

SOCOTEC | URBYCOM

Communauté de Communes de l'EST de la SOMME

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal **De la Communauté de Communes de l'Est de la Somme**

Rapport de présentation

Tome I : Diagnostic

Arrêté le :	11 juin 2026
Approuvé le :	

SAS UrbYcom - Aménagement & Urbanisme
Rue de la Calypso
85 Espace Neptune
62110 HENIN-BEAUMONT

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2
AVANT-PROPOS 5
I. Le périmètre du PLUi 5
II. LA PRISE EN COMPTE DES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX 7
1. Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) 7
2. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Artois Picardie 7
3. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux 8
4. Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) 8
PARTIE I : DIAGNOSTIC TERRITORIAL 9
I. Présentation du territoire intercommunal 9
1. Situation administrative 9
2. Contexte géographique 10
II. Analyse démographique 12
1. Poids démographique du territoire 12
2. Evolution démographique 14
3. Origines de l'évolution démographique 15
4. Structure de la population 16
5. Composition des ménages 20
a. La taille des ménages 20
b. La composition des ménages 22
c. Prévisions sur l'évolution de la taille des ménages 24
III. Analyse de l'habitat 25
1. Les différentes catégories de logements 25
2. Evolution du parc de logements 26
a. Evolution du nombre de logements 26
b. Evolution de la vacance 28
3. Structure du parc logements 30
a. Composition du parc de logements 30
b. Taille des logements 32
4. Le parc locatif et la migration résidentielle 34
a. Taux de logements locatifs 35
b. Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale 36
5. Ancienneté du parc 38
6. La dynamique actuelle et prévisionnelle 38
7. Synthèse de l'habitat 40
IV. Analyse socio-économique 41
1. Profil économique des habitants 41
a. Taux d'activité et taux d'emploi 41
b. Les professions et catégories socioprofessionnelles 42
c. Taux de chômage 44
2. Profil économique du territoire 47
a. Indicateur de concentration d'emploi 47
b. Les secteurs d'activité 49
c. Tourisme 64
V. ANALYSE DE L'OFFRE EN EQUIPEMENTS ET SERVICES 69
1. Les services communaux 69
a. Les services administratifs 69
b. L'enseignement 71
c. Les services et équipements de santé 75
d. Les équipements sportifs 78
e. Structures ou infrastructures d'intérêt supra-communal 81
2. Les réseaux collectifs 82
a. Réseau électricité 82
b. Couverture ADSL et téléphonique 82
c. Eau potable 86
d. Assainissement « eaux usées » 88
e. Gestion des déchets 91

f. Défense incendie 92
VI. ANALYSE DES DEPLACEMENTS 93
1. Pôles d'influence 93
2. Réseau routier et déplacements individuels motorisés 94
a. Structure du réseau routier 94
b. Conditions de circulation 96
c. Accidentologie 97
3. Transport en commun 100
a. Bus urbain et interurbain 100
b. Transport scolaire 100
c. Réseau ferroviaire 101
d. Transport fluvial 104
4. Modes actifs 106
a. Liaisons cyclables et piétonnes 106
b. Le Schéma Cyclable Départemental 108
5. Ecomobilité et modes alternatifs 110
a. Covoiturage 110
b. Electromobilité 111
6. Stationnement 111
7. Caractéristique de la mobilité sur le territoire de la CCES 115
a. Motorisation des ménages 115
b. Déplacements Domicile-Travail 117
c. Déplacements Domicile-Etude 118
8. Synthèse 119
VII. Paysage 121
1. Topographie générale 122
2. Les entités paysagères départementales 124
a. Le Santerre et le Vermandois 126
b. La vallée de la Somme 129
3. Les entités paysagères de la CCES 131
a. La vallée de l'Ingon 135
b. Le plateau de Santerre 136
c. La Vallée de l'Omignon et le plateau du Vermandois 138
d. Marais et Canal du Nord et Marais et Canal de la Somme 144
4. Les composantes paysagères locales 148
a. Eléments et trames paysagers 148
b. Eléments fragmentant le paysage 158
c. Ensemble ou élément marquant le paysage 165
d. Eléments patrimoniaux et valorisation patrimoniale 185
5. Morphologies urbaines et typologies d'habitat 200
a. L'organisation des villes et villages 200
b. Les villages et les hameaux 201
VIII. Patrimoine 206
1. Le patrimoine naturel 207
2. Le patrimoine religieux et commémoratif 211
3. Le patrimoine architectural 212
4. Le patrimoine architectural classé et inscrit 213
5. Les sites classés et inscrits 218
PARTIE II : ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT 230
I. MILIEU PHYSIQUE 231
1. Géologie 231
a. Topographie 231
b. Couches géologiques 232
2. Ressources en eau 243
a. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) Artois Picardie 243
b. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Haute Somme 245
c. Les eaux de surface 247
d. Les zones humides et les zones à dominante humide 253
e. Les eaux souterraines 258
3. Vulnérabilité de la ressource en eau 259
a. Cadre réglementaire 259

b. Vulnérabilité locale 260
c. Captages d'eau souterraine 262
4. Synthèse 269
II. CLIMATOLOGIE – ENERGIES RENOUVELABLES 271
1. Documents supra communaux 272
a. Programme régional de Surveillance de la Qualité de l'Air (PRSQA) 273
b. Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie 275
c. Plan de Protection de l'Atmosphère 277
d. Plan Climat Air Energie Territorial 277
e. Plan de Déplacement Urbain 281
2. Source de pollution 281
a. Les polluants atmosphériques 281
b. Les risques et les seuils d'exposition 282
c. Les données locales 284
d. Les sources de pollution 287
3. Energies renouvelables disponibles 288
a. Energie thermique 288
b. Energie solaire 290
c. Vent 292
d. Hydroélectricité 295
e. Géothermie 295
f. Energie issue de la biomasse 296
g. Energies fatales 297
4. Autre ressource naturelle disponible : la ressource en eau 297
5. Synthèse 299
III. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES, ALEAS ET NUISANCES 300
1. Risques naturels 300
a. Erosion des sols 300
b. Risque d'inondation 301
c. Risque d'inondation par ruissellement 303
d. Risque inondation par remontées de nappes 347
e. Risque de mouvement de terrain 350
f. Risque de retrait et gonflement des argiles 351
g. Cavités souterraines 357
h. Risque sismique 367
2. Risques technologiques 368
a. Les installations classées pour la protection de l'environnement 368
b. Les risques majeurs 375
c. Le transport de matière dangereuse 379
d. Les engins de guerre 391
e. Sites et sols potentiellement pollués 391
f. Les nuisances sonores 415
3. Synthèse des risques, aléas et nuisances 419
IV. ENTITES PAYSAGERES, NATURELLES, ET PATRIMOINE 422
1. Paysage intercommunal 422
2. Entités naturelles et continuités écologiques 423
a. Occupation du sol 423
b. Les outils de protection et d'inventaire sur le territoire communal 424
c. Site Ramsar 458
d. Les continuités écologiques 459
3. Synthèse des contraintes et enjeux environnementaux 466
TABLE DES ILLUSTRATIONS (FIGURES ET TABLEAUX) 467

AVANT-PROPOS

I. LE PERIMETRE DU PLUI

Figure 1 – Carte du périmètre du PLUi



Source : cartographie Urbycom

Par délibération en date du 13 Septembre 2018, la Communauté de Communes de l'Est de la Somme a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Le présent PLUi prend la dénomination suivante « PLUi de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme ». Cette dénomination s'applique à l'ensemble des pièces constitutives du présent Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Ce document couvre les communes suivantes :
Athies, Béthencourt-sur-Somme, Billancourt, Breuil, Brouchy, Buverchy, Cizancourt, Curchy, Croix-Moligneaux, Douilly, Ennemain, Epénancourt, Eppeville, Esmery-Hallon, Falvy, Ham, Hombleux, Languevoisin-Quiquery, Licourt, Matigny, Mesnil-Saint-Nicaise, Monchy-Lagache, Morchain,

Moyencourt, Muille-Villette, Nesle, Offoy, Pargny, Pithon, Potte, Quivières, Rethonvillers, Rouy-le-Grand, Rouy-le-Petit, Saint-Christ-Briost, Tertry, Ugny-l'Equipée, Sancourt, Villecourt, Voyennes, Y.

II. LA PRISE EN COMPTE DES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

Les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux doivent être compatibles avec les orientations de certains documents et lois qui ont une portée juridique supérieure. La loi portant engagement national pour l'environnement (ENE) de 2010 a introduit le principe selon lequel les Plans Locaux d'Urbanisme doivent être compatibles avec le SCoT, intégrateur des documents de planification supérieurs. La loi ALUR va plus loin que la loi Grenelle II dans la simplification. Le SCoT devient le document pivot qui sécurise les relations juridiques. C'est au regard du SCoT que les documents d'urbanisme locaux (PLU, PLUi, cartes communales) doivent être rendus compatibles.

1. Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)

Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) est un schéma régional de planification qui fusionne plusieurs documents sectoriels ou schémas existants : le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT), le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), le schéma régional de l'intermodalité (SRI), le schéma régional climat air énergie (SRCAE) et le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Le SRADDET, qui remplace le SRADDT, créé en 1995 et modifié en 1999, a été institué par la loi NOTRe dans le contexte de la mise en place des nouvelles Régions (en 2016).

Le SRADDET fixe les objectifs de moyen et long terme en lien avec plusieurs thématiques : équilibre et égalité des territoires, implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace, intermodalité et développement des transports, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité, prévention et gestion des déchets.

Depuis le 4 août 2020, la Région Hauts-de-France dispose de son propre SRADDET, modifié le 21 novembre 2024.

2. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Artois Picardie

Les Schémas Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) fixent pour chaque grand bassin hydrographique les orientations fondamentales pour favoriser une gestion équilibrée de la ressource en eau entre tous les usagers (citoyens, agriculteurs, industriels) ainsi que les objectifs d'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines sur un bassin hydrographique, pour une durée de 6 ans.
Il est élaboré par le Comité de Bassin et approuvé par le préfet coordinateur de bassin.
Le SDAGE est né avec la loi sur l'eau de 1992, qui stipule qu'il « *fixe pour chaque bassin ou groupement de bassins les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau* ».
L'état Français a choisi les SDAGE, afin de prendre en compte les objectifs définis par la Directive cadre sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000.
Le SDAGE Artois Picardie et son programme de mesures associé sont en application depuis le 15 mars 2022 et fixe la stratégie dans le domaine de l'eau pour la période 2022-2027.

3. *Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux*

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ont été institués par la Loi sur l'Eau de 1992 (article L.212-3 et suivants du Code de l'Environnement et article R.212-26 et suivants du même code).
Le SAGE est un document de planification pour la gestion de l'eau mis en place à l'échelle d'un bassin versant, échelle géographique et périmètre hydrographique cohérents.
Il est élaboré de manière collective par l'ensemble des acteurs de l'eau. Il a pour objectif de définir la politique de l'eau et des milieux aquatiques sur un bassin versant, il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.
Un SAGE fixe donc un cadre de référence pour tous les projets liés à l'eau sur son territoire et initie des programmes d'actions cohérents à l'échelle d'un bassin versant.

4. *Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)*

Créé par la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains en 2000) le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est l'**outil de conception, de mise en œuvre et de suivi d'une planification intercommunale, dans une perspective de développement durable**. Il fixe les orientations générales de l'espace, l'équilibre à maintenir entre zones à urbaniser, zones naturelles, agricoles ou forestières...

Il fixe aussi les objectifs en matière d'équilibre de l'habitat, de mixité sociale, de transports en commun, d'équipements commerciaux ou d'espaces à vocation économique. Il assure ainsi la cohérence des politiques d'habitat, de déplacement, d'équipement commercial, d'environnement et la cohérence de leur traduction locale à travers les PLU ou PLUi.

En fixant à moyen et long terme des orientations générales en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, le SCoT définit **l'évolution d'un territoire à l'horizon de 15 à 20 ans.** L'évaluation du document est devenue obligatoire afin de mesurer concrètement la réalisation de ses objectifs. Tous les 10 ans, une validation ou une mise en révision devra être opérée.

L'intercommunalité est couverte par le SCOT du Pays de Santerre Haute Somme, qui se décline en trois parties :

- Le diagnostic,
- Le projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
- Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

PARTIE I : DIAGNOSTIC TERRITORIAL

I. PRESENTATION DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

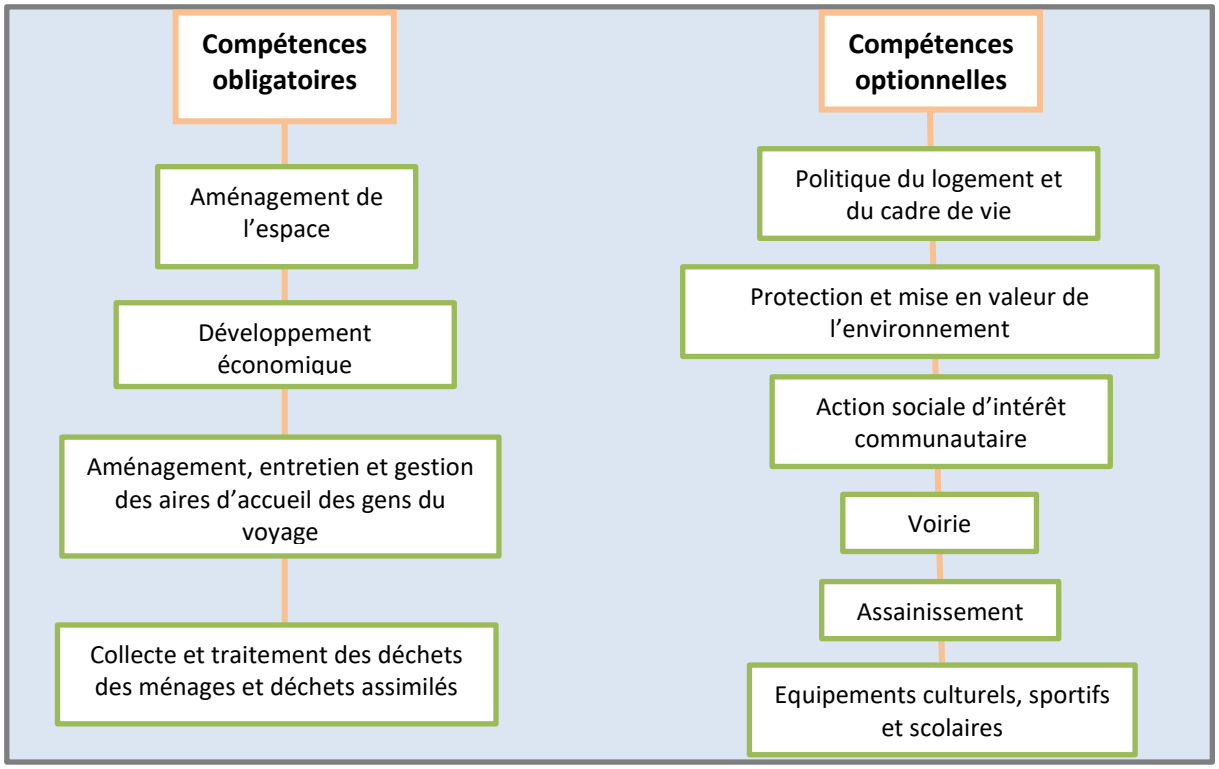
1. Situation administrative

La Communauté de Communes de l'Est de la Somme se situe dans les départements de l'Aisne (une commune) et de la Somme en région Hauts-de-France. Il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui a été créé au 1er janvier 2017 par la fusion de la Communauté de Communes du Pays Hamois et la Communauté de Communes du Pays Neslois.

Le territoire intercommunal compte 41 communes.

La Communauté de Communes de l'Est de la Somme dispose de nombreuses compétences, dont les principales sont : l'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, actions de développement économique, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, la collecte et le traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés.

Tableau 1 - Compétences de la CCES



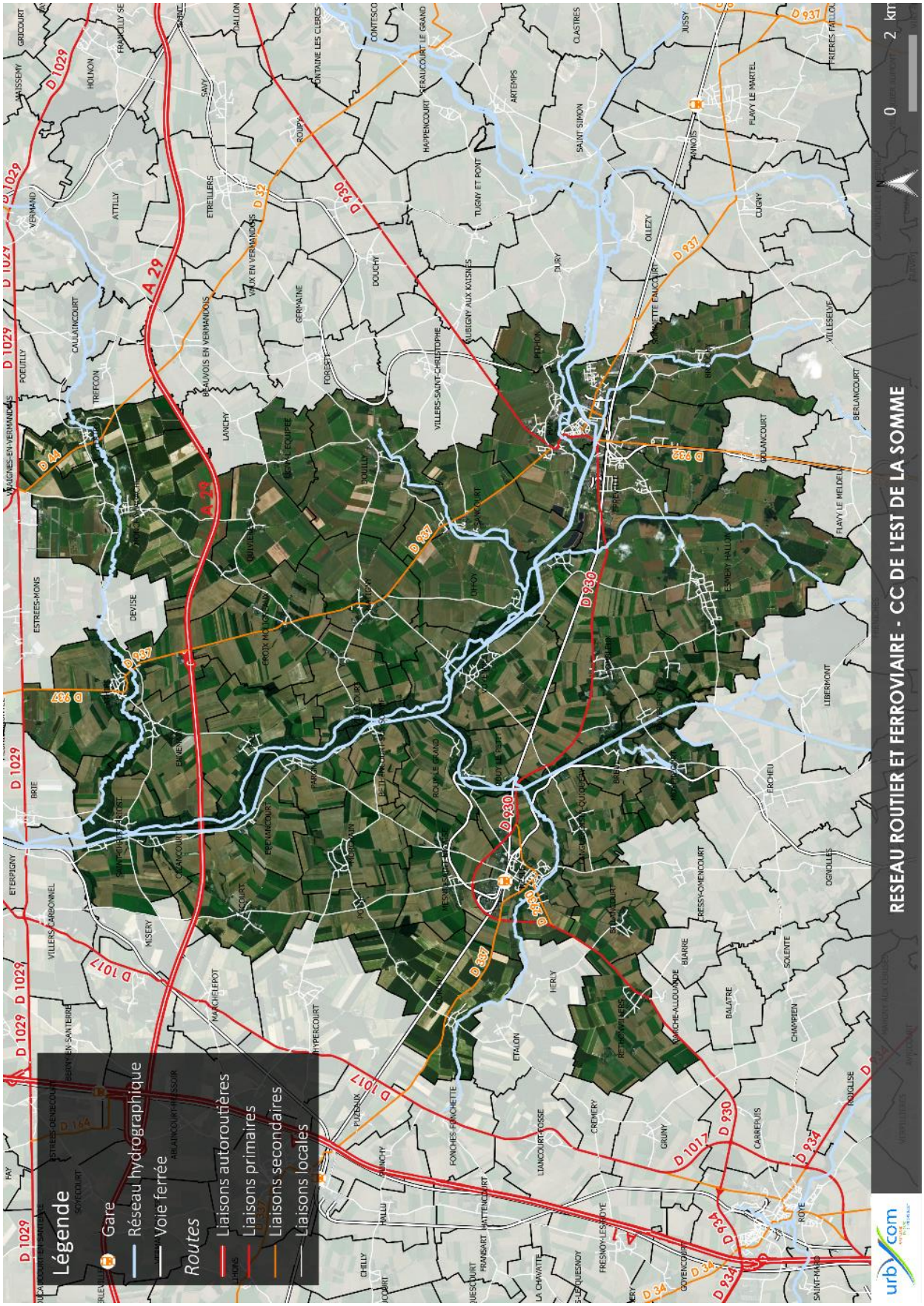
2. Contexte géographique

L'intercommunalité est composée de 41 communes qui sont : Athies, Béthencourt-sur-Somme, Billancourt, Breuil, Brouchy, Buverchy, Cizancourt, Curchy, Croix-Moligneaux, Douilly, Ennemain, Epénancourt, Eppeville, Esmery-Hallon, Falvy, Ham, Hombleux, Languevoisin-Quiquery, Licourt, Matigny, Mesnil-Saint-Nicaise, Monchy-Lagache, Morchain, Moyencourt, Muille-Villette, Nesle, Offoy, Pargny, Pithon, Potte, Quivières, Rethonvillers, Rouy-le-Grand, Rouy-le-Petit, Saint-Christ-Briost, Tertry, Ugny-l'Equipée, Sancourt, Villecourt, Voyennes et Y.

Sa proximité avec Saint-Quentin, Cambrai mais aussi Amiens, qui constituent des bassins d'emplois importants pour leur Département respectif et pour la Région, est un atout pour l'intercommunalité, qui bénéficie d'un positionnement relativement avantageux en termes d'accès aux services, équipements et à l'emploi, tout en conservant un cadre de vie agréable et verdoyant.

Le territoire est parsemé de bourgs ruraux isolés les uns des autres couvrant l'ensemble du territoire. L'intercommunalité est très fortement marquée par les plaines agricoles et quelques boisements.

Figure 2 - Carte du réseau routier et ferroviaire - CCES



Source : cartographie Urbycom

Le territoire est desservi par plusieurs axes routiers principaux, qui assurent les liaisons entre les différents centres bourgs du territoire et les relient avec les centralités urbaines extérieures les plus proches :

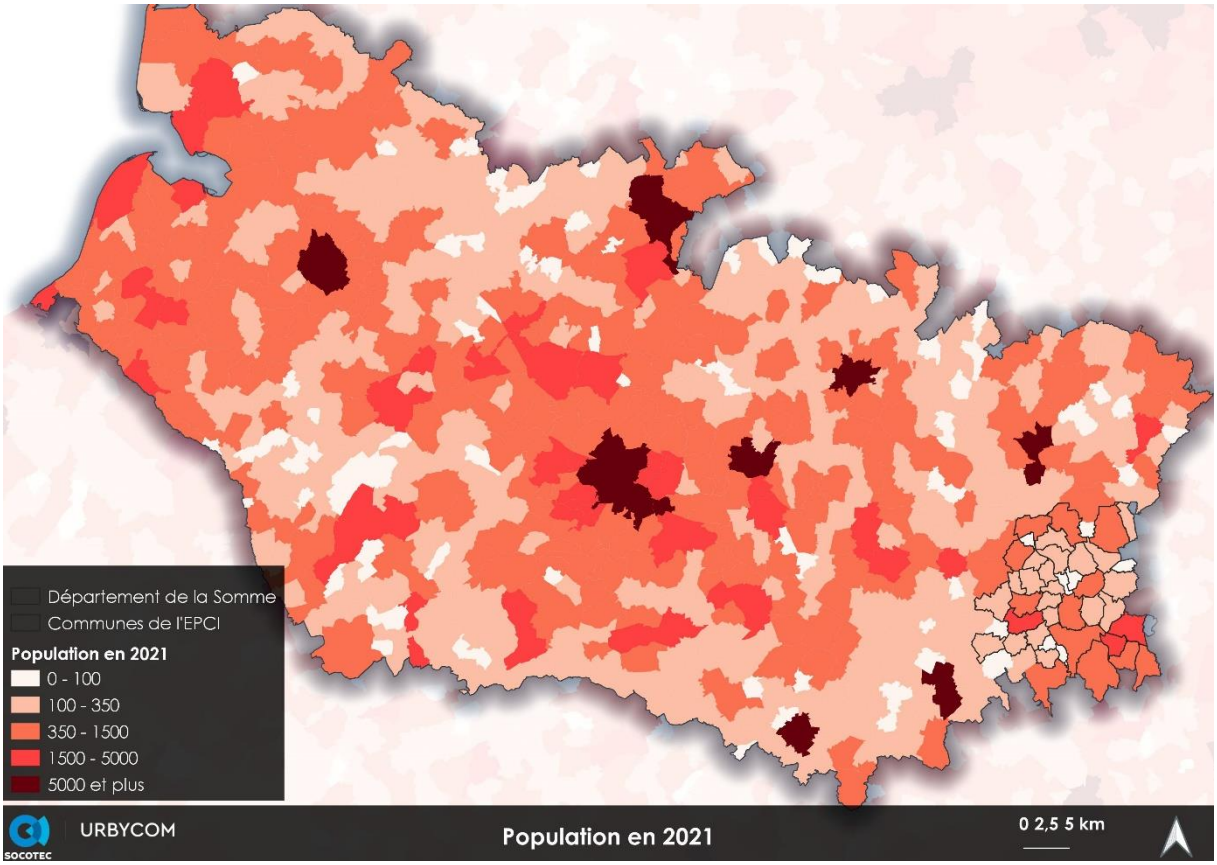
- La D930 et l'A29 qui permettent de rejoindre Saint-Quentin. L'A29 permet également de rejoindre des villes d'influences à l'échelle des départements et de la région telles que Amiens.
- La D932 permet de rejoindre Noyon.
- La D937, quant à elle, traverse verticalement l'intercommunalité et permet de rejoindre Péronne.

Des liaisons locales complètent le maillage en reliant les bourgs ruraux entre eux.

II. ANALYSE DEMOGRAPHIQUE

1. *Poids démographique du territoire*

Figure 3 - Carte de la population en 2021 dans le département de la Somme



Source : cartographie Urbycom

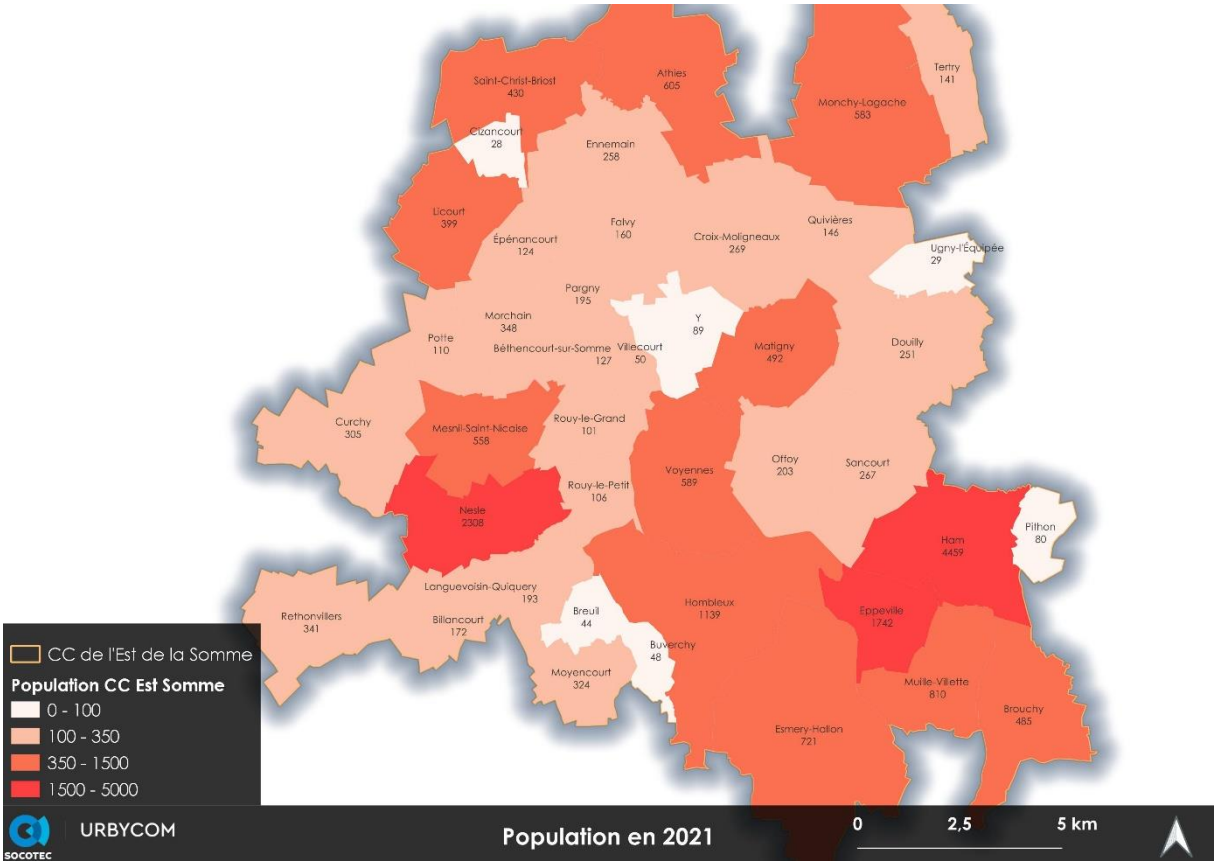
La carte de la population en 2021 centrée sur le département de la Somme révèle plusieurs agglomérations telles que Amiens, Péronne, Roye, Abbeville, réparties sur l'ensemble du territoire.

La Communauté de Communes de l'Est de la Somme se situe à l'extrême sud-est du département de la Somme. En plus de bénéficier de la position stratégique au carrefour des départements du Pas-de-

Calais, de l'Oise et de l'Aisne, l'intercommunalité jouit également de la situation géographique attractive entre les pôles économiques d'Île-de-France et d'Europe du Nord.

Le territoire intercommunal se situe donc au carrefour de plusieurs agglomérations telles que Saint-Quentin, Cambrai, Laon ou encore Amiens, lui permettant de bénéficier de leur attractivité et influence.

Figure 4 - Carte de la population en 2021 - CCES



Source : cartographie Urbycom

A une échelle plus rapprochée, certaines communes se démarquent au sein du territoire. En effet, seules 4 communes comptent plus de 1 000 habitants et représentent à elles seules près de la moitié de la population totale vivant sur le territoire intercommunal.

Les communes arrivant en tête sont :

- Ham (4 459 habitants) ;
- Nesle (2 305 habitants) ;
- Eppeville (1 742 habitants) ;
- Hombleux (1 139 habitants) ;

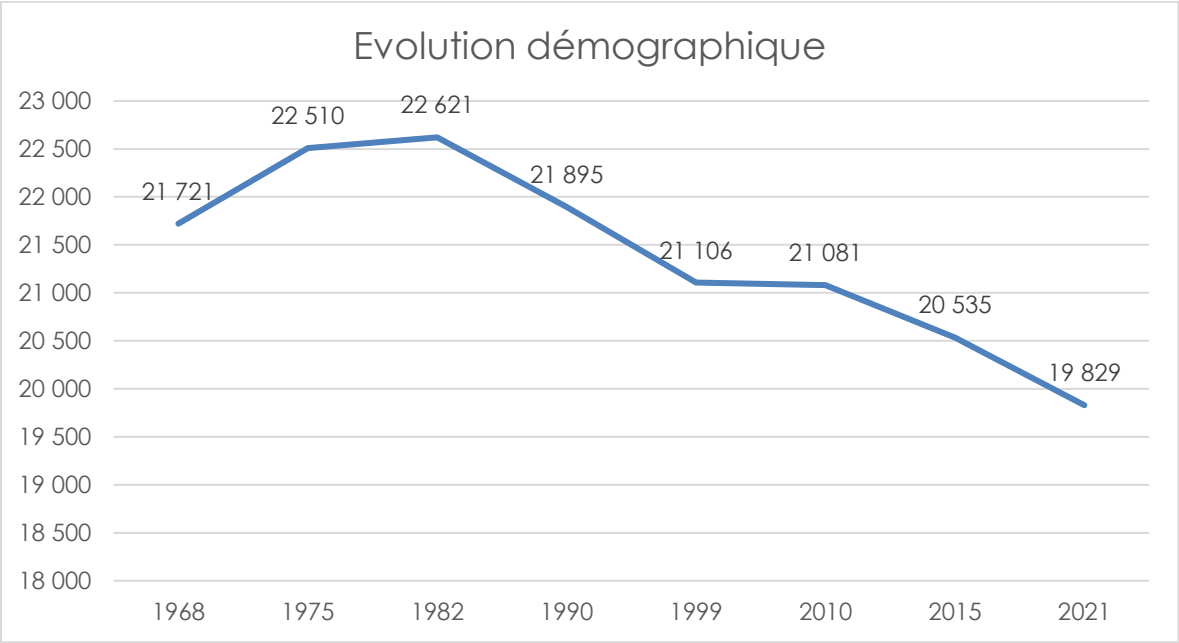
Les autres communes du territoire comptent moins de 810 habitants.

2. *Evolution démographique*

L'évolution démographique est l'évolution des phénomènes de population dans le temps sur un territoire donné.

Deux échelons territoriaux supérieurs vont être utilisés dans ce rapport afin de faire des comparaisons avec la Communauté de Communes de l'Est de la Somme. Il s'agit du département de la Somme et de la région Hauts-de-France.

Tableau 2 - Evolution démographique de la population depuis 1968 - CCES



Source : données INSEE 2021

Le graphique ci-dessus laisse apparaître deux périodes distinctes dans l'évolution de la population sur le territoire intercommunal. En effet, entre 1968 et 1982 est observée une croissance d'environ 900 habitants. Par la suite, à partir de 1982, la population ne fait que baisser jusqu'à retrouver le taux démographique de 1968 et même d'être encore plus faible au point d'atteindre les 19 829 habitants en 2021. La situation ne semble pas s'améliorer dès lors que les chiffres de 2021 font état d'une population de 19 829 habitants.

Tableau 3 - Tableau de variation de la population depuis 1968 - CCES

Evolution démographique

	1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Population	21 721	22 510	22 621	21 895	21 106	21 081	20 535	19 829
		3,6%	0,5%	-3,2%	-3,6%	-0,1%	-2,6%	-3,4%

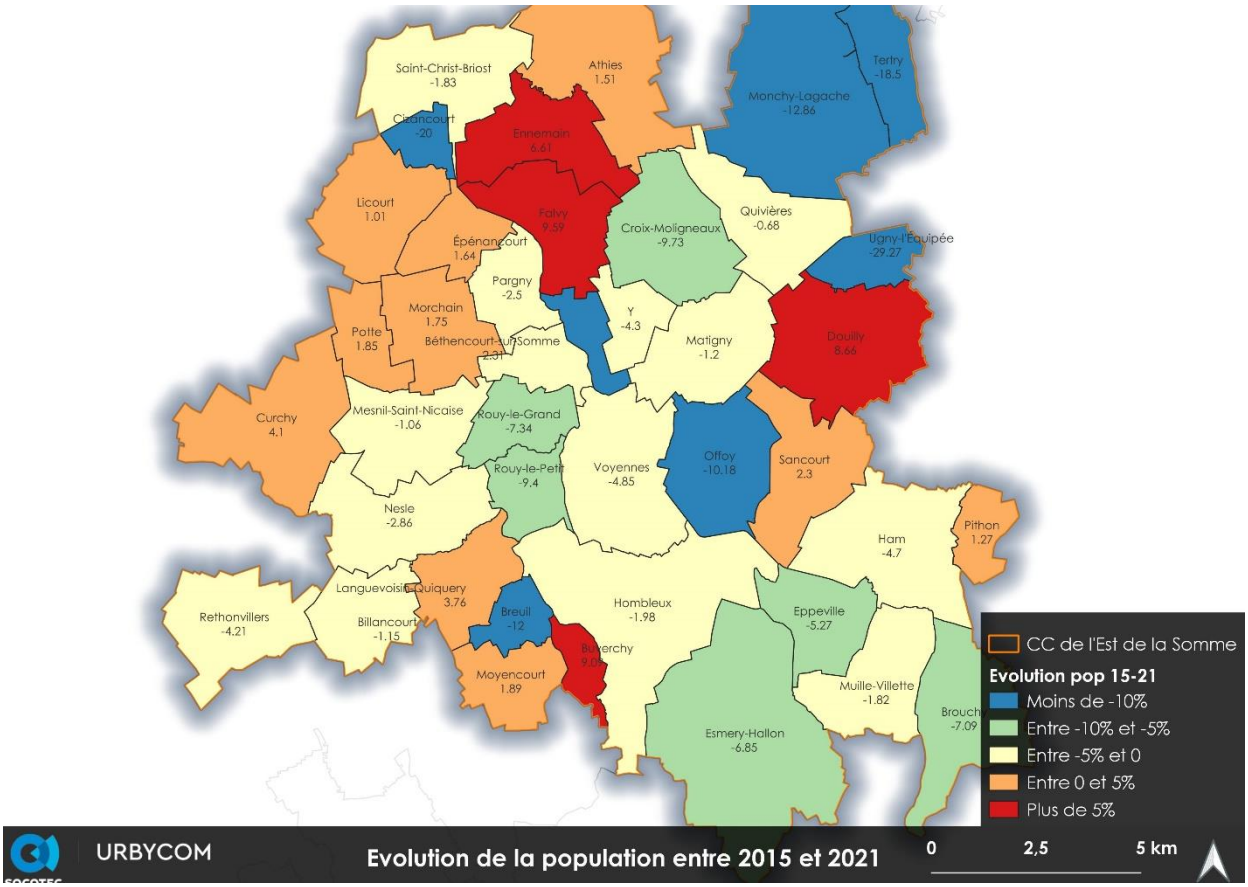
Source : données INSEE 2021

Entre 1968 et 1982, la population a augmenté de 3,6%, mais depuis 1982, il est observé une diminution constante. La période de 1990 à 1999 est celle qui est marquée par le plus fort taux de variation négative. Entre 2015 et 2021, la variation est toujours négative, mais tout de même un peu moins importante que les années précédentes.

La carte de la variation de la population entre 2015 et 2021 représente l'évolution de la population (en %) dans les communes entre ces deux dates et indique les communes ayant perdu le plus d'habitants sur cette période. Globalement, la majorité des communes ont vu leur population diminuer.
Des communes telles que Ham, Nesle ou encore Hombleux voient leur population diminuer aux alentours de 0 % à -5 %. Certaines d'entre-elles connaissent une diminution drastique comme Ugny-l'Equipée (-29,3 %), Tertry (-18,5 %) ou encore Cizancourt (-20 %).

A l'inverse, des communes telles que Curchy, Languevoisin-Quiquery ou encore Sancourt voient leur population augmenter de l'ordre de 0 à 5 % alors que d'autres communes connaissent une augmentation drastique comme Falvy (9,6 %), Buverchy (9,1 %) ou encore Ennemain (6,6 %). Cependant, ce chiffre est parfois à relativiser par rapport au nombre d'habitant.

Figure 5 - Evolution de la population entre 2015 et 2021 - CCES



Source : cartographie Urbycom

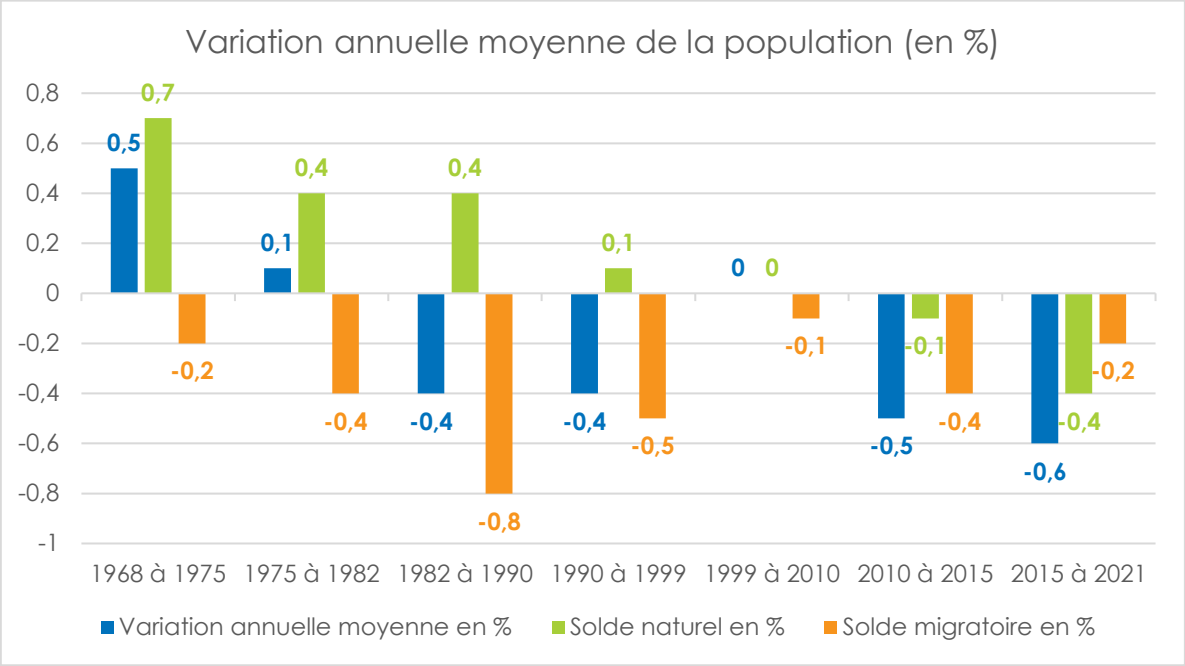
3. *Origines de l'évolution démographique*

La variation annuelle moyenne de la population s'explique selon deux variables :

- Le solde naturel, qui est le nombre de naissances comparé au nombre de décès (il est positif si le nombre de naissances est plus important que le nombre de décès et inversement) ;
- Le solde migratoire, qui est le nombre de nouveaux arrivants sur le territoire comparé au nombre de personnes qui le quittent. Il révèle donc en partie l'attractivité d'un territoire.

Le graphique représentant l'évolution des indicateurs démographiques sert à déterminer l'origine de l'évolution démographique, grâce aux indicateurs de soldes.

Tableau 4 - Evolution des indicateurs démographiques depuis 1968 - CCES



Source : données INSEE 1968 et 2021

La forte croissance démographique observée entre 1968 et 1975 s'explique par une forte évolution positive du solde naturel (0.7%). Celui-ci continuera à être positif jusqu'en 1999.

Cependant, après 1975, le solde naturel diminue continuellement pour atteindre 0% sur la période 1999-2010 puis - 0.4% pour la dernière. Le solde apparent des entrées et sorties, quant à lui, oscille entre -0.1% et -0.8%, sans jamais parvenir à être positif. Ces deux indicateurs expliquent non seulement la diminution démographique sur l'ensemble du territoire intercommunal mais également le vieillissement de la population.

Le solde migratoire peut être régulé en fonction de l'offre en logements et en équipements sur le territoire. Généralement, l'arrivée massive de population provient d'une opération d'aménagement et de la construction de nouveaux logements, ou encore d'un roulement dans le parc de logements existants. **Il sera donc important de permettre l'accueil de nouveaux ménages par la création progressive et équilibrée dans le temps de nouveaux logements et d'équipements adaptés.**

4. *Structure de la population*

Globalement, la répartition de la population de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme suit majoritairement les tendances départementales et régionales.

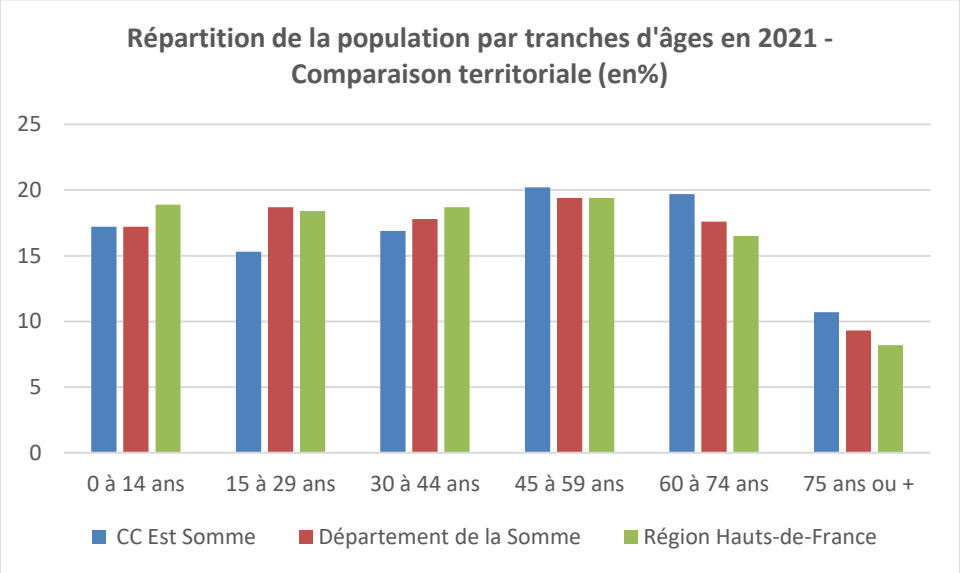
Le territoire de la Communauté de Communes dispose d'une population relativement jeune et dynamique. En effet, la part des moins de 45 ans atteint les 49,4%. Les jeunes et les enfants représentant 32,5 % des habitants témoignent d'une certaine attractivité du territoire pour les jeunes familles.

Cependant, la part des 75 ans et plus est plus importante que celle du département ou encore de la région, appuyant ainsi le fait que l'intercommunalité reste relativement âgée.

Il faut également noter que la part des 15-29 ans au sein du territoire intercommunal est plus faible que celles aux échelons supérieurs. Cela peut se traduire par une perte d'attractivité du territoire envers ces classes d'âge (études éloignées et peu d'attrait pour les jeunes actifs/diplômés).

Le territoire devra malgré tout anticiper un vieillissement de population, qui est un phénomène national, par la création d'un parc de logements et d'équipements adaptés.

Tableau 5 - Répartition de la population par tranches d'âge en 2021 - Comparaisons territoriales



Source : données INSEE 2021

Population par tranche d'âge (en%)

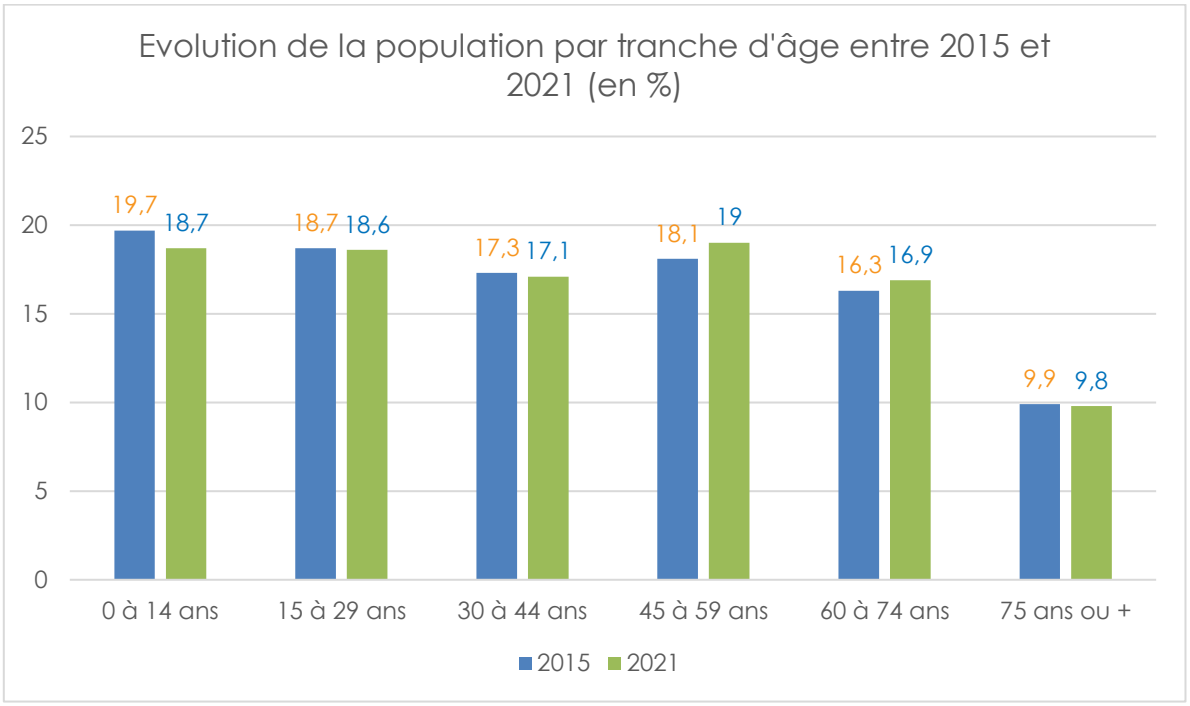
CC de l'Est de la Somme	0 à 14 ans	15 à 29 ans	30 à 44 ans	45 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans ou +
2015	18,5	15,2	17,6	20,7	16,8	11,1
2021	17,2	15,3	16,9	20,2	19,7	10,7
Evolution entre 2015 et 2021	-7%	1%	-4%	-2%	17%	-4%

Département de la Somme	0 à 14 ans	15 à 29 ans	30 à 44 ans	45 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans ou +
2015	18,2	18,9	18,6	19,7	15,8	8,9
2021	17,2	18,7	17,8	19,4	17,6	9,3
Evolution entre 2015 et 2021	-5%	-1%	-4%	-2%	11%	4%

Région HdF	0 à 14 ans	15 à 29 ans	30 à 44 ans	45 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans ou +
2015	19,8	18,9	19,3	19,6	14,6	8
2021	18,9	18,4	18,7	19,4	16,5	8,2
Evolution entre 2015 et 2021	-5%	-3%	-3%	-1%	13%	2%

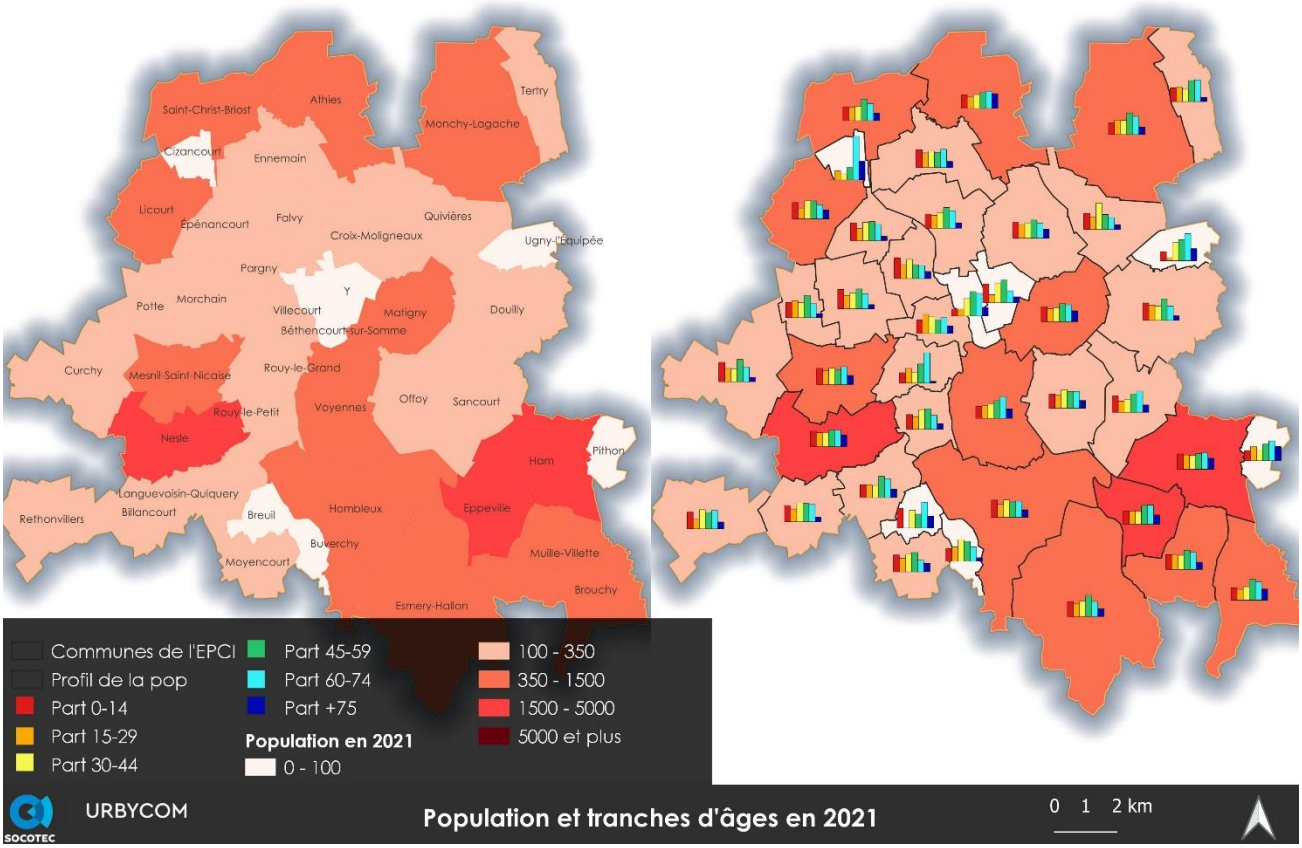
Sur l'échelle même du territoire, la tendance est au vieillissement de la population. En effet, comme le montre le graphique de l'évolution des classes d'âges entre 2015 et 2021, la part des 60 ans et plus a fortement augmenté entre ces deux dates. Par exemple, le taux de 60-74 ans est passé de 16,8 % à 19,7 % durant cette période, au détriment des 30 à 44 ans qui sont passés de 17,6 % en 2015 à 16,9 % en 2021.

Tableau 6 - Evolution des classes d'âges entre 2015 et 2021 - CCES



Source : données INSEE 2015 et 2021

Figure 6 - Carte de la population et des tranches d'âges en 2021 - CCES



Source : cartographie Urbycom

La carte représentant la population et les tranches d'âges en 2021 montre des disparités sur le territoire intercommunal. On remarque les communes ayant le plus faible nombre d'habitants ont une population plus âgée. C'est le cas de Cizancourt et Breuil qui ont une part des plus de 60 ans plus importante que les parts les plus jeunes. Par opposition, les communes de Nesle et Ham ont une population plus homogène. En effet, les parts entre les classes d'âges sont similaires.

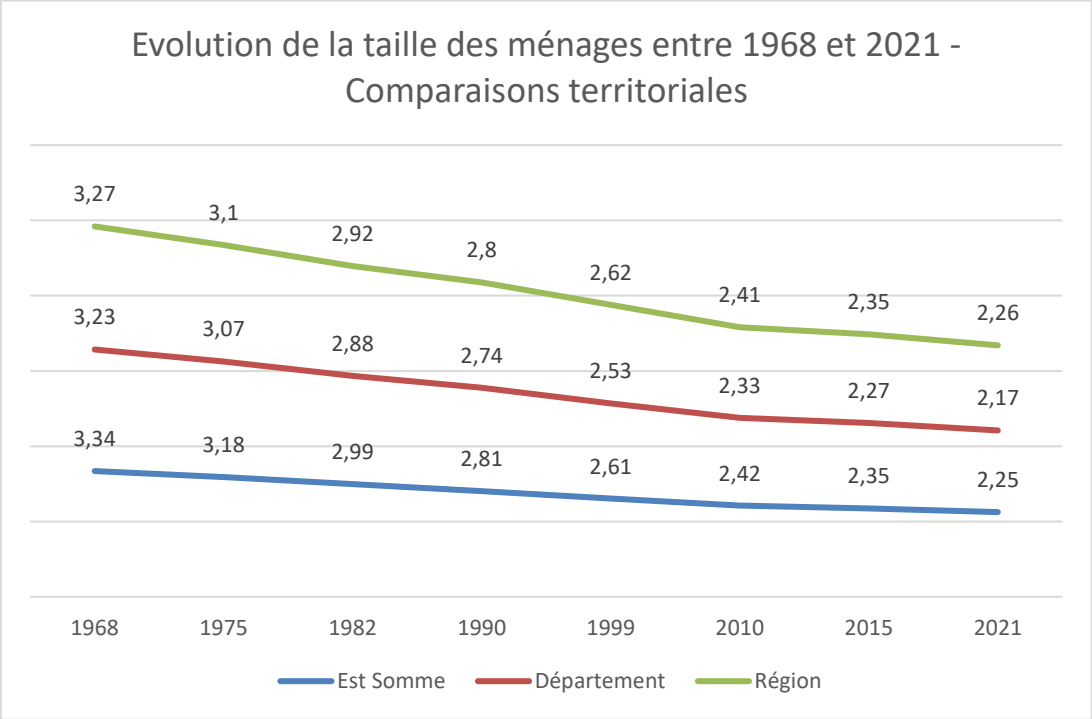
5. Composition des ménages

a. La taille des ménages

Selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), un ménage désigne « *l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne* ».

La taille moyenne des ménages est donc représentée par le nombre moyen d'occupants par résidence principale.

Tableau 7 - Evolution de la taille des ménages entre 1968 et 2021 - Comparaisons territoriales



Source : données INSEE 1968 à 2021

La taille moyenne des ménages montre une tendance à la baisse depuis 1968, à l'échelle de la Communauté de Communes, comme aux échelons supérieurs. Ce desserrement des ménages est une tendance que l'on retrouve à l'échelle nationale.

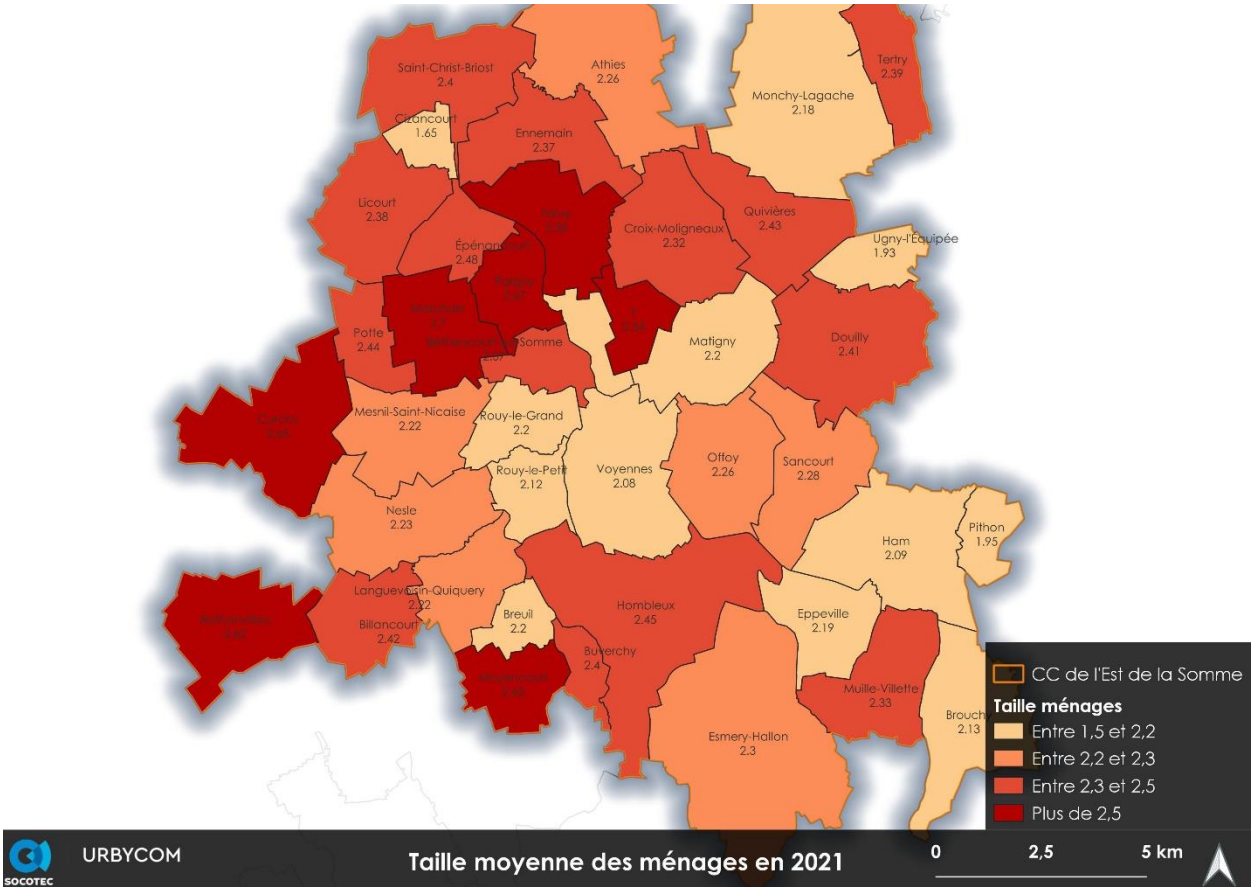
Elle est liée à la mutation des cellules familiales :

- Le vieillissement de la population engendre une hausse des ménages de 2 personnes ou de personnes seules ;
- La hausse des familles monoparentales, liées à une hausse généralisée des divorces.

Cette tendance devrait encore se poursuivre étant donné le vieillissement croissant de la population. Elle aura pour conséquence un besoin en nouveaux logements, ne serait-ce que pour assurer un maintien de la population.

Cependant, malgré le fait que la taille des ménages soit continuellement à la baisse, les trois échelons connaissent le même taux en 2021 (4 %).

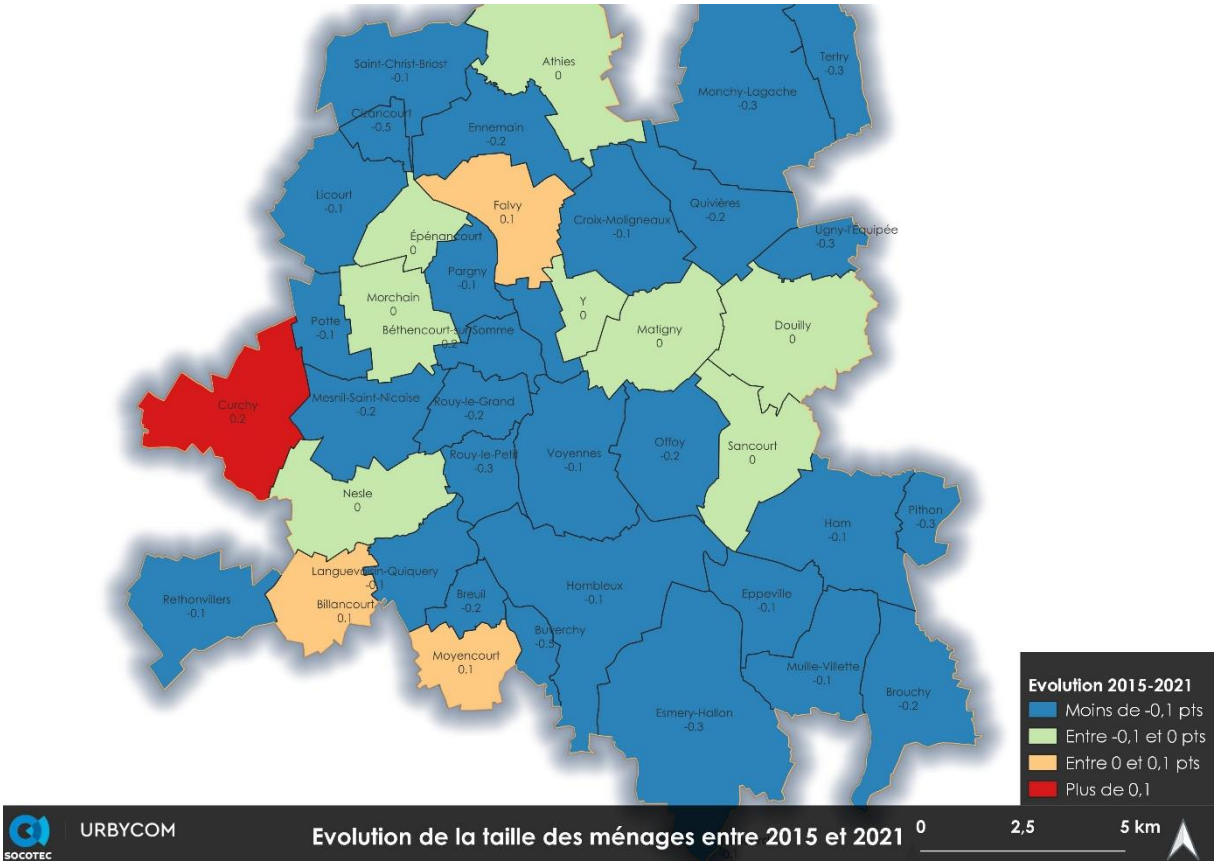
Figure 7 – Carte de la taille des ménages en 2021 - CCES



Source : cartographie Urbycom

La taille moyenne des ménages diffère selon les communes du territoire. La quasi-totalité d'entre-elles voient la taille de leurs ménages dans la moyenne voire supérieure à la moyenne régionale. La commune ayant une taille de ménage la plus faible est Cizancourt (1,65). A l'inverse, la commune ayant une taille de ménage la plus élevée est Pargny (2,67).

Figure 8 - Carte de l'évolution de la taille des ménages entre 2015 et 2021 - CCES



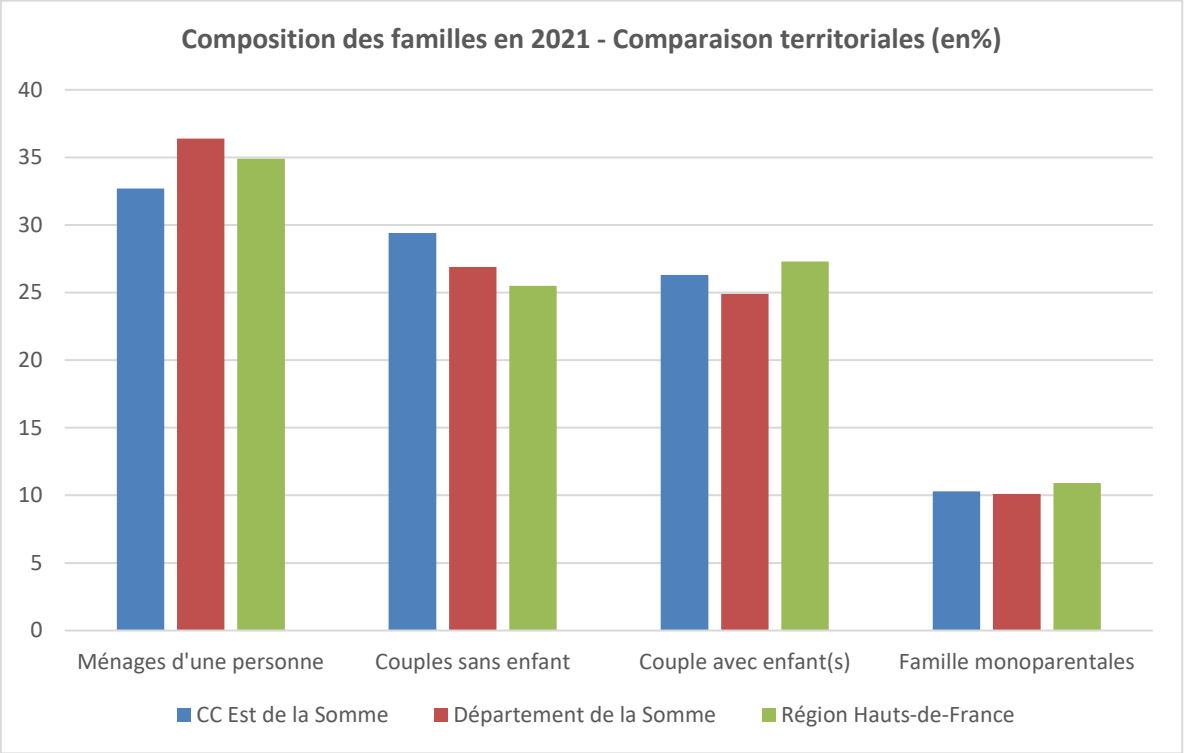
Source : cartographie Urbycom

La carte ci-dessus démontre que des différences d'évolutions sont observables entre chaque commune. Entre 2015 et 2021, l'évolution de la taille des ménages est très disparate sur l'ensemble du territoire. En effet, quand certaines communes voient leur taille des ménages évoluer de +0,1 comme Falvy ou encore Billancourt, d'autres la voient diminuer. C'est le cas de Ennemain ou encore Quivières qui voit sa taille des ménages diminuer de -0,2.

b. *La composition des ménages*

La composition des ménages permet d'identifier quel type de ménage le territoire attire le plus.
Sur le graphique de la composition des familles en 2021, la Communauté de Communes de l'Est de la Somme suit partiellement la moyenne départementale et régionale.

Tableau 8 - Composition des familles en 2021 - Comparaisons territoriales

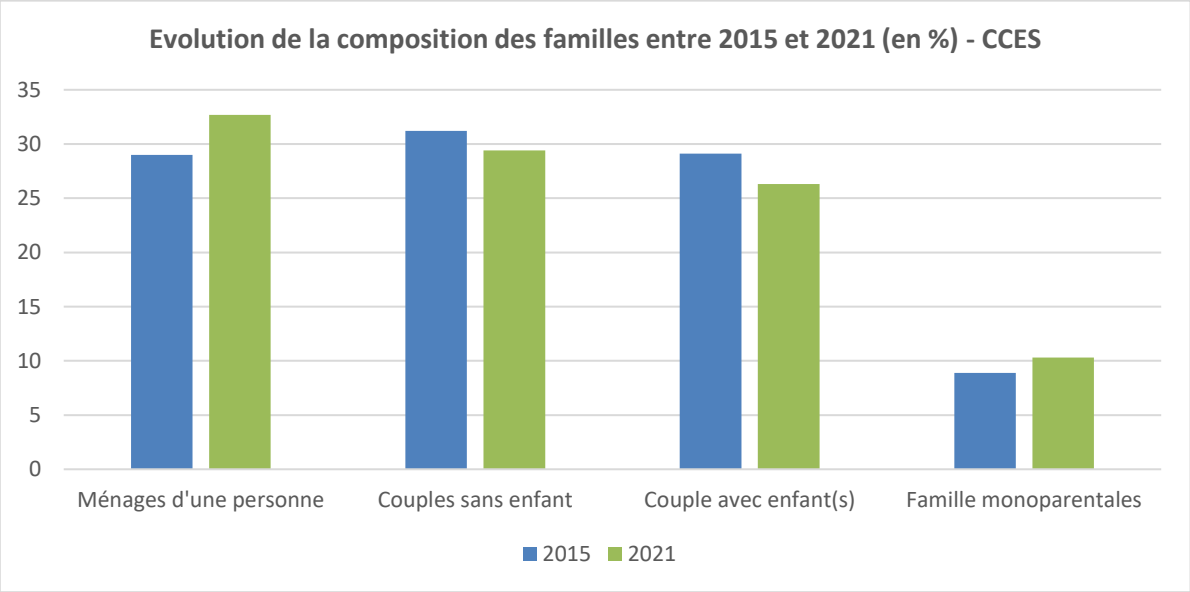


Source : données INSEE 2021

La part des ménages d'une seule personne est sous-représentée au sein du territoire intercommunal par rapport au département ou à la région. Les couples sans enfants et avec enfants sont quant à eux beaucoup plus présents sur le territoire de la CCES qu'aux échelons supérieurs. Les familles monoparentales sont la catégorie la moins représentée sur le territoire puisqu'elles ne sont que 10,3%. Le territoire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme est principalement composé de familles, ce qui participe à la taille élevée des ménages sur le secteur.

L'évolution de la composition des familles entre 2015 et 2021 permet d'observer les tendances de composition des familles.

Tableau 9 - Evolution de la composition des familles entre 2015 et 2021 - CCES



Source : données INSEE 2015 et 2021

La diminution de la taille des ménages sur le territoire se traduit également par la baisse de la présence de couples avec et sans enfant au sein de l'intercommunalité. En contrepartie, le taux de ménages d'une personne et de famille monoparentale a augmenté sur le territoire.

c. *Prévisions sur l'évolution de la taille des ménages*

Comme indiqué précédemment, la taille des ménages montre une tendance à la baisse depuis de nombreuses années, du fait de la mutation des cellules familiales (vieillissement et hausse des divorces…). **Cette baisse de la taille moyenne des ménages se traduit en un besoin de plus en plus important en logements. En effet, il est nécessaire de construire davantage de logements ne serait-ce que pour maintenir le même nombre d'habitants sur un territoire.**

De plus, il sera nécessaire d'accentuer le développement de plus petits logements et donc d'assurer la diversification du parc pour répondre à ces nouvelles configurations des ménages.

Ainsi, pour anticiper le desserrement des ménages en termes de besoins en logements, l'INSEE fait des prévisions sur la réduction de la taille moyenne des ménages dans les prochaines années. Il est estimé à l'échelle nationale que la taille moyenne des ménages passe de 2,2 personnes par ménage en 2013 à 2,12 en 2025 et 2,08 en 2030. Ainsi, si l'on reporte cette baisse de manière proportionnelle à la taille des ménages actuelle relevée dans chaque commune, on obtient les tailles moyennes des ménages ci-dessous.

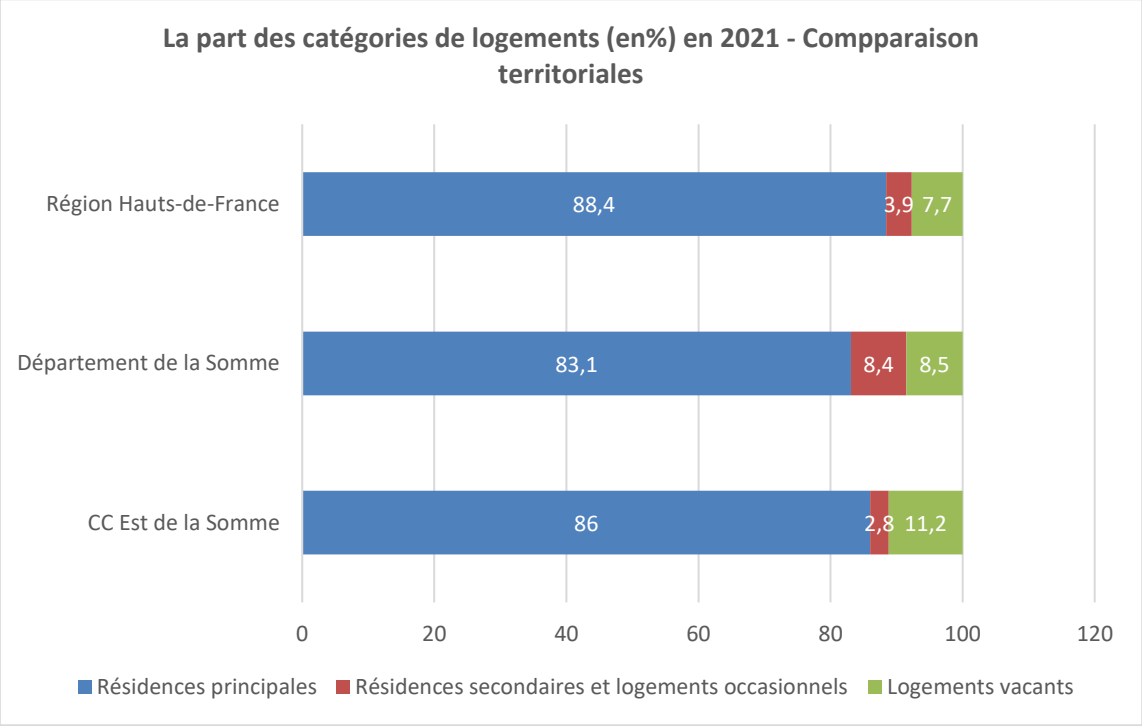
III. ANALYSE DE L'HABITAT

L'analyse de l'habitat va reposer sur plusieurs données telles que la composition du parc de logements, son évolution, la vacance, la structure du parc de logements, la taille des logements, la part des appartements, ou encore l'ancienneté d'emménagement. L'étude de ces données va permettre de réaliser un état des lieux de l'habitat au niveau intercommunal.

1. Les différentes catégories de logements

Selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, la composition du parc de logements revient à définir la part des résidences principales, la part des résidences secondaires et logements occasionnels et la part des logements vacants sur un territoire.

Tableau 10 - Part des catégories de logements - Comparaisons territoriales



Source : données INSEE 2021

La part des résidences principales représente la majorité des logements présents sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme. En effet, ces dernières comptent pour 86 % des logements. Ce taux est relativement proche de celui du département et de la région, ce qui place la Communauté de Communes dans la tendance globale.

La part des résidences secondaires et logements occasionnels est quant à elle plus faible que les moyennes départementales et régionales, ce qui signifie que la majorité des habitants résident à l'année sur le territoire.

Concernant la part des logements vacants, elle est plus élevée que les parts du département ou de la région (11,2 % pour l'intercommunalité contre 8,4% pour le département et 7,7 % pour la région).

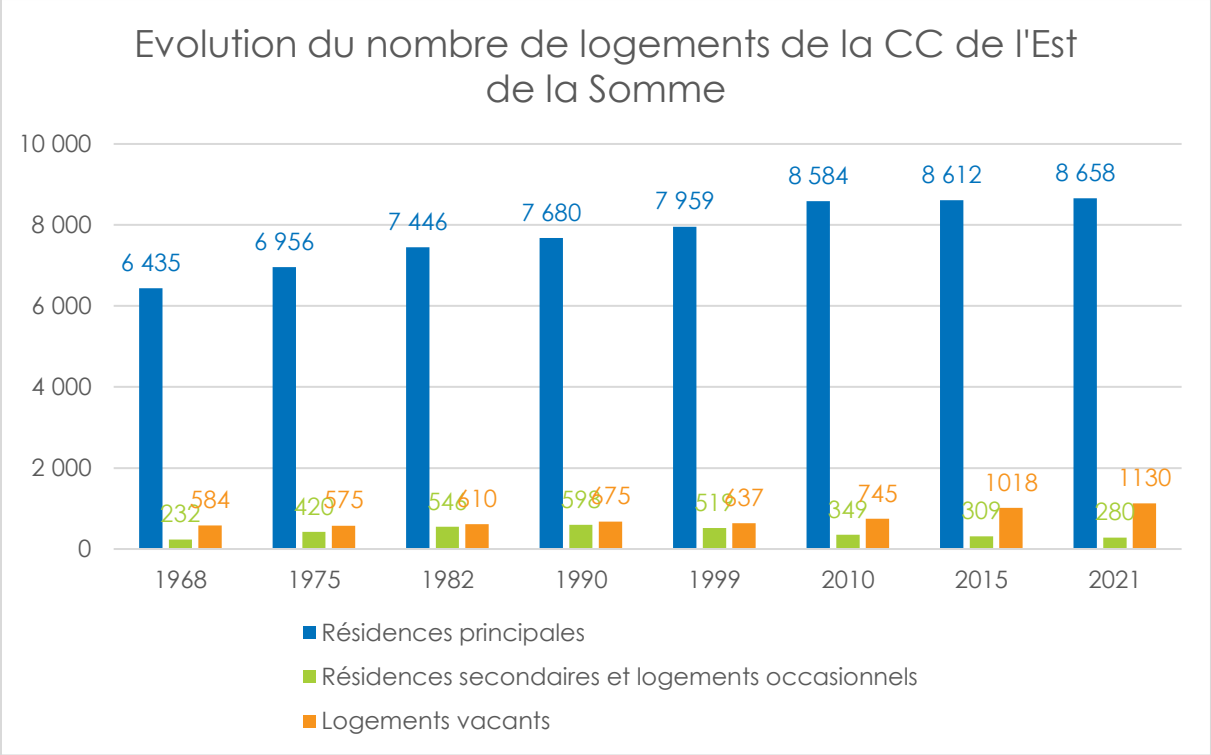
Un zoom sur le secteur peut être fait par rapport au taux de vacance afin de visualiser cette donnée au sein de chaque commune.

2. *Evolution du parc de logements*

a. *Evolution du nombre de logements*

L'analyse de l'évolution de la quantité de logements sur un territoire est essentielle. Elle permet d'identifier les différentes tendances qu'a connu un territoire et donc d'anticiper les perspectives.

Tableau 11 - Evolution du nombre de logements depuis 1968 - CCES



Source : données INSEE 1968 à 2021

Sur la période de 1968 à 2021, le nombre de résidences principales n'a fait qu'augmenter, + 34 % répartis tout le long de ces années. Certaines périodes semblent avoir été plus propices que d'autres à la construction de nouvelles résidences principales. En effet, le graphique laisse apparaitre une croissance assez importante en 1968 et 1982. Cette croissance continue, mais plus faiblement après 1982.

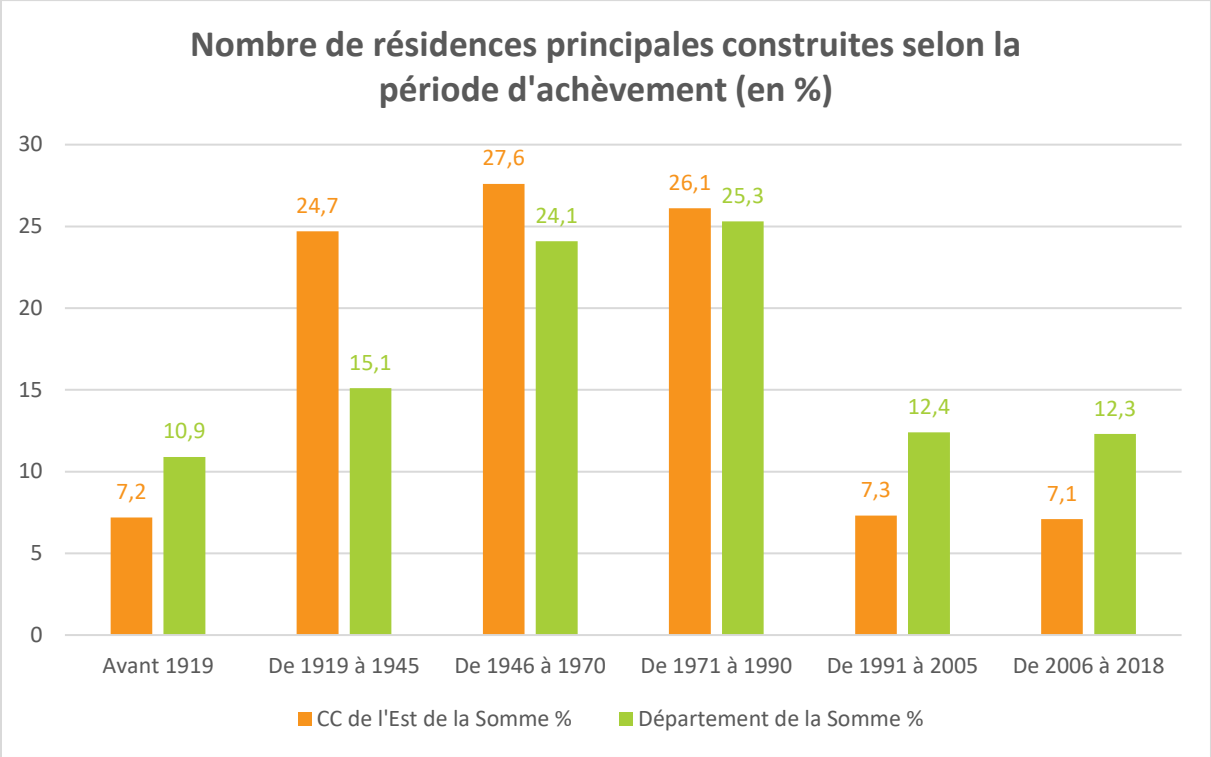
Entre 2015 et 2021, peu de nouvelles résidences principales ont été construite, donc peu de croissance.

En ce qui concerne le nombre de résidences secondaires, le graphique laisse apparaître deux temps distincts. En effet, on remarque une augmentation constante entre 1968 et 1990 (on passe de 232 à 598 résidences secondaires et logements occasionnels), puis une diminution constante entre 1990 et 2021 (où l'on passe de 598 à 280 résidences secondaires et logements occasionnels).

Enfin, concernant les logements vacants, on remarque là encore une augmentation constante entre 1968 et 1990 (on passe de 584 à 675), puis une légère baisse entre 1990 et 1999 (où l'on passe de 675

à 637), pour connaitre de nouveau un très fort pic d'augmentation entre 2010 et 2015 (puisque l'on passe de 637 à 745 en 2010, pour atteindre 1018 en 2015 et 1130 en 2021).

Tableau 12 - Evolution annuelle moyenne du parc de logements de 1968 à 2021 - CCES

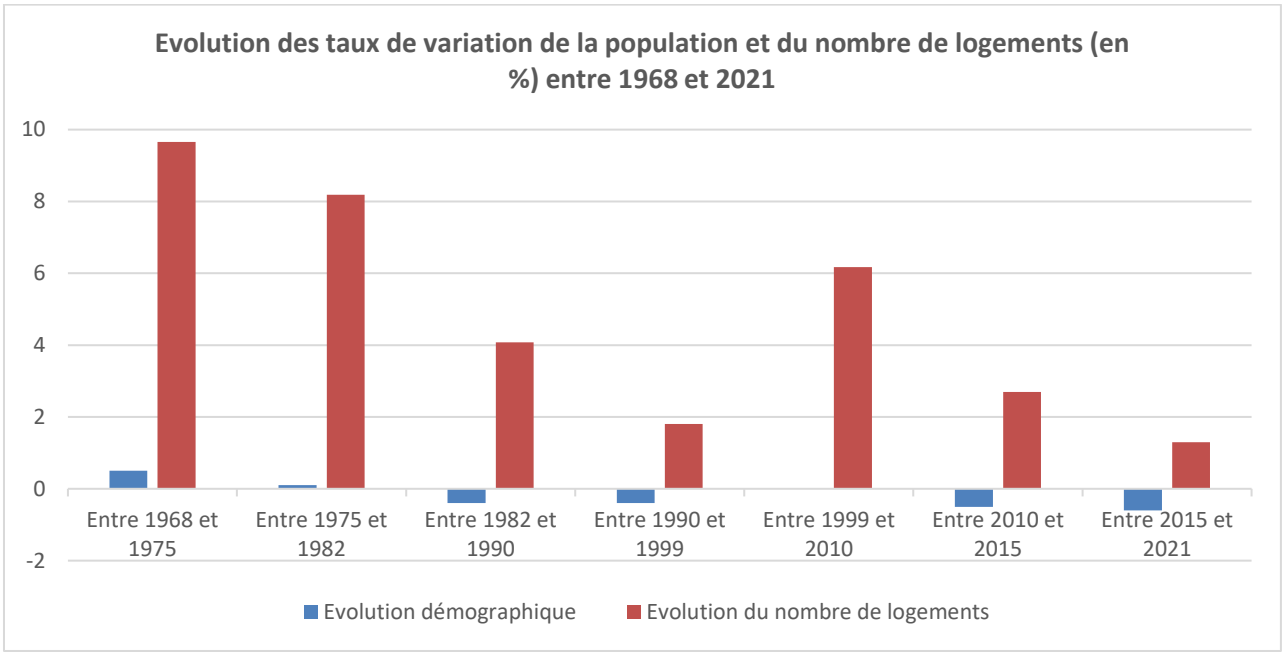


Source : données INSEE 1968 à 2021

La période la plus faste concernant la construction de logements sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme est entre 1946 et 1970. S'en suit une diminution constante du nombre de construction, à l'exception de la période 1999 à 2010. Entre 2015 et 2021, le territoire connaît une croissance de 1,3 % de son parc de logements.

Le graphique ci-dessous reprend les taux d'évolution démographique et ceux du nombre de logements. Il montre que la hausse des logements a toujours été plus importante que celle de la population. Même en période de baisse démographique, le nombre de logements a continué à augmenter, ceci s'expliquant notamment par la baisse progressive et continue de la taille moyenne des ménages.

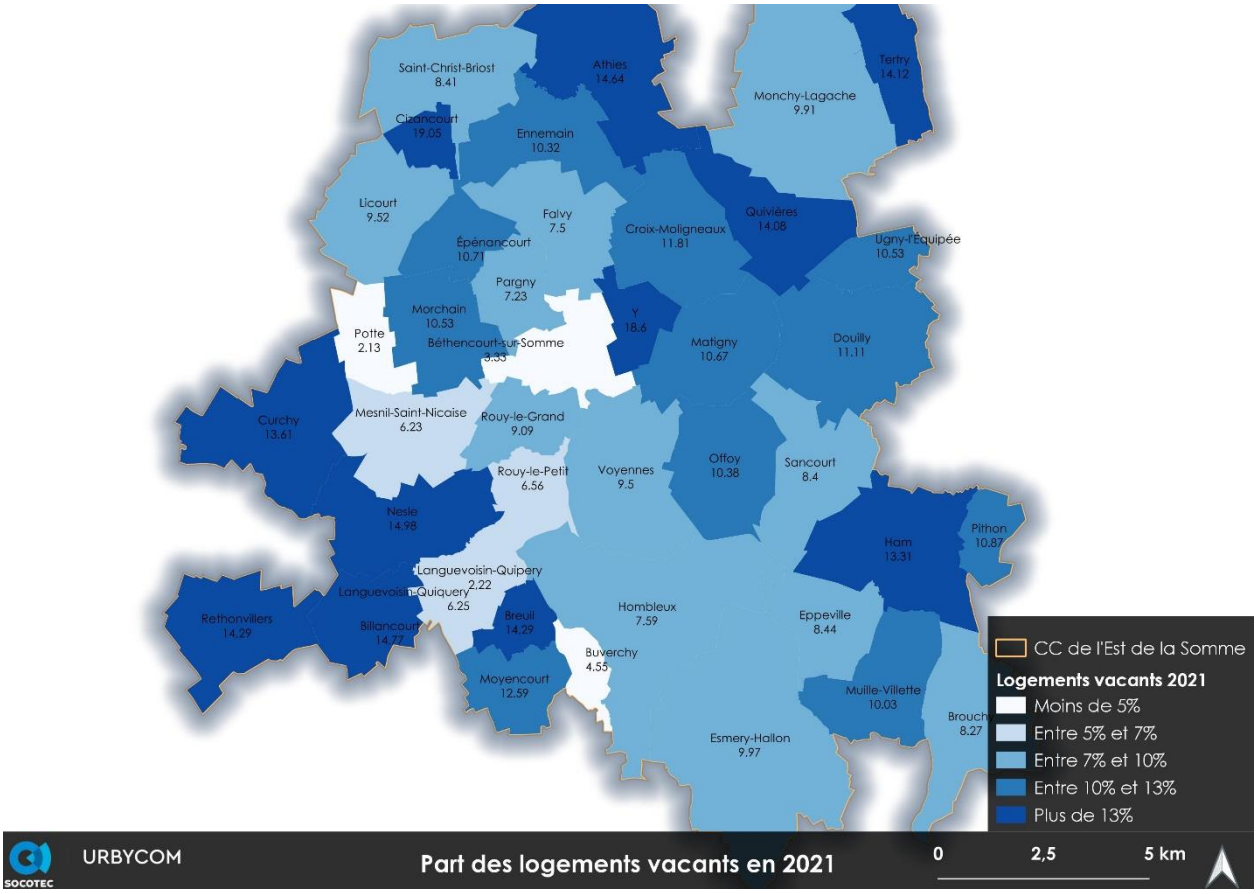
Tableau 13 - Taux de variation de la population et du nombre de logements entre 1968 et 2021 - CCES



Source : données INSEE 1968 à 2021

b. Evolution de la vacance

Figure 9 - Carte du taux de logements vacants en 2021 - CCES



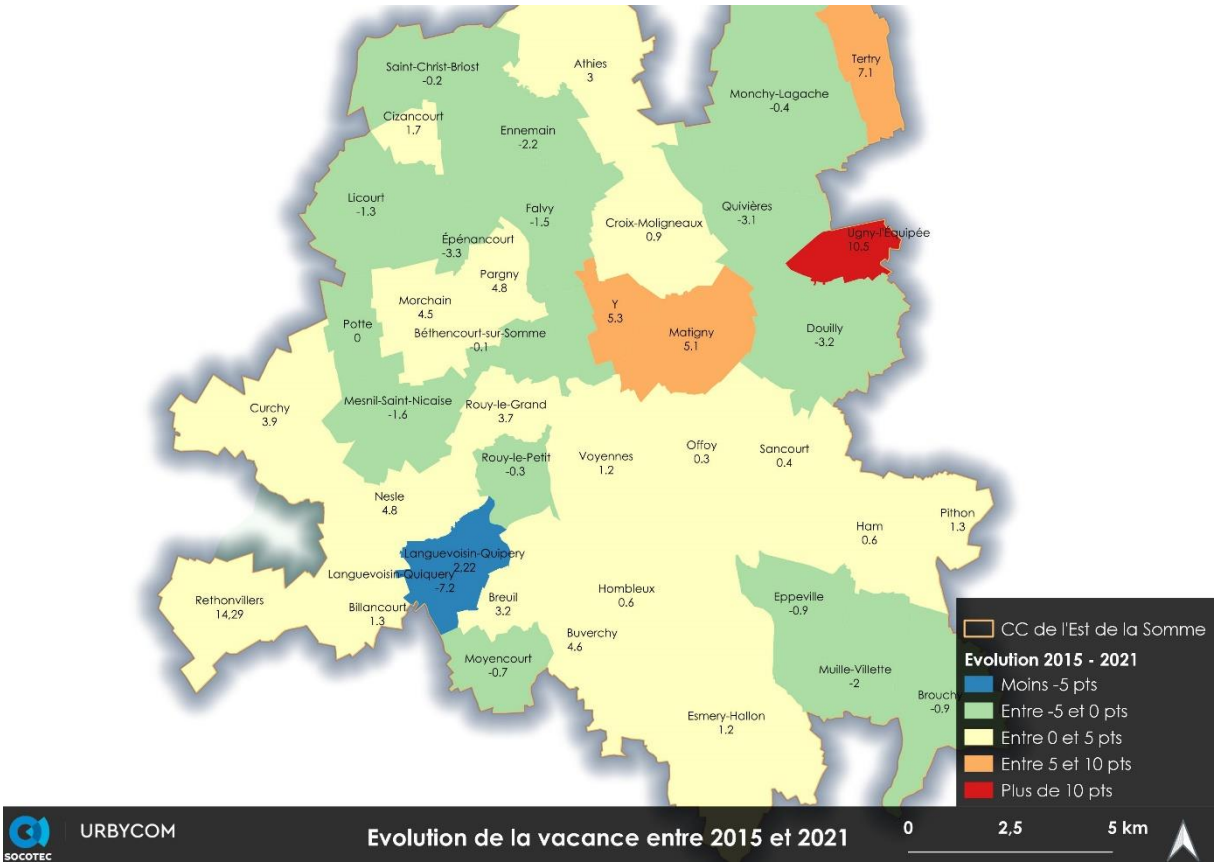
Source : Cartographie Urbycom

La carte représentant la part des logements vacants par commune montre que les logements vacants sont une réalité présente sur la majorité du territoire intercommunal. Les communes ayant le plus faible taux de vacances (Moins de 5 %) sont Potte, Villecourt, Béthencourt-sur-Somme et Buverchy.

Les communes présentant le taux de vacance le plus important sur le territoire intercommunal sont Cizancourt (19,05 %), Y (18,6 %), Billancourt (14,77 %), ainsi que la commune centre, Nesle, avec 14,98%.

A noter qu'un taux de vacance d'une commune est dit « normal » quand il atteint les 5 %, ce qui permet un renouvellement aisé du parc et éviter les zones tendues.

Figure 10 - Carte de l'évolution de la vacance entre 2015 et 2021 - CCES



Source : cartographie Urbycom

La carte de la différence du taux de logements vacants entre 2015 et 2021 représente l'évolution du pourcentage du taux de vacances sur cette période. Cette carte représente les capacités des communes à gérer leur taux de vacance. Plus la différence est positive, plus la commune a résorbé sa vacance, plus la différence est négative, plus la commune a des difficultés à la maitriser.

Par exemple pour Curchy, cela signifie que le taux de vacance en 2021 est supérieur de 3,9 points par rapport au taux de vacance en 2015.

Longuevoisin-Quiquery est la commune où le taux de vacance a le plus diminué sur la période 2015-2021. A l'inverse, Ugny-l'Equipée, Tertry et Y sont les communes où le taux de vacance a le plus augmenté.

La différence du taux de logements vacants entre 2015 et 2021 est à mettre en relation avec le taux de vacance en 2021. En effet, il se peut qu'une commune ait actuellement un taux de vacance élevé mais que son évolution entre 2015 et 2021 soit faible. Cela signifie que la vacance de la commune stagne et traduit une certaine capacité de la commune à gérer la vacance. C'est le cas par exemple de Monchy-Lagache, qui présente un taux de vacance de 9,91 % en 2021 mais qui n'a diminué que de 0,4 points entre 2015 et 2021.

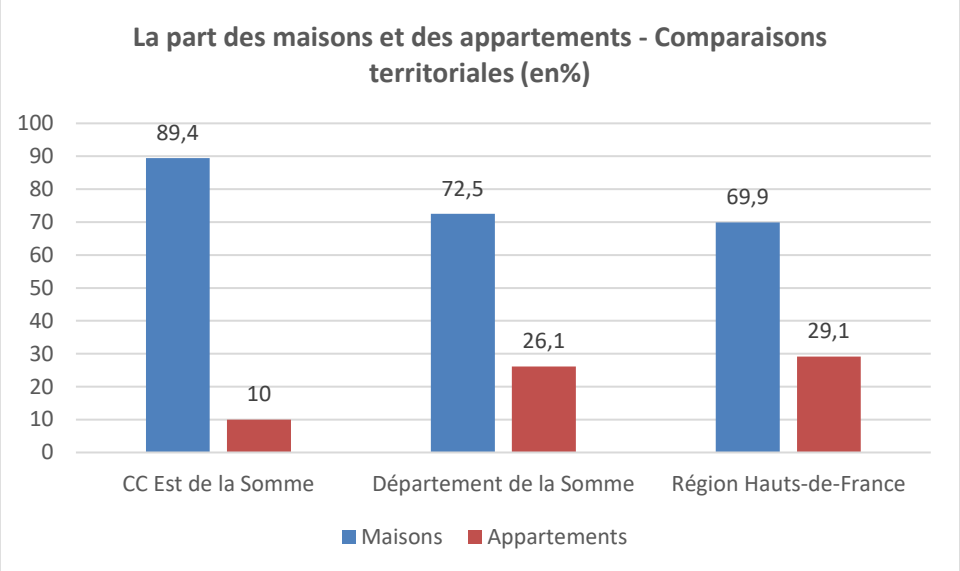
A l'inverse, la mise en relation des deux indicateurs peut faire ressortir des territoires présentant des difficultés de gestion de la vacance. C'est le cas par exemple de la commune d'Y qui a connu une forte augmentation de sa vacance, l'amenant à un taux de vacance de 18,6 % (+5,3 points entre 2015 et 2021).
Ces deux indicateurs permettent de mettre en avant des territoires en difficuté afin de pouvoir se concentrer sur ces derniers.

3. *Structure du parc logements*

La structure du parc de logements se base sur deux données, d'abord sur la composition du parc, c'est-à-dire la différence entre la part des maisons et celle des appartements et enfin sur la taille des logements, soit le nombre de pièces dont ils sont composés.

a. *Composition du parc de logements*

Tableau 14 - Part des maisons et appartements en 2021 - Comparaisons territoriales



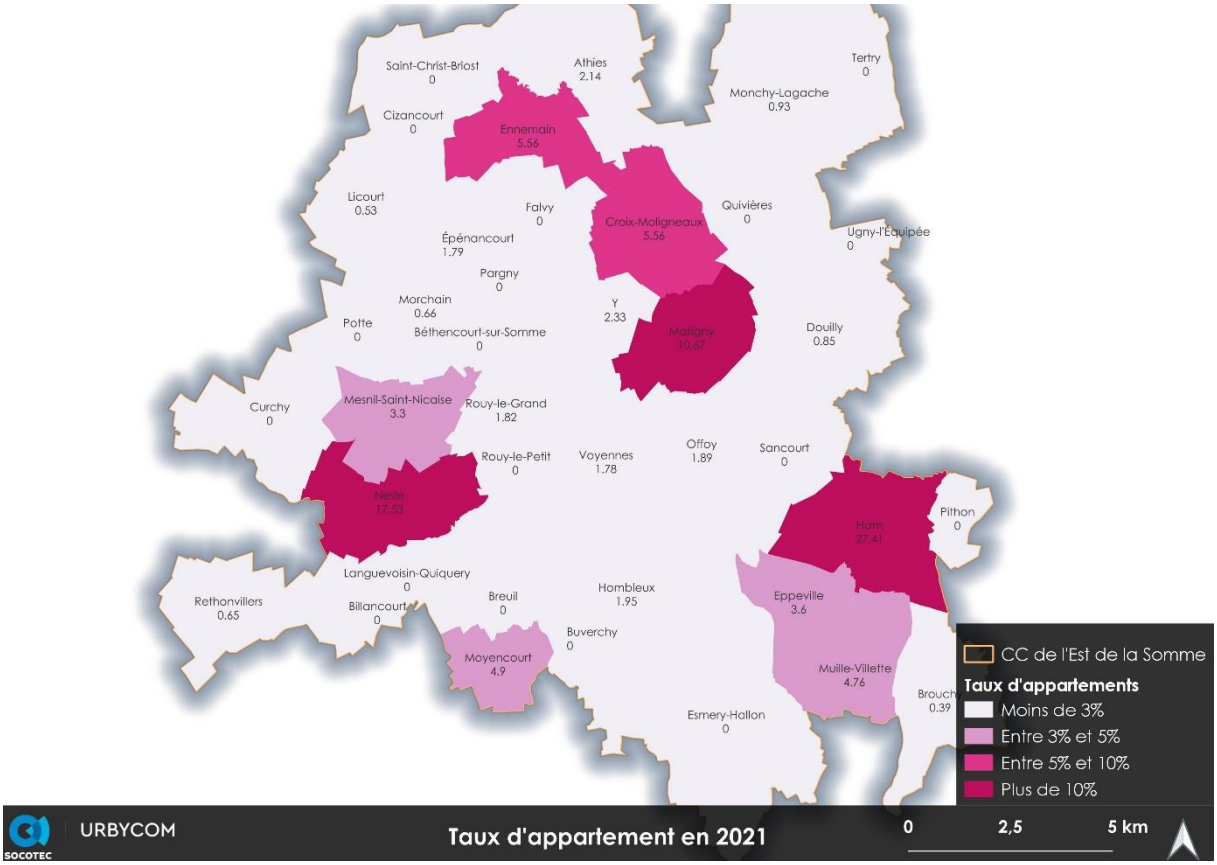
Source : données INSEE 2021

La Communauté de Communes de l'Est de la Somme possède un parc principalement composé de maisons individuelles, à 89,4 % et, par conséquent, de très peu d'appartements (10 %).

La part des maisons sur le territoire de l'intercommunalité est largement supérieure à celle du département ou de la région.

Un taux élevé de maison laisse apparaître un territoire à caractère rural, où l'implantation de maisons se fait plus facilement et où la concentration de population et la densité sont plus faibles.

Figure 11 - Carte du taux d'appartements en 2021 - CCES



Source : cartographie Urbycom

Le graphique représentant la part des appartements et maisons au sein du territoire intercommunal révélait une part faible d'appartement. La carte ci-dessus montre, quant à elle, la répartition de ces logements sur l'ensemble du territoire.

Seules quelques communes sont concernées par la forte présence d'appartements. Il s'agit de Ham (27,41 %), Nesle (17,53 %) et Matigny (10,67 %).

La majorité des communes ont un taux d'appartement ne dépassant pas les 3 % (telles que Athies, Voyennes), et une partie d'entre elles n'ont aucun appartement sur leur territoire. C'est le cas par exemple de Billancourt, Curchy, Tertry, ou encore Falvy.

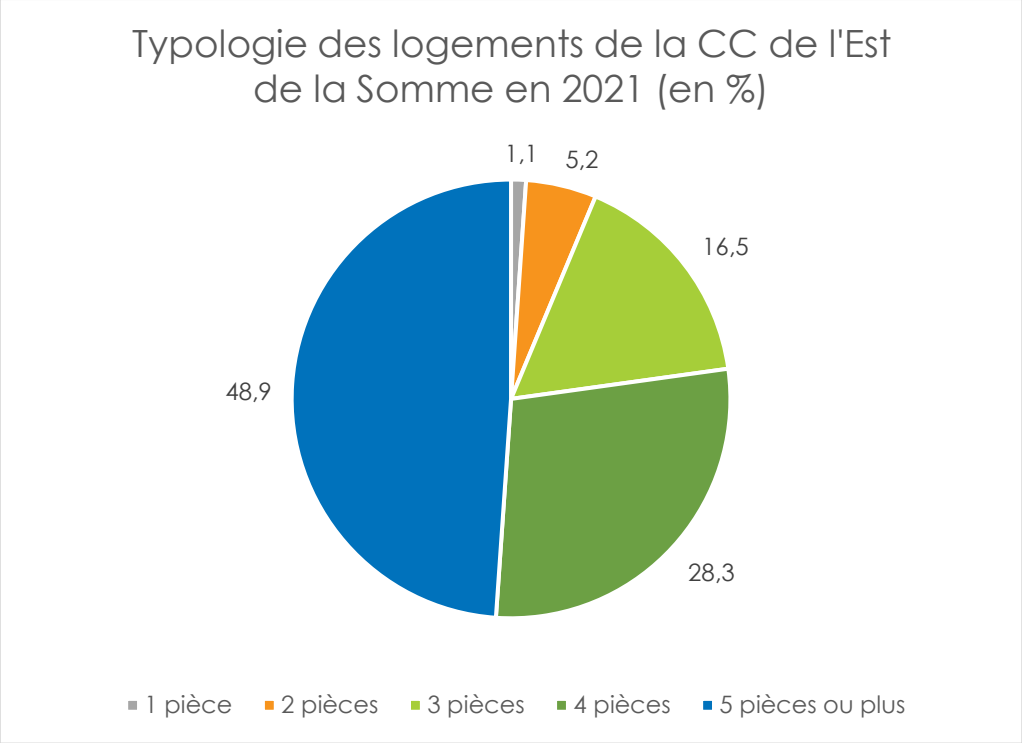
b. *Taille des logements*

La typologie des logements est souvent corrélée avec la part de maisons ou appartements. En effet, une maison offre la possibilité d'avoir plus de pièces, ce qui peut se ressentir dans les graphiques.

C'est le cas de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme. En effet, la part des maisons atteignant presque les 90 % des logements totaux, il est normal de voir une part élevée de logements comptant au moins 4 pièces (28,3 %) et de 5 pièces ou plus (48,9 %).

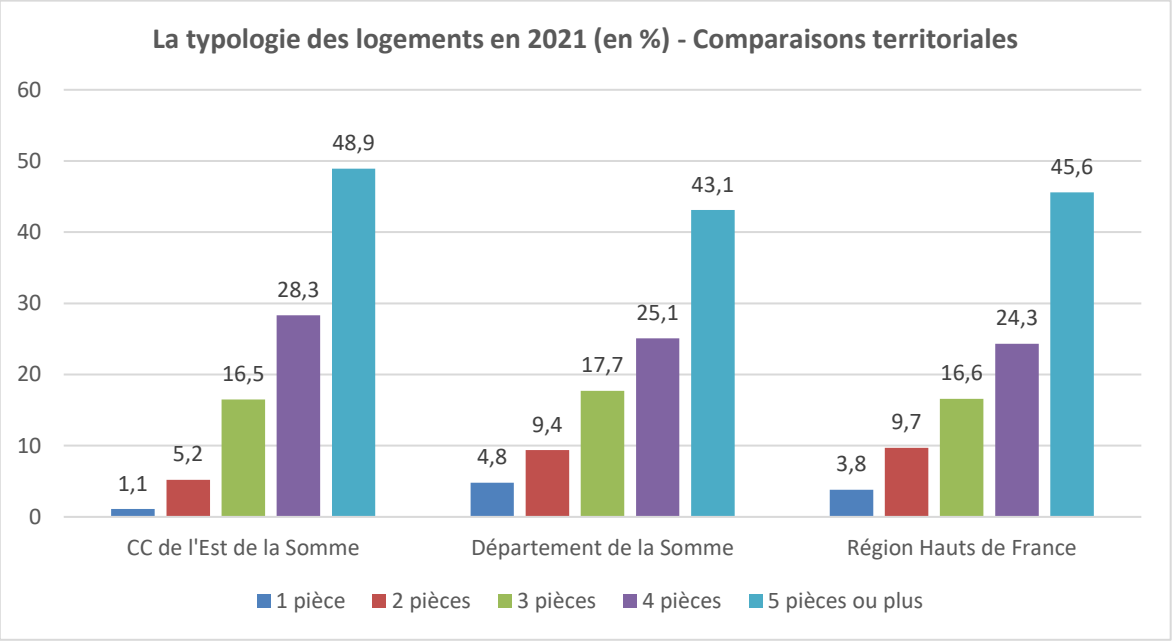
Les petits logements ne sont pas beaucoup représentés sur le territoire intercommunal. Cela est dû au faible taux d'appartements.

Tableau 15 - Typologies de logements en 2021 - CCES



Source : données INSEE 2021

Tableau 16 - Typologies des logements en 2021 - Comparaisons territoriales



Source : données INSEE 2021

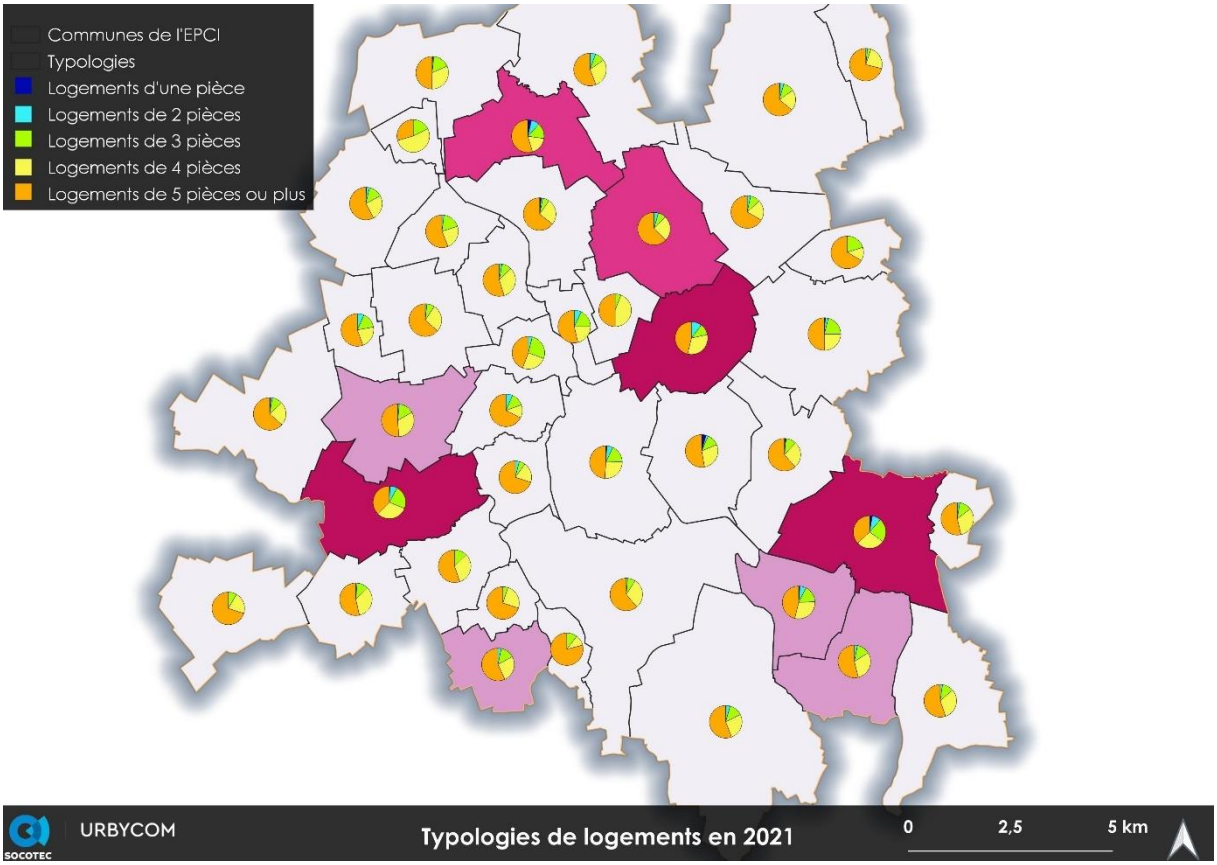
Globalement, la tendance de typologie de logements est la même pour la Communauté de Communes de l'Est de la Somme que pour celle du département ou de la région.

Cependant, au regard des chiffres, on remarque que la Communauté de Communes possède une part bien moins importante de logements d'une pièce (1,1 %, contre 4,8 % pour le département et 3,8 % pour la région) et de deux pièces (5,2 % contre 9,4 % pour le département et 9,7 % pour la région).

A l'inverse, la Communauté de Communes possède une part plus importante en ce qui concerne les logements de 4 pièces (28,3 % contre 25,1 pour le département et 24,3 pour la région) et de 5 pièces ou plus (48,9 % contre 43,1 % pour le département et 45,6 % pour la région).

Cette forte proportion de grands logements est à corréler avec la taille des ménages importante sur le territoire en général ainsi que dans certaines communes, en plus du caractère rural présent et donc une densité moindre qui permet d'obtenir des plus grands terrains pour chaque famille.

Figure 12 - Carte du taux d'appartements et de la typologie des logements en 2021 - CCES



Source : cartographie Urbycom

La carte du taux d'appartement et de la typologie de logements montre bien la corrélation entre ces deux données. En effet, plus le taux d'appartement est faible sur la commune, plus le taux de petits logements comprenant une ou deux pièces est faible. A l'inverse, plus le taux d'appartement est élevé, plus la typologie de petits logements est élevée. A noter tout de même que cette part de petits logements reste faible sur l'ensemble du territoire intercommunal.

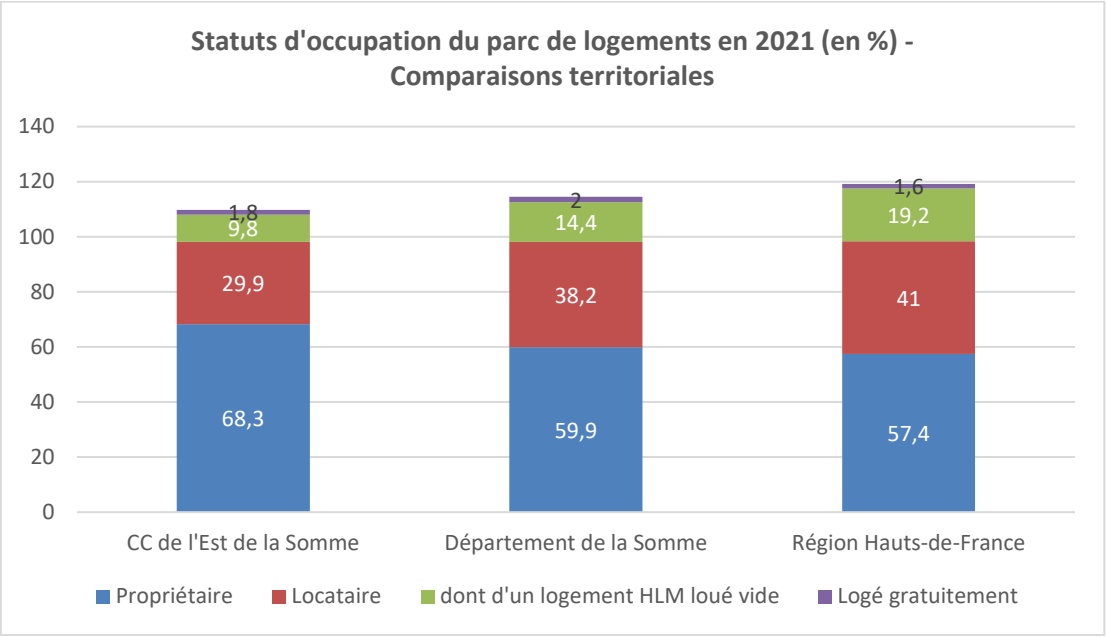
Ces chiffres traduisent la présence d'une certaine typologie de logements sur le territoire. Dans le cas présent, il s'agit principalement d'espaces résidentiels, avec une majorité de maisons présentant 4 voire 5 pièces ou plus.

4. *Le parc locatif et la migration résidentielle*

La migration résidentielle correspond aux changements de lieu de résidences d'une population. Cette dernière et la part de logements locatifs d'un territoire peuvent être analysés ensembles, puisque ces données sont corrélatives.

a. Taux de logements locatifs

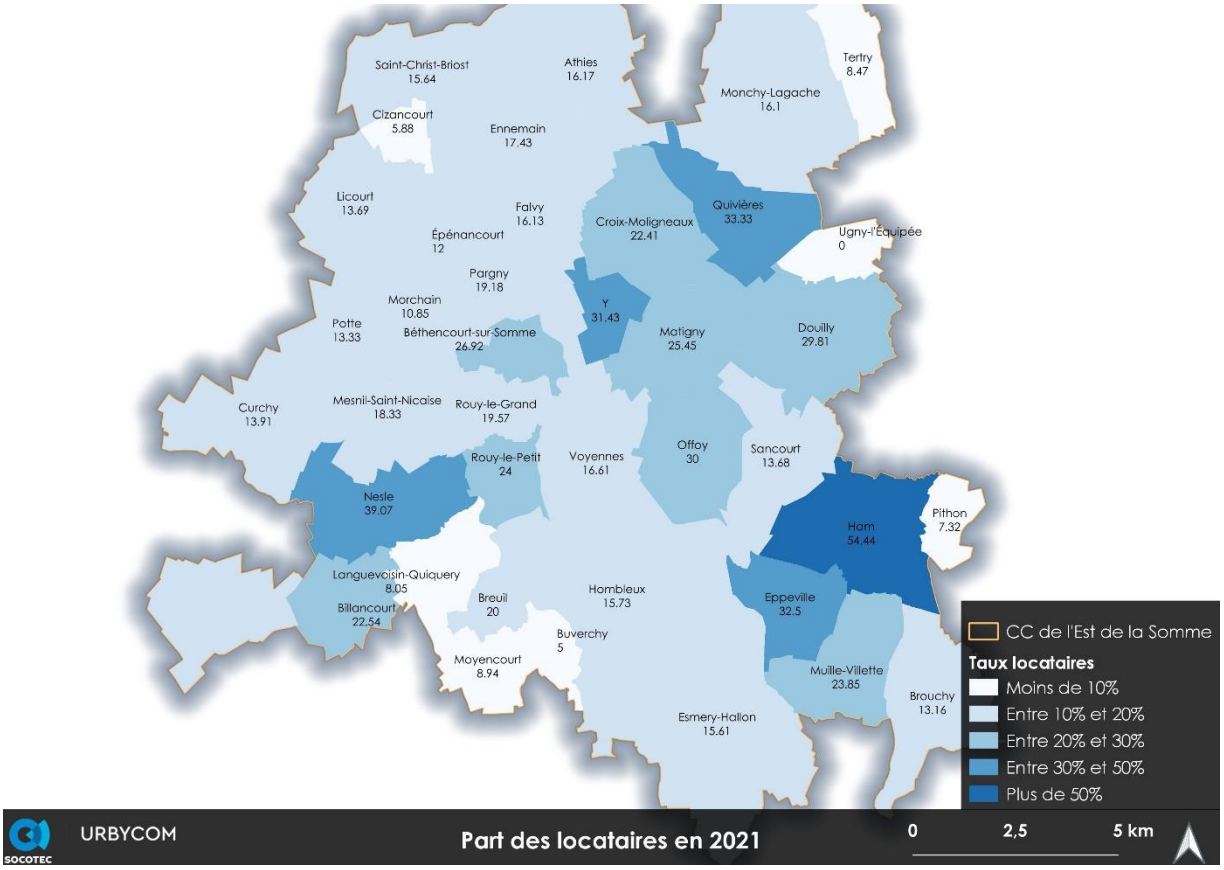
Tableau 17 - Part des statuts d'occupations du parc de logements en 2021 - Comparaisons territoriales



Source : données INSEE 2021

Selon l'INSEE, le taux de logements occupés par des propriétaires est nettement plus élevé au sein de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme qu'aux échelons supérieurs. Il est de 68,3 % contre 59,9 % au niveau du département et 57,4 % à l'échelle de la région Hauts-de-France.

Figure 13 - Carte de la part des locataires en 2021 - CCES



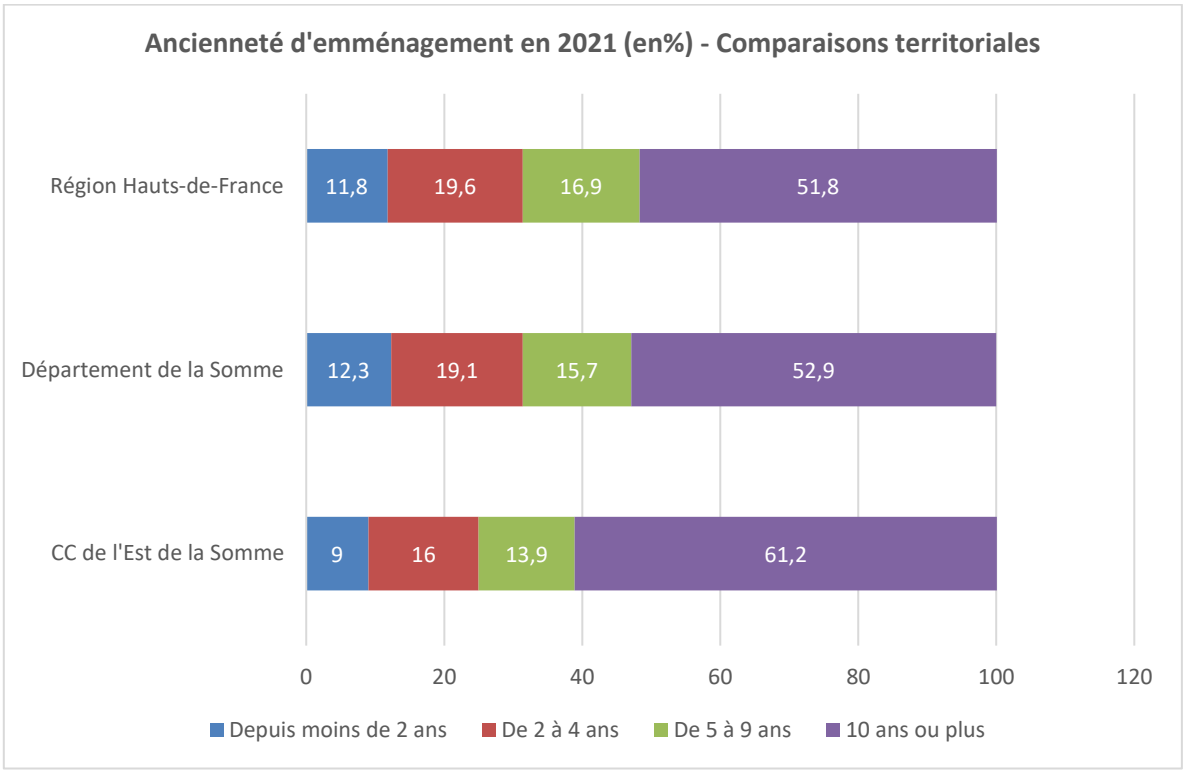
Source : cartographie Urbycom

La carte de la part des locataires sur le territoire intercommunal montre une certaine homogénéité dans la répartition des logements locatifs. Certaines communes présentent un taux de logements locatifs importants, comme Ham (54,44 %) ou encore Nesle (39,07 %). Les communes comptant le moins de logements locatifs sont Cizancourt et Buverchy avec un total de 5 %. La commune Ligny-l ’Equipée est la seule qui compte aucun logement vacant

b. *Ancienneté d’emménagement dans la résidence principale*

L’ancienneté d’emménagement montre la capacité d’un parc logement à se réadapter aux types de ménages qui les occupent. Les ménages changent de résidence principale plusieurs fois dans une vie en fonction de leur évolution, passant de couple, à couple avec enfants, de nouveau couple ou personne seule…etc. Ainsi, la fréquence de migration résidentielle montre la capacité qu’ont les ménages à changer de logement pour s’installer dans un type de logement mieux adapté à leurs besoins. Plus la migration résidentielle est élevée, plus le parc logements est adapté à ses occupants.

Tableau 18 - Taux d'ancienneté d'emménagements en 2021 - Comparaisons territoriales



Source : données INSEE 2021

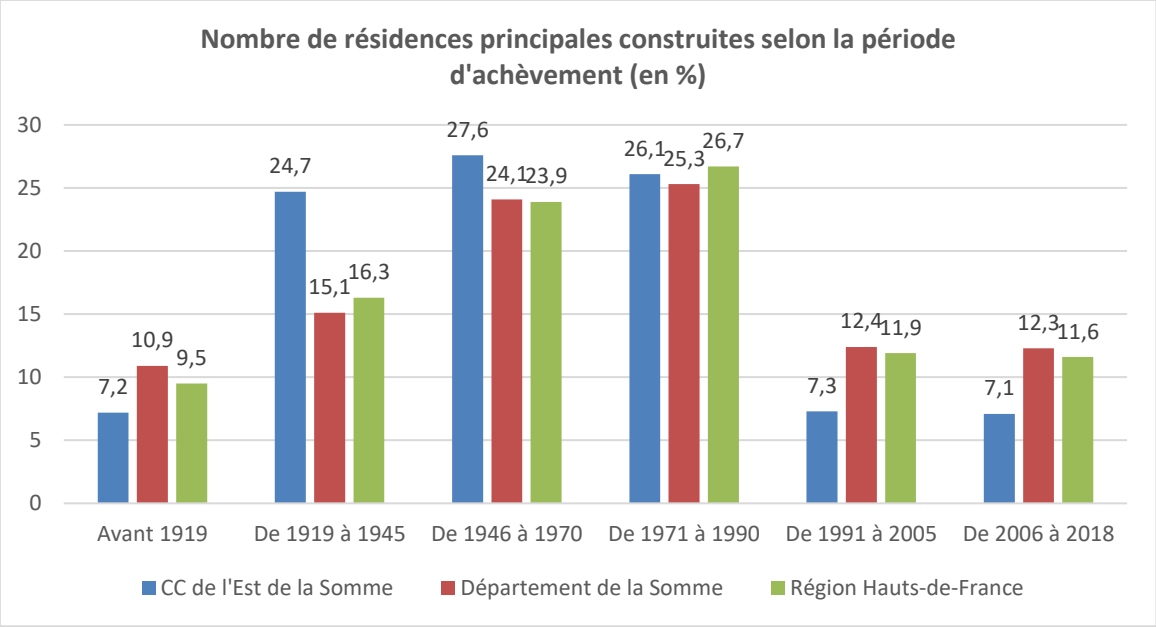
La majorité des habitants de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme occupent leur logement depuis 10 ans ou plus (61,2 %). Ce taux est supérieur à celui du département (52,9 %) et de la région (51,8 %). Cela signifie un certain ancrage des ménages sur le territoire. A l'inverse, le taux d'occupation depuis moins de 2 ans (9 % pour la Communauté de Communes) reste plus faible que le département (12,3 %) et la région (11,8 %).

Ces observations traduisent une faible mobilité résidentielle de la part des ménages de la Communauté de Communes ainsi qu'une attraction faible du territoire.

D'un autre point de vue, plus l'ancienneté d'emménagement est élevée, plus cela reflète un ancrage territorial de la part des habitants et un attachement à leur lieu de résidence. Plus de 61 % de la population de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme réside dans le territoire intercommunal depuis au moins 10 ans, ce qui est largement plus que les taux des échelons supérieurs et montre un certain attachement au cadre de vie que propose le territoire.

5. Ancienneté du parc

Tableau 19 - Taux d'achèvement des résidences principales en 2021 - Comparaisons territoriales



Source : données INSEE 2021

En comparaison avec le département de la Somme et la région Hauts-de-France, la Communauté de Communes de l'Est de la Somme est marquée par un taux élevé de logements anciens (construits avant 1946), puisqu'il atteint 31.9 % des résidences principales. Les échelons supérieurs ont, quant à eux, connu davantage de constructions entre 1991 et 2018.

Concernant les résidences principales « récentes », c'est-à-dire construites entre 1991 et 2018, leur part est plus importante dans les échelons supérieurs qu'au sein du territoire intercommunal. Ce taux est de 7,1 % contre 12,3 % pour le département et 11,6 % pour la région.

En revanche, le taux élevé de logements anciens peut être à l'origine de problèmes de vétusté ou de précarité énergétique, qui peuvent expliquer l'augmentation du nombre de logements vacants : il est parfois moins couteux d'investir dans la construction d'un nouveau logement que dans la réhabilitation d'un logement ancien.

Le réinvestissement de certains logements laissés à l'abandon pourra être étudié dans le cadre du développement futur de l'urbanisation des communes. Par exemple, certains bâtiments délaissés peuvent présenter une opportunité vis-à-vis d'un éventuel projet de zone d'extension de l'urbanisation (potentielle voie d'accès, reconversion pour un équipement, local commercial ou d'activité…).

En parallèle, le parc de logements anciens constitue également un patrimoine riche, qui pourra être préservé par le biais des outils réglementaires (*voir partie patrimoine*).

6. La dynamique actuelle et prévisionnelle

Une OPAH est en cours sur les 42 communes du territoire intercommunal : l'OPAH Revitalisation centre-Bourg et Développement du territoire Communauté de Commune Est de la Somme.



Périmètre prioritaire de l'OPAH (Ham, Eppeville et Muille-Villette)

L'opération a débuté en octobre 2016, pour une durée de 6 ans.

S'inscrivant dans le cadre du Programme national expérimental en faveur de la revitalisation des centres-bourgs, l'opération a pour enjeux de lutter contre les situations d'habitats dégradés, indécents voire indignes ; favoriser le renouvellement urbain et la remise des logements vacants sur le marché immobilier ; améliorer la performance énergétique du parc de logement ; faciliter le maintien des personnes en manque d'autonomie dans leurs logement ; prévenir et traiter les situations de copropriétés en difficulté ; restaurer l'identité du cœur de ville en incitant les propriétaires à entretenir leur patrimoine.

Concernant les aspects fonciers et immobiliers, les objectifs sont :

- réhabilitation de 114 logements,
- portage de 2 immeubles à réhabiliter par la Ville de Ham (10 et 12 rue de Sorigny),
- réhabilitation de 2 îlots par procédure de RHI / THIRORI,
- renouvellement urbain en entrée d'agglomération par procédure de DUP (à Eppeville).

Concernant le volet patrimoine, les objectifs sont :

- 30 ravalements de façades sur 6 ans,
- enveloppe maximum des subventions à allouer sur la durée du programme : 75 000 €,
- taux de subvention : 25 %,
- rues concernées (localisation en annexe II) :
  - Rue Salvador Allende
  - Boulevard de Gaulle

Concernant les objectifs du volet services, commerces et équipements de proximité, les objectifs sont :

- deux projets de résidence pour personnes âgées (d'influence « béguinage ») ;
- un pôle multiservices accueillant à la fois des cellules commerciales, des professionnels de santé, des services de proximité et un espace dédié au marché couvert rue de Noyon ;
- une maison du tourisme située dans une friche industrielle le long du canal ;
- une maison d'assistantes maternelles ;
- un jardin pédagogique créé en liaison avec l'école.

Plus généralement, les objectifs globaux du volet habitat sur le parc privé :

Les objectifs de logements financés par l'ANAH sont évalués à 114, répartis comme suit :

- 78 logements de propriétaires occupants en 6 ans, soit 13 logements par an ;
- 36 logements locatifs de propriétaires bailleurs privés en 6 ans, soit 6 logements par an ;

La démarche entreprise par l'intercommunalité est donc très vertueuse pour le territoire.

7. *Synthèse de l'habitat*

Globalement, on remarque un effort de construction ces dernières années sur le territoire de l'intercommunalité mais qui n'est pas suivi d'une croissance démographique. Cela est particulièrement lié au phénomène de desserrement des ménages.

Le territoire de l'intercommunalité présente un taux de vacance élevé et en augmentation. Des objectifs de résorption seront à afficher, en lien avec le SCOT.

En ce qui concerne le parc de logement, celui-ci est majoritairement composé de logements de grande taille et de propriétaires, ce qui est caractéristique du milieu rural. Pour diversifier ce parc, des outils pourront être mis en place afin d'imposer des logements de plus petites tailles et davantage de logements locatifs.

IV. ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE

1. Profil économique des habitants

a. Taux d'activité et taux d'emploi

Tableau 20 - Taux d'activité et taux d'emploi - Comparaisons territoriales

	CC de l'Est de la Somme	Département	Région
Année	2021		
Ensemble	11 816	352 228	3 748 437
Actifs en %	72,5	72,3	72,2
Actifs ayant un emploi en %	60,7	62	61,5
Chômeurs en %	11,8	10,3	10,7
Inactifs en %	27,5	27,7	27,8
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	7,9	11,5	10,9
Retraités ou préretraités en %	8,1	6,8	6,3
Autres inactifs en %	11,4	9,5	10,6

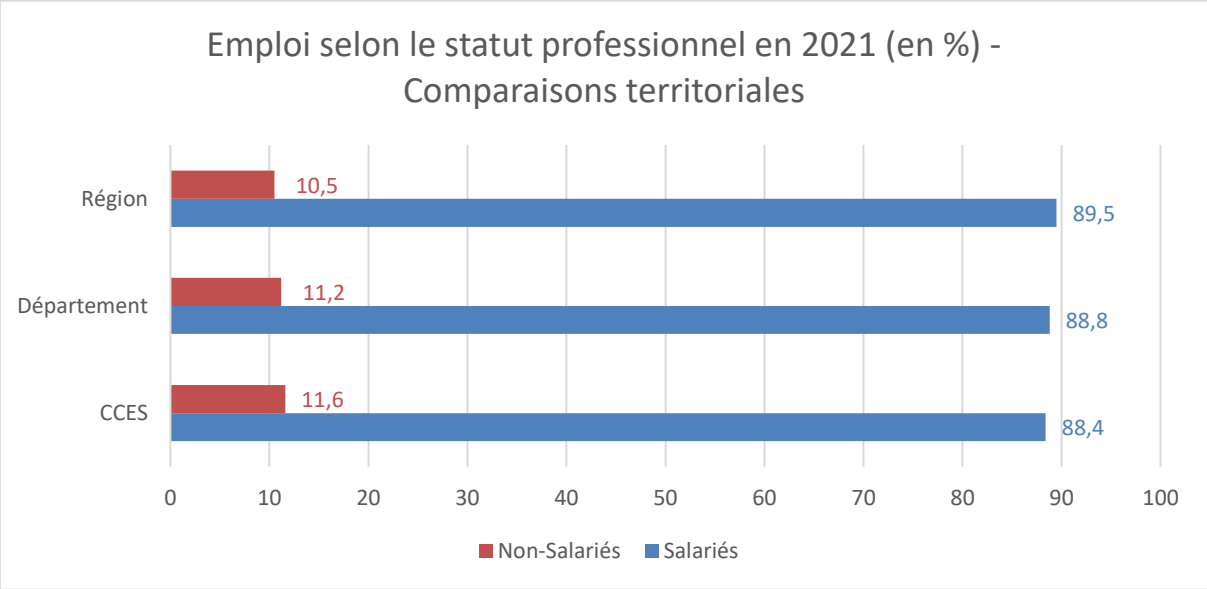
Source : données INSEE 2021

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs, c'est-à-dire à la fois les actifs occupés et les chômeurs, sur l'ensemble de la population qui est en âge de travailler (qui correspond à la tranche d'âge des 15 – 64 ans selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques). Alors que, le taux d'emploi est la proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler.

En 2021, la Communauté de Communes de l'Est de la Somme recensait un taux d'activité de 72,5 %. Le département de la Somme et la région possède des taux similaires.

Parmi les actifs de l'intercommunalité, 60,7 % avaient un emploi, contre 62 % pour le département et 61,5 % pour la région. La population de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme connait donc un contexte économique moins favorable que les échelons supérieurs.

Tableau 21 - Emploi selon le statut professionnel en 2021 - Comparaisons territoriales



Source : données INSEE 2021

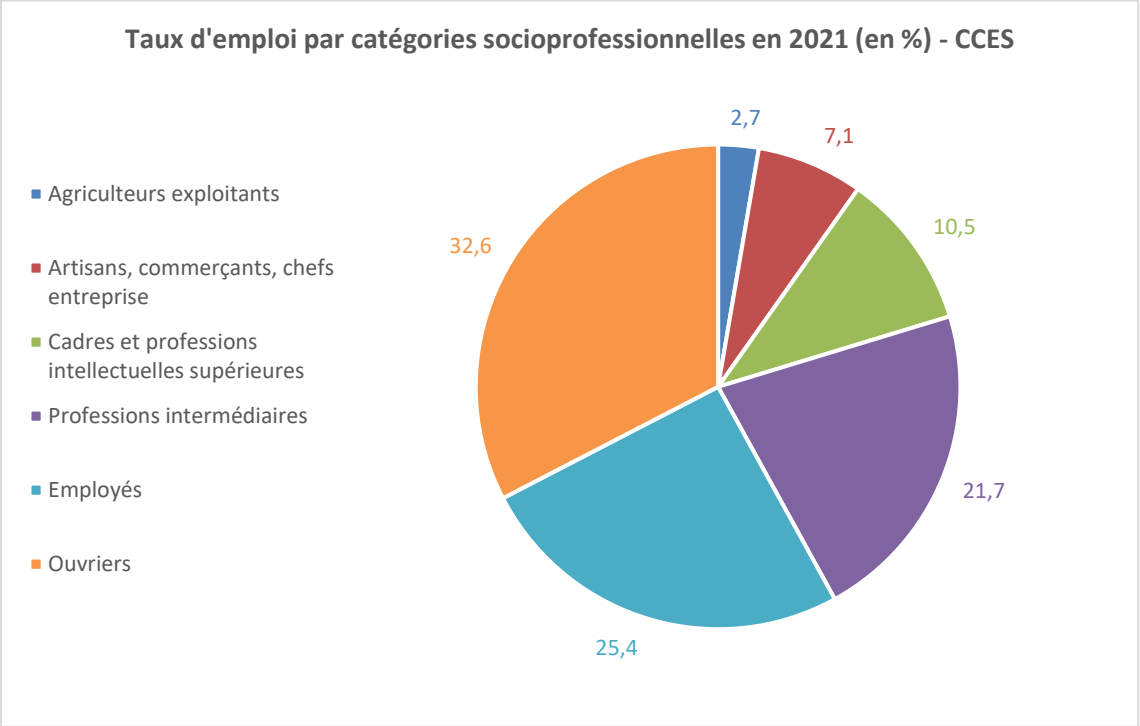
Le taux de salariés est légèrement inférieur au sein du territoire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme que dans les échelons supérieurs. En effet, il est de 88,4 % contre 88,8 % dans le département, et 89,5 % dans la région.

Le taux de non-salariés est légèrement supérieur dans le territoire intercommunal (11,6 % contre 11,2 % dans le département et 10,5 % dans la région).

b. *Les professions et catégories socioprofessionnelles*

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles établie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques classe la population selon une synthèse de la profession, de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non). Il existe donc huit groupes socioprofessionnels : les agriculteurs exploitants, les artisans, commerçants, chefs d'entreprise, les cadres et professions intellectuelles supérieures, les professions intermédiaires, les employés, les ouvriers, les retraités et les « autres » qui correspondent aux autres personnes sans activités professionnelle.

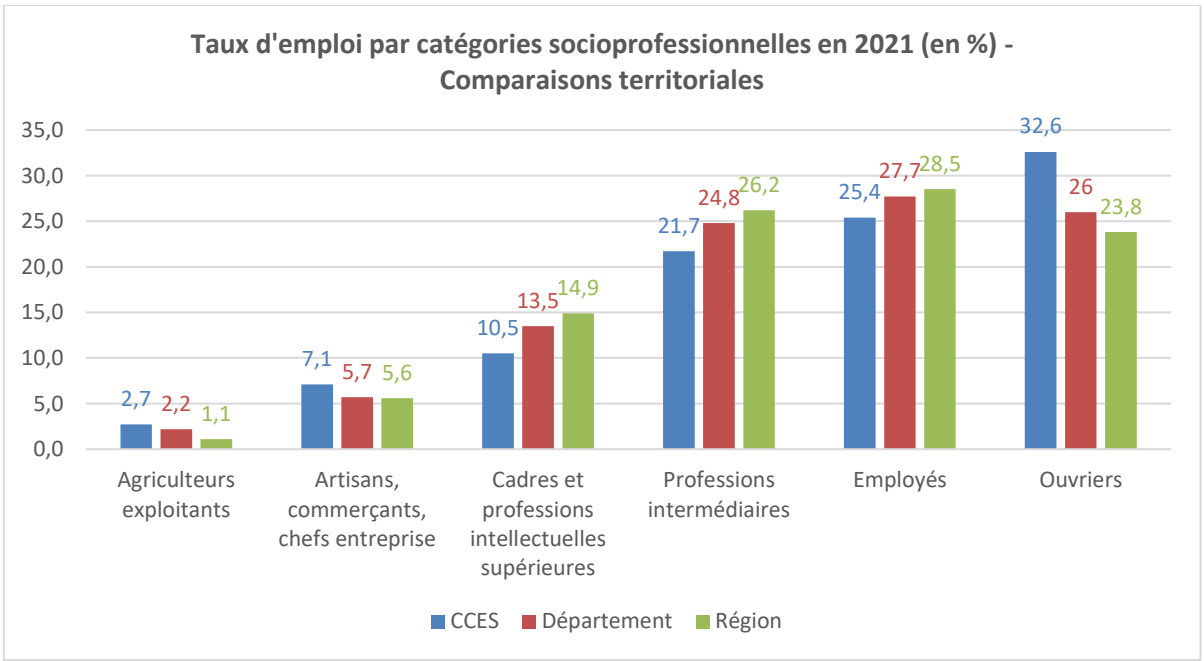
Tableau 22 - Taux d'emploi par catégorie socioprofessionnelles



Source : données INSEE 2021

Les ouvriers sont les plus représentés sur le territoire intercommunal (32,6 % des emplois), représentant à eux seuls plus d'un tiers des emplois. Avec les employés (25,4 % des emplois), ils représentent plus de la moitié des emplois du territoire. Arrivent ensuite les professions intermédiaires (21,7 %), cadres et professions intellectuelles supérieures (10,5 %), les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (7,1 %) et enfin les agriculteurs exploitants (2,7 %).

Tableau 23 - Taux d'emploi par catégorie socioprofessionnelles en 2021 - Comparaisons territoriales



Source : données INSEE 2021

La catégorie socio-professionnelle la plus représentée sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme est celle des ouvriers (32 %), alors que celle des employés est la plus représentée aux échelons supérieurs (27,7 % pour le département et 28,5 % pour la région).

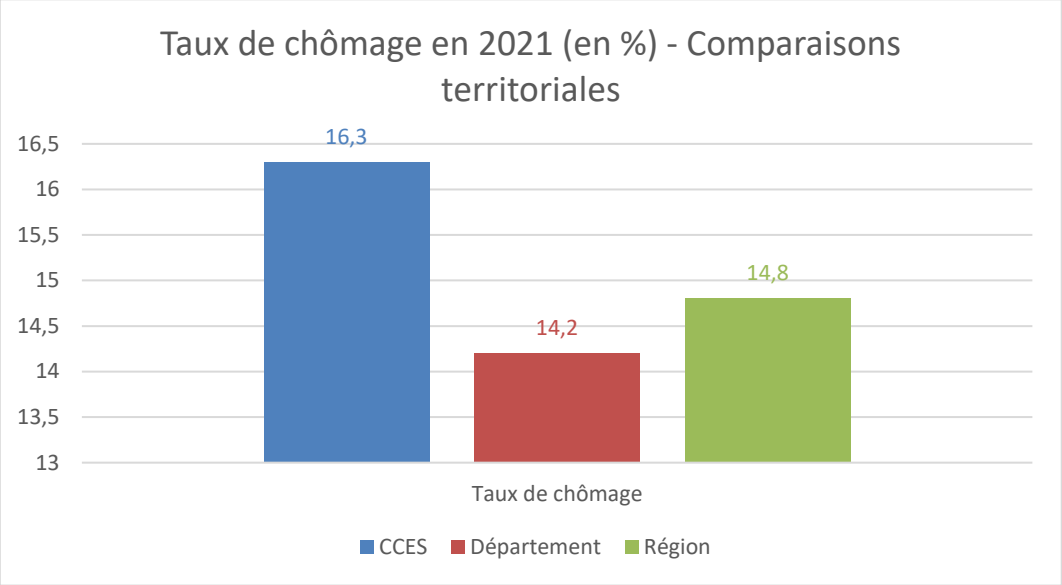
Par ailleurs, les agriculteurs exploitants sont plus présents dans l'intercommunalité (2,7 %) que dans le département (2,2 %) et la région (1,1 %), ce qui traduit la présence d'un certain caractère rural du territoire.

Inversement, les catégories des cadres et professions intellectuelles supérieures (10,5 %) ainsi que les professions intermédiaires (21,7 %) sont sous-représentées sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme.

c. *Taux de chômage*

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active, c'est-à-dire les actifs occupés et les chômeurs. Il diffère donc du taux de chômeurs qui reprend la proportion de chômeurs dans l'ensemble de la population en âge de travailler.

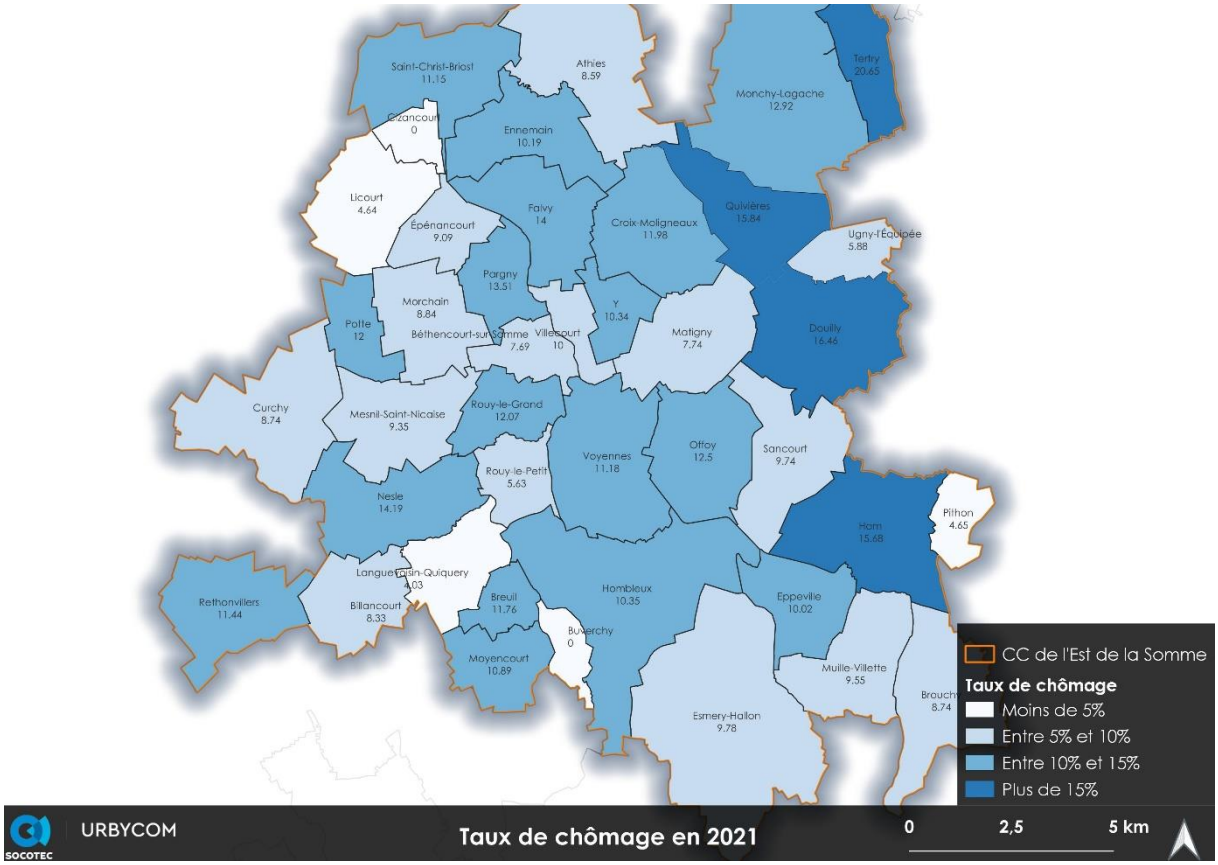
Tableau 24 - Taux de chômage en 2021 - Comparaisons territoriales



Source : données INSEE 2021

Le taux de chômage sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme (16,3 %) est sensiblement supérieur à celui du département (14,2 %) et de la région (14,8 %).

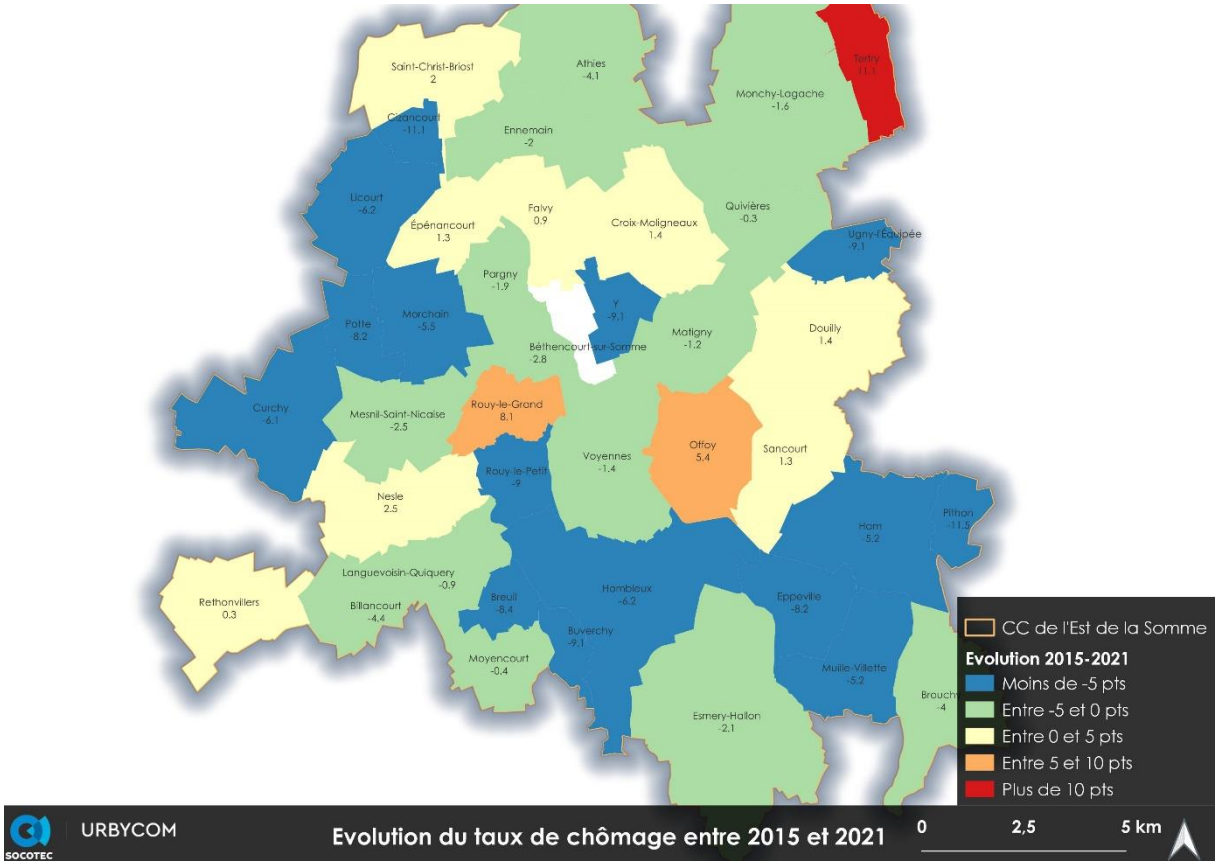
Figure 14 - Carte du taux de chômage en 2021 - CCES



Source : cartographie Urbycom

La carte représentant le taux de chômage révèle un territoire marqué par cet indicateur. Les communes les plus touchées par le chômage sont Tertry avec 20,7 %, Douilly avec 16,5 % et Ham avec 15,7 %. A l'inverse, les communes présentant le plus faible taux de chômage sont Languevoisin-Quiquery (4 %) et Pithon (4,7%). Les communes de Cizancourt et Buverchy se démarquent avec un taux de chômage à 0%.

Figure 15 - Carte de l'évolution du taux de chômage entre 2015 et 2021 - CCES



Source : cartographie Urbycom

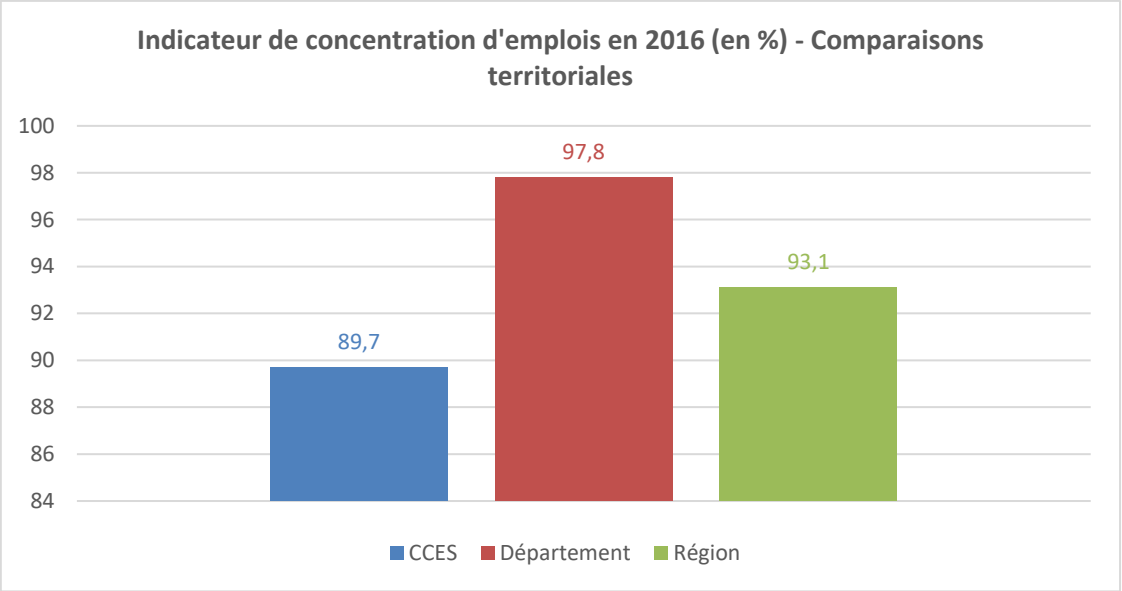
La carte de l'évolution du taux de chômage révèle des disparités entre les communes. En effet, plusieurs communes comme Buverchy, Rouy-le-Petit, Eppeville ou Y ont vu leur taux de chômage diminuer drastiquement (environ -8 points) entre 2015 et 2021. Plusieurs autres communes voient également une résorption partielle de leur taux de chômage, comme Mesnil-Saint-Nicolas, Esmery-Hallon, Billancourt ou encore Matigny.

D'autres ont vu leur taux de chômage augmenter entre 0 et 5 points, comme Nesle, Falvy ou encore Douilly. La commune ayant connu la plus forte évolution de son taux de chômage est Tertry, avec une évolution de plus de 11 points.

2. Profil économique du territoire

a. Indicateur de concentration d'emploi

Tableau 25 - Indicateur de concentration d'emplois en 2021 - Comparaisons territoriales



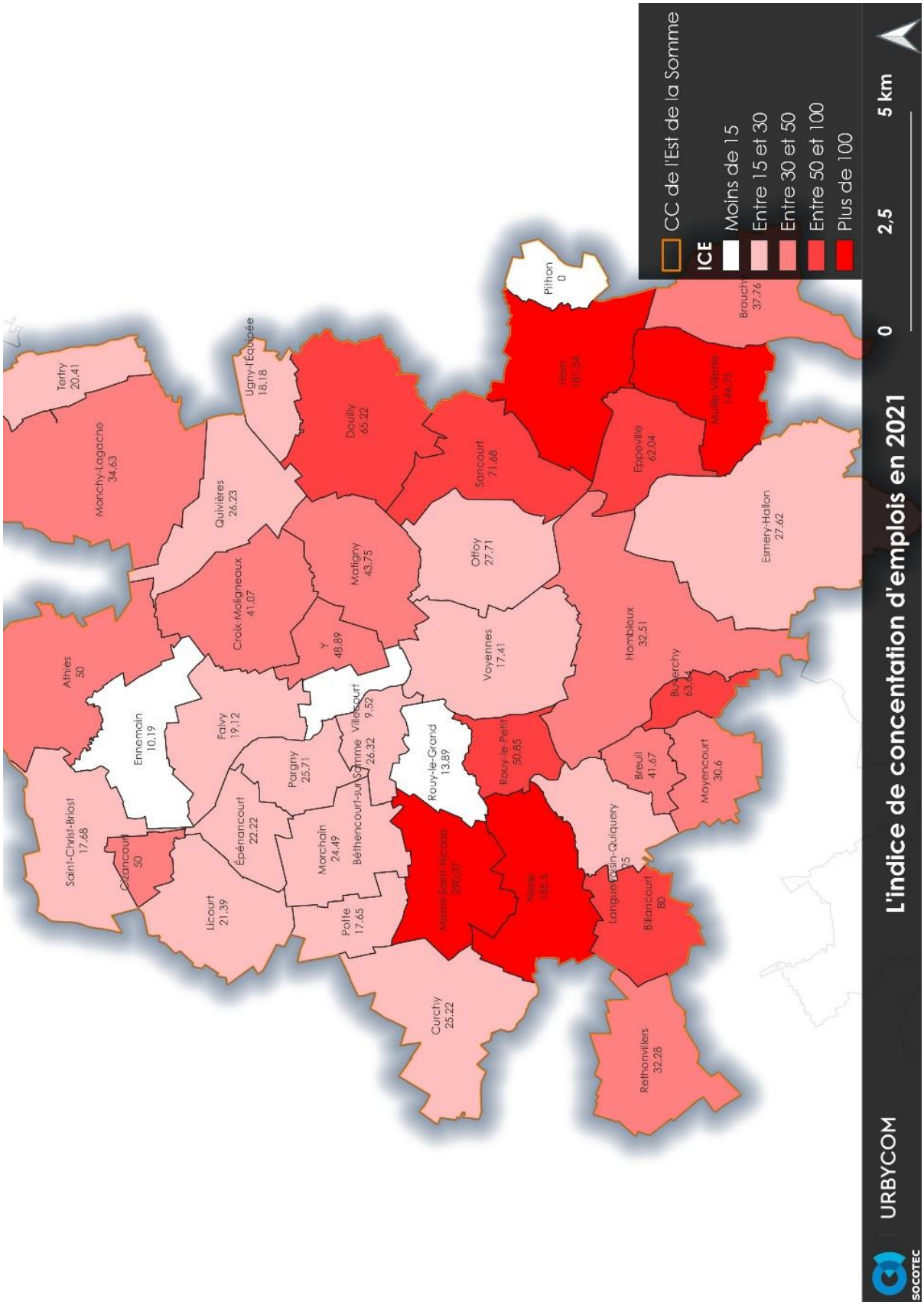
Source : données INSEE 2021

En 2021, la Communauté de Communes de l'Est de la Somme recense un taux de concentration d'emplois de 89,7 %. Ce taux est plus faible dans l'intercommunalité que dans les échelons supérieurs. Ce taux indique que de nombreux résidants sont amenés à se déplacer vers d'autres territoires pour travailler, ce qui traduit une vocation résidentielle du territoire.

Les emplois ne sont pas répartis homogénéiquement sur le territoire. Certaines communes en concentrent plus que d'autres. C'est le cas de Mesnil-Saint-Nicaise (290,4), Ham (181,5), Nesle (185,5) et Muille-Villette (144,8). Ces chiffres sont à mettre en corrélation avec la présence de zones d'activités.

Les communes concentrant le moins d'emploi sont Pithon (0), Rouy-le-Grand (13,9), Villecourt (9,5) et Ennemain (10,2).

Figure 16 - Carte sur les indices de concentration d'emploi en 2021 - CCES



Source : cartographie Urbycom

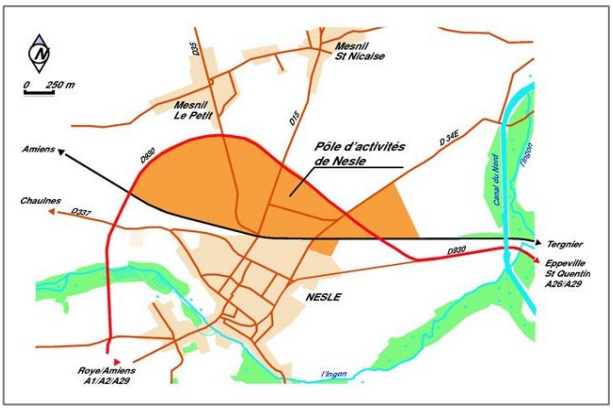
b. Les secteurs d'activité

i. Les zones d'activités du territoire

Plusieurs zones d'activités sont présentes sur le territoire intercommunal : le Pôle d'activité de Nesle / Mesnil-Saint-Nicaise, la ZAC Saint Sulpice à Ham, la ZI du District de Ham à Eppeville ou encore la zone d'activité commerciale de Muille-Villette.

- **Le Pôle d'activités de Nesle / Mesnil-Saint-Nicaise**

Situé à proximité du croisement des autoroutes A1 et A29 et d'une surface totale de 90ha, le Parc d'activités du Pays Neslois possède encore 13ha non construits, laissant place à de nouvelles possibilités d'implantations industrielles et commerciales. De nombreuses entreprises sont déjà présentes sur la zone. C'est la plus grande zone d'activité du territoire intercommunal.



Source : http://www.zonedactivite.com/zone_d_activites/plan_situation/Pole-d-Activites-de-Nesle---Mesnil-Saint-Nicaise--i138.htm





Source : Géoportail et Google Maps





Source : Photographie Urbycom

- La ZAC Saint Sulpice de Ham

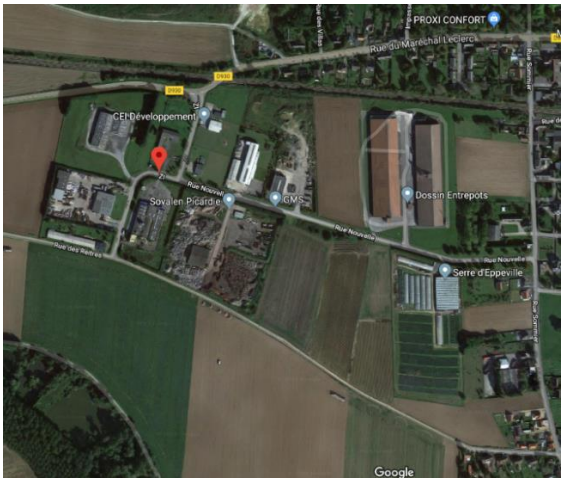


Source : Google Maps



Source : Photographie Urbycom

- La ZI du District de Ham à Eppeville



Source : Google Maps



Source : Photographie Urbycom

- La zone d'activité commerciale de Muille-Villette

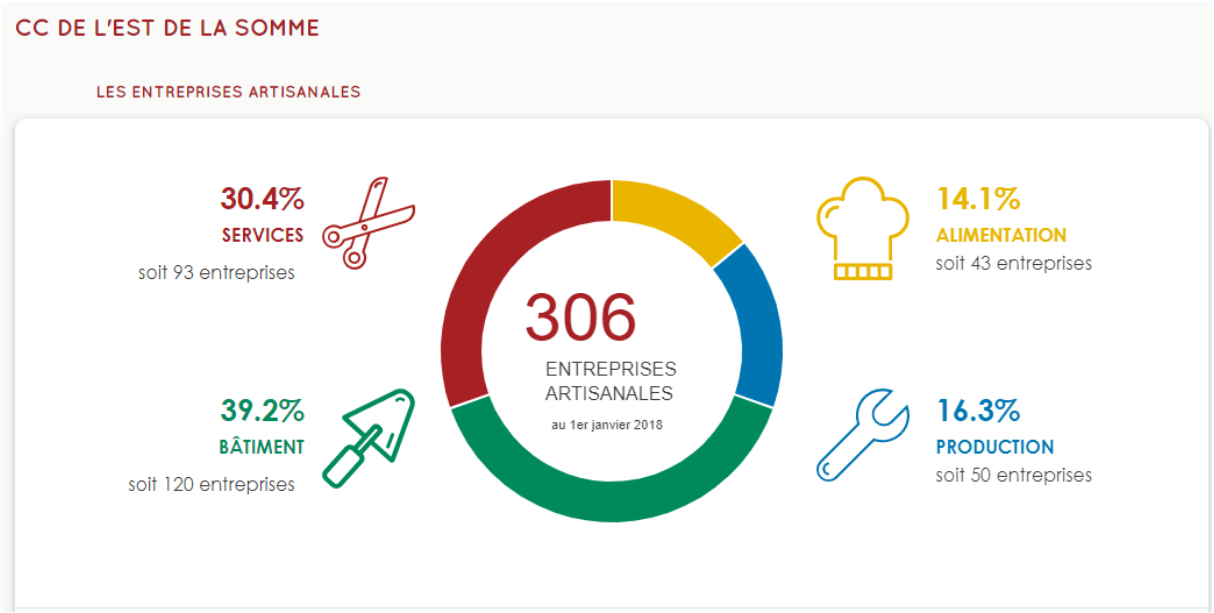




Source : Google Maps

ii. *L'artisanat*

Nombre d'entreprises artisanales sur le territoire intercommunal (au 01 janvier 2018)

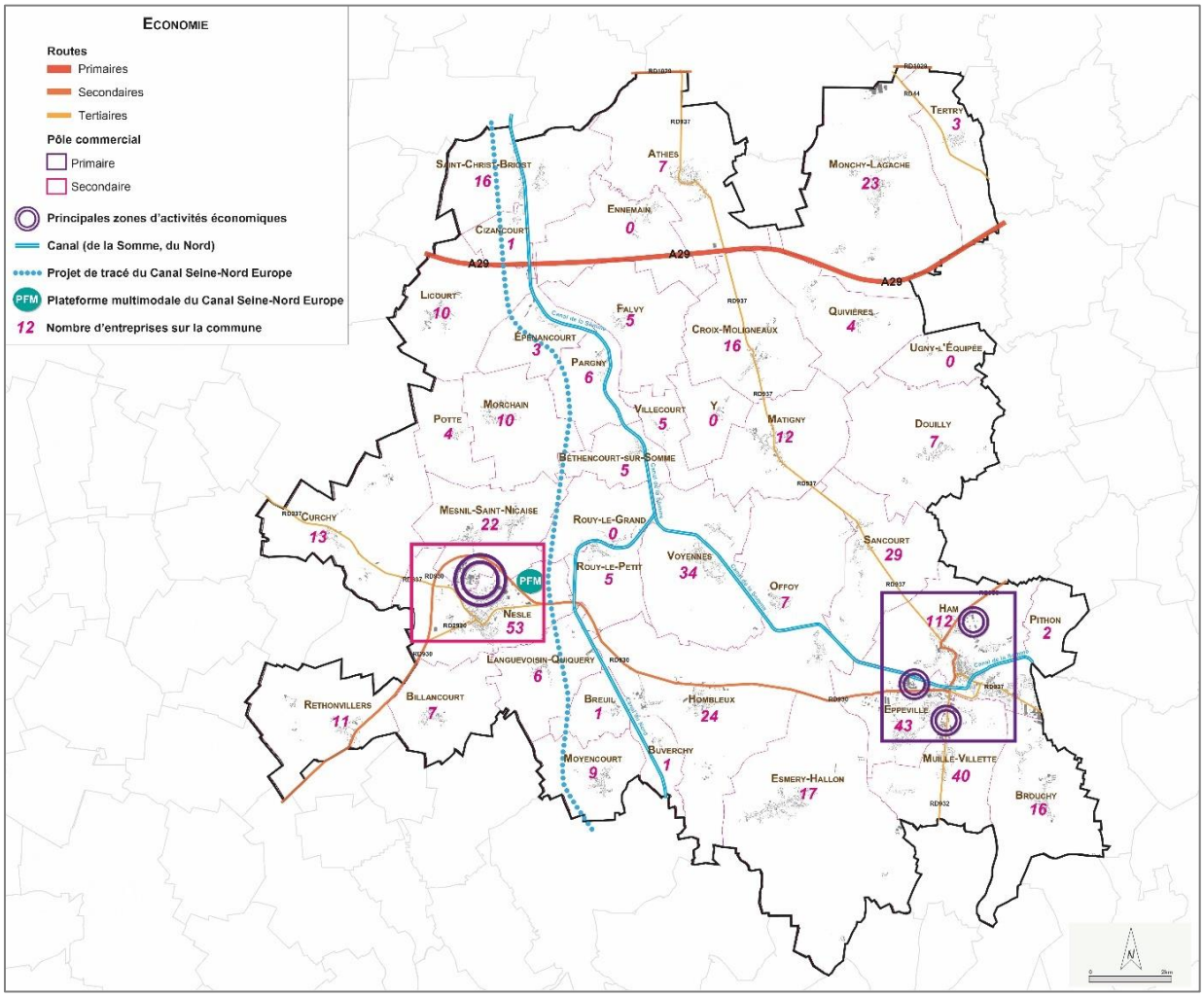


Source : https://www.cma-hautsdefrance.fr/sinspirer/les-publications/chiffres-cles/

iii. *Commerces et activités*

Les commerces et activités présents sur le territoire de l'intercommunalité ne sont pas répartis de manière homogène, certaines communes sont clairement plus fournies que d'autres. Les cartes ci-dessous démontrent de la prépondérance des communes de Ham et Nesle en termes de commerces et d'activités.

Figure 17 - Carte sur l'activité économique en 2016 - CCES



Source : cartographie Urbycom

Le tableau ci-dessous reprend les commerces et activités de chaque commune du territoire.

Tableau 26 - Liste des commerces et activités en 2016 - CCES

Communes	Nombre d'activité	Type d'activité
Athies	7	M'D' Coiff', coiffeur, 54 rue du Dessous SARL Ripert et Zientek, maçonnerie, 15 rue du Moulin Karolak Charles, bar tabac, 34 rue du Dessous Pharmacie De Ruielle, 6 rue du Dessous S.P.I, peinture rénovation, 29 rue du Pavé ARPC, plomberie chauffage, 8 route de Mons Ambulance MASSE, 18 rue du Caire
Béthencourt-sur-Somme	5	EARL du Bosquet, agriculteur, 1 rue Rouy Thierry Mignon, sophrologie, 28 rue de l'Eglise Au domaine de la Canardière, camping, 3 Grande Rue EARL Dorvillez, agriculteur, 9 Grande Rue SCEA Ecurie élevage du Gade, 2 rue Rouy
Billancourt	7	Ecco Fenêtres, menuiserie, rue Herly

		EARL Bellin, agriculteur, 1 rue Moyencourt GAEC Gosset Byl, rue Moyencourt SARL I.P.C.O, pièces automobiles, 2 rue Herly Jean-Luc Quentin, designer, 2 rue Herly SARL Rorot Jérôme, maçonnerie, 8 rue de l'Eglise Michel Sergent, couverture, 14 rue d'Impasse
Breuil	1	EARL Thezy Horticulture, pépinière, 22 rue de Bailly
Brouchy	16	SCEA La Folie Brouchy, agriculture, 30 rue de Chauny Gronier Pascal, agriculture, 165 rue de Chauny EARL Laforce, agriculture biologique, 1065 rue de Chauny EARL Lesot, agriculture, 265 rue du Marais Salle Polyvalente, club de tennis, rue de l'Eglise Groupe Carré, agriculture, rue de Chauny SCM Barbier Claudie et Sydne, cabinet médical, 364 rue Ev Poiteux Bougler Bernard, alimentation, 30 rue de Chauny Compes France, modelage, rue de Chauny Hugues Deblock, agriculture, 1143 rue de Chauny SARL François Frères Repagri, commerce de gros de matériel agricole, rue de Chauny SCEA L'épinette du marais, production de céréales, 92 rue du Calvaire Office culturel municipal de Brouchy, centre culturel, 137 rue de l'Eglise Ren Art, maçonnerie, 474 rue de Chauny Ronde de Picardie de tir à l'arc, club de sport, 40 rue Ev Poiteux Terrain de football, rue de l'Eglise
Buverchy	1	EARL Robert, agriculture, 3 chemin Lannoy
Cizancourt	1	EARL Doutart, agriculture, 4 rue de la Tranière
Curchy	13	EARL Le Rouget, agriculture, Dreslincourt 16 rue du Marronnier EARL Cockenpot, agriculture, 8 ham de Manicourt Bracaval Jérôme, agriculture, 12 hameau de Manicourt SARL Cottard, matériel agricole, 12 rue des Deux Calvaires Feuillette Michel, 2 rue Sainte Radegonde SARL Frigos de Picardie, culture de légumes, 1 rue de la Chapelle Les bijoux du monde d'Annie 2, vente à distance, 3 rue Sainte Radegonde Tradi Charp, travaux de charpente, 8 rue de Manicourt Bonard Sylvain, couvreur, 24 rue d'en Bas CUMA des Meurdris, coopérative agricole, 8 hameau de Manicourt Maryline Lafaux, infirmière, 38 rue de Manicourt Vauchelle Cédric, quicaillerie, 6 rue d'en Bas Villain Christophe, production d'énergie, 30 rue d'en bas
Croix-Moligneaux	16	Groupe Carré, agriculture, 46 rue Lucien Bouton INRAP Centre de recherches archéologiques, 16 rue du Général Leclerc Billon Didier, plombier, 38 rue Général de Gaulle Aux 2 coqs, hôtel restaurant, 2 rue de la Libération Grimaux Jimmy, constructeur de maisons, 17 rue de la République Guéroult Timothée, agriculteur, 24 rue de la Libération L'Hair de Lucie, coiffure, 26 rue Général de Gaulle SAS Lertourne Bâtiment, maçonnerie, 2 rue du Général de Gaulle EIRL Pottier Tony, chauffagiste, 27 rue du Général Leclerc Reny Yves, interprète, 6 rue du Général de Gaulle SARL SOPALOC Aymeric, terrassement, 31 rue du Général Leclerc Habitat performance univers confort elec, installation électrique, 19 avenue de la République Gite la ferme aux 2 coqs, cottage, 22 rue de la Libération Gite Le Refuge, 16 rue du Général Leclerc Gite Les Racines / Domaine Les Racines, 14 rue du Général Leclerc

Douilly	7	Sébastien Pichard, terrassement, 36 grande rue Les jus de Picardie, bar, 3 hameau de Margeres SAS Les vergers de Picardie, agriculteur, 3 hameau de Margeres VTT Suisse Normande, location de vélo, 4 grande rue Mulliez Alain, culture de vigne, 1 hameau de Margeres Rousseaux William, carrosserie automobile, 34 rue de Matigny SCEA Dossin et fils, agriculture, 5 rue de l'Eglise
Ennemain	0	
Epénancourt	3	Cristal Union, production de sucre, 2 Grande rue Restaurant Noor Mahal Pakistanais, 6 Grande rue Sébastien Floury, vente par automate, 1 rue de l'Ancienne Ecluse
Eppeville	43	Central Color, traitement de surfaces, 26 avenue André Delorme Deloffre Korine, couture, 9 résidence Bleuets Le clos du Roy, fabrication de portes et fenêtres, 24 rue André Delorme Seine Electricité, électricien, 4 bis rue du Maréchal Leclerc Seine Electricité, électricien, 4 rue du Général de Gaulle Slusarcsyk Thierry, chauffagiste, 5 rue du Maréchal Leclerc Aire multisport du pommier enragé, clos Pommier enragé Aux bonnes saveurs Picardes, boulangerie-pâtisserie, 17 rue du Maréchal Leclerc La Grill'a'dine, restaurant, 1 rue Jean Moulin CEI Développement, matériel industriel, ZI rue Nouvelle Centrale Biogaz du Vermandois, rue Nouvelle JFC Chauffage, plombier, 141 bis rue Jean Moulin Chatterie des Raisins de Moissac, élevage de chats, 36 rue Jean Moulin Complexe sportif cité Germaine, rue Germaine D'Alessandro anthony teddy marc, vente en ligne, 43 rue Reitres D'exploitation Eta Nuttens, travaux agricoles, 10 rue Nouvelle Pharmacie Delanchy, 4 avenue André Delorme Reb's couture, 10 rue du Centre Dyan coiffure, 9 rue Phileas Lebesque Euro Meca, maintenance industrielle, 145 rue Jean Moulin SARL G.M.S, chaudronnerie, ZI rue Nouvelle Ham Fleurs, fleuriste, 36 avenue André Delorme I.B.O, énergies renouvelables, 16 A rue Sommier Judo Club Hamois, club de boxe, 7 rue de la Clouterie La jeunesse Eppevilloise, maison des jeunes, 105 rue du Maréchal Leclerc La petite marquise, boulangerie-pâtisserie, 30 avenue André Delorme Lanvin, déchetterie, 10 rue Nouvelle Legrand Laurent, 11 résidence des Coquelicots Montage tuyauterie chaufferie ballon, ZI rue Nouvelle MPC Partner, bureau d'étude, 21 rue Chemin Vert SARL Pargade-PCS, chauffagiste, 14 avenue André Delorme Passet Elie, entreprise de couverture, route 117 Grande Rue PC 80400, dépannage informatique, 40 rue Henriette Sakho Saliou, entreprise de bâtiment, 12 rue du Centre Schotkosky Isabelle, 62 rue Jean Moulin Somme TP, paysagiste, 12 rue Nouvelle Véolia Propreté Nord Normandie, déchetterie, ZI rue Nouvelle Verjot Thierry, serrurier, 19 A rue du Maréchal Leclerc Dessaint Guy, magasin de meubles, 2 rue Phileas Lebesque Proxi Confort, magasin d'électroménager, 115 rue du Maréchal Leclerc Maison départementale des solidarités et de l'insertion, 21 rue du Maréchal Leclerc Vallois, boulangerie, 30 avenue André Delorme Sovalen Picardie, fabricant de produits azotés et d'engrais, rue Nouvelle

Esmery Hallon	17	RM Paysage, paysagiste, 121 Grande Rue ADMR d'Esmery-Hallon et ses environs, aide à domicile, 33 Grande Rue Aresta Lucie, cabinet médical, 6 rue de la Quevreux EARL Baes Grégoire, agriculteur, 133 Grand'Rue EARL Chevallier, agriculteur, 5 Grande Rue SARL ETS Fontaine, transport routier, 5 rue de Ham SCI le haut du Guet, location de terrain, 9 rue du Cimetière Garage Duflot, garage automobile, 2 Quinquies rue Petit Cambrai Lévêque Wilfrid, commerce de gros de meubles, 6 rue Maurice Dubuffet Plateau sportif, rue du Presbytère Rouillard Régis, agriculteur, 18 rue du Cimetière Salle polyvalente, place publique Terrain de football, rue Quevreux Van Hamme Jacques, location de biens immobiliers, ferme Bonneuil Van Hamme Nicolas, agriculteur, 58 Grande Rue Solenne Gorecki, toilettage, éducation comportementaliste, 6 rue Corne Pierre Capelle, location de terrains, 4 rue du Cimetière
Falvy	5	Ab2c, aménagement paysager, rue du Bois Corbeau EARL Bellard vérité, élevage de vaches, 20 rue St Christ SCEA Fresnoy, agriculteur, 10 rue St Christ Terrain de pétanque et tennis, Grande Rue Gite Moje Pragnienie, cottage, 7 rue de Pargny
Ham	112	Les Hamoisines, boulangerie-pâtisserie, 14 rue du Général Foy Fleur d'Aubrac, boucherie, 6 rue du Général Leclerc Odelot Bruno, boucherie, 5 rue de Noyon Carrefour Market, supermarché, 25 route de Chauny Natasty'l, vêtements femme, 44 rue du Général Foy Coccimarket, supermarché, 50 rue du Général Foy Fanchon Régine, boulangerie-pâtisserie, 7 rue du Général Leclerc Le relais du Vigneron, caviste, 15 rue Edouard Branly Boulangerie Delsart, 14 rue de Noyon SARL Manon, vêtements femme, 5 rue Notre-Dame Boucherie David et Florence, 58 rue du Général Foy Infinitif hair, coiffeur, 29 rue du Général Foy Hair Line Coiffure, 2 rue du Général Leclerc Maud et Laurent, coiffure, 23 rue du Général Foy Coiff'in, coiffure, 41 rue du Général Leclerc Coiffure Lemaire, 41 bis rue du Général Foy Tardieu Sylvie, coiffure, 61 rue de Noyon Akarsu, coiffure, 21 rue du Général Foy Sylvie B, coiffure à domicile, 30 rue du Port P.C.P.V, plombier, 9005 route de Saint-Quentin Pizza Anna, restaurant, 1 rue Clémenceau Bon appétit, restaurant, 60 rue de Noyon Craft Friterie, restaurant, 28 rue de Noyon L'esplanade, restaurant, 29 rue de l'Esplanade Elbasraoui Rquila, restaurant, 44 rue de Noyon Au P'tit Creux, restaurant, 15 bis boulevard de la République Chez Ali Baba, restaurant, 59 rue de l'Esplanade Clinique vétérinaire Eurolia, 54 rue de Saint-Quentin Tennis couvert Georges Filou, sport, rue Victor Hugo Complexe sportif, avenue Jean Moulin Terrain de pétanque, esplanade du Château Terrain de pétanque des Logis, cité Logis Stade Gaston Lejeune, 14 rue Louis Braille Piscine Aquari'ham, 20 rue Victor Hugo

		Centre équestre Poney Club Saint Nicolas, 60 rue du Marais Centre hospitalier Ham, 56 rue de Verdun Sophie Costa-Delobel, chirurgien-dentiste, 16 rue du Tricandon Elisabeth Santha et Isabelle Renault, chirurgien-dentiste, 6 rue Noyon Bahloul Abderrahman, chirurgien-dentiste, 10 place de l'Hôtel de Ville Gilles Melon, chirurgien-dentiste, 18 rue du Général Leclerc MPF Marbrerie Pompes Funèbres, 38 rue Salvador Allende Marbrerie Delattre, services funéraires, 55 rue de Noyon Opel Garage, 46 rue de Noyon FD Automobile, garage, rue Edouard Branly Garage Presta'Services du Santerre, zone industrielle St Sulpice Société Riquier et Cie, garage, 27 route de Chauny Auto-école Mariele, 13 rue Emile Bacquet Pharmacie de Ham, 22 route de Chauny Pharmacie Charlet, 1 rue du Général Leclerc Vansteenberghe Frédéric, pharmacie, 2 rue du Général Foy Christ Immo, agence immobilière, 21 rue de Noyon PL Immobilier, agence immobilière, 41 rue de Noyon Groupement Infirmier Hauts St Sulpice, 54 route de Saint-Quentin Mathieu Mezrouh, cabinet médical, 51 rue du Général Leclerc Audrey Carpentier, infirmière, 8 rue Emile Bacquet Marie-Thérèse Narcy, ophtalmologue, 35 rue du Théâtre Office Notarial Dupont David, notaire, 4 place de l'Hôtel de Ville SCP Bonef et Biébow, notaire, 8 rue Notre Dame Warfield-Rigaux Pascale, masseur kinésithérapeute, 25 boulevard de la République SAS Tendance Import, magasin de sport, rue d'Estouilly Sy Michel, podologue, 12 rue Noyon E2C Auterives, maçonnerie, route de Sommette Glace Bruno, maçonnerie, 26 rue Calmette Les cabotins, toilettage chiens chats, 31 rue du Général Foy Star Mobile, magasin de téléphonie, 52 rue du Général Foy Cinem'Ham, cinéma, 7 rue du Théâtre SCI Ducamps, agriculteur, 15 route Pithon Services et Travaux Industriels, chaudronnerie, rue Rimbaud Soptol, chaudronnerie, 18 rue de Verdun Le journal de Ham, éditeur de presse, 56 rue de Noyon Objois Pascaline-D Hollander Dominique, orthophoniste, 22 rue du Théâtre Louis Selosse, bijouterie, 32 rue du Général Leclerc SARL François Patté, magasin d'électroménager, 39 rue du Général Foy Laboratoire Haute Picardie Ham, laboratoire d'analyses médicales, 53 rue de Noyon Mignot Industrie, maintenance industrielle, 27 avenue André Delorme SARL Ham Fleurs, fleuriste, 17 route Chaulny Floralys, fleuriste, 12 rue du Général Foy Any Fleurs, fleuriste, 25 rue du Général Foy Alliance, expertise comptable, 33 bis avenue André Delorme Féemina Beauté, institut de beauté, 13 rue Notre-Dame Evonik Rexim, industrie chimique, 33 rue de Verdun OK-LA, magasin d'usine, rue Baudelaire Café du commerce, 6 place de l'Hôtel de Ville Point.P, magasin de matériaux de construction, 3 avenue André Delorme Ambulances Gino, service ambulancier, 8 rue de Verdun Berdon Chantal, dentiste, 6 rue de Noyon SNCF, 4 place de la Gare Sola Terra, épicerie, 7 route de Pithon

		Le roi du bœuf, boucherie-charcuterie, rue Baudelaire Société Nouvelle Bitz, commerce de gros, ZI St Sulpice Point Nickel, distributeur de billets, 59 rue Salvador Allende Picardie Valves Industriels, fabricant, 2 rue du Marais DEBOSS'AUTO, atelier de carrosserie automobile, 22 bis rue Salvador Allende Les ruchers de Madiloïse, miellerie, 11 rue Salvador Allende LOL Coiffure – L'Art 2 PL'Hair, salon de coiffure, 11 rue Notre-Dame Apetito, restaurant, 7 place de l'hôtel de ville Fouillat Laurent, cordonnier, 9 rue du Général Foy Didier Perdrix, débit de boisson, 17 rue du Général Foy GITEM, magasin d'électroménagers, 39 rue du Général Foy Optic 2000, opticien, 7 rue de Noyon SARL Az Food, pizzeria, 29 rue de l'Esplanade Kebab d'Or, restaurant, rue André Audinot FDE 80 Charging Station, borne de recharge de véhicules électriques, 3 rue André Audinot Médiathèque intercommunale de l'Est de la Somme, bibliothèque, voie communale du Canal Bourjon Lucie, coiffure, 18 rue Guynemer Destrier, boucherie, 7 boulevard de la République Aluminium France Extrusion Ham, fournisseur d'aluminium, 38 route de Chauny Ham Taxi, 15 place de la Gare Audio Tixier, audioprothésiste, 7 rue de Noyon Espace Audition Ham à Vue, audioprothésiste, 16 rue de Noyon Mécanique Générale Vassent, mécanique générale, ZA St Sulpice C.M.A.D JF Optique, 43 rue du Général Foy
Hombleux	24	Atelier Rémi Damiens, sculpture, 4 rue des forges Au bon pain, boulangerie pâtisserie, 7 rue du calvaire Cyril Terrassement, 19 rue Principale DFD Ravalement, décorations façades, 5 rue du Stade DL Serrurerie, 5 rue du jeu d'arc Eli-mag, solderie, 20 rue du bouloir SCEA Voisin, cultures de légumes, Ham de Bacquencourt Escalh'events, hôtel, 28 rue Principale Garage VL – PL Vassent, 1 Route de Nesle SARL Espaces verts services, 4 Grand rue Hair C'cil, coiffeuse à domicile, 15 rue Principale Hansart Christophe, plomberie-chauffagiste, 11 rue des Osiers Jardi'concept, entretien espaces verts, 3 rue du cimetière La Finette Sucrée, créatrice de gâteaux, 6 Grande rue Les douceurs de la terre, exploitation maraichère, 32 route de Nesle Nett'Up, entretien nettoyage, 2 rue de la poste Pépinière Chombart, 4 rue des Osiers Le Courlis, serre, 32 route de Nesle Transport Lefebvre-Bochard, dépannage poids lourds, 3 rue du Coquis SARL E. L Transports, 1 route de Nesle JH Perso, boutique de cadeaux, 3 rue de la Cité Prim'Santerre, épicerie, 1 rue Briam Domidom, aide à la personne, 17 rue Principale Sas Vert Tige, commerce de gros de fruits, 7 route de Nesle
Languevoisin-Quiquery	6	Solyvane Debure, terrassement, 7 Grande Rue Etablissements Geerem, chauffagiste, 23 rue Moyencourt Henet Pierre, agriculteur, 2 hameau Quiquery Noriap, commerce de gros de céréales, hameau de Quiquery

		SCEA Saint-André, agriculture, 15 rue des Marrons Terrain de Longue Paume, terrain de sport, Grande Rue
Licourt	10	Degenne transport, transports routiers de frêt interurbain, 27 rue de Nesle Degenne travaux agricoles, agriculteur, 13 rue de l'Enfer Delaplace Scellier, artiste peintre, 7 rue du Flont Etoile Sportive de Licourt, 2 Bis ruelle des Sports Fabritius Elodie, agence immobilière, 1 rue de Péronne Gravet Thierry, boucherie charcuterie, 1 rue de la Place Haflaoui Kamel, vente et pose de revêtements, 19 rue du Sac Meresse Christian, entreprise de couverture, ruelle des Sports Rousselle Jean-Bernard, transport routier, 2 rue de Nesle Stade municipal, ruelle des Sports
Matigny	12	Brasseur, entreprise de couverture, 76 route Nationale Agr Ide, travaux agricoles, 4 rue de Falvy SCEA André, agriculture, 22 rue de Falvy C2GM, commerce de gros de fruits et légumes, 3 rue de Falvy Boitel Leullier Géraldine, coiffeur à domicile, 11 rue de Voyennes MARPA les Blés d'Or, maison de retraite, 49 rue Nationale Mercier Francis, électricien, 46 rue Nationale GFA Ipolythe, activités des sièges sociaux, 56 rue de Falvy SCEA TUPIGNY, agriculteur, 3 rue de Falvy Salle polyvalente, place de l'Eglise Ferme Valingot, agriculteur, 1 rue de l'Eglise Valingot Emilie, coiffeur à domicile, 1 rue de l'Eglise
Mesnil-Saint-Nicaise	22	Ajinomoto Foods Europe, fabrication de produits pharmaceutiques, 48 rue de Nesle Concept Mobilier, entreprise de menuiserie, 13 rue de Péronne SARL Mesnil Balayage, terrassement, 30 rue des Ecoles Gravet Sonia, vente à domicile, 6 impasse Louis Horrie Sedalcol France, industrie chimique, 46 rue de Nesle Tereos Starch & Sweeteners Europe, industrie chimique, 46 rue de Nesle Le petit Mesnil, restauration, 3 rue de Péronne Cheveux STMM, fabricant de machine, 13 rue de Péronne Cheveux STMM, fabricant de machine, 29 rue de l'Eglise EARL de la Ferme des Acacias, agriculteur, 4 rue des Acacias Régis Deboom, agriculteur, 26 rue des Ecoles Hervé Delangle, agriculteur, 12 rue de Rouy le Grand EARL du Grand Mesnil, agriculteur, 16 rue de Rouy le Grand Petit terrain de football de loisir, rue des Ecoles ETS Georges Wilmort-Picardie Recup, collecte recyclage valorisation, 18 rue de Péronne Ranson Gérard, entreprise de peinture, 8 rue de l'Eglise Salle polyvalente, 1 rue des Ecoles Arnaud Tavares Estrela, activités récréatives et de loisirs, 14 rue Roisel Elodie Thevenin, vente à domicile, 22 rue de Manicourt Transport Pascal Satizelle, transport par citerne, 9 rue de l'Eglise FDE 80 Charging Station, borne de recharge de véhicules électriques, 37 rue des Ecoles L'hostellerie du château, chambre d'hôtes, 17 rue des Ecoles
Monchy-Lagache	23	Chauff-express, entretien de chaudières / plomberie, 6 rue d'en Bas Jean Morgand, ramonage nettoyage, 2 Grande Rue Levert Patrick, entreprise de peinture, 22 Grande Rue Bollot Dominique, société d'assurance, 46 rue Devise EARL Carbonnaux Jean-François, agriculteur, 13 hameau de Douvieux Univers Renov, installation eau et gaz, 10 hameau de Douvieux Duparcq Thierry, agriculteur, 1 rue du 8 Mai 1945

		Foyer rural Monchy-Lagache, 6 Grand Place Le Stade, rue du Stade NCE 3 B, entreprise d'électricité, 1 rue du Jeu de Paume MTED, entreprise d'électricité, 3 hameau de Flez DP Constructions, entreprise de bâtiment, 1 rue de Vraignes Picart Bertrand, coiffeur, 20 Grande Rue Salle des fêtes, Grand Place Terrain de tennis, rue du Stade Waree Henri, destockage discount, 3 Grand Place Boulangerie Blaudez, 4 Grand Place ADMR Monchy et Environs, aide à domicile, 12 Grande Rue Le carrefour, café, 1 rue de Tertry Les Marais de Montecourt, gîte, 6 rue du Moulin de Montecourt Cailleux, hébergement, 1 rue du Moulin de Montecourt SARL Rigaux, agriculteur, 6 rue de Tertry Anne Tardieu, élevage d'animaux, 12 rue des Bovines
Morchain	10	EARL Charlotte Wissocq, agriculteur, 3 rue de l'Eglise E.L.S VTC, location de voiture avec chauffeur, 3 rue de Pertain Pascal Trouselle, débroussaillage, 12 rue de la Fontaine Plum'o Services, ménage et repassage à domicile, 12 rue de la Fontaine Prédhomme Arnaud, restauration, 18 rue de la Fontaine R-H-B, entreprise d'électricité, 3 rue de la Place Skrzynski Julien, entreprise de plâtrerie, 3 rue de Pertain Terrain de sport, rue de Pertain EURL Tisserand, installation eau et gaz, 32 rue de l'Enfer SCI Les demeures de Samara, location de biens immobiliers, 3 rue Fontaine
Moyencourt	9	Agri Service, fournisseur de matériels agricoles, 6 rue de la Fourchelle SARL Bonnabaud Pascal Electricité, entreprise d'électricité, 49 rue de la Croix Saint-Claude C'Décoratif, organisation d'expositions foires salons, 8 rue Croix St Claude Eric Carette, agriculteur, 43 rue de la Croix Saint-Claude Chauffray Marie-José, vente de linge de maison, 10 rue du Vieux Château Dehem Luc, agricuture biologique, 1 rue de la Fourchelle Malbranque Philippe, agriculteur, 20 rue de la Croix Saint-Claude Menuiserie Lourenco, menuiserie pvc, 13 rue Cressy Reynen Benoit, agriculteur, 11 rue de l'Eglise
Muille-Villette	40	Garage Pardieu, 26 rue de Paris SPI, entreprise de conditionnement, rue de Flamicourt Dive Henri, transport routier, 35 rue de Flamicourt SA Lefrant Rubco, fabricant de caoutchouc, 64 rue de Paris Bricomarché, magasin de bricolage, 55 rue de Paris Le kiosque à Pizza, 59 bis rue de Paris Virtua, magasin de jeux-vidéos, 80 rue de Paris E.Leclerc, supermarché, 80 rue de Paris Chaussexpo, magasin de chaussures, rue de Paris Aldi, supermarché discount, 59 rue de Paris Norauto, garage automobile, 90 rue de Paris Super Jet, station de lavage automobile, rue de Paris Mc Donald's, restauration, 67 rue de Paris Delorme Sébastien, atelier de réparation automobile, 111 rue de Paris Atmosp'Hair, coiffeur, 2 rue de Paris Centre de contrôles techniques automobiles du Noyonnais, contrôle technique automobile, 65 rue de Paris Atol, opticien, 80 rue de Paris SARL Beau-tacot, garage automobile, rue de Paris Cabinet de Kinésithérapie LBA, 32 rue de Paris

		Coelho Sonia, sage-femme, 30 rue de Paris Espace André Souply, infrastructures de sports, rue de Paris Mathieu Claeys, boutique de cadeaux, 80 rue de Paris Fourniture Plastiques Caoutchoucs, 155 rue de Paris G Faim, restauration, 59 bis rue de Paris Hinaut Annie, organisation d'expositions foires salons, 40 hameau Villette SCEA Itsweire, agriculteur, 19 hameau Villette Lecl'Hair Coiffure, 80 rue de Paris Leclerc Parapharmacie, 80 rue de Paris Muille Pressing, 80 rue de Paris Muille V.T.T du Pays Hamois, club de cyclisme, 13 rue de Verlaines Newco, vêtements, 69 rue de Paris Poulle Didier, maçonnerie, 151 rue de Paris Rzepiak Hervé, installation eau et gaz, 161 rue de Paris SAS Textidis, vêtements, 80 rue de Paris Taxi Vandini, 144 rue de Paris Tekaya Tahar, médecin, 3 rue de Paris Une heure pour soi, institut de beauté, 80 rue de Paris EARL Vandermeir, 9 rue de Paris Vet Passion, clinique vétérinaire, 40 rue de Paris Z Muille Villette, vêtements enfants, 80 rue de Paris
Nesle	53	Fanchon Régine, boulangerie-pâtisserie, 3 place Hector Lamotte Lengaigne Jean-François, pâtisserie, place du Général Leclerc La campanule, fleuriste, 23 place du Général Leclerc Auchan, supermarché, rue Georges Rémy Carrefour City, supermarché, 10 place du Général Leclerc Combaux Pascal, caviste, 32 rue de la Vierge Maison de la presse, 5 place du Général Leclerc Rillettes de l'Ermitage, grossiste viande, Zi Nord Nesle Cabinet infirmier, 1 Place de la République SCM des Remparts, maison médicale, 1 rue du Faubourg Saint-Marcoult BBV Home, magasin de décoration, 10 rue du Docteur Braillon Etude Maintenance Industri Picarde, maintenance industrielle, route de Rouy Euro-maintenance, maintenance industrielle, 7 route du Mesnil SARL Ambulances - Taxi Tranchant, 22 route de Chaulnes SARL Nesle Ambulances, rue du Docteur Camille Gautier Le café de l'Hôtel, 13 place du Général Leclerc Le Relais Neslois, restaurant, 46 rue Faubourg St Léonard Pizza Casalinga, restaurant, 5 rue St Nicolas Le P'tit Baltar, cabaret, 12 bis rue Vierge L'imagina Tiff, coiffeur, 21 rue Gambetta Guy Lemaire, coiffeur, 1 place Hector Lamotte Seduction coiffeur, coiffeur, 8 place du Général Leclerc Styl&Vous, coiffeur, 10 rue St Nicolas Corinn'Coiffure, 4 rue Gambetta Carpentier-Cerault, notaires, 27 place du Général Leclerc Maître Maurette Sébastien, notaire, 19 place du Général Leclerc Blondeau Vérité Formations, auto-école, 23 rue Gambetta Armelle Bric, auto-école, 22 rue Victor Hugo Bertrand Louis, infirmier, 1 boulevard de la république Pharmacie Magnier, 4 place du Général Leclerc Pharmacie Nesloise, 22 rue Gambetta Belis, café bar, 1 place du Général Leclerc Le bistrot Neslois, café bar, 13 place du Général Leclerc Picardie Biomasse Energie, analyses essais et inspections techniques,

		route de Chaulnes Audren, contrôle technique véhicule, route de Rouy Garages François, concessionnaire automobile, 58 route de Rouy Garage Mounier, concessionnaire automobile, 16 place du Général Leclerc SARL Endinesle, agriculteur, rue d'Herly Boucher Philippe, institut de beauté, 1 rue billancourt Aux doigts de fée, institut de beauté, 7 rue du Faubourg Saint Jacques Le Picardie, hôtel, 1 avenue Foch Patrice Barba, transport routier, route de la ZI Bertout F P, transports routiers par frêt interurbains, ZI DT Bâtiment, maçonnerie, 1 bis rue du Docteur Gautier Menuiserie Agencement Cloison Isolation, menuiserie, route du Grand Mesnil Cabinet Vétérinaire Tempez, 21 place du Général Leclerc Caisse d'épargne Hauts de France, assurance, 9 rue Gambetta Gedimat Matériaux Picards, bricolage, rue Georges Rémy MGI Coutier, serrurerie métallerie, zone industrielle SAS Magnier Industries, construction mécanique, 10 rue Charles de Gaulle SCA Nelfruit, arboriculture et production de fruits, 29 rue Georges Rémy Mlle Evrard Chantal, pédicure-podologue, 2 bis Boulevard des Remparts SAS Lefevre Olivier, vente et installation de chauffage, 14 rue Cantereine
Offoy	7	Domaine des îles, attraction touristique, 9 rue du Moulin Masterpneus, magasin de pièces automobiles, 3 rue du Moulin EARL Breuque, agriculture, 12 rue Beaudéduit EARL Desrumaux, agriculteur, 4 rue Beaudéduit Pruvost Jean-Luc, maçonnerie, 2 rue du Moulin Terrain de boules, rue du Carrefour Terrain de football, rue Beaudéduit
Pargny	6	Elevage Chihuahua du domaine de Feanör, 3 rue d'en Bas Ecole de parachutisme, 25 rue de la Fontaine Centre équestre, 12 rue du Centre Equestre EARL Daudré de Pargny, agriculteur, 4 rue d'Epénancourt PJC Isolation, entreprise de plâtrerie, 13 rue d'en Bas Terrain de foot / pétanque, place du village
Pithon	2	Transport Pavent, transport routier, 6 rue de la Place Georges Spiess, chirurgien-dentiste, 11 rue Principale
Potte	4	Le grenier d'Emma, chambres d'hôtes, 1 rue Lucien Blériot SARL EGL Charpente, fabrication d'escaliers et de charpentes, 2 rue du Calvaire Transport Christian Mackowiak, transport routier, 3 rue du Sac Patrick Pellieux, électricien, 5 rue du Calvaire
Quivières	4	Noriap, commerce de gros de céréales, 15 rue des Moissonneurs SCEA Carbonnaux-Guizancourt, agriculteur, rue de Nesle Guizancourt Dermigny Thibaut, agriculteur, 18 rue des Moissonneurs EURL Grizard, agriculteur, 2 rue des Ecoliers
Rethonvillers	11	Distributeur de pain, 13 Grande Rue SARL Transports Lambert, transport routier, 1 rue de l'Eglise Cercle sportif Royen Volley Ball, 5 rue des Mangons GAEC Degavre, agriculteur, hameau de Sept Fours Hubert de Roucy, agriculteur, 2 rue des Mangons Loire T.P, activités de soutien aux cultures, 10 route de Biarre Maréchal Fabrice, dépannage informatique, 15 rue Saint-Bernard EARL Mercusot Chevrin, agriculteur, 1 rue de Noyon Montaigne Nicolas, agriculteur, 2 hameau de Thilloy Rouzé François-Xavier, agriculteur, 4 Grande Rue

		Stade de football, route Biarre
Rouy-le-Grand	0	
Rouy-le-Petit	5	GAEC Torsy, agriculteur, 1 impasse de l'Eglise Benoit Guillaume, agriculteur, 21 rue Principale GAEC Anscutte, agriculteur, 6 rue de Nesle Espaces Verts Jean-Luc Grelin, aménagement paysager, 11 rue Principale Xavier Parain, culture et élevage, 2 rue de la fontaine
Saint-Christ-Briost	16	Le vivier d'Omignon, ferme aquacole, 28 rue de l'Eglise Cimescaut Vente Granulats, magasin de matériaux de construction, rue de la Ferme Louandre Bernard Louis, atelier de réparation automobile, 1 rue du Canton des Vignes Garage AD, garage automobile, 1 rue du Canton des Vignes La Détente, mini-golf, 57 rue de l'Eglise Boulanger Denis, ferme d'aquaculture, 2 rue des Etangs Artisan des Cimes, aménagement paysager, 6 Grande Rue Aurélie Coiffure, 4 rue du 41e Ri EARL Deblock Florence et Stéphane, agriculteur, 4 rue des Etangs Firmin traiteur, charcuterie, 7 rue des Etangs La réserve, commerce, 16 rue de l'Eglise Les fumoirs de la Haute Somme, alimentation, 26 rue de l'Eglise Salle polyvalente, rue de l'Eglise Terrain de pétanque, rue du Calvaire Terrain de pétanque, place Briost SARL William Deprez, transport routier, 6 rue de l'Eglise
Tertry	3	SARL Beguin, culture de céréales, 1 rue de la Fontaine EARL du Bois de la Meunière, agriculture, 2 rue de Vraignes Société de Longue Paume de Tertry, sport, mairie
Ugny-L'Equipée	0	
Sancourt	29	SARL Clean Up, location de matériel, 1 rue des Bois Autovision Contrôle Technique, 1 route nationale Sopranauto, garage, 4 route nationale Les canards de la Germaine, hébergements, 3 rue de l'Eglise Le Diabolo, bar-tabac, 6 route nationale Delattre investissements, activités de sociétés holding, 1 rue des bois EARL des Setiers, culture de céréale, 1 rue de Toulle Fash'on style, commerce, 10 rue de l'église Marie Ledoux, services Sindy Baryla, vente à domicile, 3 rue de marais Mika contrôle, garage, 1 rue nationale Adeline Delorme, infirmière, 3 rue de l'église Dany Becfevre, peinture, 1 impasse des pâquerettes SCEA Dossin Dominique, culture de céréales, 2 allée des moines Frederic Gauchy, culture de céréales Gilles Gombart, culture de céréales, 12 route nationale René Monfourny, culture de céréales, 6 6 rue de la gaieté SCI du Tulipier, location terrains et biens immobiliers, 19 grande rue SCEA Saint Nicolas, culture de céréales, 2 ham de Viefville SCI de Sancourt, location de logements, 1 route nationale Les vergers de la terre saine, commerce de détail alimentaire, 1 rue de Toulle SARL Les canards de la germaine, élevage de volailles, 3 rue de l'Eglise SCEA Dossin Dominique, culture de céréales, 2 allée des moines SCI de l'avenir, location terrains et biens immobiliers, 1 hameau de viefville

		SCI du Loup Blanc, location terrains et biens immobiliers, 13 rue de la germaine SCI Gare de Ham, location terrains et biens immobiliers, 1 route nationale Société pour la remise à neuf automobile, commerce, 1 route nationale Zahra, conseil en affaires et en gestion, 3 impasse la Plaine
Villecourt	5	Chalet André, cottage, 3 rue de l'Eglise Beauvarlet Patrick, aquaculture en mer, 11 rue de l'Eglise Benoit Schiettecatte, culture de céréales, 1 rue Roisel Christophe Doyen, culture de céréales, 6 rue Roisel Olivier Tassart, culture de céréales, 4 rue de Falvy
Voyennes	34	Café tabac de Voyennes, 7 rue du Haut Esig Etude Secur Invest Gestion, conseil en investissement, 1 rue des Prémontés Dancoisne Pierre, arboriculture et production de fruits, 7 rue du Bas Evrard Mickaël, culture de légumes, 5 rue du Château Alain Bina, location de logements, 15 rue de Villecourt Bruno Adde, installations équipements thermiques, 26 route de Matigny Christophe Polin, culture de céréales, 3 route d'Offoy Daniel Delorme, culture de céréales, 46 rue du haut EARL Demay, culture de céréales, 13 rue de Nesle EARL Vinchon, culture de céréales, 1 rue du Bas Sabrina Lenoir, activités récréatives et de loisirs, 8 rue du Haut Franck Deneux, culture de céréales, 4 route de Nesle Graziano Segala, location de terrain et biens immobiliers, 50 rue du Bas Jean Marie Dolle, création artistique, 15 rue du Bas Jeffrey Risselin, maçonnerie, 20 rue des archers DIR ELEC 80, installation électrique, 5 rue du belvédère Kleber Mangot, culture de céréales, 8 rue de Villecourt Latifou Okunlola, fabrication d'objets en bois, 3 rue de la Gare MILLE TRESORS, commerce de détail de biens d'occasion, 18 rue du Haut Patrick Mangot, culture de céréales, 63 rue du Bas Philippe Demay, locations terrains, 12 rue de Nesle Robert Pottier, installations d'équipements thermiques, 9 rue des archers Thierry Pessou, commerce, 23 rue des archers Noriap, commerce de gros, pâture d'aumale SCI de Florette, locations de terrains, 13 rue de Nesle SCI des Archicamps, location de logements, rue du bas SCI la Voyennoise, locations terrains et biens immobiliers, 1 rue des prémontés SCI Sanoje, locations de biens immobiliers, 7 rue du Four SCI TDM, locations de biens immobiliers, 44 rue du Bas Transports Francis Polin, transports routiers de fret, 10 rue de Villecourt Gîte de la Planquette, hébergement, rue de la Planquette Camping de la Source, hébergement, 6 rue du Cimetière Gîte de Buny, hébergement, 13 rue de Villecourt
Y	0	



Garage Sopranauto de Sancourt



Boucherie de Nesle



Bertrand coiffeur à Monchy-Lagache



Bar brasserie de Mesnil-Saint-Nicaise

c. *Tourisme*

La Communauté de Communes de l'Est de la Somme bénéficie d'activités touristiques variées. Elles reposent principalement sur la qualité première du territoire, qui est son côté rural et sa qualité de vie.

- **Les hébergements**

Tableau 27 - Liste des hébergements en 2016 - CCES

Désignation	Adresse	Capacité
Au domaine de la Canardière	3 Grande Rue, Béthencourt-sur-Somme	53 emplacements 6 locations
Gite de la Ferme aux 2 coqs	22 rue de la Libération, Croix-Moligneaux	10
Domaine Les Racines	14 rue du Général Leclerc, Croix-Moligneaux	74
Moje Pragnienie	7 rue de Pargny, Falvy	6
Escalh'events	28 rue Principale, Hombleux	8
L'hostellerie du Château	17 rue des Ecoles, Mesnil-Saint-Nicaise	4
Les marais de Montecourt	6 rue du Moulin de Montecourt, Monchy-Lagache	6
Le Picardie	1 avenue Foch, Nesle	8

Le grenier d'Emma	1 rue Lucien Blériot, Potte	2
Les canards de la Germaine	3 rue de l'Eglise, Sancourt	20
Gite de la Planquette	1 rue de la Planquette, Voyennes	4 à 5
Camping de la Source	6 rue du Cimetière, Voyennes	48 emplacements
Gite de Buny	13 rue de Villecourt, Voyennes	5


Camping de la Source de Voyennes


L'hostellerie du Château de Mesnil-Saint-Nicaise

Outres les hébergements, la Communauté de Communes de l'Est de la Somme propose différentes activités touristiques sur son territoire telles que des visites des monuments historiques qui sont présents sur le territoire, des promenades, à travers différents sentiers de randonnées. Mais le territoire bénéfice aussi d'infrastructures moins traditionnelles comme un mini-golf permettant d'attirer toutes les générations.

- **Les monuments historiques**

Tableau 28 - Liste des monuments historiques en 2016 - CCES

Désignation	Adresse
Eglise Notre-Dame-de-l 'Assomption	Athies
Eglise Saint-Médard	Croix-Moligneaux
La pierre qui pousse (menhir)	Eppeville
Eglise Sainte-Benoîte	Falvy
Eglise Notre-Dame	Ham
Vestiges du Château de Ham	Ham
Eglise Saint-Pierre	Monchy-Lagache
Chapelle	Saint-Christ-Briost
Cimetière	Saint-Christ-Briost



Vestiges du Château de Ham



Eglise Notre-Dame de l'Assomption d'Athies



Eglise Sainte-Benoîte de Falvy

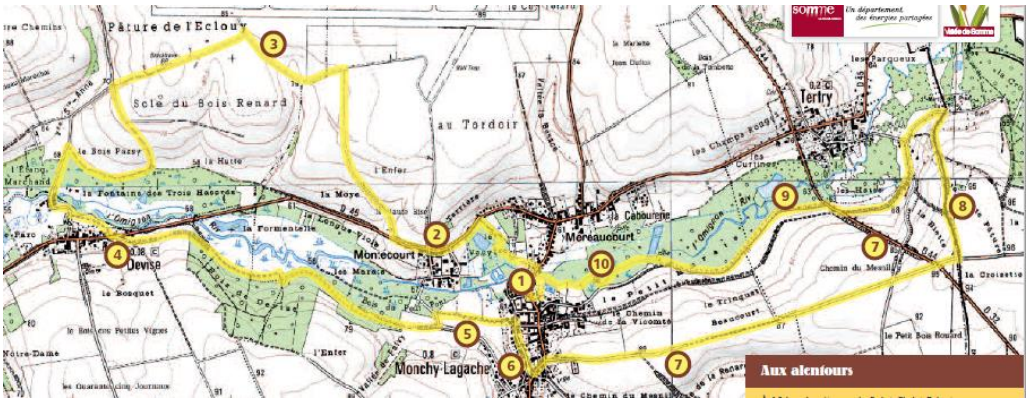


Eglise Saint-Médard de Croix-Moligneaux

- **Les sentiers de randonnées**

Tableau 29 - Liste des sentiers de randonnées en 2016 - CCES

Désignation	Commune	Km
La vallée de la Marche Verte	Athies	10
La vallée de l'Eau Mignonne	Monchy-Lagache	15
Clos Bouteille	Pargny	8
Courtemanche	Voyennes	8
La ronde des templiers	Voyennes	3,5

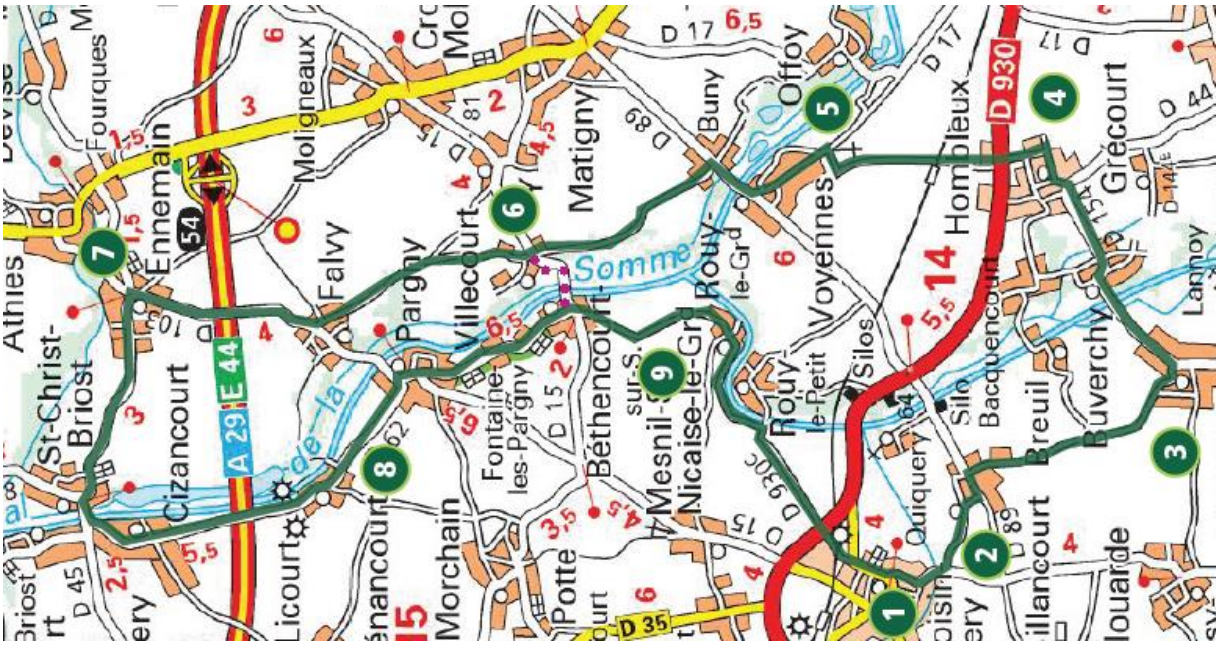


Sentier de randonnée « La Vallée de l'Eau Mignonne »

- **Les randonnées VTT et Cyclos**

Tableau 30 - Liste des randonnées VVT et cyclos en 2016 - CCES

Désignation	Commune	Km
Canal du Nord et de la Somme	Nesle	41



Randonnée Canal du Nord et de la Somme

- **Tourisme équestre**

Tableau 31 - Liste du tourisme équestre en 2016 - CCES

Désignation	Adresse
Poney Club de Pargny	10 rue du Centre Equestre, Pargny
Centre Equestre Poney Club Saint Nicolas	60 rue du Marais, Ham
Centre équestre	Chemin des vignes, Rouy-le-Petit


Centre équestre de Rouy-le-Petit

- **Les autres loisirs**

Tableau 32 - Liste des autres loisirs en 2016 - CCES

Désignation	Adresse
Domaine des îles	9 rue du Moulin, Offoy
La détente, mini-golf	57 rue de l'Eglise, Saint-Christ-Briost
Le vivier de l'Omignon	28 rue de l'Eglise, Saint-Christ-Briost

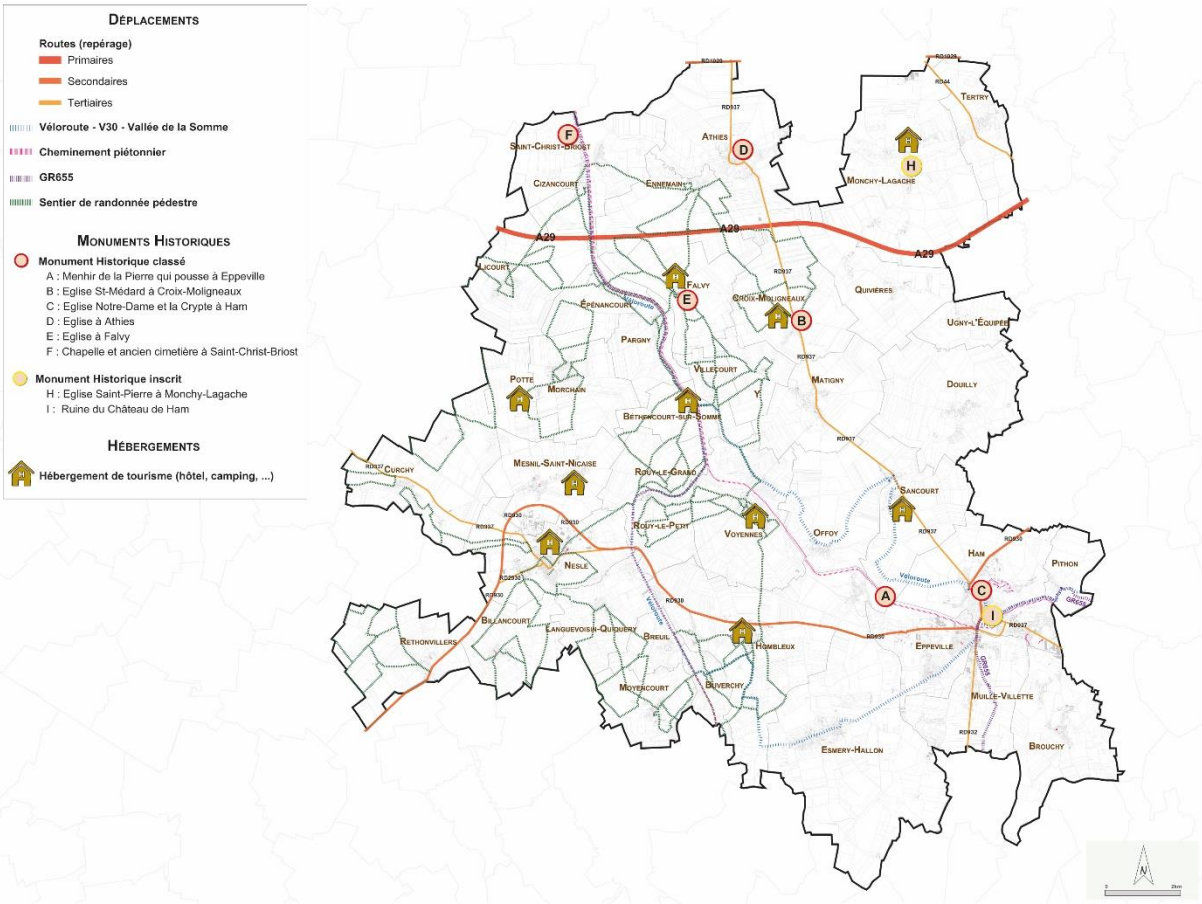


Le Vivier de l'Omignon de Saint-Christ-Briost



Le domaine des îles d'Offoy

Figure 18 - Carte sur le tourisme en 2016



Source : cartographie Urbycom

V. ANALYSE DE L'OFFRE EN EQUIPEMENTS ET SERVICES

1. Les services communaux

a. Les services administratifs

Tableau 33 - Liste des services administratifs en 2016 - CCES

Désignation	Adresse
Mairie	2 rue du Dessous, Athies
Bureau de poste	Rue du Dessous, Athies
Mairie	2 rue de l'école, Béthencourt-sur-Somme
Mairie	Rue de l'Eglise, Billancourt
Mairie	Rue du Coq-en-Fosse, Breuil
Mairie	90 rue de l'Eglise, Brouchy
Mairie	5 Grande rue, Buverchy
Mairie	Grande Rue, Cizancourt
Mairie	18 rue de la Libération, Croix-Moligneaux
Mairie	1 rue de la mairie, Curchy
Mairie	12 Grande Rue, Douilly
Mairie	Rue de la Place, Ennemain
Mairie	Grande rue, Epénancourt
Mairie	105 rue Maréchal Leclerc, Eppeville
Mairie	Grande rue, Esmery-Hallon
Bureau de poste	33 Grande rue, Esmery-Hallon
Mairie	2 rue du Trou Picard, Falvy
Mairie	7 Place de l'Hôtel de Ville, Ham
CAF	12 rue Louis Braille, Ham
CPAM	2 rue André Audinot, Ham
Pôle emploi	4 rue André Audinot, Ham
Bureau de poste	24 rue du Général Leclerc, Ham
Mairie	3 rue de l'Eglise, Hombleux
Bureau de poste	3 rue de l'Eglise, Hombleux
Mairie	1 Grande Rue, Languevoisin-Quiquery
Mairie	4 rue de la Mairie, Licourt
Mairie	Rue de l'Eglise, Matigny
Bureau de poste	Rue de la mairie, Matigny
Mairie	1 rue des Ecoles, Mesnil-Saint-Nicaise
Mairie	13 Grande rue, Monchy-Lagache
Bureau de poste	3 Grande rue, Monchy-Lagache
Mairie	3 rue Enfer, Morchain
Mairie	5 rue de l'église, Moyencourt
Mairie	156 rue de Paris, Muille-Villette
Mairie	Place du Général-Leclerc, Nesle
Bureau de poste	5 rue du Couvent, Nesle
Mairie	12 rue Haute, Offoy
Mairie	Rue de l'Eglise, Pargny

Mairie	36 rue Principale, Pithon
Mairie	Rue de la Mairie, Potte
Mairie	4 rue des écoliers, Quivières
Mairie	19 Grande rue, Rethonvillers
Mairie	1 Grande rue, Rouy-le-Grand
Mairie	Rue Principale, Rouy-le-Petit
Mairie	2 rue de l'Eglise, Saint-Christ-Briost
Mairie	8 rue de l'Eglise, Sancourt
Mairie	14 Grande rue, Tertry
Mairie	2 rue de l'Eglise, Ugny-L'Equipée
Mairie	Rue de l'Eglise, Villecourt
Mairie	8 rue du Haut, Voyennes
Mairie	3 rue de Roisel, Y



Mairie de Licourt – Photographie Urbycom



Mairie de Croix-Moligneaux – Photographie Urbycom



Mairie et agence postale de Matigny – Photographie Urbycom



Mairie et agence postale de Hombleux – Photographie Urbycom

b. L'enseignement

Tableau 34 - Liste sur l'enseignement en 2016 - CCES

Désignation	Adresse
Ecole élémentaire	12 rue du Dessous, Athies
Ecole élémentaire	90 rue de l'Eglise, Brouchy
Ecole élémentaire	18 place de la Mairie, Croix-Moligneaux
Ecole maternelle	14 Grande rue, Douilly
Ecole élémentaire	12 rue de l'église, Ennemain
Ecole élémentaire	Grande rue, Epénancourt
Ecole élémentaire Philippe Corentin	Place de la Mairie, Eppeville
Ecole maternelle Henri Des	Rue Jean Mermoz, Eppeville
Ecole élémentaire	Place de l'Eglise, Esmery-Hallon
Ecole maternelle Marie Curie	45 rue Edouard Branly, Ham
Ecole maternelle Victor Hugo	Rue Victor Hugo, Ham
Ecole primaire Jean Zay	4 rue de Sorigny, Ham
Ecole primaire privée Notre Dame	10 rue Notre Dame, Ham
Ecole primaire Jules Verne	45 rue Edouard Branly, Ham
Collège Notre-Dame	10 rue Notre-Dame, Ham
Collège Victor Hugo	7 avenue Jean Moulin, Ham
Lycée professionnel Jean-Charles Peltier	8 avenue Jean Moulin, Ham
Ecole élémentaire Louis Sclavis	3 rue de l'Eglise, Hombleux
Ecole élémentaire	4 rue de la Mairie, Licourt
Ecole élémentaire	Rue de l'église, Matigny
Ecole élémentaire	3 rue des écoles, Mesnil-Saint-Nicaise
Ecole élémentaire	11 Grande rue, Monchy-Lagache
Ecole élémentaire	Rue de Pertain, Morchain
Ecole élémentaire	154 Route de Paris, Muille-Villette
Ecole maternelle Claude Monet	4 rue Denis Longuet, Nesle
Ecole élémentaire	6 rue du Docteur Braillon, Nesle
Collège Louis Pasteur	15 boulevard Pasteur, Nesle
Ecole élémentaire	8 rue des écoliers, Quivières
Ecole élémentaire	Rue de l'église, Saint-Christ-Briost
Ecole élémentaire	12 rue de l'église, Sancourt
Ecole élémentaire	8 rue du Haut, Voyennes

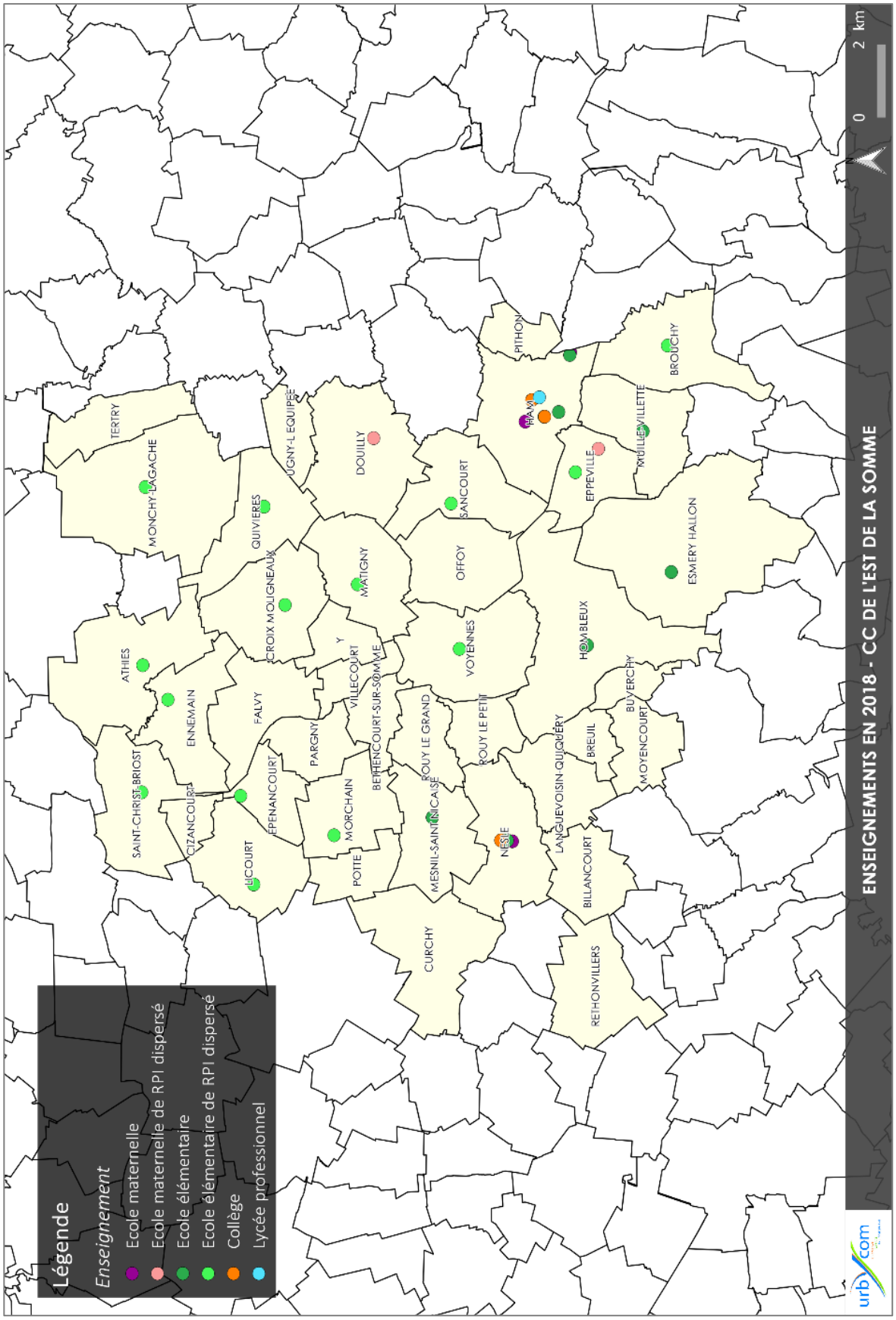


Mairie / Ecole Louis Sclavis d'Hombleux



Mairie / Ecole élémentaire de Voyennes

Figure 19 - Carte sur l'enseignement en 2016 - CCES



Source : base permanente des équipements, INSEE 2018

Comme le montre la carte ci-dessus, le territoire intercommunal dispose d'un enseignement relativement bien développé. Deux communes se démarquent : Nesle, qui dispose d'une école maternelle, élémentaire et d'un collège et Ham qui dispose de deux écoles maternelles, de trois écoles élémentaires, de deux collèges et d'un lycée.

Concernant les effectifs, voici les données récoltées* :

Tableau 35 - Liste des effectifs scolaires 2017/2018 - CCES

Effectifs par pôle scolaire	Communes rattachées	Nombre de classes 2012/2013	Nombre de classes 2017/2018	Nombre d'élèves 2012/2013	Nombres d'élèves 2017/2018
Nesle	8	12	13	306	312
Mesnil Saint-Nicaise	1	4	4	90	98
RPI Licourt-Morchain	3	3	3	72	75
RPI des Etangs de la Somme (Saint-Christ-Briost, Falvy, Epénancourt, Cizancourt, Pargny, Ennemain) + Athies depuis septembre 2019	7	4	7	106	141

**Le tableau n'est pas exhaustif et ne fait état que des éléments communiqués*

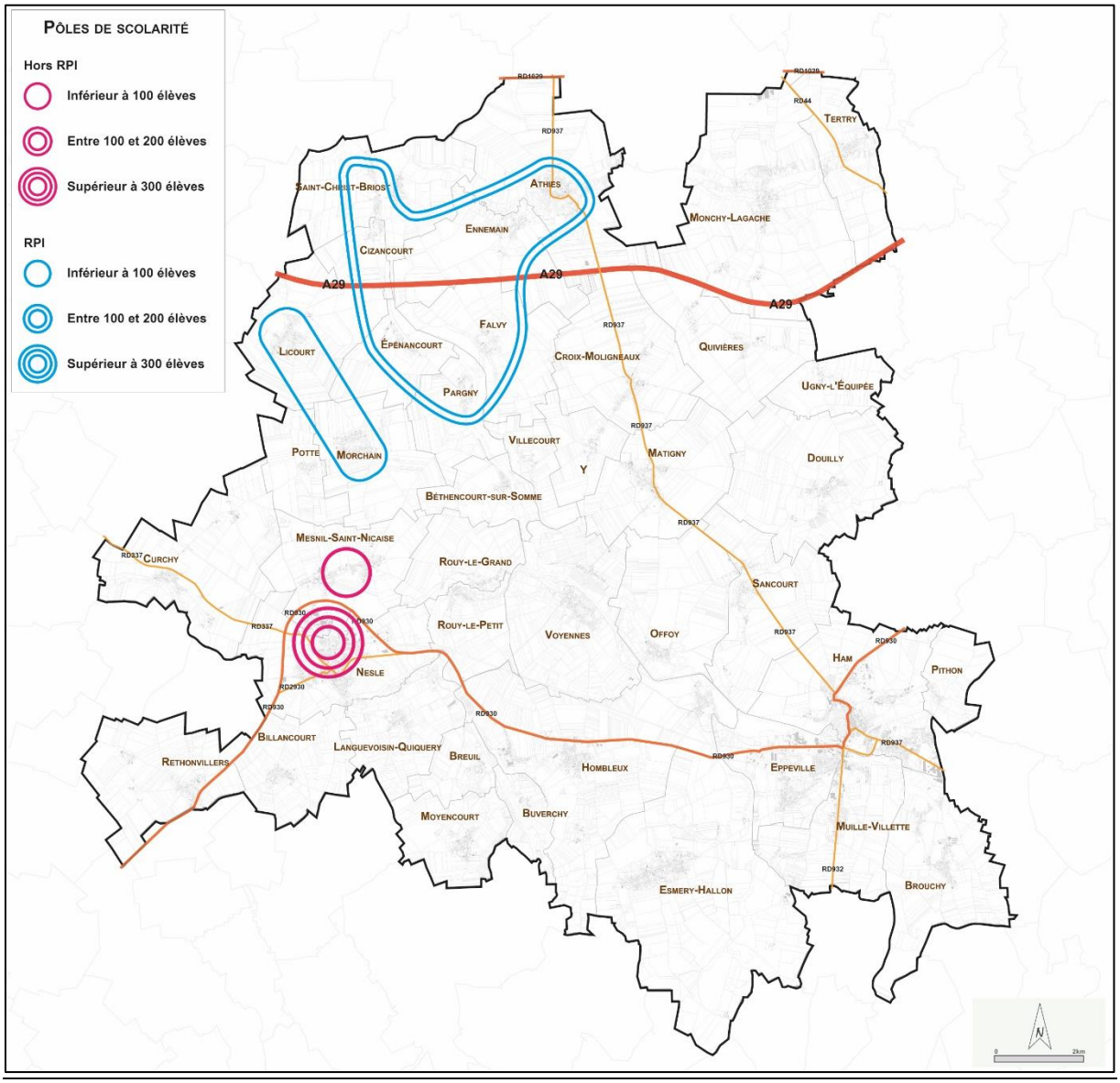
Des perspectives d'évolution sont à signaler pour le RPI Licourt-Morchain :

- Possible regroupement avec le pôle scolaire de Mesnil-Saint-Nicaise, ce qui donnerait un effectif scolarisé de 121 élèves, soit 5 classes.
- Possible division du RPI avec le départ de Licourt et le regroupement de Morchain, Potte et Mesnil-Saint-Nicaise.

Mais pour le moment, il est prévu de conserver l'organisation existante (Licourt-Morchain) pour le court terme (5 à 8 ans).

En outre, la Communauté de Communes nous a indiqué l'ouverture d'un nouvel RPC pour la commune de Monchy-Lagache

Figure 20 - Carte sur les pôles de scolarité en 2016 - CCES



Source : cartographie Urbycom

c. *Les services et équipements de santé*

Certaines communes du territoire comme Ham et Nesle accueillent plusieurs types d'équipements et de services de santé, comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous. L'offre est bien plus limitée dans les autres communes.

Tableau 36 - Liste des services et équipements de santé en 2016 - CCES

Désignation	Adresse
Pharmacie de Ruielle	6 rue du Dessous, Athies
SCM Barbier Claudie et Sydne	364 rue Ev Poiteux, Brouchy
Maryline Lafaux	38 rue de Manicourt, Curchy
Pharmacie Delanchy	4 avenue André Delorme, Eppeville
ADMR d'Esmery-Hallon	33 Grande Rue, Esmery-Hallon
Aresta Lucie	6 rue de la Quevreux, Esmery-Hallon
Centre Hospitalier de Ham	56 rue de Verdun, Ham
Sophie Costa-Delobel	16 rue de Tricandor, Ham
Elisabeth Santa et Isabelle Renault	6 rue de Noyon, Ham
Bahloul Abderrahman	10 place de l'Hôtel de Ville, Ham
Gilles Melon	18 rue du Général Leclerc, Ham
Pharmacie de Ham	22 route de Chauny, Ham
Pharmacie Charlet	1 rue du Général Leclerc, Ham
Vansteenberghe Frédéric	2 rue du Général Foy, Ham
Groupement Infirmier Hauts St Sulpice	54 route de Saint-Quentin, Ham
Mathieu Mezrouh	51 rue du Général Leclerc, Ham
Audrey Carpentier	8 rue Emile Bacquet, Ham
Marie-Thérèse Narcy	35 rue du Théâtre, Ham
Warfield-Rigaux Pascale	25 boulevard de la République, Ham
Objois Pascaline-D Hollander Dominique	22 rue du Théâtre, Ham
Laboratoire Haute Picardie Ham	53 rue de Noyon, Ham
Berdon Chantal	6 rue de Noyon, Ham
Ambulances Gino	8 rue de Verdun, Ham
Audio Tixier	7 rue de Noyon, Ham
Domidom	17 rue Principale, Hombleux
MARPA les Blés d'Or	49 rue Nationale, Matigny
ADMR Monchy et Environs	12 Grande Rue, Monchy-Lagache
Cabinet de Kinésithérapie LBA	32 rue de Paris, Muille-Villette
Coelho Sonia	30 rue de Paris, Muille-Villette
Leclerc Parapharmacie	80 rue de Paris, Muille-Villette
Tekaya Tahar	3 rue de Paris, Muille-Villette
Cabinet infirmier	1 Place de la République, Nesle
SARL Ambulances - Taxi Tranchant	22 route de Chaulnes, Nesle

SARL Nesle Ambulances	Rue du Docteur Camille Gautier, Nesle
Bertrand Louis	1 boulevard de la république, Nesle
Pharmacie Magnier	4 place du Général Leclerc, Nesle
Pharmacie Nesloise	22 rue Gambetta, Nesle
Georges Spiess	11 rue Principale, Pithon



Centre hospitalier de Ham



Pharmacie Magnier de Nesle



MARPA Les Blés d'Or de Matigny



Pharmacie Delanchy d'Eppeville

Figure 21 - Carte sur les équipements de santé en 2016 - CCES



Source : cartographie Urbycom

d. *Les équipements sportifs*

Tableau 37 - Liste des équipements sportifs en 2016 - CCES

Désignation	Adresse
Terrain de sport	Rue du Calvaire, Athies
Salle Polyvalente, club de tennis	Rue de l'Eglise, Brouchy
Terrain de football	Rue de l'Eglise, Brouchy
Complexe sportif cité Germaine	Rue Germaine, Eppeville
Judo Club Hamois, club de boxe	7 rue de la Clouterie, Eppeville
Aire multisport du pommier enragé	Clos Pommier enragé, Eppeville
Plateau sportif	Rue du Presbytère, Esmery-Hallon
Salle polyvalente	Place publique, Esmery-Hallon
Terrain de football	Rue Quevreux, Esmery-Hallon
Terrain de pétanque et tennis	Grande Rue, Falvy
Tennis couvert Georges Filou	Rue Victor Hugo, Ham
Complexe sportif	Avenue Jean Moulin, Ham
Terrain de pétanque	Esplanade du Château, Ham
Terrain de pétanque des Logis	Cité Logis, Ham
Stade Gaston Lejeune	14 rue Louis Braille, Ham
Piscine Aquari'ham	20 rue Victor Hugo, Ham
Centre équestre Poney Club Saint Nicolas	60 rue du Marais, Ham
Terrain de Longue Paume	Grande Rue, Languevoisin-Quiquery
Stade municipal	Ruelle des Sports, Licourt
Etoile Sportive de Licourt	2 Bis ruelle des Sports, Licourt
Salle polyvalente	Place de l'Eglise, Matigny
Petit terrain de football de loisir	Rue des Ecoles, Mesnil-Saint-Nicaise
Salle polyvalente	1 rue des Ecoles, Mesnil-Saint-Nicaise
Le Stade	Rue du Stade, Monchy-Lagache
Terrain de tennis	Rue du Stade, Monchy-Lagache
Terrain de sport	Rue de Pertain, Morchain
Espace André Souply	Rue de Paris, Muille-Villette
Muille V.T.T du Pays Hamois	13 rue de Verlaines, Muille-Villette
Tennis Club de Nesle	Route de Ham, Nesle
Terrain de boules	Rue du Carrefour, Offoy
Terrain de football	Rue Beaudéduit, Offoy
Ecole de parachutisme	25 rue de la Fontaine, Pargny
Centre équestre	12 rue du Centre Equestre, Pargny
Terrain de foot / pétanque	Place du village, Pargny
Terrain de sport	Rue du Calvaire, Potte
Cercle sportif Royen Volley Ball	5 rue des Mangons, Rethonvillers
Stade de football	Route Biarre, Rethonvillers
Salle polyvalente	Rue de l'Eglise, Saint-Christ-Briost

Terrain de pétanque	Rue du Calvaire, Saint-Christ-Briost
Terrain de pétanque	Place Briost, Saint-Christ-Briost



Tennis club de Nesle



Terrain de sport de Potte

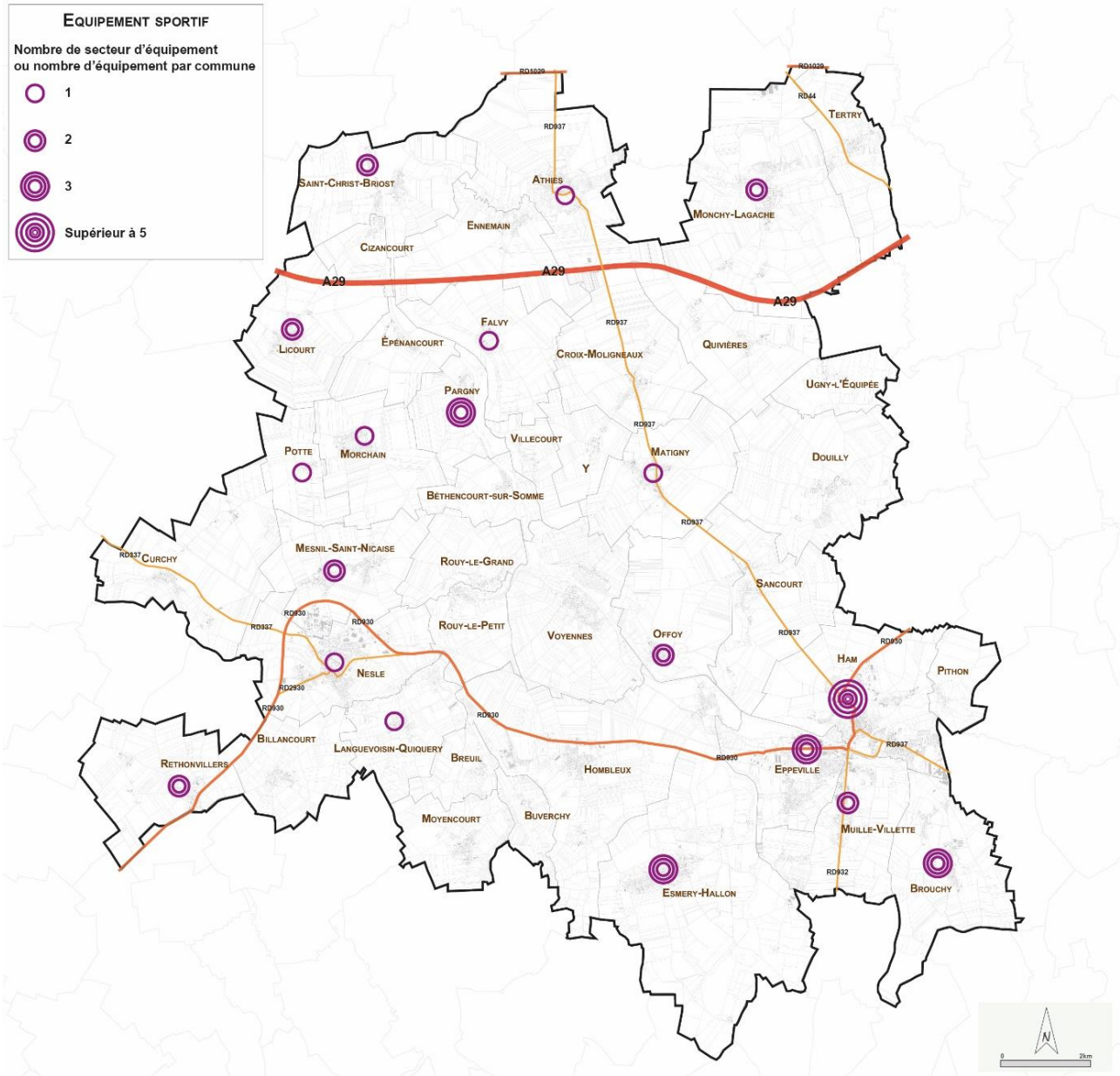


Terrain de sport de Morchain



Terrain de sport d'Athies

Figure 22 - Carte des équipements sportifs en 2016 - CCES



Source : cartographie Urbycom

e. *Structures ou infrastructures d'intérêt supra-communal*

Tableau 38 - Liste des structures d'intérêt supra-communal

Désignation	Adresse
Office culturel municipal de Brouchy	137 rue de l'Eglise, Brouchy
La jeunesse Eppevilloise	105 rue du Maréchal Leclerc, Eppeville
Maison départementale des solidarités et de l'insertion	21 rue du Maréchal Leclerc, Eppeville
Véolia Propreté Nord Normandie	ZI rue Nouvelle, Eppeville
Médiathèque intercommunale de l'Est de la Somme	Voie communale du Canal, Ham
Gendarmerie de Ham	2 rue de Verdun, Ham
Déchèterie de Ham	Rue Rimbaud, Ham
CAF	12 rue Louis Braille, Ham
CPAM	2 rue André Audinot, Ham
Pôle emploi	4 rue André Audinot, Ham
Foyer rural Monchy-Lagache	6 Grand Place, Monchy-Lagache
Gare de Ham	Muille-Villette
Gendarmerie de Nesle	1 route de Ham, Nesle
Déchèterie de Nesle	RD930C, Nesle



CPAM de Ham



Office culturel municipal de Brouchy



Foyer rural de Monchy-Lagache

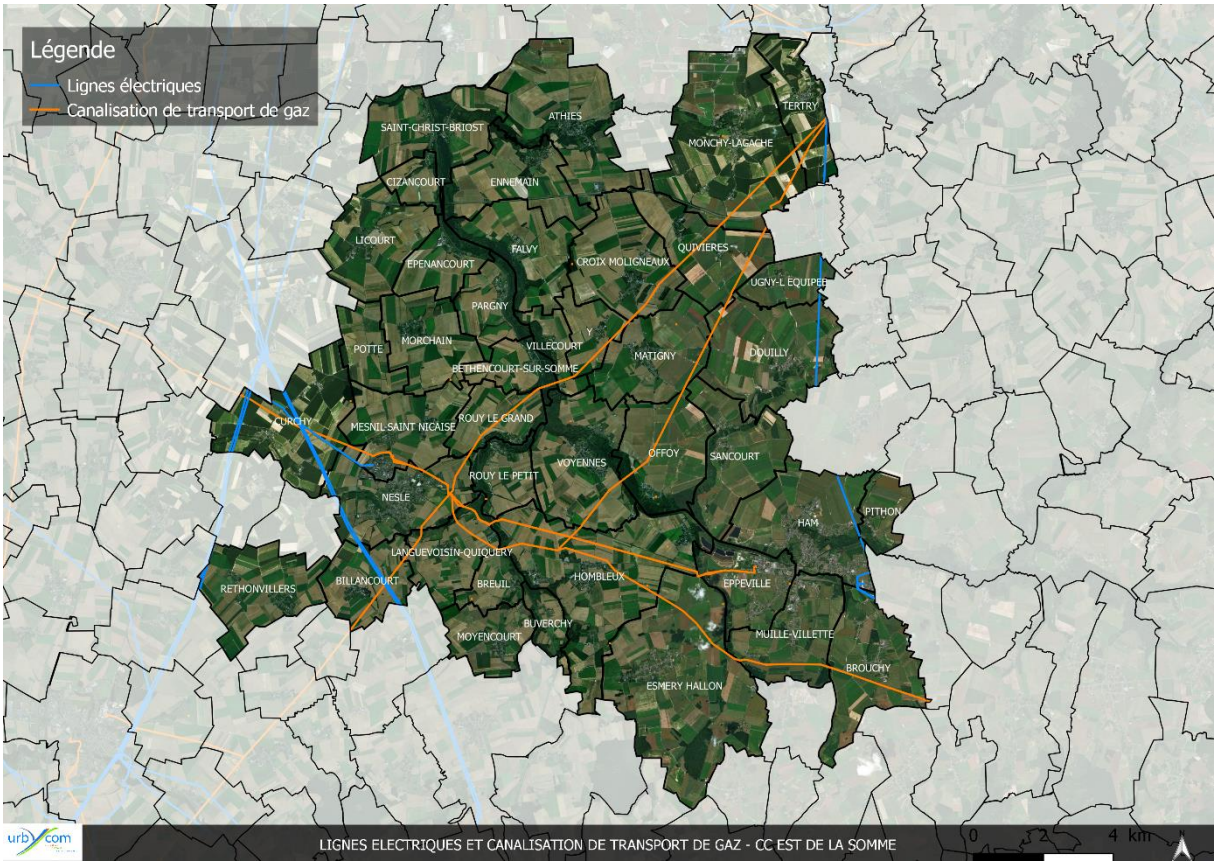


Gendarmerie de Nesle

2. Les réseaux collectifs

a. Réseau électricité

Figure 23 - Carte sur les lignes électriques et canalisations de transport de gaz - CCES



Source : cartographie Urbycom

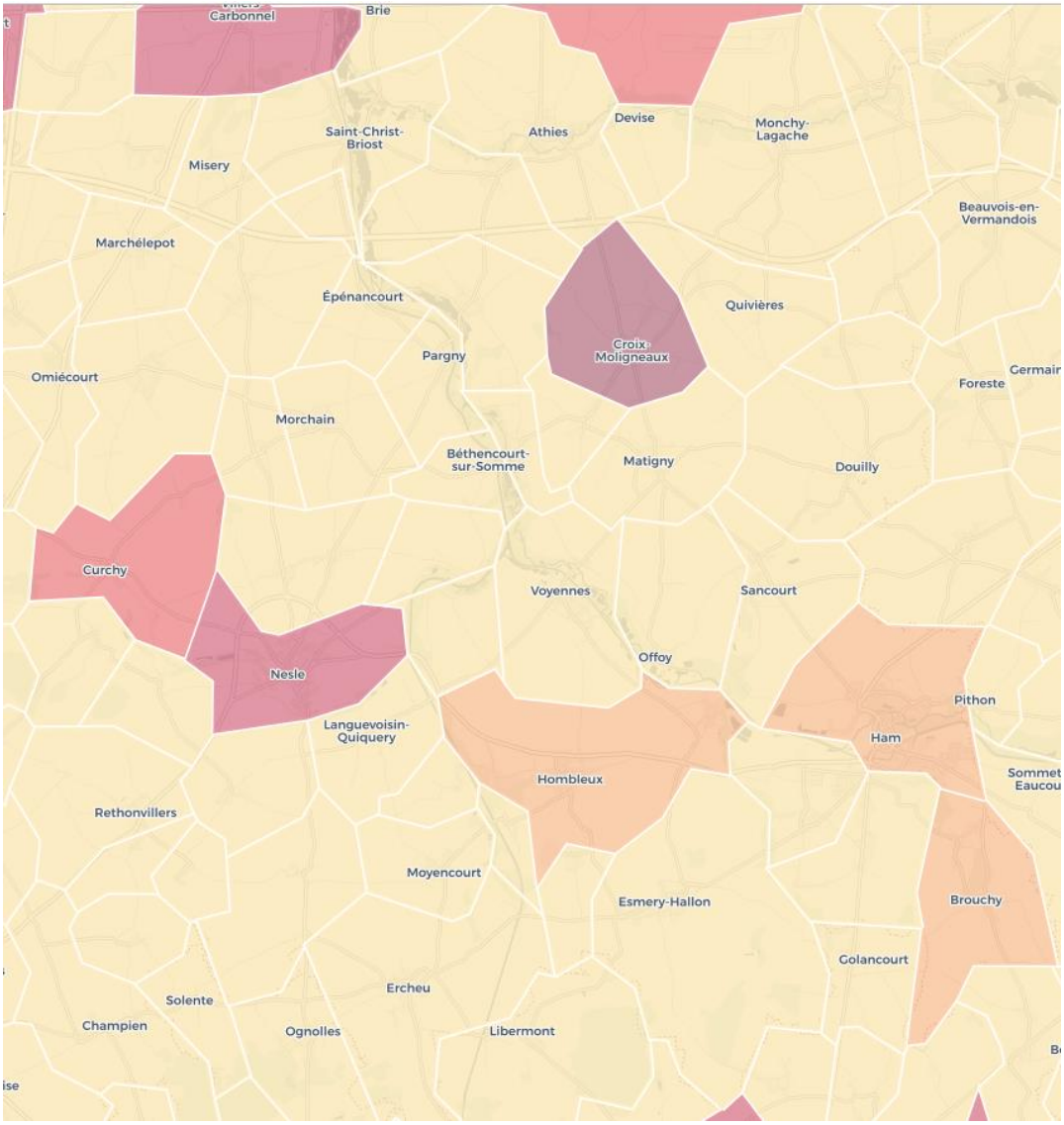
b. Couverture ADSL et téléphonique

Le département de la Somme a mis en place une politique volontariste de déploiement du très haut débit par la fibre optique dans les zones non couvertes par les opérateurs privés. Pour cela, un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) a été adopté le 21 novembre 2011 et a fait l'objet d'une révision courant 2016/2017.

Il est ainsi prévu, pour l'horizon 2020 :

- Un accès à du Triple Play via le réseau ADSL pour 96% de la population, contre 78% en 2011.
- Un accès FttH assuré pour 56% des prises (37% via l'action privée et 19% via l'action publique).

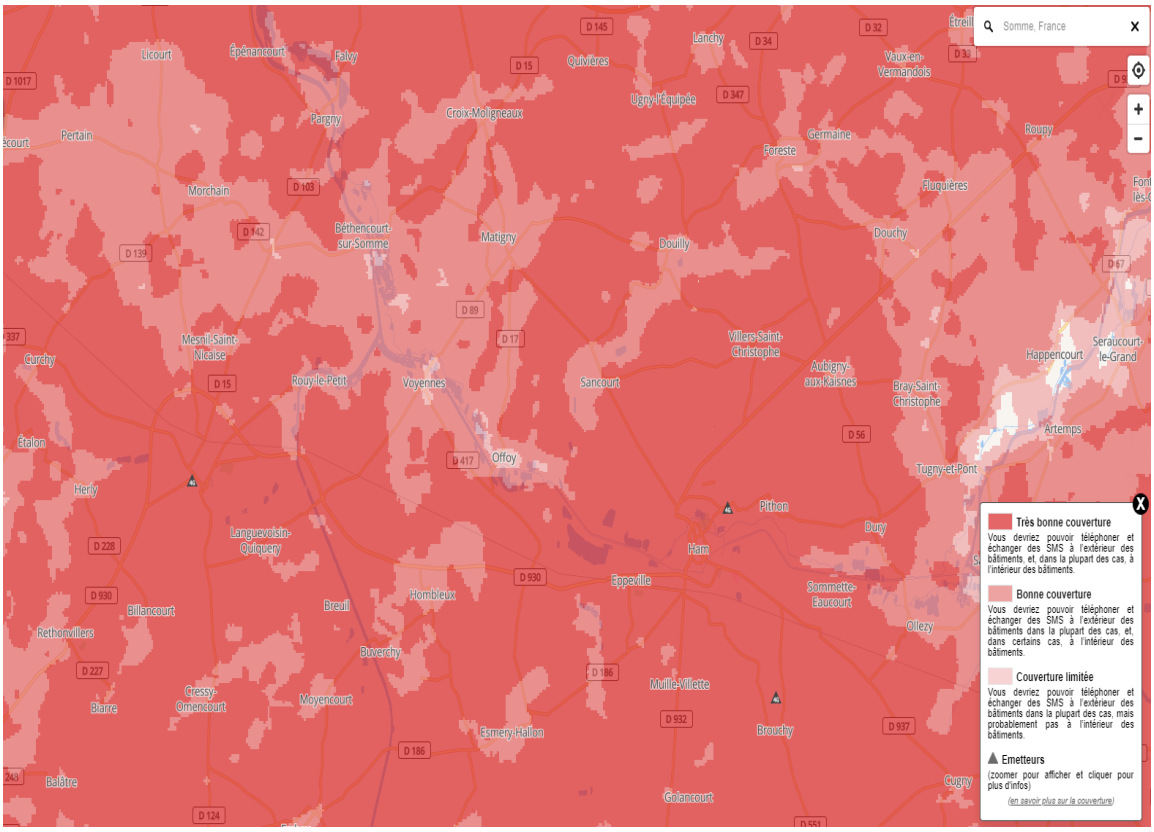
L'objectif actualisé du SDTAN de la Somme est de couvrir 100% de la population en FTTH à horizon 2026.
Pour le moment, le territoire intercommunal dispose d'une faible couverture ADSL. Seules les communes de Croix-Moligneaux et Nesle sont desservies à hauteur de 30 Mbits.



Source : map.datafrance.info

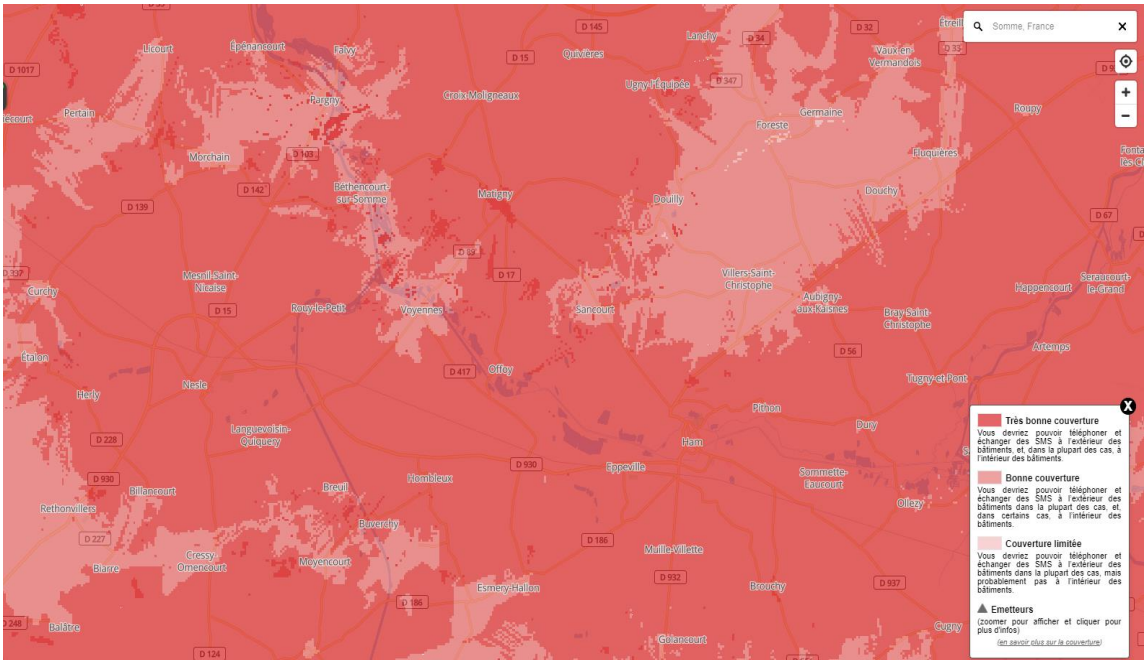
La couverture téléphonique selon les opérateurs :

Bouygues



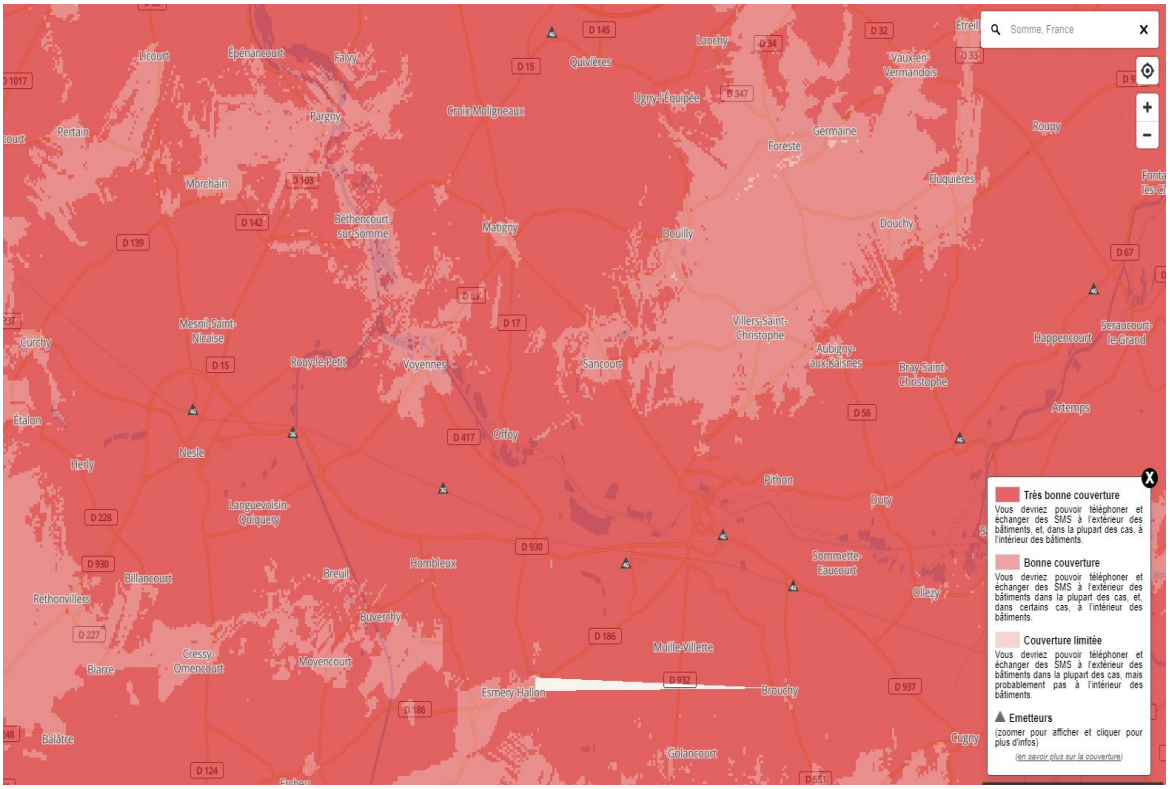
Source : https://www.monreseaumobile.fr/

Free



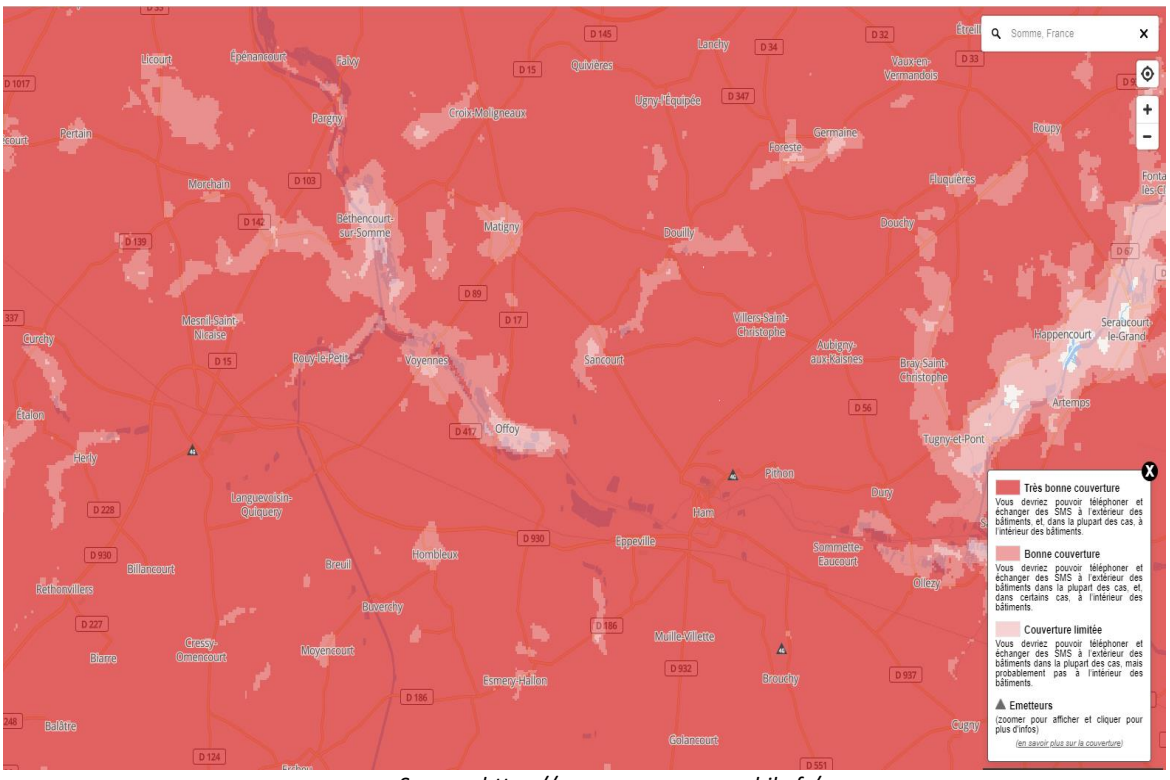
Source : https://www.monreseaumobile.fr/

Orange



Source : https://www.monreseaumobile.fr/

SFR



Source : https://www.monreseaumobile.fr/

c. Eau potable[1]

Tableau 39 - Eau potable - CCES

Commune	Production	Transfert	Distribution
Athies	SIAEP Vallée de l'Omignon	SIAEP Vallée de l'Omignon	SIAEP Vallée de l'Omignon
Béthencourt-sur-Somme	SIEP du Santerre	SIEP du Santerre	SIEP du Santerre
Billancourt	SIEP du Santerre	SIEP du Santerre	SIEP du Santerre
Breuil	SIEP du Santerre	SIEP du Santerre	SIEP du Santerre
Brouchy	SIAEP EPPEVILLE/ESMERY-HALLON	SIAEP EPPEVILLE/ESMERY-HALLON	SIAEP EPPEVILLE/ESMERY-HALLON
Buverchy	SIAEP EPPEVILLE/ESMERY-HALLON	SIAEP EPPEVILLE/ESMERY-HALLON	SIAEP EPPEVILLE/ESMERY-HALLON
Cizancourt	SIAEP Vallée de l'Omignon	SIAEP Vallée de l'Omignon	SIAEP Vallée de l'Omignon
Croix-Moligneaux	SIAEP Vallée de l'Omignon	SIAEP Vallée de l'Omignon	SIAEP Vallée de l'Omignon
Curchy	SIAEP de la Région de Curchy	SIAEP de la Région de Curchy	SIAEP de la Région de Curchy
Douilly	Commune de Douilly	Commune de Douilly	Commune de Douilly
Ennemain	SIAEP Vallée de l'Omignon	SIAEP Vallée de l'Omignon	SIAEP Vallée de l'Omignon
Epénancourt	SIEP du Santerre	SIEP du Santerre	SIEP du Santerre
Eppeville	SIAEP EPPEVILLE/ESMERY-HALLON	SIAEP EPPEVILLE/ESMERY-HALLON	SIAEP EPPEVILLE/ESMERY-HALLON
Esmery-Hallon	SIAEP EPPEVILLE/ESMERY-HALLON	SIAEP EPPEVILLE/ESMERY-HALLON	SIAEP EPPEVILLE/ESMERY-HALLON
Falvy	SIAEP Vallée de l'Omignon	SIAEP Vallée de l'Omignon	SIAEP Vallée de l'Omignon
Ham	Commune de Ham	Commune de Ham	Commune de Ham
Hombleux	SIAEP EPPEVILLE/ESMERY-HALLON	SIAEP EPPEVILLE/ESMERY-HALLON	SIAEP EPPEVILLE/ESMERY-HALLON
Languevoisin-Quiquery	SIEP du Santerre	SIEP du Santerre	SIEP du Santerre
Licourt	SIEP du Santerre	SIEP du Santerre	SIEP du Santerre
Matigny	SIAEP Vallée de l'Omignon	SIAEP Vallée de l'Omignon	SIAEP Vallée de l'Omignon
Mesnil-Saint-Nicaise	SIEP du Santerre	SIEP du Santerre	SIEP du Santerre
Monchy-Lagache	SIAEP Vallée de l'Omignon	SIAEP Vallée de l'Omignon	SIAEP Vallée de l'Omignon

[1] Données issues du site des services de l'eau en France : http://www.services.eaufrance.fr

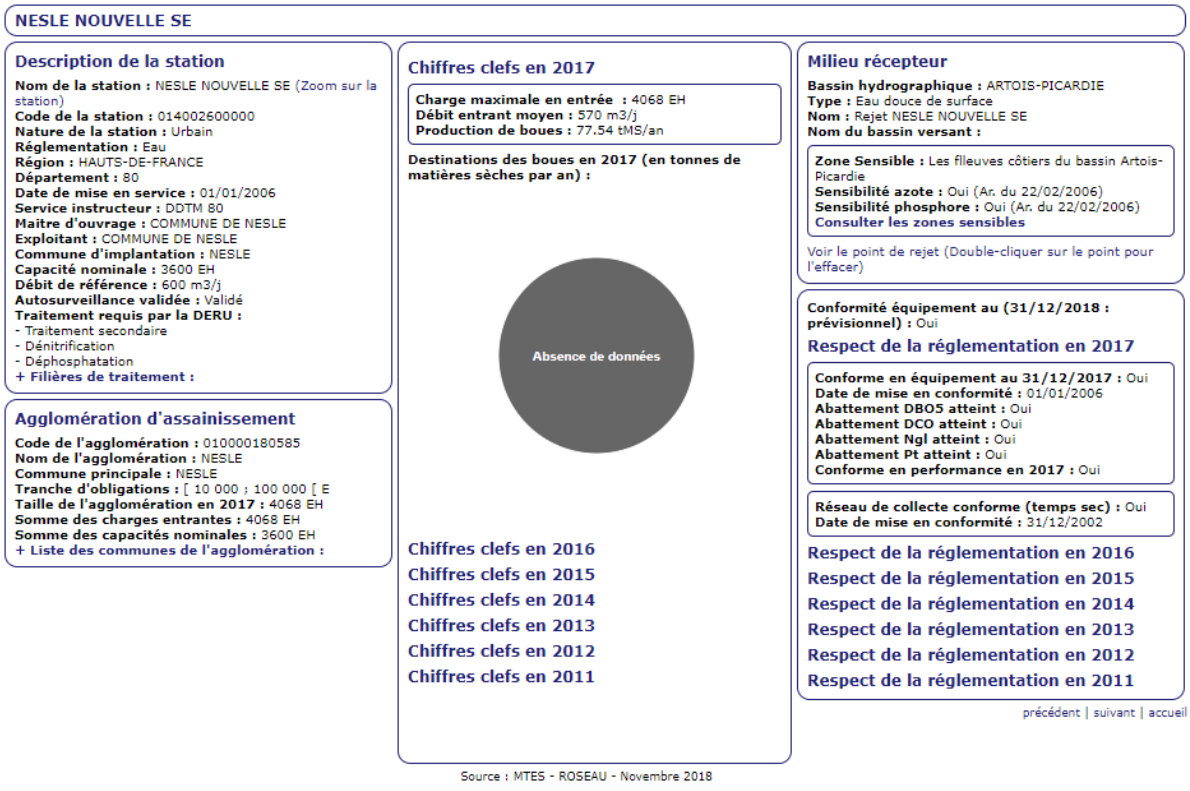
Commune	Production	Transfert	Distribution
Morchain	SIEP du Santerre	SIEP du Santerre	SIEP du Santerre
Moyencourt			Commune de Moyencourt
Muille-Villette	SIAEP EPPEVILLE/ESMERY-HALLON	SIAEP EPPEVILLE/ESMERY-HALLON	SIAEP EPPEVILLE/ESMERY-HALLON
Nesle	SIEP du Santerre	SIEP du Santerre	SIEP du Santerre
Offoy	Commune d'Offoy	Commune d'Offoy	Commune d'Offoy
Pargny	SIEP du Santerre	SIEP du Santerre	SIEP du Santerre
Pithon			Commune de Pithon
Potte	SIEP du Santerre	SIEP du Santerre	SIEP du Santerre
Quivières	SIAEP Vallée de l'Omignon	SIAEP Vallée de l'Omignon	SIAEP Vallée de l'Omignon
Rethonvillers	SIEP du Santerre	SIEP du Santerre	SIEP du Santerre
Rouy-le-Grand	SIEP du Santerre	SIEP du Santerre	SIEP du Santerre
Rouy-le-Petit	SIEP du Santerre	SIEP du Santerre	SIEP du Santerre
Saint-Christ-Briost	SIAEP Vallée de l'Omignon	SIAEP Vallée de l'Omignon	SIAEP Vallée de l'Omignon
Sancourt			Commune de Sancourt
Tertry	SIAEP Vallée de l'Omignon	SIAEP Vallée de l'Omignon	SIAEP Vallée de l'Omignon
Ugny-L'Equipée	Syndicat d'adduction d'eau de la vallée de l'Omignon	Syndicat d'adduction d'eau de la vallée de l'Omignon	Syndicat d'adduction d'eau de la vallée de l'Omignon
Villecourt	SIAEP Vallée de l'Omignon	SIAEP Vallée de l'Omignon	SIAEP Vallée de l'Omignon
Voyennes	Commune de Voyennes	Commune de Voyennes	Commune de Voyennes
Y	SIAEP Vallée de l'Omignon	SIAEP Vallée de l'Omignon	SIAEP Vallée de l'Omignon

d. Assainissement « eaux usées »

i. Assainissement collectif

Au total, 4 communes sont concernées par une station d'épuration sur leur territoire. Il s'agit de Nesle, Offoy, Rethonvillers, et Ham.

➢ *Station d'épuration de Nesle*



Source : MTES - ROSEAU - Novembre 2018

➢ *Station d'épuration d'Offoy*

OFFOY SE

Description de la station

Nom de la station : OFFOY SE (Zoom sur la station)
Code de la station : 010295700000
Nature de la station : Urbain
Réglementation : Eau
Région : HAUTS-DE-FRANCE
Département : 80
Date de mise en service : 01/01/2006
Service instructeur : DDTM 80
Maitre d'ouvrage : COMMUNE DE OFFOY
Exploitant : LYONNAISE DES EAUX FRANCE (Soisson)
Commune d'implantation : OFFOY
Capacité nominale : 583 EH
Débit de référence : 73 m3/j
Autosurveillance validée : Validé
Traitement requis par la DERU :
- Traitement approprié
+ Filières de traitement :

Agglomération d'assainissement

Code de l'agglomération : 010000180605
Nom de l'agglomération : OFFOY
Commune principale : OFFOY
Tranche d'obligations : [200 ; 2 000 [EH
Taille de l'agglomération en 2017 : 82 EH
Somme des charges entrantes : 82 EH
Somme des capacités nominales : 583 EH
+ Liste des communes de l'agglomération :

Chiffres clefs en 2017

Charge maximale en entrée : 82 EH
Débit entrant moyen : 0 m3/j
Production de boues : 3.25 tMS/an

Destinations des boues en 2017 (en tonnes de matières sèches par an) :



Chiffres clefs en 2016
Chiffres clefs en 2015
Chiffres clefs en 2014
Chiffres clefs en 2013
Chiffres clefs en 2012
Chiffres clefs en 2011

Milieu récepteur

Bassin hydrographique : ARTOIS-PICARDIE
Type : Eau douce de surface
Nom : Rejet OFFOY SE
Nom du bassin versant :

Zone Sensible : Les fleuves côtiers du bassin Artois-Picardie
Sensibilité azote : Oui (Ar. du 22/02/2006)
Sensibilité phosphore : Oui (Ar. du 22/02/2006)
Consulter les zones sensibles

Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'effacer)

Conformité équipement au (31/12/2018 : prévisionnel) : Oui

Respect de la réglementation en 2017

Conforme en équipement au 31/12/2017 : Oui
Conforme en performance en 2016 : Oui

Respect de la réglementation en 2016
Respect de la réglementation en 2015
Respect de la réglementation en 2014
Respect de la réglementation en 2013
Respect de la réglementation en 2012
Respect de la réglementation en 2011

précédent | suivant | accueil

Source : MTES - ROSEAU - Novembre 2018

➢ *Station d'épuration de Rethonvillers*

RETHONVILLERS SE

Description de la station

Nom de la station : RETHONVILLERS SE (Zoom sur la station)
Code de la station : 010764200000
Nature de la station : Urbain
Réglementation : Eau
Région : HAUTS-DE-FRANCE
Département : 80
Date de mise en service : 01/01/2006
Service instructeur : DDTM 80
Maitre d'ouvrage : COMMUNE DE RETHONVILLERS
Exploitant : COMMUNE DE RETHONVILLERS
Commune d'implantation : RETHONVILLERS
Capacité nominale : 500 EH
Débit de référence : 75 m3/j
Autosurveillance validée : Validé
Traitement requis par la DERU :
- Traitement approprié
+ Filières de traitement :

Agglomération d'assainissement

Code de l'agglomération : 010000180669
Nom de l'agglomération : RETHONVILLERS
Commune principale : RETHONVILLERS
Tranche d'obligations : [200 ; 2 000 [EH
Taille de l'agglomération en 2017 : 125 EH
Somme des charges entrantes : 125 EH
Somme des capacités nominales : 500 EH
+ Liste des communes de l'agglomération :

Chiffres clefs en 2017

Charge maximale en entrée : 125 EH
Débit entrant moyen : 65 m3/j
Production de boues : 0.00 tMS/an

Destinations des boues en 2017 (en tonnes de matières sèches par an) :



Chiffres clefs en 2016
Chiffres clefs en 2015
Chiffres clefs en 2014
Chiffres clefs en 2013
Chiffres clefs en 2012
Chiffres clefs en 2011

Milieu récepteur

Bassin hydrographique : ARTOIS-PICARDIE
Type : Sol
Nom : Rejet RETHONVILLERS SE
Nom du bassin versant :

Zone Sensible : Les fleuves côtiers du bassin Artois-Picardie
Sensibilité azote : Oui (Ar. du 22/02/2006)
Sensibilité phosphore : Oui (Ar. du 22/02/2006)
Consulter les zones sensibles

Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'effacer)

Conformité équipement au (31/12/2018 : prévisionnel) : Oui

Respect de la réglementation en 2017

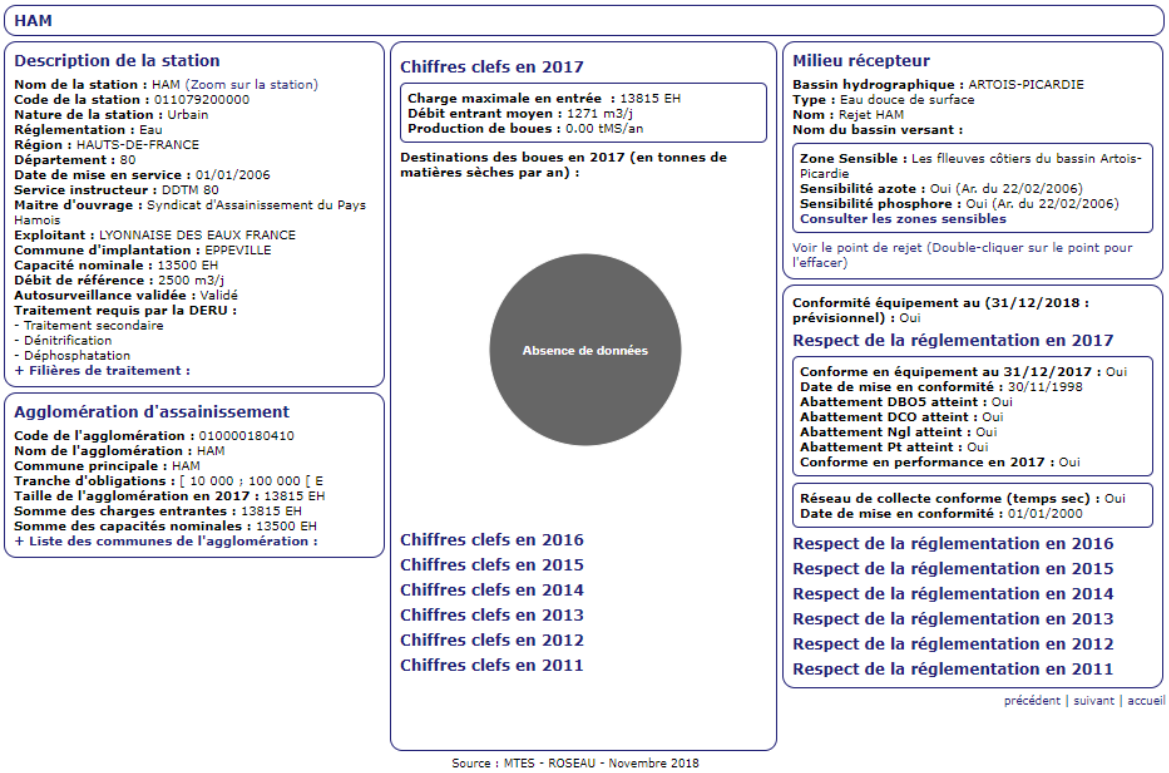
Conforme en équipement au 31/12/2017 : Oui
Conforme en performance en 2016 : Oui

Respect de la réglementation en 2016
Respect de la réglementation en 2015
Respect de la réglementation en 2014
Respect de la réglementation en 2013
Respect de la réglementation en 2012
Respect de la réglementation en 2011

précédent | suivant | accueil

Source : MTES - ROSEAU - Novembre 2018

➢ *Station d'épuration d'Ham*



ii. Assainissement non collectif

De nombreuses communes du territoire sont concernées par l'assainissement non collectif.

La base de la réglementation pour l'assainissement des eaux usées domestiques repose sur la **directive relative aux « Eaux Résiduaires Urbaines » (ERU)**. Elle a été transcrite en droit français avec la **loi sur l'eau de 1992** puis modifiée en **loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) en 2006**. Cette loi figure aujourd'hui dans les Codes de l'Environnement, de la Santé Publique et le Code des Collectivités Territoriales.

La LEMA impose aux communes d'assurer le **contrôle des installations d'assainissement non collectif** (installation privée liée à une habitation qui traite les eaux usées, appelé également assainissement autonome ou individuel).
Les objectifs de cette loi sont tous d'abord de prévenir tout risque sanitaire, mais aussi de limiter l'impact environnemental et ainsi participer à l'effort national de protection de la ressource en eau : « L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. » Article 1 de la LEMA.

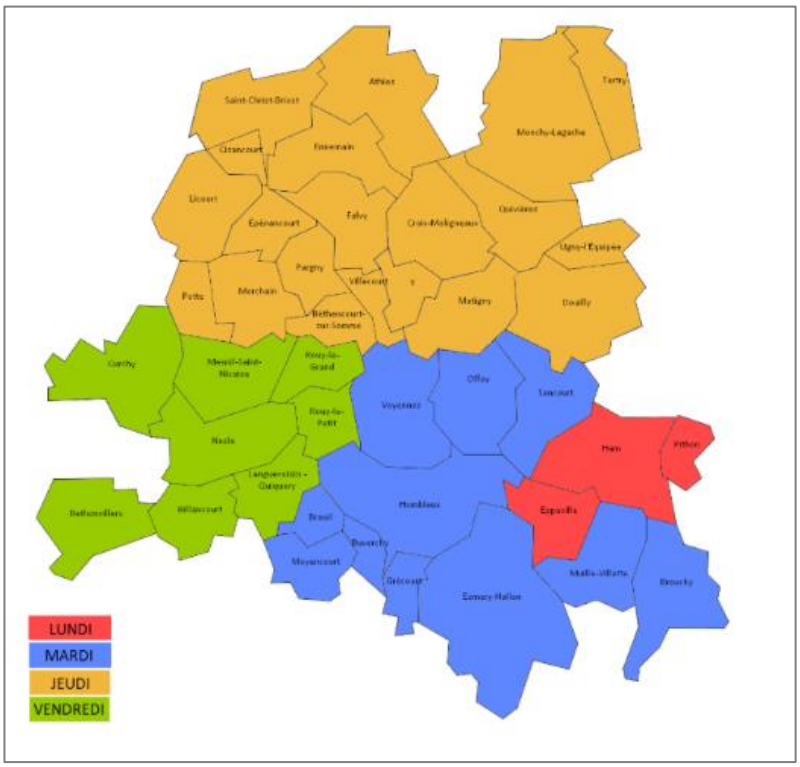
Il faut rappeler que le traitement des eaux usées domestiques est l'un des facteurs essentiels à la reconquête de la qualité physico-chimique des eaux superficielles et souterraines du territoire, victimes notamment d'un apport trop important en nutriments azotés et phosphorés, ainsi qu'en

matières organiques. Malgré l'application progressive de cette réglementation, certaines communes ne disposent pas encore de réseau collectif.
Le SPANC est le **Service Public d'Assainissement Non Collectif**, il permet de contrôler, sur site, la conception, l'implantation et la réalisation des ouvrages neufs ou réhabilités, ainsi que la vérification du bon fonctionnement et du bon entretien des installations existantes. **Dans le cas d'un nouveau dispositif (construction neuve ou réhabilitation), une visite sur le site doit avoir lieu avant le remblaiement afin d'évaluer la qualité de la réalisation des ouvrages.** Le SPANC concerne tout immeuble non raccordé à un réseau public de collecte des eaux usées.

e. *Gestion des déchets*

i. *Les ordures ménagères*

La collecte des déchets ménagers de l'intercommunalité est assurée une fois par semaine, répartis comme suit :



Source : https://www.estdelasomme.fr/les-dechets-menagers/

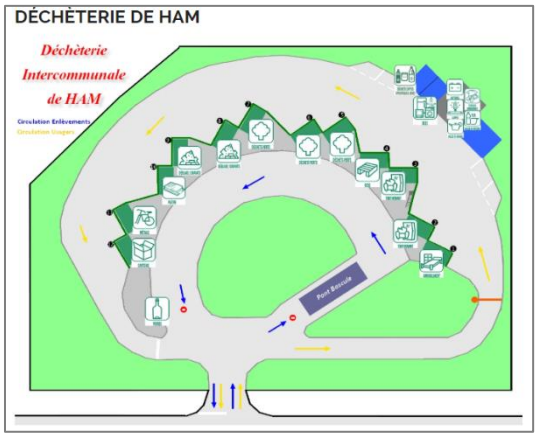
ii. *Le tri sélectif*

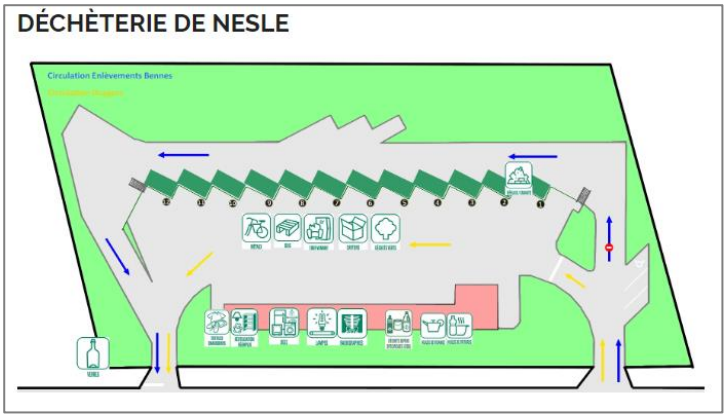
Un tri est organisé sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme. Le sac jaune contient les produits recyclables tels que : les bouteilles, bidons, flacons en plastique, les briques alimentaires et les boites en acier et aluminium. Le sac bleu, quant à lui, contient les papiers et cartons.

Le verre est recyclé à part, dans des conteneurs spécifiques qui sont mis à disposition, répartis sur le territoire.

iii. *Les déchèteries*

Deux déchèteries sont localisées sur le territoire. Elles se situent dans les communes de Nesle (ZAC du Pays Neslois, Route de Rouy-le-Petit) et Ham (Rue Rimbaud, ZI St Sulpice).





Source : https://www.estdelasomme.fr/les-decheteries/

f. *Défense incendie*

L'article L 2212-2 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le maire a « le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux tels que les incendies… ». L'article L 1424-2 du même Code (loi 96-369 du 6 mai 1996) charge le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la prévention, de la protection et de la lutte contre l'incendie.

La commune doit veiller à ce que des points d'eau correspondant aux besoins de défense contre l'incendie des habitations et des activités industrielles soient implantés au fur à mesure de l'évolution de l'urbanisation. Elle doit entretenir les installations de lutte contre l'incendie.

La circulaire interministérielle n° 465 du 10 décembre 1951 et celle du 20 février 1957 indiquent clairement que « les sapeurs-pompiers doivent trouver, sur place, en tout temps, 120 m3 d'eau utilisables en deux heures. La nécessité de poursuivre l'extinction du feu sans interruption exige que cette quantité d'eau puisse être utilisée sans déplacement des engins. Il est à noter que les besoins ci-dessus ne constituent que des minima… ».

Ces mêmes textes indiquent que ces besoins peuvent être satisfaits indifféremment :

- à partir d'un réseau de distribution,
- par des points d'eau naturels,
- par des réserves artificielles.

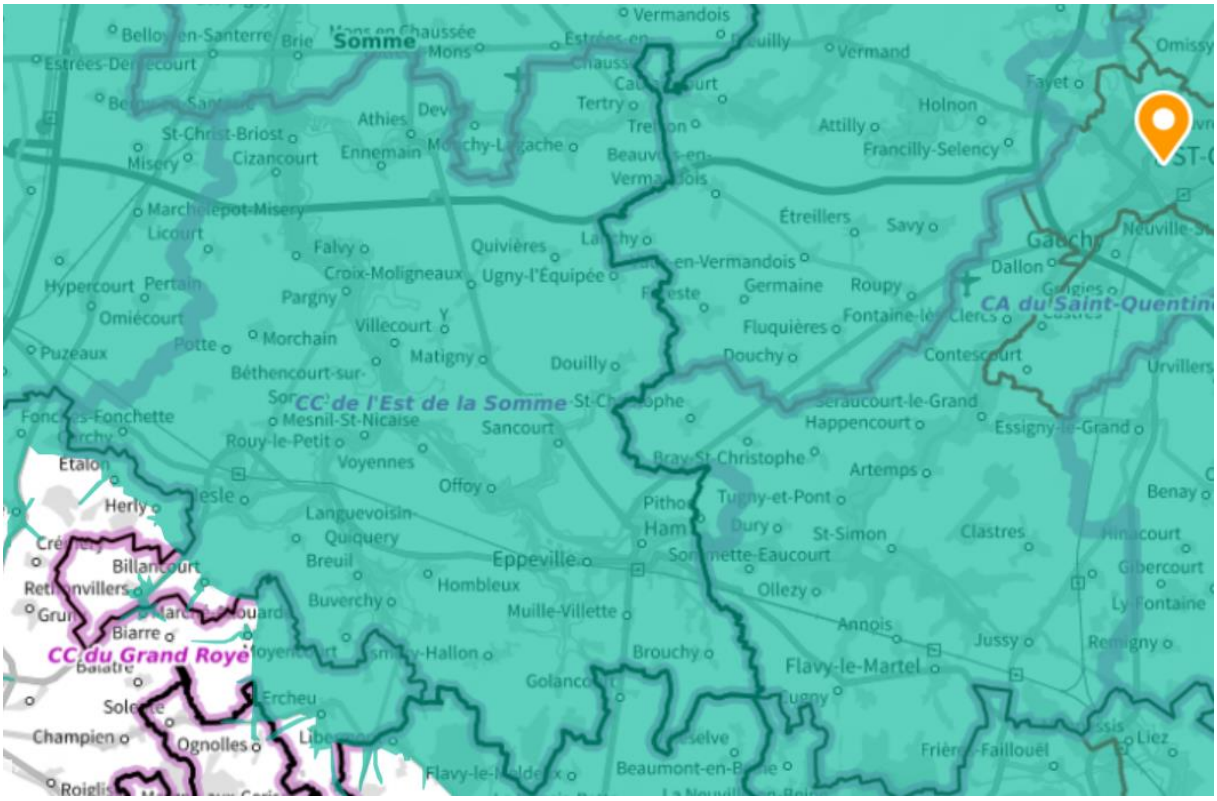
Ces règles et les conditions techniques de mise en œuvre sont d'ailleurs rappelées par le Règlement Opérationnel prévu par l'article L 1424-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VI. ANALYSE DES DEPLACEMENTS

1. *Pôles d'influence*

Le territoire intercommunal est en partie tourné vers le pôle d'attractivité de Saint-Quentin. La situation géographique de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme fait que les communes sont toutes à proximité de Saint-Quentin et accessibles en 40 minutes en voiture.

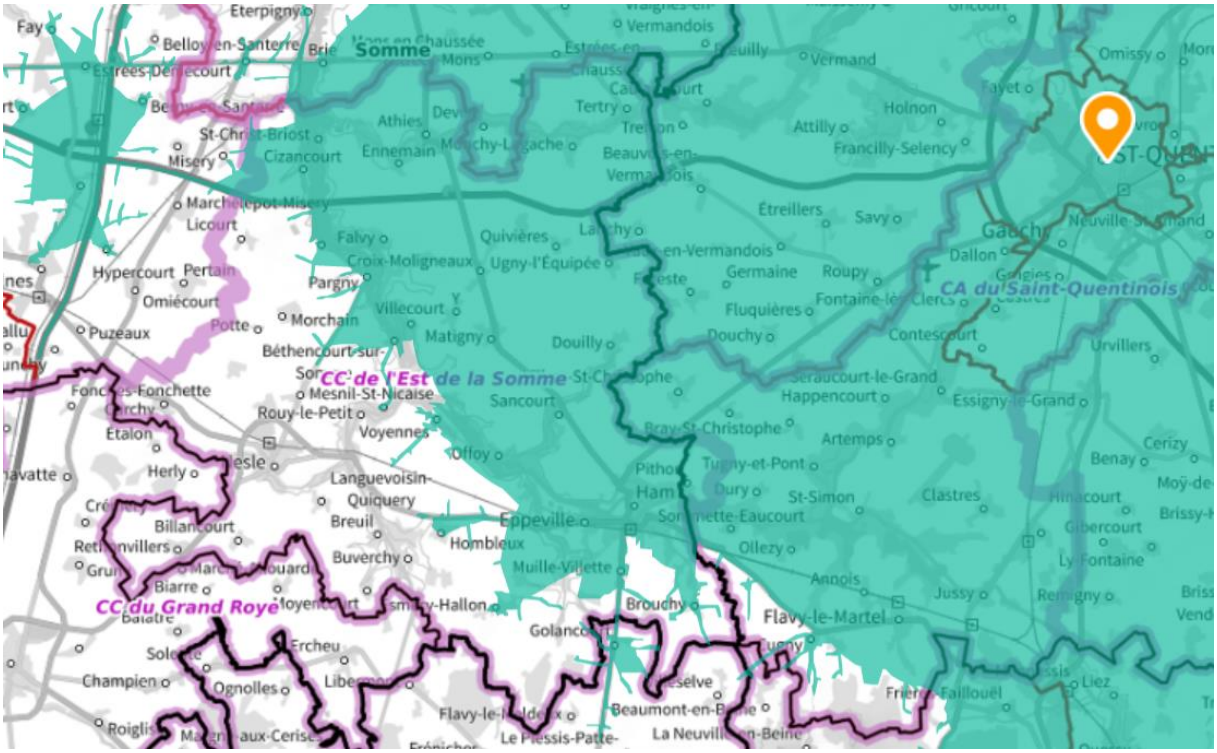
Figure 24 - ACCESSIBILITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE L'EST DE LA SOMME (40 min)



Source : Géoportail

La carte isochrone ci-dessus représente les distances réalisables en 40 minutes en voiture à partir de Saint-Quentin. Seules les communes de Billancourt et Rethonvillers ne sont pas entièrement accessibles dans cette durée. Seuls les centres de ces communes sont accessibles en près de 40 minutes en voiture.

Figure 25 - ACCESSIBILITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE L'EST DE LA SOMME (30 min)



Source : Géoportail

La carte isochrone ci-dessus représente les distances réalisables en 30 minutes en voiture à partir de Saint-Quentin. Seule la partie est du territoire intercommunal est accessible en 30 minutes en voiture.

Le territoire de la Communauté de Communes se trouve également à proximité d'autres grands pôles comme le démontre le tableau ci-dessous. L'ensemble des grands pôles peuvent être rejoint entre 1h et 2h de temps de trajet en voiture.

Tableau 40 - Temps de trajet en voiture vers les grands pôles - CCES

	Lille	Paris	Amiens	Arras	Valenciennes
Depuis Ham	1h22	1h56	55min	1h04	1h09
Depuis Nesle	1h20	1h45	56min	1h01	1h10

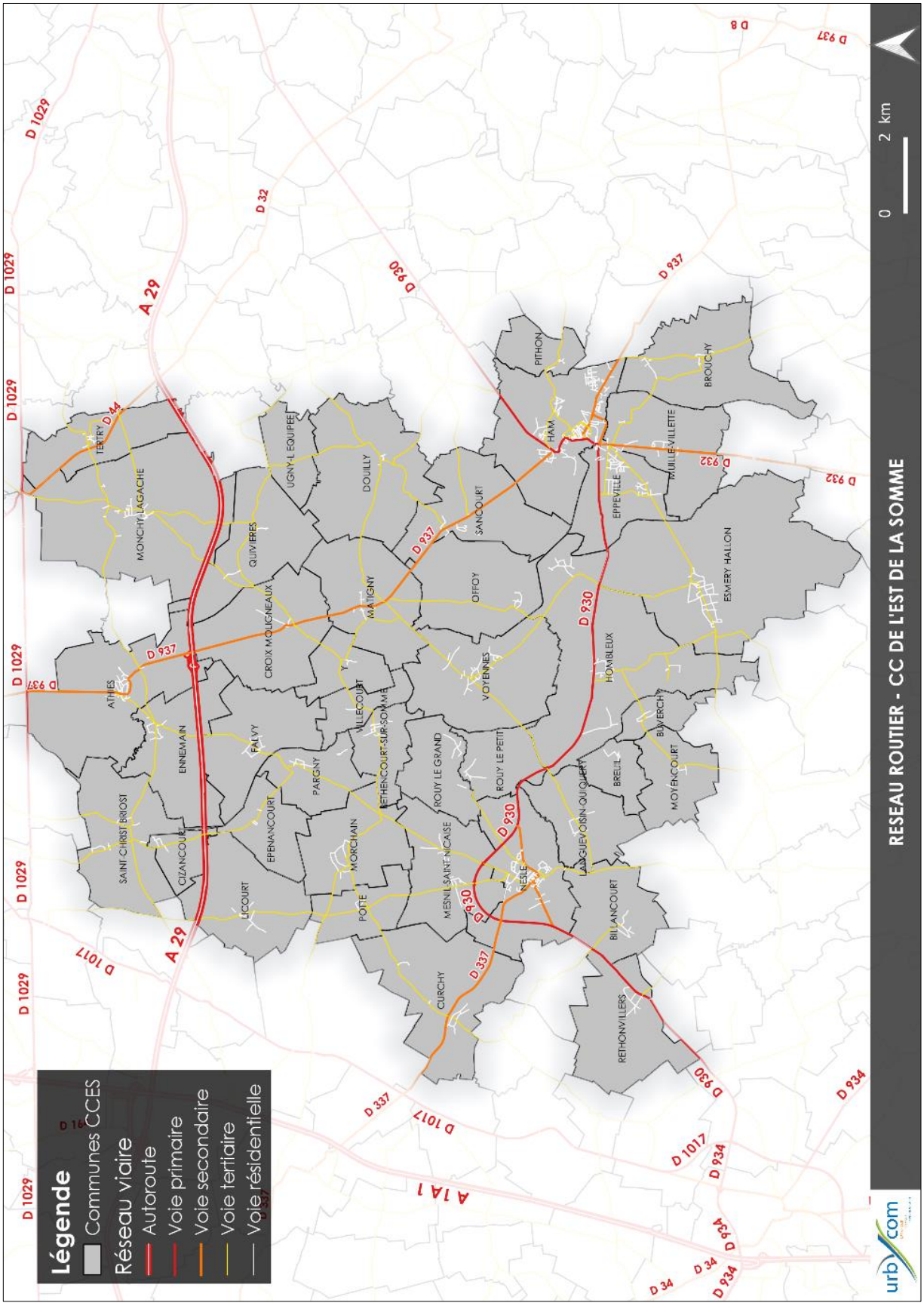
2. *Réseau routier et déplacements individuels motorisés*

a. *Structure du réseau routier*

Le réseau routier est bien développé sur l'ensemble du territoire. Ce dernier est constitué d'axes nationaux, régionaux et locaux.

Comme le montre la carte du réseau routier, le territoire intercommunal est traversé par un axe majeur qui est l'autoroute A29. De nombreuses voies départementales traversent le territoire assurant une desserte des territoires plus ruraux.

Figure 26 - Carte sur le réseau routier en 2016 - CCES

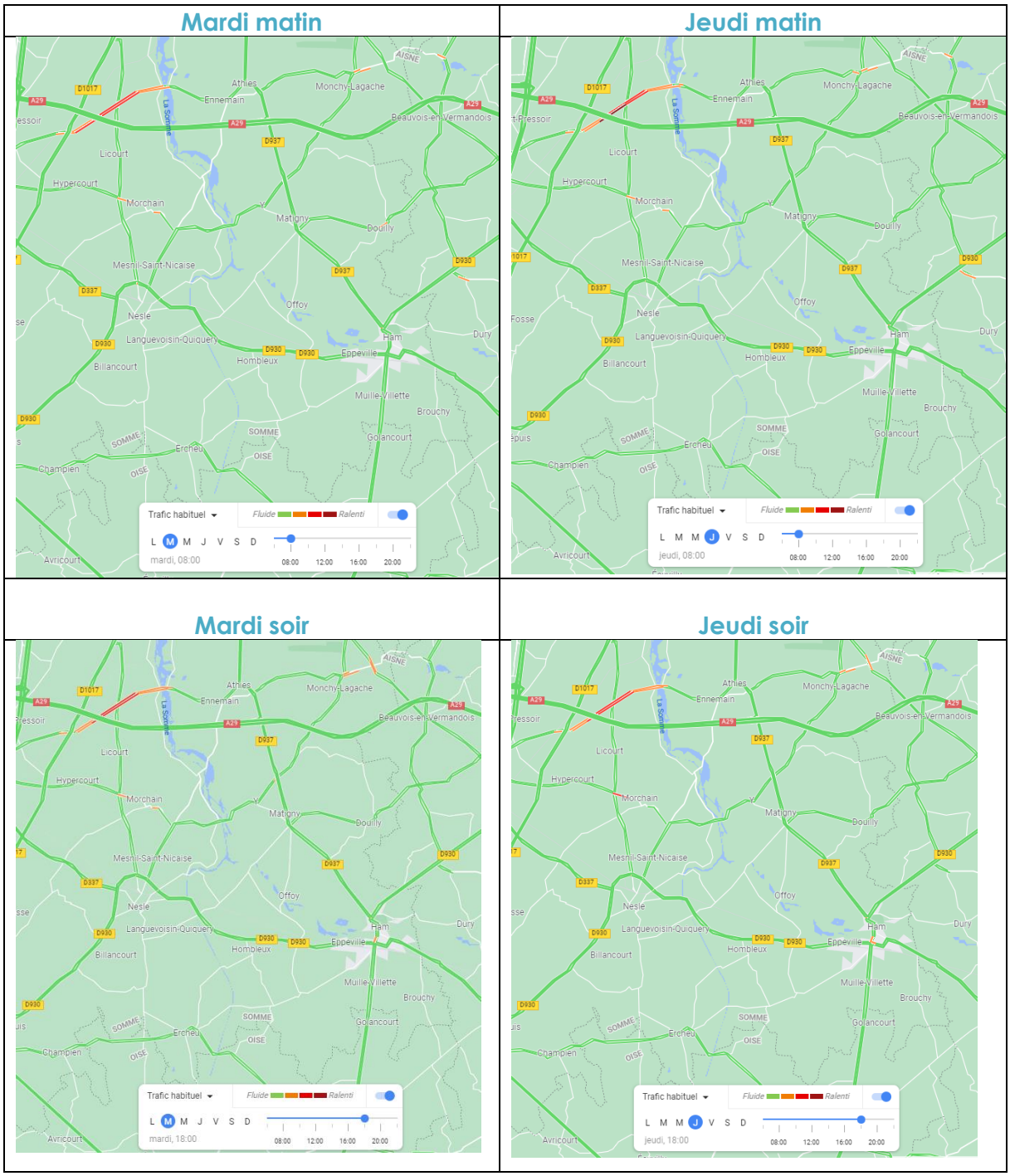


Source : Cartographie Urbycom

b. Conditions de circulation

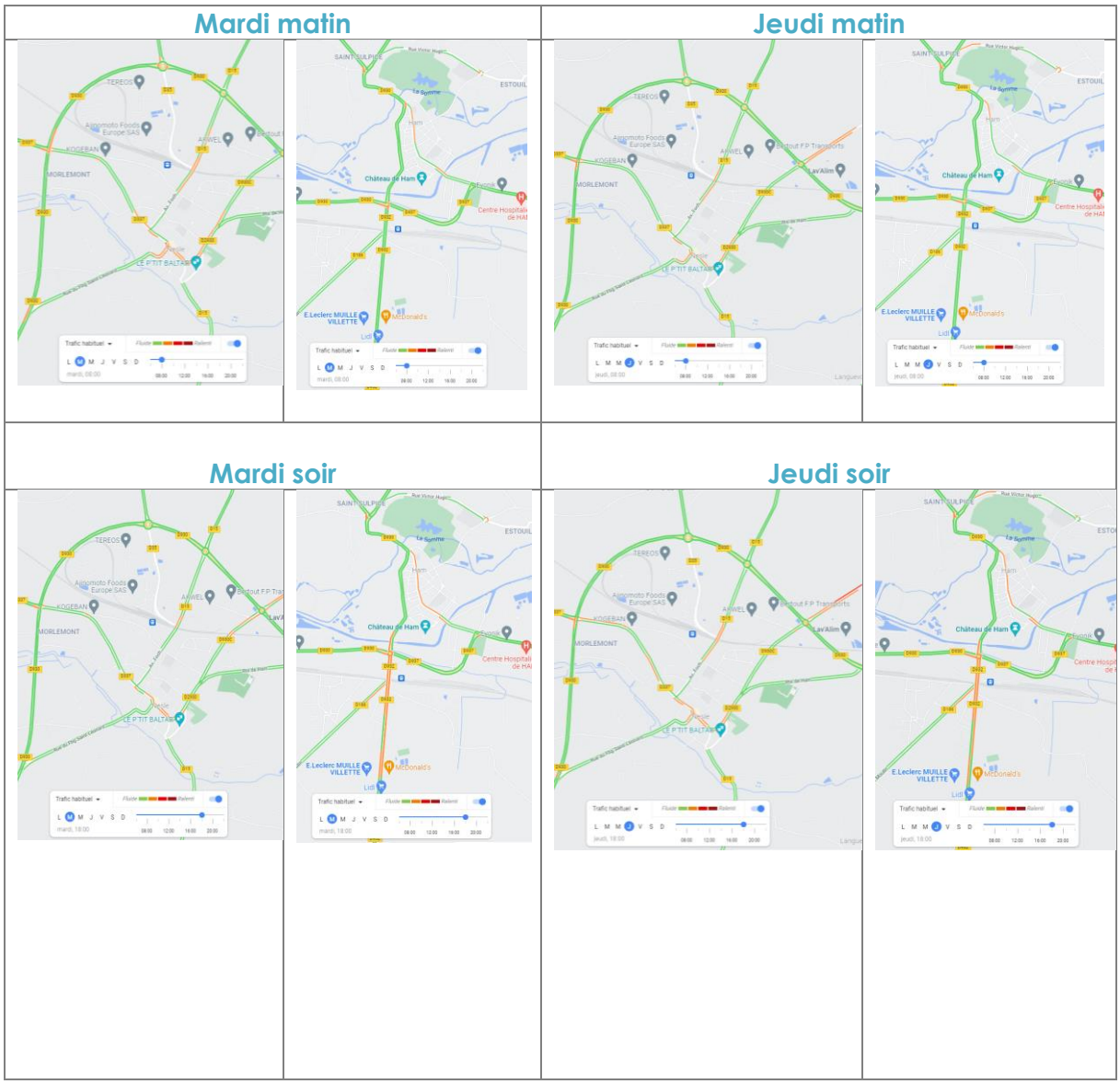
Globalement, la circulation au sein du territoire est plutôt fluide. Les cartes ci-dessous sont issues des données Google Trafic. On observe peu de ralentissements aux heures de pointe du matin et du soir. La D45 entre Saint-Christ-Briost et Marchélepot-Misery semble recenser de moins bonnes conditions de circulation.

Figure 27 – Carte du trafic habituel



D’autres ralentissements de plus faible importance sont observables dans les communes pôles telles que Ham et Nesle. Ces dysfonctionnements sont essentiellement présents aux heures de pointe du soir.

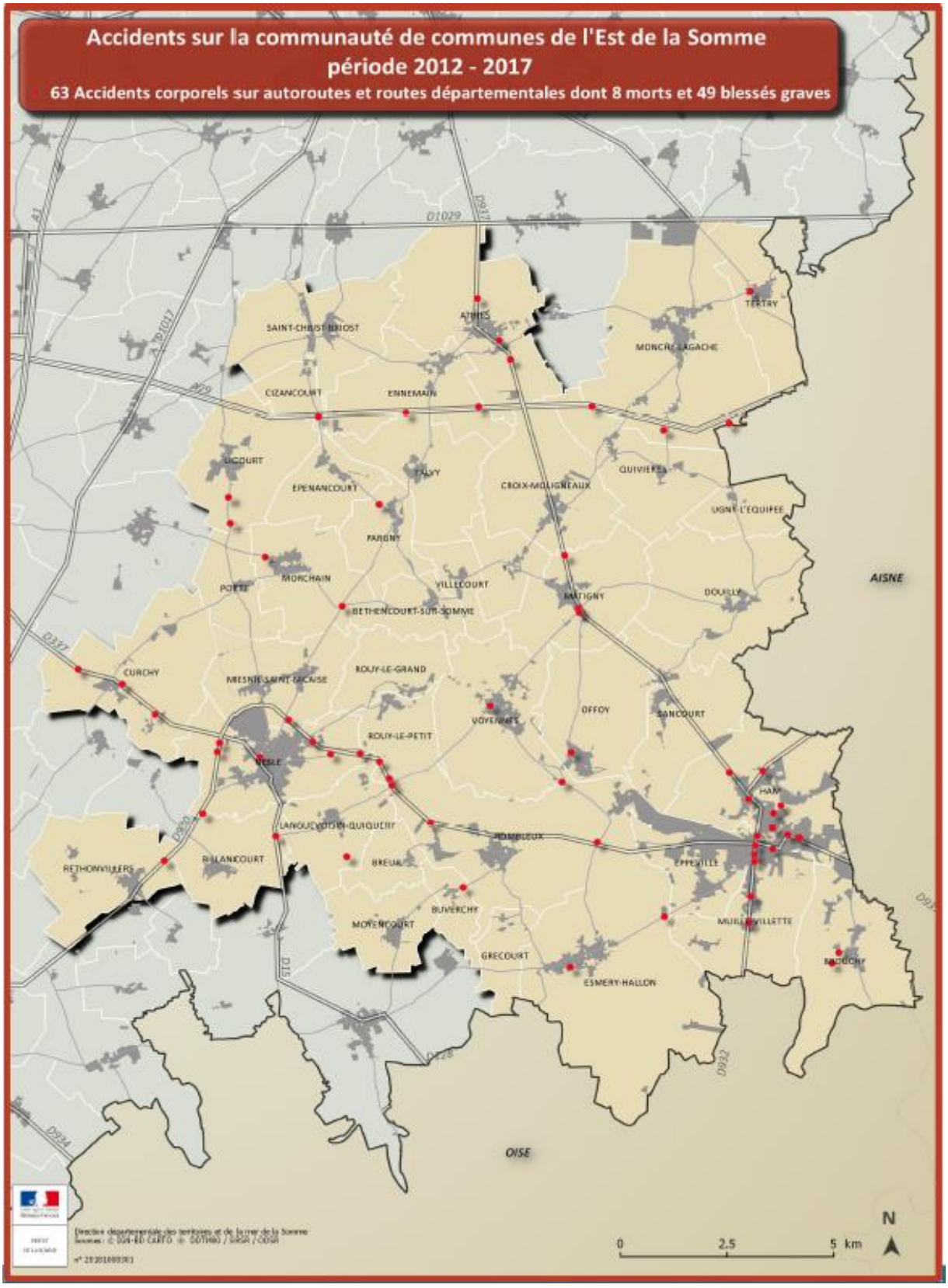
Figure 28 – Trafic habituel à Nesle et Ham



c. Accidentologie

Les voies principales assurent une bonne desserte du territoire, mais par leur nature et leur trafic important, l’accidentologie y est importante, notamment sur la D932 et D930.
Depuis 2012, 122 accidents corporels ont été recensés. On recense alors 17 morts et 120 blessés. D’autres accidents de type matériels peuvent également être mentionnés.

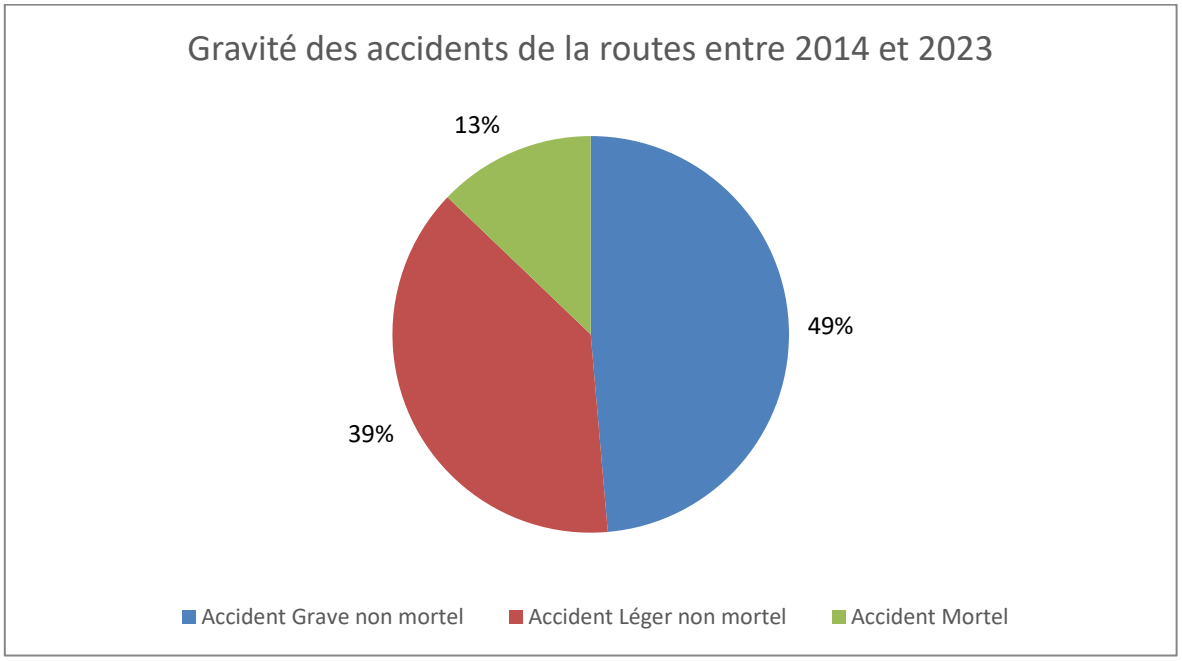
Figure 29 - Cartographie des accidents sur le territoire intercommunal entre 2012 et 2017



Source : Porter à connaissance

Dans 75% des cas, ces accidents impliquaient au minimum un véhicule léger.

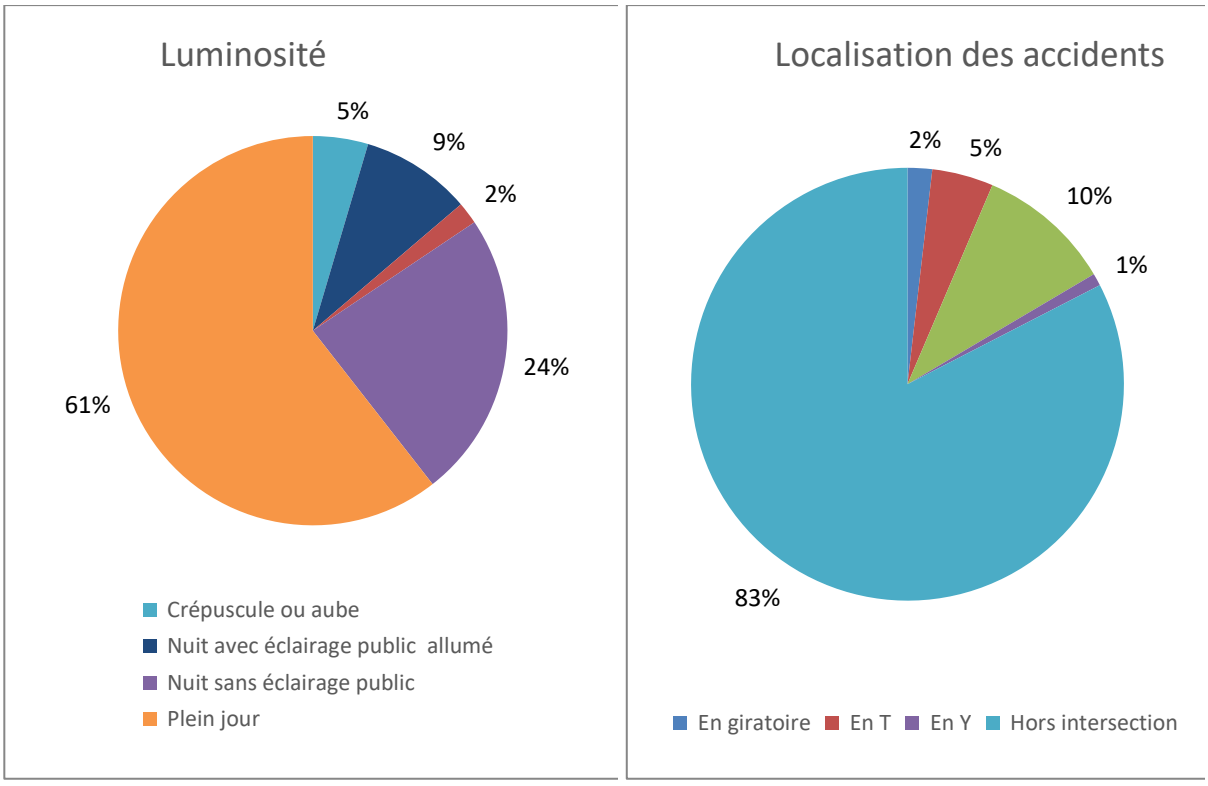
Figure 30 – Gravité des accidents de la route entre 2014 et 2023



Source : Accidents-route.fr

On observe qu'entre 2014 et 2023, la majeure partie des accidents de la route ont eu lieu hors intersection et en plein jour, dans des conditions de circulation normales.

Figure 31 – Conditions de circulation lors des accidents de la route



Source : Accidents-route.fr

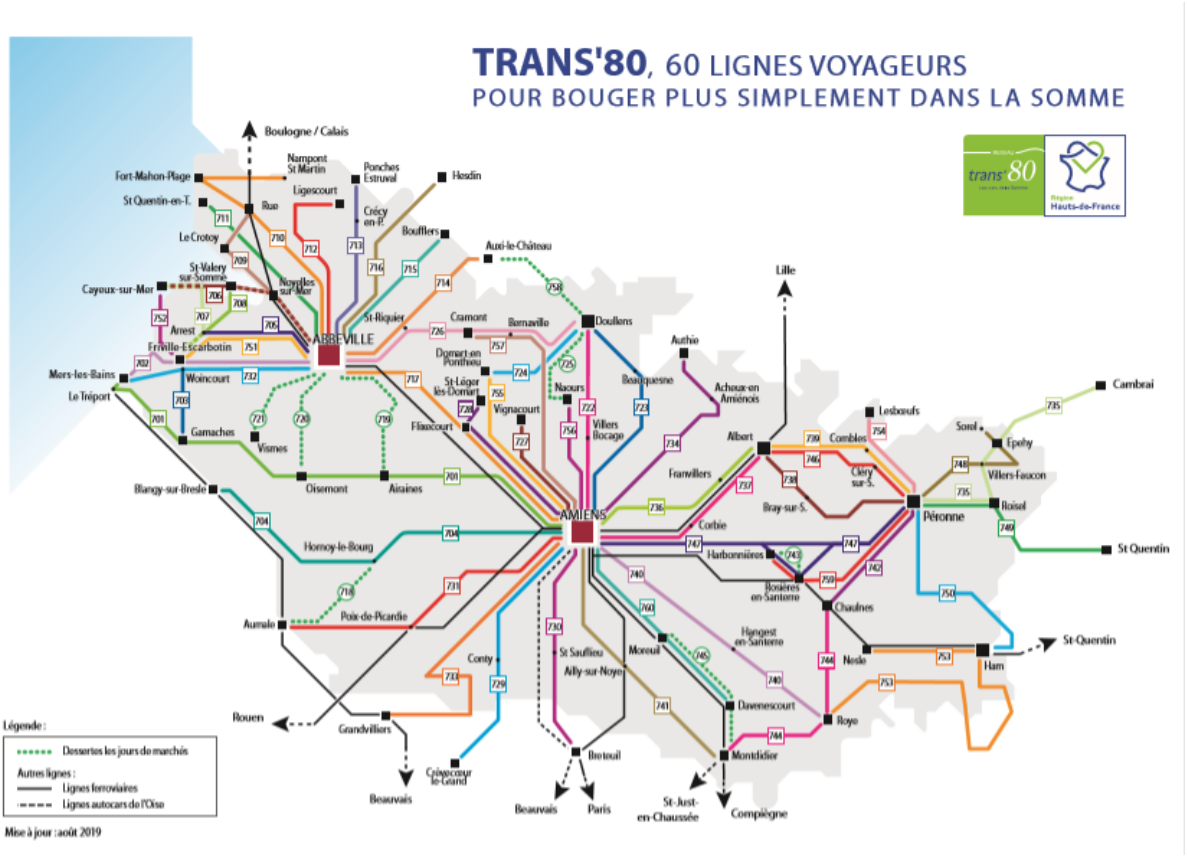
3. Transport en commun

a. Bus urbain et interurbain

Le département de la Somme a mis en place le service départemental de bus collectifs Trans'80, aujourd'hui géré par la Région Hauts-de-France. Il couvre ainsi une grande partie du territoire : 2 lignes traversent la Communauté de Communes de l'Est de la Somme.

- Ligne 750 entre Péronne, Matigny et Ham ;
- Ligne 753 entre Roye, Nesle, Hombleux et Ham.

Figure 32 – Plan du réseau de transports collectif Trans'80



Source : Trans'80, Hauts-de-France

Certaines communes de l'intercommunalité telles que Falvy, Quivières, Rouy-le-Grand, Rouy-le-Petit et Y ne sont pas desservies par le réseau Trans'80.

b. Transport scolaire

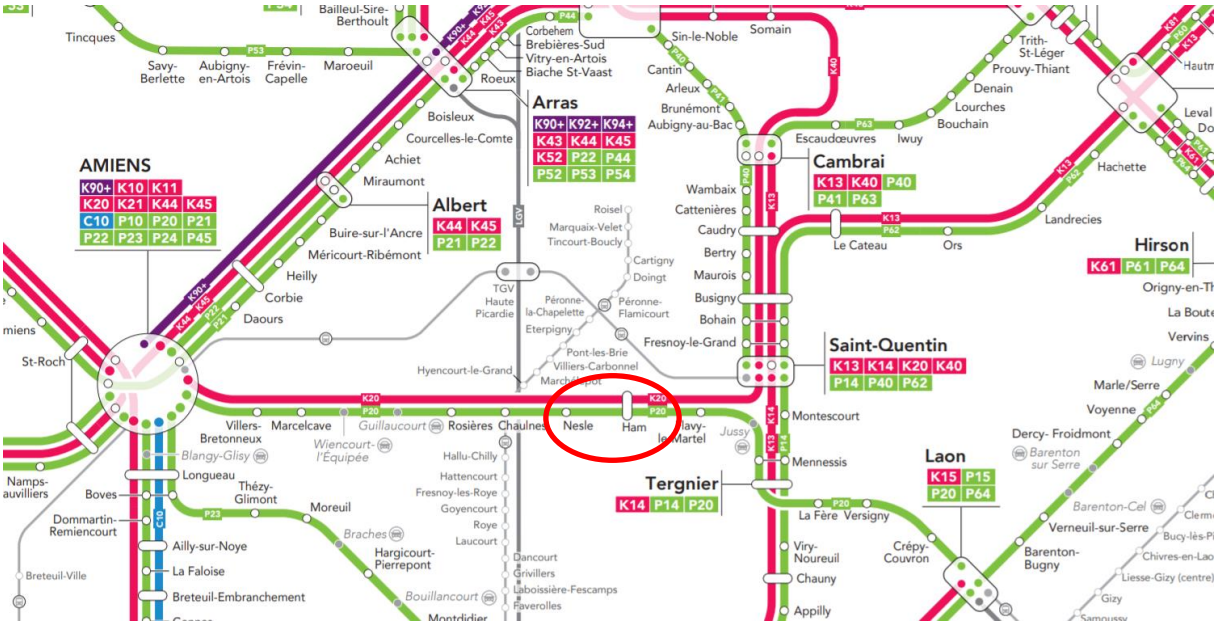
Le transport scolaire du territoire est organisé par la région Hauts-de-France. Ce réseau dessert la quasi-totalité de l'intercommunalité et permet de rejoindre les principaux établissements scolaires en autocar. Seule la commune de Pithon n'est pas desservie par ce réseau.

c. *Réseau ferroviaire*

La Communauté de Communes de l'Est de la Somme dispose de deux gares sur l'ensemble de son territoire. Elles sont situées dans les communes pôles que sont Ham et Nesle.

Deux lignes ferroviaires du réseau TER Hauts-de-France traversent le territoire intercommunal. Elles permettent de rejoindre Saint-Quentin et Amiens.

Figure 33 – Plan du réseau TER (SNCF)



Source : *https://www.ter.sncf.com/hauts-de-france/gares/plan-des-lignes-ter*

Tableau 41 – Fréquence des dessertes TER

Ligne	Ligne Krono K20		Ligne Proxi P20	
Sens	**Amiens → Saint-Quentin**	**Saint-Quentin → Amiens**	**Amiens → Tergnier → Laon → Saint-Quentin**	**Saint-Quentin → Laon → Tergnier → Amiens**
Premier départ	7h22	6h33	Nesle : 6h34 Ham : 6h43	Ham : 6h18 Nesle : 6h27
Dernier départ	20h49	18h38		19h47
Arrêts desservis	Ham	Ham	Nesle Ham	Ham Nesle
Temps de parcours jusqu'au terminus	30 min	41 min	57 min	40 min
Fréquence				

Heure de pointe du matin (7h-9h)	2	2	2	3
Heure de pointe du soir (17h-19h)	2	2	4	3

Source : TER SNCF Hauts-de-France, horaires prévisionnels au 1er février 2022

Les trains de la ligne P20 passent de façon régulière contrairement à la ligne K20 (horaires prévisionnels au 1er février 2022) :

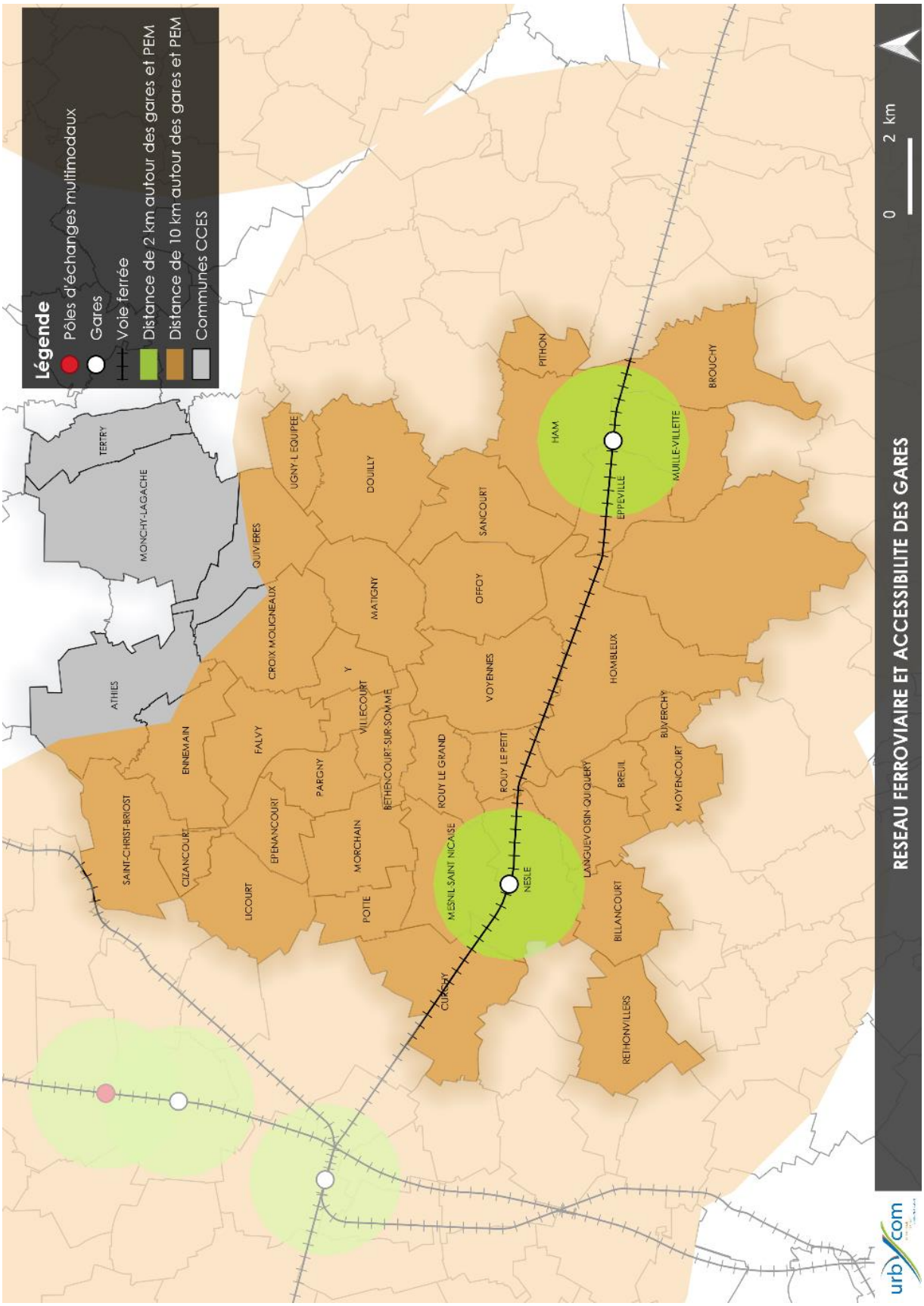
Tableau 42 – Fréquence des dessertes de la ligne K20

	Lundi au vendredi	Samedi	Dimanche
Ham – ligne P20	**13 fois par jour**	**6 fois**	**5 fois**
Ham – ligne K20	**7 fois par jour**	**3 fois**	**2 fois**
Nesle – ligne P20	**13 fois par jour**	**6 fois**	**5 fois**
Nesle – ligne K20	**La ligne ne s'arrête pas**		

Source : TER SNCF Hauts-de-France, horaires prévisionnels au 1er février 2022

Une grande partie du territoire est située à moins de 10 km d'une gare ferroviaire. Seules les commune d'Athies, Monchy-Lagache et Tertry sont localisées à plus grande distance des gares du territoire. Toutefois, il s'avère que le temps moyen pour rejoindre une gare ou une halte depuis l'une des communes du territoire est d'environ 15 minutes en voiture ce qui reste acceptable. L'utilisation de la voiture reste cependant nécessaire pour se déplacer au sein de ce territoire, ce qui engendre un fort taux de motorisation des ménages.

Figure 34 – Réseau ferroviaire et accessibilité des gares



Source : data.gouv.fr

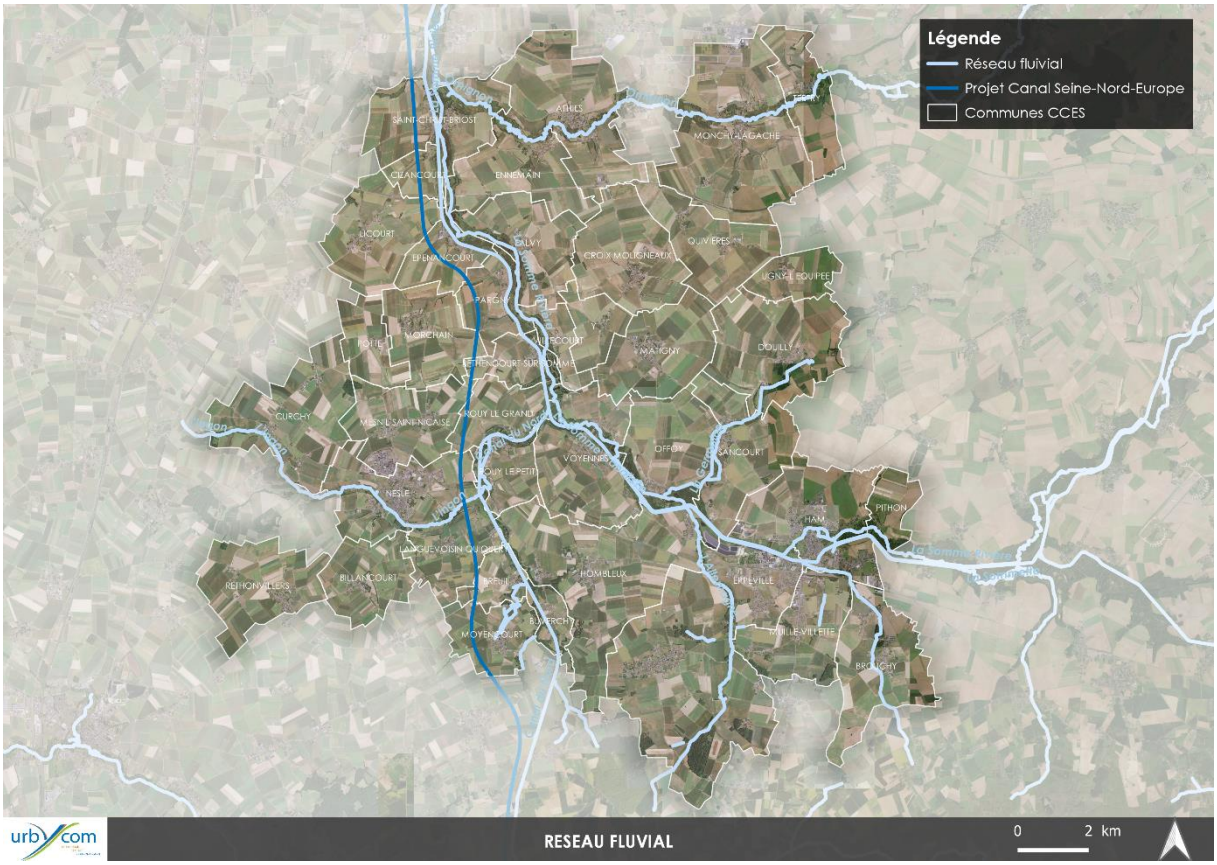
L'offre en transport en commun est peu adaptée sur le territoire. De plus, le maillage n'est pas optimal pour une bonne desserte de ce dernier. De même que pour les déplacements en voiture, les liaisons entre le nord et le sud du territoire sont difficiles du fait de la nature du réseau et sa stratégie de développement. Cet état induit une forte utilisation de la voiture chez les résidents de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme.

d. Transport fluvial

i. Réseau fluvial

La présence du Canal de la Somme permet une certaine mobilité fluviale entre Saint-Valery-sur-Somme et Péronne sur une longueur de 120 km. La carte ci-dessous montre que le territoire intercommunal est traversé du nord au sud par ce canal et passe au travers de plusieurs communes comme Saint-Christ-Briost, Cizancourt, Epénancourt, Falvy, Pargny, Villecourt, Béthencourt-sur-Somme, Voyennes, Offoy, Eppeville, Ham et Pithon. Ce canal relie également le Canal de Saint-Quentin à la Manche, ainsi que le Canal du Nord.
L'intercommunalité sera également traversée par le Canal Seine-Nord Europe dont le tracé théorique est reporté sur la carte ci-dessous.

Figure 35 - Carte du réseau fluvial - CCES



Source : cartographie Urbycom

ii. *Transport fluvial de marchandises*

- Le canal du Nord / Canal Seine-Nord Europe

La Communauté de Commune de l'Est de la Somme sera traversée par le futur Canal Seine-Nord Europe. Il traversera le territoire du sud au nord et 14 communes de l'intercommunalité. Il permettra le transit de bateau de grand gabarit européen permettant le transport de près de 4 400 tonnes de marchandises soit l'équivalent de 220 camions.

Ce projet prévoit différents aménagements visant à faciliter le transport de marchandises (quais industriels et céréaliers) mais également un port intérieur à Nesle.

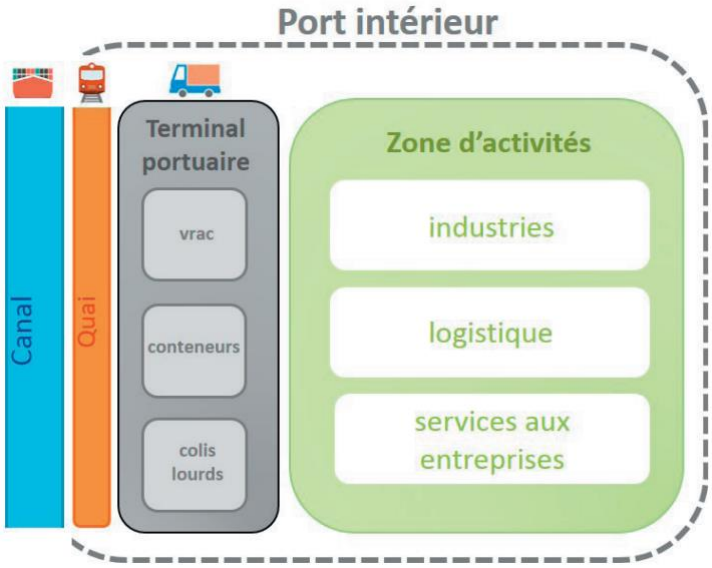
Figure 36 – Extrait du plan du canal Seine-Nord Europe



Source : Société du Canal Seine-Nord Europe

Au sein de la communauté de communes de l'Est de la Somme, on observera la création d'un port intérieur à Nesle et d'une plateforme logistique à Languevoisin. Nesle bénéficiera ainsi un terminal portuaire combiné avec une zone d'activité industrialo-logistique et accueillant les acteurs économiques utilisant les services du terminal multimodal.

Figure 37 – Schéma du fonctionnement d'un port intérieur le long du Canal Seine Nord Europe



Source : Département de la Somme

- Le canal de la Somme

Le canal de la Somme n'est pas navigable pour les bateaux à gabarit de transport de marchandises.

iii. *Navigation de plaisance*

Le canal du Nord et une partie du Canal de la Somme sont accessibles à la navigation de plaisance. Le projet de canal Seine Nord Europe prévoit également des équipements pour la plaisance dont un site de plaisance dans la commune de Saint-Christ-Briost.

Le canal de la Somme est quant à lui réservé à la navigation de plaisance sur la portion navigable entre Saint-Valéry-sur-Somme et Péronne. La portion traversant l'intercommunalité n'est pas navigable.

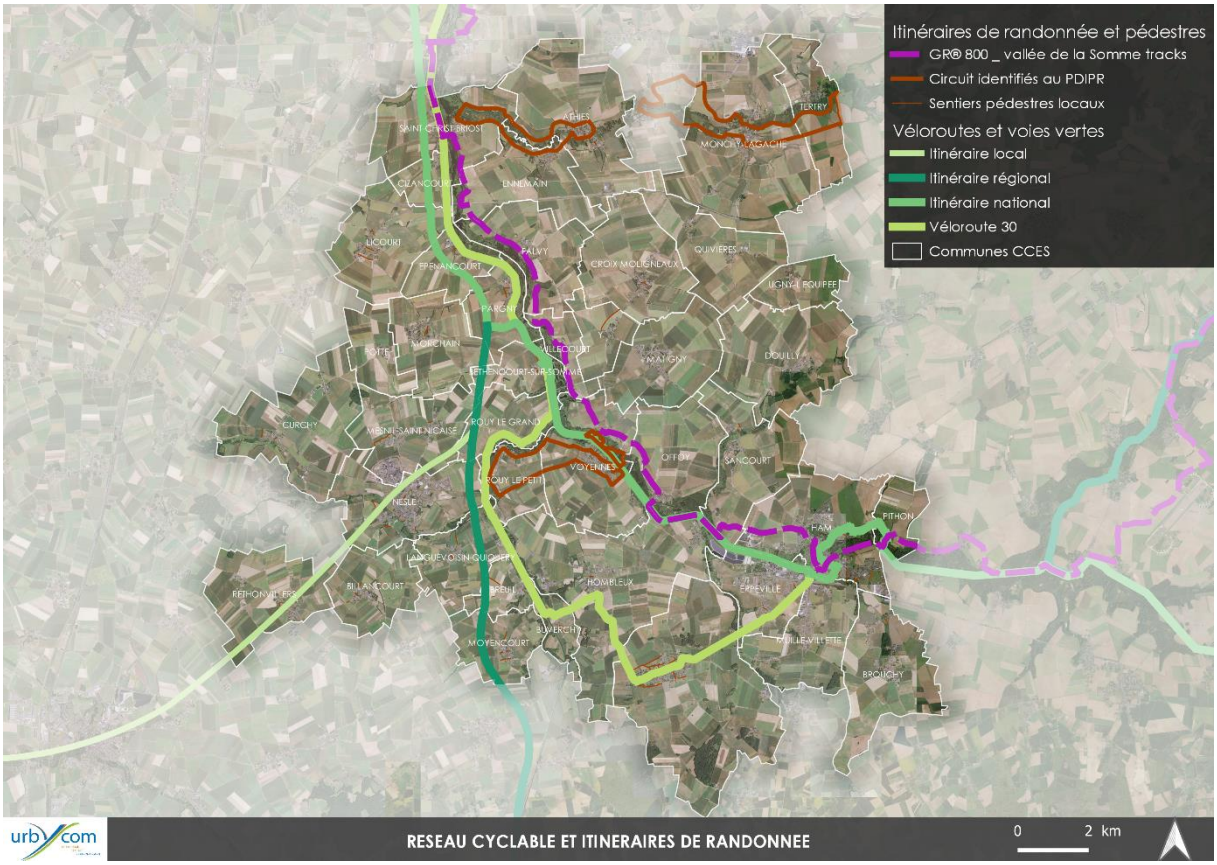
Notons également que le Club Nautique de Ham propose trois balades nautiques sur le canal et la rivière de la Somme.

4. *Modes actifs*

a. *Liaisons cyclables et piétonnes*

La Communauté de Communes de l'Est de la Somme bénéficie d'un réseau de liaisons douces relativement bien développé sur la moitié ouest du territoire et un peu moins développé sur la moitié Est. On y retrouve des voyettes (chemins de très faible largeur et présentant souvent une ambiance végétalisée importante), de nombreux cheminements piétons et des sentiers de randonnées pédestres qui traversent de nombreuses communes ainsi qu'une Véloroute reliant Ham à Saint-Valéry-sur-Somme. Sa continuité dans le département de l'Aisne est assurée par un balisage le long de l'itinéraire.

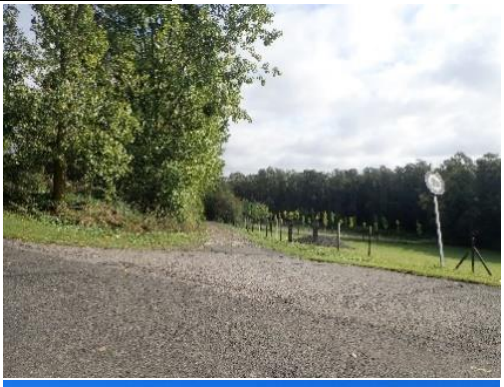
Figure 38 – Itinéraires cyclables et de randonnée - CCES

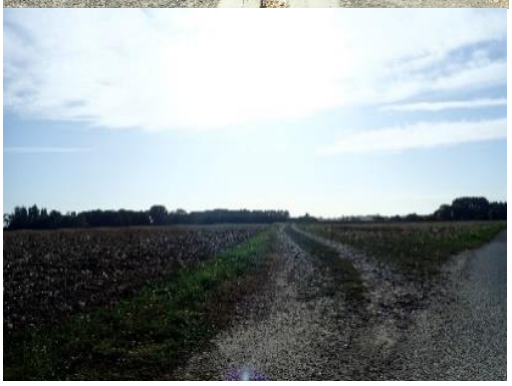


Source : cartographie Urbycom

Illustrations de liaisons douces et chemins ruraux sur le territoire :













L'intercommunalité dispose de différents itinéraires de promenade et de randonnée pédestre. Parmi eux :

- La Ronde des Templiers à Voyennes
- La Courtemanche, traversant les communes de Voyennes et Rouy-le-Petit
- La Vallée de la Marche Verte, au départ d'Athies et traversant les communes d'Ennemain et Saint-Christ-Briost
- Le Clos Bouteille, reliant les communes de Pargny, Béthencourt-sur-Somme, Villecourt et Falvy
- La Fontaine Saint-Quentin, au départ de Nesle et traversant les communes de Languevoisin-Quiquery et Breuil
- Le Fief Doré, reliant Pargny, Epénancourt, Saint-Christ-Briost et Falvy
- La Source Magloire, au départ de Sancourt, vers Offoy et Douilly.

Ces circuits sont complétés d'itinéraires et de sentiers locaux identifiés avec les communes.

Le réseau cyclable local est peu développé et peu continu au sein de l'intercommunalité. Cependant, on recense des itinéraires d'envergure locale voire nationale. Ces véloroutes et voies vertes traversent le territoire du Nord au sud en suivant notamment le réseau hydrographique (Somme, futur canal Seine Nord Europe). Ces itinéraires sont en partie en site propre, notamment sur les chemins de halage. Ils peuvent également être, en partie, sur des voies partagées avec les véhicules. C'est le cas de la portion entre Esmery-Hallon et Ham, le long de la D186.
Par ailleurs, les abords du futur canal seront longés par des chemins pédestres et des pistes cyclables réalisés en collaboration avec les collectivités locales.

b. *Le Schéma Cyclable Départemental*

Le Schéma Cyclable Départemental a été élaboré pour la période 2021-2028. Il a pour principal objectif de valoriser et de développer les pratiques des modes actifs et plus particulièrement des cycles sur le territoire départemental. Pour ce faire, ce document hiérarchise le réseau en un réseau structurant et un réseau d'intérêt local.
Le schéma de principe définit les différentes typologies du réseau. Il se compose :
- des véloroutes et voies vertes inscrites au réseau structurant départemental ;
- des véloroutes et voies vertes inscrites au réseau d'intérêt local ;
- des liaisons utilitaires à potentiel très élevé ou élevé pouvant être intégrées au réseau points nœuds.



Source : Département de la Somme

La carte précédente met ainsi en évidence la présence d'un réseau structurant départemental traversant la Communauté de Communes jusqu'à Ham ainsi qu'un réseau structurant porté localement traversant le territoire de Nesle, vers le Sud. Notons que ces deux réseaux sont complémentaires et se rejoignent à l'est de Nesle.
Le pôle de Nesle est également complété par un réseau d'intérêt local reliant les communes de Roye, Montdidier ou encore Villers-Bretonneux. Des liaisons au potentiel cyclable utilitaire sont également identifiées vers Mesnil-Saint-Nicaise, Hombleux, Hypercourt ou encore Ercheu.

Ce schéma de principe identifie également des liaisons au potentiel cyclable utilitaire à partir du pôle de Ham vers les communes de Brouchy, Hombleux, Esmery-Hallon ou encore Muille-Villette.

Le Schéma Cyclable Départemental prévoit également un plan d'action :

- Objectif 1 : Disposer d'un réseau cyclable à l'échelle du département
  - Action 1.1 – Prioriser et aménager le réseau structurant du département
  - Action 1.2 – Définir les principes d'intervention ou d'accompagnement pour le déploiement du réseau d'intérêt local (tourisme, loisirs ou utilitaire)
  - Action 1.3 – Assurer le maillage du territoire en poursuivant le déploiement du réseau points nœuds
  - Action 1.4 – Définir un programme pluriannuel d'investissement et d'entretien dédié au réseau cyclable
  - Action 1.5 – Définir une nouvelle politique d'accompagnement des politiques cyclables des collectivités locales

- Objectif 2 : Uniformiser, sécuriser et répondre au besoin des usages/usagers

- Action 2.1 – Définir des principes d'aménagements hiérarchisés, homogènes et innovants
- Action 2.2 – Intégrer la réflexion du besoin cyclable aux projets routiers pour répondre aux obligations de la loi LOM
- Action 2.3 – Traiter les discontinuités et les points dangereux afin de sécuriser les usages
- Action 2.4 – Adapter les sections de véloroutes pour un usage utilitaire
- Action 2.5 – Assurer une réflexion en matière de signalétique en intégrant la diversité des usages

- Objectif 3 : Mettre en place des services et équipements à destination des cyclistes
  - Action 3.1 – Étendre le label « Accueil Vélo »
  - Action 3.2 – Aménager des équipements à destination des cyclistes sur le réseau structurant
  - Action 3.3 – Développer les liaisons et équipements dans les différents points d'intermodalité
  - Action 3.4 – Conforter les équipements vélos dans les collèges
  - Action 3.5 – Adapter les outils interactifs existants pour les routes aux itinéraires vélos
  - Action 3.6 – Mettre en place une ressourcerie à vélo

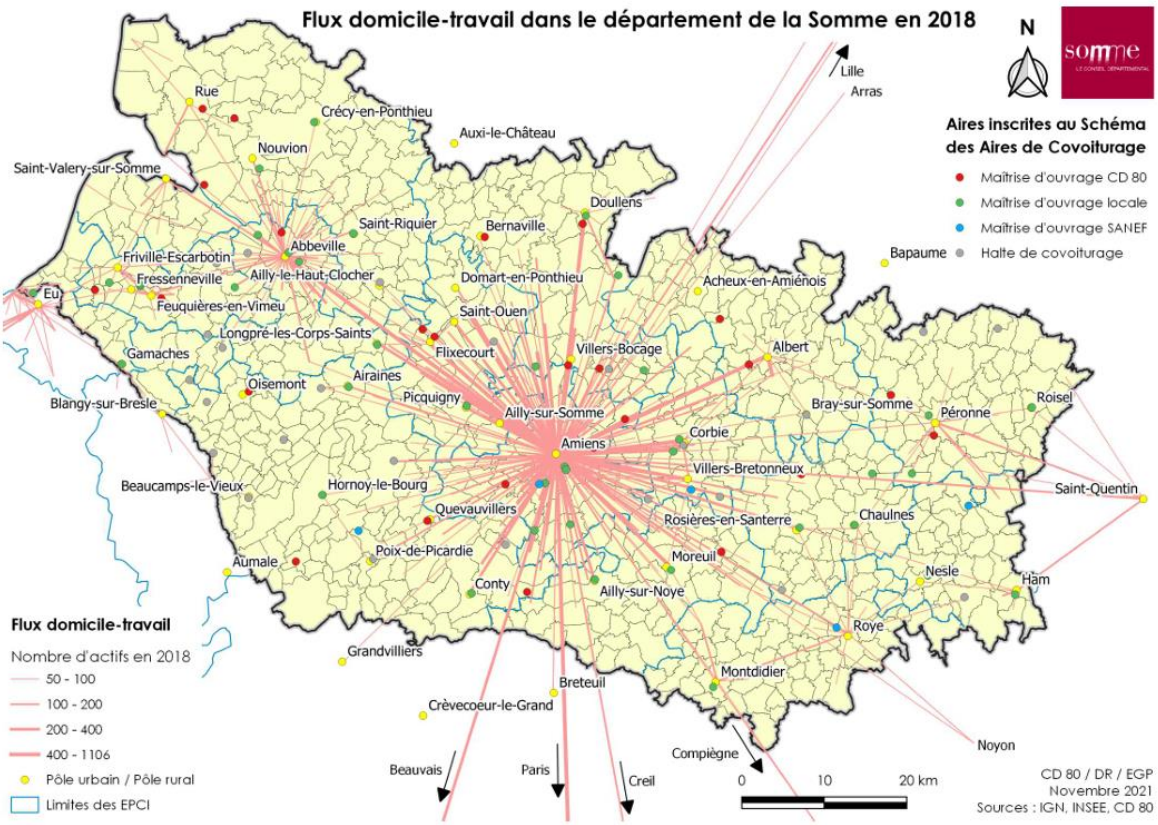
- Objectif 4 : Inciter à la pratique du vélo
  - Action 4.1 – Valoriser le réseau cyclable du département sur le plan touristique auprès des touristes et des habitants
  - Action 4.2 – Mettre en avant l'alternative vélo pour les déplacements utilitaires
  - Action 4.3 – Communiquer en interne, en externe et auprès des collectivités sur le schéma
  - Action 4.4 – Intégrer la dimension vélo dans le plan de mobilité interne
  - Action 4.5 – Aide à l'achat de vélos à assistance électrique
  - Action 4.6 – Sensibiliser les collégiens et les parents d'élèves à la pratique du vélo
  - Action 4.7 – Anticiper l'adaptation des territoires à la pratique du vélo
  - Action 4.8 – Prendre en compte les attentes des usagers
  - Action 4.9 – Créer des événements autour de la pratique du vélo

5. Ecomobilité et modes alternatifs

a. Covoiturage

Il n'existe pas d'aire de covoiturage sur le territoire intercommunal. Selon les premiers éléments recensés par l'observatoire national du covoiturage au quotidien, la communauté de communes de l'Est de la Somme aurait tendance à pratiquer le covoiturage. Cette pratique reste faible et localisée aux seins de communes telles que Ham et Muille-Villette. Dès lors, il s'agira d'un aspect à développer sur le territoire.

Notons que le territoire s'inscrit dans les objectifs du Schéma Départemental des aires de covoiturages de la Somme. Ce dernier identifie de potentielles aires de covoiturages au sein de l'intercommunalité, au sein des communes de Nesle et Ham notamment (aires inscrites au schéma des aires de covoiturage – maitrise d'ouvrage locale). Deux autres aires sont identifiées à Athies (maitrise d'ouvrage SANEF) et à Hombleux. Cette dernière est quant à elle identifiée commune halte de covoiturage.



Source : Département de la Somme

b. Electromobilité

La communauté de communes de l'Est de la Somme recense une très faible part de véhicules électriques et hydrogène (0,4%) et hybrides rechargeables (0,2%) au sein de son parc automobile.

Le territoire bénéficie de quelques stations de recharges pour véhicules électriques. Ces dernières sont peu nombreuses et sont localisées au sein des pôles principaux. Ainsi, on en dénombre :

- 3 à Nesle ;
- 1 à Mesnil-Saint-Nicaise ;
- 2 à Muille-Villette ;
- 2 à Ham.

6. Stationnement

Le fort taux de motorisation entraîne souvent des difficultés en termes de stationnement, dans des communes dont l'ossature s'est construite quand les voitures étaient encore peu présentes. De manière générale, peu de problèmes de stationnement sont identifiés sur le territoire de la communauté de commune de l'Est de la Somme.



Ham



Nesle



Voyennes

Quelques poches importantes de stationnement se démarquent dans certaines communes et se situent majoritairement à proximité des équipements (église, cimetière, mairie, école, salle des fêtes…). Ces derniers sont généralement publics et ouverts à tous. Parmi les communes recensant le plus grand nombre de places de stationnement, on note Ham, Nesle, Muille-Villette ou encore Eppeville. Au sein de ces communes, les principales zones de stationnement se situent autour des commerces, des entreprises (stationnement parfois privé) et des équipements et services.
De plus, de nombreux parkings offrant au minimum une dizaine de places de stationnement ponctuent le réseau viaire de ces communes. Notons également que les gares de Nesle et de Ham disposent d'un parking de plus de trente places, permettant une certaine forme d'intermodalité et une liaison avec le réseau ferroviaire.

Etant donné la place importante de l'automobile au sein du territoire, on observe que ces poches de stationnement, sont complétées dans l'ensemble de l'intercommunalité par du stationnement latéral sur voirie présent dans la quasi-totalité des rues mais également par des places de stationnement privées pour près de 71% de la population.

Figure 39 - Carte sur le stationnement - CCES



Source : cartographie Urbycom



Source : Cartographie Urbycom

7. Caractéristique de la mobilité sur le territoire de la CCES

a. Motorisation des ménages

Le taux d'équipement des ménages est important. En effet, on observe que la part des ménages possédant un ou plusieurs véhicules est plus importante qu'aux échelons supérieurs.

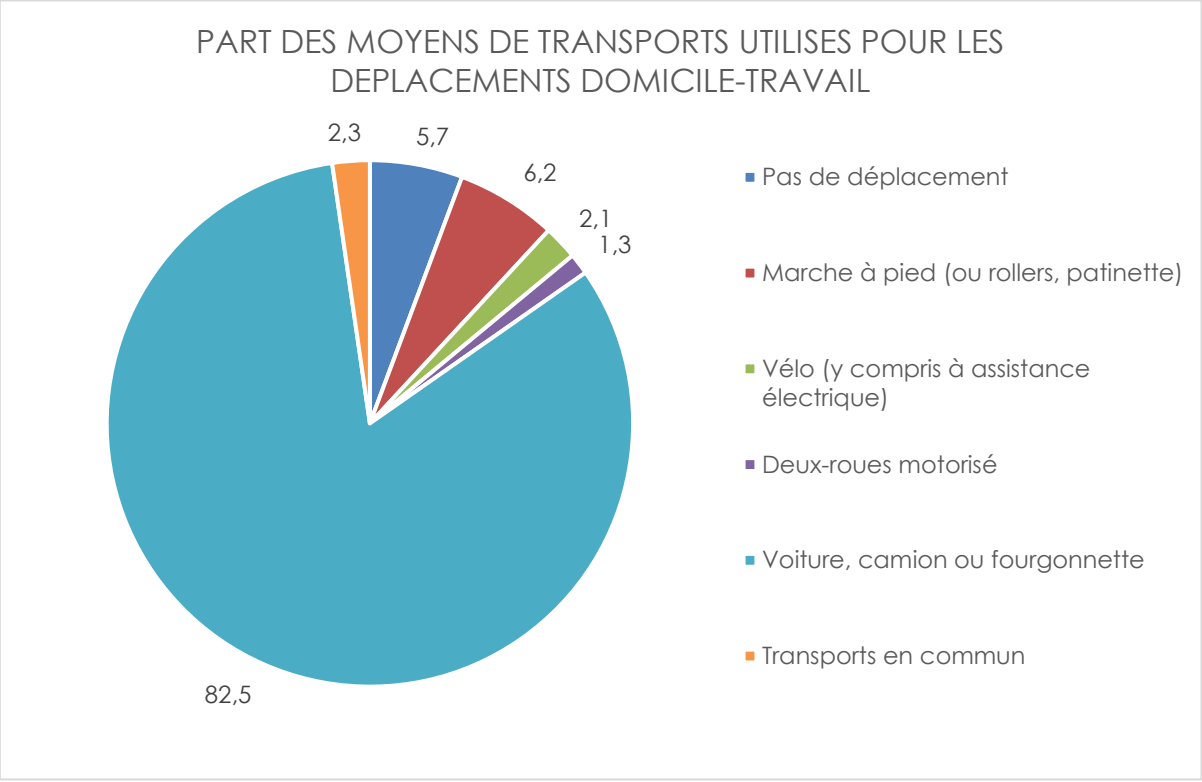
Tableau 43 - Motorisation des ménages en 2018 – CCES

	CC Est Somme		Département	Région
		%	%	%
Ensemble	**8 660**	***100***	***100***	***100***
Au moins un emplacement réservé au stationnement	6 115	*70,6*	*61,3*	*63*
Au moins 1 voiture	7 261	*83,8*	*82,2*	*81,5*
1 voiture	3 965	*45,8*	*45,7*	*46,4*
2 voitures ou plus	3 295	*38,1*	*36,5*	*35,2*

Source : INSEE, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

Ce fort taux d'équipement explique en partie la part importante des déplacements effectués avec ce moyen de transport. La part des déplacements domicile-travail est particulièrement impactée par ce phénomène. Au sein de ce territoire, plus de 82% des actifs se rendent sur leur lieu de travail en voiture, camion ou fourgonnette. Au sein de la région et du département cette part s'élève à 78,7%.

Tableau 44 - Part modale des déplacements en 2016 - CCES

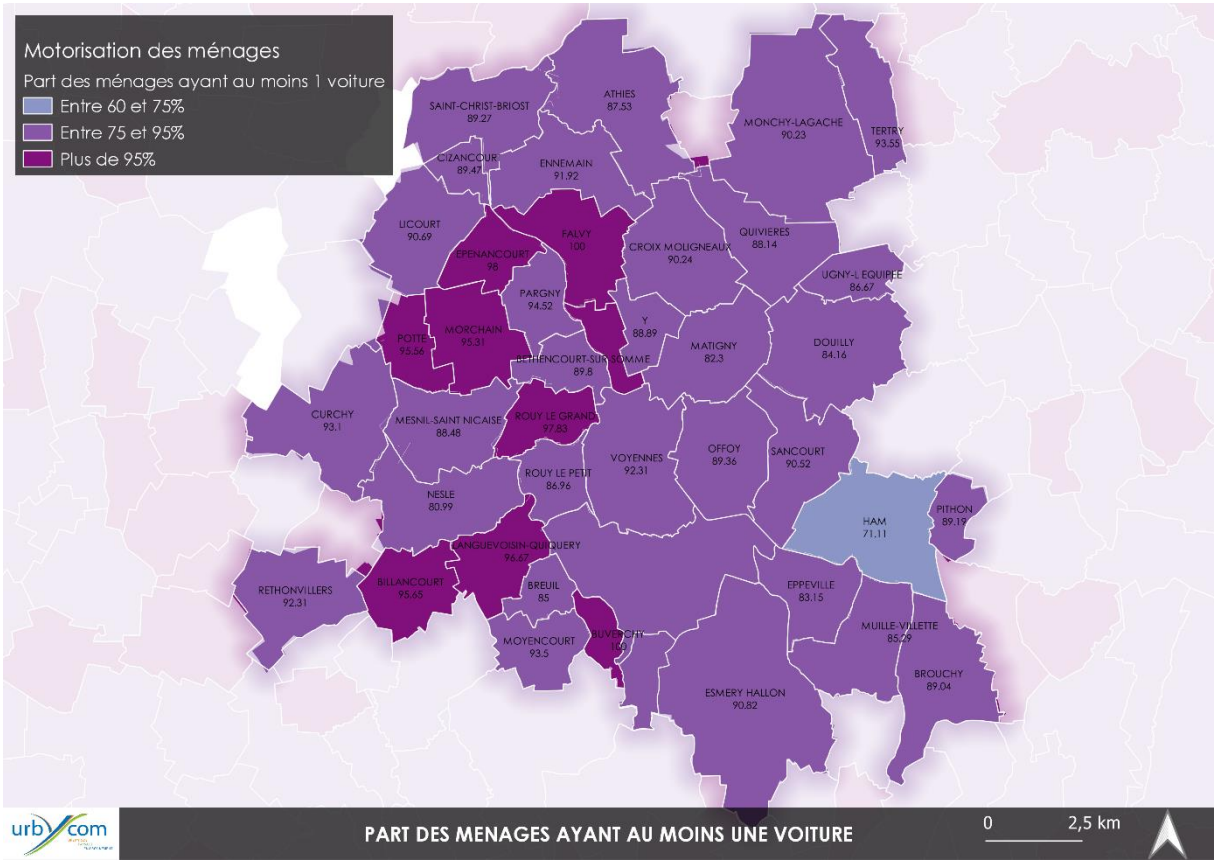


Source : INSEE données 2018

Le graphique ci-dessus montre également la necessité de l'utilisation de la voiture dans les déplacements des habitants de l'intercommunalité. Le moyen de transport minoritaire est l'utilisation des transports en commun. Après la voiture, le moyen de transport le plus utilisé est la marche à pied (6,2%).

Dans l'ensemble de l'intercommunalité, les taux de motorisations sont élevés. En effet, on observe qu'au minimum, plus de 71% des ménages possèdent un véhicule. Par ailleurs, dans certaines communes telles que Buverchy, la quasi-totalité des ménages sont motorisées.

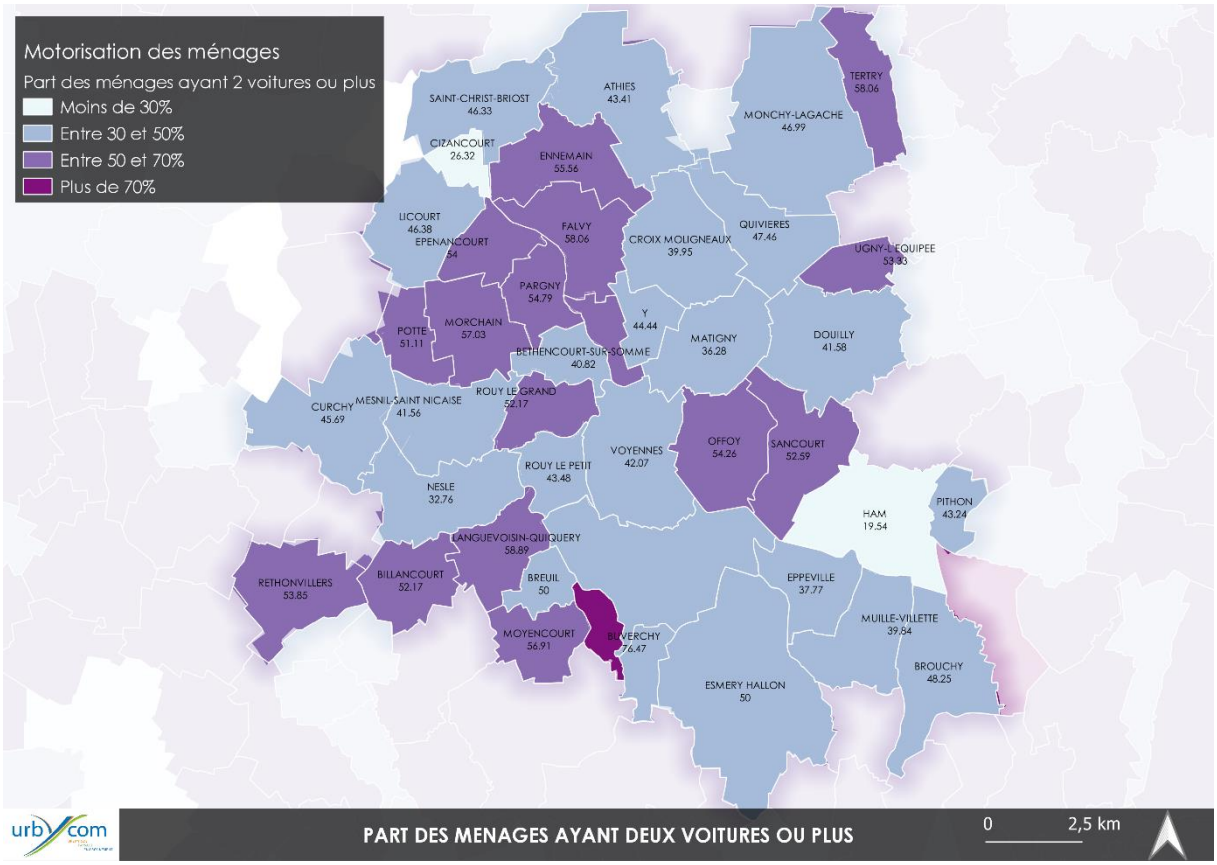
Figure 40 - Carte des ménages possédant 1 voiture en 2018 - CCES



Source : Cartographie Urbycom

La carte ci-dessous démontre davantage ce taux important de motorisation des ménages dès lors qu'elle représente la part des ménages possédant deux voitures et plus. On remarque que la grande majorité des communes compte plus de 40% de ménages possédant deux voitures ou plus.

Figure 41 - Carte des ménages possédant 2 voitures ou plus en 2018 - CCES

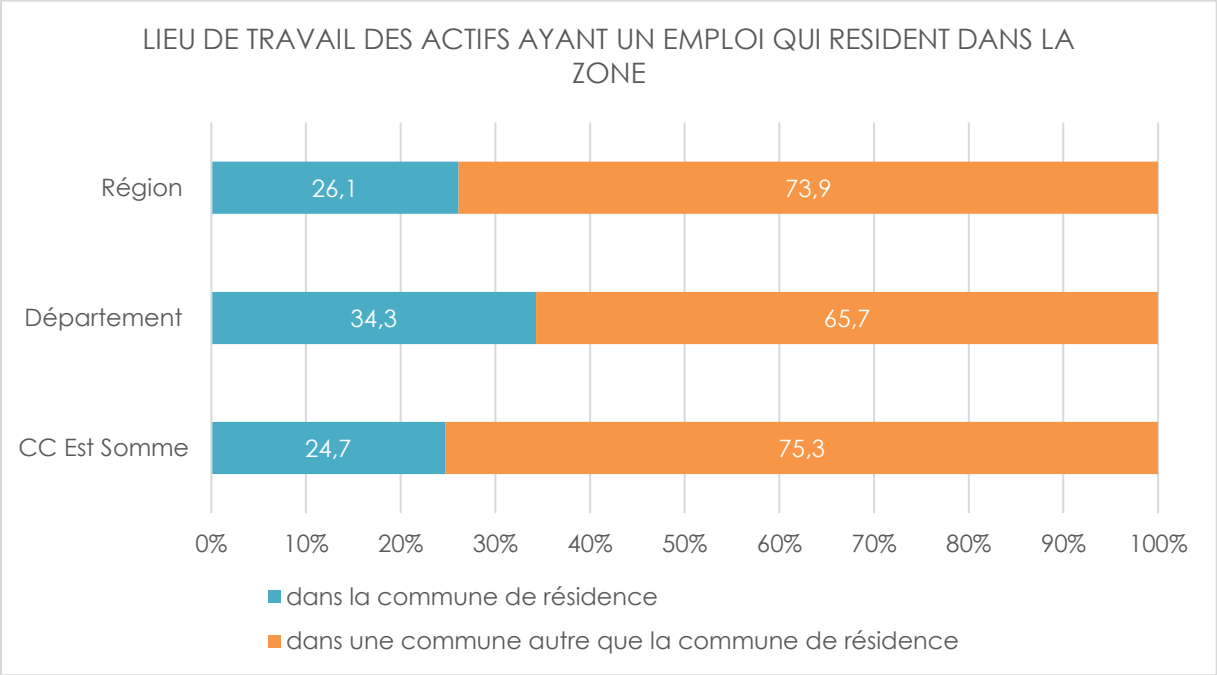


Source : Cartographie Urbycom

b. *Déplacements Domicile-Travail*

Selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques le lieu de travail correspond à « la zone géographique où une personne exerce son activité professionnelle. Certaines personnes exerçant des professions bien déterminées telles que chauffeur-routier, chauffeur de taxi, commerçant ambulant les amenant à se déplacer plus ou moins fréquemment pour le travail sont, par convention, considérées comme travaillant dans leur commune de résidence ».

Tableau 45 - Lieu de travail des actifs en 2018 – CCES



Source : données INSEE 2018

A l'échelon de l'intercommunalité, seuls 24,7 % des actifs ayant un emploi travaillent au sein de leur commune de résidence, contre 34,3 % pour le département et 26,1 % pour la région.
Le fait que les actifs travaillent dans une autre commune que celle de résidence implique une forte utilisation des différents moyens de transports pour se déplacer du domicile au lieu de travail.

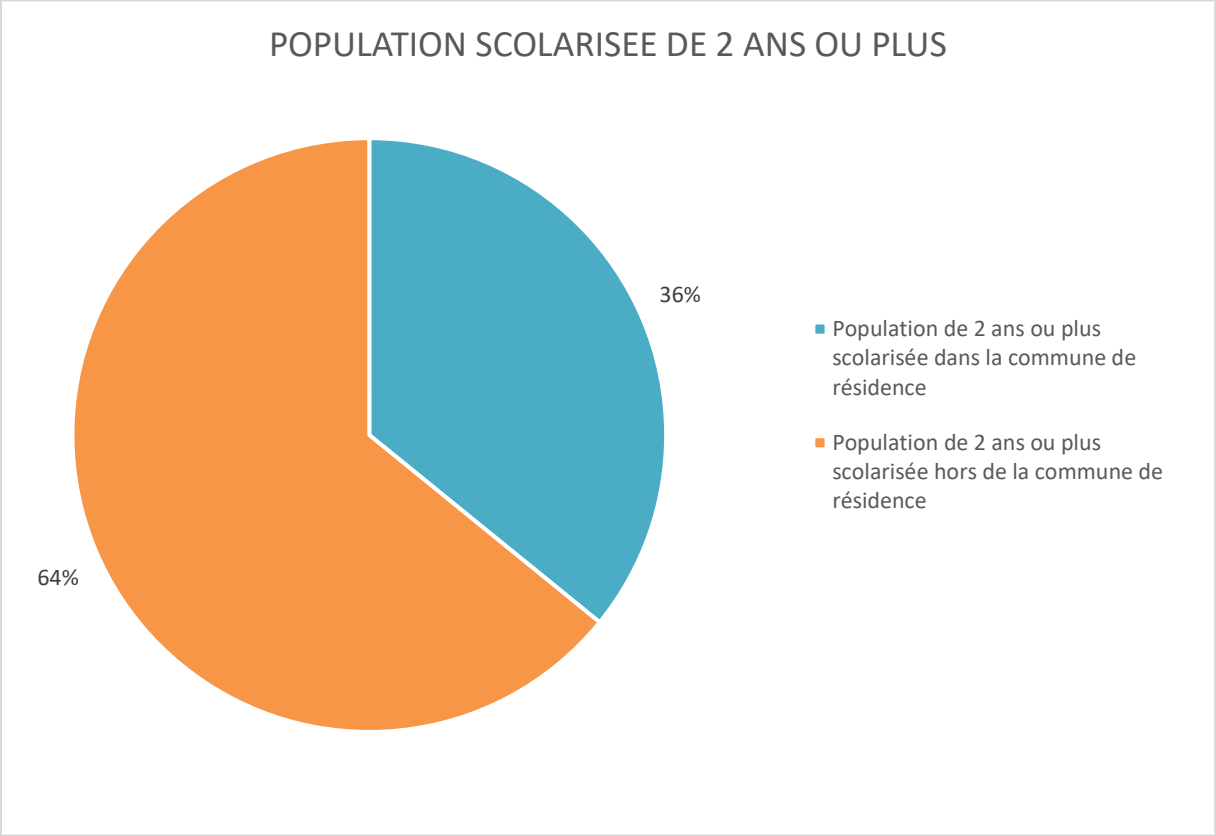
Le caractère rural du territoire et le peu d'emplois qui s'y trouvent obligent la plupart de ses habitants à se déplacer quotidiennement pour aller travailler dans une autre commune. Généralement, les habitants de communes rurales rejoignent des milieux plus urbains ou industrialisés, qui concentrent une grande part des emplois.

Rappelons que pour les déplacements domicile-travail, l'utilisation de la voiture est surreprésentée (82,5%). Le taux de transport en commun est très faible (2,3%), de même que celui des deux roues (1,3%).

c. *Déplacements Domicile-Etude*

Au sein de la communauté de communes de l'Est de la Somme, on dénombre plus de 4 000 enfants de 2 ans ou plus scolarisés. La majeure partie d'entre eux (64%) est scolarisée hors de la commune de résidence. Seuls 34% des élèves sont scolarisés au sein de la commune dans laquelle ils résident. Notons également que Ham centralise de nombreux flux domicile-étude.

Figure 42 – Scolarisation des enfants de 2 ans ou plus

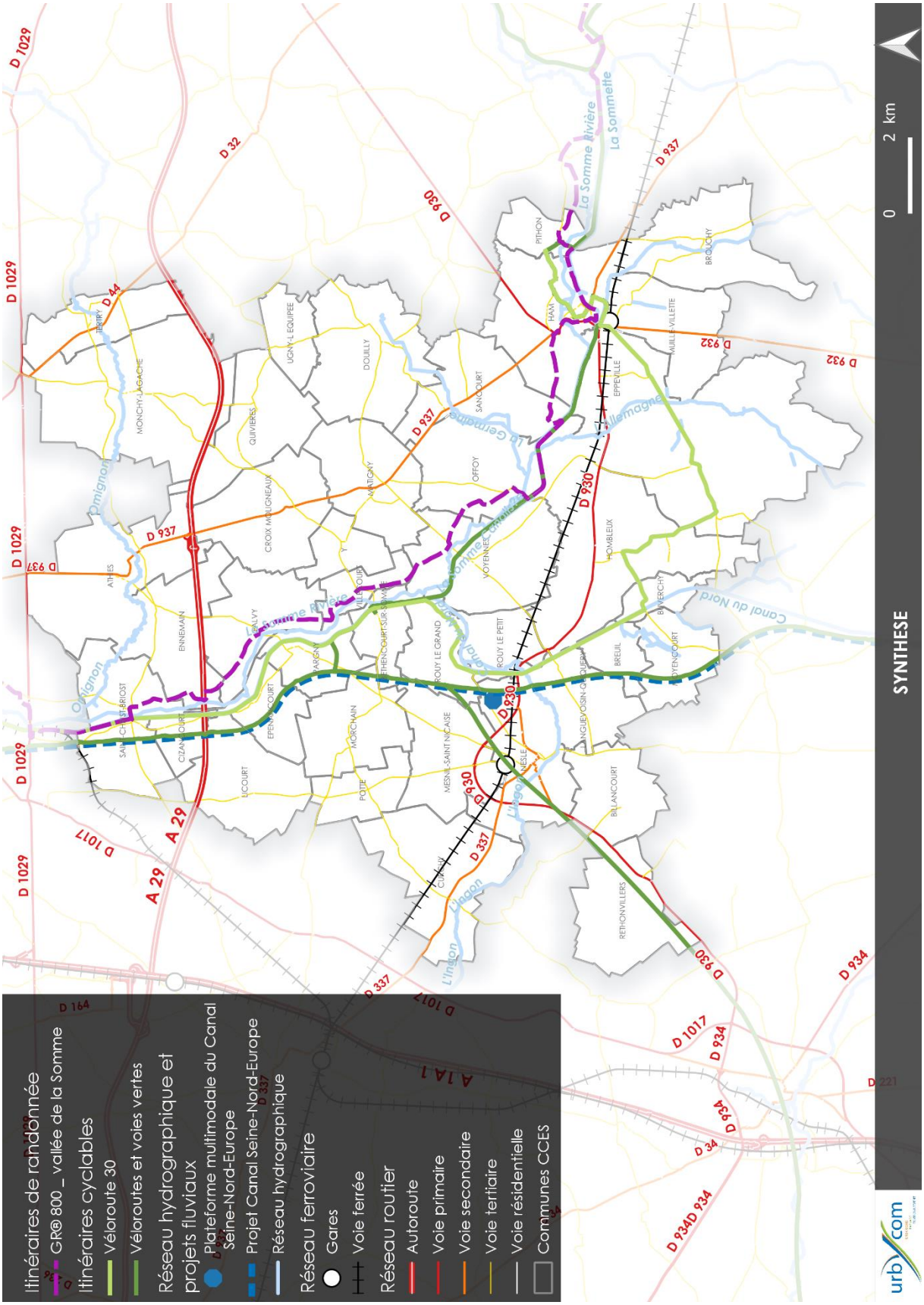


Source : données INSEE 2018

8. Synthèse

Le territoire est relativement bien desservi en infrastructures routières, mais ne dispose pas d'un réseau ferré développé puisque seules Nesle et Ham sont desservies par une gare. Une autoroute traverse le territoire : l'A29. Le reste du territoire est desservi par un réseau secondaire de routes départementales, chaque commune est facilement accessible en voiture. Ce territoire présente peu d'alternatives à la voiture individuelle sauf pour les petits trajets de proximité. Un réseau de transport collectif existe mais il reste peu développé. L'amélioration de la desserte en transport en commun reste un enjeu majeur du territoire.

Figure 43 - Carte de synthèse sur le déplacement - CCES



Source : Cartographie Urbycom

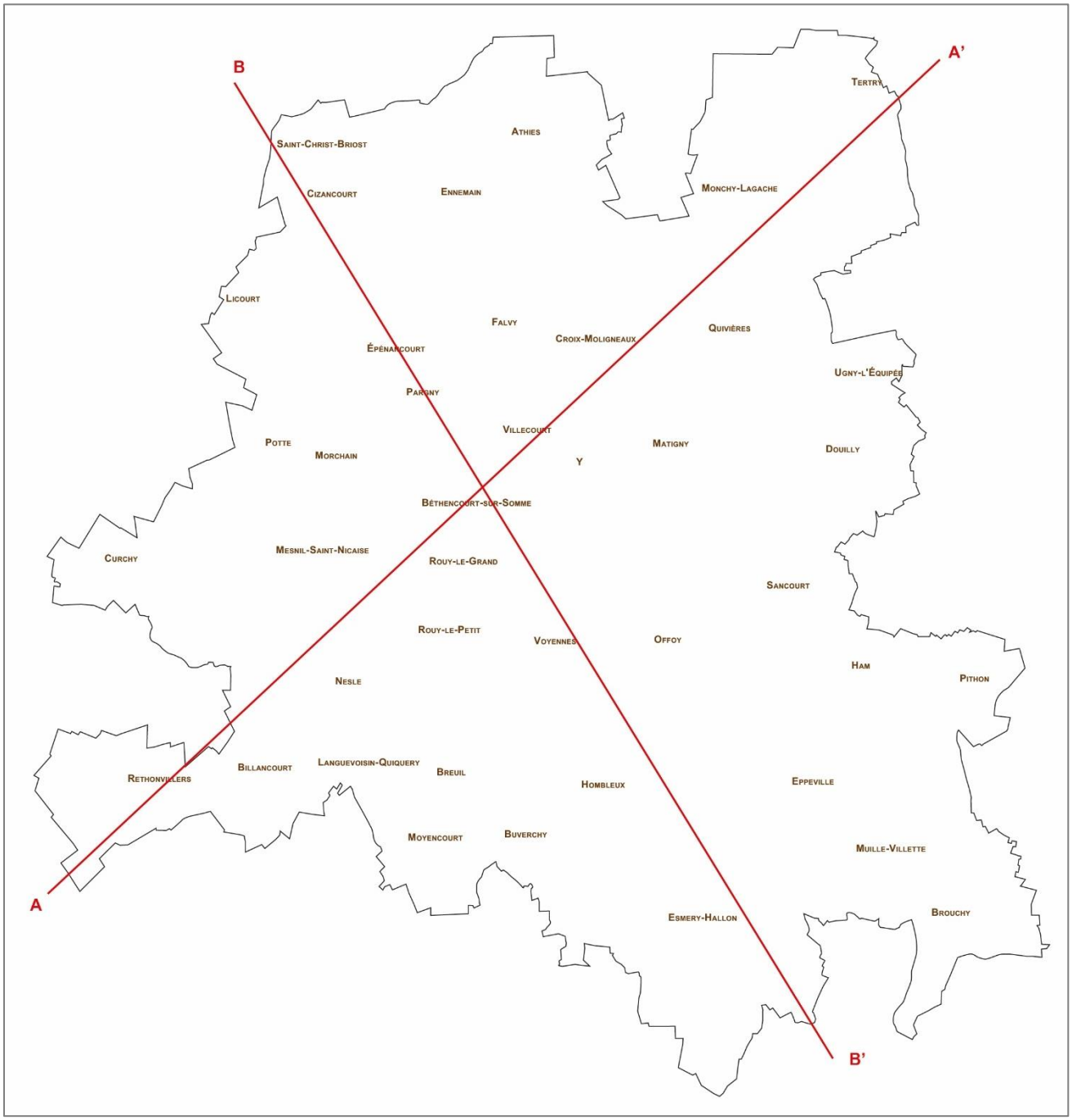
VII. PAYSAGE

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Cœur des Hauts-de-France est chargé de mener des actions de promotion économique, d'aménagement du territoire et de développement culturel pour le compte de ses 3 Communautés de communes membres : Haute-Somme, Est Somme et Terre de Picardie. Il a répondu avec succès à l'appel à manifestation d'intérêt « Plan de Paysage » lancé par l'État, ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.
Le PETR et le Plan de Paysage présentent diverses ambitions dont celles de protéger et de valoriser les patrimoines et les paysages locaux. Afin d'appréhender au mieux le territoire, il convient de se référer aux différents rapports et études réalisés par le PETR, notamment à travers le Plan de Paysage.

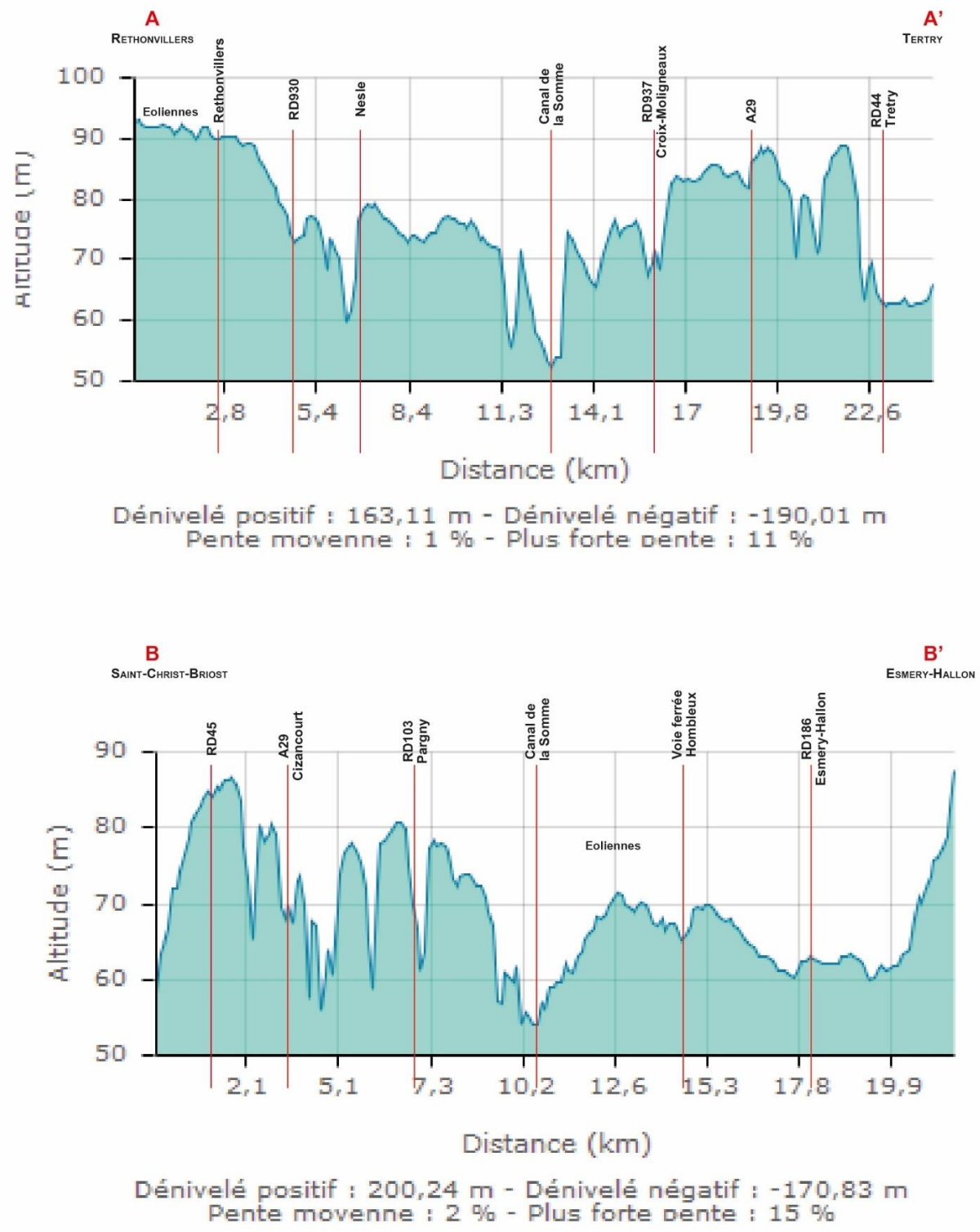
1. Topographie générale

Les coupes de terrain présentent la topographie générale de la CCES.
Elles permettent de se rendre compte des altitudes moyennes du territoire sur deux axes principaux : Sud-ouest / Nord-est et Nord-ouest / Sud-est.

Figure 44 - Carte sur la topographie - CCES



Carte de localisation des profils altimétriques – cartographie Urbycom



Profils altimétriques (source : Geoportail, Urbycom)

On constate grâce aux coupes que les altitudes à l'ouest sont supérieures à celle de l'est. On remarque la présence de séquence « plane » révélant la présence de plateaux. On constate également que ces différences d'altitude sont progressives. Ceci aide à rendre compte d'un territoire plutôt ondulé que façonné d'une manière abrupte. Les transitions entre les différents secteurs sont douces.

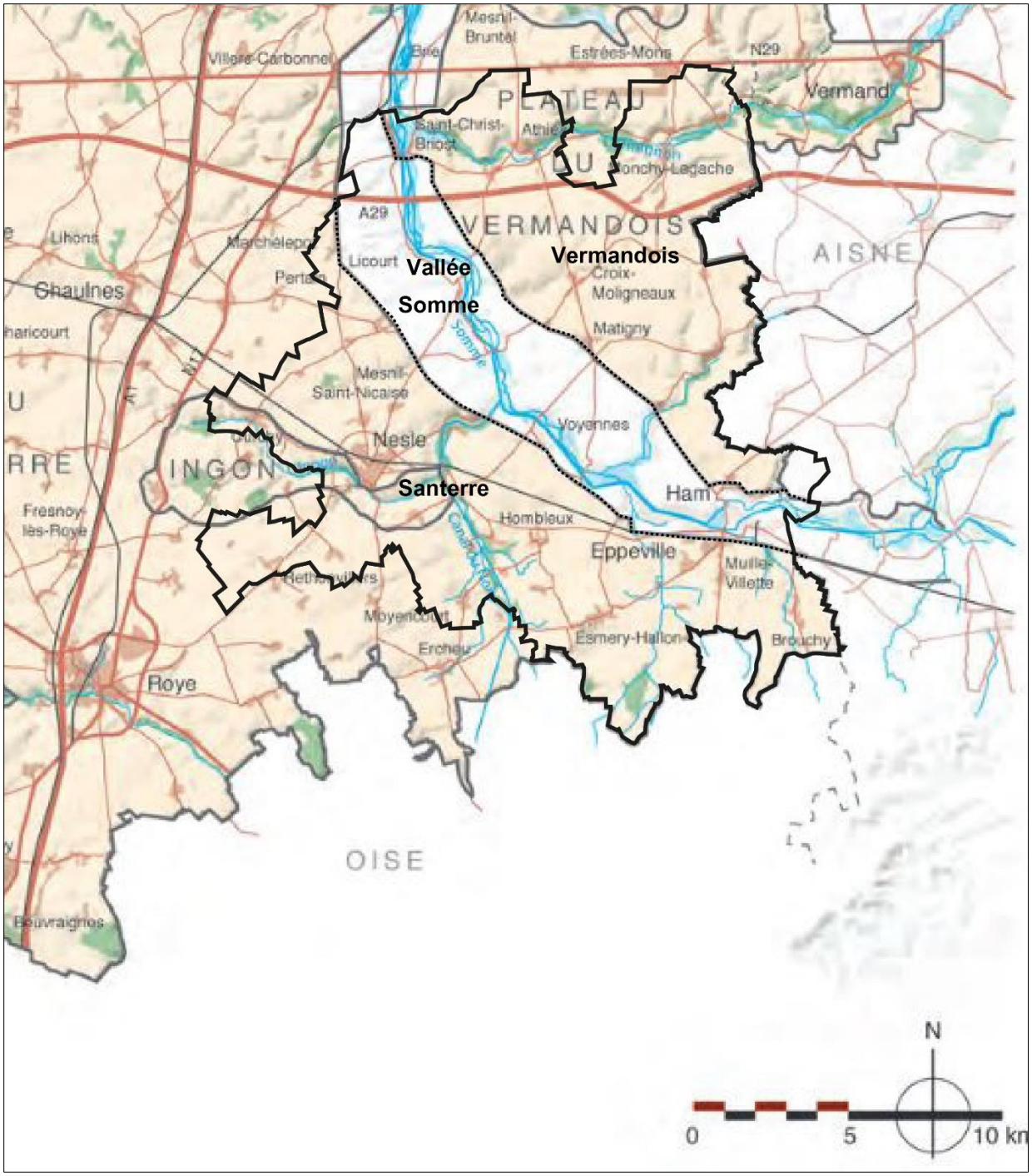
2. *Les entités paysagères départementales*

Les descriptions suivantes concernant les paysages de la Somme et de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme (CCES) sont issues de l'Atlas des Paysages de la Somme réalisé par B. Le Boudec, H. Izembart et par la DIREN Picardie en 2007, ainsi que par le travail de terrain et bibliographique réalisé dans le cadre du PLUi.

La Communauté de Communes occupe l'Est de la Somme et une toute petite partie de l'Ouest de l'Aisne par l'inclusion de la commune de Pithon au sein de la communauté de communes.

En ce qui concerne les paysages, la **CCES se situe au sein de trois grandes unités paysagères départementales** que sont **« Le Santerre », le « Vermandois » et la « Vallée de la Somme ».** Elle occupe en grande partie le sud du Vermandois, une partie de l'est du Santerre et une partie du sud-est de la vallée de la Somme.

Comme le présente la carte ci-dessous, la vallée de la Somme est enserrée entre les plateaux du Santerre à l'ouest et les plateaux du Vermandois à l'est et au nord.



Extrait de la carte des grandes unités paysagères – Atlas des Paysages de la Somme (2007) – Localisation de la CCES dans le grand paysage départemental

Voici les grandes caractéristiques des trois principales entités paysagères.

a. Le Santerre et le Vermandois

Le **Santerre** couvre la partie sud-est du département, sur un territoire cerné par les vallées de l'Avre et de la Somme. C'est un paysage de plateaux limoneux, dont les horizons immenses, d'une altitude quasi constante de cent mètres, sont à peine incisés par les modestes vallées de l'Ingon et de la Luce.
Le **Vermandois** occupe la rive droite de la Somme et se prolonge pour sa majeure partie dans les départements de l'Aisne et du Pas-de-Calais. Plus vallonné que le Santerre, il est traversé par trois vallées principales, le Doingt, la Cologne et l'Omignon, auxquelles s'ajoutent les fonds marécageux des ruisseaux de la Germaine et de l'Allemagne. Sa limite occidentale, privée de toute assise géographique, oscille dans un territoire compris entre la vallée de l'Ancre et le vallon emprunté par l'axe de communication A1, TGV. Les remembrements ont fait disparaître une grande partie des structures pluriséculaires de ces paysages d'openfield. Les horizons sont ouverts et ponctués de loin en loin de petits bois qui témoignent généralement de résidus argileux moins fertiles. Par opposition, les vallées sont identifiables dans le territoire par leur végétation ripisylve et leurs populicultures. Les larris et les rideaux sont rares à l'exception des versants des vallées. Quelques exemples de dissymétrie de versants sont perceptibles dans les collines du Vermandois, au nord-est de Péronne. Le Santerre et le Vermandois sont peu urbanisés.

Villes et villages
Le territoire est structuré par un maillage régulier de villages organisés selon **trois typologies principales : les villages-rue** établis en bordure des anciennes voies romaines, **les villages-croix** implantés au croisement de routes (Croix-Moligneaux, Framerville-Rainecourt), et les **villages courtils** (Harbonnières, Goyencourt), structurés par leurs "tours de ville" (Bayonvillers, Domart-sur-la-Luce), leurs mares (Andechy, Y, Puzeaux), ou leurs jeux de ballon au poing (Chaulnes, Rosières). Dans les fonds de vallées ou les vallons, les villages sont généralement établis le long de la rivière selon une **structure étagée** (Caix, Athies). L'architecture rurale traditionnelle est dominée par la **ferme picarde** à cour fermée dont la répétition forme sur rue des alignements de granges aux façades aveugles (Goyencourt, Rethonvilliers). Le **torchis** traditionnel (Le Quesnel) a généralement été remplacé par la **brique** pour les constructions postérieures à la Grande Guerre.
Le paysage des villages est structuré par la ferme picarde à cour fermée dont la répétition sur rue, forme des alignements de granges aveugles. Les matériaux traditionnels sont constitués d'ossature bois et de torchis reposant sur un soubassement de brique (Le Quesnel).
Dans un paysage ouvert, la silhouette des villages est fondamentale. En dépit des destructions de la guerre, des disparitions des ceintures de courtils et des tours-de-ville, nombre d'entre eux conservent l'apparence du village-bosquet.
Les villages proches des bourgs découvrent la cohabitation de l'environnement pavillonnaire. Ces constructions nouvelles s'affranchissent des logiques de constitution pluriséculaires des villages et altèrent souvent leurs silhouettes, sinon leur identité. Les opérations individuelles consomment beaucoup d'espace mais offrent néanmoins l'avantage de s'implanter dans le cadre des parcellaires existants. Les lotissements en revanche, ne tiennent souvent compte ni du relief, ni de l'orientation, ni du tissu. Le système de "raquette", notamment, porte atteinte à la cohésion des villages en interrompant la continuité de l'espace public, en troublant la perception des limites public/privé et en provoquant l'addition de cellules autonomes qui ne forment en aucun cas une structure urbain cohérente.

Infrastructures
Situés entre le bassin parisien et les pôles économiques du nord de l'Europe, le Santerre et le Vermandois sont traversés par un axe majeur de communication nord-sud, juxtaposant le canal de la

Somme (1827), le canal du Nord (1965), l'A1 (1965), le TGV (1993), les trains Thalys et Eurostar (1997) complété en 2000 par une autoroute est-ouest, l'A29, reliant Reims, Amiens et Rouen. Bien que peu nombreux, les points d'accès à ces voies d'échanges tendent à devenir aujourd'hui les pôles d'activités dominant.
La dimension des terres cultivées à perte de vue est mise en scène par les grands axes de circulation des anciennes voies romaines (D934 Roye-Amiens, ex-N29 Saint-Quentin-Amiens) et les grandes infrastructures d'échange (autoroutes A1 et A26, TGV, canal du Nord). En contrepartie, les parcours sinueux et vallonnés le long des vallées (l'Avre, la Luce, l'Ingon, l'Omignon, la Cologne et le Doingt) donnent à lire l'autre facette de ces grands paysages.

Enjeux paysagers identifiés dans l'Atlas des Paysages de la Somme

- Préserver la lisibilité des structures topographiques en favorisant notamment le maintien et le renforcement des structures paysagères lors des remembrements.

- Maintenir l'ampleur des plateaux ouverts. Dans un paysage ouvert, tout élément isolé ou singulier devient repère. Eviter l'implantation de hangar d'activités ou de bâtiment agricole "célibataire". Favoriser l'inscription des extensions bâties dans la continuité des formes urbaines existantes (notamment les zones d'activités, implantées le long des voies majeures de découverte du Santerre). Insérer tout nouvel élément vertical dans les lignes de force du plateau.

- Respecter les sites sensibles des vallées, ouverts aux vues. Respecter la lisibilité des lignes de crêtes en évitant d'y implanter des constructions, aussi bien sur les hauts de versant eux-mêmes, que sur les sites de plateau découverts en retrait. Préserver les coteaux de toute implantation non maîtrisée (prolifération urbaine ou gestion des déblais/remblais).

- Maintenir la succession des paysages. Sur les plateaux ouverts, renforcer, protéger et entretenir les éléments identitaires des plateaux tels que les ceintures de "courtils" autour des villages. Conserver le caractère ouvert du plateau agricole en évitant la plantation de trames bocagères hors d'échelle. Maintenir les repères ponctuels (arbres isolés, bosquets et réserves). Renforcer la lisibilité de la trame parcellaire (chemins, découpe des grandes parcelles, diversification des cultures). Souligner les axes structurants par des plantations d'alignements (à l'exception toutefois des grandes voies romaines).

- Dans les vallées, humides ou sèches, préserver les rideaux, témoignages de siècles d'adaptation des pratiques agricoles à la topographie. Eviter la plantation systématique de peupleraies en fond de vallée et maintenir la diversité des structures paysagères (prairies, haies, marais, bois en haut des versants, larris sur versants pentus, cultures sur les versants doux).

- Aux abords des communes, soigner les entrées de villes, les courtils sur les plateaux et réhabiliter les anciennes zones d'activités ou les friches industrielles.

- Favoriser la création. Maintenir les coupures urbaines et favoriser l'inscription des extensions bâties dans la continuité des formes urbaines existantes. En limite urbaine, renforcer les ceintures boisées des villages pour mieux insérer les extensions nouvelles (ZA, lotissements, bâtiments agricoles). Privilégier la densification et optimiser les parcelles libres à l'intérieur des bourgs et villages. Inscrire les constructions dans les structures paysagères et urbaines existantes (implantation, volumétrie, couleurs, matériaux, réutilisation des structures végétales existantes). Favoriser l'inscription des bâtiments agricoles dans les paysages (éviter implantations isolées, lignes de crêtes, couleurs claires et réfléchissantes, privilégier des volumétries proches des formes bâties existantes).

- Préserver et valoriser les espaces publics, notamment les mares, les mails, les bas-côtés enherbés.

- Ancrer les nouvelles infrastructures et les zones d'activités dans la structure des paysages en s'appuyant sur les lignes de force existantes : parcellaire, rupture de pente, bois, bâti, infrastructures.

- Valoriser les axes de découverte des paysages. Eviter l'occupation des points de vue ouverts sur les paysages. Eviter l'occupation des premiers plans en bordure immédiate des axes de découverte, et privilégier un aménagement par plans successifs. Préserver les points de vue sur les éléments repères, tels que les clochers, les monuments ou les axes de rues.

- Reconnaître et valoriser l'architecture de la Reconstruction et le patrimoine agro-industriel lié à l'industrie sucrière.

Plusieurs secteurs majeurs d'enjeux paysagers sont identifiés au sein de cette entité paysagère départementale. Au sein de notre territoire d'étude, deux secteurs majeurs d'enjeux paysagers sont localisés. Le premier se situe autour de la vallée de l'Omignon (patrimoine paysager, bâti et historique) et le second suit le tracé du canal à grand gabarit Seine-Nord Europe.

b. La vallée de la Somme

Epine dorsale, géographique et historique du département, la vallée de la Somme présente des paysages soumis à des transformations importantes, en termes d'urbanisation, d'économie et de tourisme. Les dynamiques d'évolution sont cependant loin d'être homogènes le long des cent cinquante kilomètres de la vallée. La vallée de la Somme est large, comparée au débit du fleuve. Son gabarit, hérité des grandes périodes glaciaires, dépasse par endroits, trois kilomètres de large.
Entre Ham et Péronne, le mouvement d'urbanisation est calme et le tourisme est mineur. Dans ces territoires au relief peu marqué les mouvements de concentration agricole, entraînent peu de disparitions de structures agraires anciennes. Les dynamiques sont liées aux flux : l'implantation de parcs éoliens est à l'étude ; le projet de troisième aéroport, à Chaulnes, n'est plus à l'ordre du jour ; en revanche des mutations importantes sont attendues de l'aménagement du canal Seine-Nord Europe. La nouvelle infrastructure doit franchir la vallée de la Somme par un pont-canal de 1300 m de long implanté à l'aval de Péronne. Elle longera ensuite la rive gauche du canal du Nord, jusqu'à Noyon. Ses travaux poseront des questions en termes de préservation des milieux hydrologiques, d'avenir des territoires enclavés entre les deux canaux et de mouvements de sols, aujourd'hui évalués à 55 millions de mètres cube.
En Picardie, territoire où la grande majorité des sols est cultivée, les seuls terrains pâturables ont longtemps été ceux des cœurs de vallée. Complémentaires des terres cultivées des plateaux, ces terrains incultes, régulièrement inondés, pouvaient être utilisés pour la fauche ou le pacage, plusieurs mois par an. Plusieurs plaques de rue indiquant "les bassures", et quelques grands ponts métalliques, inattendus dans un paysage d'îles alluvionnaires de cœur de vallée (cf. Cerisy, Epagne ou Boismont par exemple), révèlent par leur seule présence l'importance de ces terrains "communaux" pour l'économie de la vallée.

Paysage et structure
Situé à la limite Est du département, ce territoire présente un paysage plat, peu urbanisé et traversé par le canal du Nord. Ses horizons sans limite accrochent peu de repères. Les destructions successives de trois guerres en moins d'un siècle masquent souvent la longue mémoire de ses paysages.
Les paysages de la vallée de la Somme tranchent nettement avec ceux des plateaux alentours. Les uns sont verts, humides, boisés, sauvages et intériorisés ; les autres sont ouverts et sans cesse cultivés. La vallée de la Somme concentre une flore, une faune et une mosaïque de milieux humides de premier plan : plus de la moitié des territoires de la vallée est inventoriée en ZNIEFF, quatre sites font l'objet d'un arrêté de protection de biotope et deux d'entre eux sont classés comme réserves naturelles.
La vallée de la Somme concentre 70% de la population du département et la grande majorité de ses villes. L'eau, la pêche, le transport, la force motrice ont, depuis le Moyen-Age, concentré dans la vallée une structure d'habitat qui s'est maintenue après la révolution industrielle. Elle forme aujourd'hui le noyau des principaux pôles d'urbanisation et d'emploi. La vallée de la Somme est en outre, le principal territoire de loisir et de tourisme du département. Les campings, les étangs de pêche et les huttes de chasse jalonnent le fleuve. Cette occupation plus ou moins spontanée de la vallée pose toutefois des problèmes d'ordre environnemental qui remettent en cause un certain nombre de ses équilibres essentiels.
Les périodes de réchauffement succédant aux grands froids du début du Quaternaire, ont entraîné un abaissement du niveau des eaux. Les anciens affluents perpendiculaires à la vallée se sont asséchés produisant un réseau de vallées sèches qui rythme le paysage des versants. Les plus étroits d'entre eux portent ici le nom de "cavées" ou de "ravins ».

Villes et villages
Les "villes de la Somme" (Ham, Péronne, Corbie, Amiens, Abbeville et Saint-Valery) ont été cernées d'enceintes fortifiées depuis le début des croisades de Philippe Auguste jusqu'au règne de Louis XIV.

Péronne, par exemple, palais mérovingien puis place forte des comtes de Vermandois, verra ses fortifications renforcées aux XIVe, XVe, XVIe et XVIIe siècles.
La vallée de la Somme a joué un rôle majeur dans la constitution des villages. Elle en a sculpté le relief, défini les gués, orienté les activités. Les qualités du village de Long tiennent notamment à une association délicate entre le paysage et le patrimoine bâti. La commune a le privilège d'avoir su conserver autour de ses monuments classés (château, église, centrale hydro-électrique), tout un lacis de ruelles, établi sur une succession de rideaux à flanc de coteau, placés en belvédère au-dessus des marais. La "longue" chaussée qui traverse la vallée pour relier le village à son hameau du Catelet a donné son nom à la commune.
L'établissement de deux villages de part et d'autre d'un franchissement de vallée est une caractéristique des paysages de la vallée de la Somme. Plus de vingt communes jumelées s'échelonnent d'amont en aval : Ham/Eppeville ; Béthencourt/Villecourt ; Saint-Christ/Briost ; Feuillères/Monacu ; La Neuville/Bray-sur-S ; Vaires-s/s-Corbie/Vaux ; Fouilloy/Corbie ; Camon/LongueauMontières /Longpré,Ailly-sur-S /Argoeuves ; Picquigny/La-Chaussée Hangest-sur-S./Bourdon ; Condé-Folie /l'Etoile Long /Le Catelet ; Liercourt/Pont-Remy ; Cambron/Grand Laviers…
Pendant des millénaires, les villages de la Vallée de la Somme se sont établis à flanc de versant, au sec par rapport au lit inondable du fleuve, souvent à proximité d'une cavée, mais jamais sur le rebord du plateau. L'implantation du bâti, son échelle et les matériaux de constructions étaient intimement liés au territoire. Aujourd'hui, les lotissements pavillonnaires contemporains s'affranchissent souvent de tout souci de continuité par rapport à la tradition d'occupation des sols de la vallée. La silhouette des villages et leur harmonie en sont d'autant plus troublées.

Loisirs
La vallée de la Somme est le principal pôle de loisir du département. Les étangs de pêche, les campings, et les pôles de cabanisation s'y égrènent tout au long du fleuve. L'urbanisation spontanée de la vallée pose cependant des problèmes d'ordre environnemental qui remettent en cause un certain nombre de ses équilibres fondamentaux.

Le canal
La fonction de ce canal apparaît à la lecture du mémoire chargé de convaincre les futurs actionnaires : relier la Manche à Paris devait permettre de faire baisser le prix du charbon, encourager l'industrie, fertiliser le Santerre par un abondant apport d'engrais de cendre, bref, enrichir tout le département jusqu'aux plus pauvres qui pourraient ainsi " mieux se chauffer, se nourrir, se vêtir". De fait l'essentiel du trafic portera sur les céréales et les betteraves. Tous les rapports de navigation attesteront d'une augmentation de passage au moment des récoltes.
Sur ses cinquante premiers kilomètres, la voie d'eau est latérale au fleuve. Cette section a été aménagée le long de la rive gauche pour des raisons stratégiques : conserver à la Somme son rôle de frontière naturelle en laissant les marais comme protection vers le nord et l'est. Les digues encadrant le canal ont été réalisées selon le principe économique du déblai-remblai, solution qui se révélera peu judicieuse, car ces matériaux filtrants posés sur un sol peu stable provoqueront rapidement des affaissements de digue, entraînant d'infinis conflits avec les propriétaires des étangs voisins.

Les paysages et les usages de la vallée, conduisent à distinguer cinq sous-entités. La CCES inclut la sous-entité **« La Somme amont et le Canal du Nord »,** vallée peu marquée qui affleure les horizons du Santerre.

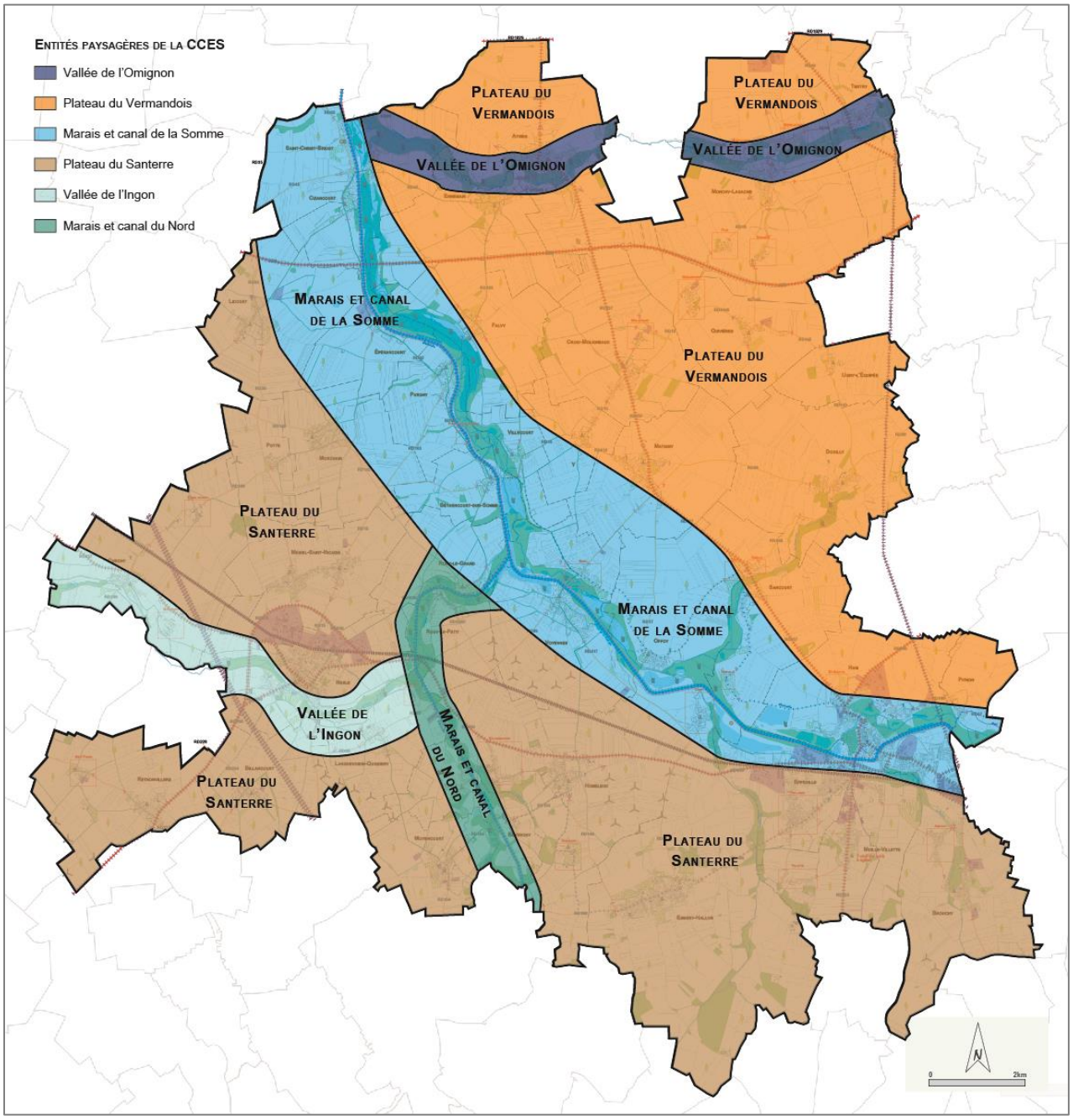
3. *Les entités paysagères de la CCES*

La CC de l'Est de la Somme se situe plus précisément au sein de 6 entités paysagères locales décrites ci-dessous.
Les entités paysagères locales sont les suivantes :

- La vallée de l'Ingon – au sein du Santerre,
- Le plateau du Santerre – au sein du Santerre,
- Le plateau du Vermandois – au sein Vermandois,
- La vallée de l'Omignon – au sein du Vermandois,
- Les Marais et canal du nord – au sein de la Vallée de la Somme,
- Les Marais et canal de la Somme – au sein de la Vallée de la Somme.

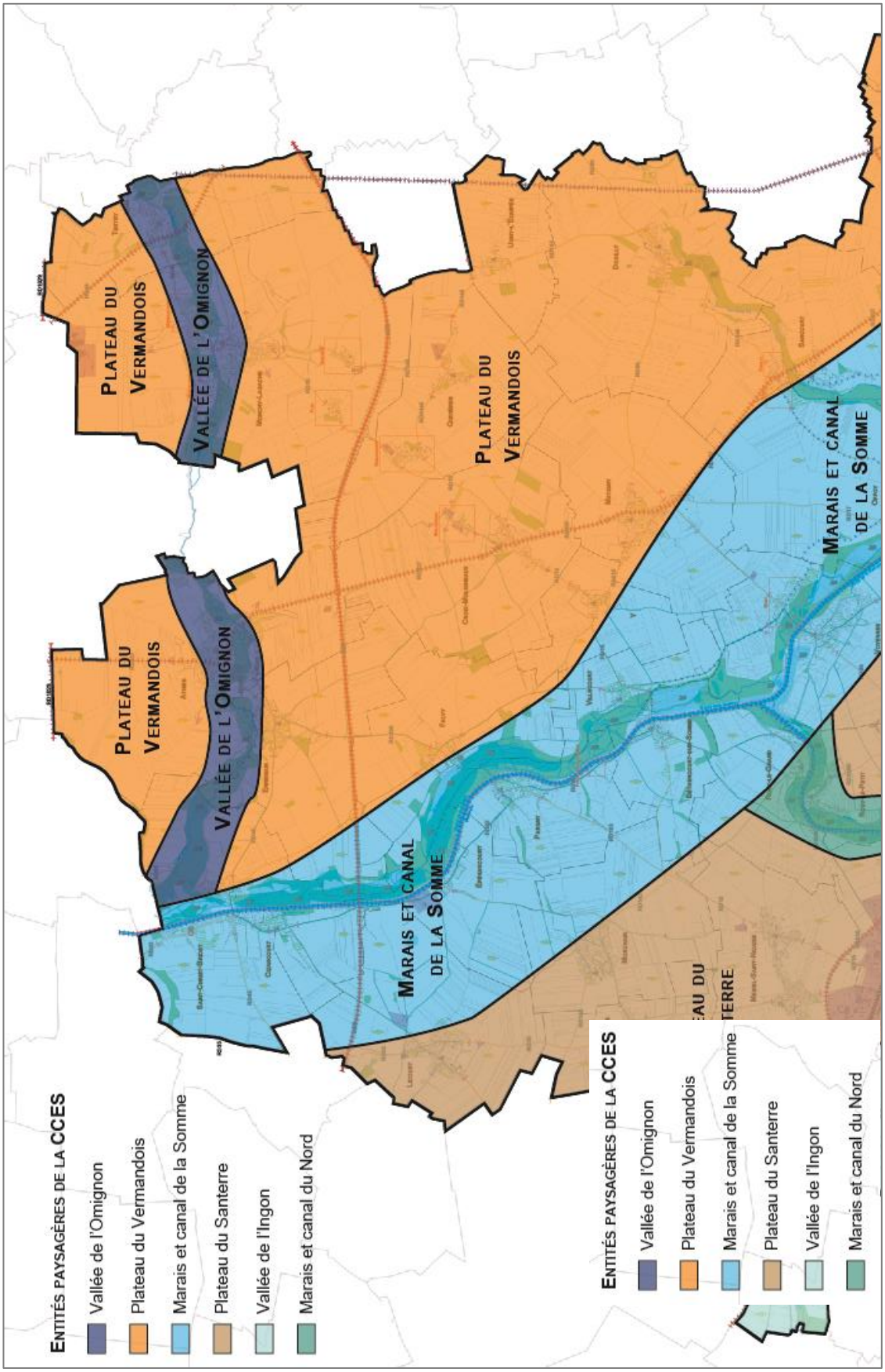
Ces dernières représentent des paysages particuliers. C'est-à-dire qu'ils se distinguent par le caractère différent de celui de l'entité dans laquelle ils se situent (Santerre, Vermandois, Vallée de la Somme), caractères insolites, ambiances originales ou particulières.

Figure 45 - Carte sur les entités paysagères - CCES



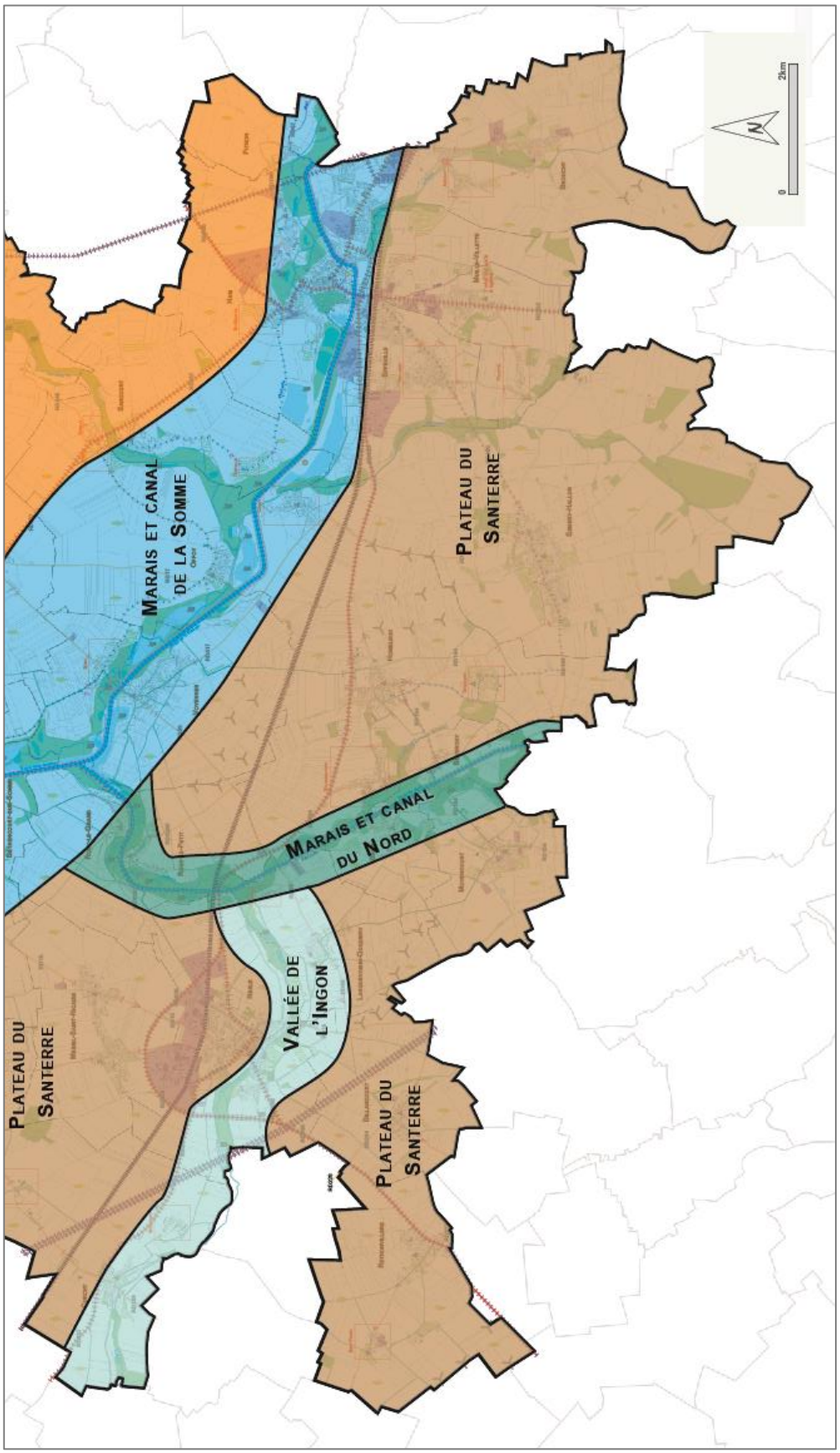
Carte des entités paysagères de la CC de l'Est de la Somme – cartographie Urbycom

Figure 46 - Carte sur les entités paysagères zoom sur le nord - CCES



Carte des entités paysagères de la CC de l'Est de la Somme – Zoom sur le nord – cartographie Urbycom

Figure 47 - Carte sur les entités paysagères zoom sur le sud - CCES



Carte des entités paysagères de la CC de l'Est de la Somme – Zoom sur le sud – cartographie Urbycom

a. La vallée de l'Ingon

La vallée de l'Ingon représente une petite partie du territoire de la CCES au sud-ouest.
La modeste vallée de l'Ingon est un territoire cerné - et protégé - par un triangle de voies de communications. Il est limité à l'ouest par l'ex-N17 qui longe l'autoroute A1, et par deux routes départementales qui convergent vers le canal du Nord : au nord la RD337 et au sud la RD930.
Elle représente une discrète incision à travers les horizons céréaliers du plateau du Santerre. Ses méandres, sa végétation ripisylve et les quelques éléments d'architecture ancienne, les distinguent des paysages d'openfield alentour.
La vallée de l'Ingon est peu engravée dans les horizons plats du Santerre (entre -15 et -20 m). Sa pente douce (1%) explique ses méandres. Comme d'autres ruisseaux de l'est du département, tels la Germaine, l'Allemagne ou la Tortille, l'Ingon a été capté au XX siècle pour assurer l'équilibre hydraulique du Canal du Nord. La vallée de l'Ingon est peu peuplée. Elle est dominée par la ville de Nesle (2700 habitants) implantée au cœur de son unique grand méandre. Les autres communes sont des petits villages agricoles : Curchy 300 Ha, Liancourt-Fosse 220 Ha, Etalon 104 Ha, Fonches-Fonchette 111 Ha, Herly 44 Ha, installés sur les versants ou le long des axes de communication. La toponymie aide à lire le paysage.
Les versants de vallées sèches, étayés de rideaux, ou devenus des larris comptent parmi les éléments structurant du paysage méritant d'être préservés.
Les points de vue majeurs de la vallée de l'Ingon sont l'ex-RN17, les D930 et 337, qui offrent une approche panoramique extérieure auxquels on peut ajouter les routes et les chemins reliant Herly, Etalon, Manicourt et Curchy qui permettent une découverte des paysages plus secrets du cœur de la vallée.
Elle présente la même répartition que les autres vallées, c'est-à-dire, des espaces cultivés enserrant les pâtures et prairies, les boisements ripisylves et le cours d'eau. Des chemins de randonnée permettent la découverte et la valorisation de cette entité.
Deux lignes électriques la traversent du nord-ouest au sud-est.



Exemples d'ambiance autour et au sein de l'entité





Exemples d'ambiance autour et au sein de l'entité

b. Le plateau de Santerre

Paysage agricole, rigoureusement plat et qui plus est, bouleversé par les trois dernières guerres, le Santerre n'est certes pas pittoresque, au sens où l'entendait le XIX siècle. Le relief y est absent. Les monuments reconnus y sont rares. Les horizons immenses se ponctuent simplement, de loin en loin, de bosquets ou de villages dont les silhouettes se confondent. Cette terre, sans cesse retournée, semble ne pas conserver de mémoire. Et pourtant il y a là, incontestablement, un paysage, une identité territoriale caractéristique, lentement façonnée par le temps.

Le cœur du Santerre raconte du temps contenu. La multiplicité et la rectitude des routes romaines disent l'importance des échanges entrepris par cette région depuis deux millénaires. Les terres alternativement labourées, semées, germées, levées, moissonnées, racontent les saisons d'une des régions les plus riches de France. Le maillage des villages dit une logique d'exploitation héritée du haut Moyen-Age. L'ampleur de la Reconstruction raconte la terrible et première réalité du cataclysme que fut la Grande Guerre. Le Santerre a une échelle qui ne se rencontre dans aucune autre partie du département. Ce territoire est un contrepoint essentiel pour comprendre les usages et les paysages des vallées. La maîtrise de ce territoire raconte l'omniprésence de l'homme et en même temps montre son absence du paysage.

Ces horizons traversés de véhicules, sont composés de champs vides où il est rare d'apercevoir une silhouette humaine. Dans un paysage aussi épuré, tout élément isolé ou singulier devient repère : L'œil accepte ceux qui sont associés à l'identité d'un territoire (un clocher, une grange, un alignement d'arbres le long d'une route, un bouquet de tilleuls encadrant un calvaire à un croisement de routes) ; il est en général plus troublé par ceux qui s'affranchissent de tout ancrage identitaire(comme par exemple un alignement de pylônes à travers champs, un lotissement pavillonnaire ou des bâtiments agricoles de couleur ou de dimensions inusitées).

Les routes, notamment les longues routes rectilignes, sont des points de vue privilégiés sur le paysage. En retour les axes plantés sont des repères pour l'ensemble des territoires alentours. Il est d'autant plus important dans un tel paysage de surveiller des questions comme les entrées de villes, les lotissements périphériques, les couleurs ou les volumétries des bâtiments agricoles et industriels, le choix des ouvrages d'art. Le Santerre est délimité au nord et à l'est, par la Somme, au sud par l'Avre (avec l'exception du village de La Boissière-en-Santerre, encore plus au sud) et à l'ouest, par une ligne imprécise reliant Corbie, Domart-sur-la-Luce et Moreuil. Les limites du Santerre ont maintes fois changé à travers les siècles. La ville de Roye par exemple fit partie du Vermandois en 1373, et du Santerre en 1420 et 1507. Celle de Nesle fut rattachée au Vermandois en 1368, 1412 et 1601 et au "Sangters "en 1507.De même, Bray, Albert et Montdidier ont-ils fait partie à certaines époques, épisodiquement, du Santerre. Qui plus est, il semble que la distinction entre Santerre et Vermandois,

n'ait pas toujours été faite : en 1680, par exemple, la superficie du Santerre était presque deux fois supérieure à celle d'aujourd'hui. Elle englobait, au sud une partie de l'actuel département de l'Oise, de Crêvecœur à Grandvilliers, ainsi que le sud de la vallée de la Noye et comprenait au nord, toute la rive droite de la Somme jusqu'à Mailly-Maillet et Fins. A l'est, la frontière fluctuait selon une ligne reliant Nesle (inclus) à Roisel (exclu). En 1720, la superficie était à peu près identique, mais le trait de limite avait sensiblement "ondulé". Aujourd'hui les limites agricoles définies par l'INSEE distinguent deux Santerre : l'un dans l'Oise, l'autre dans la Somme. Ce dernier est défini par l'ensemble des territoires du département compris à l'ouest d'une courbe reliant Montdidier, Villers-Bretonneux à Martinpuich (Pas-de-Calais).
Il s'agit de la partie de la CCES la plus investie pour l'implantation d'éoliennes. Plusieurs parcs y prennent place au milieu des espaces cultivés. Les éoliennes apportent de la verticalité dans ce paysage plat et amène du mouvement. Des lignes électriques sillonnent également le territoire ce qui lui confère par endroit des ambiances de paysage industriel.

Caractéristiques et structures du paysage du cœur de Santerre

Caractéristiques du paysage

- Exceptionnelle planéité du plateau de craie.
- Paysages d'openfield, profondément remembrés ; (grandes parcelles, peu de bois, quelques réserves).
- Repères constitués par les axes de circulation (ex-N 29, Roye/ Nesle, tranchée A1 / TGV, A29).
- Longue tradition de villages céréaliers : silhouette caractéristique de villages-bosquets ; typologie d'alignements de granges aveugles sur rue ; silhouette caractéristique des doubles ou triples châteaux d'eau, maillage dense et ancien du territoire (villages établis au croisement de routes ou le long d'anciennes voies romaines).
- Architecture et urbanisme de la Reconstruction.
- Paysages industriels (Nesle, Roye, Eppeville...).

Structures paysagères majeures

- Plateau délimité par la vallée de la Haute-Somme, la vallée de l'Avre et le canal du Nord.
- Anciennes voies romaines ; grandes infrastructures autoroutières, ferroviaires ; canal du nord.
- Paysages de la Première Reconstruction : édifices publics, art sacré, homogénéité de certains villages, (Andechy, Misery, Méharicourt, Chaulnes, ...) ; continuité d'œuvres architecturales comme celles de J. Débat-Ponsan (Lamotte-Warfusée, Driencourt, Hangest, Cléry, Péronne) ou celles de Duval et Gonse (Roye, Moreuil).
- Mémorial australien de Villers-Bretonneux.

Axes de perception principaux

- Les grands axes de circulation : l'A29, l'ex-N29, l'ex-N17 Roye-Péronne.



Exemples d'ambiance au sein de l'entité



Exemples d'ambiance au sein de l'entité



Exemples d'ambiance au sein de l'entité



c. *La Vallée de l'Omignon et le plateau du Vermandois*

Observée à une large échelle, la vallée de l'Omignon est cernée d'axes d'échanges et de repères importants pour le territoire du Vermandois. Au nord, l'ex-nationale 29 (RD1029) relie Amiens à Saint-Quentin en longeant l'oppidum de Vermand, l'aérodrome de Péronne-Saint-Quentin, les sites de l'INRA et des conserveries Bonduelle d'Estrées-en-Chaussée (considérées comme la plus grande conserverie d'Europe). Au sud, l'A29 mise en service en 2001, relie Rouen et Reims via Amiens et Laon. A l'ouest, le canal du Nord, voie d'eau à grand gabarit, relie Paris aux Pays-Bas depuis 1965.

La vallée de l'Omignon est étroite et engravée dans un plateau de grandes cultures au nord de la CCES. Elle représente une césure au sein du plateau du vermandois.

Elle apparaît dans le paysage comme une masse boisée que rien ne distingue (si ce n'est sa dimension), des autres bosquets qui ponctuent les horizons. L'inscription dans le site de la vallée, des églises d'Athies et de Monchy-Lagache est exemplaire. Toutes deux sont implantées sur des promontoires

dominant la vallée. La silhouette de leurs clochers émerge de la masse végétale comme des repères dans le paysage. Le choix et l'implantation de châteaux d'eau ou autres ouvrages d'art dans le paysage gagneraient à tenir compte de l'effet de concurrence que peuvent provoquer leurs silhouettes.
Le cordon ripisylve de la vallée de l'Omignon est une parenthèse dans le paysage de grande culture du Vermandois. Ce lieu, isolé des grands axes d'échanges voisins, conserve une mémoire profonde du territoire, malgré les destructions de la première guerre mondiale.
La rivière l'Omignon prend sa source à Pontruet dans l'Aisne. Elle traverse les villages de Vermand et de Caulaincourt avant de pénétrer dans le département de la Somme à l'est du village de Tertry. Elle rejoint la rive droite du fleuve Somme à Saint-Christ (altitude 50 m.) au terme d'un parcours de 30 kilomètres. Elle est peu habitée.
Un petit monument formé d'un assemblage de pierres blanches, placé devant l'église de Tertry, rappelle qu'en 687, une bataille opposa en ce lieu, les francs d'Austrasie aux francs de Neustrie. La défaite de ces derniers marqua la réunification des deux royaumes divisés depuis la mort de Clotaire, fils de Clovis, autrement dit la réunion de tout le territoire du nord de la France compris entre la Mer du Nord, la Loire et le Rhin. Au XIII siècle, Monchy-Lagache sera une "ville" et Matigny, un marché important. Athies, qui avait été le siège d'un palais mérovingien, fera partie des vingt-huit villes de Picardie dotées d'une charte communale. Son église, comme celles de Monchy-Lagache ou de Croix, témoignent de la prospérité que connut la vallée à cette époque et plusieurs lieux-dits attestent des grands défrichements entrepris alors, sous l'autorité des abbayes. La tradition agricole se maintiendra jusqu'à nos jours comme en témoignent la toponymie. La dimension des terres du plateau se devine sous les noms de sole, de grandes bornes, ou de quarante-cinq journaux. Les versants de vallée montrent une variété d'usages aujourd'hui disparus (les vignes, les pâtures).
Outre les vues lointaines, les paysages de la vallée se découvrent à pied, par des chemins vicinaux. L'itinéraire privilégié reste la départementale 45 qui sinue le long de la vallée, sur une quinzaine de kilomètres entre Poeilly et Saint-Christ-Briost. Le parcours gagne ici, à ne pas être borné aux limites départementales.
Une ligne électrique majeure traverse l'est du plateau du Vermandois dans un axe nord/sud. Quelques poches boisées de tailles et de formes diverses agrémentent la plaine cultivée. Elles apportent de la verticalité dans le paysage et créent des jeux d'ouverture et de fermeture des vues.
Le ruisseau de la Germaine relie Douilly au canal de la Somme par un linéaire végétalisé composé essentiellement par sa ripisylve et quelques prairies. Cette zone de marais entaille peu profondément le plateau du vermandois et présente des méandres dus en partie à sa pente douce.

Caractéristiques et structures du paysage de la vallée de l'Omignon et des plateaux du Vermandois

Caractéristiques du paysage :

- Plateaux de grandes cultures, ouverts et traversés de grands axes d'échange : ex-N 29, autoroute A29, canal du Nord.
- Paysages au contraire intériorisés de la vallée de l'Omignon : cordon ripisylve, marais, peupleraies, quelques prairies humides, bordées de haies ou parfois ponctuées de saules têtards ; pêche et habitat de loisir.

- Place de la géographie dans le choix des sites d'implantation des villages de la vallée : points de confluence, chaussée, rares promontoires, croisement de routes...
- Villages-bosquets sur le plateau.
- Permanence des traces historiques : oppidum de Vermand, ancienne voie romaine, patrimoine architectural de la Reconstruction.
- Territoire situé sous l'aire d'influence de Saint-Quentin (aéroport, Inra, conserverie Bonduelle).

Structures paysagères majeures :

- Vallée de l'Omignon (topographie, cours d'eau, inscription dans le site des villages de Vermand, d'Athies, de Monchy-Lagache, de St-Christ-Briost).

Axes de perception principaux :

- A 29, RD1029 et D937 sur le plateau. Ces voies offrent des perspectives visuelles qualitatives vers les éléments patrimoniaux et naturels du territoire.
- D45 longeant la vallée de l'Omignon.



Exemples d'ambiance autour et au sein de l'entité « vallée de l'Omignon »



Exemples d’ambiance autour et au sein de l’entité « vallée de l’Omignon »





Exemples d’ambiance autour et au sein de l’entité « vallée de l’Omignon »



Exemples d’ambiance autour et au sein de l’entité « vallée de l’Omignon »





Exemples d’ambiance au sein de l’entité « plateau du Vermandois »



Exemples d’ambiance au sein de l’entité « plateau du Vermandois »



Exemples d’ambiance au sein de l’entité « plateau du Vermandois »



Exemples d’ambiance au sein de l’entité « plateau du Vermandois »



d. Marais et Canal du Nord et Marais et Canal de la Somme

Les « Marais et Canal du Nord » est un secteur distinct du reste de la vallée. Située en limite du département, cette section de vallée traverse un paysage plat, peu urbanisé, et emprunté par l'autoroute fluviale du canal du Nord. Les horizons sans limite n'accrochent que peu de repères. La mémoire de ces paysages, marqués par les destructions successives, se laisse peu deviner. Entre sa source, dans le département de l'Aisne, et son entrée dans le département de la Somme, la vallée alluviale de la Somme est orientée nord-sud. Elle adopte ensuite une direction inverse pour rejoindre Péronne. Elle coule en surface d'un plateau exceptionnellement plat et ne se signale parmi les terres cultivées du Santerre et du Vermandois que par la silhouette de son long cordon ripisylve (« Marais et vallée de la Somme »). Entre Saint-Simon et Béthencourt, la Somme canalisée, adopte le cours naturellement sinueux du fleuve. A l'aval, en revanche, la section de canal du Nord qui emprunte la vallée de la Somme de Béthencourt à Péronne, est une voie d'eau à grand gabarit aux longs tronçons rectilignes.
Cette terre d'invasions, longuement disputée depuis le Moyen-Age, est marquée par l'architecture de la première Reconstruction. La brique y est présente, par opposition à l'architecture rurale traditionnelle en aval qui privilégie le torchis. Les églises de Brie, Cizancourt, Rouy-le-Grand et Rouy-le-Petit, ainsi que certains bâtiments agricoles ou industriels, telle l'usine sucrière d'Eppeville près de Ham, comptent parmi les meilleurs exemples du patrimoine de cette époque. Sur les quarante kilomètres séparant Ham de Péronne, la vallée de la Somme est remarquablement peu urbanisée. Péronne compte moins de 8 500 habitants, Ham un peu plus de 5 000. Les hameaux se succèdent, mais les villages sont rares. La plupart sont jumelés de part et d'autre d'un franchissement de vallée, tels Ham/Eppeville, Béthencourt/Villecourt, Pargny/Falvy, Saint-Christ-Briost, auxquels peut être associé le couple Villers-Carbonnel/Brie établi le long de l'ancienne voie romaine reliant Amiens à Saint-Quentin.
Ce plat pays ne compte ni point haut, ni belvédère. Les points de vue les plus remarquables sont offerts par les franchissements de vallée qui permettent une lecture transversale du paysage de la vallée : l'approche lointaine met en scène la silhouette boisée du canal et des étangs. La traversée qui emprunte d'antiques chaussées montre la juxtaposition d'une voie d'eau à grand gabarit et d'une vallée maintenue en eau, de longue date, par un système complexe de vannages. En dépit de son caractère artificiel, le chemin de halage du canal du Nord constitue une piste cyclable.
Les espaces cultivés représentent l'enveloppe extérieure de ces paysages. Ils enserrent les marais, les espaces boisés, les pâtures et les ripisylves accompagnant les canaux.
De nombreux sentiers de randonnée accompagnent les canaux et leurs abords.
La voie ferrée traverse l'entité du marais et canal du Nord dans un axe est/ouest au sud de Rouy-le-Petit.



Exemples d'ambiance au sein de l'entité « Marais et Canal de la Somme »



Exemples d’ambiance au sein de l’entité « Marais et Canal de la Somme »



Exemples d’ambiance au sein de l’entité « Marais et Canal de la Somme »



Exemples d’ambiance au sein de l’entité « Marais et Canal de la Somme »



Exemples d’ambiance au sein de l’entité « Marais et Canal de la Somme »



Exemples d’ambiance au sein de l’entité « Marais et Canal de la Somme »



Exemples d’ambiance au sein de l’entité « Marais et Canal de la Somme »



Exemples d’ambiance au sein et autour de l’entité « Marais et Canal du Nord »



Exemples d’ambiance au sein et autour de l’entité « Marais et Canal du Nord »



Exemples d’ambiance au sein et autour de l’entité « Marais et Canal du Nord »



4. Les composantes paysagères locales

Ces descriptions décrivent et illustrent :

- des ensembles marquant le paysage (espace économique, espace de loisirs, espace vert, espace agricole, espace boisé, ensemble pas ou peu intégré, …)
- des éléments et trames paysagers (haie ou linéaire végétalisé, repère qualitatif ou dévalorisant (clocher, château d'eau, pylône, lotissement, …)
- des éléments patrimoniaux et points de valorisation patrimoniale (sentier de randonnée, perspective visuelle, moulin, ferme…)
- des éléments fragmentant le paysage (ligne électrique, routes, voie ferrée, …).

Les éléments repérés peuvent appartenir à plusieurs catégories (exemple : une église et son clocher représentent des éléments patrimoniaux et un élément (clocher) paysager marquant le paysage. Le caractère identitaire et historique sera privilégié dans sa classification). Ceux-là seront présentés sous leur aspect ou leur fonction le plus prégnant.

a. Eléments et trames paysagers

i. Le réseau hydraulique

Deux grands types de cours d'eau parcourent le territoire de la CCES :

- Les cours d'eau longilignes représentés par le canal du Nord et le canal de la Somme.
- Les cours d'eau sinueux représentés par les fleuves, rivières et les ruisseaux (La Somme, La Germaine, L'Allemagne, L'Ingon et L'Omignon).

Des fossés viennent compléter la trame hydraulique.
Tous ces cours d'eau se retrouvent aussi bien en tissu urbain, qu'au sein des espaces pâturés ou cultivés. La plupart est accompagnée de végétation ripisylve les protégeant et les valorisant.
Le Canal de la Somme est le cours d'eau le plus marquant du territoire par son emprise et sa longueur. Il traverse territoire du nord-ouest au sud-est et présente des sections rectilignes et d'autres plus sinueuses.

Le Canal du Nord se raccorde au canal de la Somme au niveau de la commune de Rouy-le-Grand. Sa longueur au sein de la CCES est moindre que celle du canal de la Somme, mais il présente toutefois un linéaire important. Au sein du territoire, son tracé est moins sinueux que celui de l'autre canal. Il lie Rouy-le-Grand à Buverchy au sud.

La Somme est un fleuve qui longe et accompagne le canal de la Somme. Son emprise est très variable et passe de très large à étroite. Son tracé est bien plus sinueux que celui du canal.

L'Ingon est une rivière qui longe une partie du canal du Nord, puis part vers l'ouest en passant par Nesle jusque Curchy. Son emprise est faible et son tracé sinueux.

L'Omignon est une rivière qui parcourt le nord de la CCES d'est en ouest. Il s'agit d'un cours d'eau de faible emprise et présentant une sinuosité importante de son tracé.

La Germaine et l'Allemagne sont des rivières étroites, sinueuses se raccordant au canal de la Somme. Elles sont deux confluents de la Somme. Les deux rivières se situent dans la partie sud-est de la CCES. La Germaine vient du nord-est et l'Allemagne vient du sud. Elles rejoignent la Somme au niveau de Hombleux et Offoy.
Ces cours d'eau sont très souvent accompagnés de marais et de végétation ripisylve sur leurs abords.

La topographie du territoire induit de nombreuses zones de ruissellement. Afin de recueillir ces eaux, des mares étaient aménagées en cœur de village ou en périphérie. Certains villages comptent plusieurs mares. Elles permettaient de lutter contre les incendies, d'abreuver les animaux, au travail artisanal, à refroidir les métaux travaillés par les forgerons, à alimenter les lavoirs, à maîtriser les inondations, … Certaines servent encore actuellement à la défense incendie.
Ces plans d'eau sont caractéristiques du secteur et possèdent un aspect patrimonial important qu'il convient de préserver.



Exemples de cours d'eau intercommunaux





Exemples de cours d'eau intercommunaux



Exemples de cours d'eau intercommunaux



Le maintien du fonctionnement hydraulique et la préservation des cours d'eau et des ripisylves est essentiel pour la conservation et la valorisation du paysage territorial. La préservation des ouvrages hydrauliques et la valorisation des berges participent à l'attrait paysager de la CCES.

ii. *Les marais*

Les marais accompagnent quasiment tous les cours d'eau du territoire. Ils enserrent certains villages et villes. Ils présentent des espaces humides (prairies, mares, …) mêlés à des espaces boisés composés eux de boisements de végétation ripisylve. Ces marais se remarquent dans le paysage principalement par la végétation haute qui y est associée. Cette végétation crée une véritable trame végétalisée verte, plus ou moins sinueuse, au sein des espaces principalement cultivés du territoire. Ces marais sont situés aux points bas du territoire et contribuent à l'ouverture et à la fermeture des paysages et des perspectives visuelles du territoire.

Ces derniers apportent une diversité des usages des abords des cours d'eau et des plans d'eau. On retrouve entre autres les marais d'Estouilly, des Papillons, Maupin, Quesmont, du Vivier, …



Exemples de marais intercommunaux



Exemples de marais intercommunaux





Exemples de marais intercommunaux



Exemples de marais intercommunaux



Exemples de marais intercommunaux



Exemples de marais intercommunaux

La présence de marais amène une diversité supplémentaire de paysage et de qualité environnementale du territoire. Le maintien de ces zones mêlant diverses naturalités et diverses ambiances est indispensable.

iii. *Les linéaires végétalisés*

De nombreux linéaires végétalisés sont implantés au sein du territoire. Ils forment de véritables trames dans le paysage local. Ils accompagnent souvent les limites de secteurs : résidences, équipements, limites parcellaires, espaces naturels… ainsi que certains cours d'eau sous formes de ripisylves et certaines voiries sous formes d'alignement d'arbres. Ils permettent d'agrémenter les déplacements et les perspectives visuelles en intégrant certains éléments, notamment bâtis. Ils réalisent des ouvertures et/ou des fermetures visuelles sur le territoire. Ils permettent également de protéger des éléments bâtis ou non en jouant le rôle de coupe-vent. On les retrouve au sein des tissus urbains, ainsi qu'au sein des espaces naturels et agricoles. Ils peuvent également permettre la valorisation d'éléments patrimoniaux tels que des calvaires ou des croix. Les linéaires végétalisés habillent par endroit les ondulations de la plaine agricole.

Les formes les plus courantes sont les haies libres (équipements, activités économiques), les haies bocagères (plus basses et taillées ; limites parcellaires résidentielles), les ripisylves (cours d'eau) et les arbres d'alignement (routes, bâti agricole) pouvant former des rideaux végétalisés. Les chemins creux sont également des éléments valorisants du territoire. Au sein de ce patrimoine végétal, quelques arbres remarquables, plus isolés, prennent place au sein du territoire. Il peut s'agir de tilleuls ou encore de marronniers implantés à l'extérieur ou au sein des tissus bâtis. Ils présentent généralement des dimensions remarquables.



Exemples de linéaires végétalisés accompagnant les places vertes et espaces publics




Exemples de linéaires végétalisés accompagnant les éléments de patrimoine




Exemples de linéaires végétalisés accompagnant les cours d'eau – ripisylves




Exemples de linéaires végétalisés accompagnant les routes et chemins




Exemples de linéaires végétalisés accompagnant la plaine agricole



Exemples d’alignement d’arbres





Exemples d’arbres remarquables plus ou moins isolés

La conservation des linéaires végétalisés, de leur continuité et de leur diversité dans les usages et dans les formes est essentielle au maintien de la qualité paysagère existante. Le développement des franges végétalisées est indispensable pour l’intégration des éléments non naturels. De même, la végétation remarquable sert de repère et révèle le passé du territoire.

iv. *Les repères paysagers*

Il s'agit d'éléments visibles à de longues distances et qui permettent de se repérer et de repérer une commune ou un secteur. Il s'agit d'élément de grandes tailles (éoliennes, château d'eau, église, …) présentant une verticalité importante. C'est cette verticalité qui, combinée avec les espaces agricoles majoritairement plats, rend ces éléments très visibles. Ces repères n'en sont pas forcément qualitatifs pour les paysages, ils peuvent les dévaloriser et même dévaloriser d'autres éléments tels que des éléments patrimoniaux. Ils peuvent être inesthétiques dans le paysage par leur insertion et leurs caractéristiques, ou bien par le phénomène de covisibilité – visibilité simultanée d'un élément valorisant et d'un élément dévalorisant (voir partie sur les covisibilités aux pages suivantes) qu'ils peuvent induire.

Les éoliennes présentent toutes le même aspect, les mêmes formes, les mêmes dimensions, les mêmes teintes. Leur nombre et leurs répartition/implantation peut permettre de se repérer. Les avis sur les qualités esthétiques de ces éléments sont très divergents. Les éoliennes sont toutes implantées au sein des espaces agricoles.

Les églises et leurs clochers se ressemblent sur la forme générale, mais peuvent présenter des différences importantes en termes de matériaux, de volumes et de teintes. Leur valeur esthétique est souvent reconnue. Les églises se situent au sein des tissus bâtis.

Les châteaux d'eau présentent des formes, des hauteurs, des matériaux et des teintes variables qui peuvent perçus comme esthétiques ou inesthétiques. Leur implantation peut se faire au sein des tissus bâtis comme au sein des espaces cultivés ou naturels.

Tout comme les églises et leurs clochers, les châteaux d'eau servent souvent de repère paysager au sein des espaces alentours. Ils révèlent également une partie de l'identité locale.

Tous ces éléments peuvent être perçus à plusieurs kilomètres selon leur implantation (ligne de crête, fond de vallée, coteau, …). Certaines perspectives visuelles vers ces derniers sont très qualitatives et participent à la qualité des paysages locaux.

A ces éléments s'ajoutent les ensembles économiques industriels. Ils sont repérables à cause des même caractéristiques que les précédents repères cités. En plus du fait qu'ils rompent avec l'harmonie avec l'existant, les fumées générées les rendent visibles à d'encore plus longues distances. On peut citer trois ensembles majeurs perceptibles depuis de longues distances : Epénancourt, Nesle et Eppeville. Les bâtiments implantés autour de l'aérodrome de St-Quentin sont également visibles à longues distances depuis le territoire de la CCES.



Exemples de repère paysager (château d'eau)



Exemples de repères paysagers (château d'eau, éoliennes, église)



Exemples de repères paysagers (clochers et églises)



Exemples de repères paysagers (éoliennes)



Exemples de repères paysagers (ensemble industriel)

Le maintien de perspectives visuelles vers certains points de repère est essentiel pour faciliter sa position dans le territoire. Par ailleurs, l'occultation de certains repères agrémenteraient les paysages locaux. Idéalement, ces repères doivent présenter un intérêt esthétique ou une intégration paysagère pour ne pas dévaloriser le paysage.

b. *Eléments fragmentant le paysage*

i. *Les lignes électriques*

Plusieurs lignes électriques sillonnent le paysage intercommunal. Ce sont des lignes haute ou basse tension. Les plus prégnantes dans le paysage sont les lignes haute tension. Elles représentent de véritables éléments fragmentant les paysages, notamment aériens. Associés à leurs pylônes, ces ensembles dévalorisent les espaces intercommunaux en rompant la planitude et en créant des verticalités très importantes peu qualitatives. Des trames de fils électriques sont alors observables sur le territoire.

Deux lignes électriques traversent le sud-ouest du territoire entre Billancourt et Curchy. Une ligne traverse l'est du territoire du nord au sud de Ham à Tertry.

De manière générale, ces lignes passent au sein des espaces cultivés. Elles peuvent longer les tissus urbains.

Associées aux éoliennes, elles transforment les paysages en paysage d'infrastructures.



Exemples de lignes électriques du territoire



Bien qu'habillant en partie la plaine agricole et le ciel, l'enfouissement des lignes électriques est à privilégier afin d'éviter des rapports d'échelle trop importants.

ii. *La voie ferrée*

Une voie ferrée traverse le territoire d'ouest en est sur la moitié sud du territoire. Elle passe sur les communes de Curchy (à l'ouest) à Brouchy (à l'est) en passant par plusieurs villes et villages.
Elle traverse majoritairement des espaces agricoles et franchit le canal du Nord.

Elle est régulièrement accompagnée de talus et de linéaires végétalisés et lorsque c'est le cas, la voie est peu visible mais son tracé se devine dans la plaine agricole.
Lorsqu'elle n'est pas végétalisée elle reste peu visible.
Bien que peu marquante, la voie ferrée réalise une rupture paysagère au sein du territoire.





Bien qu'accompagnée de façon discontinue par de la végétation, la voie ferrée est très peu visible dans le paysage. L'absence de réseau électrique lui permet de rester discrète.



La voie ferrée est plutôt bien intégrée dans le paysage. Son accompagnement végétalisé est à maintenir et à développer si nécessaire.

iii. *Les routes principales et les canaux*

Par leur emprise, leur linéarité et leur longueur, certaines voies routières fragmentent le paysage intercommunal de la CCES. La présence de talus, d'infrastructures complémentaires, de végétation peut à la fois agrémenter leurs abords et renforcer les ruptures paysagères. Par exemple, l'autoroute A29, occupant le nord du territoire, est une coupure importante au sein des espaces agricoles. Toutefois, son impact dans le paysage agricole est plus ou moins important. La présence de talus végétalisés peu hauts, limite la perception à un cordon végétalisé sans percevoir l'hétérogénéité des autres composantes. Certaines routes départementales importantes complètent ce maillage de rupture. Il s'agit des RD44, RD937, RD930, RD932, RD2930 et la RD337.



L'A26 et son talus végétalisé



Exemples de voies routières marquantes



Exemples de voies routières marquantes



En termes de ruptures, les canaux de la Somme et du Nord complètent le maillage des routes. Leur intégration est renforcée par la forte présence de végétation ripisylve ou non et des marais et boisements accompagnant leurs tracés.

Bien qu'une végétation sur leurs abords puisse renforcer la rupture paysagère de ces éléments, leur intégration paysagère est toutefois primordiale pour limiter leur impact au sein des paysages ruraux intercommunaux.



Exemple de canal marquant

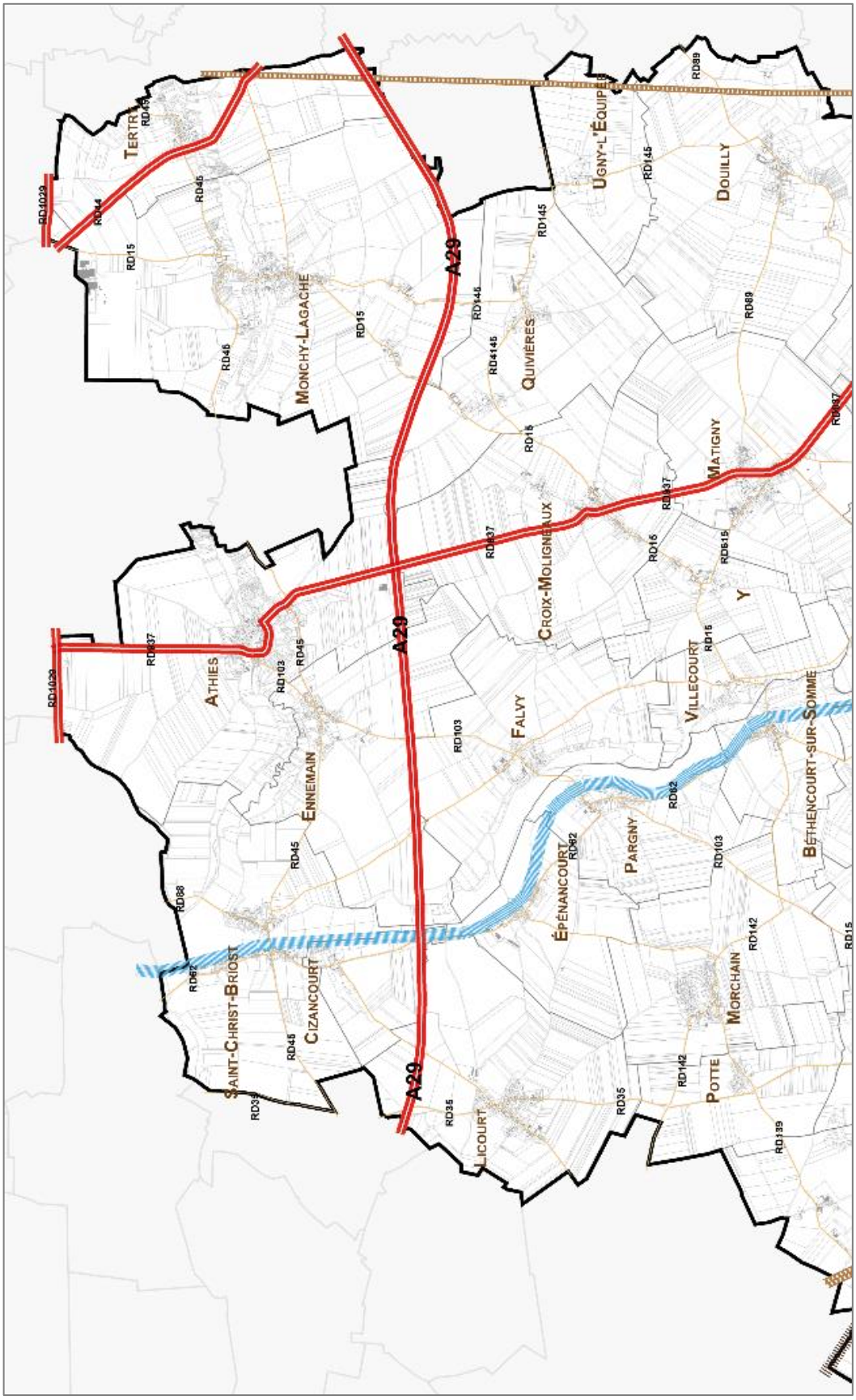
Bien que les routes principales, les voies ferrées, les canaux et les lignes électriques marquent de façon importante le territoire, ces dernières structurent également les espaces. Elles créent des liens entre des milieux différents, elles peuvent représenter des corridors de déplacements visibles pour les humains aussi bien que pour les animaux, elles peuvent également représenter des trames paysagères et elles servent de repère au sein du territoire.

Figure 48 - Carte sur les limites et ruptures du paysage - CCES



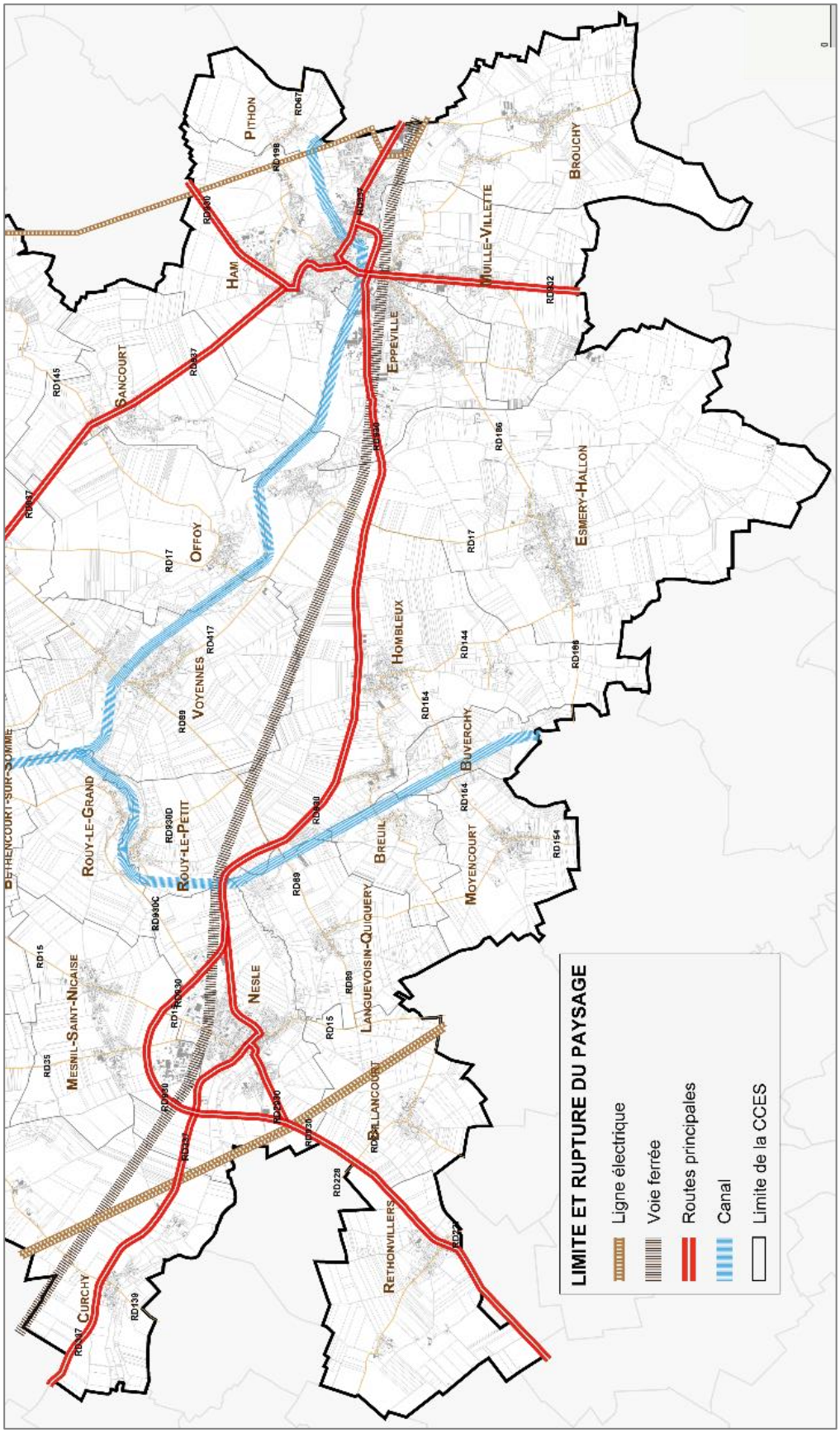
Carte des principales limites et ruptures du territoire de la CCES – cartographie Urbycom

Figure 49 - Carte sur les limites et ruptures du paysage zoom sur le nord - CCES



Carte des principales limites et ruptures du territoire de la CCES – secteur nord – cartographie Urbycom

Figure 50 - Carte sur les limites et ruptures du paysage zoom sur le sud - CCES



Carte des principales limites et ruptures du territoire de la CCES – secteur sud – cartographie Urbycom

c. *Ensemble ou élément marquant le paysage*

i. *Les espaces agricoles*

Les espaces agricoles dominent le paysage intercommunal. Ils occupent tous les pourtours de toutes les communes de la communauté de communes et représentent un ensemble paysager prégnant. Les tissus urbains communaux sont donc enserrés dans des espaces cultivés. On remarque d'ailleurs des continuités entre ces espaces. Actuellement, l'urbanisation n'a pas obstruée ces continuités, sauf entre Eppeville et Ham où l'on constate une continuité urbaine.

Ces espaces sont parcourus par des cours d'eau, des haies, des sentiers agricoles et/ou pédestres et peuvent être ponctués de poches boisées de plus ou moins grandes tailles et de parcs éoliens. Le réseau électrique sillonne majoritairement ces espaces.
Au sein de ces espaces plats, les verticalités sont remarquables. Ainsi, les clochers, les châteaux d'eau, les éoliennes, les clochers d'église servent de repères paysagers.



Exemples d'espaces agricoles





Exemples d'espaces agricoles



Le maintien de la vocation et de la mosaïque agricole est un enjeu pour ce territoire historiquement agricole.

ii. *Les boisements*

Ce territoire est plus marqué par l'agriculture que par les boisements, toutefois, plusieurs poches boisées existent au sein de l'intercommunalité.

Ces poches sont de tailles et de formes variables, bien que majoritairement petites, et certaines peuvent accueillir les promeneurs le long de cheminements doux et d'autres ne reçoivent pas de public. Ces ensembles boisés sont plus ou moins naturels.
Les ensembles boisés les plus importants et les plus marquants sont situés au sud-est de la CCES au sud d'Esmery-Hallon.

La majorité des espaces boisés se trouvent le long des cours d'eau. Il s'agit de la végétation associée aux marais et aux ripisylves. Elle forme de véritables trames végétalisées vertes au sein du territoire.

Une continuité boisée existe entre les différentes vallées du territoire : Omignon, canal de la Somme, canal du Nord, Ingon, l'Allemagne, la Germaine. Ces dernières sont accompagnées de marais et de plans d'eau plus ou moins vastes.

De manière générale, le territoire intercommunal est parsemé de poches boisées permettant parfois l'intégration des tissus bâtis (constitutif ou en complément de l'auréole bocagère) ou donnant du relief et de la verticalité à un territoire majoritairement plan.



Exemples de boisements du territoire





Exemples de boisements du territoire



Bien que peu présents sur le territoire, les boisements apportent des touches de verdure, habillent et révèlent les mouvements de terrain, ouvrent et ferment des vues et ponctuent la plaine agricole. Leur maintien et leur développement, si nécessaire, sont à envisager pour conserver l'ambiance territoriale.

iii. *Les ensembles économiques*

Quelques ensembles de bâtis économiques forment de véritables ensembles plus ou moins remarquables dans le paysage. Certains grands bâtiments à usage économique marquent également le paysage même s'ils sont seuls.

Les ensembles marquant le plus le paysage sont ceux situés en entrée de ville ou au sein de la plaine agricole et ne disposant pas d'une bonne intégration paysagère (absence de haie sur les pourtours). Les bâtis économiques insérés dans les tissus urbains sont souvent moins prégnants. Ils n'en sont pas pour autant mieux intégrés mais ils sont moins facilement observables depuis les alentours.

Les ensembles économiques les plus importants en termes de surface sont essentiellement implantés à proximité des principales communes du territoire. Ainsi, Nesle, Eppeville, Monchy-Lagache, Epénancourt et Ham disposent de zones ou secteurs économiques de grandes tailles situées en limite de leurs tissus bâtis. Il peut s'agir de Z.A.C., de zone artisanale, de zone commerciale ou de silos de stockage… Elles peuvent être occupées par des entreprises de toutes tailles, allant de la petite entreprise locale à la grande entreprise internationale.

Les secteurs industriels comme Nesle, Eppeville et Epénancourt sont les plus marquants dans le paysage. La hauteur de leurs constructions et les fumées s'en dégageant les rendent visibles à de très longues distances engendrant de nombreux phénomènes de covisibilité, notamment avec les clochers d'église.



Exemples de bâtis économiques sur les pourtours communaux



Exemples de zone économique visibles à très grande distance depuis les espaces agricoles




Exemples de bâtis économiques implantés au sein de la plaine agricole présentant plus ou moins de traitements végétalisés sur leurs abords




Exemples de bâtis économiques implantés au sein de la plaine agricole présentant plus ou moins de traitements végétalisés sur leurs abords



Exemples de bâtis économiques implantés au sein de la plaine agricole présentant plus ou moins de traitements végétalisés sur leurs abords

Les zones économiques présentent des proportions et des caractéristiques souvent peu en adéquation avec l'environnement proche. Il convient donc de soigner et de renforcer l'intégration paysagère de ces éléments notamment via l'utilisation du végétal et le respect des contextes (urbains, agricoles, architecturaux, …).

iv. *Les points ou ensembles dévalorisants*

Certains éléments implantés sur le territoire intercommunal le dévalorisent soit par leur implantation, leur volume, leur teinte ou le manque d'intégration paysagère rompant avec l'harmonie ou la cohérence existante. Il s'agit principalement de bâtis ou d'ensemble bâtis (à usage économique ou résidentiel) ou d'abords de secteur agricole donnant à voir des éléments peu qualitatifs. Les plus marquants sont ceux situés en entrée de ville ou visibles depuis les principaux espaces publics. Les secteurs d'activités économiques, les lotissements résidentiels, les friches sont autant d'ensembles qui peuvent dévaloriser les perspectives visuelles.

Au sein de la CCES, on retrouve également des silos destinés au stockage agricole, des bâtis et des hangars agricoles. Ces derniers présentent des hauteurs souvent très importantes et donc très remarquables dans un paysage de plaine agricole.

Le manque de traitement végétalisé et les coloris peu adaptés se retrouvent au sein du territoire.
On retrouve également certaines maisons ou lotissements implantées en entrée de ville et ne bénéficiant pas de traitement paysager adapté.

A cela s'ajoutent les lignes électriques et potentiellement les éoliennes qui comme précédemment vu rompent le paysage local.



Exemple de secteur économique pas assez intégré dans le paysage, même si un traitement paysager a été réalisé et atténue en partie les effets négatifs



Exemple d'habitations implantées en entrée de ville à proximité d'un axe routier important et ne présentant pas de traitement végétalisé



Exemple de secteur économique peu intégré dans le paysage et très voyant



Exemples de secteur présentant une ambiance d'infrastruture uniquement par la présence dense de lignes électriques et d'éoliennes

L'intégration paysagère de ces éléments est primordiale pour la conservation de l'identité et du paysage local. La création ou la recréation de franges végétalisées en frange de projets, le choix des matériaux et des couleurs sont indispensables pour le développement de projets de qualité sur territoire.

v. *Les covisibilités*

La covisibilité met en relation au moins deux éléments (constructions, élément naturel, …) mis en lien par une même perspective visuelle. Deux cas sont possibles pour parler de covisibilité :

- Un élément est visible depuis un autre,
- Les deux éléments (ou plus) sont tous deux visibles d'un même point de vue.

Ces phénomènes de covisibilités sont plutôt négatifs et dévalorisent le paysage en mêlant, par exemple, des éléments de grande qualité ou valeur patrimoniale à des éléments techniques peu intégrés.

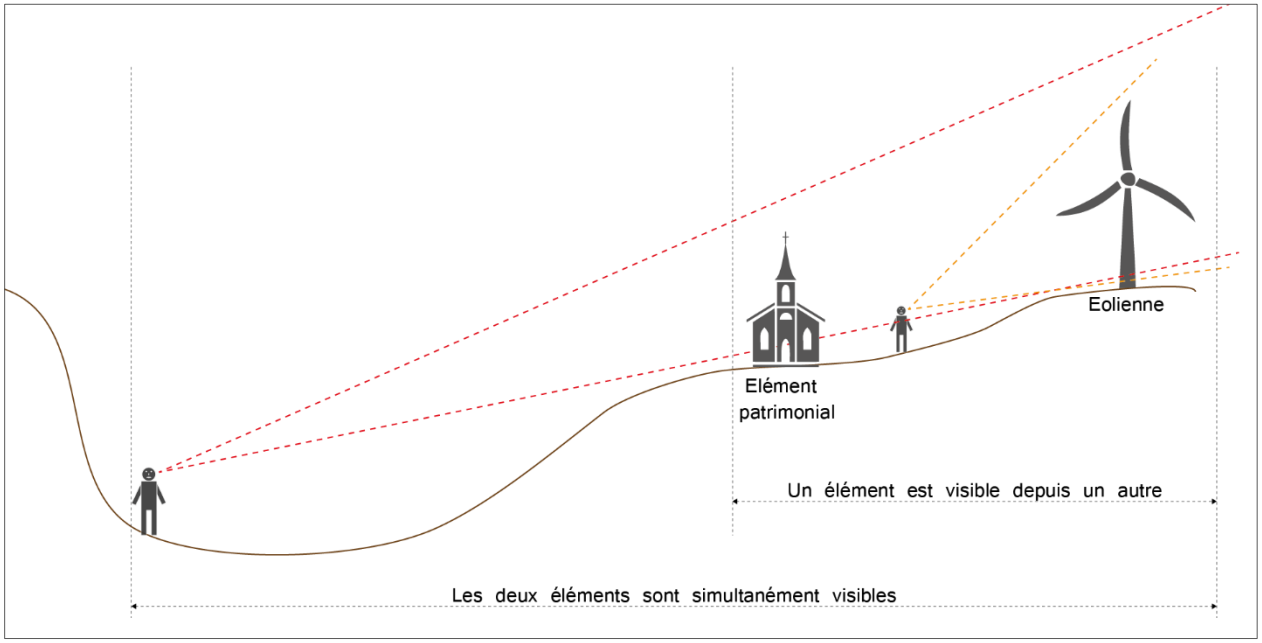


Illustration du principe de covisibilité

Au sein du territoire intercommunal, les covisibilités sont principalement liées à la présence de châteaux d'eau, d'éoliennes, de lignes électriques et d'ensembles industriels. Ces éléments se mêlent à différents éléments patrimoniaux (naturels ou bâtis) : églises, boisements, …



Exemple de covisibilité mêlant des éoliennes et un clocher d'église



Exemple de covisibilité mêlant des entreprises, une ligne électrique et un clocher



Exemple de covisibilité mêlant des entreprises et un clocher



Exemple de covisibilité mêlant des éoliennes, un château d'eau et un clocher



Exemple de covisibilité mêlant des entreprises et un clocher

Les phénomènes de covisibilité dévalorisent le paysage et notamment ses éléments les plus marquants. Le respect des contextes (urbains, architecturaux, paysagers, environnementaux, …) est indispensable pour le développement de projet de qualité. L'accompagnement paysager, la création ou la recréation de filtres paysagers sont indispensables pour le maintien de la qualité paysagère du territoire.

vi. *Les espaces verts et de loisirs*

De manière générale, au sein des territoires ruraux, peu d'espaces verts destinés aux loisirs et à la rencontre existent. Ils prennent plus généralement la forme de places.
Toutefois, l'intercommunalité comprend quelques communes de plus grandes tailles qui elles disposent d'espaces verts de loisirs par exemple sous forme de parc comme à Nesle ou Ham.

Toutefois, des espaces verts se rencontrent au sein des communes au sein d'espaces délaissés ou encore en lien avec un équipement, le plus souvent l'église, sous forme d'un parvis. Ils peuvent être associés à des traitements minéralisés.
Les traitements sont variables, il peut s'agir d'une simple aire enherbée ou d'un espace avec des massifs de plantes, des bancs, des boulodromes, des bosquets, des arbres….

Ces derniers créent de véritables poches vertes de respiration dans les tissus urbains communaux. Ils agrémentent les quartiers et permettent la rencontre des habitants. Ils agrémentent les espaces situés sur les pourtours des tissus bâtis et au sein de ces derniers.

La conservation de ces espaces un enjeu important dans la préservation de la vitalité des villes et villages et contribue à la qualité du cadre de vie (paysager et social).



Exemples d'espaces verts intercommunaux





Exemple d’espace vert intercommunal

La conservation et l’entretien de ces espaces valorisent les communes et créent des espaces de respiration agréables dans le tissu bâti. Ils permettent également la rencontre et le jeu dans des communes présentant de moins en moins de lieux communs.

vii. *Les Hardines*

Les Hardines de Ham représentent un espace végétalisé de 32 hectares à l'ouest de Ham. Elles permettent l'utilisation de langue de terres agricoles entre deux bras d'eau.
Elles étaient, autrefois, le domaine de petites exploitations maraîchères qui trouvaient leurs débouchés dans le commerce local et les marchés de la région.

Au fur et à mesure du recul des maraîchers producteurs, les Hardines ont vu leur vocation initiale se modifier au profit des jardins potagers d'appoint à usage familial. Puis, dans les années 60, d'autres usages des sols sont apparus avec la création de terrains d'agrément, d'étangs et de peupleraies.



Les Hardines de Ham

Elles représentent actuellement un véritable espace de respiration verdoyant unique au sein du territoire qu'il convient de préserver à titre patrimonial et environnemental.

viii. *Les respirations et places vertes*

Les places vertes sont caractéristiques du territoire de la CCES. Elles se situent au sein des villages. Elles sont engazonnées et sont souvent bordées d'arbres. Elles créent de véritables respirations dans le tissu communal. Elles sont soit seules, soit associées à un parvis (Eglise, Mairie). Elles disposent parfois de bancs pour se reposer. Elles accueillent régulièrement du patrimoine commémoratif (Monument aux morts, stèles, …) et même des aires de jeux (boulodrome). Ces éléments représentent en partie le patrimoine naturel de la CCES. D'autres places existent, mais ces dernières sont minéralisées et ne sont pas ou peu végétalisées…

D'autres respirations se retrouvent dans les communes. Celles-ci prennent la forme d'espaces cultivés ou pâturés. Elles font souvent partie de l'auréole bocagère. Ces espaces sont implantés dans ou sur le pourtour du tissu urbain et sont accompagnés de la végétation locale où toutes les strates sont représentées (herbacées, arbustives, arboricoles, …). Par endroit, la perspective visuelle ouverte entre les secteurs urbanisés est qualitative et permet l'ouverture du tissu vers les espaces extérieurs.

En plus de respirations, on retrouve des espaces de coupure d'urbanisation (coupure urbaine) qu'il convient de maintenir afin de maintenir chaque tissu urbain séparé par commune ou par hameau et/ou de proposer des perspectives visuelles qualitatives.

La conservation des espaces de respiration est un enjeu important dans la préservation de l'identité des villes et villages et contribue à la qualité du cadre de vie (paysager, environnemental et économique).



Exemples d'espaces de respiration au sein du tissu bâti



Exemples d'espaces de respiration au sein du tissu bâti



Exemples de places vertes intercommunales



Exemples de places vertes intercommunales

Les places vertes sont caractéristiques du territoire. Historiquement, elles accueillaient les matchs de jeu de paume. Aujourd'hui, elles représentent quasiment les seuls espaces de recontre au sein des villages, ainsi que les seuls espaces végétalisés entretenus.
La conservation d'espaces de respiration au sein des tissus est indispensable en termes de préservation de l'organisation ancienne et traditionnelle des villages. En plus d'être des témoins des activités anciennes ou en cours, elles apportent de la végétation au sein de linéaires urbanisés.

ix. *Les auréoles bocagères*

Les auréoles bocagères sont des caractéristiques du territoire intercommunal. Ces auréoles sont des ensemble végétalisés (bosquet, haie, bois, …) implantés le plus souvent sur les pourtours des tissus urbains constitués d'espaces pâturés et de prairies et de leur bocage. Elles dessinent les pourtours des villages et rentrent au sein de ces derniers. Elles constituent une ceinture, une protection autour des villages. Cette imbrication forme ce que l'on appelle dans la région le « village-bosquet ». Ces auréoles bocagères sont en divers états de conservation, certaines sont peu ou partiellement endommagées, tandis qu'autour de certains villages d'autres sont peu visibles et ne remplissent plus leur rôle d'intégration paysagère des constructions. En plus d'intégrer les villages, elles les protègent contre les vents et l'érosion. Elles ont également d'autres intérêts que paysagers. Les extensions urbaines, le remembrement et le déclin de l'activité agricole ont contribué à endommager ces auréoles ou tout simplement à sortir de ce cadre végétalisé.

Ces auréoles se donnent précisément à voir lorsque l'on s'approche et que l'on rentre sur un territoire communal. Ces éléments représentent en partie le patrimoine naturel de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme. Un relevé de l'état de ces auréoles a été effectué par le travail de terrain et le travail cartographique. Trois catégories ont été définies :

- Bon état = l'auréole bocagère remplit son rôle intégrateur et protecteur,
- Moyen état = l'auréole bocagère est endommagée et ne remplit qu'en partie son rôle intégrateur et protecteur,
- Mauvais état : l'auréole bocagère est très endommagée, voire quasi inexistante, et ne remplit plus son rôle intégrateur et protecteur ou alors que très ponctuellement.

De nombreuses auréoles bocagères du territoire sont en « moyen état ». Toutefois, au sein de celles-ci de nombreuses disparités existent. Les limites non protégées sont de tailles variables, les enjeux paysagers sont également divers entre la non-intégration d'un élément participant à l'identité locale (cense) ou celle d'un élément « rapporté » (pavillons). Certaines communes présentent une auréole bocagère sur les 2/3 de leur pourtour et le reste est très dégradé voire inexistant et d'autres présentent une auréole bocagère présente sur tout le pourtour mais dégradée.

Les communes implantées à proximité des principaux cours d'eau du territoire bénéficient des ripisylves les intégrant de bonne façon sur toute la frange communale en lien avec le cours d'eau. Même s'il ne s'agit pas réellement de l'auréole bocagère, la fonction intégratrice et protectrice de la ripisylve s'apparente à celle de l'auréole.

Même si elle ne ressemble plus à un village, la commune de Nesle est bien intégrée par les nombreux boisements et linéaires végétalisés implantés en son sein et sur ses abords, même si certains éléments sont moins bien intégrés que d'autres.

La conservation et la reconstitution de ces auréoles est un enjeu important sur les plans urbains, paysagers, patrimoniaux et environnementaux.



Exemple d'auréole bocagère en bon état. L'intégration paysagère du tissu bâti est quasiment parfaite.



Exemple d'auréole bocagère en état moyen. L'intégration paysagère du tissu bâti est correcte mais pas parfaite.



Exemple d'auréole bocagère en mauvais état. L'intégration paysagère du tissu bâti est quasi inexistante.

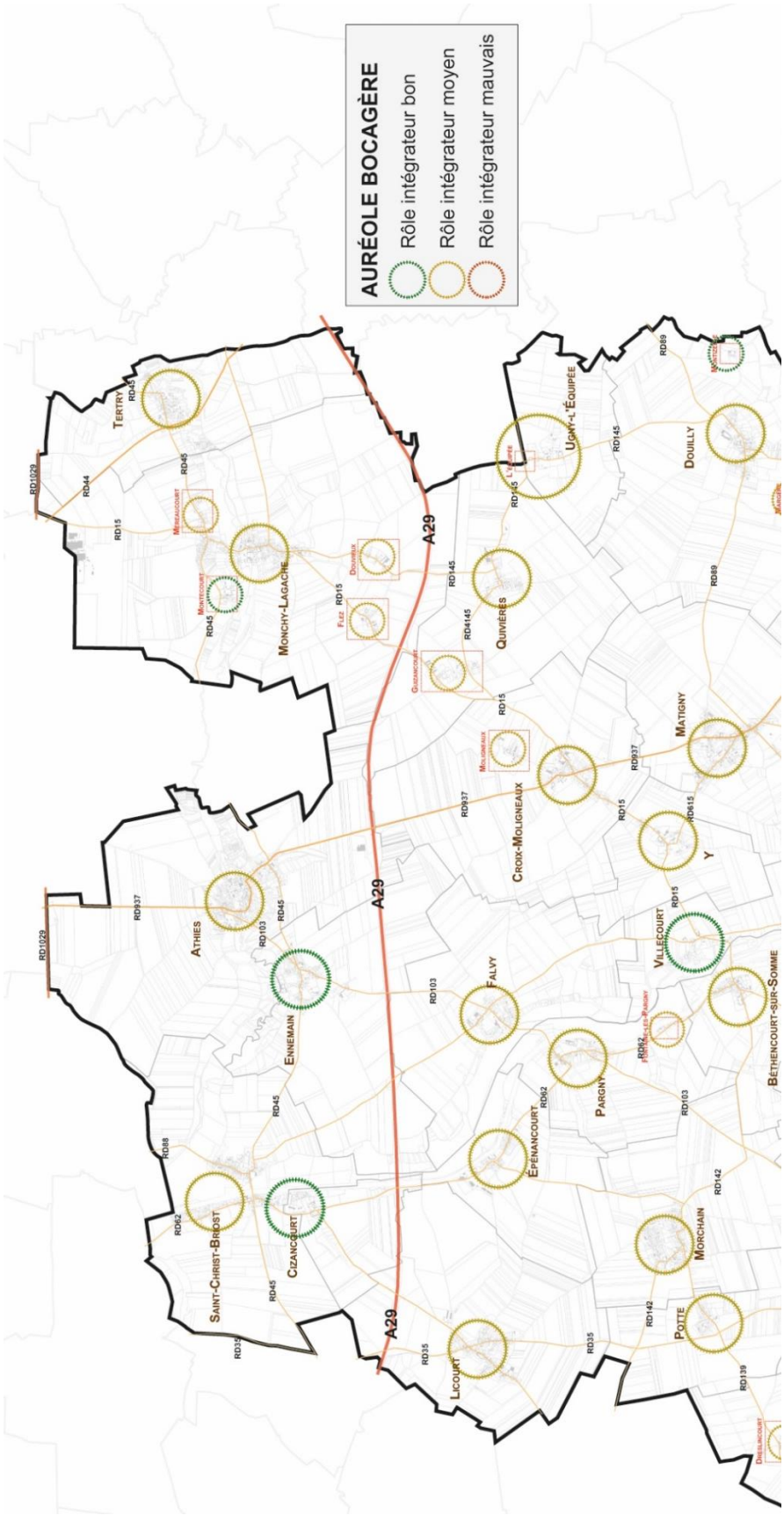
Au sein de la CCES, une commune possède une auréole bocagère en mauvais état de conservation, 33 en état moyen de conservation et 7 en bon état de conservation. Pour les hameaux, 3 présentent une auréole bocagère en bon état de conservation et 22 en état moyen de conservation.

Figure 51 - Carte sur les auréoles bocagères - CCES



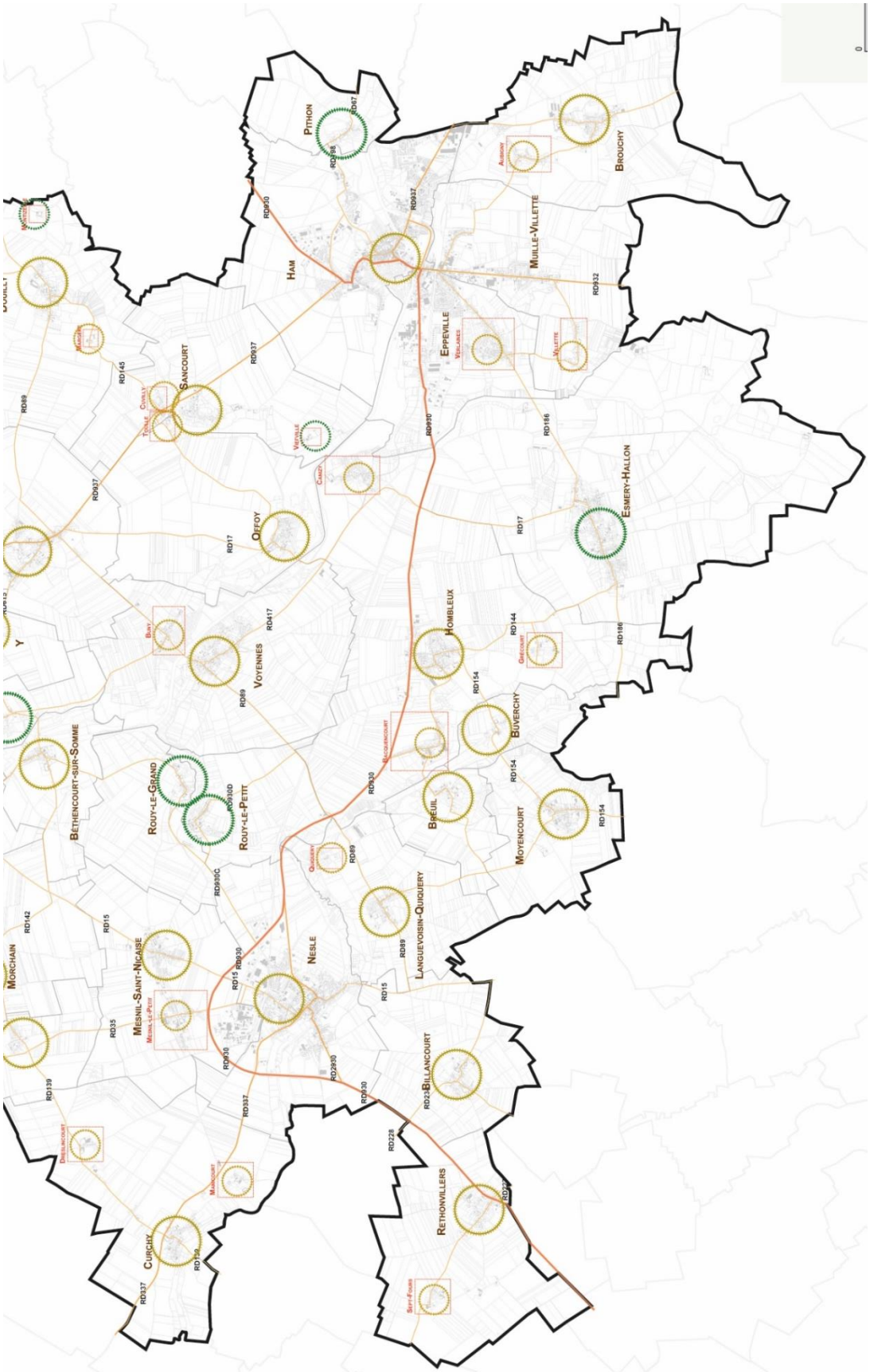
Carte des auréoles bocagères de la CCES – cartographie Urbycom

Figure 52 - Carte sur les auréoles bocagères zoom sur le nord - CCES



Carte des auréoles bocagères de la CCES – secteur nord – cartographie Urbycom

Figure 53 - Carte sur les auréoles bocagères zoom sur le sud - CCES



Carte des auréoles bocagères de la CCES – secteur sud – cartographie Urbycom

Communes CCES	Etat
Athies	
Béthencourt-sur-Somme	
Billancourt	
Breuil	
Brouchy	
Buverchy	
Cizancourt	
Croix-Moligneaux	
Curchy	
Douilly	
Ennemain	
Épénancourt	
Eppeville	
Esmery-Hallon	
Falvy	
Ham	
Hombleux	
Languevoisin-Quiquery	
Licourt	
Matigny	
Mesnil-Saint-Nicaise	
Monchy-Lagache	
Morchain	
Moyencourt	
Muille-Villette	
Nesle	
Offoy	
Pargny	
Pithon	
Potte	
Quivières	
Rethonvillers	
Rouy-le-Grand	
Rouy-le-Petit	
Saint-Christ-Briost	
Sancourt	
Tertry	
Ugny-l'Équipée	
Villecourt	
Voyennes	
Y	

Hameaux CCES	Etat
Aubigny	
Bacquencourt	
Buny	
Canizy	
Cuvilly	
Douvieux	
Dreslincourt	
Flez	
Fontaine-les-Pargny	
Grécourt	
Guizancourt	
L'Equipée	
Manicourt	
Margère	
Méreaucourt	
Mesnil-le-Petit	
Moligneaux	
Montecourt	
Montizelle	
Quiquery	
Sept-Fours	
Toulle	
Verlaines	
Viefville	
Villette	

	Etat bon
	Etat moyen
	Etat mauvais

Le maintien ou la reconstitution des auréoles bocagères est indispensable pour préserver des paysages de qualité où les éléments bâtis et naturels s'entremêlent.

d. Eléments patrimoniaux et valorisation patrimoniale

i. Les entrées de ville

Les entrées de ville sont en quelques sortes les seuils, les portes d'entrée de la ville ou du village. Elles induisent le premier jugement de la qualité d'une commune pour une personne qui la traverse. Elles peuvent fixer l'identité urbaine, architecturale et paysagère d'une commune. Certaines présentent des ambiances tantôt naturelles, tantôt urbaines, tantôt agricoles…. Les plus valorisantes sont souvent celles présentant une imbrication et une intégration du bâti dans le végétal.

Lorsque l'on s'approche des villages, si elle est encore correctement constituée, c'est l'auréole bocagère qui arrête le regard. Mais une fois passée, ou si celle-ci n'est plus existante ou est endommagée, les villages s'offrent aux vues. Trois grands types d'entrée de village sont visibles sur le territoire.

- Les entrées à dominante rurale (agricole) : l'auréole bocagère mêlée aux espaces cultivés marque l'entrée et le bâti est relativement bien intégré.
- Les entrées à dominante champêtre (naturelle) : l'auréole bocagère mêlée aux boisements des coteaux, aux ripisylves et au cours d'eau marque l'entrée. Le bâti y est bien intégré.
- Les entrées à dominante urbaine (pour les grandes communes du territoire) : l'auréole bocagère est mêlée à une urbanisation plus dense présentant des typologies, formes et organisation différentes des villages traditionnels. L'ambiance « urbaine » est plus prégnante.

Bien que certaines communes soient marquées par des activités industrielles sur leurs pourtours, les panneaux annonçant l'entrée de ville ne sont jamais implantés à la hauteur des activités. On ne retrouve donc pas d'entrée de ville à dominante industrielle.

L'activité industrielle domine par ses volumes et la végétation n'est pas toujours assez présente ou assez importante pour intégrer les éléments économiques.

La préservation des entrées de ville qualitatives et la valorisation des peu qualitatives sont des enjeux importants du territoire.



Ambiance agricole et naturelle. La végétation intègre une bonne partie du tissu bâti. Certains éléments sont encore visibles mais aucun ne rompt réellement l'harmonie paysagère. Cette entrée de ville est qualitative.



Ambiance naturelle. Les constructions sont intégrées par la végétation. L'entrée de ville est qualitative.



Ambiance agricole et urbaine. La végétation intègre peu les bâtis et les publicités sont prégnantes. L'entrée de ville n'est pas qualitative.



Ambiance agricole. Le peu de végétation visible n'intègre pas les bâtis. Les constructions sont très visibles et peu homogènes. L'entrée de ville n'est pas qualitative.



Ambiance agricole et naturelle. La végétation intègre la majeure partie des bâtis. L'entrée de ville est qualitative.



Ambiance urbaine : l'entrée de ville se fait au sein d'une continuité bâtie. Le passage d'une commune à l'autre n'est identifiable qu'avec le panneau. Aucun traitement spécifique n'est réalisé. L'entrée de ville n'est pas qualitative.

Il est à noter qu'au sein d'un même village, selon l'état de l'auréole bocagère et de l'urbanisation, plusieurs ambiances d'entrée de ville peuvent exister en fonction de l'axe routier par lequel on pénètre dans le village.

La préservation des entrées de ville qualitatives et la valorisation des peu qualitatives sont des enjeux importants du territoire.

ii. *Les cheminements doux*

Les déplacements piétonniers au sein du territoire sont possibles le long de la plupart des voies, le long de voies dédiées (voie verte, liaison douce), le long de chemins agricoles, au sein des espaces verts et de loisirs, …

Ces déplacements permettent de sillonner tous les types d'espaces : cultivés, urbanisés, boisés, … et de découvrir le territoire.

Voici une liste des sentiers pédestres et cyclables identifiés sur le territoire :

Tableau 46 - Liste des sentiers pédestres et cyclables - CCES

Au Chemin des Prêtres,
Au Moulin,
Bois de Croix,
Canal du Nord et de la Somme (cyclo),
Courtemanche,
Croix de la Mission,
Derrière le cours,
Fontaine de St-Quentin,
Fosse à Chats,
L'Enfer,
L'Ingon,
La Borne à Moutons,
La Croix St-Claude,
La Croix St-Georges,
La Fosse aux Bergers,
La Grande Couvée,
La Grosse Borne,
La Haute Borne,
La Paturelle,
La Queue Frison,
La Vallée de la Bataille,
La Vallée de la Madeleine,
Le Bois Marguerite,
Le Bosquet,
Le Champ Horion,
Le Clos Bouteille,
Le Fief Doré.
Le Grand Tour,
Le Moulin Georget,
Le Passillon,
Les Caulquis,
Les Hautes Bornes,

Les Puits d'Enfer,
Marais des Paillons,
Mont Midi,
Plaine de Tilloi,
Sole de Curchy,
Sole de Lannoy,
Sole des Vignes,
Sole Madame,
Vallée Badrée,
Vers Sept Fours.

En plus de ces itinéraires, la Véloroute « V30 - Véloroute Vallée de la Somme » parcourt le territoire, essentiellement le long des canaux, mais aussi au sein des espaces agricoles. Enfin, la route européenne d'Artagnan, dédiée à la randonnée équestre parcourt le territoire.

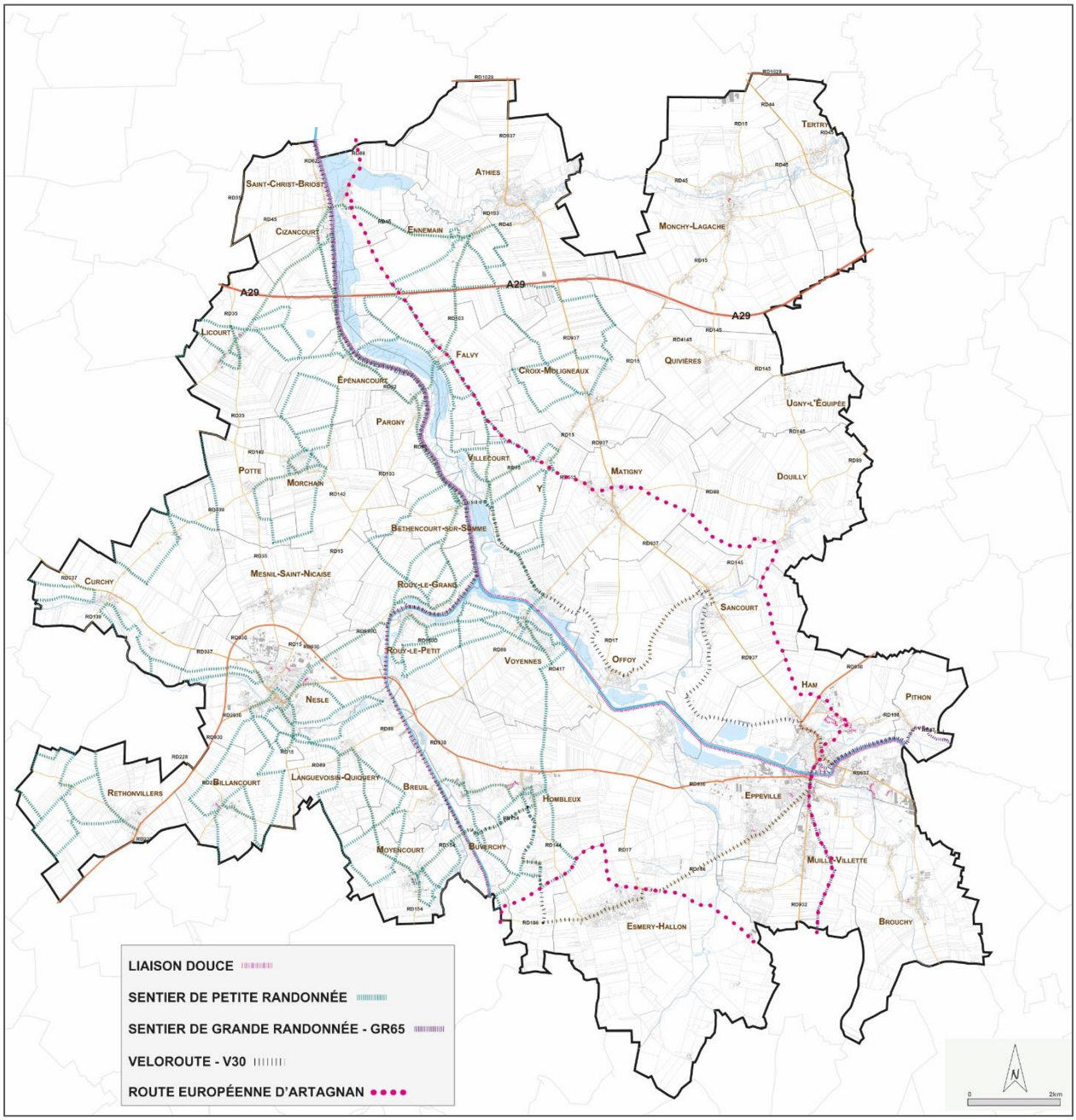



Exemples de sentiers de déplacements doux intercommunaux



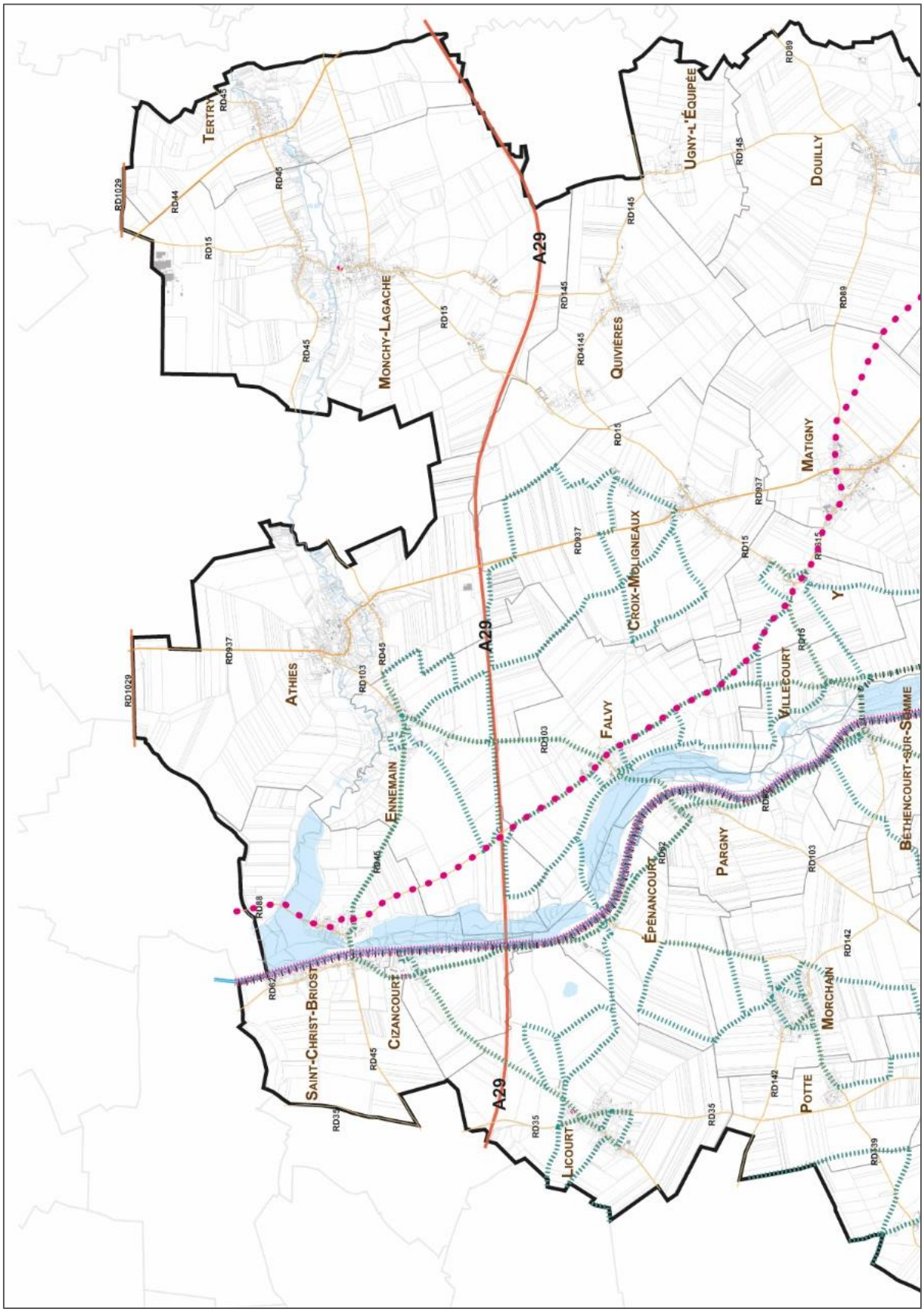

La préservation, l'entretien et le développement de ces cheminements et itinéraires sont indispensables à la qualité du territoire et du cadre de vie.

Figure 54 - Carte sur les liaisons douces - CCES



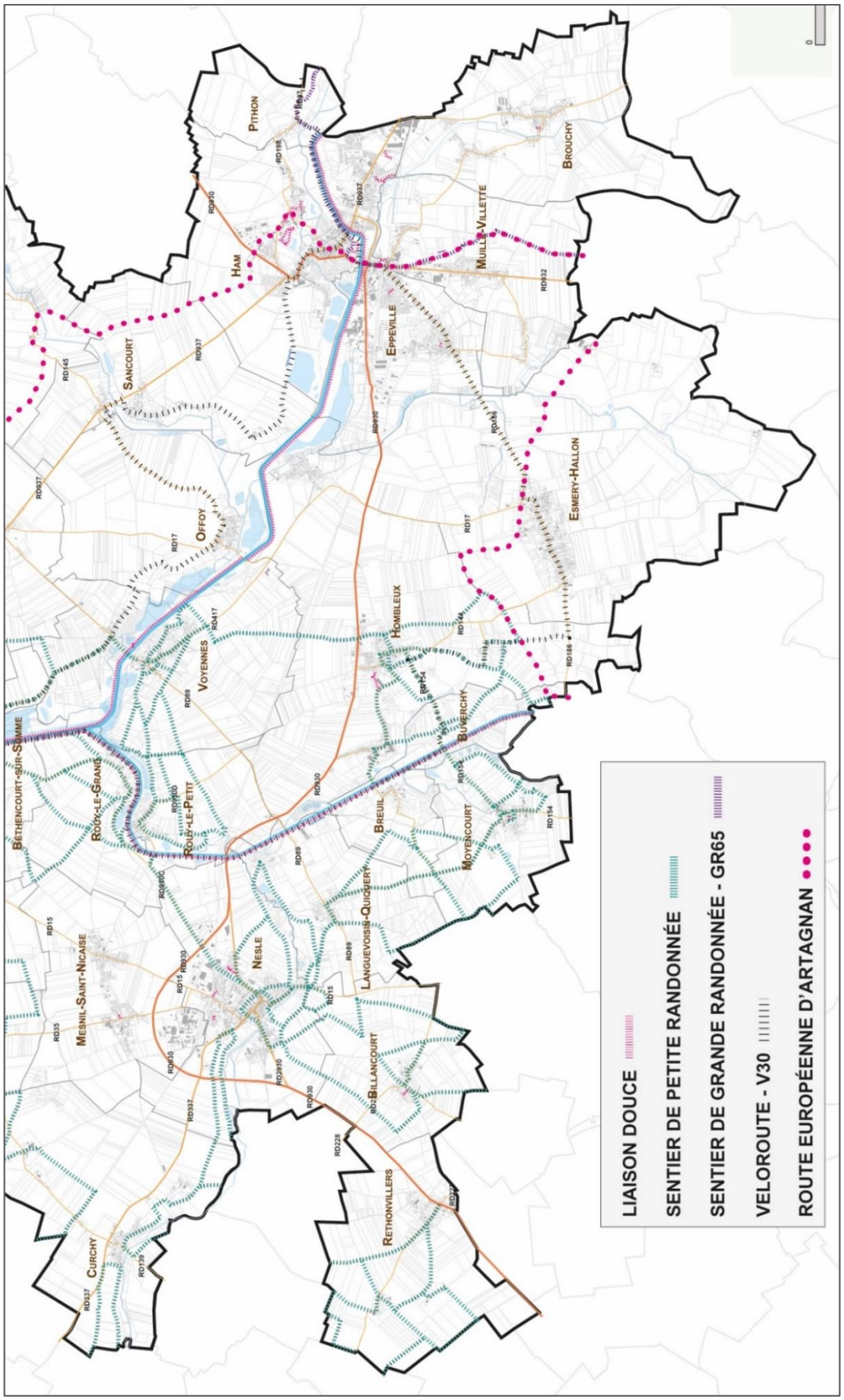
Carte de localisation des liaisons douces de la CCES – cartographie Urbycom

Figure 55 - Carte sur les liaisons douces zoom sur le nord - CCES



Carte de localisation des liaisons douces de la CCES – secteur nord – cartographie Urbycom

Figure 56 - Carte sur les liaisons douces zoom sur le sud - CCES



Carte de localisation des liaisons douces de la CCES – secteur sud – cartographie Urbycom

iii. *Les perspectives visuelles*

Deux principaux types de perspectives visuelles sont identifiés au sein du territoire. Il s'agit des perspectives visuelles vers les éléments patrimoniaux (église, …) et celles vers les éléments naturels (espaces naturels (forêts, cours d'eau), agricoles, …). D'autres mêlent ces différents éléments ou incluent des éléments dévalorisants. Les perspectives visuelles relevées sont identifiées depuis les principaux axes publics intercommunaux. D'autres perspectives visuelles qualitatives existent mais au sein d'espaces publics moins fréquentés.



Exemples de perspectives visuelles vers un clocher d'église



Exemples de perspectives visuelles vers un clocher d'église



Exemples de perspectives visuelles vers un clocher d'église



Exemples de perspectives visuelles vers un clocher d'église



Exemples de perspectives visuelles vers un clocher d'église



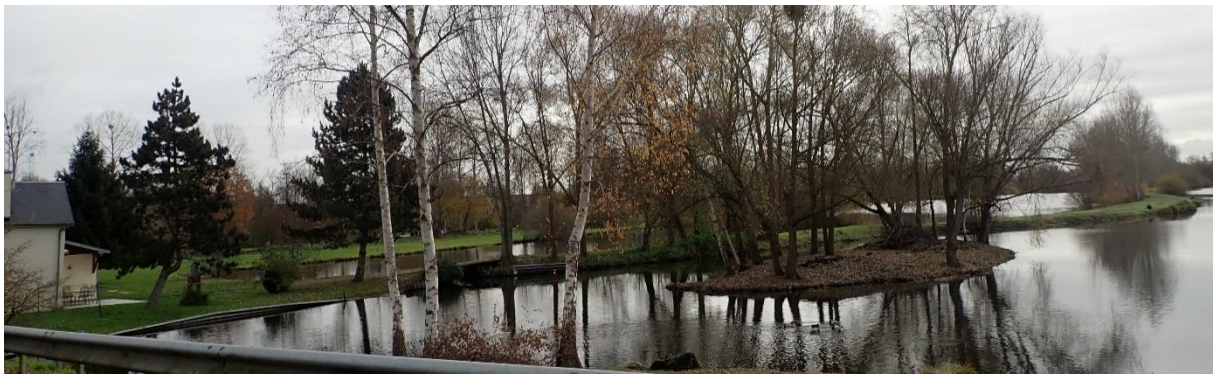
Exemples de perspectives visuelles vers un clocher d'église



Exemple de perspective visuelle vers les espaces agricoles



Exemple de perspective visuelle vers les marais



Exemple de perspective visuelle vers les marais



Exemple de perspective visuelle vers les marais



Exemple de perspective visuelle vers les marais



Exemple de perspective visuelle vers le canal



Exemple de perspective visuelle vers la Beine et les pâtures

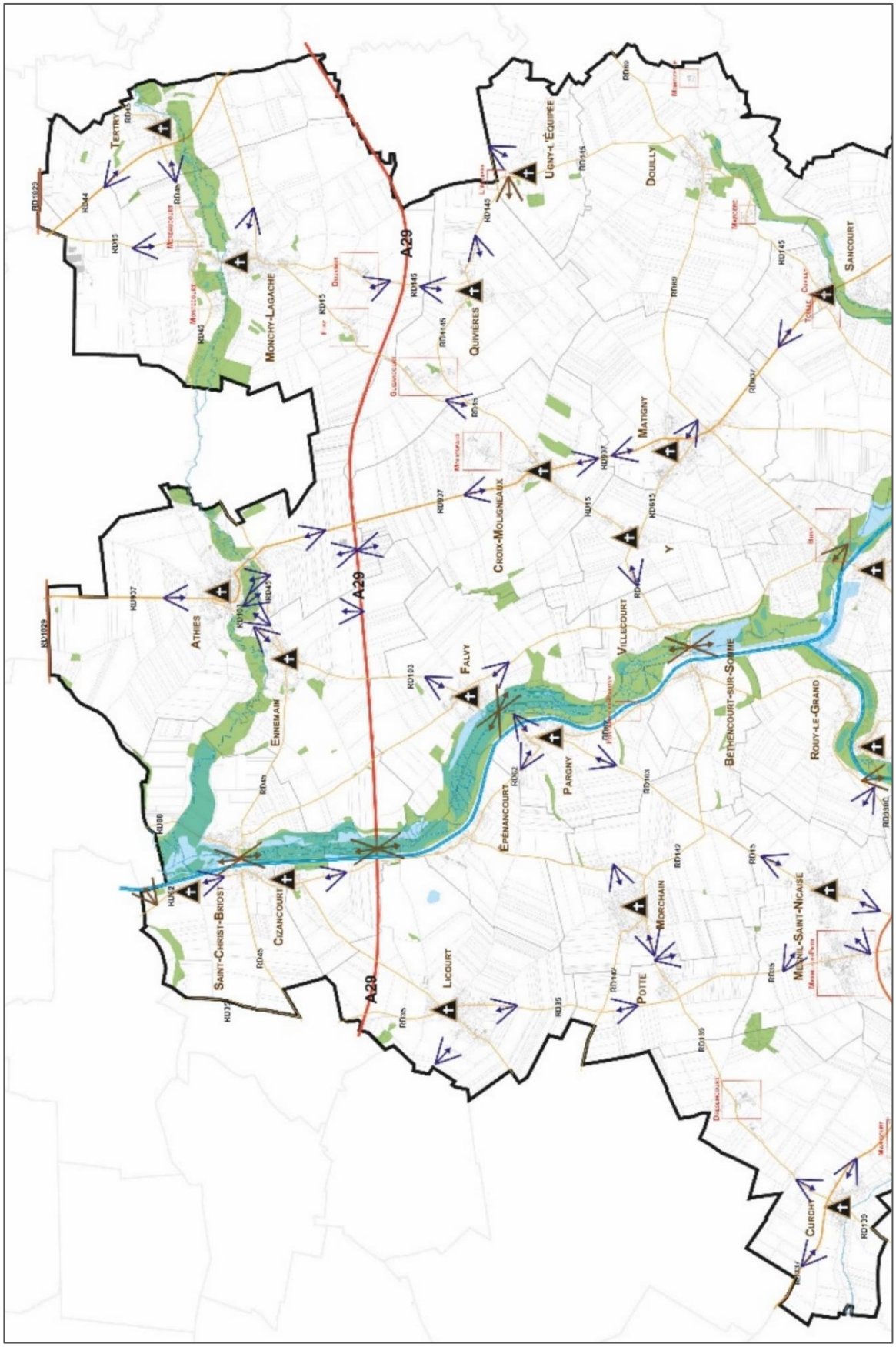
La conservation de perspectives visuelles qualitatives vers des éléments remarquables du territoire est un enjeu fort. Ces éléments révèlent en partie l'histoire du secteur et permettent le repérage dans l'espace.

Figure 57 - Carte sur les perspectives visuelles - CCES



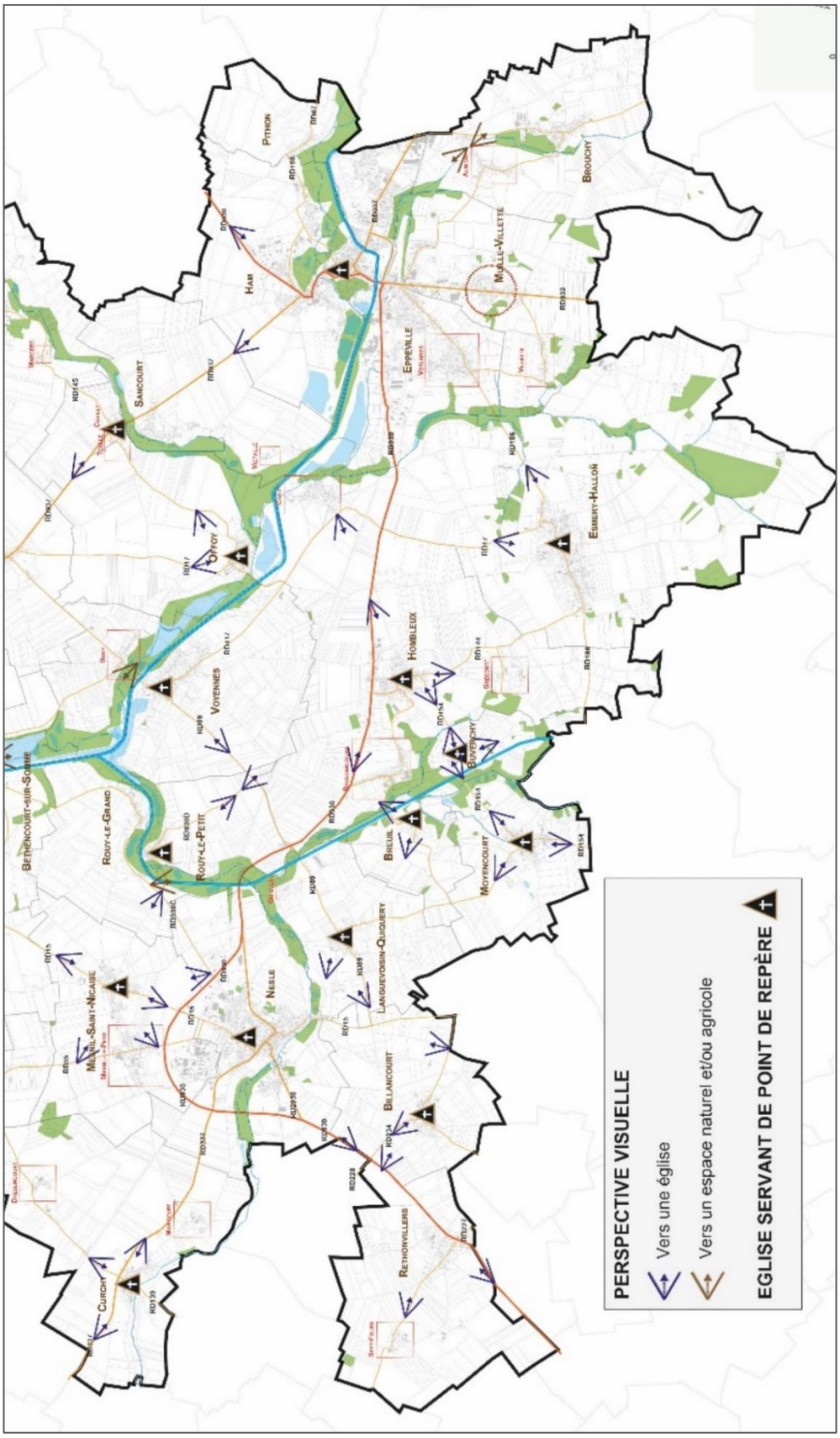
Carte de localisation des principales perspectives visuelles de la CCES – cartographie Urbycom

Figure 58 - Carte sur les perspectives visuelles zoom sur le nord - CCES



Carte de localisation des principales perspectives visuelles de la CCES – secteur nord – cartographie Urbycom

Figure 59 - Carte sur les perspectives visuelles zoom sur le sud - CCES



Carte de localisation des principales perspectives visuelles de la CCES – secteur sud – cartographie Urbycom

5. Morphologies urbaines et typologies d'habitat

a. L'organisation des villes et villages

Plusieurs types d'organisation se retrouvent sur le territoire de la CCES. En regardant plus précisément l'organisation des villages, on arrive à définir 4 grandes typologies.

Voici les formes identifiées :

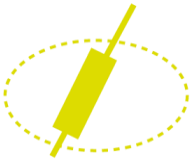
Village courtil ou village-bosquet



Village articulé autour d'une centralité constituée d'espaces publics ou de bâtis publics.
Le village est souvent entouré d'une ceinture végétalisée.
Les constructions peuvent être implantées de façon radioconcentrique.

Villages concernés : *Ennemain Falvy Hombleux Morchain Moyencourt Offoy Potte Sancourt*

Village-rue



Village construit le long d'un axe routier (souvent anciennes voies romaines).
Les constructions sont implantées le long de l'axe. Le maillage viaire est limité voire absent.
La centralité est peu identifiable car potentiellement inexistante.

Villages concernés : *Breuil Douilly Épénancourt Esmery-Hallon Muille-Villette Pargny Pithon Rouy-le-Grand Rouy-le-Petit Tertry Ugny-l'Équipée*

Village-croix



Village construit au croisement de chemins et/ou axes routiers.
Les constructions sont implantées le long des axes.
Le carrefour représente la centralité.

Villages concernés : *Billancourt Béthencourt-sur-Somme Brouchy Buverchy Cizancourt Croix-Moligneaux Eppeville Languevoisin-Quiquery Licourt Matigny Mesnil-Saint-Nicaise Monchy-Lagache Quivières Rethonvillers Saint-Christ-Briost Villecourt Voyennes Y*

Village étagé



Village construit le long d'un cours d'eau et sur ses coteaux.
Les constructions sont implantées de façon étagée.
La centralité est souvent proche des points bas.

Villages concernés : *Athies Curchy*

Les communes suivantes ne rentrent pas dans la catégorie de «villages», mais sont plutôt considérées comme des villes possédant une organisation complexe : *Ham ; Nesle*

Ces typologies sont indicatives et révèlent des caractéristiques générales d'oragnisation. Elles peuvent ne pas correspondre exactement à la réalité.

Bien que classées dans d'autres catégories que celle du village-bosquet, certaines communes présentent, lorsqu'on s'en approche, une ambiance et une imbrication du végétal et du bâti proche de celle des villages-bosquets.

b. *Les villages et les hameaux*

Le territoire de la CCES compte 41 communes. Celles-ci sont majoritairement considérées comme des villages, hormis quelques exceptions comme Ham et ses abords ou Nesle, qui sont plutôt considérées comme des villes. Près de la moitié des communes comprennent des hameaux. Ces derniers présentent des tailles et formes variables. Ils sont souvent coupés du tissu bâti principal et se situent à plus ou moins longues distances de leur commune de rattachement. Les écarts peuvent prendre des formes aussi diverses que celles des communes (Hameau-Bosquet, Hameau-rue, Hameau-croix). Ils peuvent être implantés le long d'axes routiers majeurs ou non. Ils peuvent ne comporter que quelques habitations, voire une seule, ou de multiples constructions et mêlent souvent les vocations (agricoles, résidentielles). Au même titre que les villages, on trouve au sein de ces hameaux la plupart des formes bâties (sauf parfois les plus récentes), du patrimoine bâti et naturel, des espaces naturels sur les pourtours, …

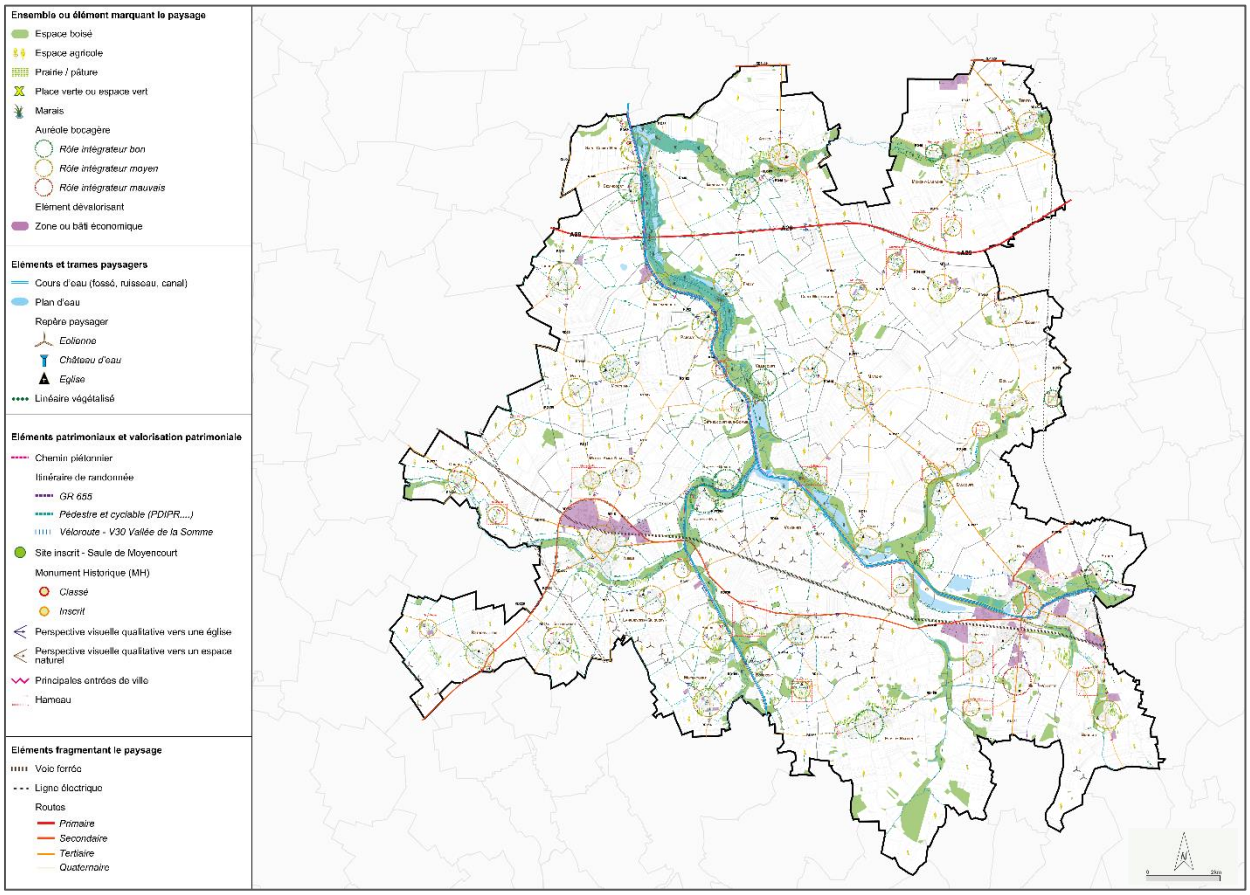
Tableau 47 - Liste des villages associés aux hameaux - CCES

COMMUNE	HAMEAU
Pargny	Fontaine-les-Pargny
Curchy	Dreslincourt ; Manicourt
Rethonvillers	Sept-Fours
Languevoisin-Quiquery	Quiquery
Hombleux	Canizy ; Bacquencourt ; Grécourt
Brouchy	Aubigny
Muille-Villette	Villette
Eppeville	Verlaines
Sancourt	Viefville ; Cuvilly
Monchy-Lagache	Méreaucourt ; Montecourt ; Flez ; Douvieux
Offoy	Toulle
Quivières	Guizancourt
Croix-Moligneaux	Moligneaux
Voyennes	Buny
Mesnil-Saint-Nicaise	Mesnil-le-Petit
Ugny-L'Equipée	L'Equipée
Douilly	Margère ; Montizelle

Les communes et leurs hameaux

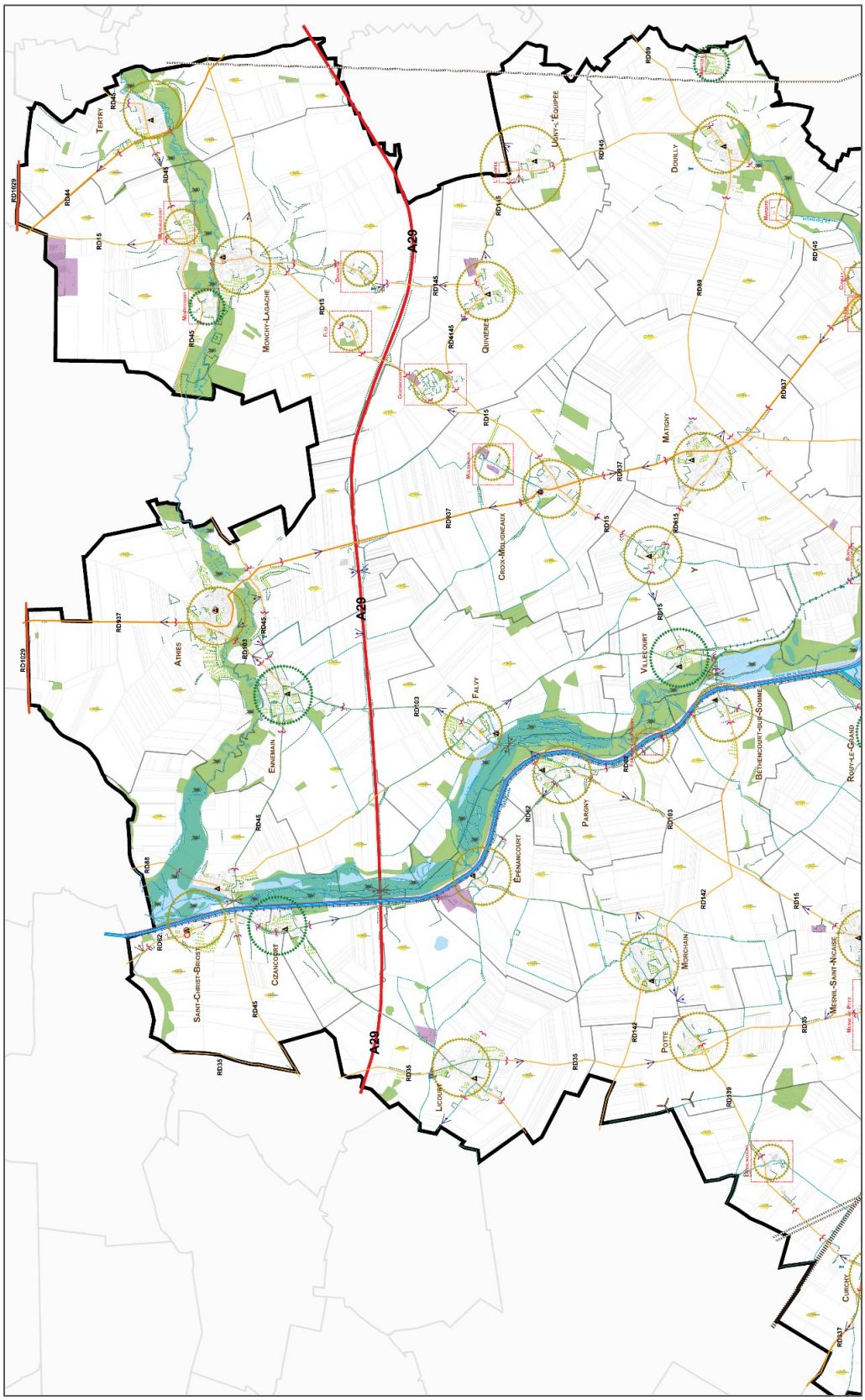
Les caractéristiques urbaines, architecturales, paysagères et environnementales des hameaux sont à préserver au même titre que celles des villages afin de conserver une identité locale cohérente.

Figure 60 - Carte sur les composantes paysagères - CCES



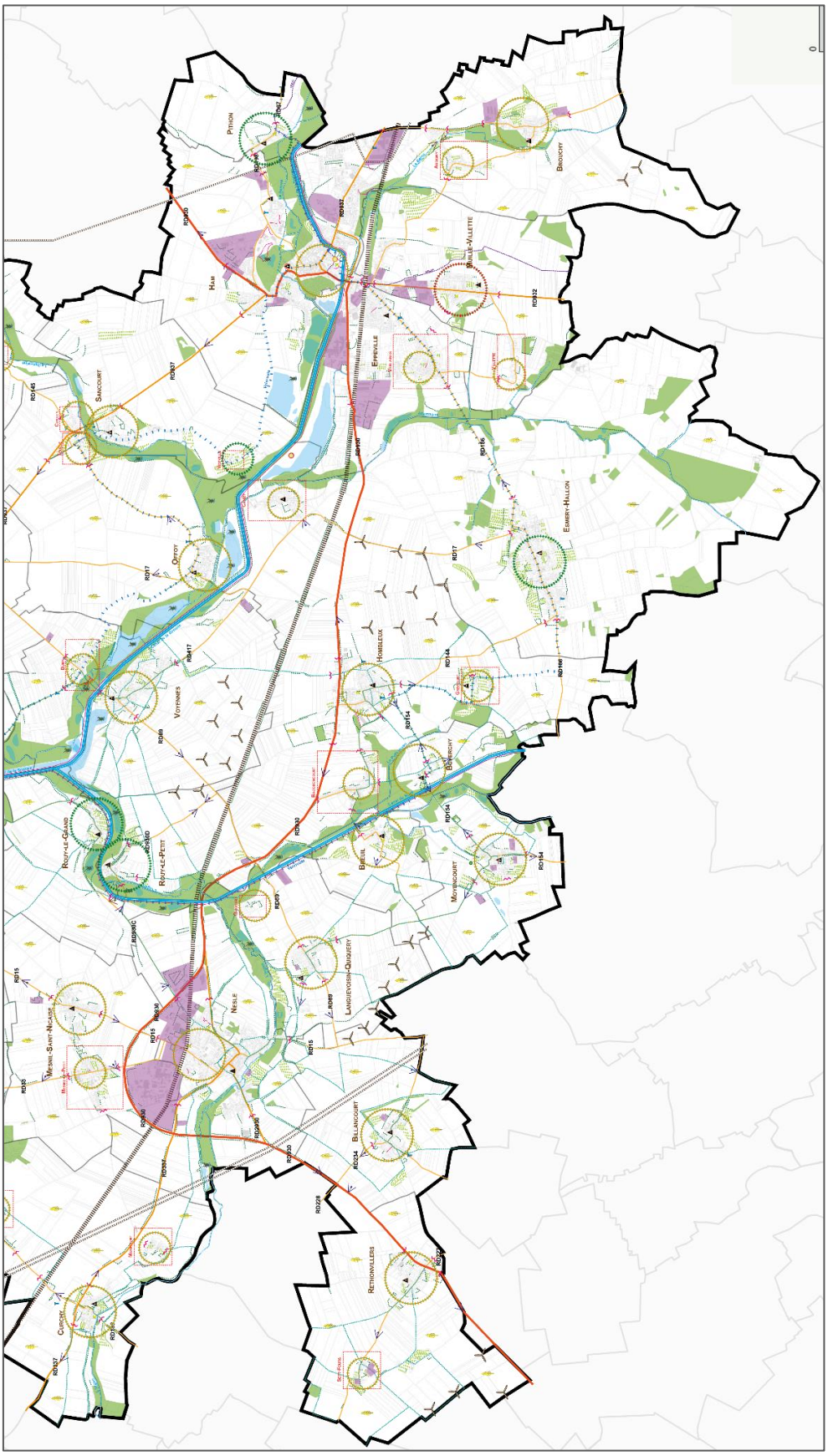
Carte des composantes paysagères de la CCES – cartographie Urbycom

Figure 61 - Carte sur les composantes paysagères zoom sur le nord - CCES



Carte des composantes paysagères de la CCES – secteur nord – cartographie Urbycom

Figure 62 - Carte sur les composantes paysagères zoom sur le sud - CCES



Carte des composantes paysagères de la CCES – secteur sud – cartographie Urbycom

Ensemble ou élément marquant le paysage

- Espace boisé
- Espace agricole
- Prairie / pâture
- Place verte ou espace vert
- Marais
- Auréole bocagère
  - *Rôle intégrateur bon*
  - *Rôle intégrateur moyen*
  - *Rôle intégrateur mauvais*
- Elément dévalorisant
- Zone ou bâti économique

Eléments et trames paysagers

- Cours d'eau (fossé, ruisseau, canal)
- Plan d'eau
- Repère paysager
  - *Eolienne*
  - *Château d'eau*
  - *Eglise*
- Linéaire végétalisé

Eléments patrimoniaux et valorisation patrimoniale

- Chemin piétonnier
- Itinéraire de randonnée
  - *GR 655*
  - *Pédestre et cyclable (PDIPR,...)*
  - *Véloroute - V30 Vallée de la Somme*
- Site inscrit - Saule de Moyencourt
- Monument Historique (MH)
  - *Classé*
  - *Inscrit*
- Perspective visuelle qualitative vers une église
- Perspective visuelle qualitative vers un espace naturel
- Principales entrées de ville
- Hameau

Eléments fragmentant le paysage

- Voie ferrée
- Ligne électrique
- Routes
  - *Primaire*
  - *Secondaire*
  - *Tertiaire*
  - *Quaternaire*

VIII. PATRIMOINE

La notion de patrimoine renvoie à la perception plus ou moins sensible de celui qui l'envisage. Elle peut donc s'appliquer à l'ensemble des secteurs de la société (culture, histoire, langue, système de valeurs, monuments, œuvres artistiques). Elle est souvent attachée à la notion d'appropriation permettant aux individus à la fois de créer une « référence commune caractéristique » et à la fois de se distinguer et se différencier des « références communes » d'autres groupes ou territoires.
Le patrimoine recouvre les biens identitaires et culturels (symboliques ou non) d'une population et/ou d'un territoire, qu'ils soient matériels ou non. De ce fait, le patrimoine renvoie à une notion d'échange, de partage et de transmission qui sont indissociables de sa construction.

Les éléments du patrimoine recouvrent diverses catégories :

- Patrimoine religieux et commémoratif

Patrimoine lié aux religions et à la guerre : chapelle, calvaire, église, niche murale, monument aux morts, oratoire, vierge, cimetière, ...

- Patrimoine architectural

Patrimoine bâti marquant l'identité du territoire, soit par l'utilisation de certains matériaux (craie, briques, torchis, pavés), soit par leur vocation communes (anciennes voies de chemin de fer) : maison, ferme, mur d'enceinte, gare, usines, châteaux et parcs associés, ...

- Patrimoine naturel et paysager

Patrimoine naturel caractéristique du territoire : fleuve, boisement, alignement d'arbres, arbre isolé, haie, bosquet, prairie, ripisylve, place verte et espaces verts, ...

Le territoire est essentiellement marqué par un patrimoine rural (fermes, habitat traditionnel) ponctué d'un patrimoine religieux (calvaire, oratoire, chapelle, église, grotte), le tout dans un environnement naturel (champ, pâture, boisement, bocage, cours d'eau) pouvant également être ressenti comme patrimoine végétal (alignement d'arbres, haie, bosquet).
Les enjeux patrimoniaux sont :

- conservation
- valorisation
- intégration
- mémoire et pédagogie

Les voies de déplacement doux permettent souvent de découvrir l'ensemble de ce patrimoine. De plus, le petit patrimoine religieux se situe bien souvent au croisement de deux voies de circulation.

1. *Le patrimoine naturel*

Le patrimoine naturel de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme se compose principalement trames végétalisées et de quelques trames hydrauliques. La végétation marque le paysage par sa verticalité et par les effets ceinturant qu'elle procure. Le réseau hydraulique façonne et dessine le territoire de ses points hauts à ses points bas.

Le patrimoine naturel est principalement constitué des éléments énoncés dans la description des composantes paysagères et dans la partie environnement du rapport de présentation. Ces éléments sont déjà présentés et doivent être protégés et valorisés au même titre que le patrimoine bâti. Il s'agit des cours d'eau, des alignements végétalisés, des boisements, … Leur valeur est à recouper avec les informations de la partie environnement du dossier.

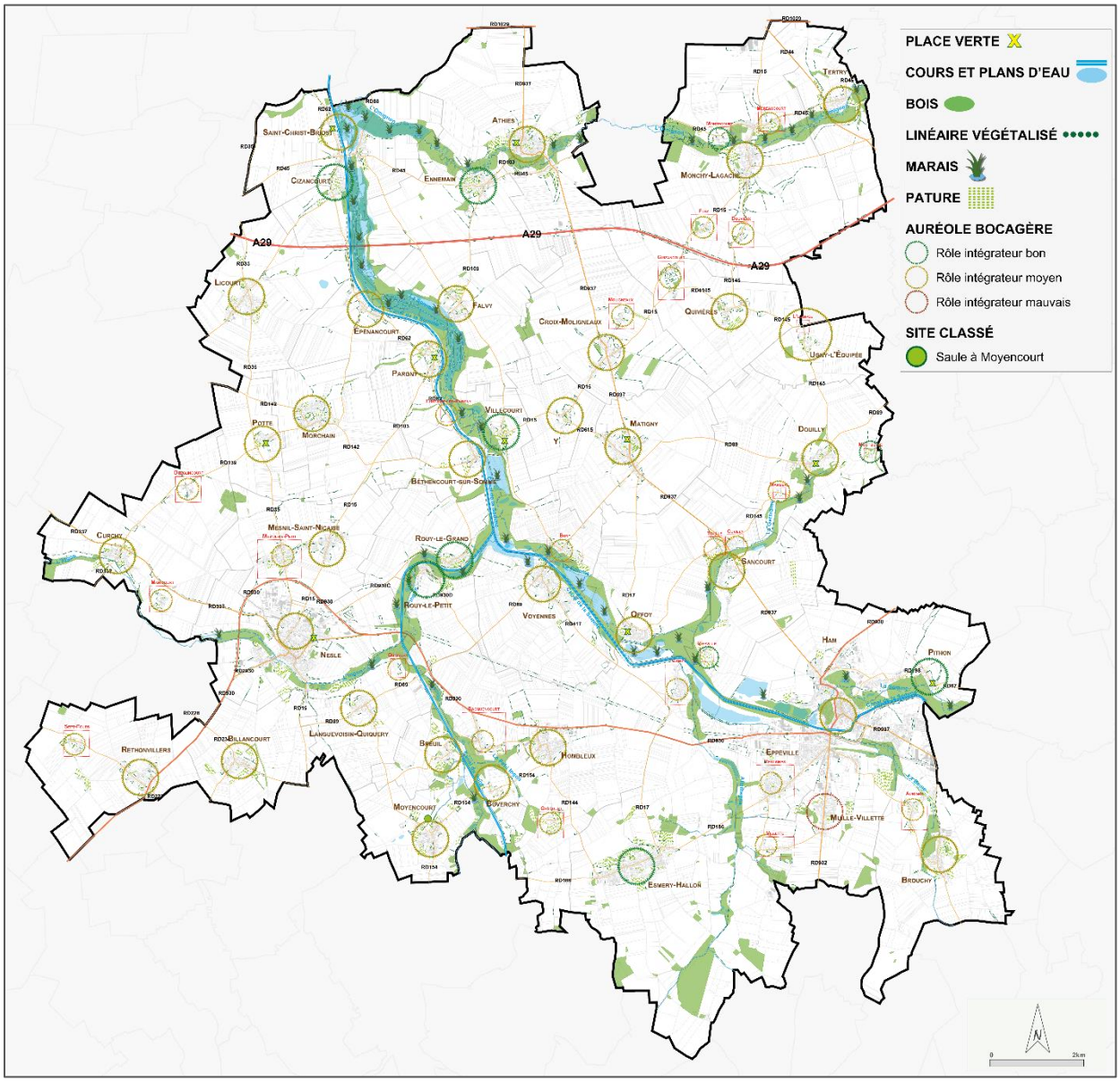
Voici quelques illustrations de ce patrimoine naturel :





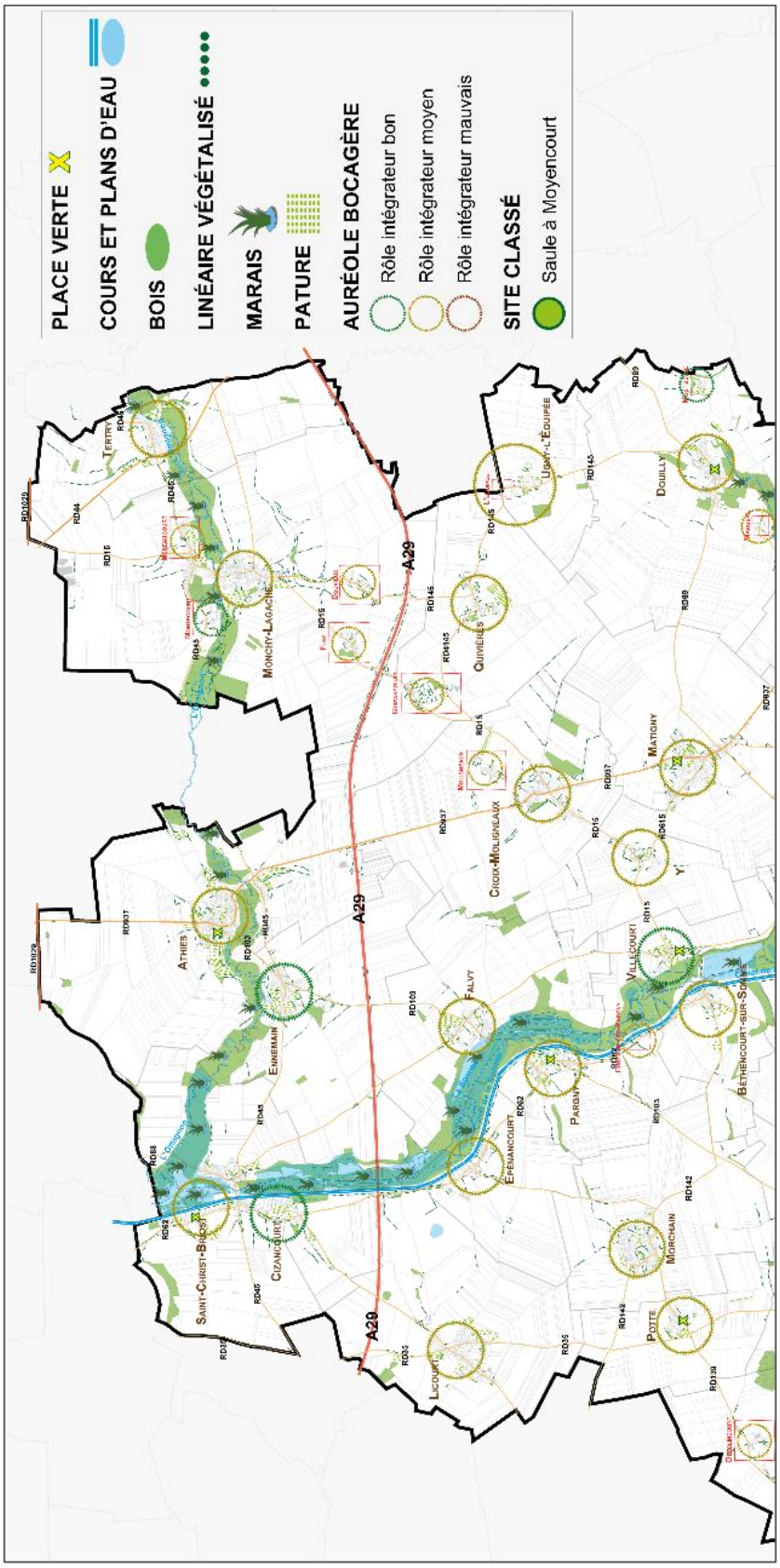
La conservation et la valorisation des composantes naturelles territoriales participent à la qualité paysagère de la CCES.

Figure 63 - Carte sur le patrimoine naturel - CCES



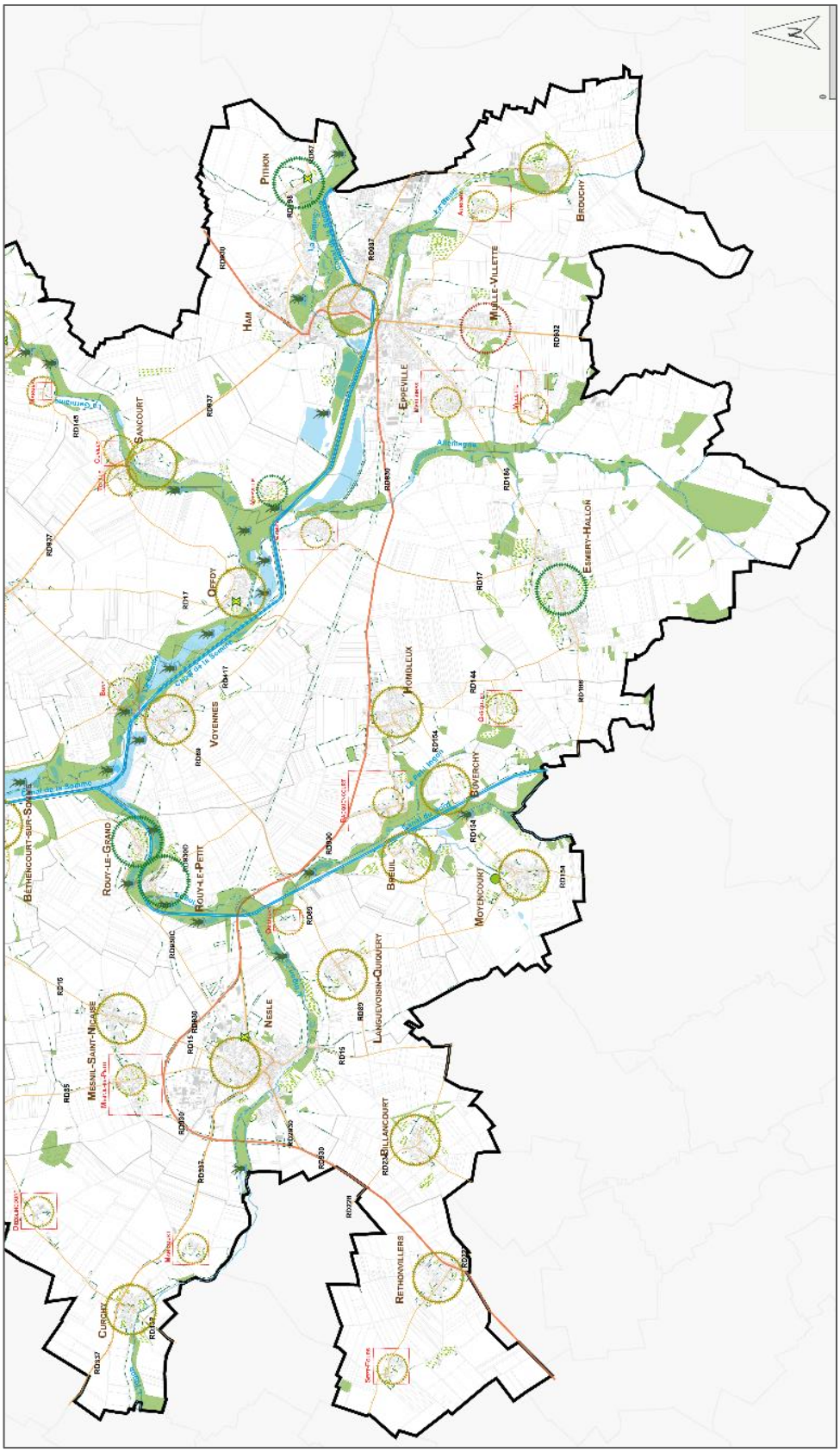
Carte du patrimoine naturel de la CCES – cartographie Urbycom

Figure 64 - Carte sur le patrimoine naturel zoom sur le nord - CCES



Carte du patrimoine naturel de la CCES – secteur nord – cartographie Urbycom

Figure 65 - Carte sur le patrimoine naturel zoom sur le sud - CCES



Carte du patrimoine naturel de la CCES – secteur sud – cartographie Urbycom

2. *Le patrimoine religieux et commémoratif*

Le patrimoine religieux est souvent public et donc sous la maîtrise de la collectivité. Ses constituantes les plus emblématiques sont les cimetières, les calvaires, les chapelles, les monuments aux morts, les oratoires, les églises, les croix, …
Le reste est privé. On y retrouve quelques éléments ponctuels tels que les niches murales, …
La plupart de ces éléments patrimoniaux se découvre le long ou à l'embranchement d'axes routiers ou de chemins.

Voici quelques illustrations de ce patrimoine religieux et commémoratif :





La conservation et la valorisation du patrimoine religieux participent à la qualité paysagère de la CCES.

3. *Le patrimoine architectural*

Le patrimoine architectural de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme est principalement articulé autour de l'activité agricole et des grands domaines seigneuriaux. Le territoire est marqué par la présence de grandes fermes, de maisons de maître, de châteaux et de grands ensembles industriels (usine, sucrerie, moulin, …) et présente une architecture historique de qualité. On note donc la présence d'un patrimoine industriel en lien avec certaines formes d'habitation que sont les cités minières ou les maisons ouvrières. De plus, l'ancien réseau ferré et plus particulièrement la ligne Ham-St-Quentin dévoile le long de son tracé d'anciennes gares appartenant au patrimoine local.
Une forte présence de patrimoine issue de la période de la reconstruction se trouve sur le territoire intercommunal. Il peut s'agir d'églises, de maisons ou de fermes qu'il convient de préserver, ainsi que leurs particularités.

Voici quelques illustrations de ce patrimoine architectural non protégé (MH) :





La conservation et la valorisation du patrimoine architectural participent à la qualité paysagère de la CCES.

4. *Le patrimoine architectural classé et inscrit*

Au sein du patrimoine architectural vu précédemment, neuf éléments de plus forte valeur patrimoniale sont recensés. Il s'agit d'éléments inscrits ou classés au sein des Monuments Historiques en divers états de conservation et d'utilisation. Voici la liste et les illustrations des éléments protégés du territoire :

Protection

Nature de la protection MH
Classé MH

Date protection
1926/08/18 : classé MH

Précisions sur la protection MH
Cimetière (ancien) : terrain entourant la chapelle de Briost : classement par arrêté du 18 août 1926



Ancien cimetière à Saint-Christ-Briost – classé

Protection

Nature de la protection MH
Classé MH

Date protection
1922/09/23 : classé MH

Précisions sur la protection MH
Chapelle de Briost : classement par arrêté du 23 septembre 1922



Chapelle de Briost à Saint-Christ-Briost – classée

Protection

Nature de la protection MH
Classé MH partiellement

Date protection
1862 : classé MH

Précisions sur la protection MH
Portail Sud : classement par liste de 1862



Eglise à Athies – classée

Protection

Nature de la protection MH
Classé MH

Date protection
1907/09/02 : classé MH

Précisions sur la protection MH
Eglise : classement par arrêté du 2 septembre 1907



Eglise à Falvy – classée

Protection

Nature de la protection MH
Classé MH

Date protection
1888/06/21 : classé MH

Précisions sur la protection MH
Eglise et la crypte : classement par arrêté du 21 juin 1888



Eglise Notre-Dame et la crypte à Ham – classée

Protection

Nature de la protection MH
Inscrit MH

Date protection
1965/03/09 : inscrit MH

Précisions sur la protection MH
Château (ruines) (cad. A 16) : inscription par arrêté du 9 mars 1965



Ruines du Château à Ham – inscrit

Protection

Nature de la protection MH
Inscrit MH

Date protection
1998/02/13 : inscrit MH

Précisions sur la protection MH
Eglise (cad. E 31) : inscription par arrêté du 13 février 1998



Eglise Saint Pierre à Monchy-Lagache - inscrite

Protection

Nature de la protection MH
Classé MH partiellement

Date protection
1922/08/05 : classé MH

Précisions sur la protection MH
Porche latéral Sud : classement par arrêté du 5 août 1922



Eglise Saint-Médard à Croix-Moligneaux – classée

Protection

Nature de la protection MH
Classé MH

Date protection
1889 : classé MH

Précisions sur la protection MH
Menhir dit La pierre qui pousse (cad. A 264) : classement par liste de 1889



Menhir dit la pierre qui pousse à Eppeville – classé



Ancienne sucrerie à Eppeville - classée

La protection, la conservation et la valorisation des ces éléments permet la conservation de l'identité patrimoniale des communes et du territoire intercommunal.

5. *Les sites classés et inscrits*

Site inscrit

Les sites et monuments naturels de caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque susceptibles d'être protégés sont des formations naturelles ou des espaces dont la qualité mérite, au nom de l'intérêt général, la conservation (entretien, restauration, mise en valeur...) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...).

L'arrêté prononçant l'inscription d'un site ou d'un monument naturel constitue donc à la fois la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité des services de l'Etat.

Sur le territoire de la CCES, un site inscrit est identifié et localisé à **Moyencourt**. Il s'agit d'un **saule** aujourd'hui disparu à la suite d'un acte de vandalisme (incendie) dont il reste la trace de la souche au sol.

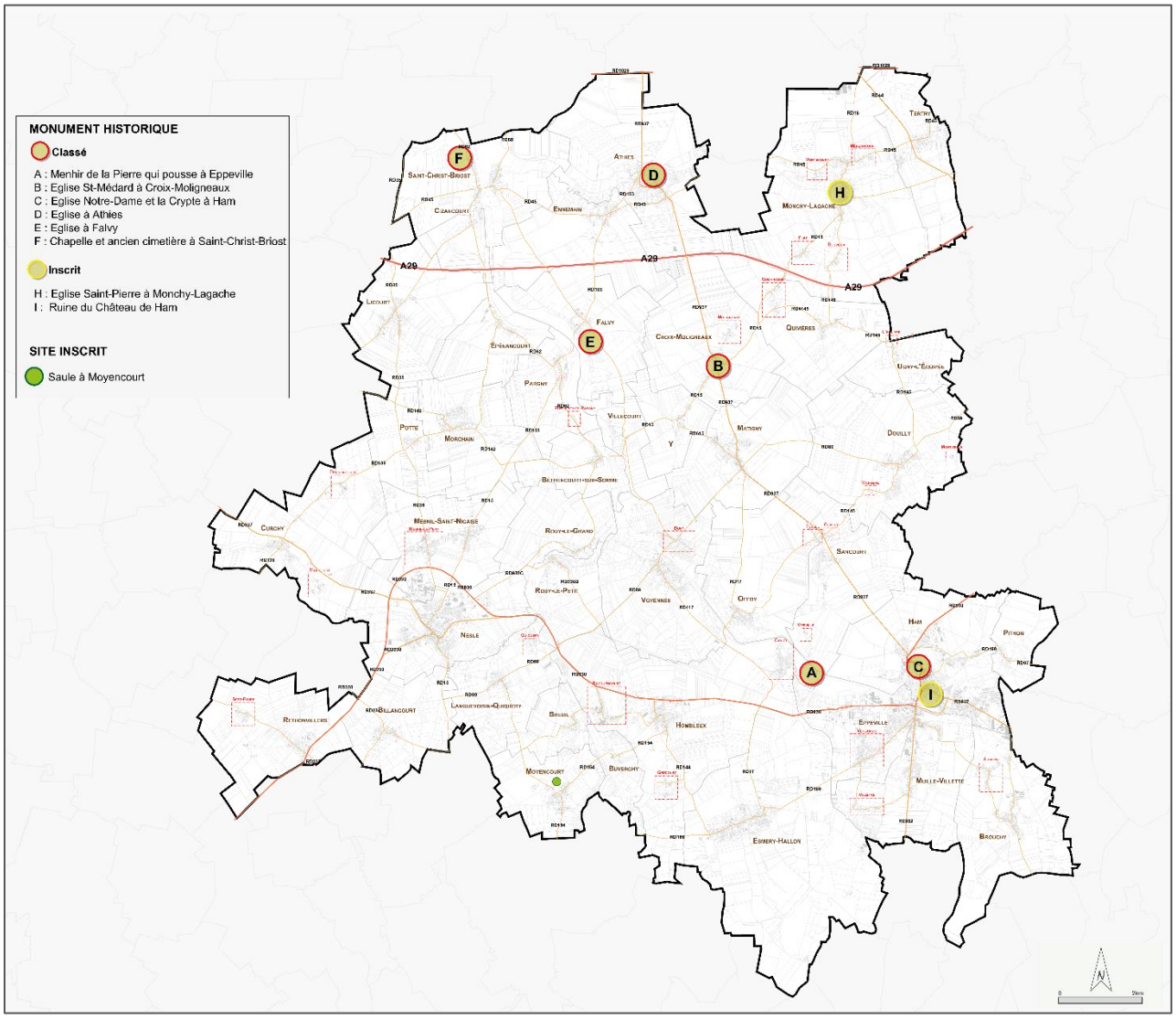
SITE INSCRIT Arrêté du 1er oct.1934 CRITÈRE : Pittoresque TYPOLOGIE : Monument naturel	MOTIVATION DE PROTECTION L'arbre est surnommé « *le doyen des saules picards* ». « *Le saule de Moyencourt résulte de la soudure (...) de trois jets de saules issus d'une même souche et de respectivement 2m30, 3m et 3m60 de circonférence à la base; l'ensemble forme un troc de 6m de circonférence (...). Malgré ses fortes dimensions et bien qu'il soit déjà très vieux, le Saule de Moyencourt est donc encore actuellement en très bon état de végétation* ». (R. BROCHART, Inspecteur principal des Eaux et Forêts à Amiens. Rapport du 6 septembre 1934)	DÉLIMITATION-SUPERFICIE Emprise de l'arbre (0,01 hectare) PROPRIÉTÉ PRIVÉE. AUTRES PROTECTIONS : Néant.

Source : Inventaire des sites classés et inscrits de la Somme



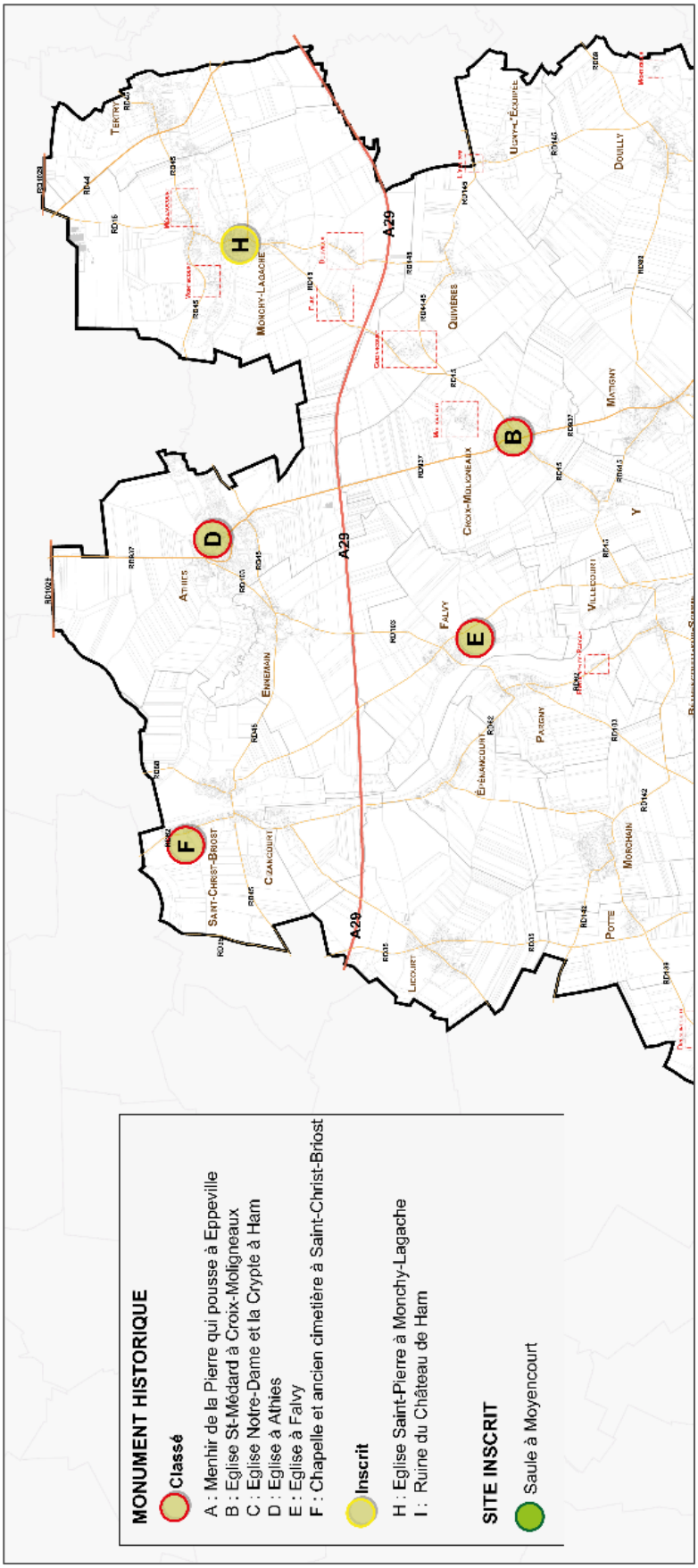
La préservation et la valorisation des sites inscrits est importante pour conserver les éléments identitaires remarquable du territoire.

Figure 66 - Carte de localisation du patrimoine - CCES



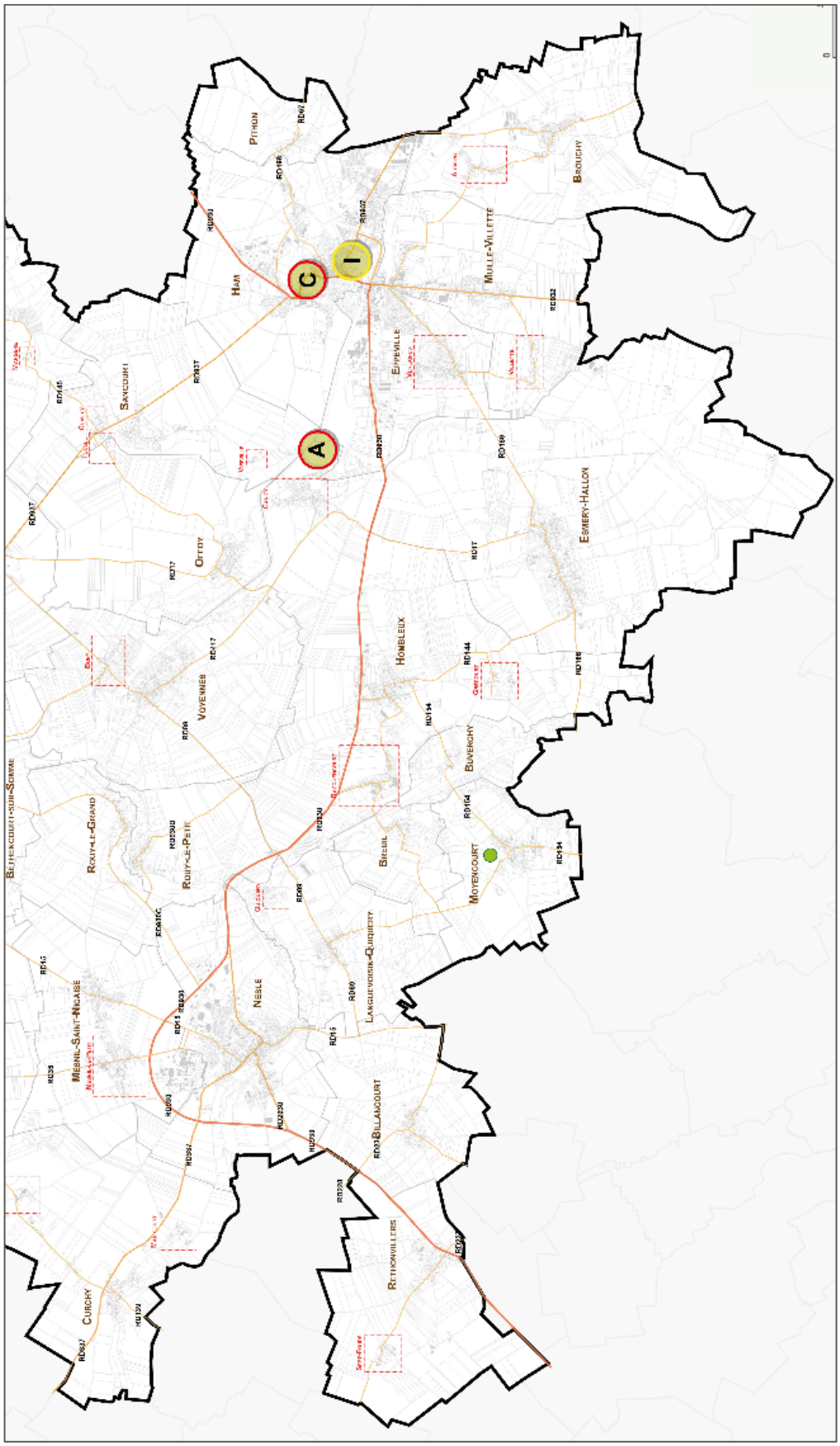
Carte de localisation du patrimoine de la CCES – Monument Historique et site inscrit – cartographie Urbycom

Figure 67 - Carte de localisation du patrimoine zoom sur le nord - CCES



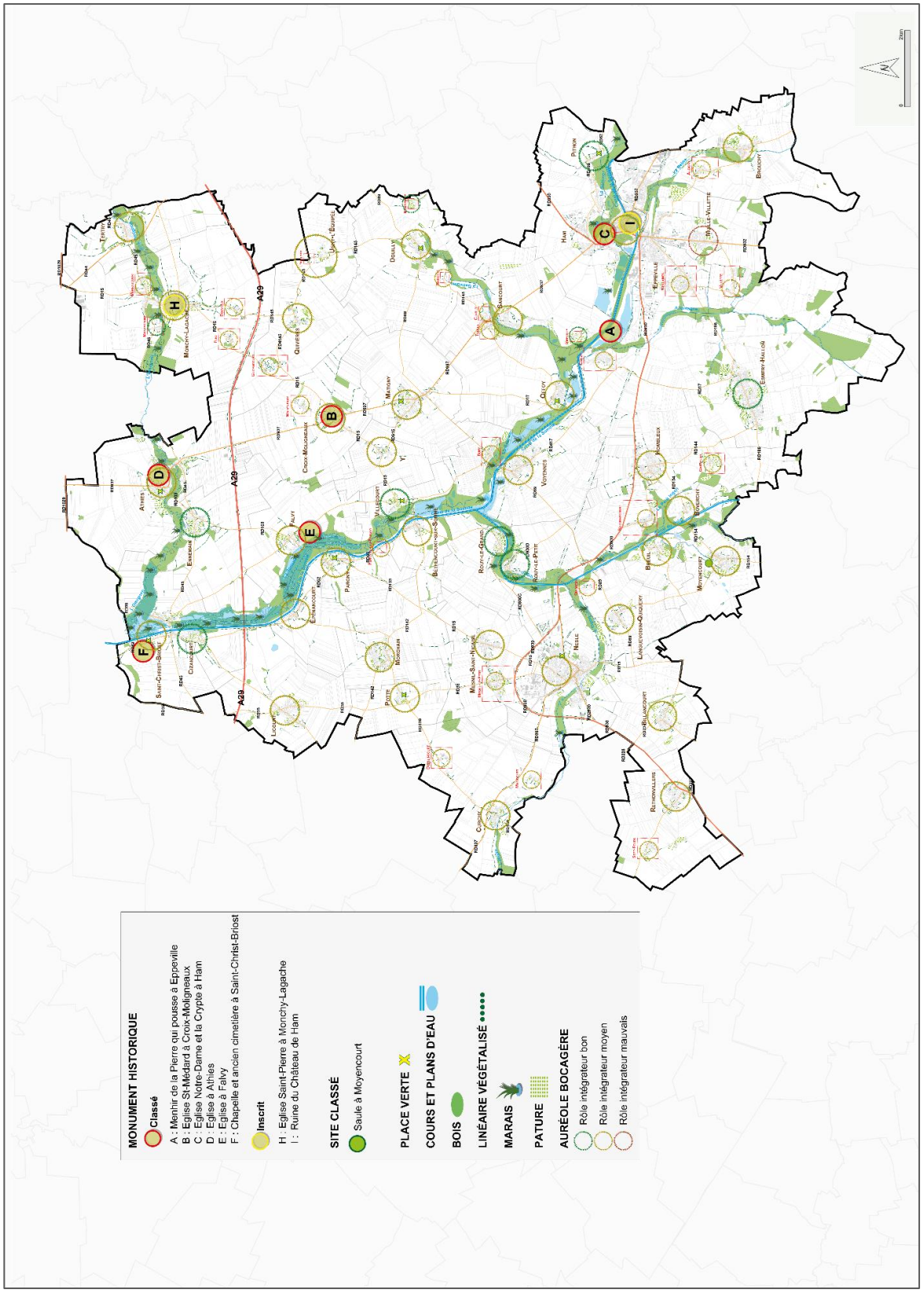
Carte de localisation du patrimoine de la CCES – Monument Historique et site inscrit – secteur nord – cartographie Urbycom

Figure 68 - Carte de localisation du patrimoine zoom sur le sud- CCES



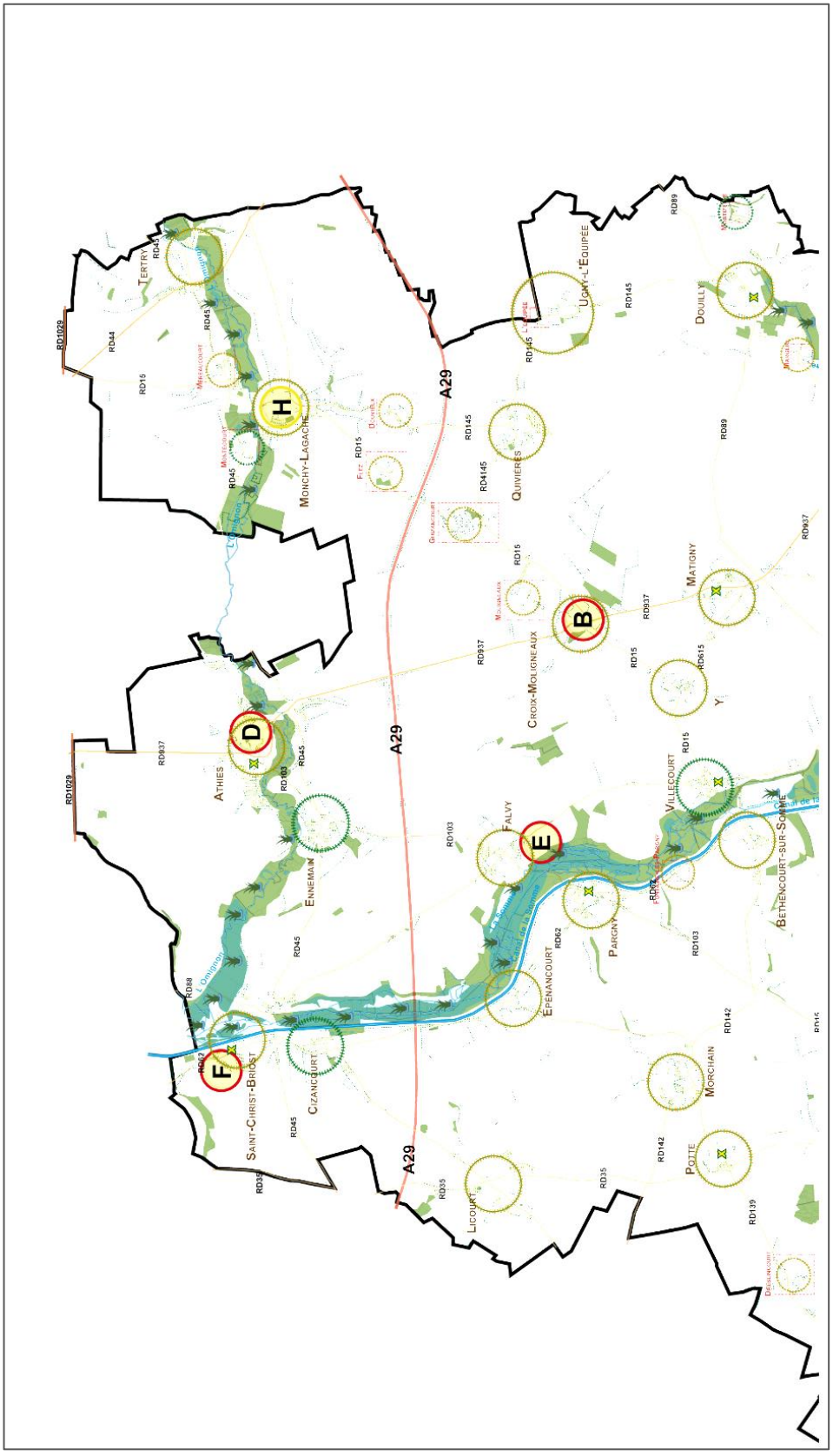
Carte de localisation du patrimoine de la CCES – Monument Historique et site inscrit – secteur sud – cartographie Urbycom

Figure 69 - Carte de synthèse sur le patrimoine - CCES



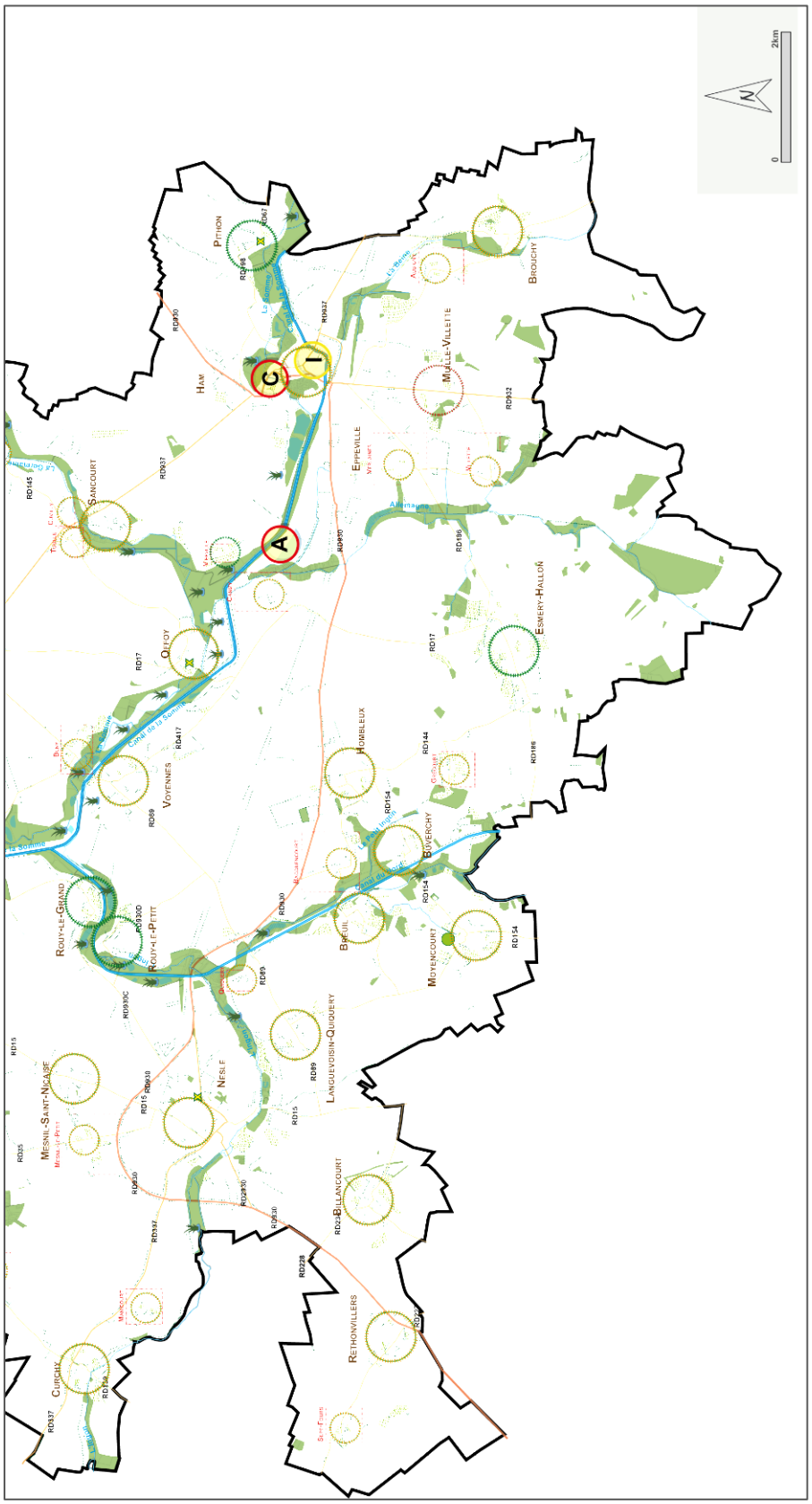
Carte de localisation du patrimoine de la CCES – patrimoine naturel, Monument Historique et site inscrit – cartographie Urbycom

Figure 70 - Carte de synthèse sur le patrimoine zoom sur le nord - CCES



Carte de localisation du patrimoine de la CCES – patrimoine naturel, Monument Historique et site inscrit – secteur nord – cartographie Urbycom

Figure 71 - Carte de synthèse sur le patrimoine zoom sur le sud - CCES



Carte de localisation du patrimoine de la CCES – patrimoine naturel, Monument Historique et site inscrit – secteur sud – cartographie Urbycom

Cette présentation des composantes patrimoniales révèle la richesse du territoire et la complexité des enjeux. Ainsi, pour une bonne gestion de ces enjeux, il convient de déterminer des stratégies d'actions cohérentes respectueuses des éléments emblématiques en place.

ENJEU	ELEMENTS DE DIAGNOSTIC	ENJEUX ASSOCIES
Paysager et environnemental	Cours d'eau et ripisylves et marais.	Préserver les continuités hydrauliques et les zones humides. Conserver, préserver et restaurer les ripisylves en lien avec les principes de la trame verte et bleue.
Paysager	Coupures et ruptures paysagères des infrastructures.	Limiter les coupures et/ou profiter des coupures liées aux infrastructures pour créer et développer de nouvelles continuités transversales.
Paysager	Ambiance agréable avec alternance d'espaces cultivés et d'alignements, ourlets, rideaux végétalisés, boisements ouvrant ou fermant les perspectives visuelles	Conserver ce paysage mélangeant aplats et éléments verticaux donnant encore plus de relief au territoire. Préserver et développer les haies et alignements d'arbres, bosquets, bois, …
Urbain et paysager	Hameaux dispersés	Recentrer les hameaux et interdire l'urbanisation linéaire. Favoriser le développement du bourg principal.
Urbain et paysager	Formes urbaines représentative du type : village + auréole bocagère ; places vertes ; respiration	Conserver et/ou recréer ce paysage typique du secteur.
Urbain et paysager	Réseaux électriques et infrastructures de déplacement générant des coupures ou ruptures paysagères	Éviter l'urbanisation à proximité des coupures du territoire ou prévoir des mesures d'aménagement en conséquence. Intégrer les réseaux par le végétal ou enfouir.
Urbain et paysager	Opérations urbaines et bâtiments économiques et agricoles non intégrés, entrées de ville et perspectives visuelles	Veiller à une bonne intégration des bâtiments et opérations urbaines, économiques et agricoles sur l'ensemble du territoire. Systématiser les franges végétalisées. Valoriser les entrées de ville. Prendre en compte la topographie qui engendre des profondeurs de champs visuels importantes sur le territoire.
Urbain et paysager	Covisibilités	Lors de nouveaux aménagements, réaliser des études paysagères afin d'éviter les covisibilités soit par une meilleure implantation soit par une végétalisation adaptée.
Urbain et patrimonial	Présence d'un patrimoine bâti varié et de qualité (maisons, châteaux, calvaires, monuments aux morts, mur d'enceinte, fermes, oratoires, …)	Préserver et valoriser le patrimoine bâti, y compris les ouvertures visuelles vers ces éléments (classés aux monuments historiques ou non).
Urbain, paysager et patrimonial	Cheminements doux et randonnée	Maintenir les continuités douces et envisager leur développement dans les nouveaux projets.
Agricole	Exploitation agricole des sols	Assurer le maintien du caractère agricole du secteur.

A ce tableau de synthèse peuvent être associés d'autres éléments issus du Plan de Paysage du PETR Cœur des Hauts de France qui croisent les éléments présentés dans le tableau ci-dessus et qui leurs sont complémentaires.

Les tableaux suivants dévoilent des objectifs de qualité paysagère (liste non exhaustive) en lien avec les types de paysages identifiés par le Plan de Paysage. (Cf. Plan de Paysage)

Objectif de Qualité Paysagère du territoire à traduire au sein des PLUi	Type de paysages concernés
Préserver ou restaurer les continuités écologiques	Paysage naturel
Valoriser les abords de la Somme et des affluents	Paysage naturel
Protéger et renforcer les atouts écologiques de la Somme et des affluents	Paysage naturel
Conserver l'homogénéité et le caractère authentique des villages, la qualité architecturale des bâtiments issus de la reconstruction	Paysage village
Qualifier les entrées et les rues principales des villages	Paysage village
Redynamiser les espaces publics et sociaux	Paysage village
Protéger l'environnement proche et lointain des sites de mémoire	Paysage patrimoine
Protéger et valoriser le patrimoine bâti issu de la reconstruction	Paysage patrimoine
Protéger et valoriser les terrains de jeu de paume et leurs abords	Paysage patrimoine
Protéger et valoriser le petit patrimoine et ses abords	Paysage patrimoine
Protéger et valoriser les bâtiments industriels remarquables et leurs abords	Paysage production

Objectif de Qualité Paysagère du territoire à traduire au sein des PLUi	Type de paysages concernés
Valoriser les installations industrielles patrimoniales et contemporaines	Paysage production
Créer un espace tampon entre les espaces agricoles intensifs et les villages	Paysage production
Maîtriser l'implantation des éoliennes	Paysage production
Protéger et renforcer la présence de chemins	Paysage de traverse
Protéger et valoriser les équipements patrimoniaux liés aux voies de communication et à leur histoire	Paysage de traverse
Renforcer le rôle de corridor écologique que peuvent constituer les voies de communication et limiter les ruptures qu'elles peuvent opérer	Paysage de traverse
Conserver l'emprise des chemins de fer abandonnés en prévision de nouveaux usages	Paysage de traverse
Assurer les points de vue sur le paysage depuis et vers les voies de communication	Paysage de traverse
Préparer l'arrivée du canal Seine-Nord Europe	Paysage de traverse

Les tableaux suivants dévoilent des objectifs de qualité paysagère (liste non exhaustive) en lien avec la trame verte et bleue (TVB) et les paysages. (Cf. Plan de Paysage)

PAYSAGE VILLAGE	
OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE	Actions en faveur du paysage et de la TVB
Conserver l'homogénéité et le caractère authentique des villages, la qualité architecturale des bâtiments issus de la reconstruction	- Préserver et valoriser les espaces partagés et végétalisés (jeux de paumes, boulodromes vergers, mares, terrains de jeux, parc...) dans les communes.
Qualifier les entrées et les rues principales des villages	- Re-qualifier les entrées dégradées des villages (en leur apportant un traitement avec des essences locales) ; - Définir un espace réservé à la plantations d'arbres d'alignements ou d'arbustes ; – Maintenir une périphérie boisée autour des nouvelles implantations.
Redynamiser les espaces publics et sociaux	– Qualifier les zones commerciales (végétalisation des espaces libres, charte de plantation et de traitement des limites, plantation d'espaces communs).

PAYSAGE PATRIMOINE	
OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE	Actions en faveur du paysage et de la TVB
Protéger et valoriser le patrimoine bâti issu de la reconstruction	- Veiller à la préservation du cadre paysager des espaces construits issus de la reconstruction dans le cadre d'aménagement proche ainsi qu'à leur lecture depuis des points de vues lointains ; – Veiller à l'environnement proche des habitations, notamment jardins et clôtures, aux matériaux et couleurs employés.
Protéger et valoriser les terrains de jeu de paume et leurs abords	- Conserver les alignements d'arbres caractéristiques de ce patrimoine.
Protéger et valoriser le petit patrimoine et ses abords	– Mettre en avant le petit patrimoine du territoire (chapelle, calvaire, etc.) en apportant un aménagement paysager de qualité aux abords de ces éléments.
Protéger et valoriser les bâtiments industriels remarquables et leurs abords	- Apporter un aménagement paysager de qualité aux abords de ces éléments pour les valoriser.

PAYSAGE PRODUCTION	
OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE	Actions en faveur du paysage et de la TVB
Valoriser les installations industrielles patrimoniales et contemporaines	- Veiller au traitement architectural des installations industrielles et à leur intégration paysagère ; - Valoriser les bâtiments industriels remarquables par un travail sur leur cadre paysager ; - Inciter les propriétaires de bâtiments industriels à l'aménagement paysager de leur parcelle.
Créer un espace tampon entre les espaces agricoles intensifs et les villages	– Valoriser et développer les productions alternatives à plus petite échelle à proximité des villages ; – Développer les vergers et productions maraîchères ; – Conserver les espaces de pâtures en entrée de village ; – Protéger et renforcer la présence d'arbres dans les pâtures.
Maîtriser l'implantation des éoliennes	- Favoriser l'implantation d'éoliennes en petits groupes (5 à 7 maximum) et maintenir un espacement conséquent entre ces groupes.

PAYSAGE DE TRAVERSE	
OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE	Actions en faveur du paysage et de la TVB
Protéger et renforcer la présence de chemins	- Assurer des liaisons douces entre chaque village à travers les chemins agricoles ; - Protéger les tours de villes ; -Favoriser la végétalisation des chemins en respectant les points de vues sur le paysage.
Protéger et valoriser les équipements patrimoniaux liés aux voies de communication et à leur histoire	- Mettre en avant ces équipements en y apportant un aménagement paysager de qualité ; - Développer les liaisons douces et la végétalisation des anciennes voies de communication.
Renforcer le rôle de corridor écologique que peuvent constituer les voies de communication et limiter la rupture qu'elles peuvent opérer	- Végétalisation des accotements ; - Renforcer la présence de passages pour la faune ; - Veiller à l'intégration paysagère des zones techniques liées à l'autoroute et au TGV (aires de repos, zones techniques).
Conserver l'emprise des chemins de fer abandonnés en prévision de nouveaux usages	- Développer les liaisons douces et la végétalisation des anciennes voies de communication.
Assurer les points de vue sur le paysage depuis et vers les voies de communication	- Créer et valoriser les points de vue sur les canaux ; - Qualifier, par un traitement paysager, les quais en zone urbaine et des passages à proximités des villages.
Préparer l'arrivée du canal Seine-Nord	- Veiller à la destination des parcelles en lien avec le projet du canal Seine-Nord pour pouvoir qualifier les abords du canal.

PARTIE II : ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Cette partie vise à présenter les principales composantes du territoire : milieux physiques et biologique, ressources en eau, contraintes, paysages urbains et naturels.

Outre la meilleure compréhension des composantes environnementales et urbaines du territoire communal, cette analyse est destinée à faire émerger les grands enjeux et les idées fortes afin de préserver et de valoriser l'environnement local.

I. MILIEU PHYSIQUE

1. Géologie

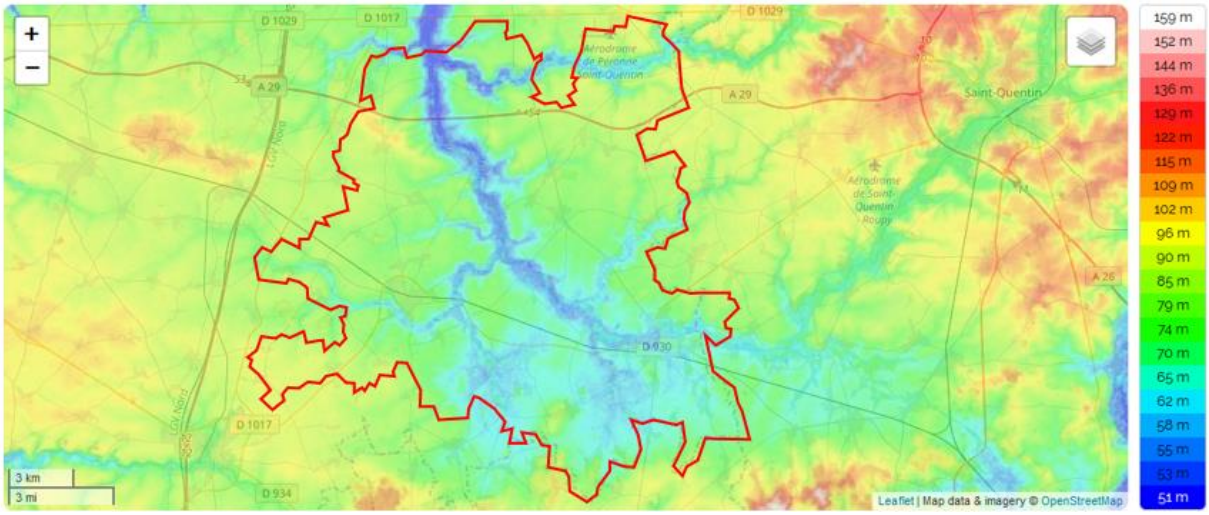
a. Topographie

Le relief résulte de l'usure des couches géologiques de surface : érosion par le vent et érosion par l'eau. Au sein de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, qui regroupe 41 communes, le relief a été dessiné principalement par l'écoulement des eaux.

Globalement, le relief du territoire varie de 50 m d'altitude à plus de 100 m d'altitude avec les altitudes les plus basses enregistrées autour des cours d'eau et au sud du territoire intercommunal.

En conclusion, le dénivelé important peut entraîner des contraintes à l'urbanisation étant donné que le relief a une incidence sur l'écoulement des eaux pluviales. L'urbanisation doit donc être maitrisée afin de limiter les risques d'inondations et coulées de boues dans les zones topographiques basses.

Topographie de la Communauté de Communes (~~)~~



Source : topographic-map

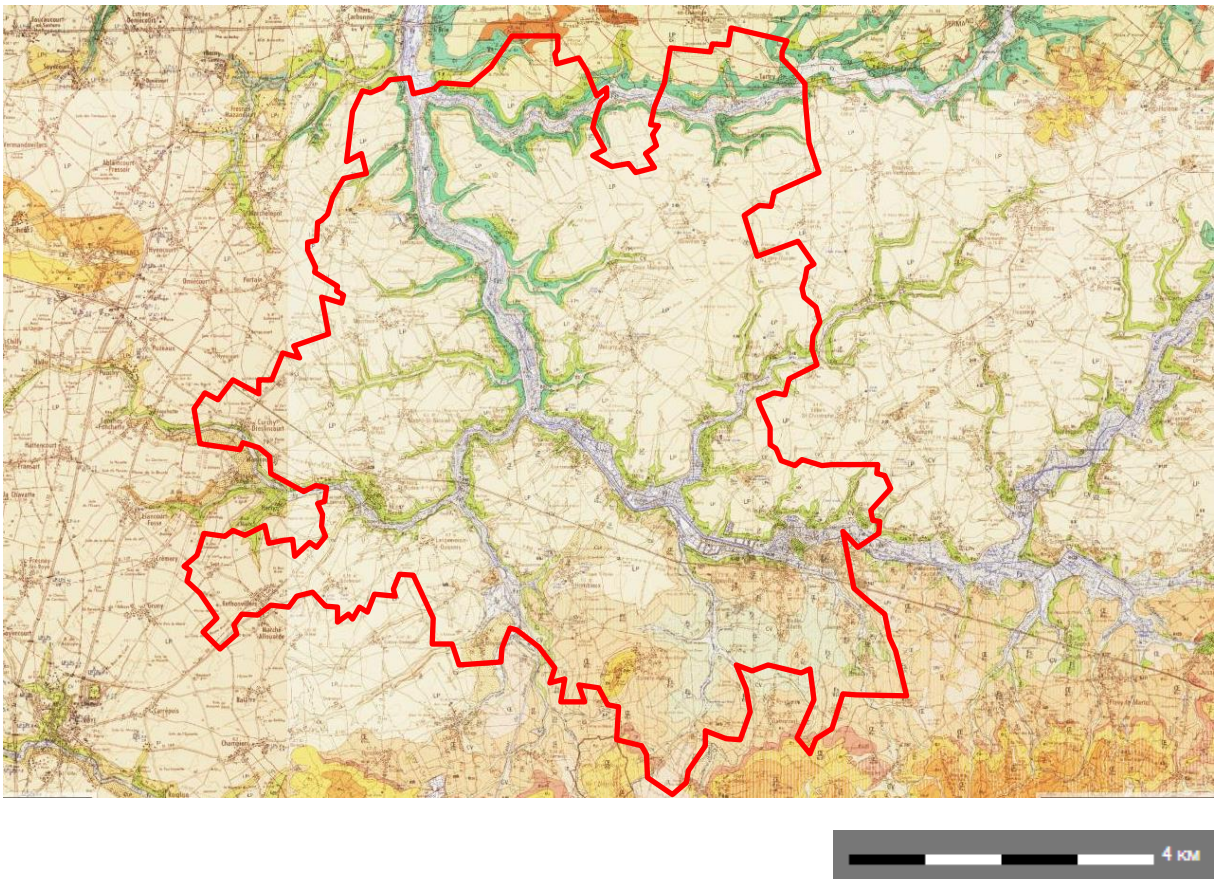
<u>Prise en compte :</u> La topographie entraine un écoulement des eaux vers les vallées des cours d'eau. Il sera important lors de la construction des bâtiments de prendre en compte le lieu d'implantation des bâtiments (éviter les zones basses et les zones de ruissellement), techniques de constructions à appliquer …

b. Couches géologiques

➢ **Répartition en surface des couches géologiques**

La reconnaissance géologique de la Communauté de Communes repose sur l'analyse de cartes géologiques au 1/50 000 ième (Feuille n°63 – Roye, Feuille n°64 Ham, Feuille n°2505-2505) et sur les différentes informations disponibles au Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM, banque de données du sous-sol).

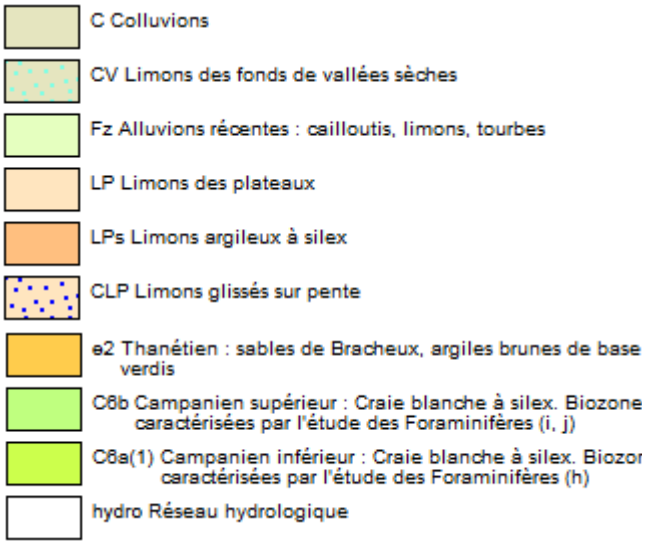
Cartes géologiques du territoire intercommunal



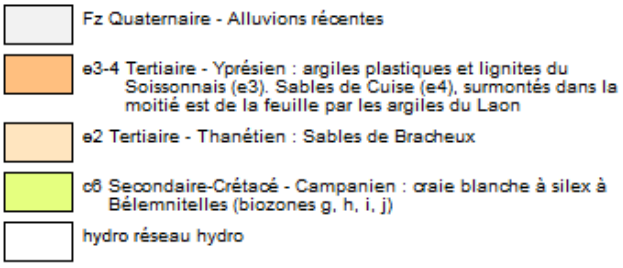
Source : Bureau des Recherches Géologiques et Minières (BRGM)

Légende des cartes géologiques :

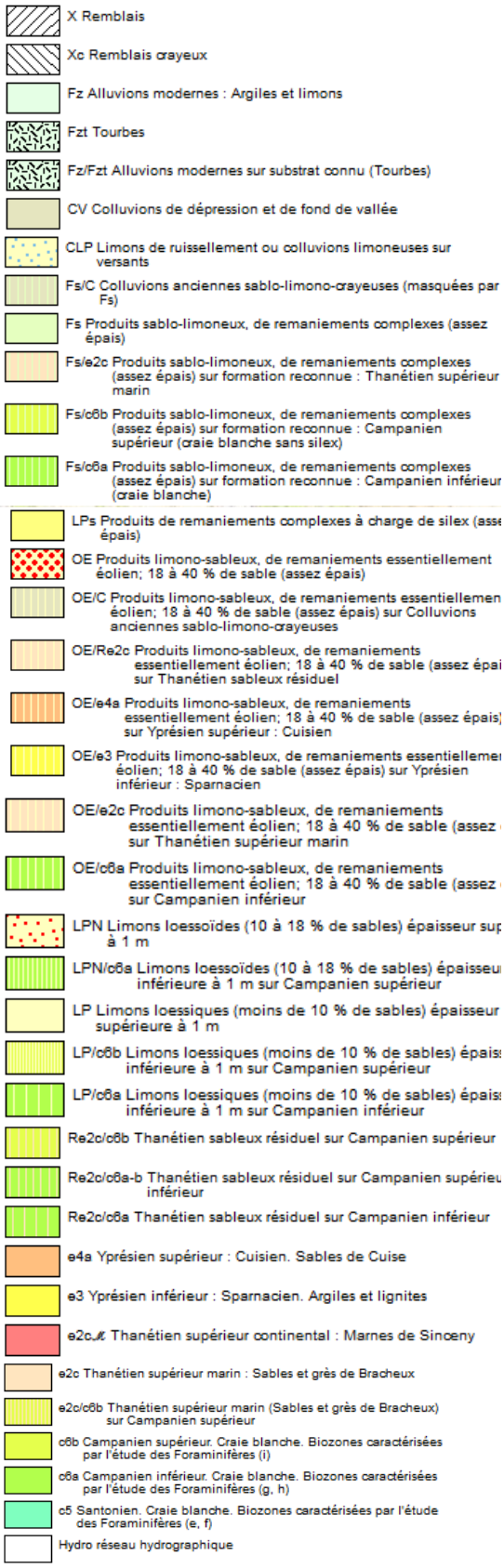
Feuille n°63 – ROYE



Feuille n° 2505 – 2505



Feuille n°64 - HAM



Un premier aperçu des cartes géologiques indique que la Communauté de Communes ne présente pas les mêmes profils.

On retrouve les formations suivantes :

C5. Santonien, Craie blanche :

c5. **Santonien. Craie blanche à rares silex, à *Micraster coranguinum*.** La craie d'âge santonien et campanien affleure au Nord d'une ligne Jussy — Cugny — Golancourt — Ercheu.

C'est une formation crayeuse typique, roche blanche, tendre et gélive, très pure (88 à 95 % de $CaCO^3$), où les Oursins sont extrêmement rares. Elle est dépourvue de silex au Nord de la Somme; elle en renferme de très rares dans le secteur Ham — Roupy; par contre, la craie du Santerre (Villecourt — Béthencourt) contient des lits de rognons siliceux.

Elle se présente en bancs très réguliers, massifs, souvent diaclasés. A la partie supérieure, sur 1 à 4 m, la craie est toujours finement fragmentée et peut être affectée par des phénomènes de cryoturbation (carrières bordant la vallée de la Somme : Alva, Dury, Villecourt...).

Occasionnellement, ce faciès peut être remplacé par une craie jaunâtre, en bancs massifs, dur et sonore au marteau (Athies, Bray-Saint-Christophe, Buny, Ennemain, Falvy, Happencourt, Matigny, Saint-Christ-Briost, Villecourt, Villevèque, Rouy-le-Grand).

Comme le montre le tableau I, cet aspect pétrographique n'est pas dû à une richesse en magnésie, mais a été provoqué par une recristallisation.

C6a. Campanien inférieur, Craie blanche, Biozones caractérisées par l'étude des Foraminifères :

c6a. **Campanien inférieur, zone *h*.** Cette biozone est épaisse de 10 à 15 mètres. Elle est formée par une craie pauvre en macrofossiles : *Inoceramus* sp. gr. *muelleri* Petr., *I. bueltenensis* Seitz, à Curchy, *Echinocorys ovatus* Leske.

La disparition de *Reussella cushmani*, l'apparition et la présence de *Gavelinella cayeuxi*, *G. dainae* associées à *Gavelinopsis voltzianus denticulatus* et *Gavelinella stelligera*, caractérisent cette zone.

E2a. Landénien marin, Tuffeaux et argiles :

e2a. **Landénien marin. Tuffeaux et argiles.** Les formations paléocènes argilo-sableuses ou sableuses et argileuses apparaissent sporadiquement à la limite supérieure des versants crayeux, le plus fréquemment en tête des vallons qui entaillent les plateaux. Elles constituent aussi des petits monticules boisés irrégulièrement répartis et localisés au Sud-Ouest du prolongement de l'axe de l'Artois *(cf. supra)*. Cette répartition limitée des affleurements masque en réalité une extension beaucoup plus grande car ces formations sont presque toujours recouvertes par les limons. L'érosion néogène a détruit la couverture en disséquant un réseau digité de vallées qui s'étend sur tout le territoire de la feuille.

La mer landénienne transgressive vers le Sud dépose parfois sur la craie un conglomérat de silex verdis emballés dans une matrice argilo-sableuse, glauconieuse et phosphatée résultant du remaniement des produits d'altération et d'érosion continentale des reliefs crayeux du Vermandois et du Cambrésis (bois des Berlingots, à l'Est de Cléry-sur-Somme).

L'assise inférieure du Landénien, équivalente du Tuffeau de Prémont du Cambrésis (Z. à *Cyprina morrisi*), n'a jamais été signalée dans cette région et semble être absente. Dans ce cas, la transgression tertiaire débuterait plus tardivement dans le Vermandois, comme d'ailleurs au Sud du Cambrésis (Celet, 1969). Les sédiments déposés pourraient donc représenter l'Argile de Clary et le Tuffeau d'Honnechy, c'est-à-dire l'assise à *Pholadomya oblitterata* (Zone II du Landénien) de la région de Cambrai.

Quoi qu'il en soit, le Landénien qui repose sur la craie est composé de sables argileux, glauconieux, gris verdâtre, pouvant passer latéralement ou verticalement à des niveaux argileux ou à des bancs sableux et glauconieux cimentés par de l'opale de type *tuffeau*. L'épaisseur de ce complexe est faible, de l'ordre de quelques mètres, tout au plus d'une dizaine de mètres, car le plus souvent l'érosion a détruit la partie supérieure de l'assise.

LP. Limons loessiques (moins de 10% de sables) épaisseur supérieure à 1 m :

LP. **Limons des plateaux.** Il s'agit d'une formation loessoïde beige épaisse de 5 à 10 m, qui couronne le sommet des plateaux. Il est probable qu'elle s'est épandue sur la surface du pédiplan couverte d'une pellicule de limons à silex. Les limons des plateaux ont pu subir de nombreux remaniements éoliens pendant les périodes sèches les plus récentes. Leur partie supérieure serait wurmienne et leur partie inférieure (la plus importante) relèverait d'un Quaternaire plus ancien.

CV. Colluvions de dépression et de fond de vallée :

CV. **Limons des vallées sèches.** Ces dépôts, de constitution très analogue à celle des formations précédentes, s'en distinguent par leur disposition morphologique dans les vallées sèches, dont ils tapissent les fonds concaves. Sur les flancs des vallées, ils se raccordent souvent à des placages colluviaux.

LPs. Produits de remaniements complexes à charge de silex (assez épais) :

LPs. **Limons à silex.** Il s'agit de la formation appelée localement *bief* constituée par des argiles rouges plus ou moins sableuses, riches en silex carriés à patine verte ou en dragées de silex provenant du Thanétien-Yprésien, faciles à distinguer des enduits argileux brun foncé tapissant souvent les poches de dissolution de la craie. Ces limons renferment également des fragments variés, y compris des éléments lutétiens (feuille Amiens). Ces limons se sont formés sous climat assez chaud et humide sur la surface décapée de la couverture paléogène du pédiplan fini-crétacé non encore entamée par l'érosion, probablement juste avant les épisodes glaciaires. Leur genèse a certainement combiné des phénomènes d'altération continentale à partir de sédiments crétacés et tertiaires, de transport et de sédimentation par voie hydrique.

L'épaisseur des limons à silex varie d'un mètre ou deux à 5-6 m, sans liaison apparente avec la nature des roches du substratum. On peut les voir en plusieurs points reposer sur une pellicule de Thanétien. Ils manquent rarement. Au Nord de Sailly-Laurette, où les limons des plateaux reposent directement sur les sables thanétiens, il existe cependant au sommet de ceux-ci une zone rubéfiée enrichie en argile qui paraît correspondre au substratum des limons à silex érodés (un fait analogue est bien net dans le cadre de la feuille Abbeville à l'Est de Noyelles-en-Chaussée où les limons à silex reposent sur les sables thanétiens rubéfiés et enrichis en argile).

OE/Re2C. Produits limono-sableux, de remaniements essentiellement éoliens, 18 à 40% de sable (assez épais) sur Thanétien sableux résiduel) :

Re2c. **Thanétien sableux résiduel.** Il subsiste sur la craie, au Nord du plateau tertiaire, des résidus de sable thanétien peu épais (1 à 3 m), en contrebas des buttes de Sables de Bracheux en place. Ces formations ont subi une contamination argileuse (texture de sable ou de sable argileux) et sont fortement colorées en brun par les oxydes de fer. Ils apparaissent généralement sous un faible recouvrement limoneux. Ils sont bien représentés au Sud de la Somme et persistent, plus dispersés, jusqu'au voisinage de la vallée de la Germaine.

CLP. Limons de ruissellement ou colluvions limoneuses sur versants :

CLP. **Limons remaniés sur pente. Les limons argileux à silex ou les limons des plateaux ont une nette tendance à glisser sur certains versants.**

Fs/e2c. Produits sablo-limoneux, de remaniements complexes (assez épais) sur formation reconnue : Thanétien supérieur marin :

e2c. **Thanétien supérieur marin. Sables et Grès de Bracheux.** Bien représentés dans le Sud du territoire de la feuille où ils peuvent atteindre 20 m d'épaisseur, ils n'affleurent ailleurs que sous forme de lambeaux sur certaines buttes ou pentes, là où les formations superficielles sont absentes.

Ce sont des sables quartzeux fins, à rares passées de sable argileux, de couleur gris-vert à vert olive, souvent altérés en surface, plus ou moins glauconieux, légèrement micacés (paillettes de muscovite). Ils peuvent contenir des grès mamelonnés, à leur partie supérieure (Brouchy, la Couture de la Tour; Esmery—Hallon, bois de Bonneuil).

A Cugny, ces sables renferment une faune caractéristique du Thanétien, riche en Mollusques, essentiellement en Lamellibranches, avec quelques restes de Squalidés. Les Mollusques sont représentés par les espèces suivantes (Girard, Perreau et Solau, 1974) : *Meretrix (Pitaria) obliqua* Desh., *Dosiniopsis fallax* (Desh.), *Cyprina scutellaria* Lmk., *Cucullea crassatina* Lmk., *Grassatella bellovacensis* Desh., *Cardita (Venericardia) pectuncularis* (Lmk.), *Modiolaria (Semimodiola) angularis* (Desh.), *Ostrea heteroclita* Defr., *Ostrea bellovacensis* (Lmk.), *Dentalium striatum* Sow., *Scala bowerbanki* Morris, *Turritella bellovacensis* Desh.

Les Squalidés sont représentés par quelques dents de Poissons : *Odontaspis striata, Odontaspis hopei.*

Malheureusement, ce gisement, unique dans la région, est intensément exploité et se transforme en dépôt d'ordures.

Le tableau II rend compte de la granulométrie et de la minéralogie des sables thanétiens.

E3. Yprésien inférieur : Sparnacien. Argiles et lignites :

e3. **Sparnacien. Argiles ligniteuses.** Le Sparnacien est représenté par des argiles grises alternant avec des veines de lignite bien visibles à l'Ouest de Lihons où leur épaisseur atteint 1,7 mètre.

e3. **Yprésien inférieur (Sparnacien). Argiles et lignites.** Comme les Marnes de Sinceny, les terrains sparnaciens ne sont bien représentés qu'en bordure sud de la feuille où ils peuvent atteindre 15 m d'épaisseur; dans la partie nord, ils n'apparaissent que dans les buttes résiduelles d'Holnon et de Licourt.

Les argiles prélevées à Licourt sont à montmorillonite très largement prédominante (≈ 96 %) avec très peu d'illite (≈ 3 %) et de kaolinite (≈ 1 %).

Ce sont des argiles plastiques bariolées à dominante grise dans lesquelles s'intercalent de minces bancs ligniteux noirâtres, exploités autrefois en puits ou carrières pour divers usages (ces utilisations seront traitées dans le paragraphe : substances minérales). Elles contiennent plus rarement des lits fossilifères (Flavy-le-Meldeux d'après un forage de 1789).

D'anciennes extractions (cendrières) existaient à Frières, Ognolles, Flavy-le-Meldeux...

E4a. Yprésien supérieur : Cuisien. Sables de Cuise :

e4a. **Yprésien supérieur (Cuisien). Sables de Cuise.** Epais d'une soixantaine de mètres, ils n'affleurent qu'au Sud d'Ognolles, forêt de Beaulieu, ou au Sud-Est de Beaumont-en-Beine. Dans la région du Plessis-Patte-d'Oie, ils sont surmontés par une faible couverture de limons sableux.

Ce sont des sables quartzeux, fins, non fossilifères, de teinte verte quand ils ne sont pas altérés, fréquemment glauconieux, un peu micacés, pouvant renfermer, dans leur partie supérieure, des rognons gréseux ou gréso-calcaires (Sud du bois de Corbie, le Coquerel). Leur teneur en argile augmente vers la base (tableau III).

Fz. Alluvions récentes : cailloutis, limons, tourbes :

Fz. **Alluvions récentes.** Il s'agit d'alternance de graviers, de cailloutis, de niveaux limoneux ou tourbeux, de sables limoneux.

E2. Thanétien : sables de Bracheux, argiles brunes de base à silex verdis :

e2. **Thanétien. Argiles brunes de base à silex verdis, Sables de Bracheux.** Il débute souvent, notamment à Lihons par 1 m environ d'argile brun foncé contenant de nombreux silex verdis et branchus (zone II du Thanétien ?). Ailleurs des sables argileux à silex verdis branchus ou roulés reposent directement sur la craie. A Lihons, les carrières donnent la coupe suivante, de bas en haut :

- argile brune à silex verdis : 1 m environ,
- sables glauconieux argileux : 3,8 mètres,
- sables gris : 1 mètre,
- sables gris à niveaux gréseux irréguliers : 3,25 mètres,
- sables blanc verdâtre : 4 mètres,
- sables roux : 0,7 mètre,
- sables blancs : 0,6 mètre.

Les forages ont donné un certain nombre de coupes. Au Nord de Davenescourt, sur la craie, le Thanétien comprend 0,9 m d'argile sableuse à silex et plus de 3,2 m de sables argileux verts. A Marcelcave, la première couche se réduit à 0,5 m et les sables dépassent 5,2 mètres. A Guillaucourt, les sables dépassent 5,2 m, mais la base du Thanétien n'a pas été atteinte. Au bois de la Bruyère, au Sud de Damery, les argiles de base existent par place en se réduisant à 0,3 mètre. Les sables, verts, roux ou blancs, contiennent parfois des silex. A Belloy-en-Danterre, un forage a rencontré de bas en haut :

- sable gris : plus d'un mètre,
- argile sableuse gris-vert : 1,2 mètre,
- argile sableuse rousse ou verte, avec silex roulés : 0,7 mètre,
- sable argileux vert : 0,5 mètre,
- sable roux-vert sale : 1,5 mètre,
- sable argileux roux : 1,5 mètre,
- argile sableuse rousse : plus de 0,90 mètre.

Dans la même localité, d'autres forages ont recoupés l'argile sableuse de base qui varie de 0,5 à 5 mètres.

Les fossiles, en dehors d'Huîtres, sont très rares sur le territoire de la feuille, mais beaucoup plus abondants au Sud-Est dans la région de Rollot (feuille Montdidier).

- **Superposition des couches lithologies**

Quinze sondages détaillant la pédologie sont recensés sur le territoire de la Communauté de Communes et à proximité.

A Saint-Christ-Briost, le forage BSS000EDQX renseigne la succession pédologique suivante :

Profondeur	Lithologie	Stratigraphie
De 0 à 0.5 m	LIMON	QUATERNAIRE
De 0.5 à 6 m	CRAIE BLANCHE TRES DURE	SENONIEN
De 6 à 30 m	CRAIE BLANCHE TENDRE FISSUREE	SENONIEN

A Athies, le forage BSS000EUMF renseigne la succession pédologique suivante :

Profondeur	Lithologie	Stratigraphie
De 0 à 3.7 m	LIMONS DE PLATEAU	
De 3.7 à 48 m	CRAIE BLANCHE	

A Quivières, le forage BSS000EUKH renseigne la succession pédologique suivante :

Profondeur	Lithologie	Stratigraphie
De 0 à 7 m	LIMONS	QUATERNAIRE
De 7 à 60 m	CRAIE JAUNE	SENONIEN
De 60 à 61 m	DIEVES	TURONIEN-SUP

A Monchy-Lagache, les forages BSS000EUKF et BSS000EULJ renseignent la succession pédologique suivante :

Profondeur	Lithologie	Stratigraphie
De 0 à 8 m	LIMON ARGILEUX	QUATERNAIRE
De 8 à 40 m	CRAIE BLANCHE	SENONIEN
De 40 à 65 m	CRAIE JAUNE	SENONIEN
De 65 à 72 m	CRAIE MARNEUSE	SENONIEN

Profondeur	Lithologie	Stratigraphie
De 0 à 6 m	LIMON ARGILEUX MARRON	QUATERNAIRE
De 6 à 14 m	CRAIE JAUNE TENDRE	SENONIEN
De 14 à 28 m	CRAIE BLANCHE	SENONIEN
De 28 à 40 m	CRAIE JAUNE PLUS DURE	SENONIEN
De 40 à 60 m	CRAIE BLANCHE DURE	SENONIEN
De 60 à 67 m	CRAIE GRISE	SENONIEN
De 67 à 72 m	CRAIE BLEUE (DIEVES)	TURONIEN

A Douilly, les forages BSS000EUGV et BSS000EUNF renseignent la succession pédologique suivante :

Profondeur	Lithologie	Stratigraphie
De 0 à 4.2 m	ARGILE SABLEUSE JAUNATRE AVEC SILEX NOIRS	QUATERNAIRE
De 4.2 à 5.7 m	GRAVILLONS DE CRAIE ET SILEX	QUATERNAIRE
De 5.7 à 30 m	CRAIE EBOULEUSE PUIS CRAIE PLUS DURE	SENONIEN

Profondeur	Lithologie	Stratigraphie
De 0 à 4.5 m	SUPERF: ARGILE, SABLEUX	QUATERNAIRE
De 4.5 à 8.5 m	SUPERF: ARGILE	QUATERNAIRE
De 8.5 à 12 m	CRAIE, ARGILEUX	DE SENONIEN A TURONIEN
De 12 à 22 m	CRAIE, ARGILEUX	DE SENONIEN A TURONIEN
De 22 à 37 m	CRAIE, ARGILEUX AQUIFERE	DE SENONIEN A TURONIEN
De 37 à 45 m	CRAIE, ARGILEUX AQUIFERE A-SILEX	DE SENONIEN A TURONIEN
De 45 à 58 m	CRAIE	DE SENONIEN A TURONIEN
De 58 à 82 m	CRAIE, GRIS BLEU A-SILEX	DE SENONIEN A TURONIEN
De 82 à 90 m	MARNE, BLEU	TURONIEN-MOYEN

A Fresnes-Mazancourt (commune à proximité de la Communauté de Communes), le forage BSS000ESXY renseigne la succession pédologique suivante :

Profondeur	Lithologie	Stratigraphie
De 0 à 0.5 m	TERRE VEGETALE BRUNE	QUATERNAIRE
De 0.5 à 4.5 m	SILT LEGEREMENT ARGILEUX MARRON OCRE	QUATERNAIRE
De 4.5 à 6 m	SILAT ARGILEUX MARRON CLAIR	QUATERNAIRE
De 6 à 7.6 m	SILAT ARGILEUX MARRON CLAIR A SILEX	QUATERNAIRE
De 7.6 à 9 m	SILT CRAYEUX A GRANULES DE CRAIE	QUATERNAIRE
De 9 à 13 m	CRAIE TRES ALTEREE A INFILTRATIONS SILTEUSES	SENONIEN
De 13 à 21 m	CRAIE BEIGE BLANCHATRE	SENONIEN
De 21 à 30 m	CRAIE BLANCHE	SENONIEN
De 30 à 42.25 m	CRAIE MARNEUSE BLANCHE A SILEX	SENONIEN

A Morchain, le forage BSS000EUCQ renseigne la succession pédologique suivante :

Profondeur	Lithologie	Stratigraphie
De 0 à 4 m	LIMON	QUATERNAIRE
De 4 à 18 m	CRAIE BLANCHE	SENONIEN
De 18 à 38 m	CRAIE JAUNE TRES DURE	SENONIEN
De 38 à 40 m	CRAIE GRISE	SENONIEN
De 40 à 43 m	CRAIE + BLEUE	SENONIEN
De 43 à 45 m	DIEVES	TURONIEN

A Potte, le forage BSS000EUBP renseigne la succession pédologique suivante :

Profondeur	Lithologie	Stratigraphie
De 0 à 50 m	CRAIE GRISE, BLANCHE PUIS CRAIE ROULEE ET MARNES PUIS CRAIE DURE JAUNATRE	SENONIEN

A Curchy, les forages BSS000EUCC et BSSEUCD renseignent la succession pédologique suivante :

Profondeur	Lithologie	Stratigraphie
De 0 à 8 m	LIMON ARGILEUX	QUATERNAIRE
De 8 à 25 m	CRAIE BLANCHE	SENONIEN
De 25 à 42 m	CRAIE JAUNE	SENONIEN

Profondeur	Lithologie	Stratigraphie
De 0 à 6 m	LIMON ARGILEUX	QUATERNAIRE
De 6 à 20 m	CRAIE BLANCHE	SENONIEN
De 20 à 60 m	CRAIE JAUNE	SENONIEN

A Offoy, le forage BSS000EVEE renseigne la succession pédologique suivante :

Profondeur	Lithologie	Stratigraphie
De 0 à 0.8 m	SUPERF: TERRE	QUATERNAIRE
De 0.8 à 2 m	PRE/CRAIE, ARGILEUX/CRAIE, FRIABLE/	SENONIEN
De 2 à 9 m	CRAIE, JAUNE	SENONIEN
De 9 à 14.8 m	CRAIE, ARGILEUX GRIS	SENONIEN
De 14.8 à 22 m	CRAIE, BLANC TENDRE	SENONIEN
De 22 à 25 m	CRAIE, ARGILEUX GRIS	TURONIEN-SUP

A Hombleux, le forage BSS000EVJM renseigne la succession pédologique suivante :

Profondeur	Lithologie	Stratigraphie
De 0 à 0.2 m	TERRE VEGETALE	QUATERNAIRE
De 0.2 à 1.9 m	COLLUVIONS GROSSIERES AVEC NODULES CRAYEUX	QUATERNAIRE
De 1.9 à 3.6 m	COLLUVIONS SABLEUSES BLANCHES A ROUX TRES FINES	QUATERNAIRE
De 3.6 à 4.2 m	CRAIE ALTEREE	QUATERNAIRE
De 4.2 à 30 m	CRAIE BLANCHE ASSEZ DURE DU CAMPANIEN INFERIEUR	SENONIEN

A Esmery-Hallon, le forage BSS000EVJG renseigne la succession pédologique suivante :

Profondeur	Lithologie	Stratigraphie
De 0 à 1.2 m	LIMONS	QUATERNAIRE
De 1.2 à 3.5 m	ARGILE	QUATERNAIRE
De 3.5 à 4.5 m	SABLE ARGILEUX	THANETIEN
De 4.5 à 21 m	CRAIE BLANCHE TENDRE	SENONIEN
De 21 à 45 m	CRAIE BLANCHE DURE	SENONIEN

Globalement, le territoire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme présente des couches imperméables au niveau des dépressions, en fond de vallée, à proximité des cours d'eau, et des couches plus perméables en s'éloignant.

Source : BRGM

Prise en compte de la géologie :

- Limiter l'imperméabilisation des sols ;

- Gérer les eaux pluviales : respecter les écoulements naturels, stocker et traiter l'eau à la parcelle, favoriser l'infiltration des eaux même partielle, rejeter les eaux pluviales à débit de fuite limité vers un exutoire superficiel, prendre en compte le risque d'événements pluvieux exceptionnels.

2. Ressources en eau

Le territoire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme est concerné par le SDAGE Artois Picardie et le SAGE Haute Somme.

a. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) Artois Picardie

Il est le premier outil d'orientation mis en place par la loi pour protéger et gérer l'eau dans son intérêt général, en tenant compte des intérêts économiques. Il définit les grandes orientations et les objectifs de qualité à prendre en compte dans la gestion de l'eau et de son fonctionnement sur le territoire du bassin versant Artois Picardie.

Le SDAGE a une certaine portée juridique, d'après l'article L 212-1 du Code de l'environnement. Il est opposable à l'administration et non aux tiers, c'est-à-dire que la responsabilité du non-respect du SDAGE ne peut être imputée directement à une personne privée. En revanche toute personne pourra contester la légalité de la décision administrative qui ne respecte pas les mesures du document. Tous les programmes ou décisions administratives ne peuvent pas être en contradiction avec le SDAGE sous peine d'être annulés par le juge pour incompatibilité des documents.

Des orientations et dispositions sont organisées selon les 5 enjeux du bassin Artois-Picardie, tels qu'ils ont été établis à la suite de la consultation du public organisée entre novembre 2018 et avril 2019 sur les questions importantes qui se posent dans le bassin en matière de gestion de l'eau :

- Enjeu A : Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique des milieux aquatiques* et des zones humides*
- Enjeu B : Garantir une eau potable en qualité et en quantité satisfaisantes
- Enjeu C : S'appuyer sur le fonctionnement naturel des milieux pour prévenir et limiter les effets négatifs des inondations
- Enjeu D : Protéger le milieu marin
- Enjeu E : Mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes avec le domaine de l'eau.

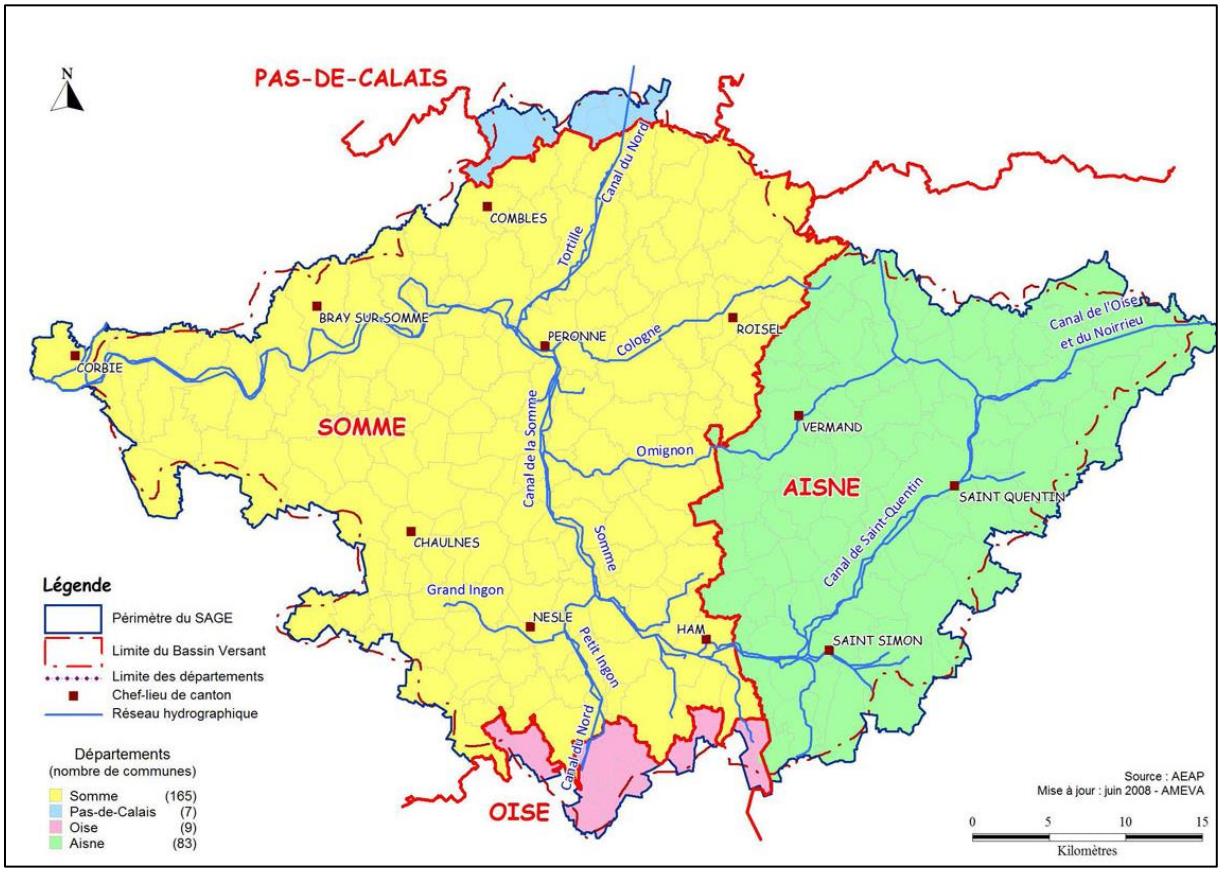
1.	**Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique des milieux aquatiques* et des zones humides***
1.1	Améliorer la physico-chimie générale des milieux
1.2	Préserver et améliorer la qualité des habitats naturels
1.3	Agir en faveur des zones humides*
1.4	Connaître et réduire les pollutions dues aux substances dangereuses
2.	**Garantir une eau potable en qualité et en quantité satisfaisantes**
2.1	Protéger la ressource en eau contre les pollutions
2.2	Améliorer la gestion de la ressource en eau
2.3	Rechercher et réparer les fuites dans les réseaux d'eau potable
2.4	Rechercher au niveau international, une gestion équilibrée des aquifères*
3.	**S'appuyer sur le fonctionnement naturel des milieux pour prévenir et limiter les effets négatifs des inondations**
3.1	Prévenir et gérer les crues, inondations et submersions marines
3.2	Préserver et restaurer la dynamique naturelle des cours d'eau*
4.	**Protéger le milieu marin**
4.1	Maintenir ou réduire les pollutions d'origine tellurique à un niveau compatible avec les objectifs de bon état écologique du milieu marin
4.2	Préserver ou restaurer les milieux littoraux et marins indispensables à l'équilibre des écosystèmes
5.	**Mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes avec le domaine de l'eau**
5.1	Renforcer le rôle des SAGE
5.2	Assurer la cohérence des politiques publiques
5.3	Mieux connaître et mieux informer
5.4	Tenir compte du contexte économique et social dans l'atteinte des objectifs environnementaux*
5.5	S'adapter au changement climatique et préserver la biodiversité

b. *Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Haute Somme*

Le SAGE vise à décliner, de manière concrète, les orientations déterminées par le SDAGE à l'échelle d'un sous bassin versant correspondant à une unité hydrographique ou hydrogéologique (fixe les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource en eau à un niveau local). Il doit rester compatible avec les orientations du S.D.A.G.E.

Le SAGE Haute Somme ne correspond pas à une entité administrative. Il s'étend majoritairement sur la Picardie mais concerne également quelques communes du Nord-Pas-de-Calais. Son périmètre est basé sur les limites des communes appartenant entièrement ou pour plus de 5 % de son territoire au bassin versant de la Haute Somme. Le périmètre comprend ainsi 264 communes réparties sur 4 départements : Somme (165 communes), Aisne (83 communes), Oise (9 communes) et Pas-de-Calais (7 communes). La superficie du territoire du SAGE est de 1 850 km^2.

Périmètre du SAGE Haute Somme



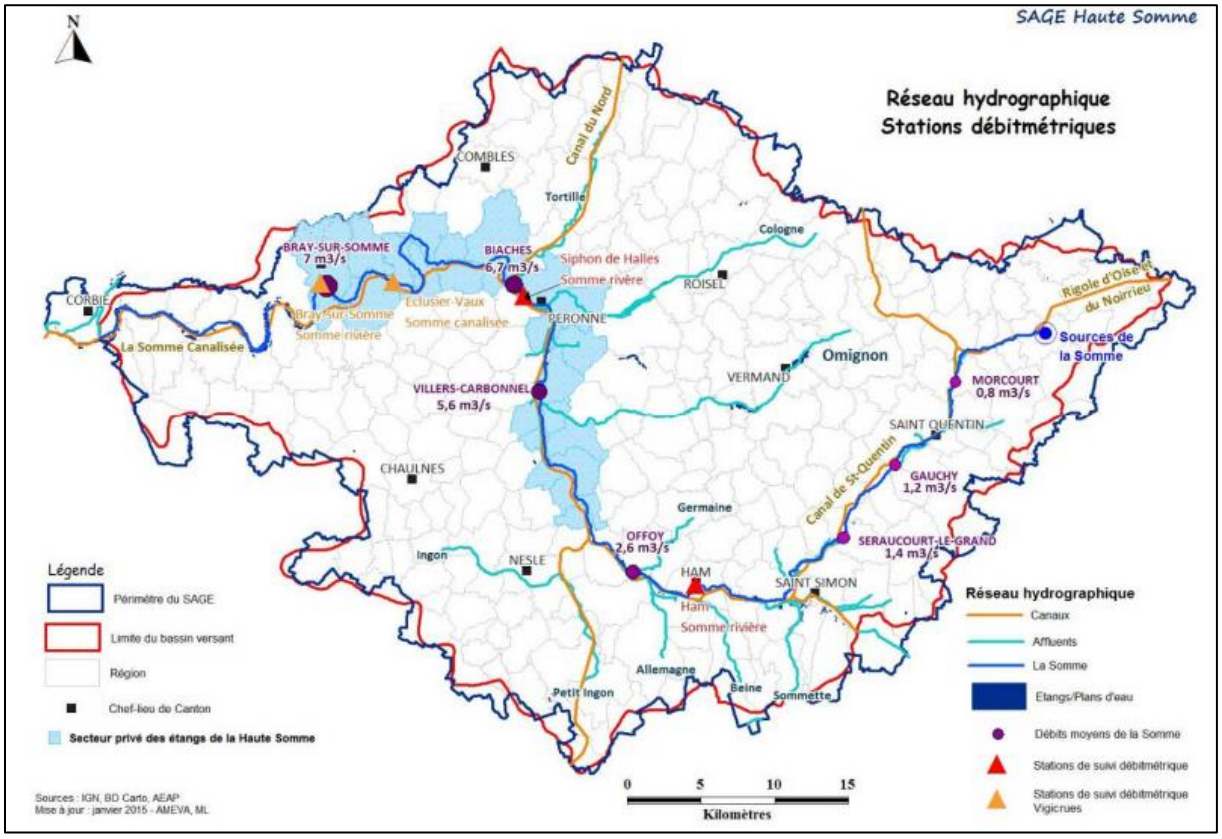
Source : Gest'eau

Le bassin versant de la Haute Somme est constitué d'un réseau hydrographique complexe de cours d'eau, de marais, d'étangs et de canaux. Ce réseau, qui s'étend sur près de 400 km, se décompose de la façon suivante :

- Le fleuve Somme en lui-même (115 km sur le périmètre du SAGE),

- Les affluents de la Somme (145 km) avec en rive droite : la Germaine, l'Omignon, la Cologne, la Tortille et en rive gauche : le Mui-Proyard, le fossé des Allemagnes, la Sommette, la Beine, l'Allemagne et les Ingons (via le canal du Nord) ;
- Trois canaux : canal de la Somme (73 km dont 21 en commun avec le fleuve Somme), canal de St Quentin (42 km sur le territoire du SAGE), canal du Nord (35 km sur le territoire).

Réseau hydrographique du territoire du SAGE Haute Somme



Source : www.somme.gouv.fr

Les enjeux du SAGE Haute Somme sont :

Enjeu 1 : Protéger la ressource en eau

1A : Protéger la ressource en eau et les captages d'alimentation en eau potable

1B : Optimiser l'utilisation de la ressource et stabiliser la consommation

1C : Lutter contre les pollutions générées par les eaux usées

1D : Lutter contre les pollutions diffuses d'origine agricole

1E : Lutter contre les pollutions d'origine industrielle

1F : Réaliser un suivi des sédiments pollués

1G : Lutter contre l'utilisation de produits phytosanitaires en zones non agricoles

Enjeu 2 : Préserver et gérer les milieux aquatiques

2A : Préserver et reconquérir les milieux humides

2B : Améliorer l'hydromorphologie des cours d'eau et restaurer les potentialités piscicoles

2C : Concilier les usages liés aux milieux aquatiques

Enjeu 3 : Gérer les risques majeurs

3A : Contrôler et limiter l'aléa inondation/ruissellement/érosion des sols

3B : Contrôler et réduire la vulnérabilité vis-à-vis des risques majeurs

3C : Anticiper et se préparer à gérer la crise

Enjeu 4 : Gouvernance et communication

4A : Communiquer et sensibiliser les usagers de la ressource en eau

4B : Communiquer autour du SAGE

4C : Garantir la gouvernance autour du SAGE

Si le SAGE Haute Somme est approuvé postérieurement à l'approbation du PLUi, ce dernier~~,~~ doit, si nécessaire, être rendu compatible dans un délai de 3 ans à compter de l'approbation du SAGE.

c. *Les eaux de surface*

Le territoire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme est compris dans les **masses d'eau de surface FRAR40 « Omignon » et FRAR56 « Somme canalisée de l'écluse n°18 Lesdins aval à la confluence avec le canal du Nord »**.

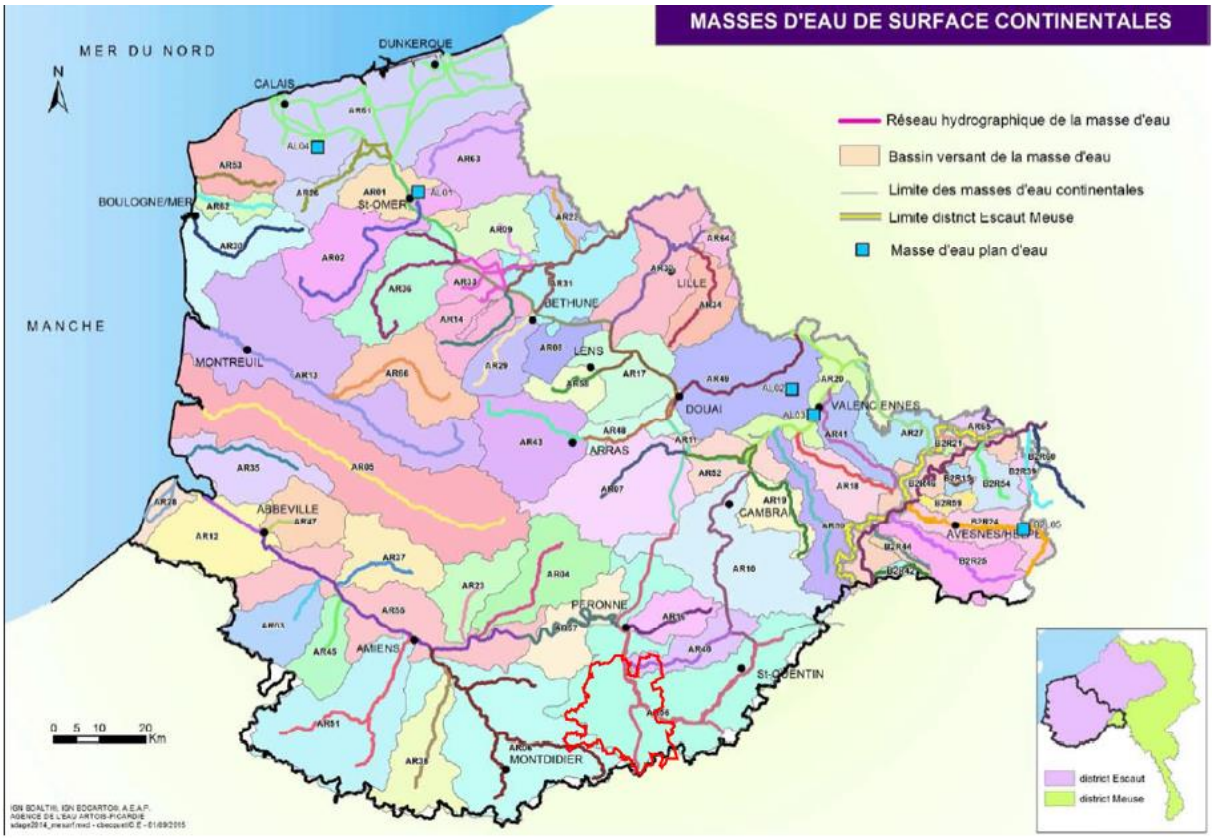
Le territoire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme est traversé par un **cours d'eau domanial classé en deuxième catégorie piscicole : la Somme**. Il est également parcouru par **trois cours d'eau non domaniaux** qui sont **classés en première catégorie (salmonidés dominantes) ; il s'agit de l'Omignon, l'Ingon et la Germaine**.

Le cours d'eau l'Ingon ne présente plus beaucoup de débit.

La diminution des débits des cours d'eau et l'accentuation des étiages sont des conséquences probables du changement climatique (source : eaufrance.fr).

Définition de la masse d'eau de surface continentale : Le bassin Artois-Picardie a été découpé en masses d'eau de surface. Une masse d'eau de surface est une partie significative et homogène d'un élément hydrographique : cours d'eau, plan d'eau, eaux de transition et eaux côtières.

Localisation des masses d'eau de surface au niveau du territoire intercommunal (—)



Source : SDAGE Artois Picardie 2016-2021

Qualité et objectif de qualité des eaux de surface :

- **Grille de qualité / évaluation de la qualité des eaux superficielles**

Depuis 1971, la qualité des cours d'eau est évaluée en France à partir d'une grille multi usage qui associe, pour une série de paramètres principalement physico-chimiques, des valeurs seuils à 4 classes de qualité. Cette grille permet une évaluation sommaire de l'aptitude de l'eau aux principaux usages anthropiques et est utilisée pour définir les objectifs de qualité de milieux aquatiques.

- **Qualité 1 :** Bonne qualité : eau apte à la vie et à la reproduction piscicole normale. Cette qualité permet en outre :
  - La fabrication d'eau potable avec traitement simple,
  - L'abreuvage des animaux.
- **Qualité 2** : Qualité moyenne : eau apte à la fabrication d'eau potable – vie piscicole normale mais perturbation de la reproduction. Cette qualité permet :
  - La fabrication d'eau potable avec traitement poussé,
  - L'irrigation,

- L'utilisation industrielle.

➢ **Qualité 3** : Mauvaise qualité : vie piscicole perturbée. Cette qualité permet :

- L'utilisation pour le refroidissement,
- La navigation,
- A la limite, l'irrigation.

➢ **Qualité 4** : Très mauvaise qualité. Cette qualité n'est, bien entendu, jamais un objectif.

Les Agences de l'Eau et le ministère de l'Ecologie et du Développement Durable ont souhaité, dans les années 1990, moderniser et enrichir le système d'évaluation. Ils ont réalisé le concept des Systèmes d'Evaluation de la Qualité (SEQ), constitué de trois volets : le SEQ-EAU (Volet eau), le SEQ-BIO (Volet écologique) et le SEQ-PHYSIQUE (Volet milieu physique). Le SEQ-EAU permet l'évaluation de la qualité de l'eau et est proche des contraintes liées à la Directive Cadre Eaux (DCE).

Selon la DCE, l'état écologique correspond à la qualité de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Son évaluation repose sur deux composantes complémentaires : l'état physico-chimique et l'état biologique.

Les paramètres suivants servent à apprécier l'état écologique des cours d'eau :

- L'Evaluation de l'Etat Physico Chimique.
- L'indice Biologique Global Normalisé (IBGN),
- L'indice Biologique Diatomées (IBD),
- L'indice Poissons en rivière (IPR),

Les paramètres de l'état écologique :

- **Etat physico-chimique :**
  - bilan de l'oxygène :
    - ✓ DBO5
    - ✓ oxygène dissous
    - ✓ saturation en oxygène
    - ✓ carbone organique dissous
  - température
  - nutriments :
    - ✓ ammonium
    - ✓ nitrites
    - ✓ nitrates
    - ✓ phosphates
    - ✓ phosphore total
  - acidification :
    - ✓ pH minimum
    - ✓ pH maximum
- **Etat biologique :**
  - Indice Biologique Global Normalisé
  - Indice Biologique Diatomées
  - Indice Poissons Rivière

- **<u>Objectif de qualité :</u>**

L'objectif de bon état global de la masse d'eau superficielle AR32 doit être atteint d'ici 2027 (bon état écologique et bon état chimique). Ce report d'atteinte de bon état se justifie par une durée importante de réalisation des mesures sur la pollution diffuse (la pollution constatée est issue~~s~~ de nombreuses sources) et des coûts disproportionnés.

☞ **Etat écologique actuel des eaux superficielles**

Les tableaux ci-dessous renseignent la qualité des eaux superficielles sur le territoire intercommunal.

Relevé de l'état écologique et chimique de l'Omignon à Saint-Christ-Briost à la station de prélèvement n°01119100 : (sur la carte p.226)

Classes de l'état écologique

TBon	Etat très bon
Bon	Etat bon
Moy	Etat moyen
Med	Etat médiocre
Mauv	Etat mauvais
	Non disponible

Classes de l'état chimique et des polluants spécifiques

Bon	Etat bon
Mauv	Etat mauvais
	Non disponible

ETAT ECOLOGIQUE DE LA STATION

	Cycle 1 de la DCE							Cycle 2 de la DCE			
Période d'évaluation	**2006 2007**	**2007 2008**	**2008 2009**	**2009 2010**	**2010 2011**	**2011 2012**	**2012 2013**	**2011 2013**	**2012 2014**	**2013 2015**	**2014 2016**
Macro-invertébrés	Bon	Bon	Bon	Bon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	
Diatomées	Bon	Bon	Bon	Bon	TBon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	
Poissons					Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	
Macrophytes											
Etat biologique	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	
Bilan en O2	Moy	Bon	Bon	Bon	TBon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
Nutriments	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
Acidification	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon
Température	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon
Etat physico-chimique	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
Polluants spécifiques		Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
Etat/Potentiel écologique	Bon	Bon	Bon	Bon	Med	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon

Objectif de la masse d'eau OMIGNON [AR40] : atteinte du bon état écologique en 2015

ETAT CHIMIQUE DE LA STATION

	Cycle 1 de la DCE		Cycle 2 de la DCE
Période d'évaluation	**2007**	**2011**	**2014**
Etat chimique	Bon	Mauv	Mauv
Substances déclassantes		HAP	HAP

Objectif de la masse d'eau OMIGNON [AR40] : atteinte du bon état chimique en 2027

Relevé de l'état écologique et chimique de l'Ingon à Nesle à la station de prélèvement n°01131500 : (sur la carte p.226)

Classes de l'état écologique

TBon	Etat très bon
Bon	Etat bon
Moy	Etat moyen
Med	Etat médiocre
Mauv	Etat mauvais
	Non disponible

Classes de l'état chimique et des polluants spécifiques

Bon	Etat bon
Mauv	Etat mauvais
	Non disponible

ETAT ECOLOGIQUE DE LA STATION

	Cycle 1 de la DCE							Cycle 2 de la DCE			
Période d'évaluation	**2006 2007**	**2007 2008**	**2008 2009**	**2009 2010**	**2010 2011**	**2011 2012**	**2012 2013**	**2011 2013**	**2012 2014**	**2013 2015**	**2014 2016**
Macro-invertébrés	Bon	Bon	Bon	Moy	Bon	Moy	Moy	Bon	Moy	Bon	Bon
Diatomées	Moy	Moy	Moy	Moy	Med	Med	Med	Med	Moy	Moy	Moy
Poissons											
Macrophytes											
Etat biologique	Moy	Moy	Moy	Moy	Med	Med	Med	Med	Moy	Moy	Moy
Bilan en O2	Moy	Moy	Moy	Moy	Bon	Moy	Med	Med	Med	Med	Bon
Nutriments	Mauv	Med	Med	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy
Acidification	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
Température	Moy	Moy	Moy	Bon	Bon	Bon	Moy	Moy	Moy	Bon	TBon
Etat physico-chimique	Mauv	Med	Med	Moy	Moy	Moy	Med	Med	Med	Med	Moy
Polluants spécifiques											
Etat/Potentiel écologique	Mauv	Med	Med	Moy	Med	Med	Med	Med	Med	Med	Moy

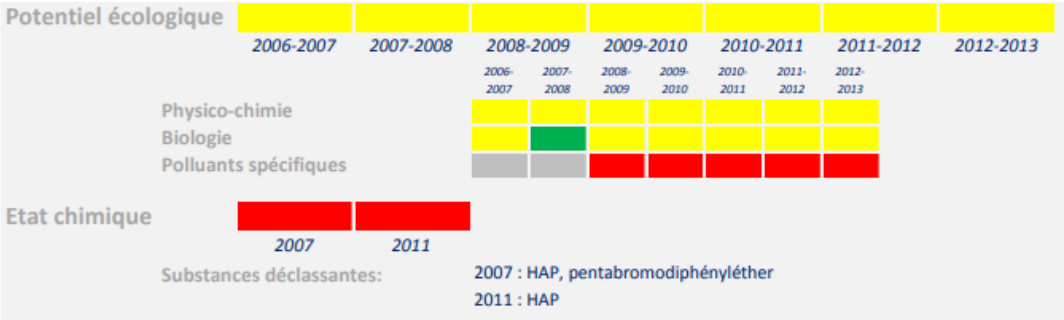
Objectif de la masse d'eau SOMME CANALISEE DE L'ECLUSE NDeg. 18 LESDINS AVAL A LA CONFLUENCE AVEC LE CANAL DU NORD [AR56] : atteinte du bon potentiel écologique en 2027

ETAT CHIMIQUE DE LA STATION

	Cycle 1 de la DCE		Cycle 2 de la DCE
Période d'évaluation	**2007**	**2011**	**2014**
Etat chimique	Mauv	Mauv	Mauv
Substances déclassantes	HAP, pentabromodiphényléther	HAP	HAP

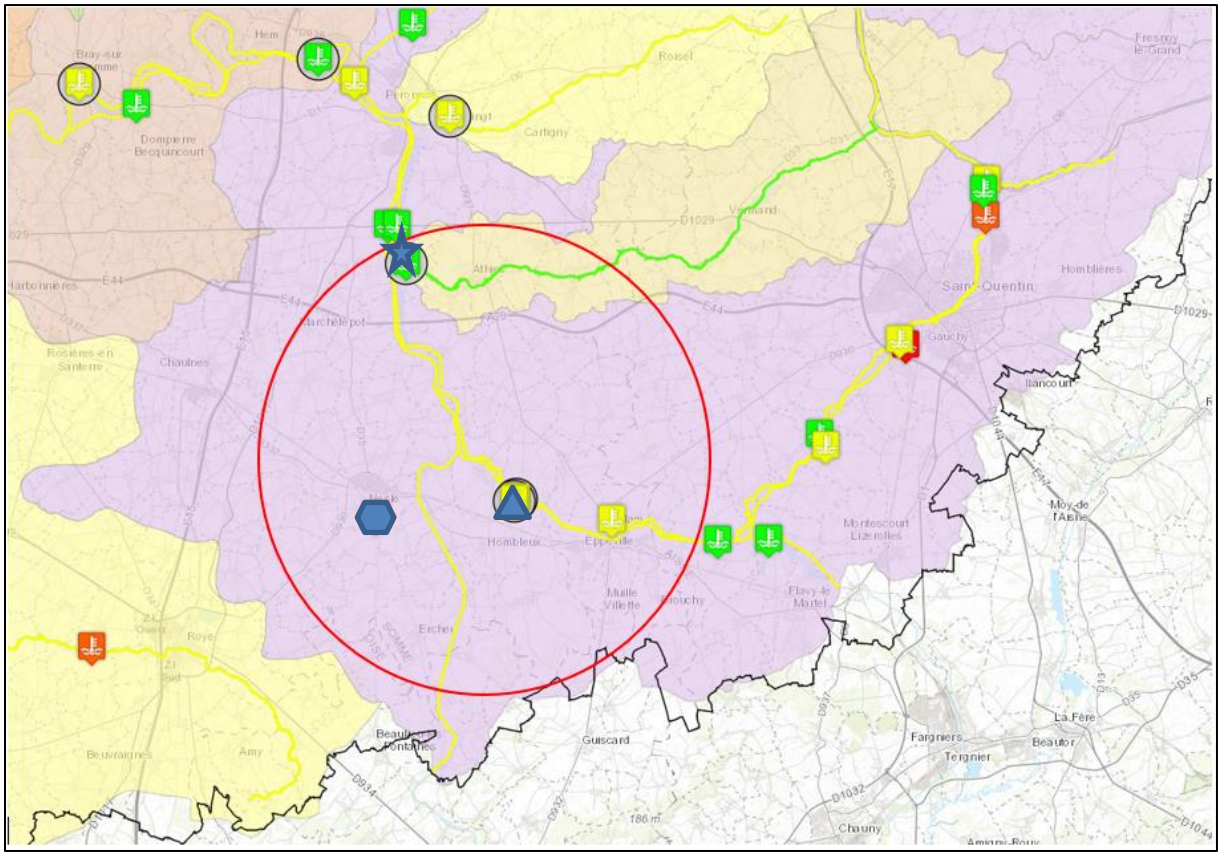
Objectif de la masse d'eau SOMME CANALISEE DE L'ECLUSE NDeg. 18 LESDINS AVAL A LA CONFLUENCE AVEC LE CANAL DU NORD [AR56] : atteinte du bon état chimique en 2027

Relevé de l'état écologique et chimique de la Somme canalisée de l'écluse n°18 Lesdins aval à la confluence avec le canal du nord : (sur la carte p.226)



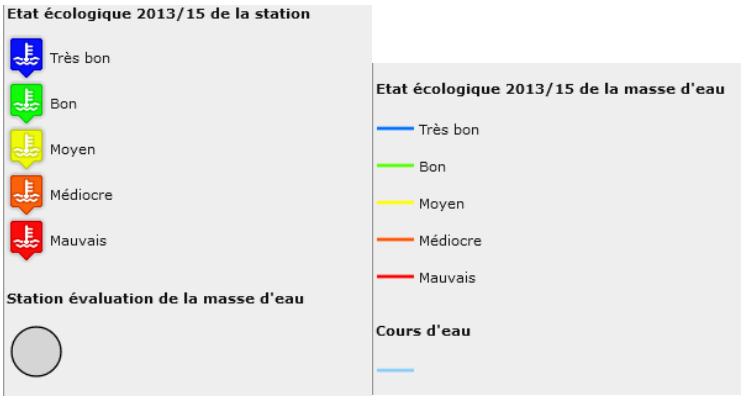
Globalement l'état physico-chimique et écologique est moyen à bon à l'échelle du territoire intercommunal contrairement à l'état chimique qui est mauvais.

Qualité des eaux de surface de la Communauté de Communes Est Somme (—)



Source : aeap.maps.arcgis

Légende :



SOMME CANALISEE DE L'ECLUSE N° 18 LESDINS AVAL A LA CONFLUENCE AVEC LE CANAL DU NORD

Pour les masses d'eau de surface localisées au niveau du territoire intercommunal, le SDAGE Artois Picardie impose :

N°	Nom de la masse d'eau	Etat ou potentiel écologique	Objectifs d'état écologique	motif de dérogation	
FRAR40	Omignon	Bon état écologique	Bon état écologique 2015		
FRAR56	Somme canalisée de l'écluse n° 18 Lesdins aval à la confluence avec le canal du Nord	Potentiel écologique moyen	Bon potentiel écologique 2027	Faisabilité technique coûts disproportionnés	Durée importante de réalisation des actions

Source : SDAGE Artois Picardie 2016-2021

Prise en compte de la qualité des eaux et du réseau hydrographique :

- *Veiller à stocker les eaux pluviales qui ne peuvent être infiltrées ;*
- *Gérer convenablement les eaux usées (implantation des zones urbaines en fonction du zonage d'assainissement).*

d. Les zones humides et les zones à dominante humide

La méthode de détermination de zone humide respecte l'évolution réglementaire récente portée par la LOI n°2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement qui a modifié dans son Article 23 la définition de zone humide décrite au 1° du I de l'article L.211-1 du code de l'environnement.

« *On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.* »

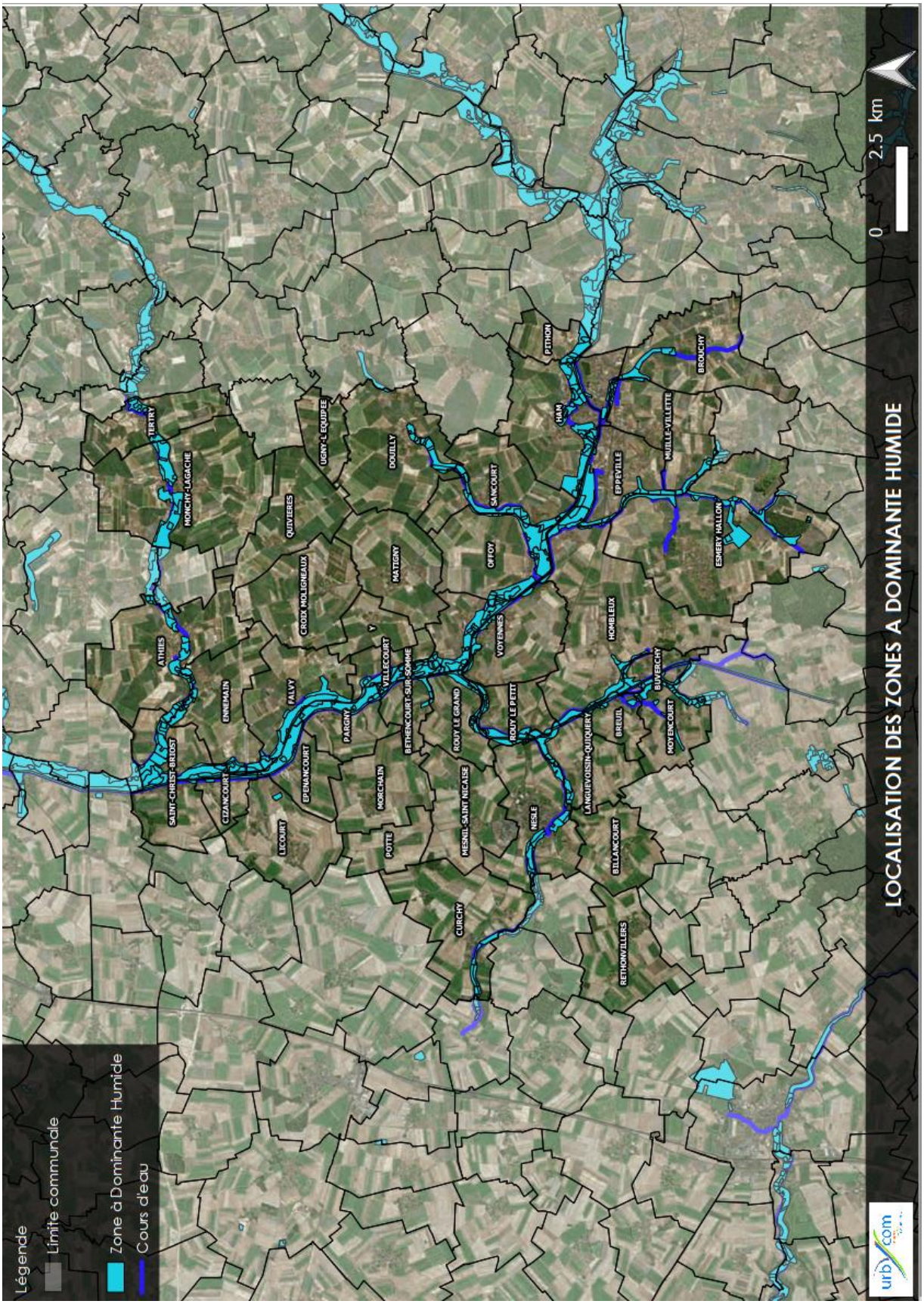
Les zones humides sont généralement recensées au cours de l'élaboration des SAGE et sont déterminées grâce à des photographies aériennes au 1/ 50 000e sans campagne systématique de terrain. Ainsi, ce zonage n'est pas une délimitation précise au sens de la loi.

Aucune zone humide n'a été définie sur le territoire par le SAGE Haute Somme.

Les Zones à Dominante Humide, quant à elles, sont recensées par le SDAGE Artois Picardie. Elles sont généralement localisées en fond de vallées à proximité des cours d'eau. Ces zones sont potentiellement humides du fait des remontées de nappes alluviales et de leurs localisations en fond de vallées, zones où ruissellent les eaux.

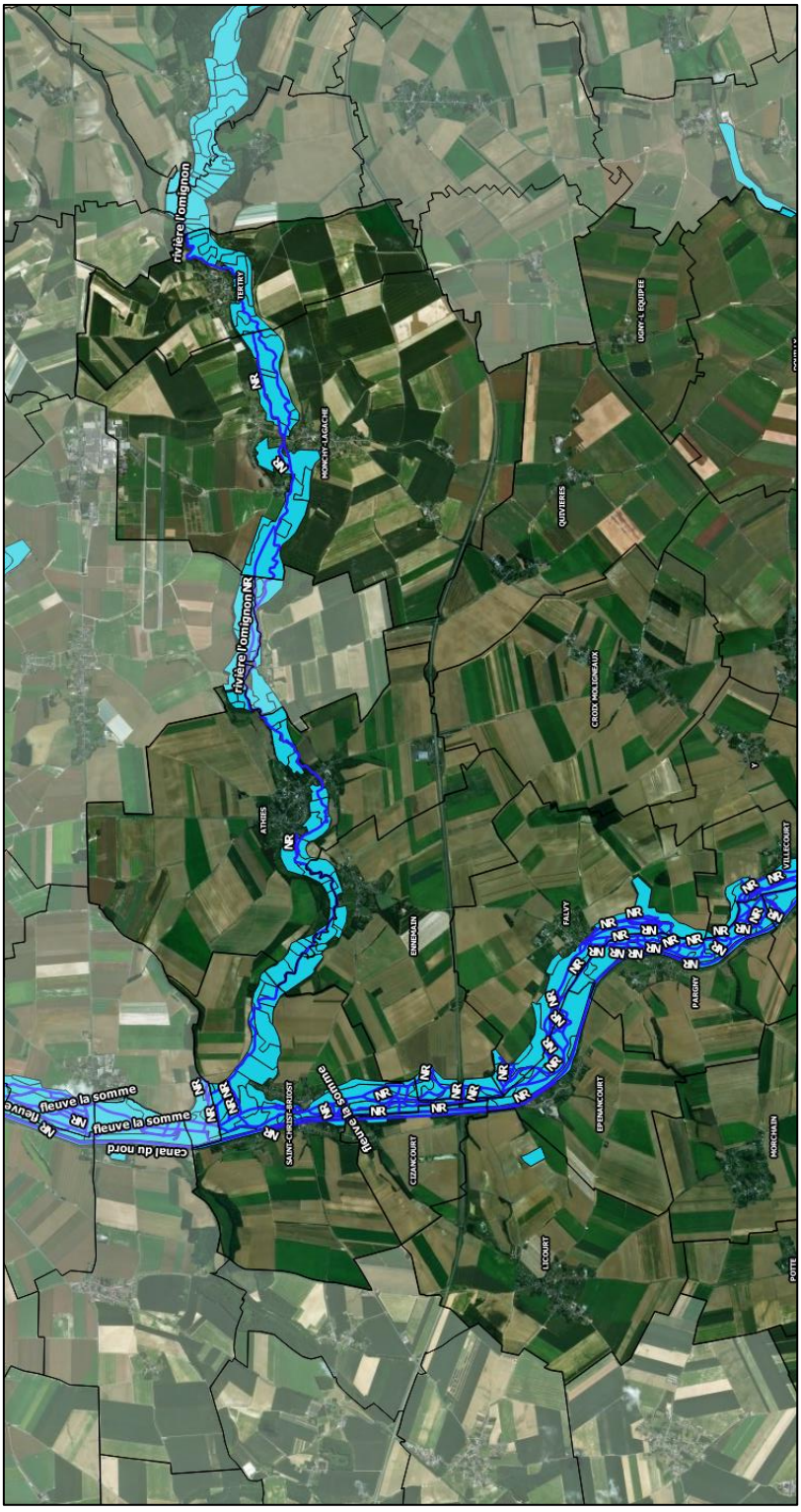
Sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, de nombreuses Zones à Dominante Humide sont recensées le long des cours d'eau.

Figure 72 - Carte de localisation des zones humides - CCES



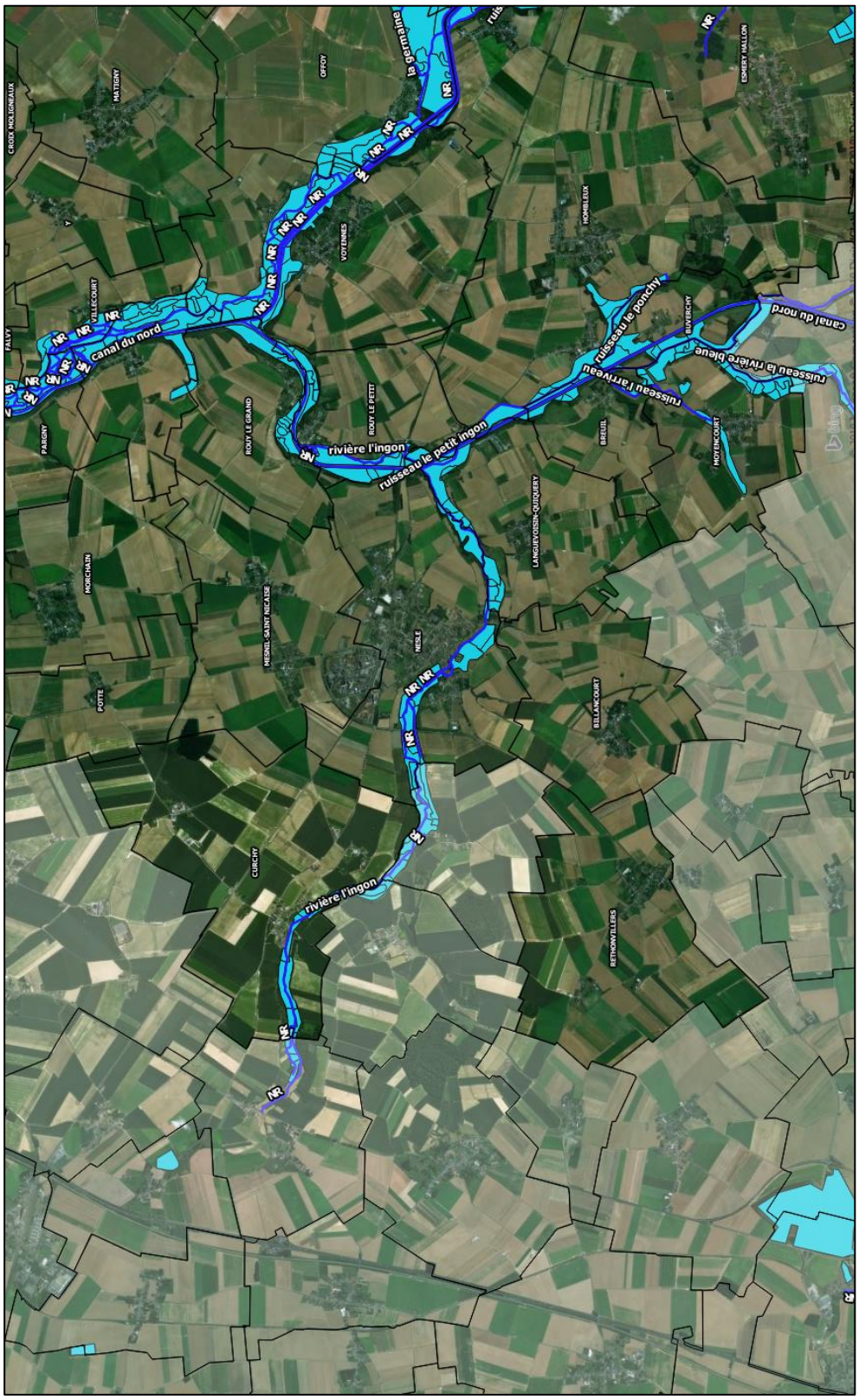
Source : Cartographie Urbycom

Figure 73 - Carte de localisation des zones humides zoom sur le nord - CCES



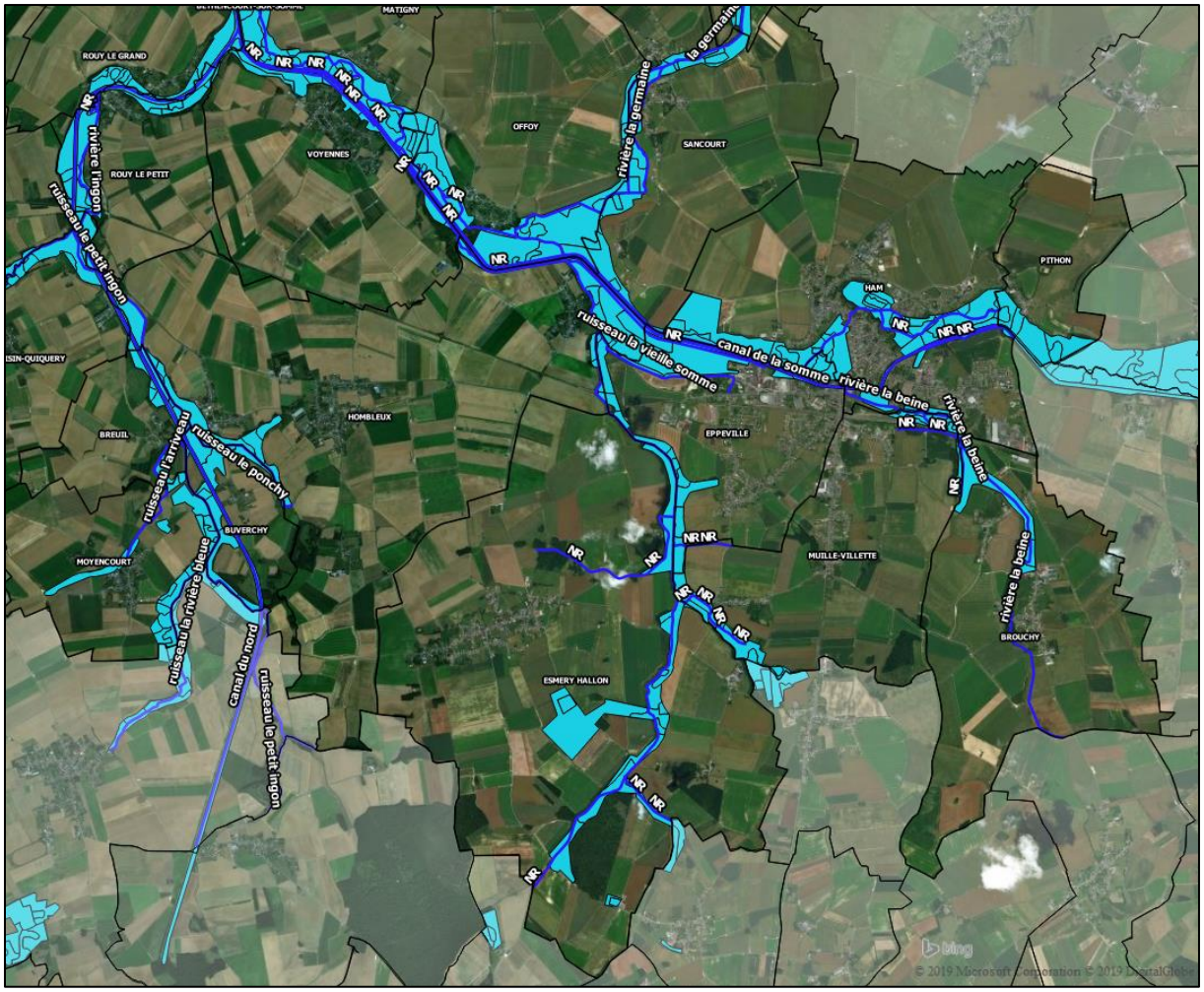
Source : cartographie Urbycom

Figure 74 - Carte de localisation des zones humides zoom sur le sud-ouest - CCES



Source : cartographie Urbycom

Figure 75 - Carte de localisation des zones humides zoom sur le sud-est - CCES



Source : cartographie Urbycom

D'après les relevés du SDAGE Artois Picardie, les Zones à Dominante Humide se situent au niveau de plans d'eau, de boisements artificiels, de prairies, de formations forestières à forte naturalité, de mosaïques d'entités de moins de 1 Ha et de terres arables.

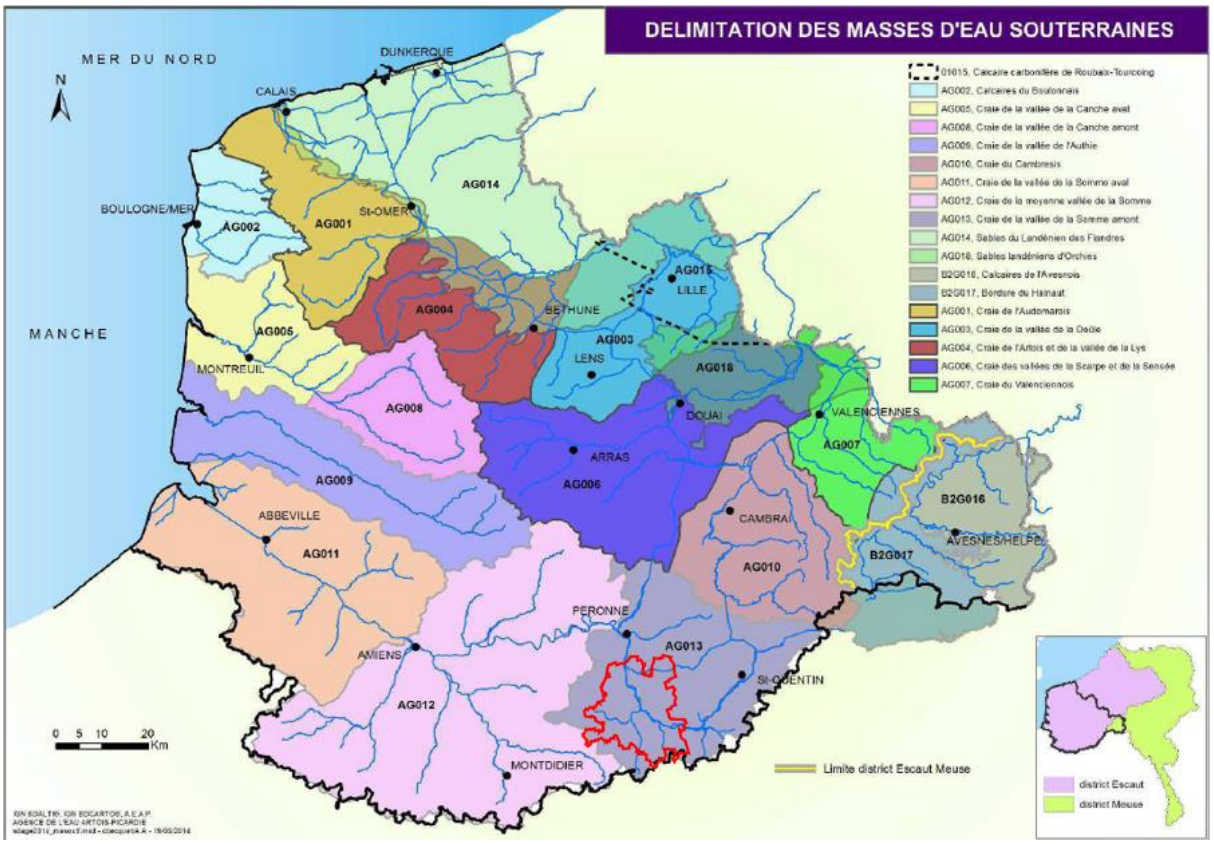
La localisation de ces Zones à Dominante Humide appuie sur le fait que les abords des cours d'eau sont potentiellement humides et doivent donc être préservés par le document d'urbanisme. Les zones humides recensées peuvent faire l'objet d'une protection particulière bien que leur intérêt soit lié à l'activité humaine.

Prise en compte des zones humides :

- *Eviter d'urbaniser dans les zones humides,*
- *Gérer convenablement les eaux usées (implantation des zones urbaines en fonction du zonage d'assainissement) ;*
- *Qualifier les zones humides avant toute opération d'aménagement.*

e. *Les eaux souterraines*

Localisation des masses d'eau souterraines au niveau du territoire intercommunal (—)



Source : SDAGE Artois Picardie 2016-2021

Selon le SDAGE Artois Picardie, le territoire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme est concerné par la masse d'eau souterraine FRAG013 Craie de la vallée de la Somme amont.

La masse d'eau FRAG013 est à dominante sédimentaire et est caractérisée par un écoulement libre. Elle fait une superficie totale de 1463 km^2.

La recharge en eau selon trois modalités :

- La recharge eau pluviale effectuée par la pluie efficace (pluie s'infiltrant jusqu'à la nappe) ;
- La recharge par perte des cours d'eau ;
- La communication hydraulique avec les aquifères.

Evaluation de la qualité des masses d'eau FRAG013

N°	Nom de la masse d'eau	Etat chimique	objectifs d'état chimique	motif de dérogation	
FRAG013	Craie de la vallée de la Somme amont	Mauvais état chimique	Bon état chimique 2027	conditions naturelles	temps de réaction long pour la nappe de la craie

Source : SDAGE Artois Picardie

Les masses d'eau souterraines sont sensibles à la pollution créée par les nitrates et les phytosanitaires.

Il est impératif de préserver les eaux souterraines prioritaires afin d'atteindre le bon potentiel global des masses d'eau d'ici 2027 pour la nappe de la craie. Pour cela, les eaux infiltrées sur le territoire communal doivent être traitées préalablement à leur infiltration.

Prise en compte de la qualité des eaux souterraines :

– *Gérer convenablement les eaux usées (implantation des zones urbaines en fonction du zonage d'assainissement).*

3. Vulnérabilité de la ressource en eau

a. Cadre réglementaire

La connaissance territoriale de l'enjeu plus ou moins fort que constituent les nappes souterraines est un élément important en termes d'aménagement du territoire et de gestion des eaux. Au-delà des constats de bonne ou mauvaise qualité des eaux souterraines, il est nécessaire d'appréhender leur vulnérabilité en termes de sensibilité à la pollution, pour comprendre et remédier à des situations passées, mais aussi prévenir des situations futures.

L'application de plusieurs directives européennes nécessite d'apprécier la vulnérabilité des nappes, en lui donnant, en l'occurrence, des significations différentes.

- La **Directive Cadre sur l'Eau** (DCE) du 23 octobre 2000 fixe, aux pays membres de l'Union Européenne, l'objectif d'atteindre « le bon état qualitatif et quantitatif des masses d'eau » en 2015 idéalement et en 2027 dernière échéance. La notion de vulnérabilité intrinsèque des nappes est l'un des outils de cette démarche.
- La **Directive Nitrate**, directive européenne du 12 décembre 1991, a pour objet la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole. Elle se traduit par la définition de zones vulnérables où sont imposées des programmes d'actions qui définissent des pratiques agricoles permettant de limiter le risque de pollution. Dans ce cadre un Programme d'Actions National a été arrêté le 11 octobre 2016 et un Programme d'Actions Régional des Hauts de France a été arrêté le 30 août 2018.

Les communes de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme sont identifiées parmi la liste des communes du bassin Artois Picardie classées zones vulnérables en 2016, au titre de la Directive Nitrate.

Cette délimitation résulte de l'application de la directive européenne « Nitrates » qui a pour objectif de préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques de la pollution par les nitrates d'origine agricole. Elle s'appuie sur une surveillance tous les 4 ans, des eaux superficielles et souterraines, qui détermine la délimitation de zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole.

Les règles du 6ième programme d'actions de la Directive Nitrate en Hauts-de-France remplacent les programmes d'actions préexistants en Nord-Pas-de-Calais et Picardie depuis le 1er septembre 2018.

Dans ces zones, les agriculteurs doivent respecter un programme d'actions qui fait l'objet d'un arrêté préfectoral. Il comporte des prescriptions à la gestion de la fertilisation azotée et de l'inter-culture par zone vulnérable que doivent respecter l'ensemble des agriculteurs de la zone.

Par ailleurs, au niveau national, un **Plan Phytosanitaire** est en cours de mise en place, à la demande du Ministère chargé de l'Ecologie et du Développement Durable, nécessitant de faire l'état des lieux de ce type de pollution et de définir la vulnérabilité des eaux superficielles et souterraines vis-à-vis de ces polluants.

Au niveau national toujours, la **loi du 27 janvier 2014** de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modernise la gouvernance en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations sur le territoire, afin de favoriser une vision stratégique et partagée à l'échelle des bassins versants, voire à plus grande échelle. Pour cela, cette loi attribue aux communes, à compter du 1er janvier 2018, une nouvelle compétence sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (**GEMAPI**).

La compétence GEMAPI est définie par les 4 alinéas suivants de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement :

1°) L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

2°) L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;

5°) La défense contre les inondations et contre la mer ;

8°) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI FP), communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines ou métropoles, exercent une compétence en lieu et place de leurs communes membres.

b. *Vulnérabilité locale*

De manière générale, la vulnérabilité d'une nappe est déterminée en fonction de la nature et de l'épaisseur des formations sus-jacentes. Les limons et les argiles tertiaires constituent le recouvrement le plus fréquent du réservoir crayeux. Les limons sont le siège de transferts verticaux lents (0.5 à 1.5 m/an) et la dispersion des polluants y est favorisée par la finesse des particules sédimentaires.

On distingue globalement 4 degrés de sensibilité pour les eaux souterraines :

- Sensibilité nulle à faible : zone aquifère réduite contenant des nappes temporaires et localisées, plus ou moins protégées en surface ;
- Sensibilité moyenne : nappe peu importante ou protégée par une couche imperméable ;

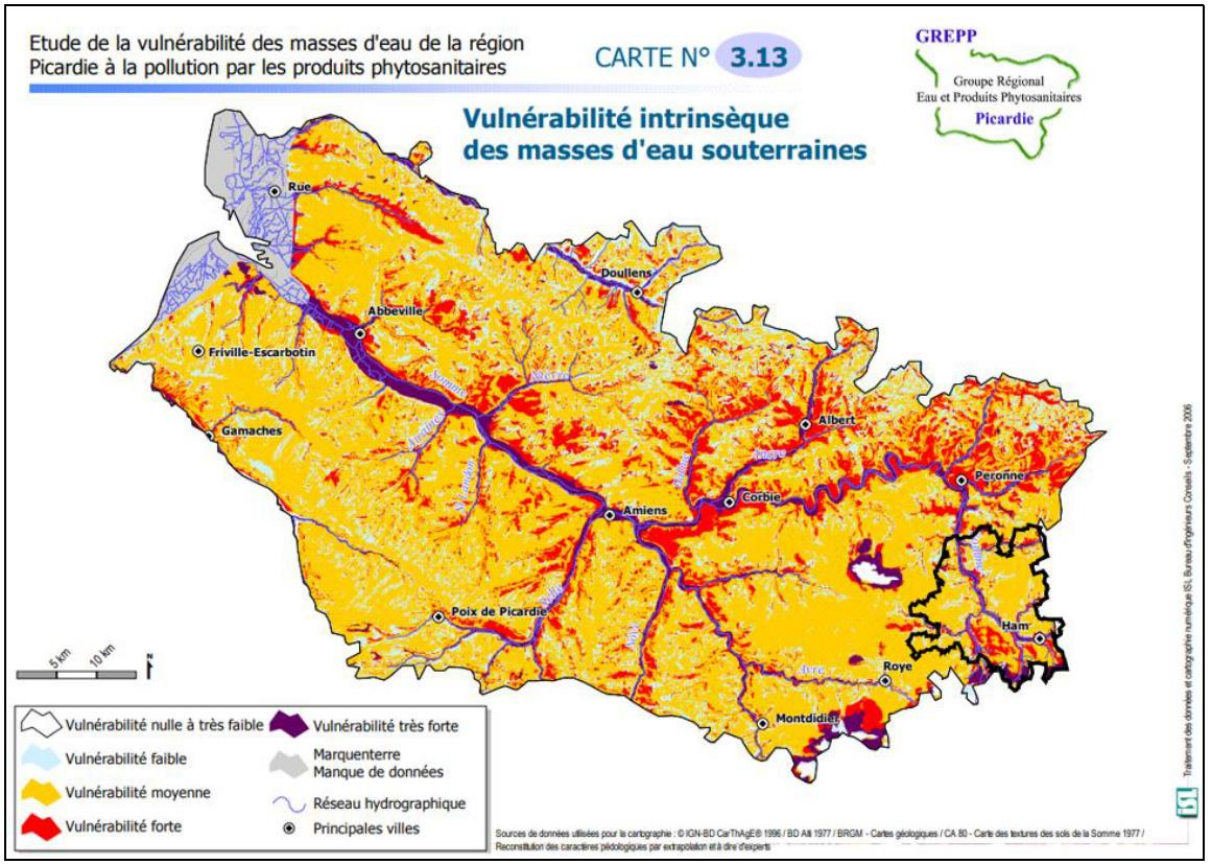
- Sensibilité forte : zone où existe une nappe importante exploitable ou non protégée par une couverture de terrain filtrant perméable ;
- Sensibilité très forte : zone de protection, d'influence d'un captage où les rejets sont interdits ou aquifère sub-affleurant.

Les nappes dites libres (nappes superficielles et nappe de la craie), qui ne sont pas protégées par une couche argileuse imperméable, sont très sensibles face aux pollutions de surface. Seules les nappes profondes et captives sont peu vulnérables.

Selon la carte suivante, établie par le Groupe Régional Eau et Produits Phytosanitaires Picardie (GREPP), à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes, la vulnérabilité des masses d'eau souterraine est forte à très forte le long des cours d'eau ; moyenne et ponctuellement nulle à faible à l'est et à l'ouest des cours d'eau ; moyenne et forte au sud.

L'analyse de la vulnérabilité des eaux souterraines découle d'une approche dite d'analyse multicritère. Il s'agit d'une combinaison de l'épaisseur de la ZNS (Zone Non Saturée) moyenne par unité fonctionnelle / ou par commune et de l'IDPR (Indice de Développement et de Persistance des Réseaux) moyen par unité fonctionnelle / ou par commune.

Vulnérabilité des masses d'eau souterraines sur le territoire de la Communauté de Communes ( )



Source : sigess.brgm.fr, 2006

c. Captages d'eau souterraine

i. Aire d'Alimentation des Captages (AAC)

Une Aire d'Alimentation des Captages (AAC) désigne la zone en surface sur laquelle l'eau qui s'infiltre ou ruisselle alimente le captage. L'extension de ces surfaces est généralement plus vaste que celle des Périmètres de Protection des Captages d'eau potable (PPC).

Cette zone est délimitée dans le but principal de lutter contre les pollutions diffuses (ex : pollution d'origine agricole) risquant d'impacter la qualité de l'eau prélevée par le captage. Dans cette zone sera instauré un programme d'actions visant à protéger la ressource contre les pollutions diffuses.

Le territoire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme n'est pas concerné par des Aires d'Alimentation de Captage.

Figure 76 - Carte de localisation des aires d'alimentations de captage - CCES



Source : cartographie Urbycom

ii. *Périmètre de Protection de Captage (PPC)*

Un Périmètre de Protection de Captage (PPC) constitue la limite de l'espace réservé réglementairement autour des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable, après avis d'un hydrogéologue agréé.

Les activités artisanales, agricoles, industrielles et les constructions y sont interdites ou réglementées afin de préserver la ressource en eau, en évitant des pollutions chroniques ou accidentelles.

En outre, d'après l'Article L.1321-2 du Code de la Santé publique :

« L'acte portant d'utilité publique des travaux de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine détermine autour du point de prélèvement :

- Un **Périmètre de Protection Immédiat** (PPI) où les contraintes sont fortes (possibilités d'interdiction d'activités) et dont les terrains sont à acquérir en pleine propriété ;
- Un **Périmètre de Protection Rapproché** (PPR) à l'intérieur duquel peuvent être interdits ou réglementés toutes activités et tous dépôts ou installation de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux et, le cas échéant ;
- - un **Périmètre de Protection Eloigné** (PPE) à l'intérieur duquel peuvent être réglementés les activités, installations et dépôts ci-dessus mentionnés afin de garantir la pérennité de la ressource. »

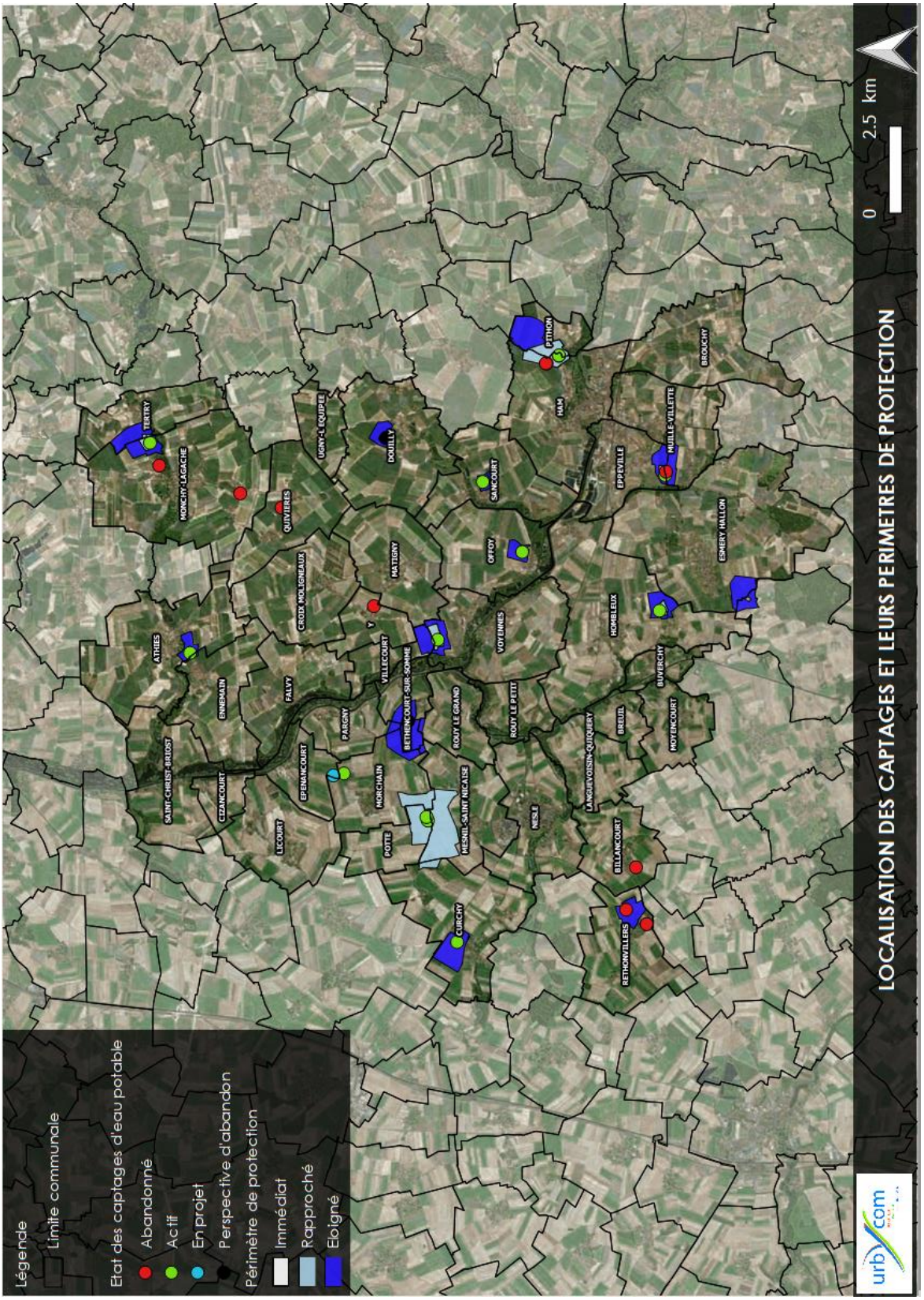
Plusieurs captages et leurs périmètres de protections sont localisés sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme.

Communes concernées par un ou plusieurs captages situés sur le territoire

Communes impactée par des Périmètres de Protections	Captage	Etat	Date DUP
Athies	F1 Athies	Actif	17/12/1990
Béthencourt-sur-Somme	F1	Abandonné depuis 1999 mais DUP non levé	21/06/1995
Curchy	F1 Curchy	Actif	20/11/1998
Eppeville	S.A.E.P. D'EPPEVILLE - MUILLE VILLETTE	Actif	16/03/1989
Grécourt	GRECOURT - SAEP REGION D'ESMERY HALLON	Actif	16/03/1989
Ham	F1 HAM	Actif	14/02/2001
	F2 HAM		
Monchy-Lagache	MONCHY LAGACHE	Actif	15/11/1995
Muille-Villette	S.A.E.P. D'EPPEVILLE - MUILLE VILLETTE	Actif	16/03/1989
Offoy	OFFOY	Actif	25/11/2004
Potte	POTTE - SIAEP du SANTERRE	Actif	21/06/1995
Rethonvillers	RETHONVILLERS - SIEP DU SANTERRE	Abandonnée mais DUP non levé	29/03/2005
Voyennes	VOYENNES	Actif	20/01/1995

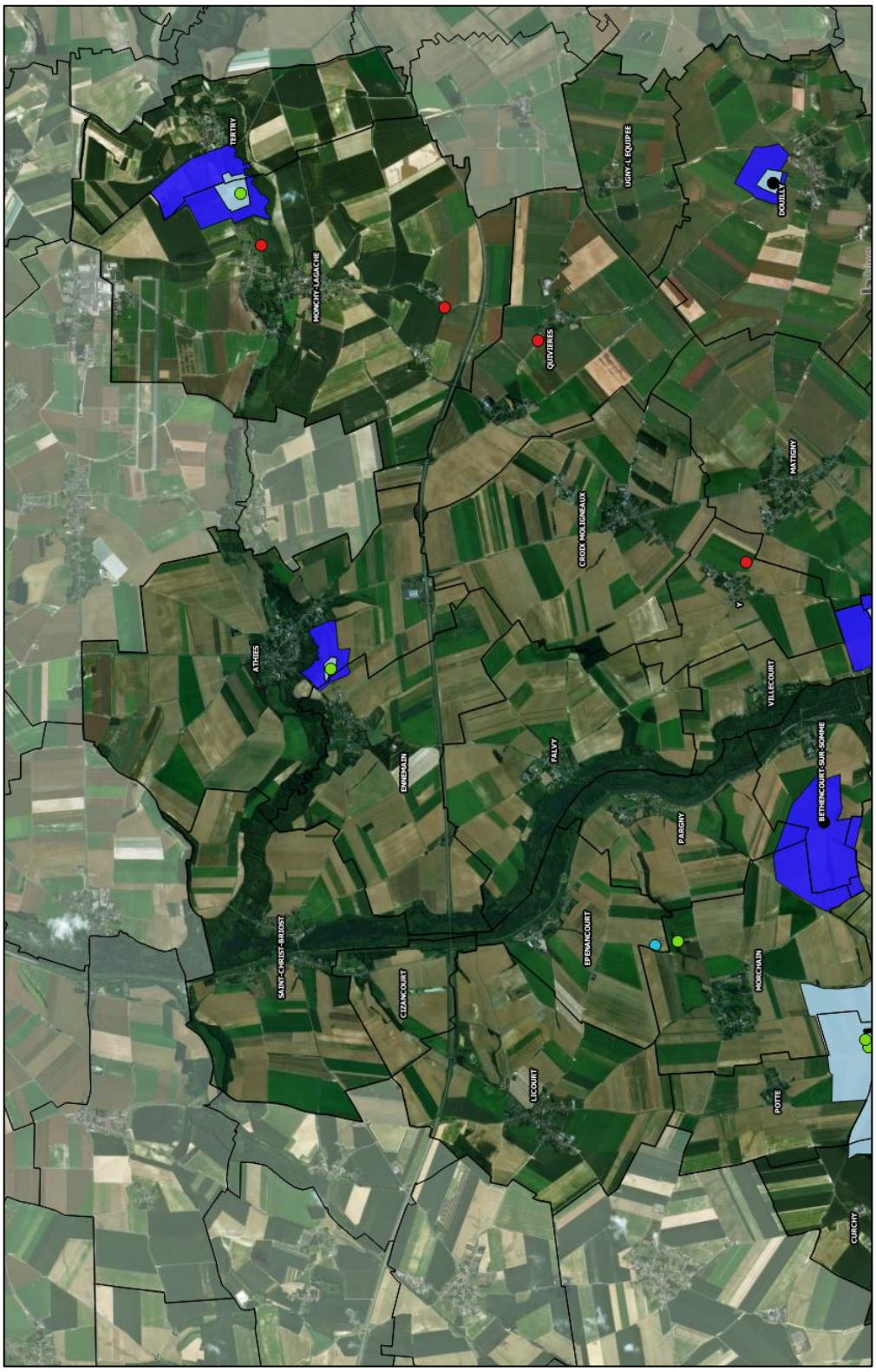
Source : Agence Régional de Santé Hauts-de-France

Figure 77 - Carte de localisation des captages et leurs périmètres de protection - CCES



Source : cartographie Urbycom

Figure 78 - Carte de localisation des captages et leurs périmètres de protection zoom sur le nord - CCES



Source : cartographie Urbycom

Figure 79 - Carte de localisation des captages et leurs périmètres de protection zoom sur le centre - CCES



Source : cartographie Urbycom

Figure 80 - Carte de localisation des captages et leurs périmètres de protection zoom sur le sud - CCES



Source : cartographie Urbycom

En conclusion, la vulnérabilité des masses d'eau souterraines est variable selon le type de sol mais est globalement moyenne à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes, avec une vulnérabilité forte à très forte à proximité des cours d'eau. Une attention particulière à la qualité des eaux rejetées doit être mise en œuvre afin de préserver la masse d'eau de la craie exploitée pour la production d'eau potable. Ainsi, la règlementation des périmètres de captages doit être appliquée et respectée.

De même, la réglementation agricole doit être respectée en appliquant les mesures imposées par la directive européenne 91/676/CEE dite Nitrates, sa transposition en droit Français et sa transposition régionale.

4. *Synthèse*

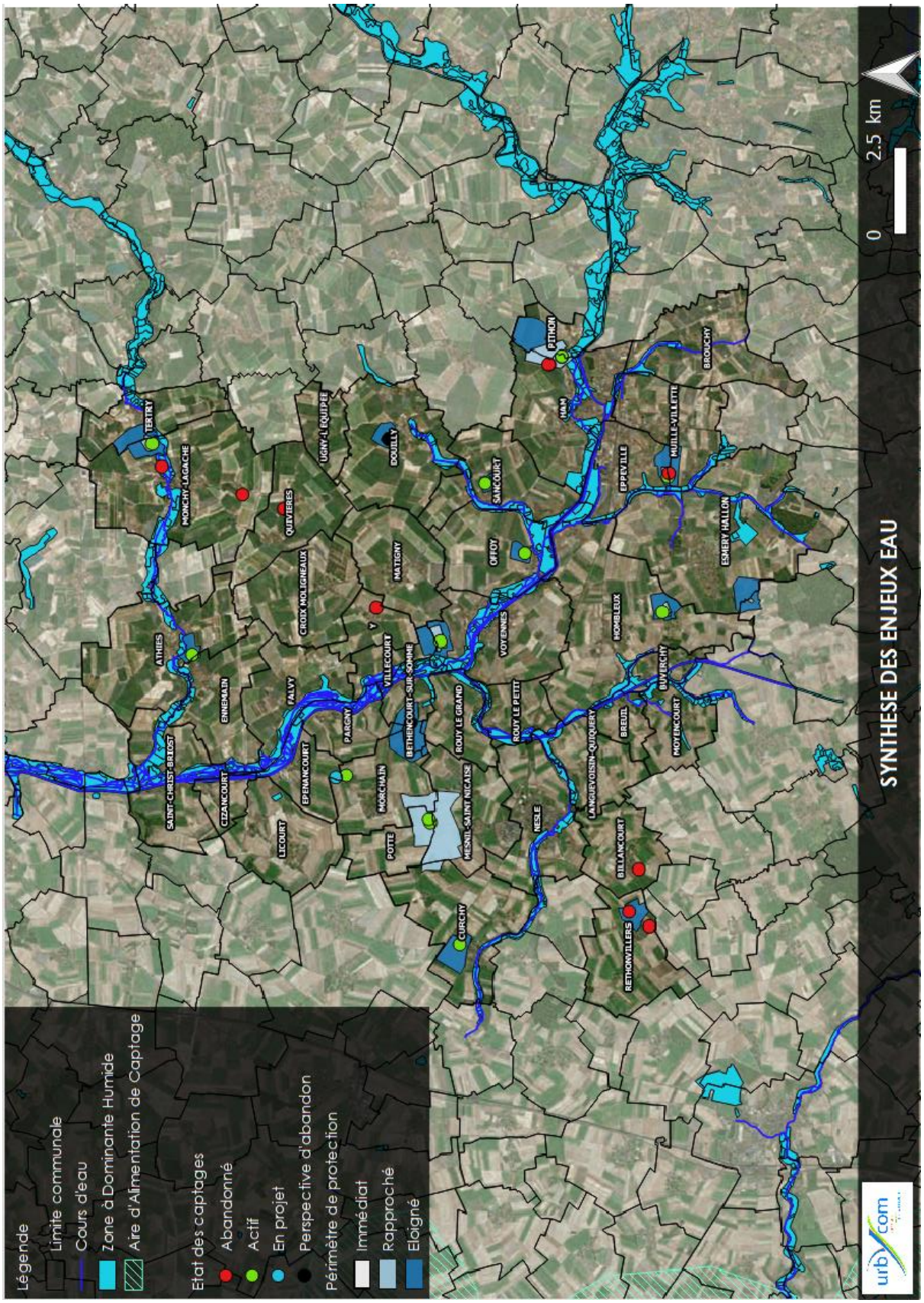
Tableau 48 - Synthèse des constats et objectifs sur l'eau - CCES

CONSTATS	OBJECTIFS
La masse d'eau souterraine de la craie est captée pour l'alimentation en eau potable, mais sa qualité doit s'améliorer.	- Appliquer la réglementation pour la protection des captages d'eau potable. - Limiter la pollution diffuse domestique et agricole.
Des Zones à Dominante Humide sont recensées sur le territoire.	- Ces zones doivent être préservées pour le maintien et le bon fonctionnement du réseau hydraulique et hydrographique.
Le réseau hydrographique est diffus sur le territoire.	- Les cours d'eau doivent être préservés dans leurs intégrités afin de maintenir le bon fonctionnement et éviter les risques de nature hydraulique, telles les inondations. - La qualité des cours d'eau doit être préservée ainsi que leur intégrité.

L'**enjeu principal** est la **préservation des eaux (superficielles et souterraines)** par la limitation des pollutions et le traitement des eaux. Il est impératif de préserver le contexte hydraulique du territoire afin de ne pas aggraver les risques d'inondation.

Les **enjeux secondaires** sont la **préservation de l'identité du sol** et le **maintien de la topographie naturelle**.

Figure 81 - Carte de synthèse des enjeux eau - CCES



Source : cartographie Urbycom

II. CLIMATOLOGIE – ENERGIES RENOUVELABLES

Le climat influence certains paramètres physiques du territoire, comme par exemple, de façon directe, les réseaux hydrographiques superficiels et souterrains entrainant des risques d'inondation, ainsi que de façon indirecte comme les risques d'effondrement des cavités souterraines et de retrait et gonflement des argiles.

La région des Hauts de France subit les mêmes influences que la majeure partie de la France, mais sa position septentrionale rend le temps plus instable.

Le territoire est au sein de la zone climatique dite intermédiaire, avec des hivers froids et des étés chauds. Il est donc à la fois sous influence océanique et semi-continentale.

Le climat est aujourd'hui soumis à des modifications provenant de nombreuses sources en particulier des rejets atmosphériques divers : issus du trafic routier, des industries, du chauffage domestique, etc.

Ces rejets atmosphériques ont bien souvent un effet sur la santé humaine.

Les effets de la pollution atmosphérique sont :

- Baisse de la photosynthèse chez les végétaux : impact sur le rendement agricole et sur les milieux naturels ;
- Interactions avec les différents domaines de l'environnement : augmentation des risques d'inondation, augmentation de la température atmosphérique globale, perturbation des saisons ;
- Changements climatiques ;
- Modification des mœurs de la faune sauvage : migration limitée, modification des périodes de reproduction ;
- Altération des façades et bâtiments par corrosion et noircissement,
- Effet sur la santé : altération de la fonction respiratoire en engendrant des irritations ou des maladies respiratoires chroniques.

La pollution atmosphérique est une altération de la composition normale de l'atmosphère (78 % d'azote, 21 % d'oxygène et 1 % d'autres composés).

Cette altération apparaît sous deux formes : gazeuse (présence de gaz nouveaux ou augmentation de la proportion d'un gaz existant) et solide (mise en suspension de poussières).

Les sources de pollution atmosphérique sont :

- *Les transports*

La combustion des carburants dégage des oxydes d'azote, de l'oxyde de carbone, des hydrocarbures ainsi que les produits à base de plomb incorporés dans les carburants.

- *Les installations de combustion du secteur résidentiel et tertiaire ou du secteur industriel*

L'utilisation des combustibles, tels que charbons, produits pétroliers, que ce soit dans les générateurs de fluides caloporteurs ou dans les installations industrielles de chauffage, est à l'origine d'une pollution atmosphérique sous les formes gazeuse et particulaire.

- *Les processus industriels*

Ils émettent des poussières et des gaz spécifiques à chaque procédé de fabrication et à chaque produit fabriqué.

La **Fédération « ATMO »** représente l'ensemble des 38 **Associations Agréées pour la Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA)**.

Ses missions de base (en référence à la loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie du 30 décembre 1996) sont :

- Mise en œuvre de la surveillance et de l'information sur la qualité de l'air ;
- Diffusion des résultats et des prévisions ;
- Transmission immédiate aux Préfets des informations relatives aux départements ou prévisions de dépassements des seuils d'alerte et de recommandation.

C'est donc par le réseau ATMO que toutes les données relatives à la qualité de l'air sont effectuées et rendues disponibles au grand public.

Les conséquences de la pollution atmosphérique sur le climat ont incité l'Etat à prendre des mesures afin de préserver la qualité de l'air et le climat.

1. Documents supra communaux

Depuis la **Loi N°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE)**, les pouvoirs publics ont notamment pour objectifs de prévenir – surveiller – réduire et supprimer les pollutions atmosphériques afin de préserver la qualité de l'air.

Elle prescrit l'élaboration d'un **Plan Régional de la Qualité de l'Air**, de **Plans de Protection de l'Atmosphère** et pour les agglomérations de plus de 100.000 habitants d'un **Plan de Déplacement Urbain (PDU)**.

Elle instaure une **procédure d'alerte**, gérée par le Préfet. Celui-ci doit informer le public et prendre des mesures d'urgence en cas de dépassement de seuil (restriction des activités polluantes, notamment de la circulation automobile).

Elle intègre les **principes de pollution et de nuisance** dans le cadre de l'urbanisme et dans les études d'impact relatives aux projets d'équipement.

Elle définit des **mesures techniques nationales pour réduire la consommation d'énergie et limiter les sources d'émission**, instaure des **dispositions financières et fiscales** (incitation à l'achat de véhicules électriques, GPL ou GNV, équipement de dispositifs de dépollution sur les flottes de bus).

18 décrets ont été pris en application de cette loi. Parmi ceux-ci, on peut citer :

- Décret n° 2001-449 du 25 mai 2001 relatif aux plans de protection de l'atmosphère et aux mesures pouvant être mises en œuvre pour réduire les émissions des sources de pollution atmosphérique, codifié dans les Articles R222-13 à R222-36 du Code de l'Environnement.
- Décret n° 98-361 du 6 mai 1998 relatif à l'agrément des organismes de surveillance de la qualité de l'air, codifié dans les Articles R221-9 à R221-14 du Code de l'Environnement.

- Décret n° 98-360 du 6 mai 1998 relatif à la surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et sur l'environnement, aux objectifs de qualité de l'air, aux seuils d'alerte et aux valeurs limites, codifié dans les Articles R221-1 à R221-8 et R223-1 à R223-4 du Code de l'Environnement.
- Décret n° 98-817 du 11 septembre 1998 relatif aux rendements minimaux et à l'équipement des chaudières de puissance comprise entre 400 kW et 50 MW.
- Décret n° 97-432 du 29 avril 1997 relatif au Conseil national de l'air, codifié dans les Articles D221-16 à D221-21 du Code de l'Environnement.

a. *Programme régional de Surveillance de la Qualité de l'Air (PRSQA)*

En 2010, un arrêté ministériel spécifique aux modalités de surveillance de la qualité de l'air et à l'information du public instaure :

-Article 4 : la définition de zones territoriales de surveillance (en conformité à une directive européenne),

-Article 5 : l'élaboration d'un **Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air** (PRSQA), adapté à chacune de ces zones. Ces PRSQA, révisés tous les 5 ans, ont déjà fait l'objet de 2 exercices quinquennaux couvrant globalement, selon les Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA), les périodes de 2005/2010 à 2010/2016.

Le 3ième exercice de PRSQA, initialement prévu sur notre région sur la période 2016-2020, a fait l'objet d'une dérogation pour le décaler d'un an (**2017 – 2021**), étant donné la **fusion des régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie**. Sachant que cette réforme est issue de la réforme territoriale entraînant la nécessité de fusion des AASQA concernées obligatoirement par un périmètre régional (loi Grenelle II).

Il est à noter qu'un Plan National pour la Surveillance de la Qualité de l'Air (PNSQA) a été élaboré pour la première fois en 2015 dont les grandes orientations ont été reprises dans le PRSQA 2017-2021 des Hauts de France.

Les axes du Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air (PRSQA) des Hauts de France 2017 – 2021 sont :

Axe A : Adapter l'Observatoire aux nouveaux enjeux,

Axe B : Accompagner les acteurs dans l'action en faveur de la qualité de l'air,

Axe C : Communiquer pour agir,

Axe D : Se donner les moyens de l'anticipation,

Axe E : Assurer la réussite du PRSQA.

Axe A : Adapter l'observatoire aux nouveaux enjeux.

Vision	Enjeux
- Atmo est l'observatoire de référence régional de la qualité de l'air. - L'Observatoire est une base incontournable pour répondre aux problématiques régionales et territoriales de la qualité de l'air, en lien avec les problématiques Santé, Climat et Energie. - L'Observatoire est partagé, en capacité à s'adapter et à anticiper les besoins et les enjeux : la donnée est interopérable (visible, accessible et exploitable par tous), l'échange de données est organisé, l'exploitation des données est valorisée par une approche mutualisée.	- Consolider et développer notre expertise, produire des données de qualité. - Déployer une surveillance spatiale et temporelle adaptée au territoire. - Impulser une surveillance interactive et intégrée.

Axe B : Accompagner les acteurs dans l'action en faveur de la qualité de l'air.

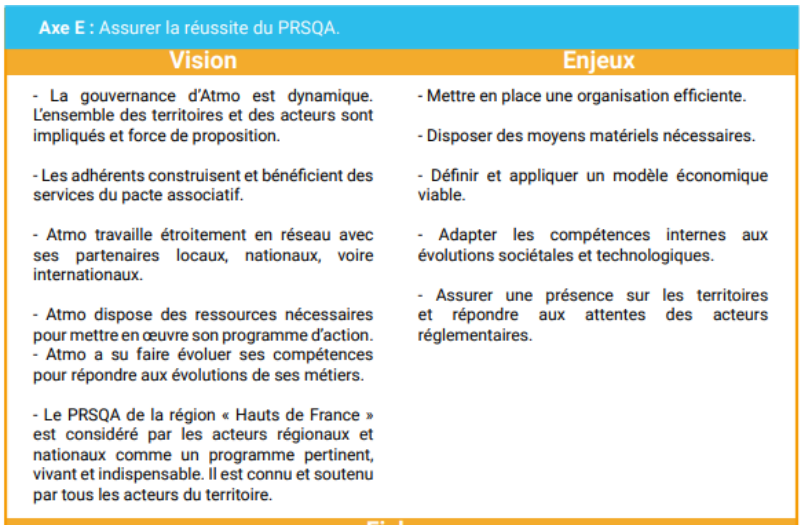
Vision	Enjeux
- Les acteurs économiques, les collectivités, l'État ou encore les chercheurs se tournent vers Atmo pour l'élaboration et l'évaluation de projets visant à l'amélioration de la qualité de l'air en lien avec les thématiques Santé, Climat et énergie. - Atmo sait réagir, en collaboration avec ses partenaires, aux situations de crises (pics de pollution, accident industriel...).	- Mettre à disposition l'expertise AIR au service des collectivités et Etat lors de l'élaboration et le suivi de leurs plans. - Être aux côtés de l'ensemble des partenaires : acteurs économiques, collectivités, l'État, chercheurs, citoyens. - Accompagner les acteurs économiques dans leurs problématiques qualité de l'air.

Axe C : Communiquer pour agir.

Vision	Enjeux
- Atmo est connu et reconnu comme le référent et partenaire scientifique de la qualité de l'air incontournable en région. - Atmo donne du sens pour faciliter le passage à l'action. - Le public comprend les enjeux Air, en lien avec les thématiques Santé, Climat, Energie.	- Permettre d'appréhender les enjeux de la qualité de l'air, faciliter le relais d'information et le passage à l'action. - Faciliter une communication en partenariat. - Gérer la communication sensible/alerter. - Développer la notoriété.

Axe D : Se donner les moyens de l'anticipation.

Vision	Enjeux
- Les partenaires reconnaissent Atmo comme la référence régionale sur l'étude des substances émergentes dans l'air intérieur et extérieur en lien avec les thématiques Santé, Climat et énergie. - Atmo est un acteur scientifique reconnu. - Atmo réalise des études (locales, nationales et internationales) en collaboration avec les mondes de la santé et de la recherche. - L'amélioration des connaissances et l'anticipation permettent à Atmo d'évoluer dans les meilleures conditions.	- Participer à l'innovation et aux mutations sur le territoire. - Collaborer avec les mondes de la recherche et de la santé.



Axe E : Assurer la réussite du PRSQA.

Vision	Enjeux
- La gouvernance d'Atmo est dynamique. L'ensemble des territoires et des acteurs sont impliqués et force de proposition. - Les adhérents construisent et bénéficient des services du pacte associatif. - Atmo travaille étroitement en réseau avec ses partenaires locaux, nationaux, voire internationaux. - Atmo dispose des ressources nécessaires pour mettre en œuvre son programme d'action. - Atmo a su faire évoluer ses compétences pour répondre aux évolutions de ses métiers. - Le PRSQA de la région « Hauts de France » est considéré par les acteurs régionaux et nationaux comme un programme pertinent, vivant et indispensable. Il est connu et soutenu par tous les acteurs du territoire.	- Mettre en place une organisation efficiente. - Disposer des moyens matériels nécessaires. - Définir et appliquer un modèle économique viable. - Adapter les compétences internes aux évolutions sociétales et technologiques. - Assurer une présence sur les territoires et répondre aux attentes des acteurs réglementaires.

Source : www.atmo-hdf.fr

b. Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie

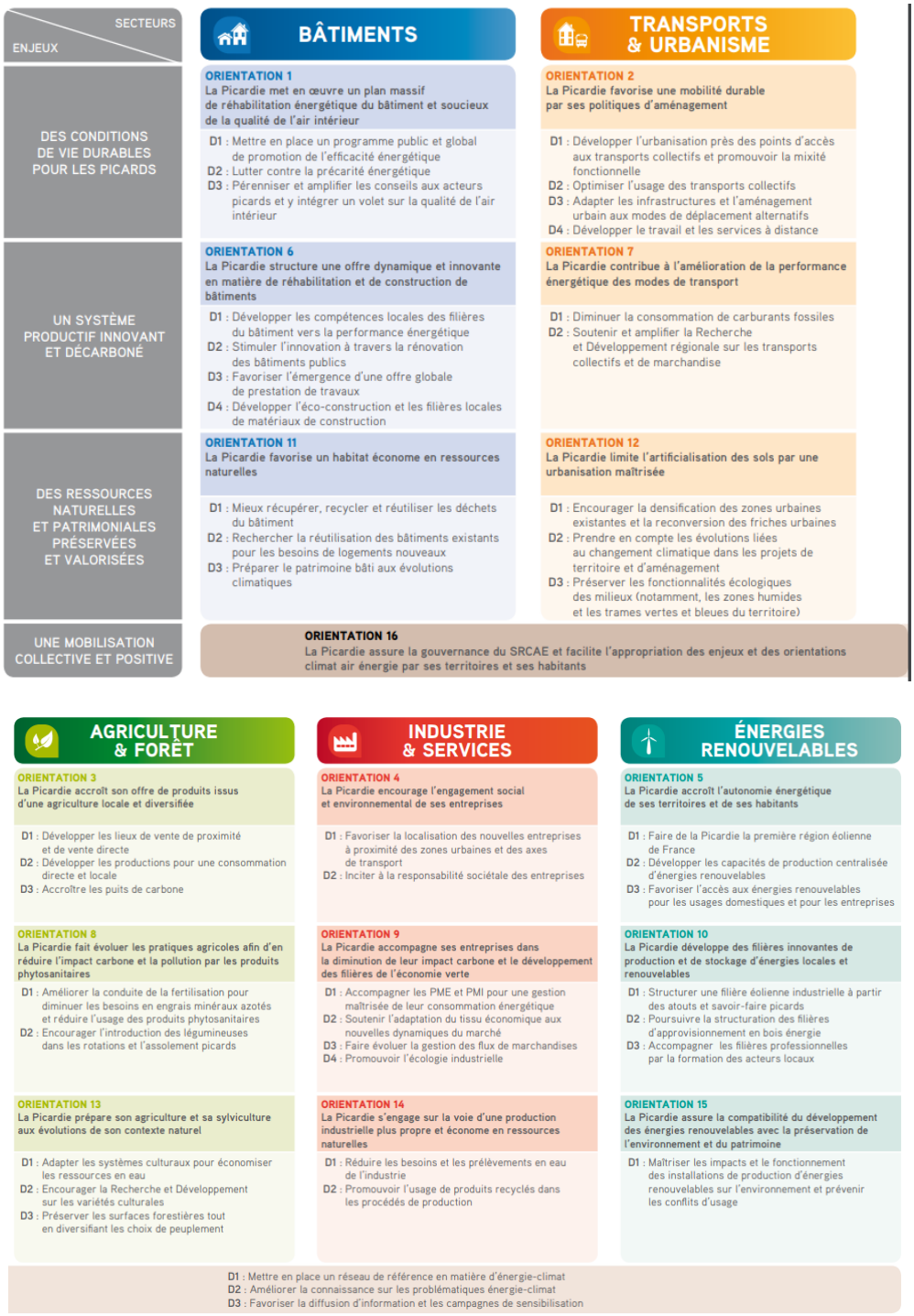
Le Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie (SRCAE) Picardie a été **approuvé** par l'arrêté du **préfet de région** du **14 juin 2012** et la **délibération du conseil régional** du **30 mars 2012**.

Cependant, le **SRCAE Picardie a été annulé par arrêt de la cour administrative d'appel de Douai le 14 juin 2016**, pour défaut d'évaluation environnementale. Les instances juridiques ne sont pas prononcées sur la légalité interne des documents, dont l**es objectifs n'ont pas été censurés**.

Le futur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires intégrera les thématiques du SRCAE.

Sachant que le SRCAE, pris en application de l'article L.222-1 du Code de l'Environnement, définit les objectifs et orientations afin de contribuer à l'atteinte des objectifs et engagements nationaux, à l'horizon 2020, de réduction de 20 % des émissions des gaz à effet de serre, de réduction de 20 % de la consommation d'énergie, et de satisfaction de nos besoins à hauteur de 23 % à partir d'énergies renouvelables.

Les tableaux suivants présentent le contenu général de chaque orientation, puis déclinent le contenu de chacune des dispositions.



Source : DREAL Hauts de France

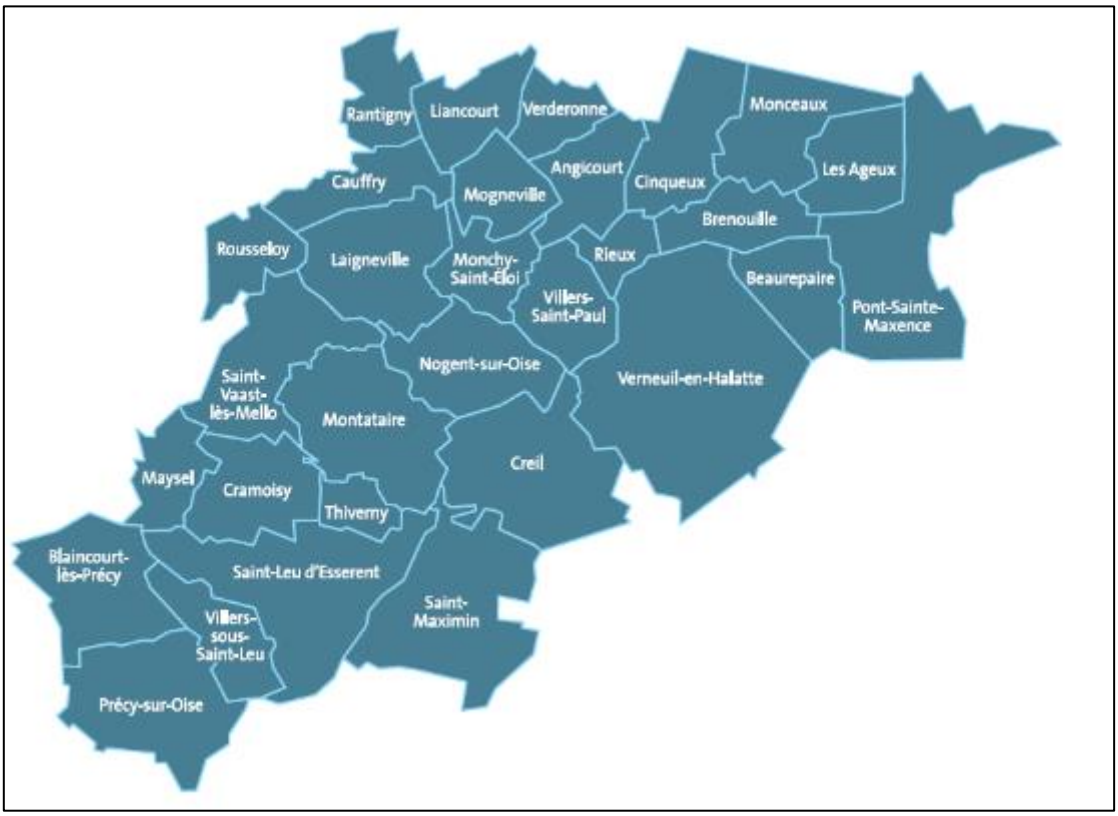
Les orientations prises dans le PLUi de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme devront être compatibles avec les orientations définies dans le SRCAE. La mise en compatibilité des plans existants doit intervenir dans un délai de 3 ans à compter de l'adoption du SRCAE. Ce schéma a également pour objectif de décliner régionalement le plan national « particule » (inclus dans le Plan National Santé Environnement 2ième génération) lequel fixe pour les $PM_{2.5}$ pour 2015 une valeur de 10 µg/m³ ainsi qu'un objectif réglementaire de 15 µg/m³.

c. Plan de Protection de l'Atmosphère

Un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) interdépartemental Nord-Pas-de-Calais a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 17 mars 2014.

Cependant, à l'échelle de l'**ancienne région Picardie**, dans laquelle s'inscrit la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, seul **un Plan de Protection de l'Atmosphère** figure et est **centré sur la région de Creil**.

Communes du PPA de la Région de Creil



Source : DREAL Hauts de France

La Communauté de Communes de l'Est de la Somme n'est donc pas concernée par un Plan de Protection de l'Atmosphère.

d. Plan Climat Air Energie Territorial

Depuis la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015, le Plan Climat Air Energie Territorial :

- Est obligatoirement élaboré par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI) de plus de 20 000 habitants au 1 er janvier 2017 ;

- Est établi avant le :

    * 31 décembre 2016 pour les EPCI de plus de 50 000 habitants au 1er janvier 2015,

    * 31 décembre 2018 pour les EPCI de plus de 20 000 habitants existants au 1er janvier 2017 ;

- Doit faire l'objet d'une évaluation environnementale, en application de l'article R.122-17 du Code de l'Environnement ;

- Fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours après 3 ans de mise en œuvre ;

- Est révisé tous les 6 ans.

A terme, la région Hauts de France devrait être en très grande majorité couverte par des PCAET, qui concerneront des milliers d'acteurs socio-économiques et plus de 5 800 000 habitants.

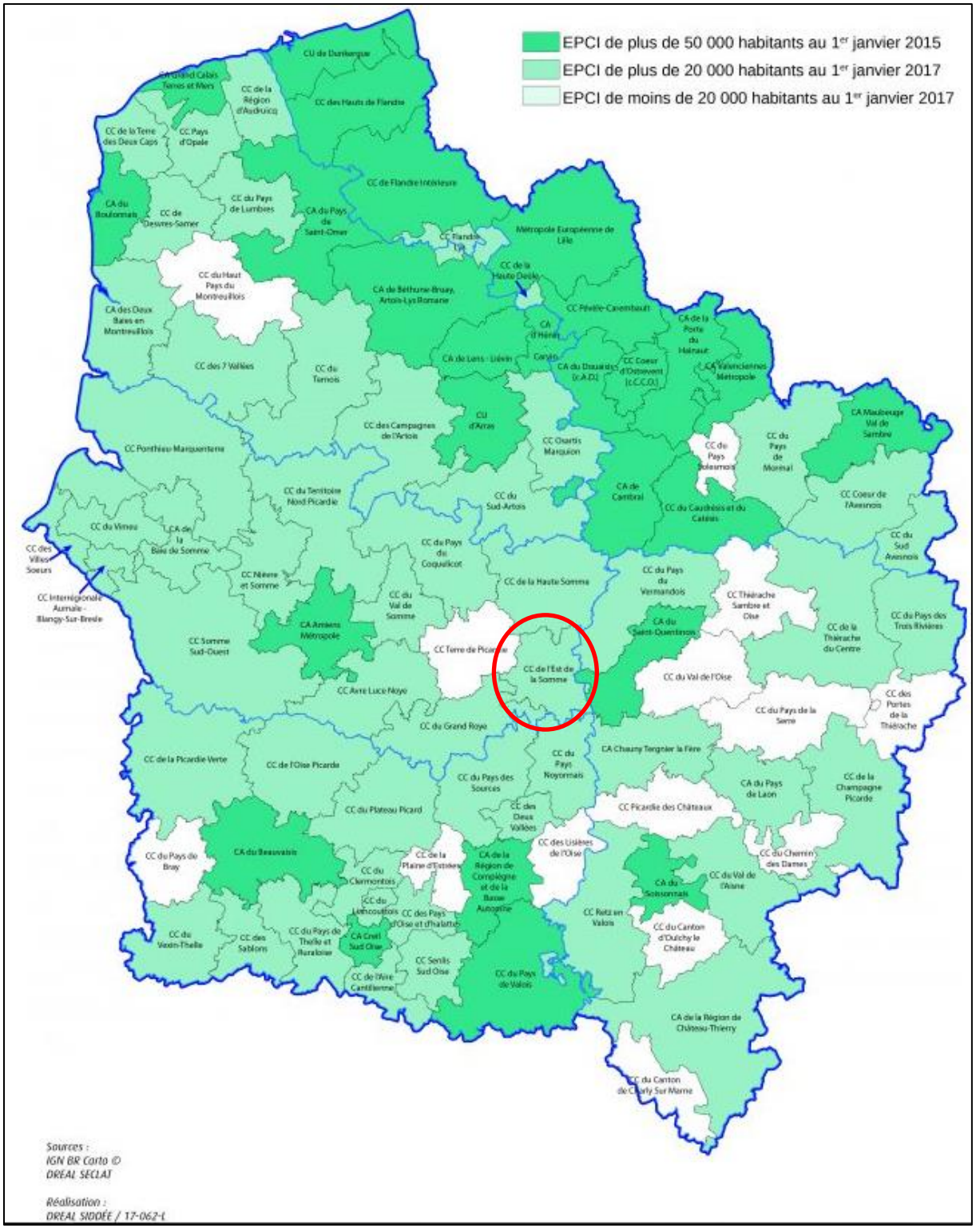
Sachant que les PCAET ont en effet vocation à regrouper des actions portées par toutes les parties prenantes des territoires (collectivités, entreprises, associations …), l'EPCI qui pilote la démarche étant le moteur du changement de son territoire et le garant, dans la durée, des engagements pris.

Le PCAET est un document qui doit prendre en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- La réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- La sobriété énergétique ;
- La qualité de l'air ;
- Le développement des énergies renouvelables.

Les principales étapes de l'élaboration d'un PCAET sont les suivantes :

- Phase 1 : Conduite d'un diagnostic territorial ;
- Phase 2 : Définition d'une stratégie territoriale à partir des résultats du diagnostic ;
- Phase 3 : Elaboration d'un plan d'actions ;
- Phase 4 : Construction d'un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats.


EPCI de plus de 50 000 habitants au 1er janvier 2015
EPCI de plus de 20 000 habitants au 1er janvier 2017
EPCI de moins de 20 000 habitants au 1er janvier 2017
CC de l'Est de la Somme
Sources :
IGN BR Carto ©
DREAL SECLAT
Réalisation :
DREAL SIDDÉE / 17-062-L



D'après la carte ci-dessus, le PCAET de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme est officiellement engagé. Celui est en cours d'élaboration par le PETR Cœur-des-Hauts-de-France. Il couvrira le territoire de la Communauté de Commune de l'Est de la Somme mais également les Communautés de Communes de la Haute Somme et de Terre de Picardie.

Source : DREAL Hauts de France

e. Plan de Déplacement Urbain

Les articles L.214-1 et suivants du Code des Transports relatifs aux Plans de Déplacements Urbains définissent les principes régissant l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement. Ce document a pour objectif d'organiser l'usage des différents modes de transport afin de diminuer la part du trafic.

La Communauté de Communes de l'Est de la Somme n'est pas concernée par un PDU.

2. Source de pollution

a. Les polluants atmosphériques

Les oxydes d'azote (NOx) :

Le monoxyde et le dioxyde d'azote (respectivement NO et NO2) proviennent surtout des combustions émanant des véhicules et des centrales énergétiques. Le monoxyde d'azote se transforme en dioxyde d'azote au contact de l'oxygène de l'air. Les oxydes d'azote font l'objet d'une surveillance attentive dans les centres urbains où leur concentration dans l'air présente une tendance à la hausse, compte tenu de l'augmentation forte du parc automobile.

Les oxydes d'azote interviennent dans le processus de formation d'ozone dans la basse atmosphère. Ils contribuent également au phénomène des pluies acides.

L'ozone (O3) :

Il résulte de la transformation chimique de certains polluants (oxyde d'azote et composés organovolatiles notamment) dans l'atmosphère en présence de rayonnement ultraviolet solaire. C'est un gaz irritant. Il contribue à l'effet de serre et à des actions sur les végétaux (baisse de rendement, nécrose…).

Le dioxyde de soufre (SO2) :

Il provient de la combustion de combustibles fossiles contenant du soufre (fiouls lourd, charbon, gasoil…). Il s'agit également d'un gaz irritant. En présence d'humidité, il forme des composés sulfuriques qui contribuent aux pluies acides et à la dégradation de la pierre des constructions.

Les poussières en suspension (Ps) :

Elles constituent un complexe de substances organiques ou minérales. Elles peuvent être d'origine naturelle (volcans, érosion, pollens…) ou anthropique (combustion par les véhicules, les industries ou le chauffage, incinération…). On distingue les particules « fines » ou poussières en suspension provenant des effluents de combustion (diesels) ou de vapeurs industrielles condensées, et les « grosses » particules ou poussières sédimentaires provenant des ré-envols sur les chaussées ou d'autres industriels (stockages des minerais ou de matériaux sous forme particulaire).

Les particules les plus fines peuvent transporter des composés toxiques dans les voies respiratoires inférieures (sulfates, métaux lourds, hydrocarbures…). Elles accentuent ainsi les effets des polluants naturels (comme les pollens) et chimiques acides, comme le dioxyde de soufre et les oxydes d'azote.

b. *Les risques et les seuils d'exposition*

La pollution atmosphérique exerce des effets sur la santé mais aussi sur notre environnement global : actions sur les végétaux, interactions avec les différents domaines de l'environnement, changements climatiques et altération des façades et bâtiments par corrosion et noircissement.

Le plus souvent, la pollution chimique altère la fonction respiratoire en engendrant des irritations ou des maladies respiratoires chroniques.

De manière globale, la pollution chimique sensibilise et peut rendre l'appareil respiratoire de sujets fragilisés plus vulnérables à d'autres affections.

L'exposition d'un individu à un polluant se définit comme un contact entre le polluant et un revêtement du sujet tel que la peau – les tissus de l'appareil respiratoire – l'œil ou le tube digestif.
Le niveau d'exposition d'un individu à un polluant est le produit de la concentration en polluant auquel l'individu a été exposé par le temps pendant lequel il a été exposé.

Les recommandations établies pour chacun des polluants par l'Organisation Mondiale de la Santé ont été reprises par la législation française (décret N°98-360). Elles déterminent des moyennes annuelles – journalières et horaires à ne pas dépasser.

Les **objectifs de qualité** pris en compte par type de polluant sont ceux fixés par le décret du 6 mai 1998 (qui a depuis fait l'objet de plusieurs modifications).
Au sens de la loi sur l'air du 30 décembre 1996, on entend par objectifs de qualité « un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère, fixé sur la base des connaissances scientifiques, dans le but d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs de ces substances pour la santé humaine ou pour l'environnement, à atteindre dans une période donnée ».

On définit deux types de seuils :

- **De recommandation et d'information :** lorsque les niveaux de pollution atteignent le seuil défini pour le polluant cité, un message d'information est automatiquement transmis aux pouvoirs publics – médias – industriels – professionnels de la santé…

- **D'alerte :** lorsque le phénomène de pollution s'accentue, le préfet peut prendre des mesures vis-à-vis des automobilistes et des industriels : limiter la vitesse maximum sur les routes – réduire les rejets polluants des entreprises…

La Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie du 30 décembre 1996 définit les mesures que le préfet doit prendre lorsque les niveaux de pollution sont dépassés ou risquent de l'être. Ces niveaux ont été revus dans le décret N°2002-213 du 15 février 2002.

Le seuil d'alerte correspond à des concentrations de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine ou de dégradation de l'environnement et à partir duquel des mesures d'urgence doivent être prises.

Tableau des valeurs réglementaires en air ambiant par polluant réglementé en 2018 en France

Polluant	Normes en 2018				
	Valeur limite	Valeur cible	Objectif de qualité / Objectif à long terme	Seuil d'information et de recommandation	Seuil d'alerte
Dioxyde de soufre (SO_2)	**125 µg/m³** en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 3 jours/an **350 µg/m³** en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24 heures/an		**50 µg/m³** en moyenne annuelle	**300 µg/m³** en moyenne horaire	**500 µg/m³** en moyenne horaire pendant 3 heures consécutives
Dioxyde d'azote (NO_2)	**40 µg/m³** en moyenne annuelle **200 µg/m³** en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 heures/an			**200 µg/m³** en moyenne horaire	**400 µg/m³** en moyenne horaire pendant 3 heures consécutives ou **200 µg/m³** en moyenne horaire si déclenché la veille, le jour même et prévu pour demain
Ozone (O_3)		Protection de la santé **120 µg/m³** en moyenne sur 8 heures glissantes à ne pas dépasser plus de 25 jours/an (moyenne calculée sur 3 ans) Protection de la végétation **18 000 µg/m³.h** pour l'AOT40** (moyenne calculée sur 5 ans)	Protection de la santé **120 µg/m³** en moyenne sur 8 heures glissantes Protection de la végétation **6 000 µg/m³.h** pour l'AOT40**	**180 µg/m³** en moyenne horaire	Seuil 1 : **240 µg/m³** en moyenne horaire pendant 3 heures consécutives Seuil 2 : **300 µg/m³** en moyenne horaire pendant 3 heures consécutives Seuil 3 : **360 µg/m³** en moyenne horaire Sur persistance : **180 µg/m³** en moyenne horaire prévu pour le jour même et le lendemain
Particules en suspension (PM10)	**40 µg/m³** en moyenne anuelle **50 µg/m³** en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours/an		**30 µg/m³** en moyenne annuelle	**50 µg/m³** en moyenne journalière	**80 µg/m³** en moyenne journalière Sur persistance : 50 µg/m³ en moyenne journalière prévue pour le jour même et le lendemain

Particules en suspension (PM2,5)	25 µg/m³ en moyenne annuelle	20 µg/m³ en moyenne annuelle	10 µg/m³ en moyenne annuelle		
Monoxyde de carbone (CO)	10 mg/m³ en moyenne sur 8 heures glissantes				
Benzène (C_6H_6)	5 µg/m³ en moyenne annuelle		2 µg/m³ en moyenne annuelle		
Plomb (Pb)	0,5 µg/m³ en moyenne annuelle		0,25 µg/m³ en moyenne annuelle		
Arsenic (As)		6 ng/m³ en moyenne annuelle			
Cadmium (Cd)		5 ng/m³ en moyenne annuelle			
Nickel (Ni)		20 ng/m³ en moyenne annuelle			
Benzo(a)pyrène ($C_{20}H_{12}$)		1 ng/m³ en moyenne annuelle			

Source : Décret n°2010-1250 du 21 octobre 2010 relatif à la qualité de l'air et Arrêté du 26 mars 2014 relatif au déclenchement des procédures préfectorales en cas d'épisodes de pollution de l'air ambiant

**AOT40 (exprimé en µg/m³ par heure) signifie la somme des différences entre les concentrations horaires supérieures à 80 µg/m³ (= 40 parties par milliard) et 80 µg/m³ durant une période donnée en utilisant uniquement les valeurs sur une heure, mesurées quotidiennement entre 8h00 et 20h00.

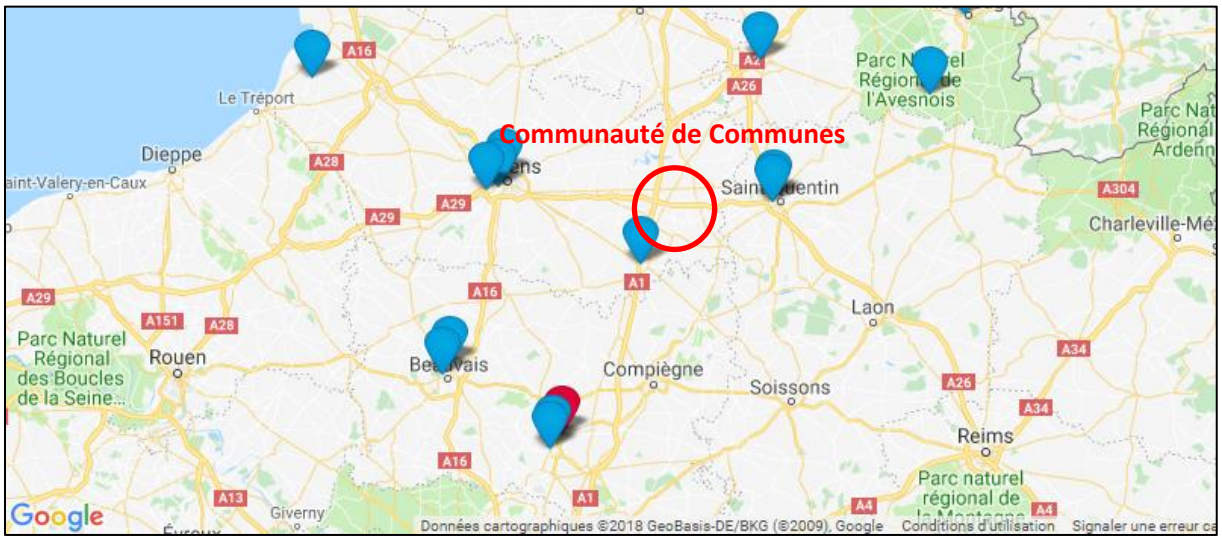
Source atmo-hdf.fr

c. *Les données locales*

La station de surveillance de la qualité de l'air la plus complète en termes de suivi de polluant et la plus proche de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme est la station de SAINT QUENTIN du réseau ATMO des Hauts-de-France. Cette station est située au stade Philippe Roth à Saint-Quentin et est en service depuis février 2004.

La station la plus proche, qui cependant ne suit qu'un polluant (ozone) est la station de ROYE.

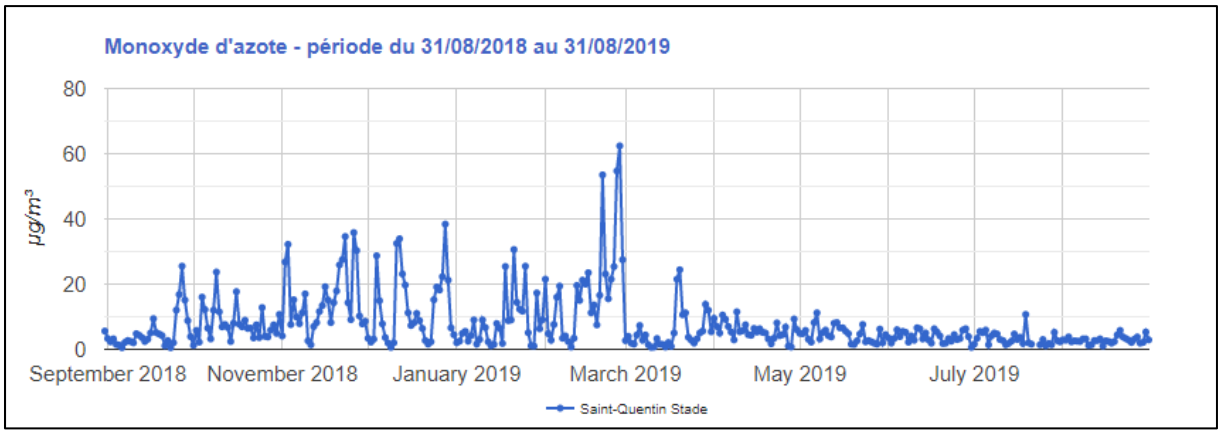
Localisation des stations de surveillance de qualité de l'air à proximité de la Communauté de Communes



Source : www.atmo-hdf.fr

Les graphiques suivants présentent les résultats pour chaque polluant (moyenne mensuelle entre août 2018 et août 2019).

➔ Monoxyde d'azote

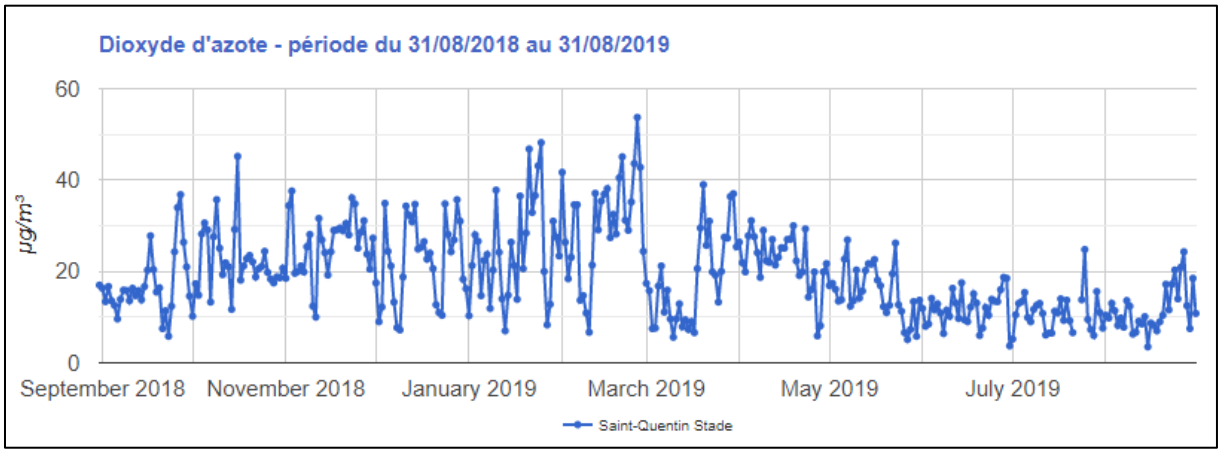


Source atmo-hdf.fr

La moyenne mensuelle minimale est de 2.9 µg/m³ (août 2019) et maximale de 18.5 µg/m³ (février 2019). La moyenne sur 1 an est de 7.6 µg/m³, sachant qu'il n'y a pas de valeur limite ni d'objectif de qualité pour le monoxyde d'azote.

➔ Dioxyde d'azote

Les oxydes d'azote proviennent des émissions de véhicules diesels, de combustibles fossiles et de l'agriculture. Les seuils de pollution de dioxyde d'azote sont respectés en Zone Rurale. Les concentrations annuelles en polluant sont en baisse depuis 2000, certaines années telle que l'année 2010 voit une recrudescence des valeurs de pollution.



Source atmo-hdf.fr

La valeur limite pour le dioxyde d'azote est de 40 µg/m³ (moyenne annuelle). Les valeurs observées au niveau de la station de SAINT QUENTIN ne sont pas toujours inférieures à cette valeur. Cependant, la

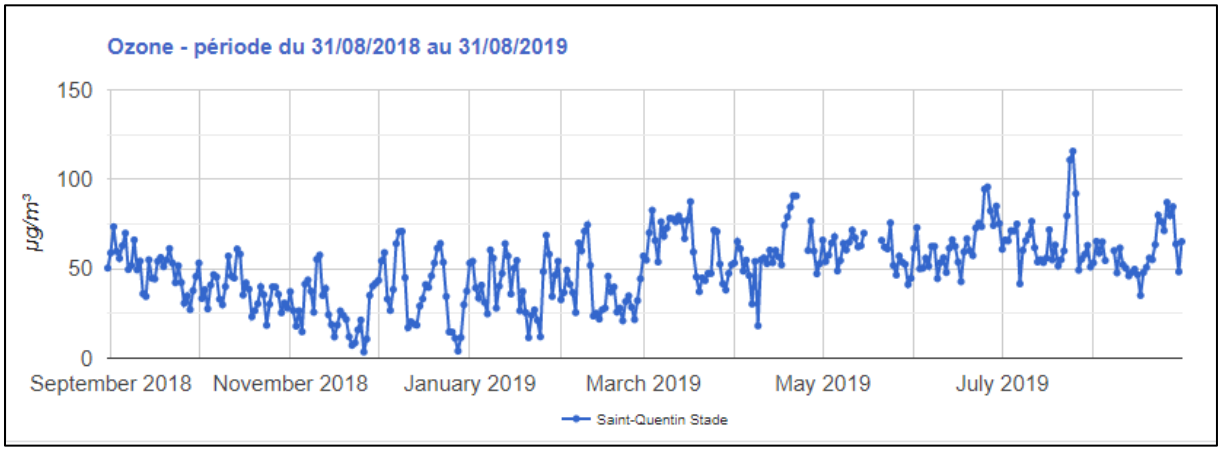
moyenne sur 1 an est de 19.3 µg/m³. La moyenne mensuelle minimale est de 10.8 µg/m³ (juillet 2019) et maximale de 30.6 µg/m³ (février 2019).

➔ Ozone

L'ozone est un gaz naturellement présent dans l'atmosphère, il permet le maintien de la température de la planète. Néanmoins, en grande quantité, celui-ci devient néfaste : il est responsable du réchauffement climatique.

Ce gaz a des effets néfastes pour la santé humaine, il irrite les muqueuses et peut provoquer des encombrements des bronches (asthme) ou des irritations des yeux.

Ce gaz est produit par les activités humaines : centrales thermiques, industries …

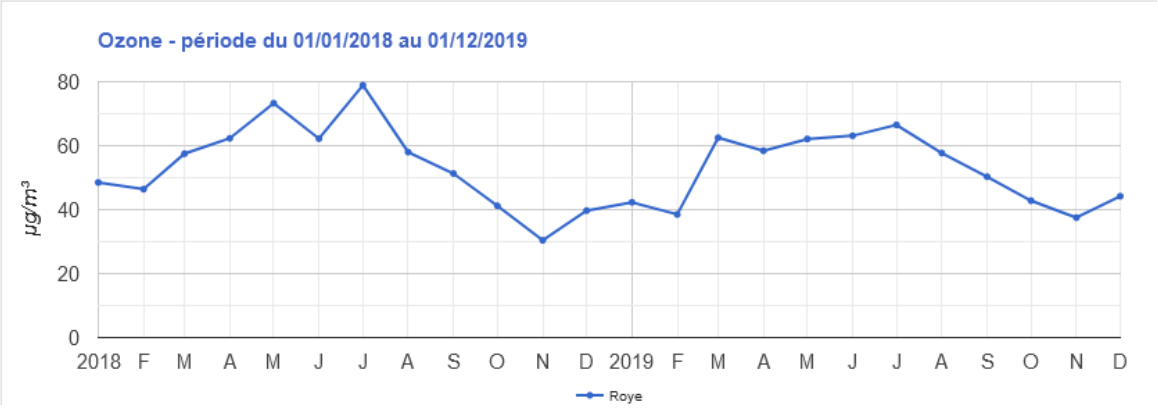


Source atmo-hdf.fr

Il n'y a pas de valeur limite pour l'ozone. Cependant, un objectif de qualité pour la protection de la santé humaine est fixé à 120 µg/m³ en moyenne sur 8h glissantes. Les valeurs observées au niveau de la station de SAINT QUENTIN sont inférieures à cette valeur.

La moyenne mesurée sur 1 an est de 49.9 µg/m³. La moyenne mensuelle minimale est de 26.6 µg/m³ (novembre 2018) et maximale de 65.6 µg/m³ (juillet 2019).

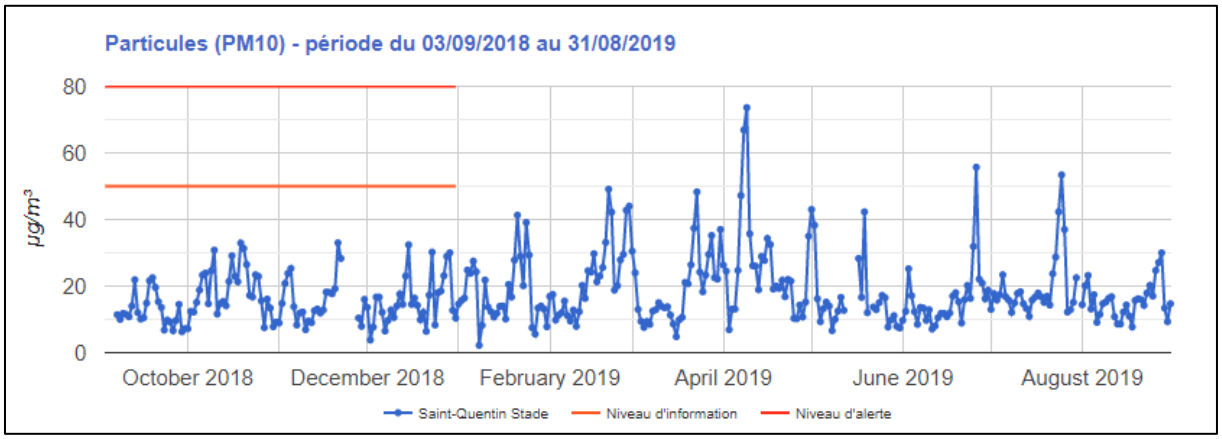
Mesure de l'ozone à la station de Roye :



➔ Particules (PM10)

Les particules (Particulate Matter) sont des matières liquides ou solides en suspension dans l'air.

Dans le territoire, elles peuvent être d'origines humaines en large majorité (chauffage notamment au bois, combustion de biomasse à l'air libre, combustion de combustibles fossiles dans les véhicules, et procédés industriels) ou naturelles (érosion éolienne naturelle). Leurs natures chimiques diffèrent fortement selon leurs origines. Elles sont analysées et classées selon leur taille. Ces particules, du fait de leur taille infime, s'engouffrent dans le système respiratoire et peuvent provoquer des problèmes importants sur la santé humaine.



Source atmo-hdf.fr

Les valeurs limites pour les particules en suspension (PM10) sont de 40 µg/m³ (moyenne annuelle) et 50 µg/m³ (moyenne annuelle à ne pas dépasser plus de 35 jours par an). Les valeurs observées au niveau de la station SAINT QUENTIN sont majoritairement inférieures à ces valeurs.

La moyenne mesurée sur 1 an est de 17.9 µg/m³. La moyenne mensuelle minimale est de 12.6 µg/m³ (septembre 2018) et maximale de 25.4 (avril 2019).

En conclusion, aucun des polluants atmosphériques faisant l'objet d'une surveillance à proximité de l'intercommunalité ne dépasse les objectifs.

d. Les sources de pollution

Les sources de pollution sur la Communauté de Communes de l'Est de la Somme sont :

- Les voiries les plus fréquentées ;
- Le bâti ancien qui nécessite une consommation plus importante en énergie, en grande partie du fait de la mauvaise isolation ;
- Les activités agricoles qui créent de la pollution par les particules (érosion éolienne des sols) ;
- La présence d'installations industrielles polluantes :

Tableau 49 - Liste des sources de pollution - CCES

Commune	Emission polluante	Nom	Nature des activités
Eppeville	2	PICARDIE VALVES INDUSTRIES	33.20C - Conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels
		ALUMINIUM FRANCE EXTRUSION	24.42Z - Métallurgie de l'aluminium
Falvy	1	SUCRERIE DE SAINTE EMILIE, SITE D'EPÉNANCOURT	10.81Z - Fabrication de sucre
Ham	2	VEOLIA PROPRETE NORD NORMANDIE	3821Z - Traitement et élimination des déchets non dangereux
		SAINT LOUIS SUCRE	10.81Z - Fabrication de sucre
Mesnil-Saint-Nicaise	2	KOGEBAN	3511Z - Production d'électricité
		AJINOMOTO FOODS EUROPE SAS / TEREOS STARCH & SWEETENERS EUROPE SAS	2110Z : Fabrication de produits pharmaceutiques de base
Muille-Villette	3	EVONIK REXIM	24.42Z - Métallurgie de l'aluminium
		LEFRANT RUBCO	20.17Z - Fabrication de caoutchouc synthétique
		MEWA	714A - Blanchisserie

3. Energies renouvelables disponibles

a. Energie thermique

D'après le **Plan Climat de la France**, mise en œuvre du Grenelle Environnement du 2 mars 2010, il faut s'attendre à un réchauffement supplémentaire d'au moins 2°C en moyenne d'ici à 2100, même si l'humanité parvient à réduire très fortement ses émissions de gaz à effet de serre.

Cette élévation des températures moyennes et extrêmes devra être prise en compte dans la construction et la rénovation du bâti. Des dispositifs performants devront être mis en place afin de limiter les écarts de température dans l'habitat en particulier lors de canicule ou de vague de froid.

Données régionales :

Le climat est océanique plus ou moins nuancé.

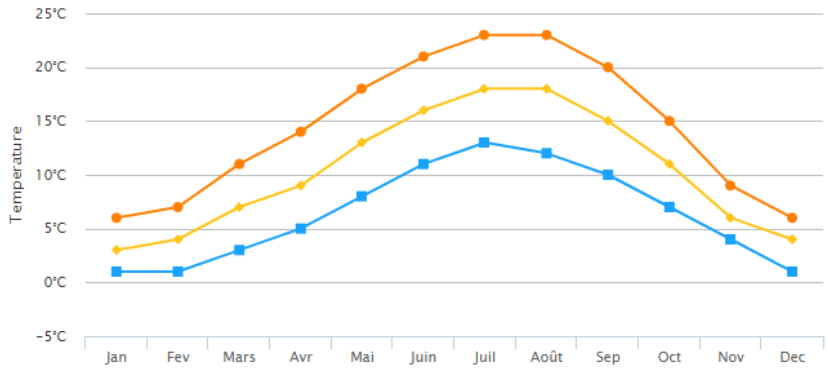
Les hivers sont assez froids et humides, les étés peuvent être parfois humides mais aussi avec un beau ciel bleu et les températures atteignent les 20°C.

Les étés sont plus frais et un peu plus courts que dans le sud de la France.

La température moyenne sur l'année est de 9,7°C.

Températures annuelles à la station de Saint Quentin

T° max	6°C	7°C	11°C	14°C	18°C	21°C	23°C	23°C	20°C	15°C	9°C	6°C
T° moy	3°C	4°C	7°C	9°C	13°C	16°C	18°C	18°C	15°C	11°C	6°C	4°C
T° min	1°C	1°C	3°C	5°C	8°C	11°C	13°C	12°C	10°C	7°C	4°C	1°C
Mois	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jui	Jui	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec



Source : meteocity.com, consultation du site le 19/09/2019

Récupération d'énergie :

La « **chaleur de l'air » ou aérothermie** peut être utilisée comme **source d'énergie renouvelable**. Elle permet de récupérer la chaleur contenue dans l'air extérieur et de la restituer pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire grâce à une installation électrique (pompe à chaleur) utilisant 4 fois moins d'électricité qu'une installation de chauffage électrique « classique » : la chaleur est prélevée dans l'air extérieur puis restituée dans de l'air intérieur et permet de chauffer l'habitat. Cette technique est surtout utilisée pour les particuliers.

Les pompes à chaleur aérothermales peuvent fonctionner jusqu'à des températures très basses, mais dans ce cas avec une performance moindre : c'est pourquoi elles sont généralement préconisées en zones tempérées, ou alors associées à un appoint électrique ou en complément d'une chaudière.

Source : développement-durable.gouv.fr

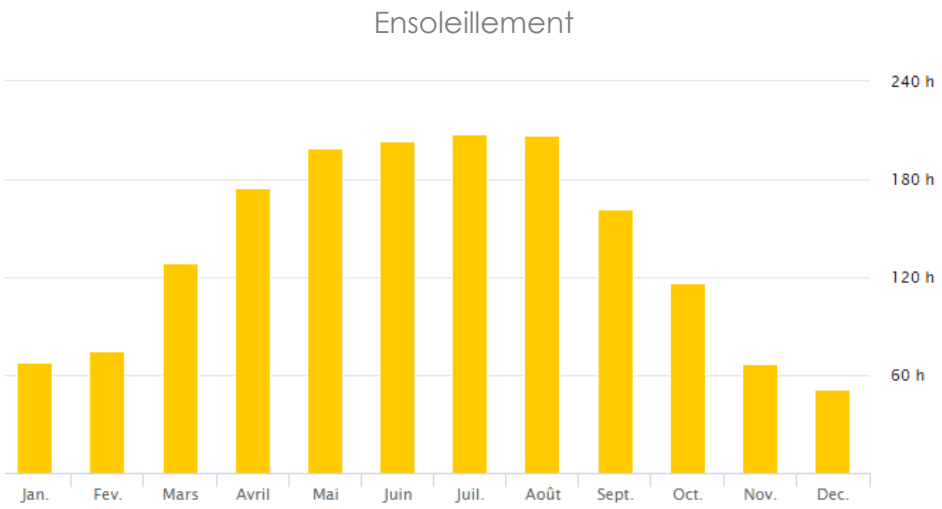
La récupération de la chaleur de l'air est possible dans les Hauts de France où la température moyenne est de 9,8°C à Saint Quentin par exemple. Cependant, cette énergie n'est pas suffisante et nécessitera donc un complément de chauffe.

b. *Energie solaire*

Données régionales :

Les chiffres concernant l'ensoleillement sont calculés sur la période 1991 – 2010.

Pour ce qui est des normales annuelles à la station de Saint Quentin, la durée d'ensoleillement entre 1991 et 2010 est estimée à 1659,9 h et le nombre de jours avec un bon ensoleillement à 51,98 jours.

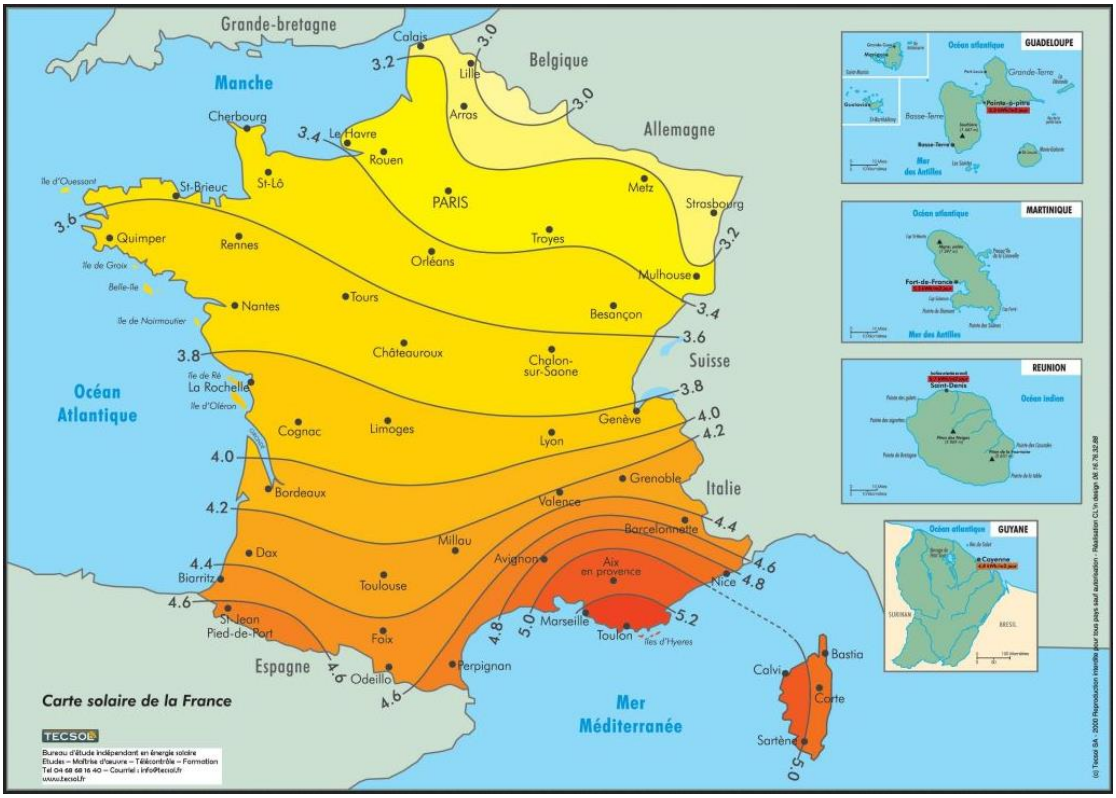


Source : météofrance

Récupération d'énergie :

D'après la carte Tecsol ci-dessous, le territoire de la Communauté de Communes Est Somme perçoit une énergie solaire annuelle moyenne d'environ 3,2 à 3,4 kWh par m² par jour. Ainsi une surface d'un mètre carré perçoit en une année en moyenne 1 025 à kWh/m².

Carte solaire de la France



Source : Tecsol

L'ensoleillement est une ressource d'énergie gratuite qui a l'avantage de ne produire aucune pollution.

Cette énergie peut être utilisée en période estivale. Pour le reste de l'année, elle doit être complétée par des énergies d'appoints pour garantir le chauffage et la production d'eau chaude.

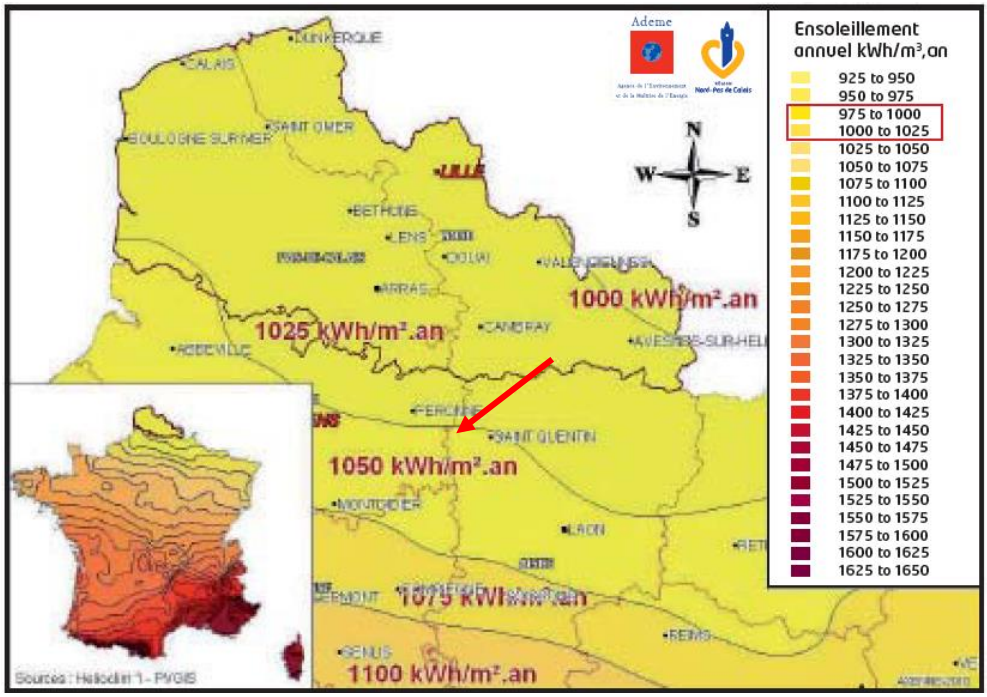
La consommation d'électricité d'un ménage français, couple avec deux enfants, hors chauffage et eau chaude, étant en moyenne de 2 700 kWh/an, l'installation de panneaux solaires pourrait servir à couvrir leur consommation énergétique.

La construction et/ou la rénovation du bâti pourra être effectuée en évaluant le potentiel et la faisabilité technique et économique d'un dispositif photovoltaïque pour les futurs logements.

Ce système de production à partir d'énergie solaire doit être intégré aux nouvelles constructions, afin de remplir un rôle crucial qui est la diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre dues à la production d'énergie.

Dans les Hauts de France, l'ensoleillement, certes inférieur à la moyenne française, **permet son exploitation énergétique,** au moyen d'installations thermiques ou photovoltaïques.

Ensoleillement moyen annuel Hauts de France



Source : helioclim

L'énergie solaire est actuellement peu exploitée, principalement en raison :

- Des conditions d'amortissements des installations, moins favorables que dans d'autres régions ;
- Du niveau de vie moyen ;
- De l'absence d'outils de financement incitatifs.

Les atouts de la région pour exploiter ce potentiel sont principalement la surface importante de toitures et la présence de terrains type zones commerciales et de friches.

Objectifs régionaux de production solaire thermique : 550 GWh/ an produits en 2020.

Objectifs régionaux de production solaire photovoltaïque : 100 MWc sur maisons individuelles et 380 MWc sur autres toitures (immeubles, hôpitaux, bâtiments industriels, commerciaux et agricoles.

c. Vent

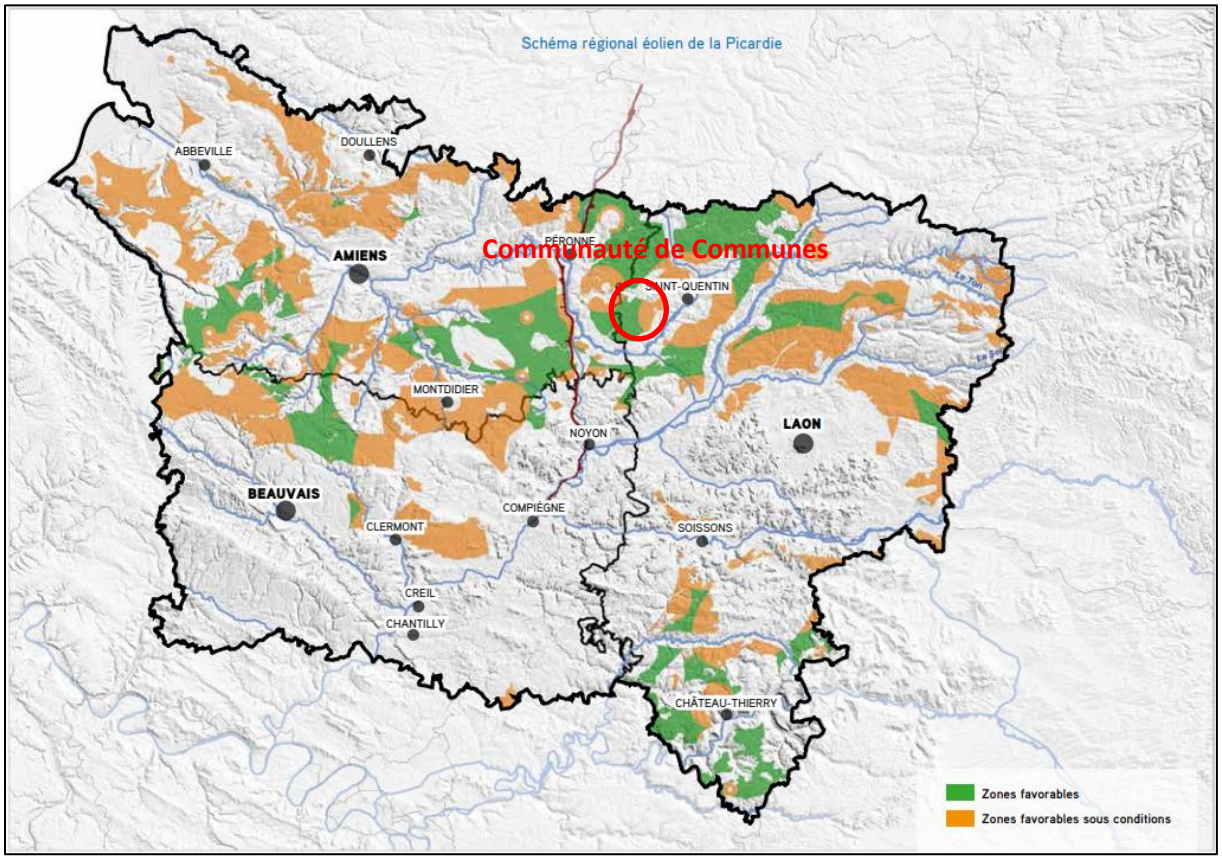
L'énergie éolienne est une source majeure de production d'énergies renouvelables électriques. Les éoliennes convertissent la force du vent en électricité. Cette source d'énergie est disponible et utilisée au sein du territoire (parcs éoliens).

Le Schéma Eolien Régional est annexé au Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie initié par la loi du 12 juillet 2010 et portant l'engagement national pour l'environnement (dite « loi Grenelle 2 »). Un Schéma Régional Eolien en Picardie est pensé pour la période 2020 – 2050. Sachant que des

démarches relatives au développement de l'énergie éolienne ont déjà abouti ou sont entreprises : schéma régional éolien (2003), charte éolienne de l'Aisne (2005), schémas paysagers éoliens de la Somme (2008), de l'Aisne (2009) et de l'Oise (2010).

D'après le Schéma Régional Eolien de la Picardie 2020 – 2050, la Communauté de Communes de l'Est de la Somme se situe en partie dans une zone favorable à de l'éolien.

Identification des zones favorables à l'éolien

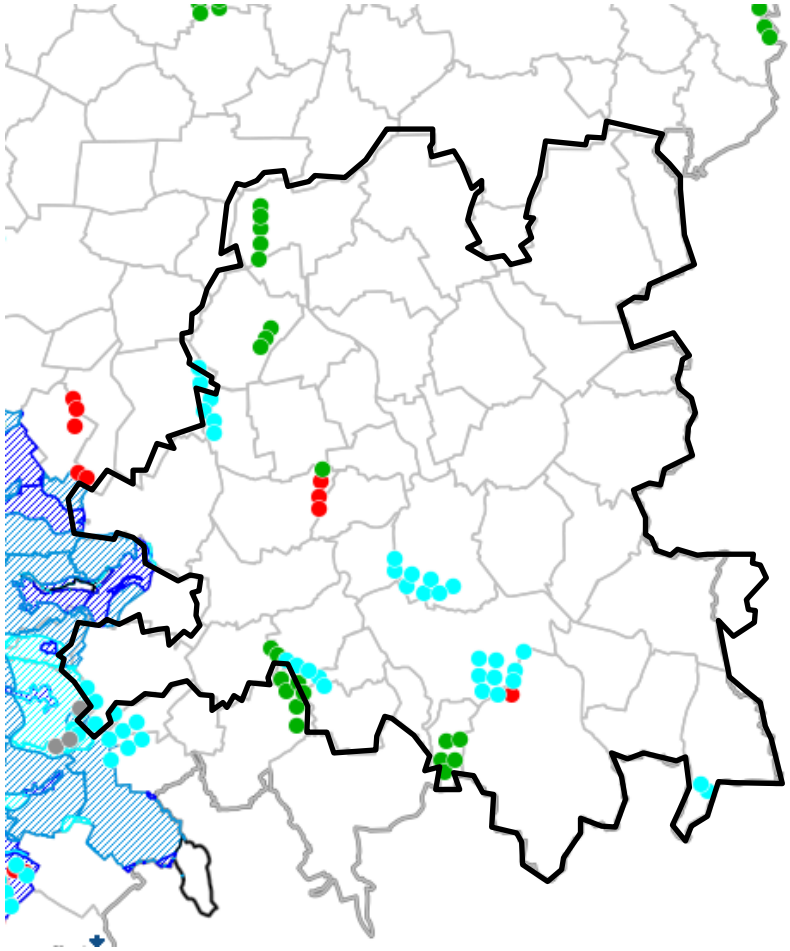


Source : hauts-de-France.developpement-durable.gouv.fr

Le territoire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme comprend d'ailleurs quelques mâts éoliens :

- **Parc éolien de Hombleux I et II ;**
- **Parc éolien des loups à Grécourt.**

Localisation des parcs éoliens sur la Communauté de Communes



Source : http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=eolien_internet&service=DDTM_80

Récupération d'énergie :

A l'échelle intercommunale, le développement du petit éolien (petit éolien correspond à des machines de puissance inférieure à 36 kW) et du moyen éolien (moyen éolien correspond aux machines produisant entre 36 kW et 350 kW) est possible.

Le développement de l'éolien urbain peut être autorisé sur le territoire.

Nous entendons par « éolien urbain », le montage et l'intégration en zone urbaine d'éoliennes dites « domestiques ». Ces éoliennes sont des nacelles de 2 ou 3 pales perchées sur des mâts de 11 à 35 mètres de hauteur. Ces éoliennes peuvent générer une puissance allant de 100 Watts à 250 kWatts suivant les modèles des constructeurs.

Pour ce type d'éolienne, dans un contexte urbain, plusieurs paramètres sont à étudier avant sa mise en place. En milieu urbain, la direction du vent peut varier fortement compte tenu des couloirs et obstacles que forme le bâti. Il faut aussi savoir que la rotation d'une éolienne dépend de la vitesse du vent. Le tableau suivant indique la puissance annuelle d'une éolienne de 500W en fonction de la vitesse du vent en m/s :

Vitesse du vent en m/s	Puissance (W)
2.5	131
3	228
3.5	368
4	543
4.5	780
5	1069
5.5	**1419**
6	1848
6.5	2348
7	2935
7.5	3609

Source : nueva-energia.es

d. Hydroélectricité

La production d'hydroélectricité dans la région Hauts de France ne peut reposer que sur des installations de type " fil de l'eau " (écluses de canaux, chutes d'eau ou parties non navigables).

Récupération d'énergie :

Le potentiel de récupération de cette énergie est faible. En effet, il n'existe pas d'ouvrages sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme.

e. Géothermie

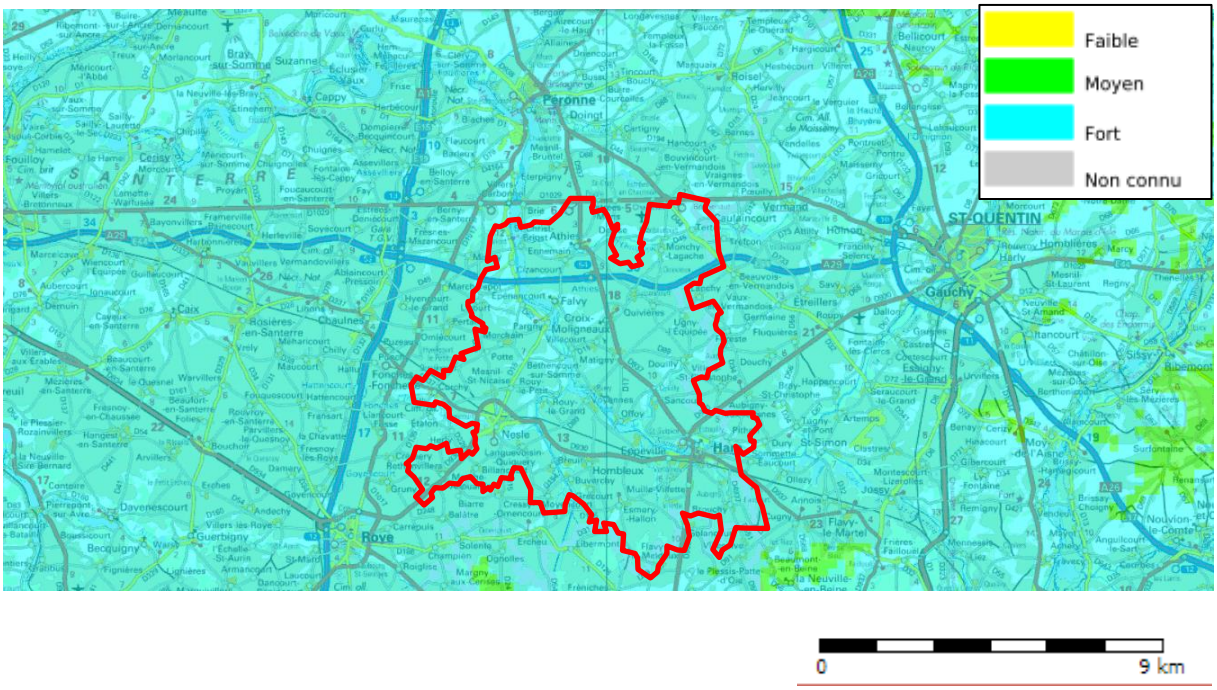
La géothermie est l'exploitation de la chaleur du sous-sol et s'effectue par l'intermédiaire d'une pompe à chaleur. La chaleur récupérée est utilisée généralement pour chauffer les bâtiments de façon centralisée ou par le biais d'un réseau de chaleur. Elle peut s'effectuer :

- Soit par le captage de la chaleur des nappes phréatiques ;
- Soit par le captage de la chaleur emmagasinée par le sol.

Données communales :

La ressource géothermique aquifère est présente et est majoritairement forte sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme.

Caractéristiques géothermiques des aquifères sur la Communauté de Communes (—)



Source : Geothermie-perspective.fr

f. Energie issue de la biomasse

La biomasse est l'ensemble de la matière organique. La source d'énergie de biomasse les plus courantes sont : le bois et le biogaz.

La région étant pauvre en forêt, la filière bois est donc limitée.

Le biogaz est issu de la décomposition des déchets vivants (déchets vert). La dégradation des matières organiques entraine une méthanisation (rejet de gaz). Il existe 4 secteurs favorables au développement de la méthanisation : déchets agricoles, industriels, déchets ménagers et boues urbaines.

Récupération d'énergies :

La récupération de cette énergie est difficile à estimer, elle doit faire l'objet d'étude au cas par cas auprès des installations agricoles, des stations d'épuration, des centres de gestion des déchets.

La centrale de trigénération à biomasse de Nesle, Kobegan, utilise le bois pour produire de l'électricité. Kogeban a pour but de produire 16 MW d'électricité et de fournir de la chaleur et du froid sur la zone industrielle agroalimentaire de Nesle-Mesnil-Saint-Nicaise. Trois établissements sont desservis en chaleur : Ajinomoto en principal, puis Syral, spécialisée dans l'amidon de blé, et Sedalcol, fabricant de produits à base de céréales.

g. Energies fatales

Les énergies fatales sont issues des process (chaleur des fours, des chaudières de combustion) ou des déchets (récupération des eaux usées chaudes, des incinérateurs, méthanisateurs).

Cette récupération dépend principalement des activités menées sur le territoire (zones industrielles productrices), des besoins en énergie et des possibilités de raccordement.

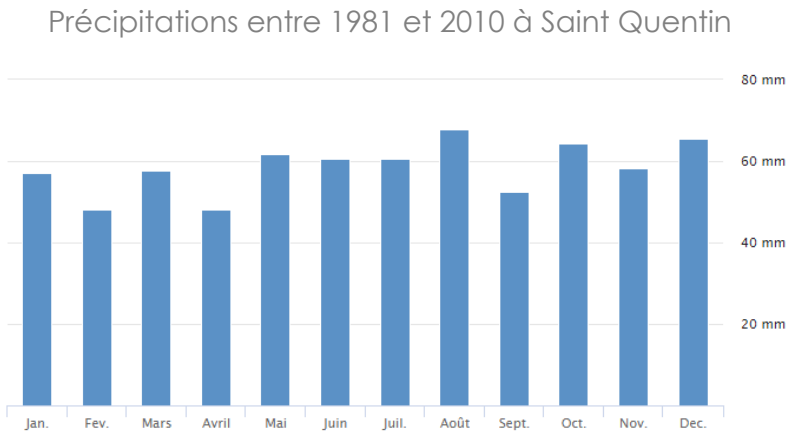
Récupération d'énergies :

Le territoire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme comporte peu d'usines permettant la récupération de chaleur. La création de réseau de chaleur sur des quartiers déjà existants est complexe.

4. Autre ressource naturelle disponible : la ressource en eau

Les chiffres concernant les précipitations couvrent la période 1981 – 2010.

La hauteur de précipitations sur cette période est de 702,6 mm et le nombre de jours avec précipitations de 122,5 jours.



Source : météofrance

Le secteur climatique auquel appartiennent les communes du territoire est caractérisé par un été et un automne pluvieux.

Perspectives :

Le contexte pluviométrique constitue un paramètre intéressant pour la récupération de l'eau de pluie dans le cadre d'usages domestiques ou industriels, tels que l'arrosage des espaces verts et jardins, le nettoyage des extérieurs, les sanitaires, etc.

Ceci permettrait une économie non négligeable à l'échelle du territoire et régionale de la ressource en eau potable souterraine.

De plus, ce système, mis en place notamment par des particuliers mais aussi par des industries et des collectivités, permettrait, en cas de forts orages, de stocker un volume d'eau non négligeable, évitant ainsi le débordement des infrastructures communales (égouts, station d'épuration…), à l'instar des bassins de rétention.

La Communauté de Communes bénéficie d'un potentiel de récupération des eaux pluviales intéressant, en particulier les eaux de toiture.

Il sera important de prendre en compte ces valeurs pour le dimensionnement des systèmes de récupération d'eau de pluie et du choix des matériaux utilisés pour les toitures.

Les conditions d'usage des eaux pluviales :

En ce qui concerne les usages des eaux pluviales, il faut rappeler qu'il existe aujourd'hui une réglementation quant à l'utilisation de cette eau, notamment pour des usages en intérieur. L'arrêté du 21 août 2008 défini les conditions d'usage de l'eau de pluie récupérée en tenant compte des éventuels risques, notamment sanitaires.

L'usage de l'eau de pluie concerne donc essentiellement un usage d'eau ne nécessitant pas une qualité dite « potable » pour l'usage effectué. On peut citer les utilisations suivantes :

- Nettoyage des véhicules et sols extérieurs ;
- Arrosage des espaces verts et jardins ;
- Alimentation des sanitaires ;
- Alimentation des lave-linge (en expérimentation).

Cette réglementation aborde également les usages industriels et collectifs de l'eau pluviale. Dans ces hypothèses, son usage est autorisé lorsque la qualité « potable » de l'eau n'est également pas nécessaire.

L'installation de ce système de récupération des eaux pluviales doit également répondre à cette même réglementation.

5. Synthèse

Tableau 50 - Synthèse des constats et objectifs sur la pollution - CCES

CONSTATS	OBJECTIFS
Energies renouvelables récupérables sur le territoire.	- Des mesures incitant les particuliers à utiliser des énergies renouvelables peuvent être promues, - Limiter la consommation d'énergie, - Promouvoir les énergies renouvelables chez les particuliers.
Qualité de l'air bonne.	- Des mesures de réduction des pollutions globales doivent être envisagées.

III. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES, ALEAS ET NUISANCES

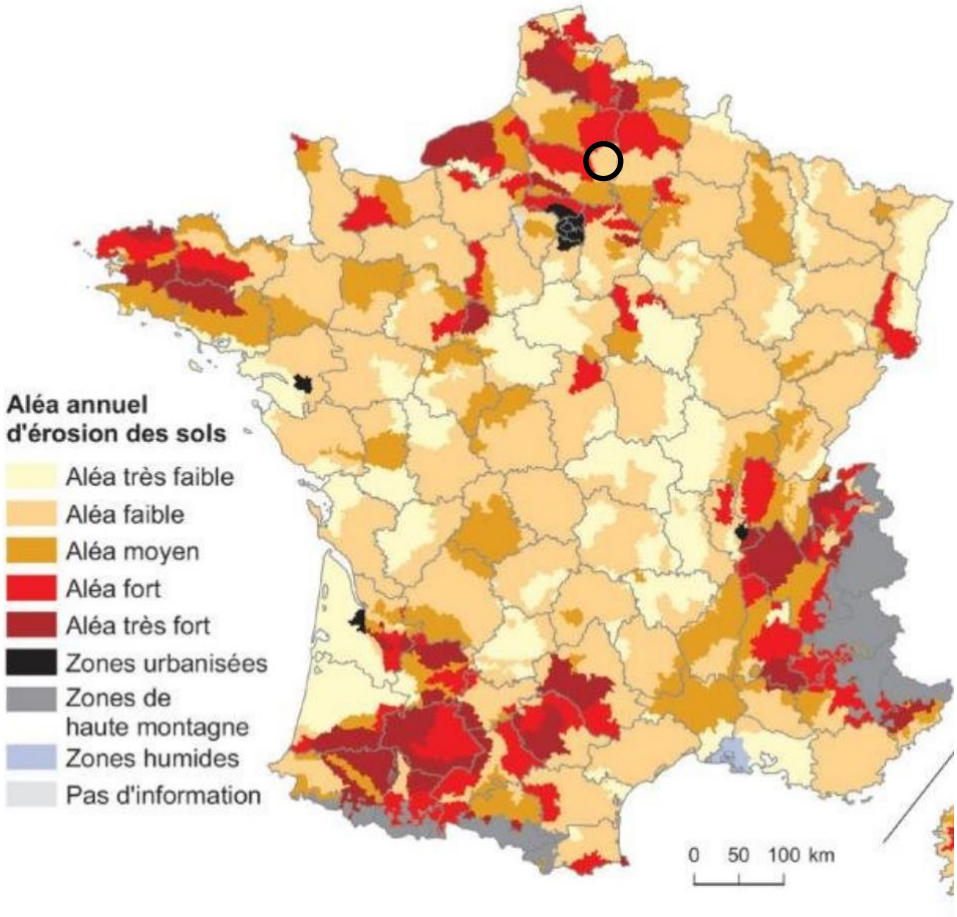
Les risques au sein du territoire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme sont les suivants :

- **Risque d'inondation** ;
- **Risque de mouvements de terrain** ;
- **Zone de sismicité de niveau 1** ;
- **Risque industriel** ;
- **Transport de marchandises dangereuses**.

1. *Risques naturels*

a. *Erosion des sols*

Aléa érosion des sols au niveau de la Communauté de Communes (—)



Source : Gis Sol-Inra-SOeS, 2011

Le territoire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme est sensible à l'érosion des sols. Cette érosion est accentuée par la pratique intensive de l'agriculture.

b. Risque d'inondation

La connaissance du risque Inondation s'appuie sur des études hydrauliques et le repérage des zones exposées aux inondations dans le cadre des Atlas des Zones Inondables (AZI) et des plans de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation (PPRi).

Elle s'appuie également sur les constatations faites par les services de l'État des Zones Inondées Constatées (ZIC) lors d'évènements météorologiques exceptionnels.

Le code de l'Urbanisme impose la prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme. Ainsi, les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) permettent de refuser ou d'accepter, sous certaines conditions, un permis de construire dans des zones inondables, notamment celles définies par un atlas des zones inondables.

i. Historique des inondations sur le territoire

Des **arrêtés de catastrophes naturelles pour inondation** sont **approuvés** sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme :

Tableau 51 - Liste des arrêtés de catastrophes naturelles pour inondation - CCES

Date de l'arrêté	Type de catastrophe naturelle	Communes concernées
07/12/1990	Inondations et coulées de boue	Mesnil-Saint-Nicaise, Nesle, Rouy-le-Grand
24/12/1992	Inondations et coulées de boue	Curchy, Rethonvillers
16/08/1993	Inondations et coulées de boue	Epénancourt
29/12/1999	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Toutes les communes de la CC Est Somme
19/12/2000	Inondations et coulées de boue	Epénancourt, Nesle
26/04/2001	Inondations par remontées de nappe phréatique	Hombleux
09/10/2001	Inondations et coulées de boue	Eppeville, Esmery-Hallon
03/12/2001	Inondations par remontées de nappe phréatique	Athies
18/10/2007	Inondations et coulées de boue	Buverchy, Eppeville, Hombleux, Morchain, Moyencourt, Nesle, Rethonvillers, Voyennes
20/02/2008	Inondations et coulées de boue	Languevoisin-Quiquery
07/10/2008	Inondations et coulées de boue	Eppeville, Ham, Muille-Villette

23/07/2015	Inondations et coulées de boue	Athies, Béthencourt-sur-Somme, Epénancourt, Falvy, Licourt, Morchain, Pargny, Rouy-le-Grand, Saint-Christ-Briost
26/07/2016	Inondations et coulées de boue	Monchy-Lagache
26/10/2016	Inondations et coulées de boue	Eppeville, Esmery-Hallon, Ham, Muille-Villette, Voyennes

Source : Géorisques

ii. *Plan de Prévention des Risques Inondations*

Source : Géorisques

La Communauté de Communes de l'Est de la Somme n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels inondations (PPRNi).

iii. *Territoire à Risque important d'Inondation*

La Communauté de Communes Est Somme n'est pas incluse dans un Territoire à Risque important d'Inondation.

iv. *Plan de Gestion du Risque d'Inondation 2016-2021 (PGRI)*

Source : Porter à connaissance

Le Plan de Gestion du Risque d'Inondation (PGRI) est au cœur de la mise en œuvre de la directive inondation. Cet outil stratégique définit à l'échelle de chaque grand bassin (district hydrographique) les priorités en matière de gestion du risque d'inondation. Dans le cadre de la directive inondations et en déclinaison de la stratégie nationale de gestion des risques inondation (SNGRI), un plan de gestion des risques inondations a été élaboré sur chaque district sous l'autorité du Préfet coordonnateur de bassin en lien avec les parties prenantes.

Ce plan traite de l'ensemble des aspects de la gestion des inondations :

- La prévention des inondations au regard de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau,
- La surveillance, la prévision et l'information sur les phénomènes d'inondation,
- L'information préventive, l'éducation, la résilience et la conscience du risque.

Il vise ainsi à intégrer la prise en compte et la gestion du risque d'inondation dans toutes les politiques du territoire.

Les plans de gestion des risques d'inondation français ont été approuvés et publiés au journal officiel n°0296 du 22 décembre 2015 portant approbation du PGRI Artois Picardie et arrêté du 7 décembre 2015 portant approbation du PGRI Seine Normandie). Ils sont entrés en vigueur au lendemain de leur

publication et seront mis à jour tous les 6 ans dans un cycle d'amélioration continu voulu par la directive inondations.

Le plan de gestion des risques d'inondation 2016-2021 du bassin Artois Picardie poursuit quant à lui 5 grands objectifs pour réduire les conséquences des inondations sur la vie et la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'économie :

- Objectif 1 : aménager durablement les territoires et réduire la vulnérabilité des enjeux exposés aux inondations,
- Objectif 2 : favoriser le ralentissement des écoulements en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques,
- Objectif 3 : améliorer la connaissance des risques d'inondation et le partage de l'information, pour éclairer les décisions et responsabiliser les acteurs,
- Objectif 4 : se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale des territoires sinistrés,
- Objectif 5 : mettre en place une gouvernance.

c. *Risque d'inondation par ruissellement*

Source : Porter à connaissance

Le département de la Somme a connu de violents orages aux mois de mai et juin 2018, qui ont entraîné des phénomènes de ruissellement et de coulées de boue dans une centaine de communes, dont plus de la moitié ont fait l'objet de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Un comité de pilotage « ruissellement » a donc été réuni le 10 juillet 2018 à l'issue duquel il a été pris acte de l'émergence de ce risque particulier et de la nécessité d'engager une réflexion collective pour le comprendre et identifier les moyens d'y faire face. A cette occasion, les services de l'Etat ont indiqué engager un travail quant à l'identification des zones dont la topographie les rend potentiellement les plus sujettes aux phénomènes de ruissellement.

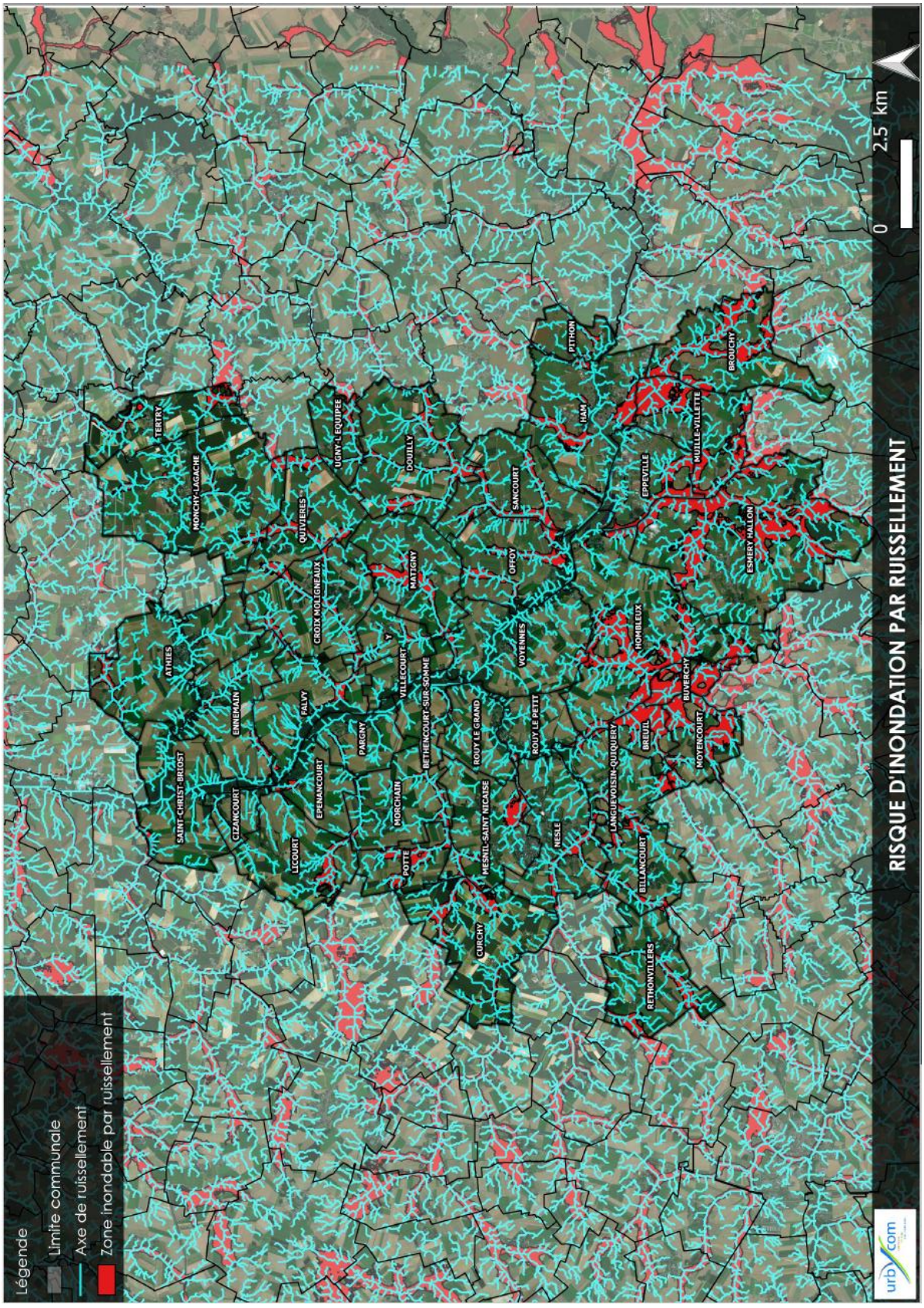
Les cartes présentées ci-dessous décrivent une analyse du relief topographique de terrain ayant pour objectif l'étude des axes de ruissellement sur le département de la Somme. Ainsi, la direction départementale des territoires et de la mer de la Somme a réalisé le tracé des axes de ruissellement et des bassins hydrographiques.

Les cartes comprennent :

- Les axes de ruissellement : axes préférentiels d'écoulement des eaux pluviales (ou réseaux hydrographiques) à travers lesquels l'eau circule jusqu'à l'exutoire du point d'écoulement,

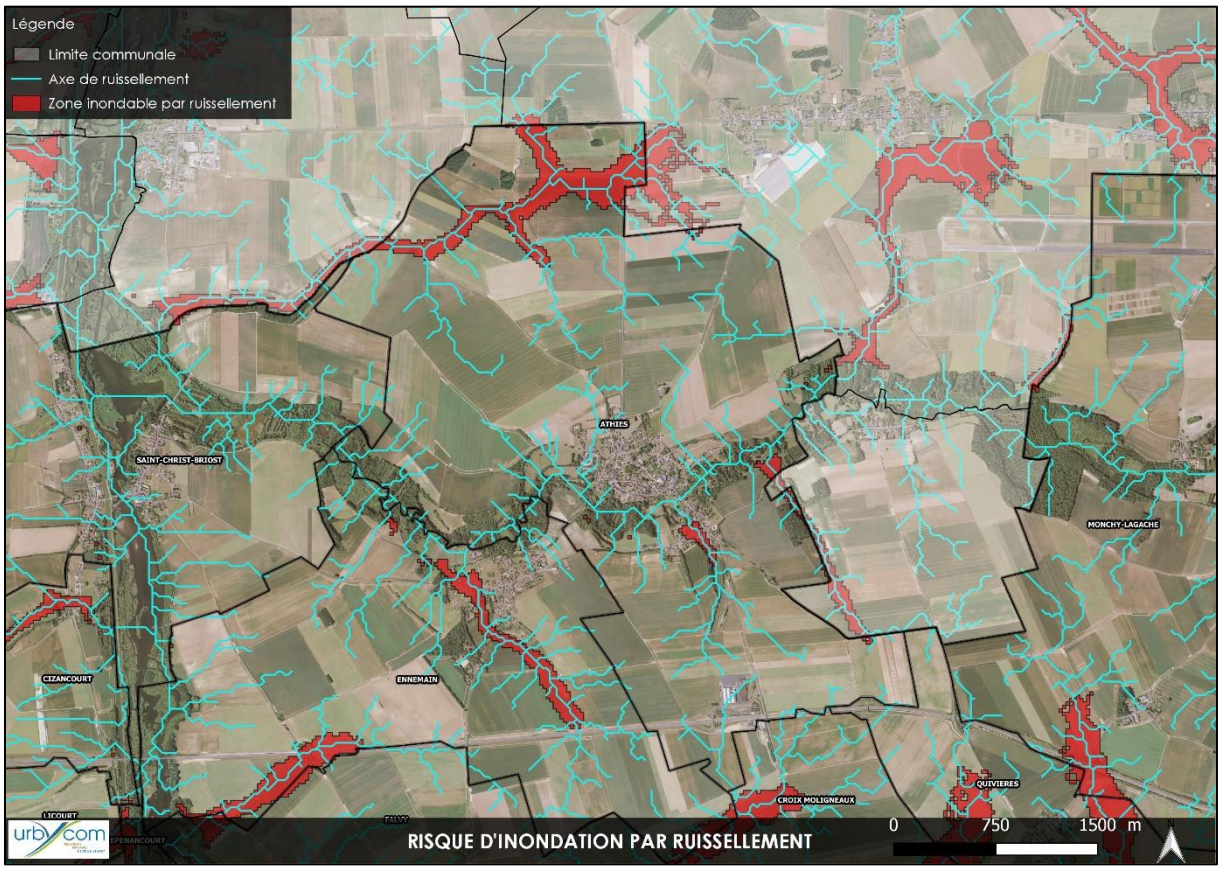
- Les zones inondables par ruissellement : emprise inondable liée à la continuité des axes préférentiels de ruissellement, prenant en compte les pentes et la topographie du terrain.

Figure 82 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - CCES



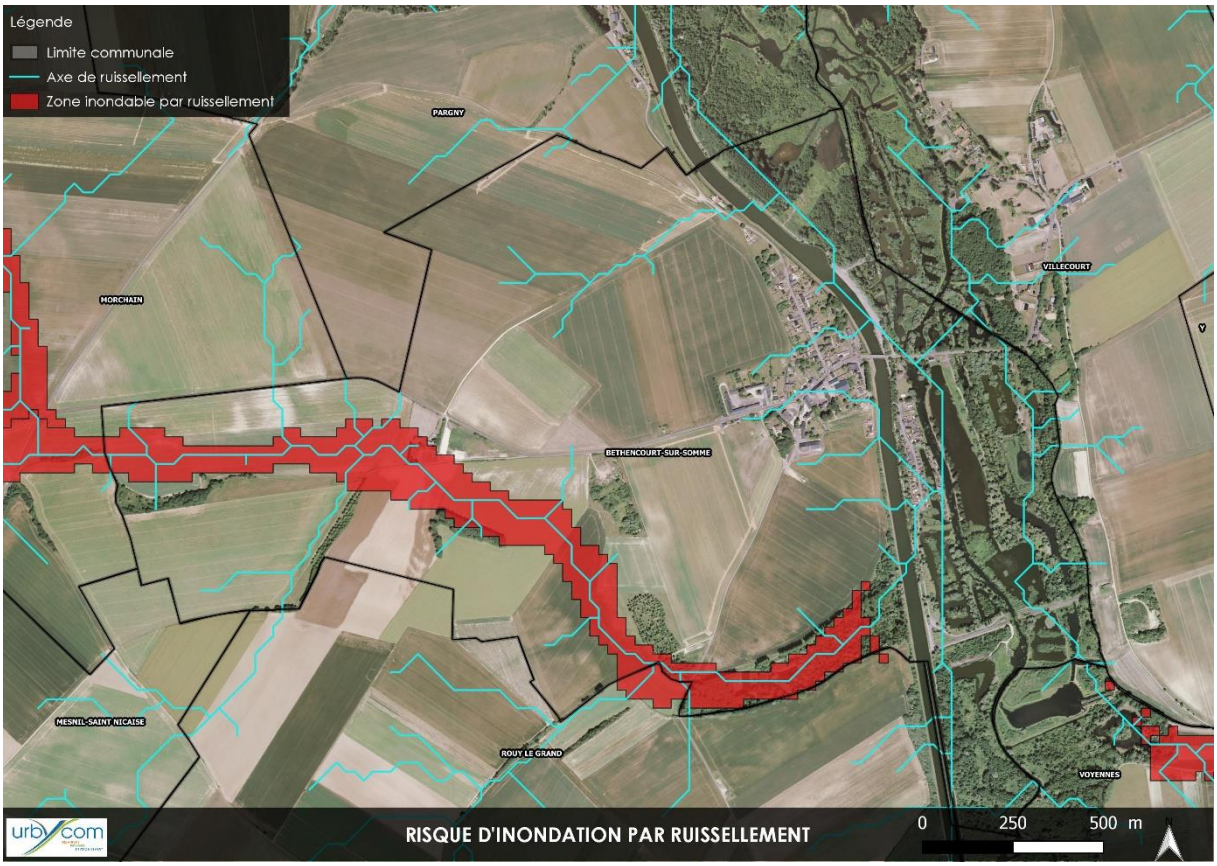
Source : cartographie Urbycom

Figure 83 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Athies



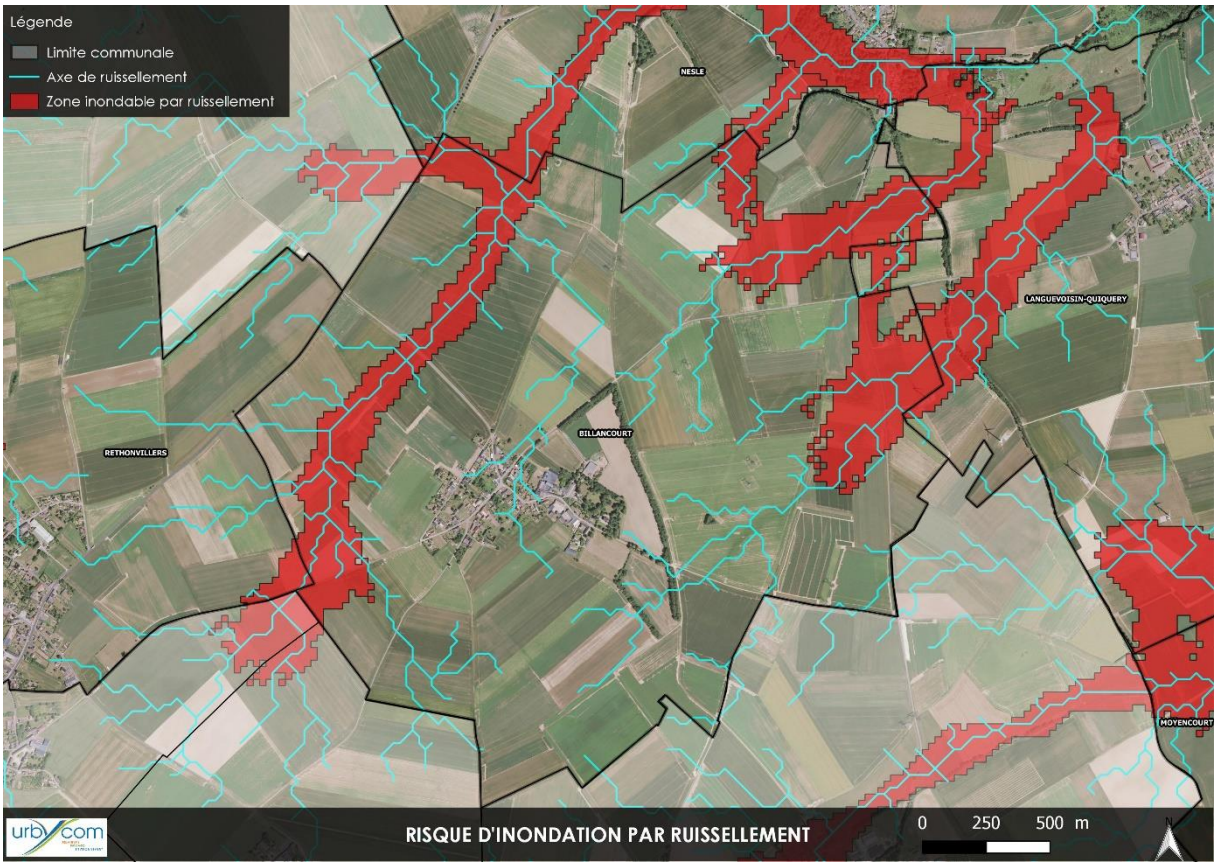
Source : cartographie Urbycom

Figure 84 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Béthencourt-sur-Somme



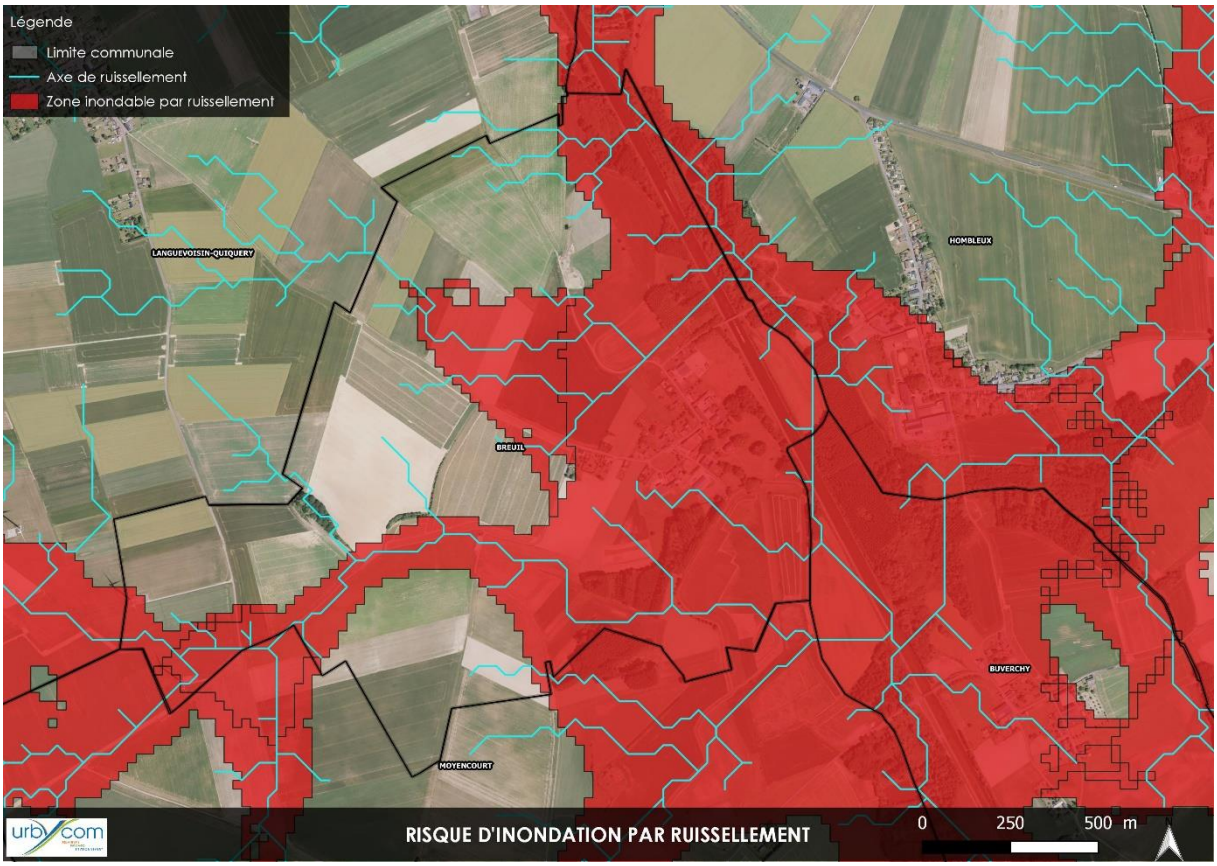
Source : cartographie Urbycom

Figure 85 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Billancourt



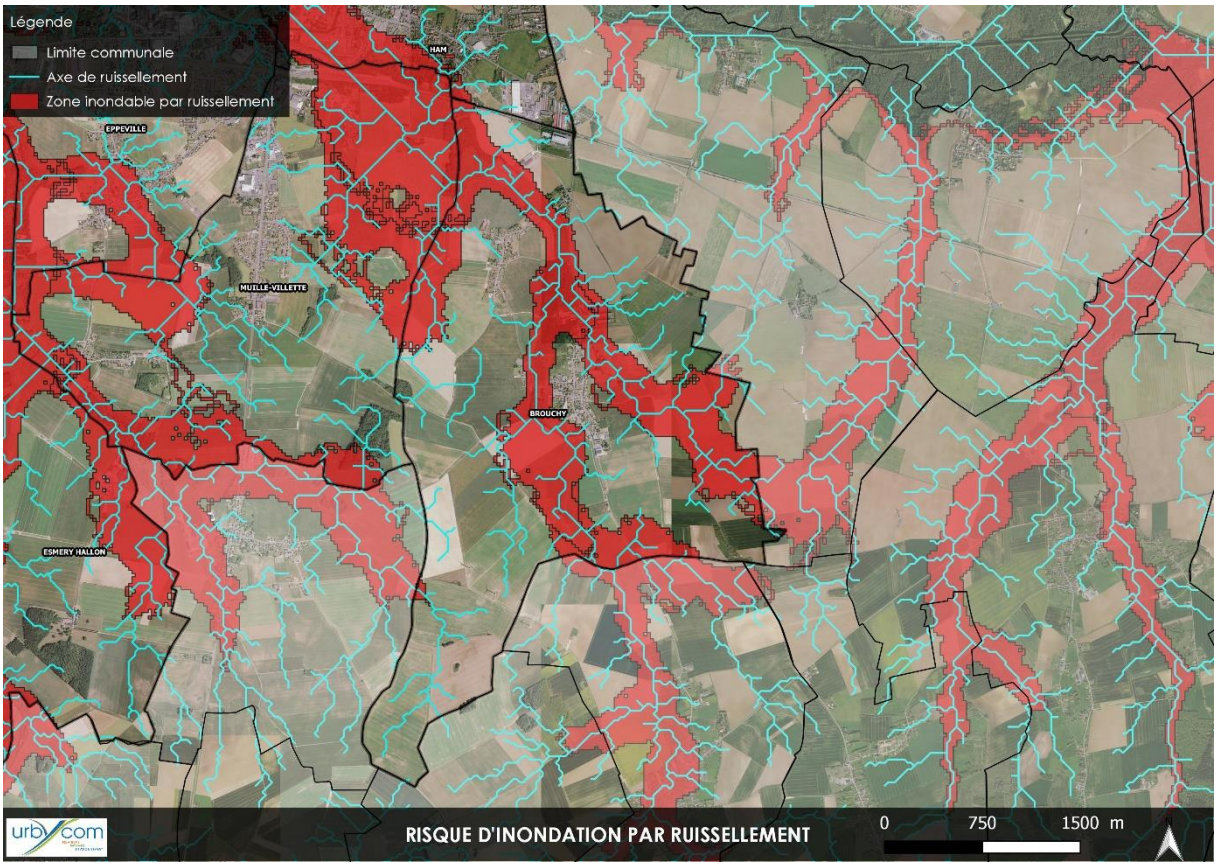
Source : cartographie Urbycom

Figure 86 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Breuil



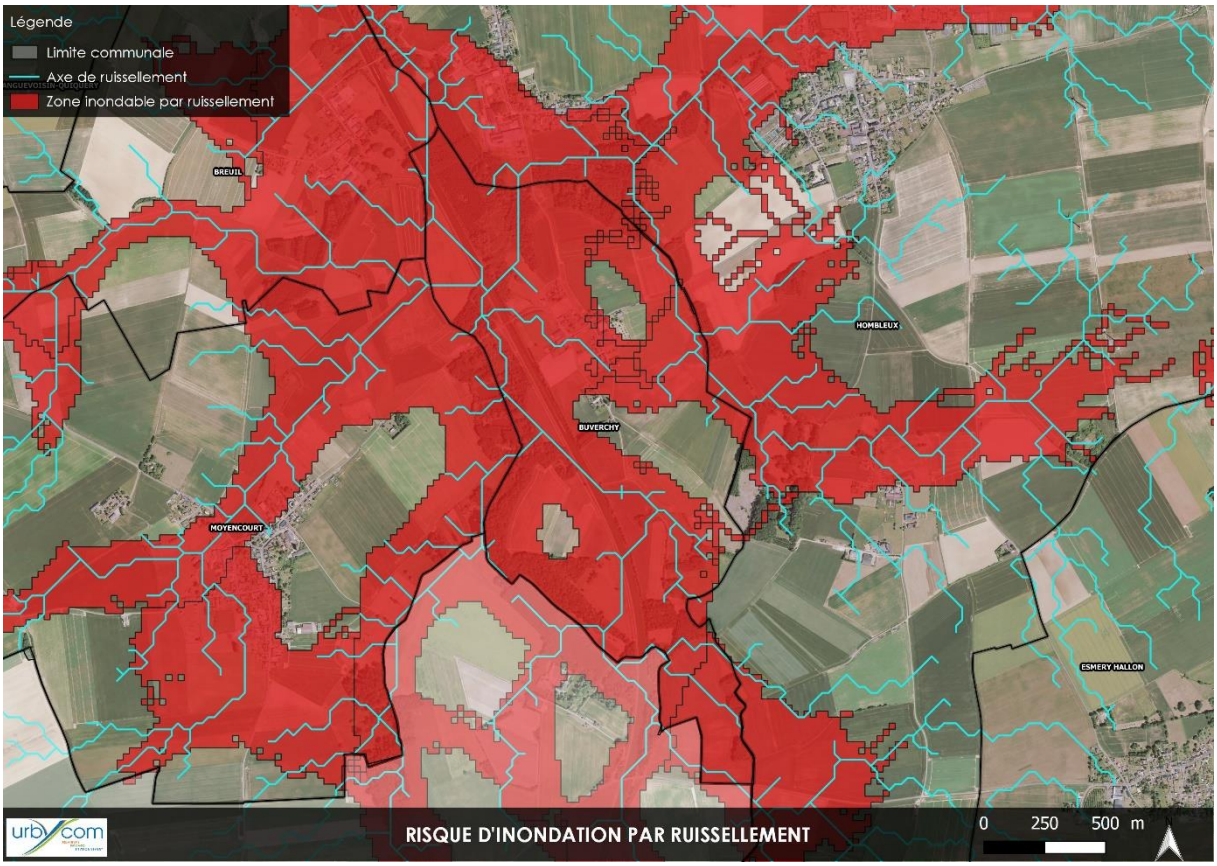
Source : cartographie Urbycom

Figure 87 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Brouchy



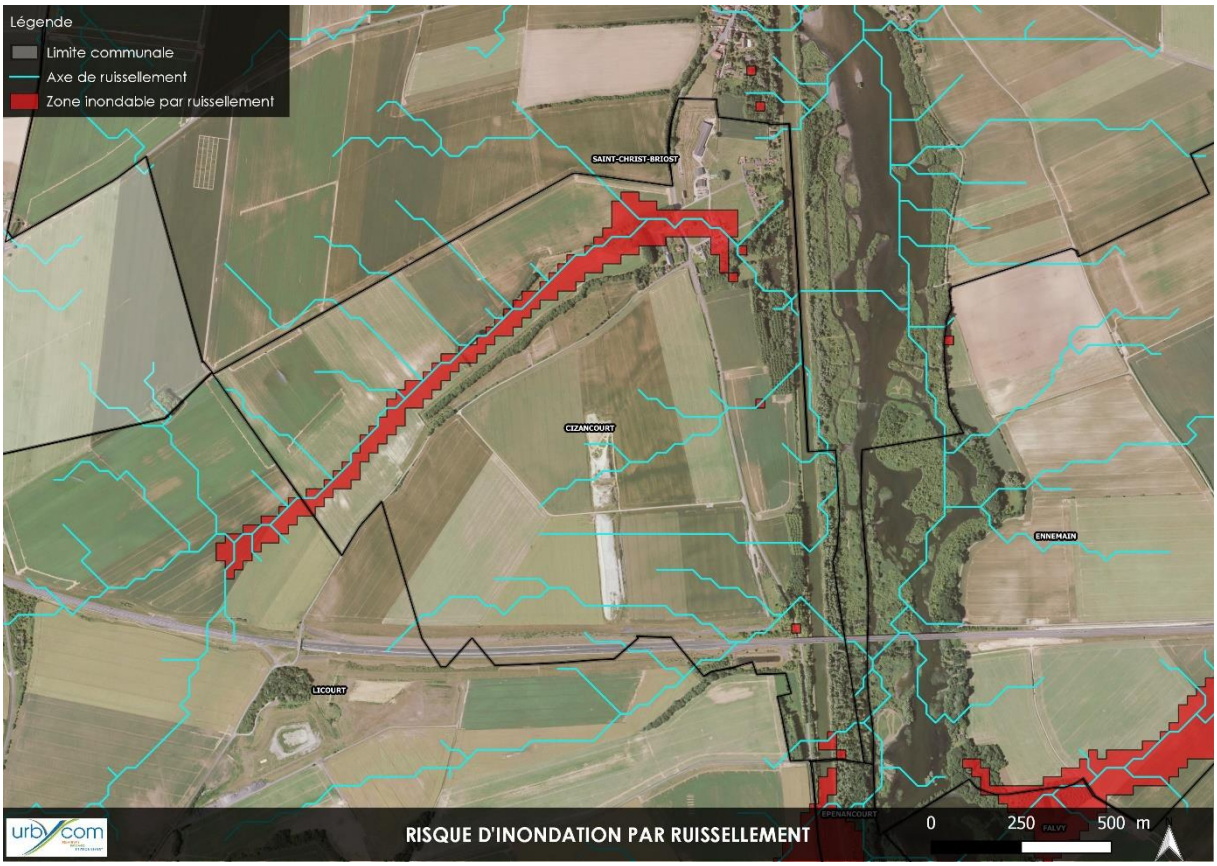
Source : cartographie Urbycom

Figure 88 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Buverchy



Source : cartographie Urbycom

Figure 89 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Cizancourt



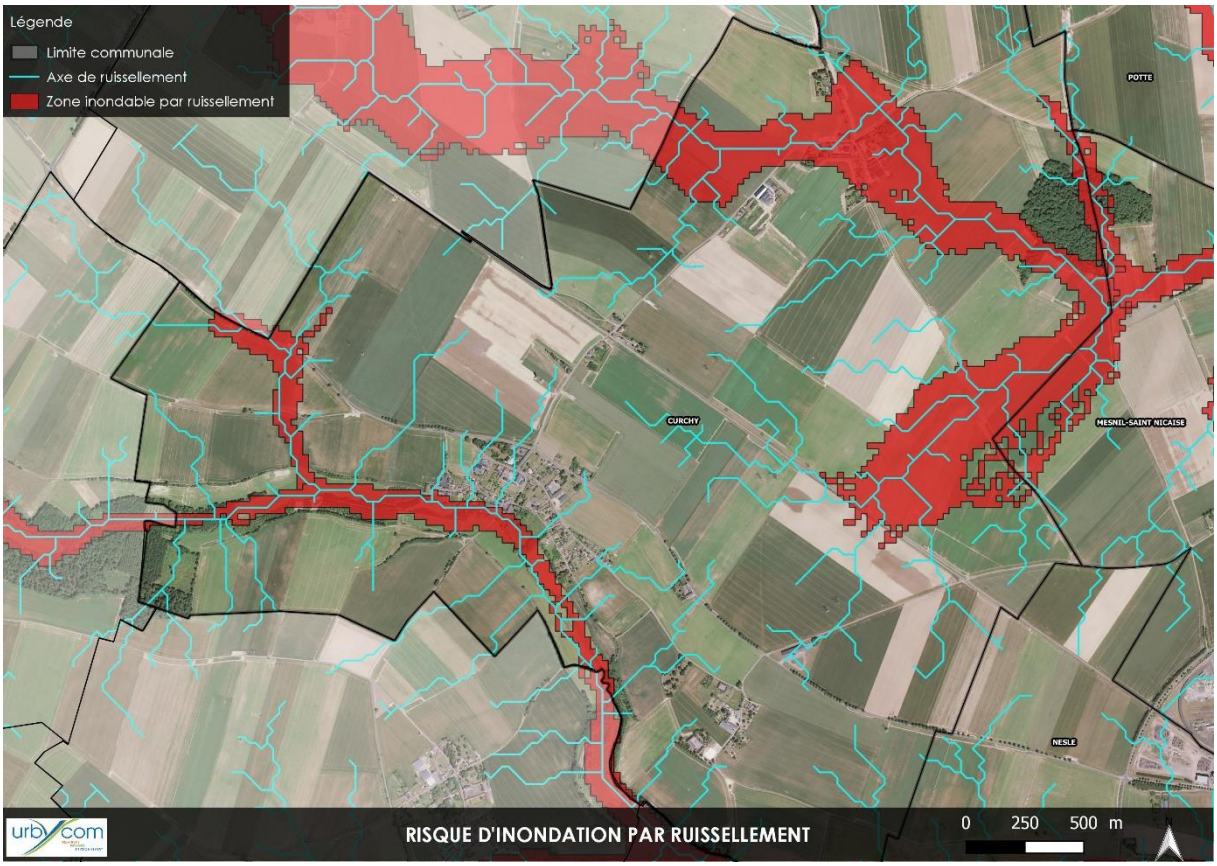
Source : cartographie Urbycom

Figure 90 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Croix-Moligneaux



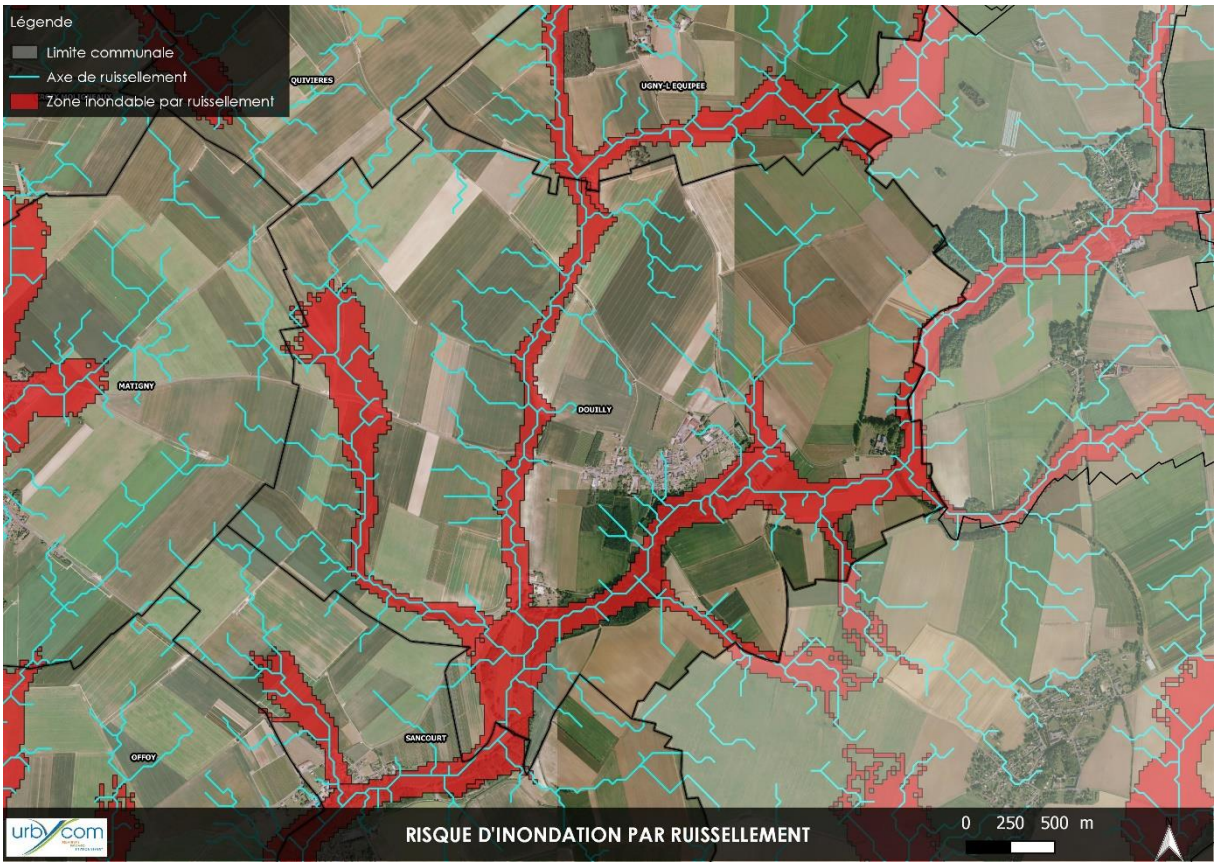
Source : cartographie Urbycom

Figure 91 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Curchy



Source : cartographie Urbycom

Figure 92 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Douilly



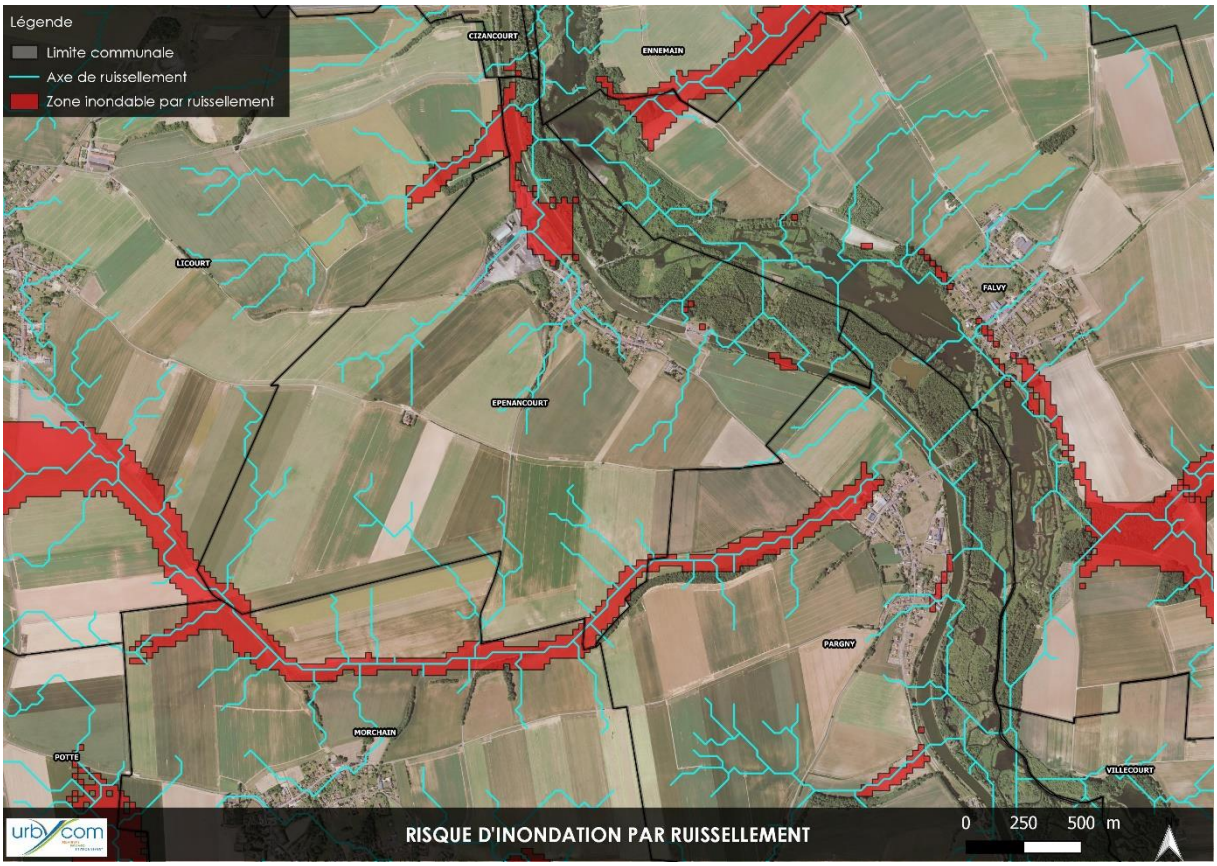
Source : cartographie Urbycom

Figure 93 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Ennemain



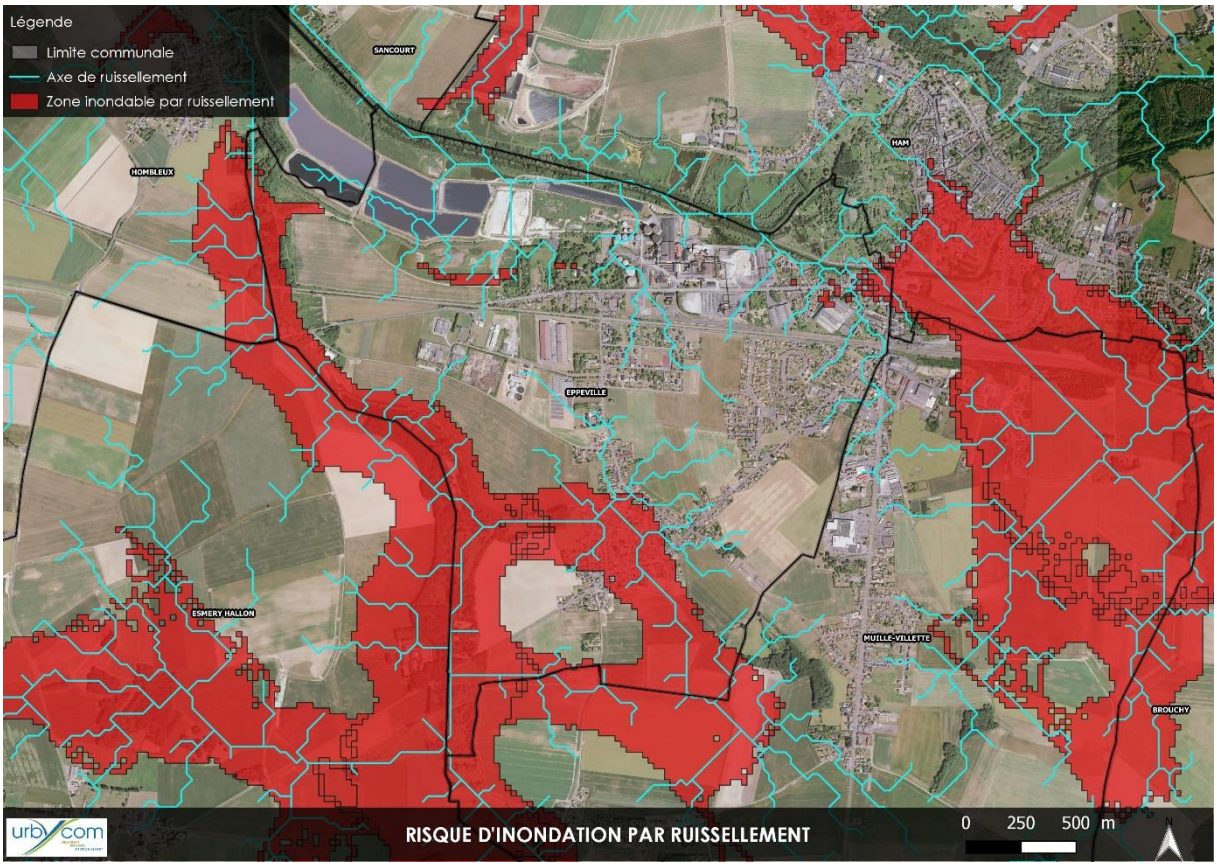
Source : cartographie Urbycom

Figure 94 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Epénancourt



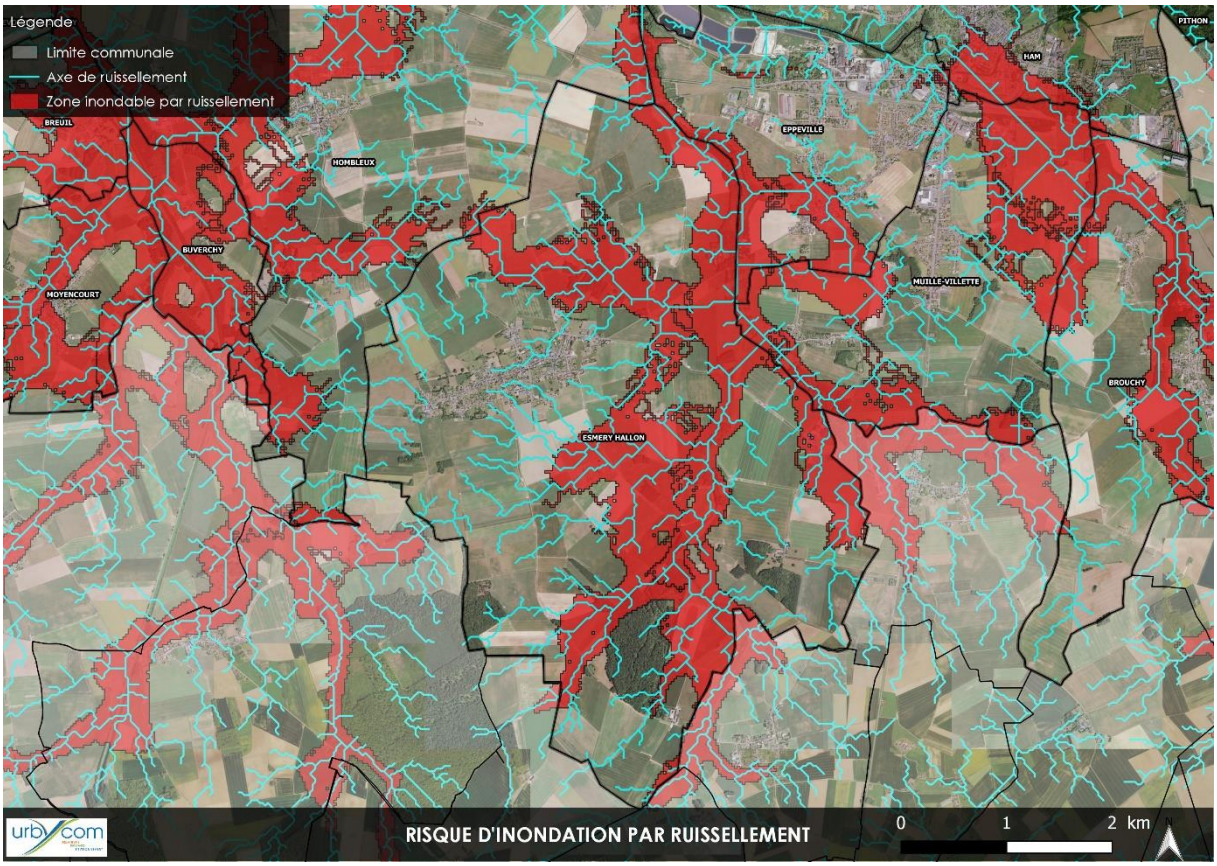
Source : cartographie Urbycom

Figure 95 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Eppeville



Source : cartographie Urbycom

Figure 96 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Esmery-Hallon



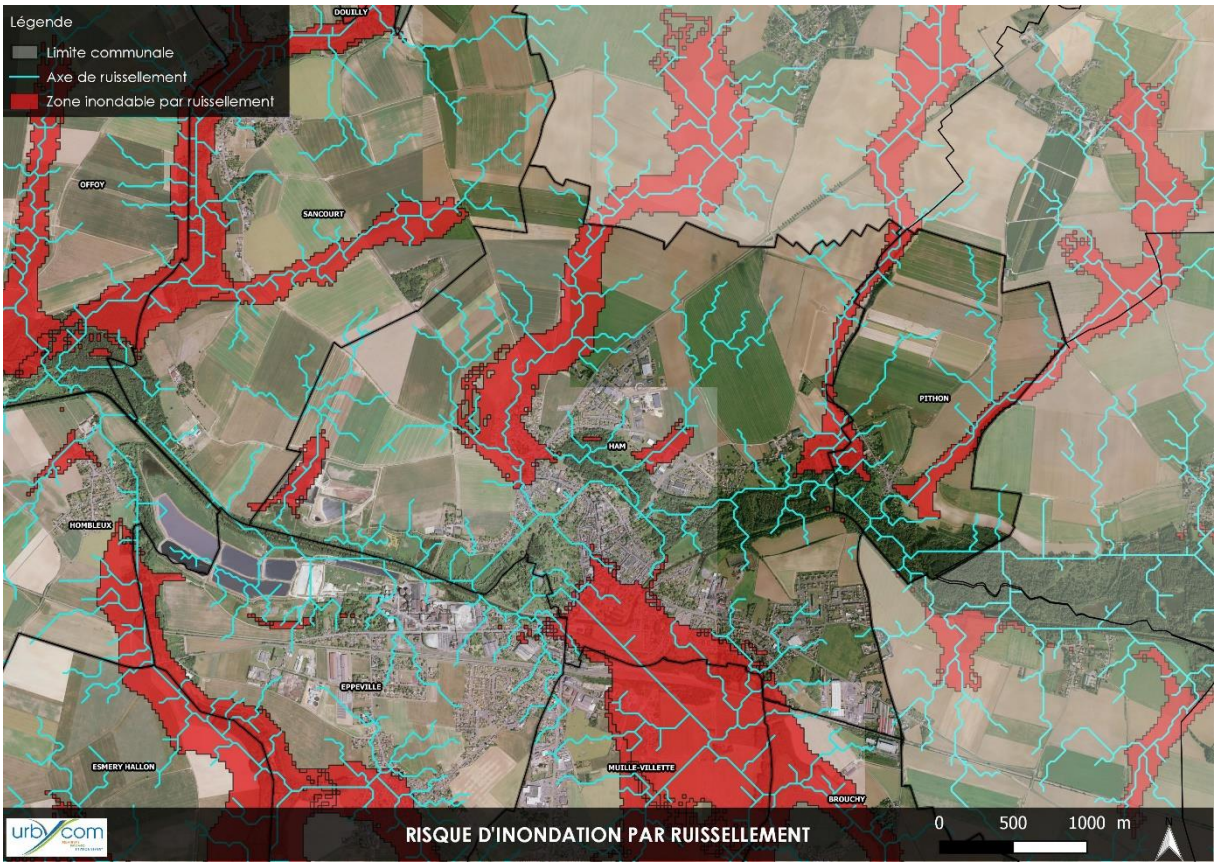
Source : cartographie Urbycom

Figure 97 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Falvy



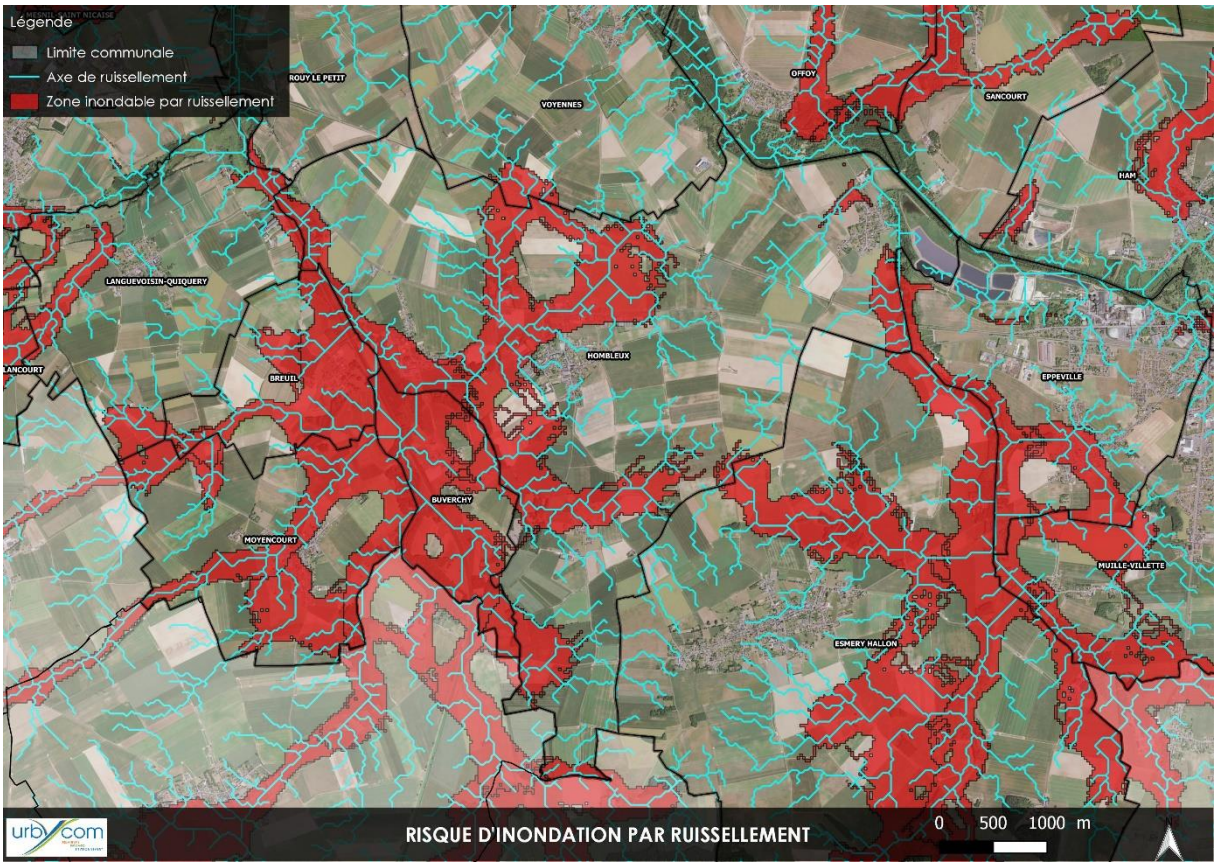
Source : cartographie Urbycom

Figure 98 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Ham



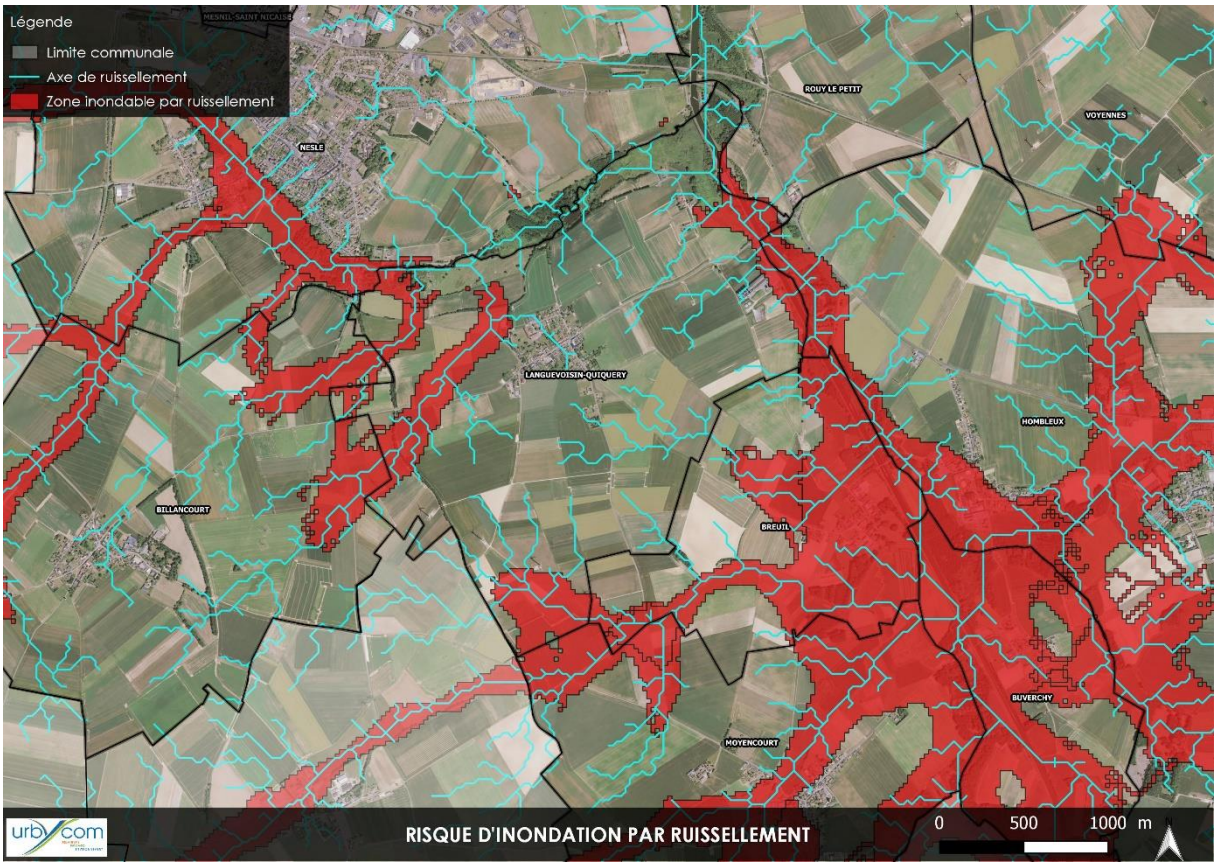
Source : cartographie Urbycom

Figure 99 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Hombleux



Source : cartographie Urbycom

Figure 100 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Languevoisin-Quiquery



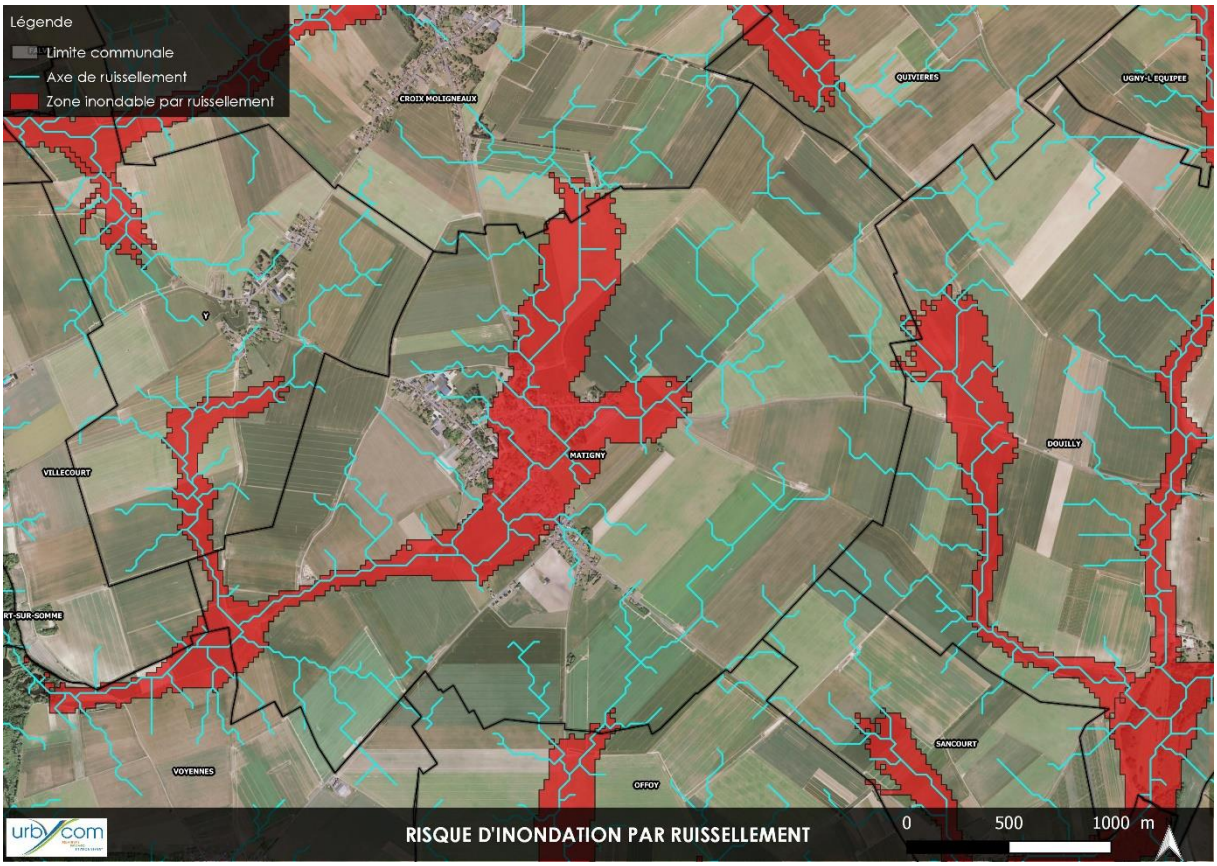
Source : cartographie Urbycom

Figure 101 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Licourt



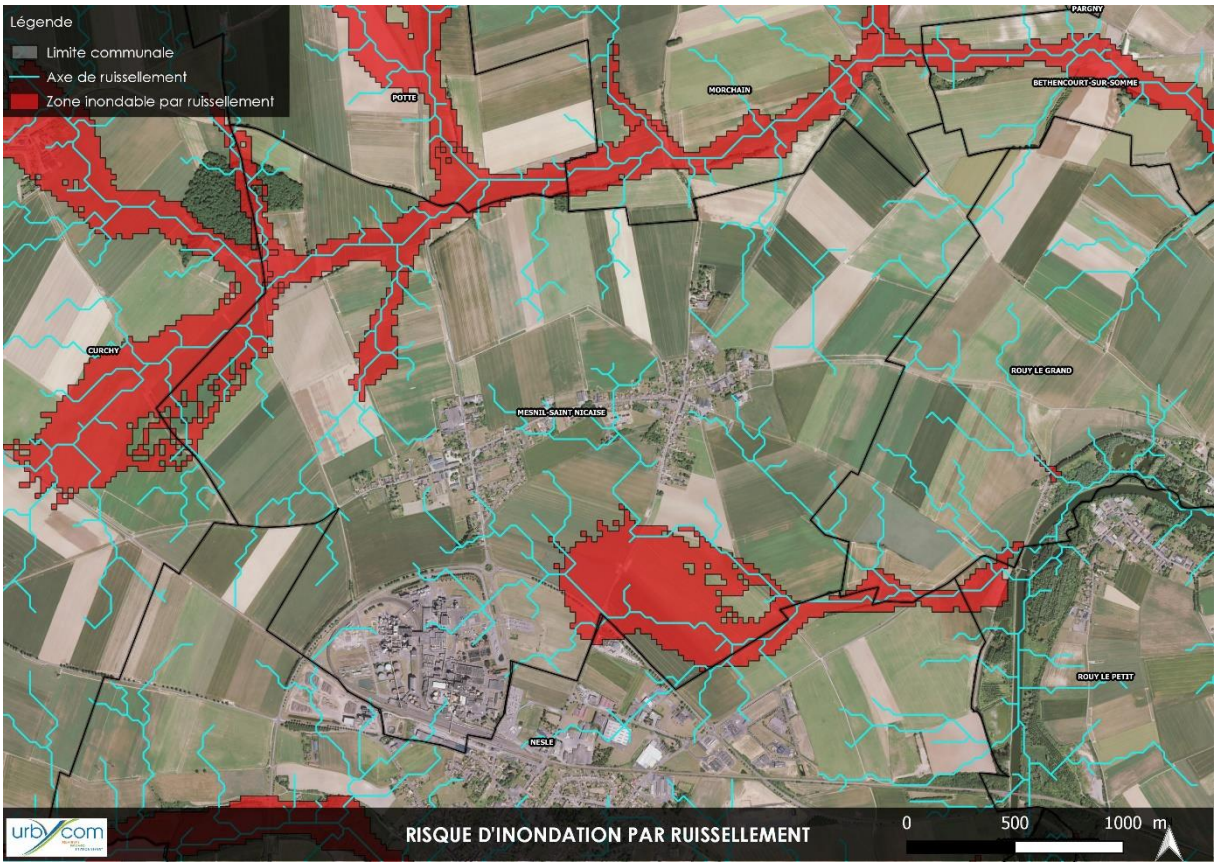
Source : cartographie Urbycom

Figure 102 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Matigny



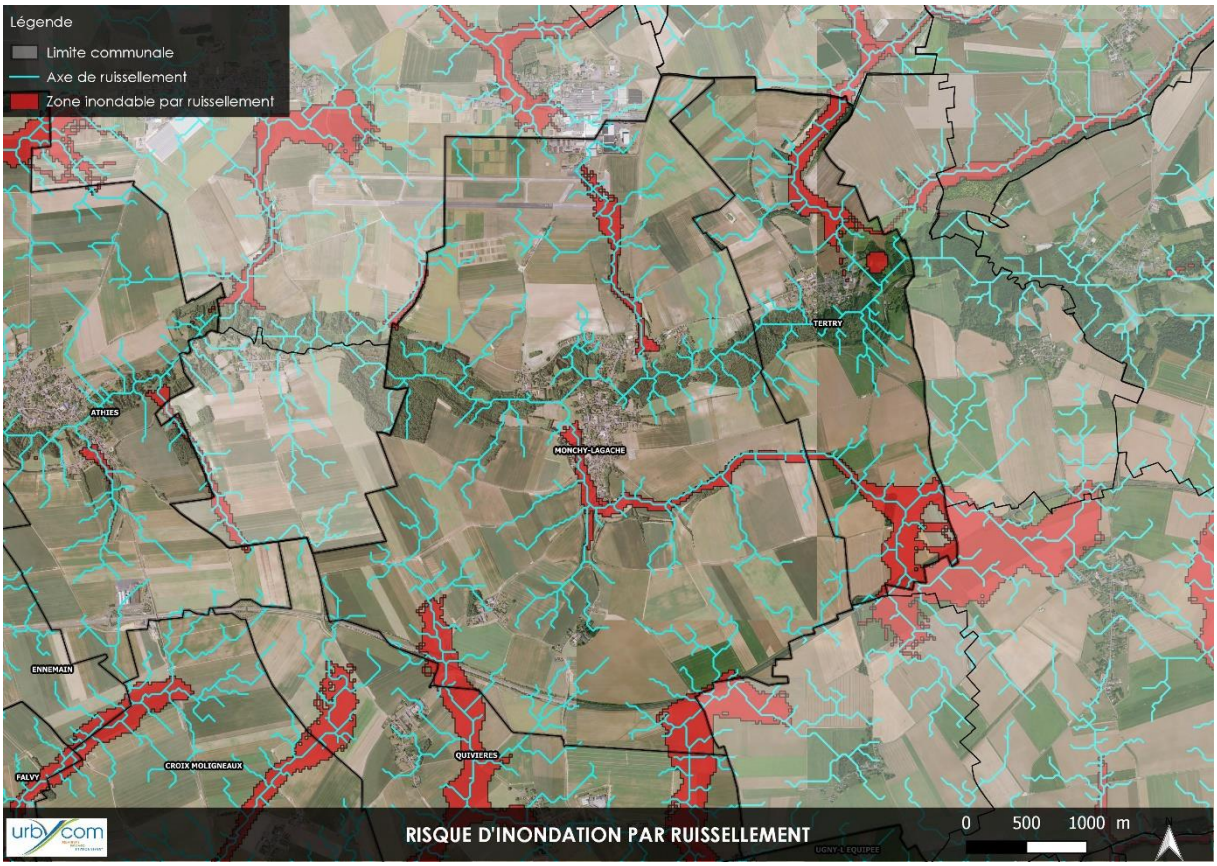
Source : cartographie Urbycom

Figure 103 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Mesnil-St-Nicaise



Source : cartographie Urbycom

Figure 104 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Monchy-Lagache



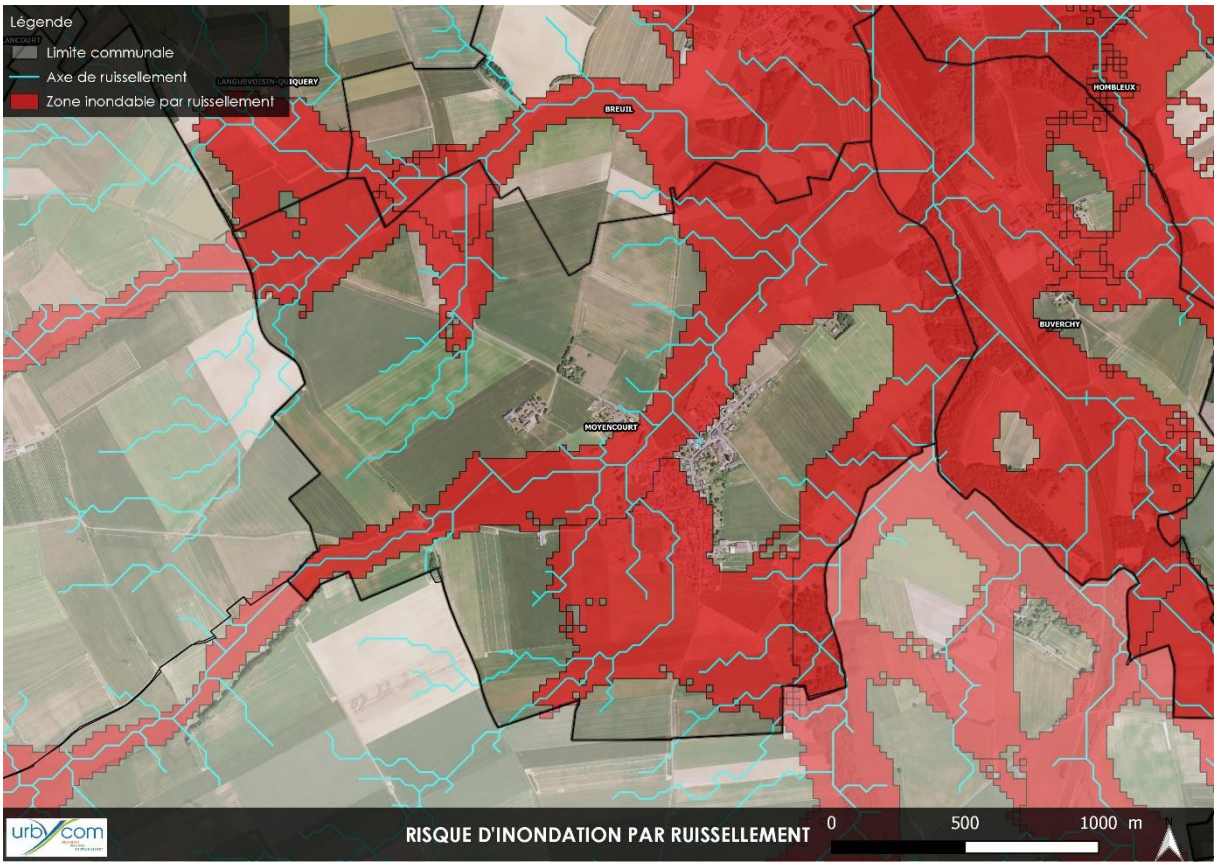
Source : cartographie Urbycom

Figure 105 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Morchain



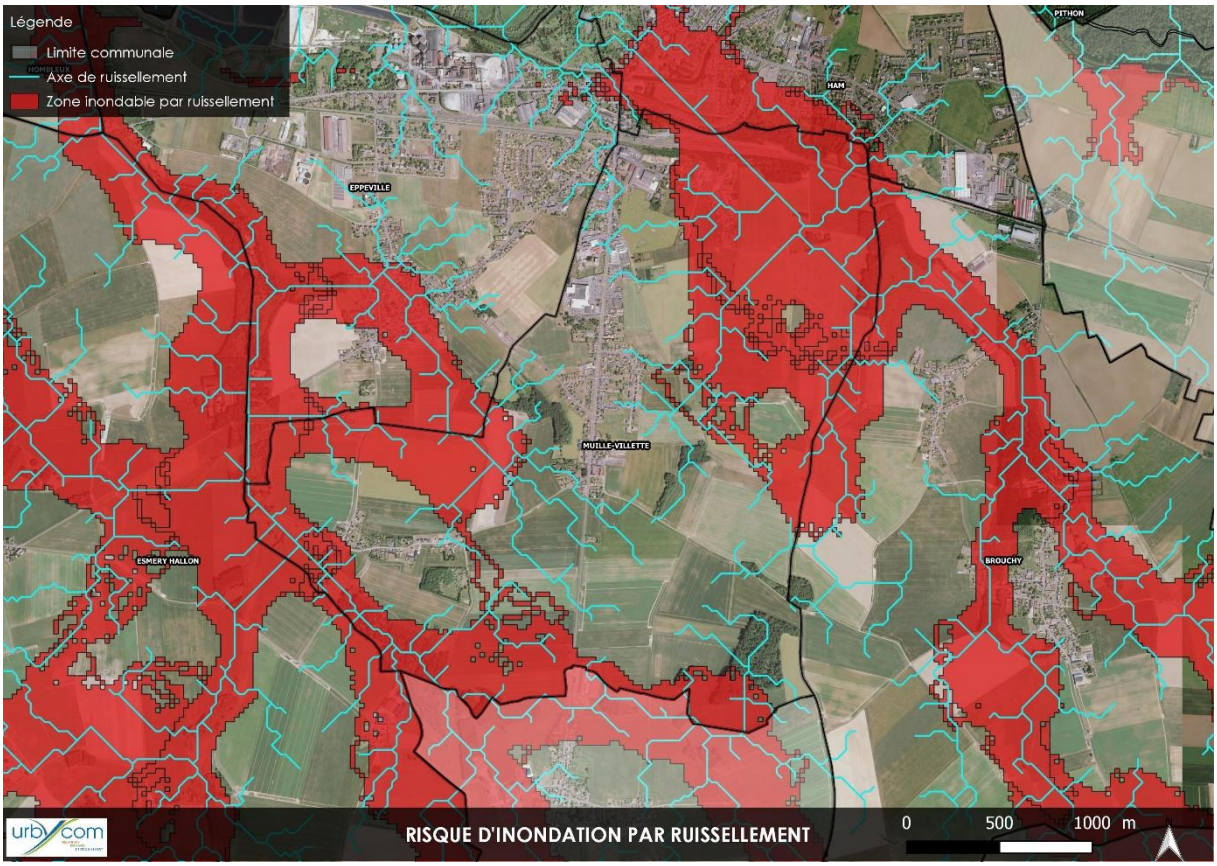
Source : cartographie Urbycom

Figure 106 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Moyencourt



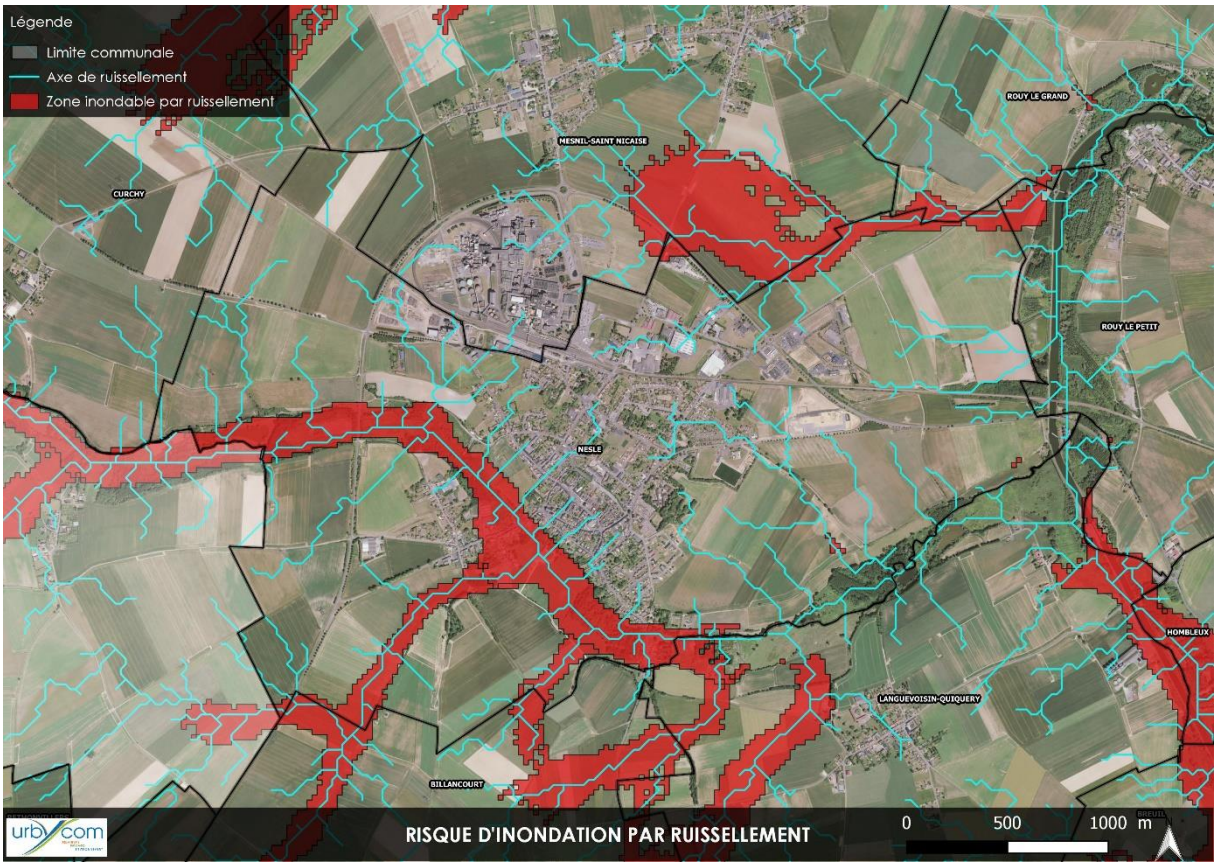
Source : cartographie Urbycom

Figure 107 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Muille-Villette



Source : cartographie Urbycom

Figure 108 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Nesle



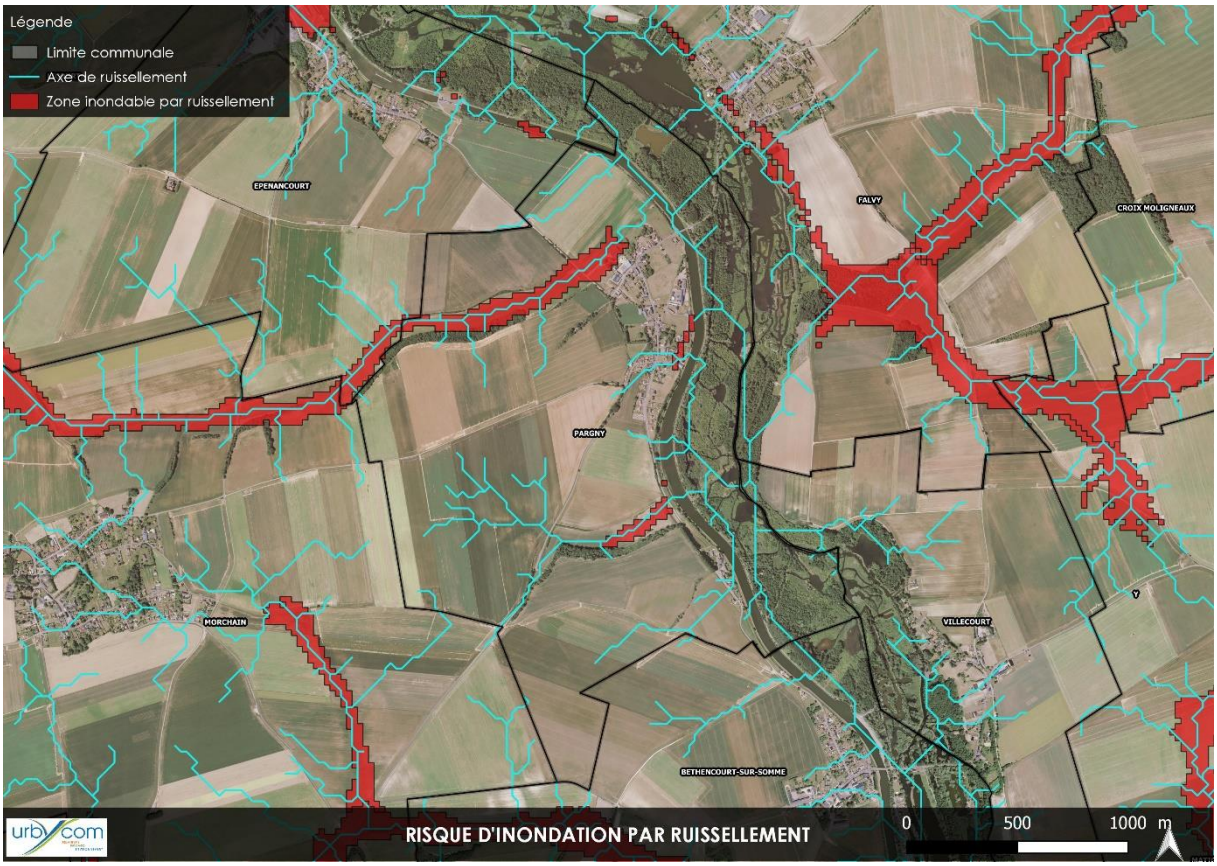
Source : cartographie Urbycom

Figure 109 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Offoy



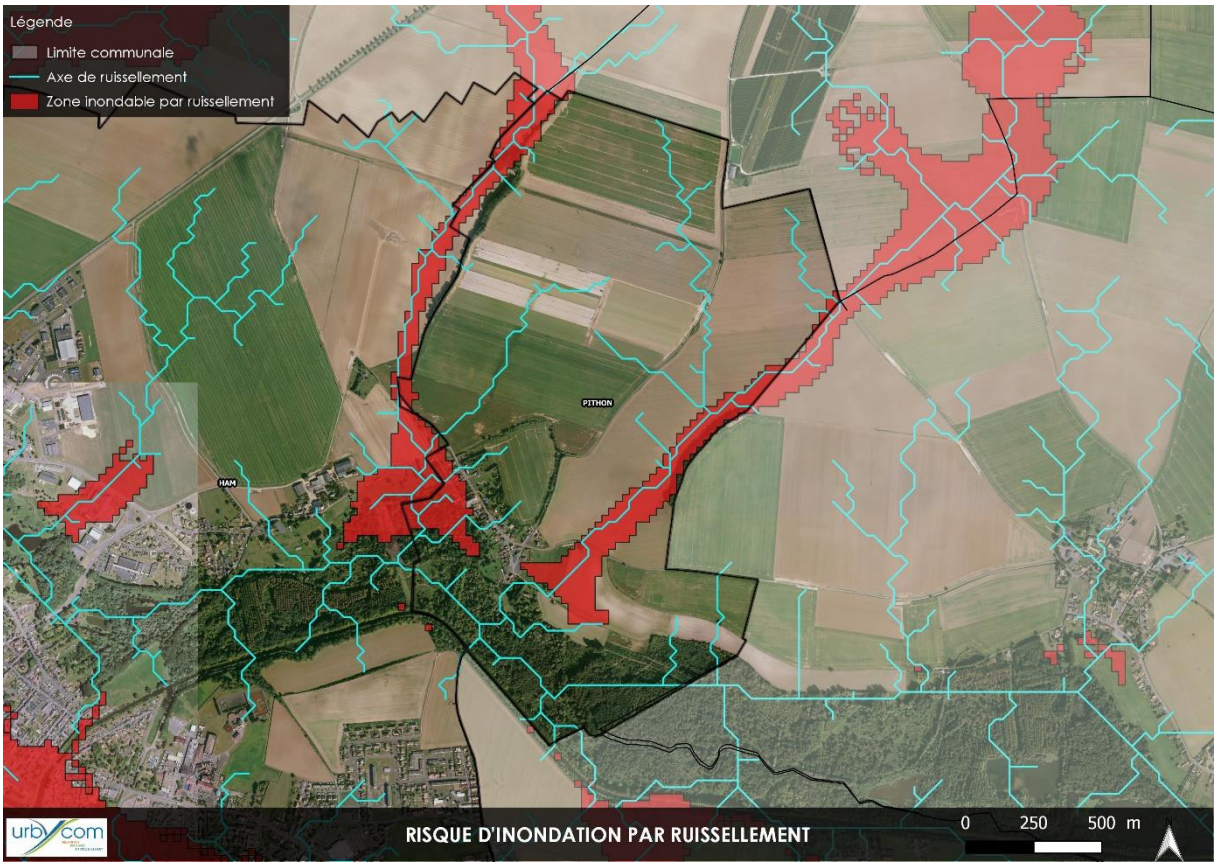
Source : cartographie Urbycom

Figure 110 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Pargny



Source : cartographie Urbycom

Figure 111 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Pithon



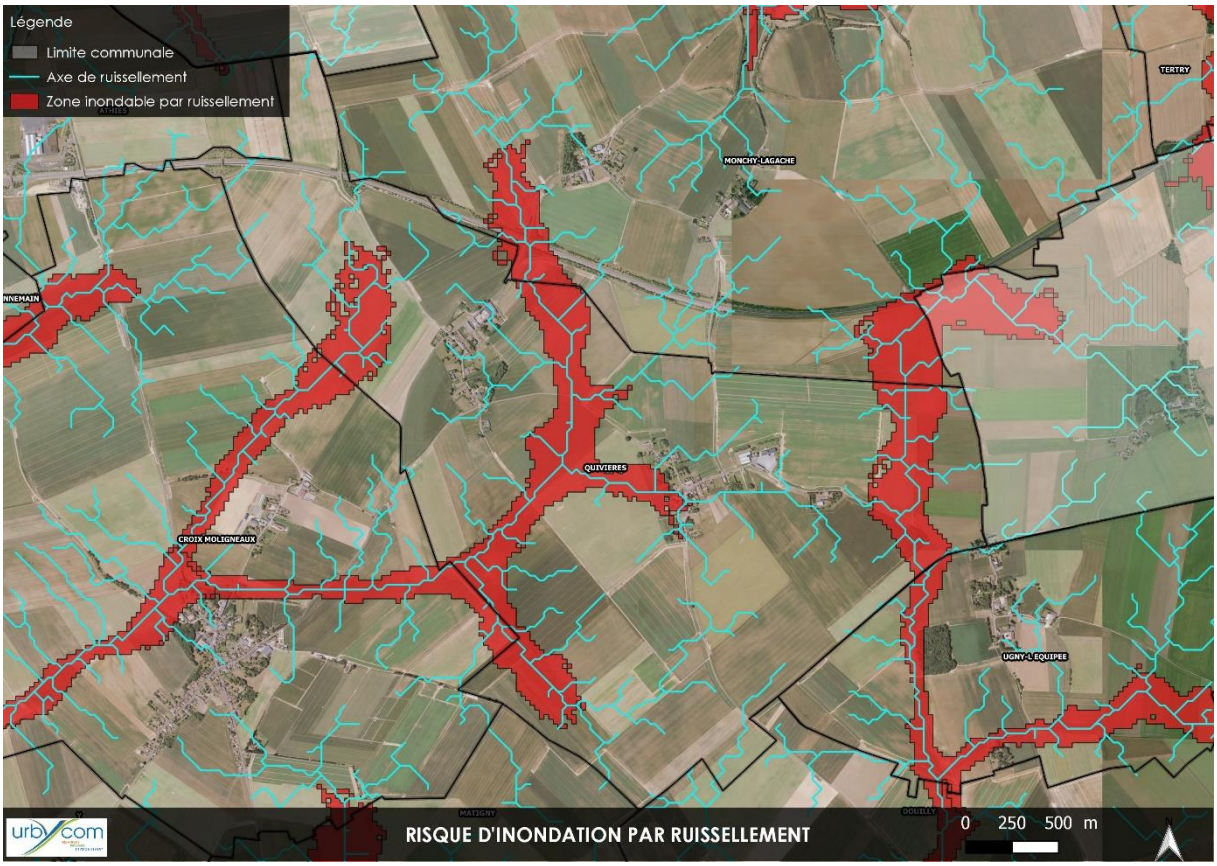
Source : cartographie Urbycom

Figure 112 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Potte



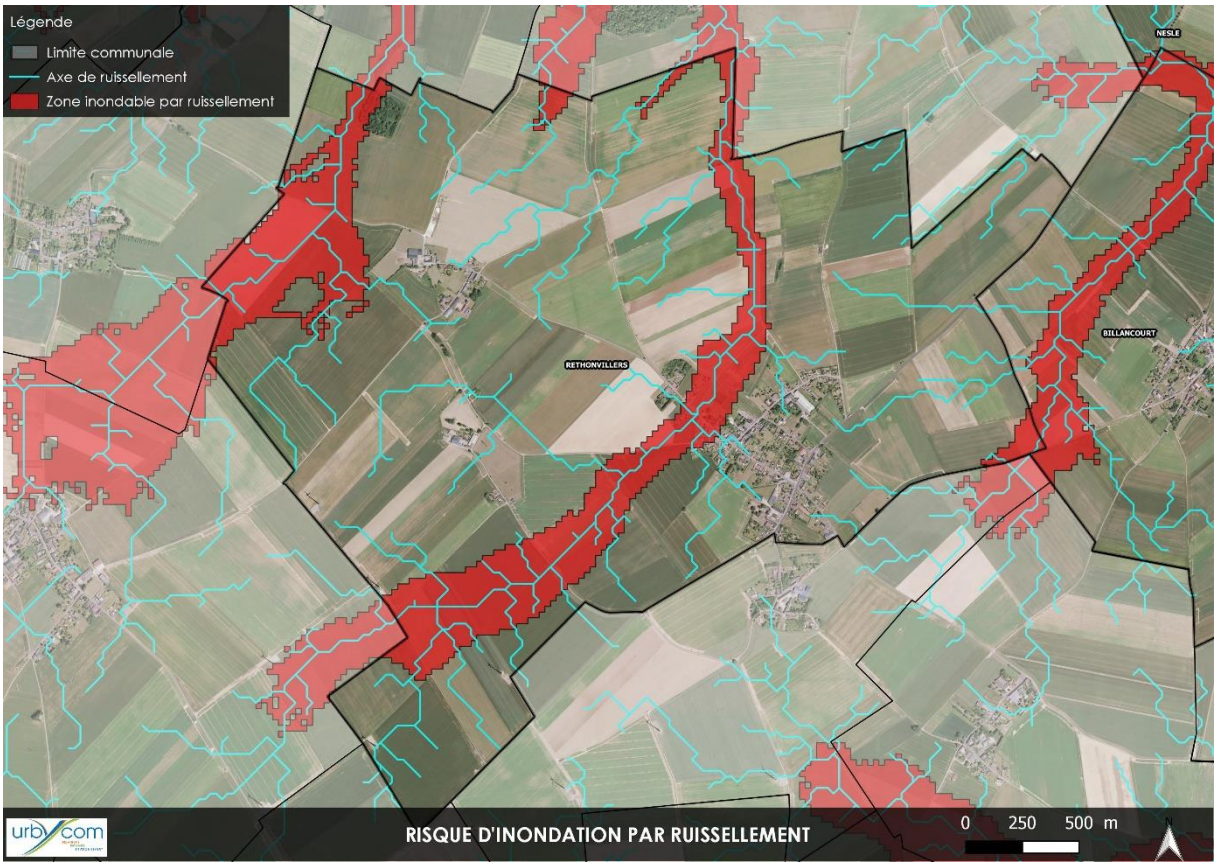
Source : cartographie Urbycom

Figure 113 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Quivières



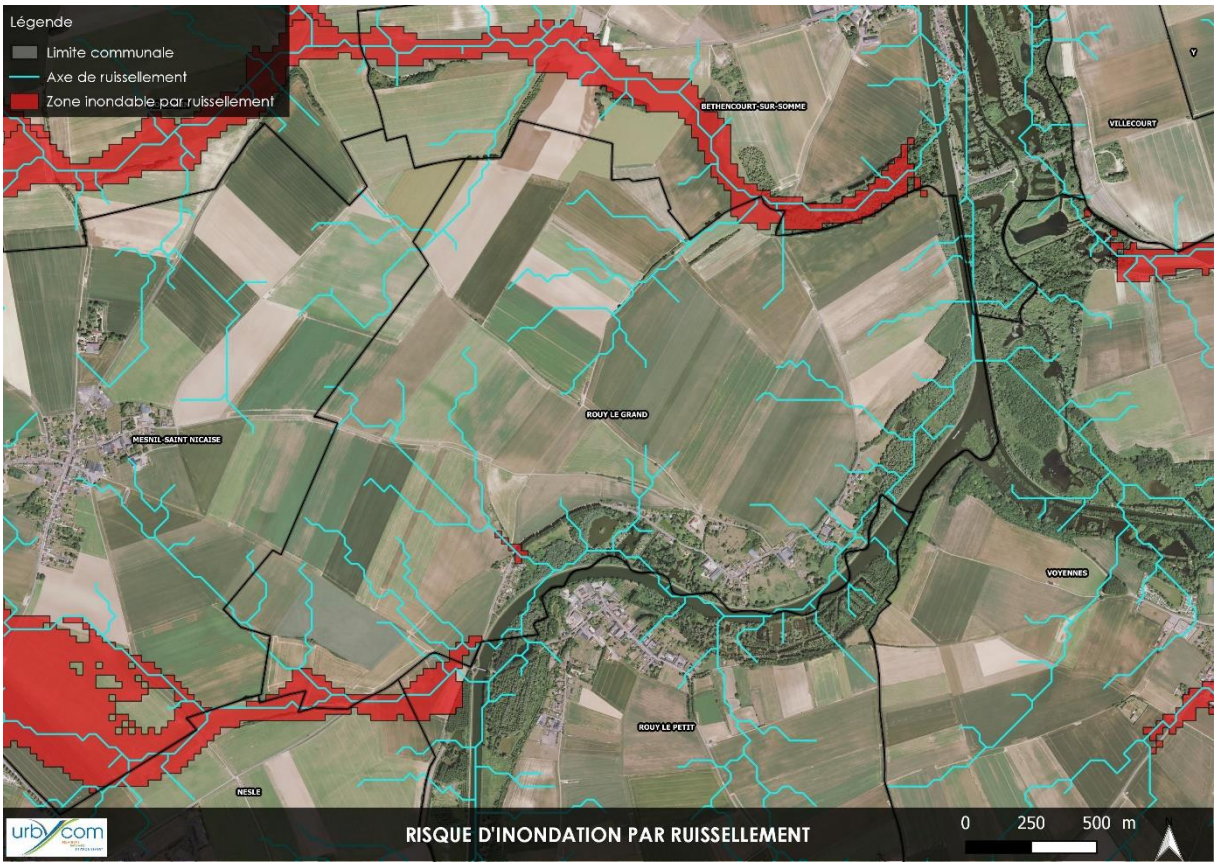
Source : cartographie Urbycom

Figure 114 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Rethonvillers



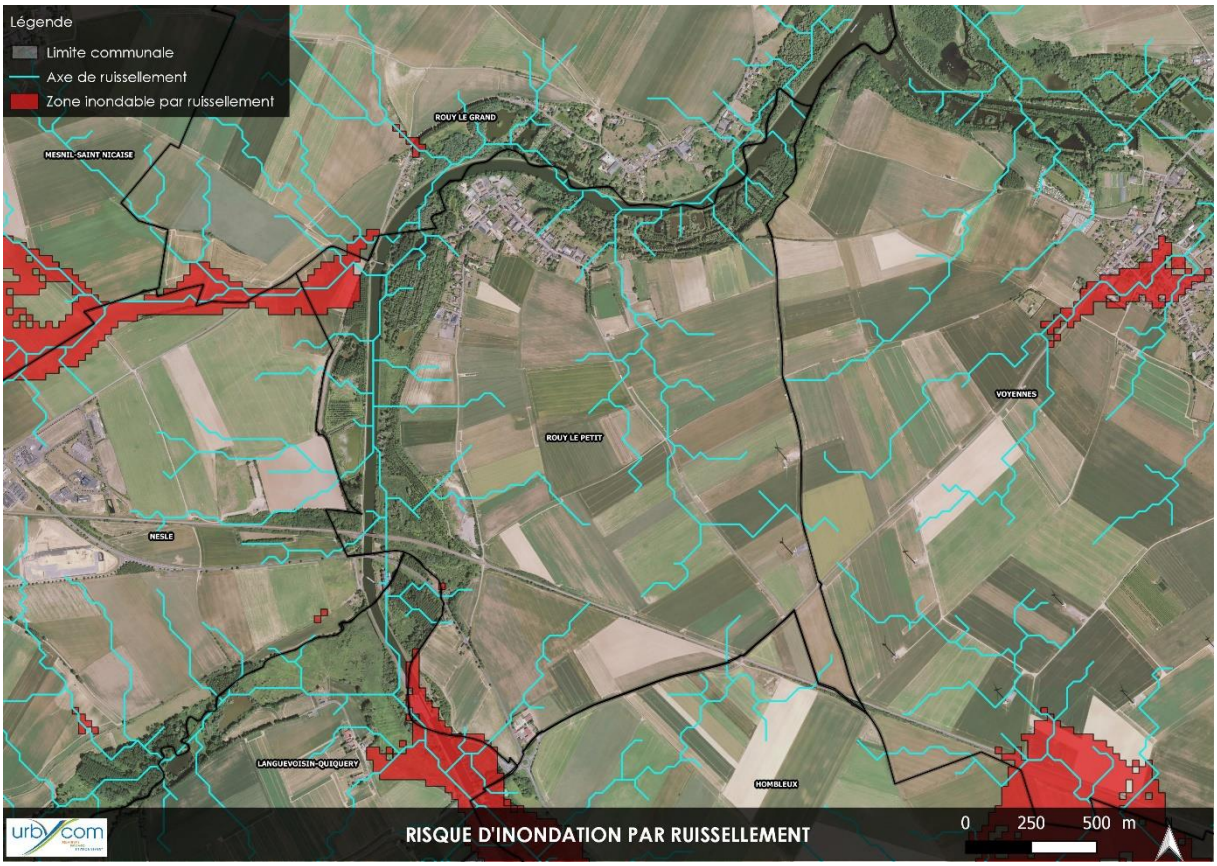
Source : cartographie Urbycom

Figure 115 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Rouy-le-Grand



Source : cartographie Urbycom

Figure 116 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Rouy-le-Petit



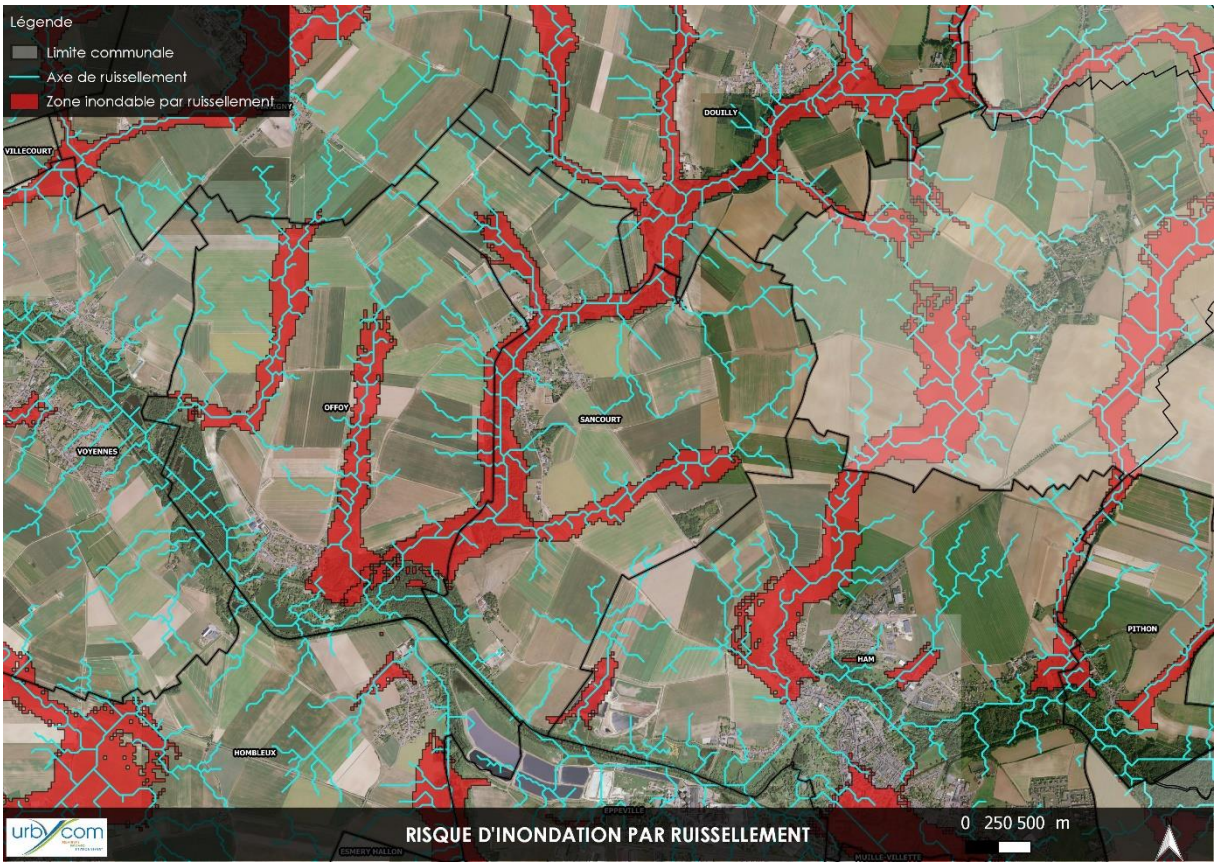
Source : cartographie Urbycom

Figure 117 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Saint-Christ-Briost



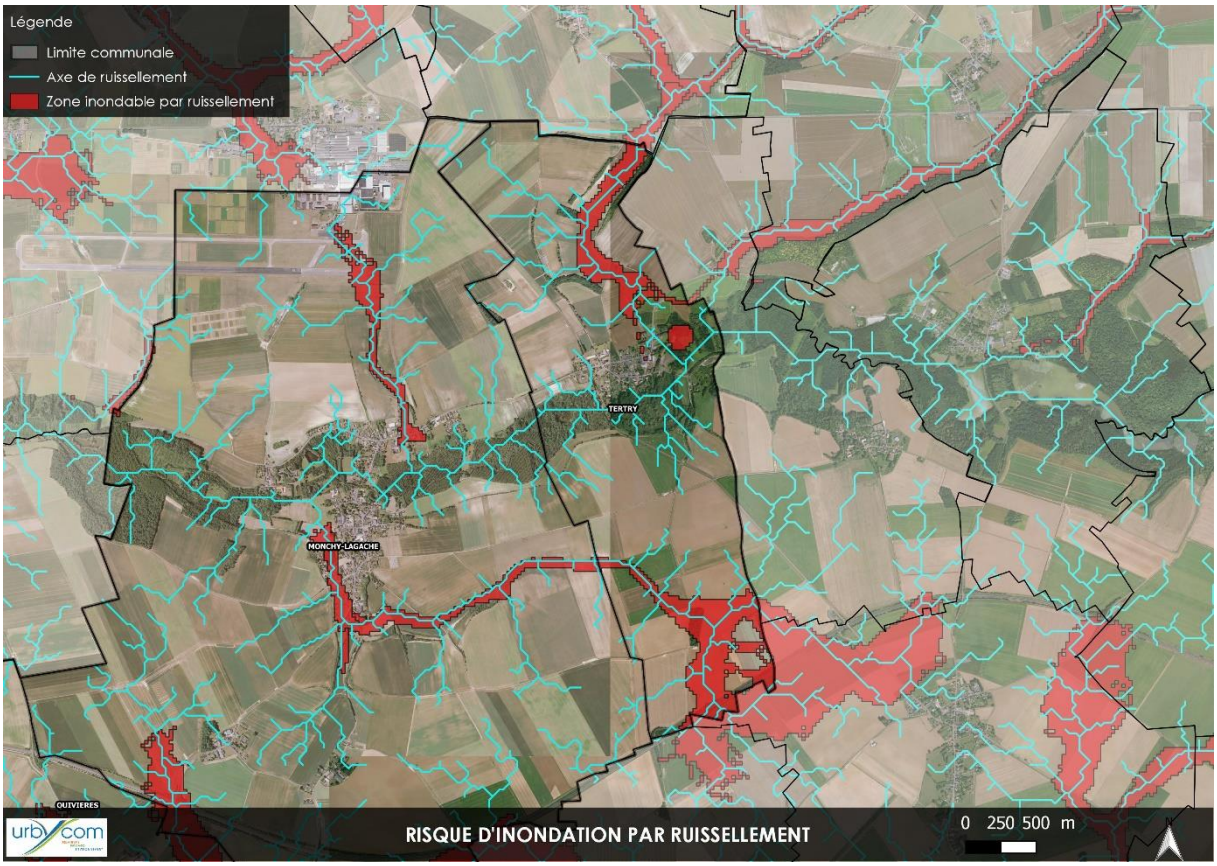
Source : cartographie Urbycom

Figure 118 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Sancourt



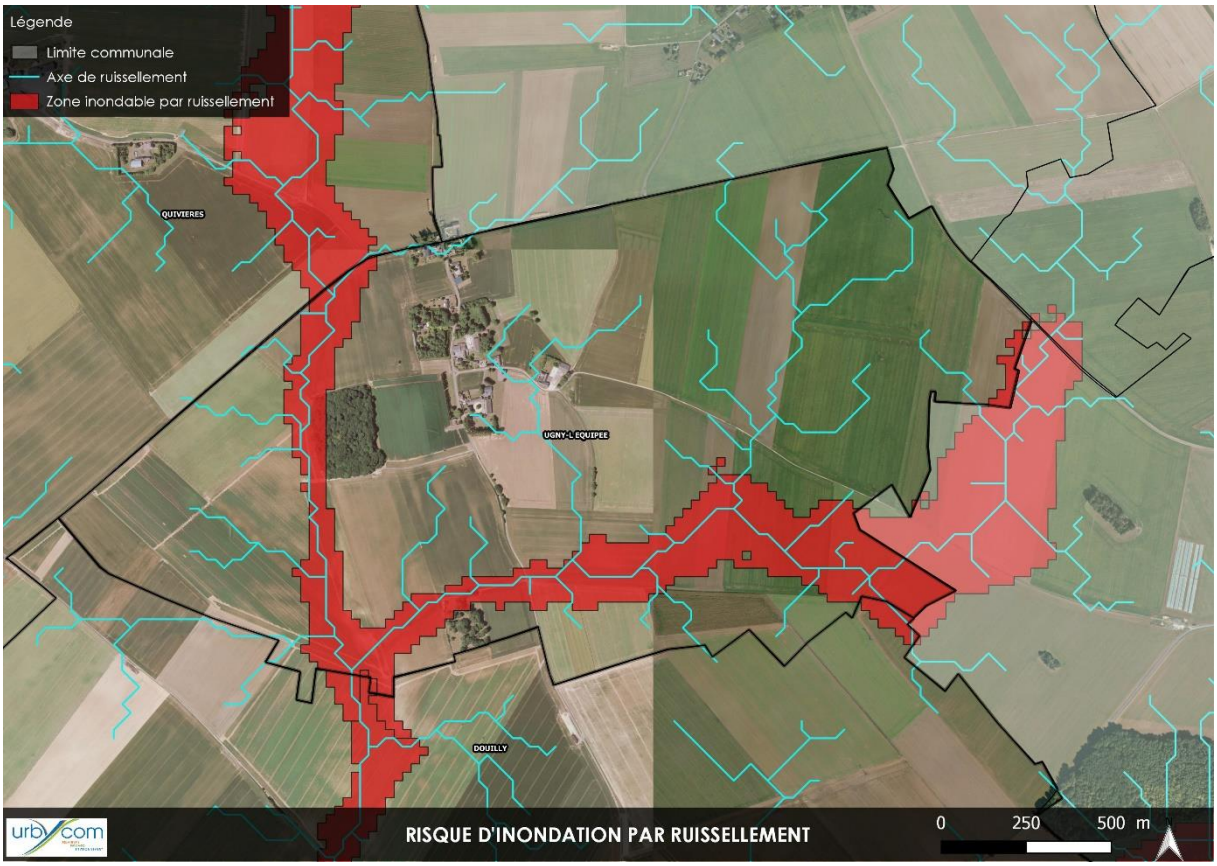
Source : cartographie Urbycom

Figure 119 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Tertry



Source : cartographie Urbycom

Figure 120 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Ugny-l'Equipée



Source : cartographie Urbycom

Figure 121 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Villecourt



Source : cartographie Urbycom

Figure 122 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Voyennes



Source : cartographie Urbycom

Figure 123 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Y



Source : cartographie Urbycom

v. *Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Somme*

Source : ameva.org

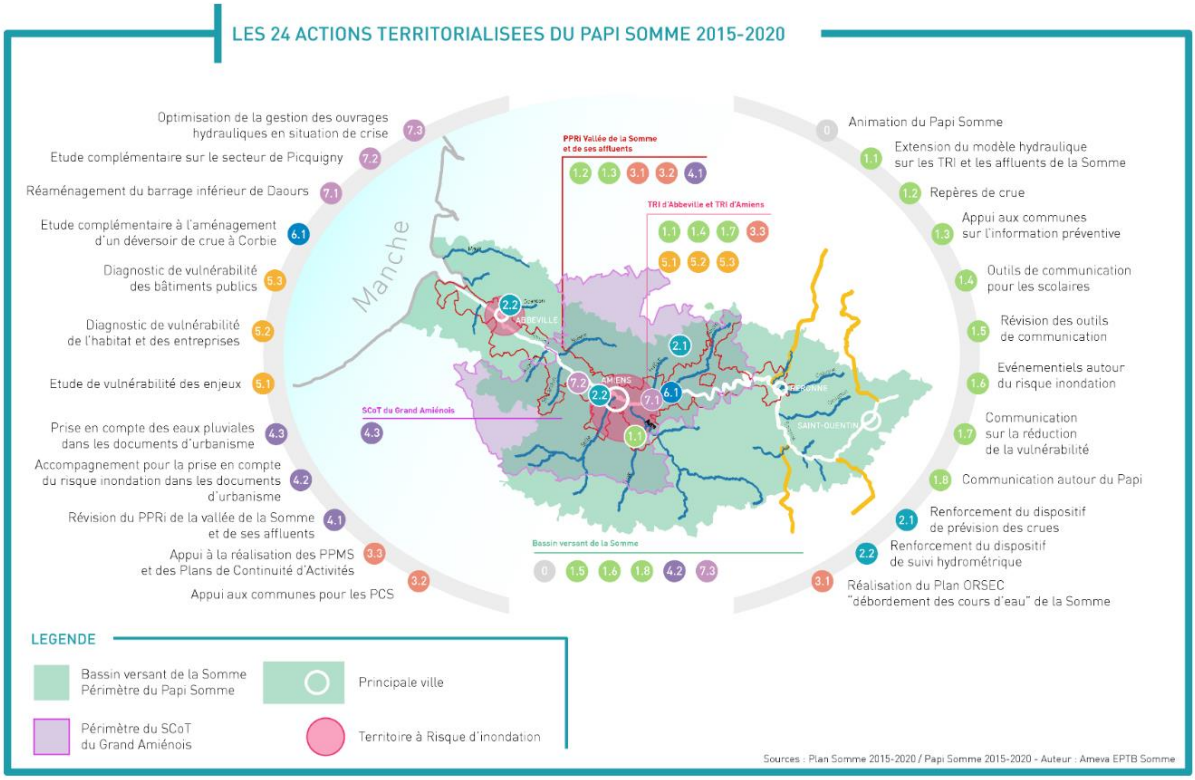
Le PAPI est un appel à projet lancé en 2002 dans le but de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation.

Afin de poursuivre la dynamique de prévention des inondations initiée sur le bassin versant de la Somme depuis 2001, un second PAPI a été déposé en 2015.

Approuvé le 28 mai 2015 en Commission Inondation de bassin Artois-Picardie, labellisé en Commission Mixte Inondation à Paris le 9 juillet 2015, avec une signature de la convention cadre le 23 octobre 2015, le PAPI de la Somme 2015-2020 est aujourd'hui un dispositif opérationnel.

Construit en concertation avec les acteurs du territoire, notamment au cours des premiers ateliers « SLGRI » organisés en novembre 2013, ce PAPI prévoit 24 actions et répond à 5 objectifs majeurs :

- Améliorer la connaissance de l'aléa inondation et sa prévision sur le bassin versant de la Somme ;
- Améliorer la résilience des enjeux exposés en réduisant leur vulnérabilité et en aménageant le territoire de façon à ne pas aggraver le risque ;
- Améliorer la préparation à la gestion de crise des acteurs du territoire ;
- Entretenir la mémoire des inondations de 2001 et améliorer la conscience du risque auprès du plus grand nombre ;
- Poursuivre le programme d'aménagement global de prévention des inondations de la vallée de la Somme et proposer des mesures de ralentissement dynamique dans un objectif de gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques.



Source : ameva.org

La Communauté de Communes de l'Est de la Somme est entièrement concernée par le PAPI de la Somme.

Prise en compte du risque inondation :

- *Veiller à stocker les eaux pluviales qui ne peuvent être infiltrées,*
- *Limiter l'imperméabilisation des sols (augmenter la densité de logement pour limiter l'étalement des constructions…),*
- *Limiter la vulnérabilité des constructions (rehausse des bâtiments, interdiction de caves et de sous-sol…),*
- *Les Plans de Prévention du Risques inondation fixent les prescriptions et les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde des biens et des personnes à mettre en œuvre.*

d. Risque inondation par remontées de nappes

Dans certaines conditions, une élévation exceptionnelle du niveau de cette nappe entraîne un type particulier d'inondation : une inondation ***« par remontée de nappe »***.

Les nappes phréatiques dites « libres » ne sont pas séparées du sol par une couche imperméable. Elles sont alimentées par la pluie, dont une partie s'infiltre dans le sol et rejoint la nappe.

Lorsque l'eau de pluie atteint le sol, une partie est évaporée. Une seconde partie s'infiltre et est reprise plus ou moins vite par l'évaporation et par les plantes, une troisième s'infiltre plus profondément dans la nappe. Après avoir traversé les terrains contenant à la fois de l'eau et de l'air -qui constituent la Zone Non Saturée (en abrégé ZNS) – elle atteint la nappe où les vides de roche ne contiennent plus que de l'eau, et qui constitue la zone saturée. On dit que la pluie recharge la nappe.

C'est durant la période hivernale que la recharge survient car :

- Les précipitations sont les plus importantes ;
- La température y est faible, ainsi que l'évaporation ;
- La végétation est peu active et ne prélève pratiquement pas d'eau dans le sol.

A l'inverse, durant l'été, la recharge est faible ou nulle. Ainsi, on observe que le niveau des nappes s'élève rapidement en automne et en hiver, jusqu'au milieu du printemps. Il décroît ensuite en été pour atteindre son minimum au début de l'automne. On appelle « battement de la nappe » la variation de son niveau au cours de l'année.

Chaque année en automne, avant la reprise des pluies, la nappe atteint ainsi son niveau le plus bas de l'année : cette période s'appelle l'« étiage ». Lorsque plusieurs années humides se succèdent, le niveau d'étiage peut devenir de plus en plus haut chaque année, traduisant le fait que la recharge naturelle annuelle de la nappe par les pluies est supérieure à la moyenne, et plus importante que sa vidange annuelle vers les exutoires naturels de la nappe que sont les cours d'eau et les sources.

Si dans ce contexte, des éléments pluvieux exceptionnels surviennent, au niveau d'étiage inhabituellement élevé, se superposent les conséquences d'une recharge exceptionnelle. Le niveau de la nappe peut alors atteindre la surface du sol. La zone non saturée est alors totalement envahie par l'eau lors de la montée du niveau de la nappe : c'est l'inondation par remontée de nappe.

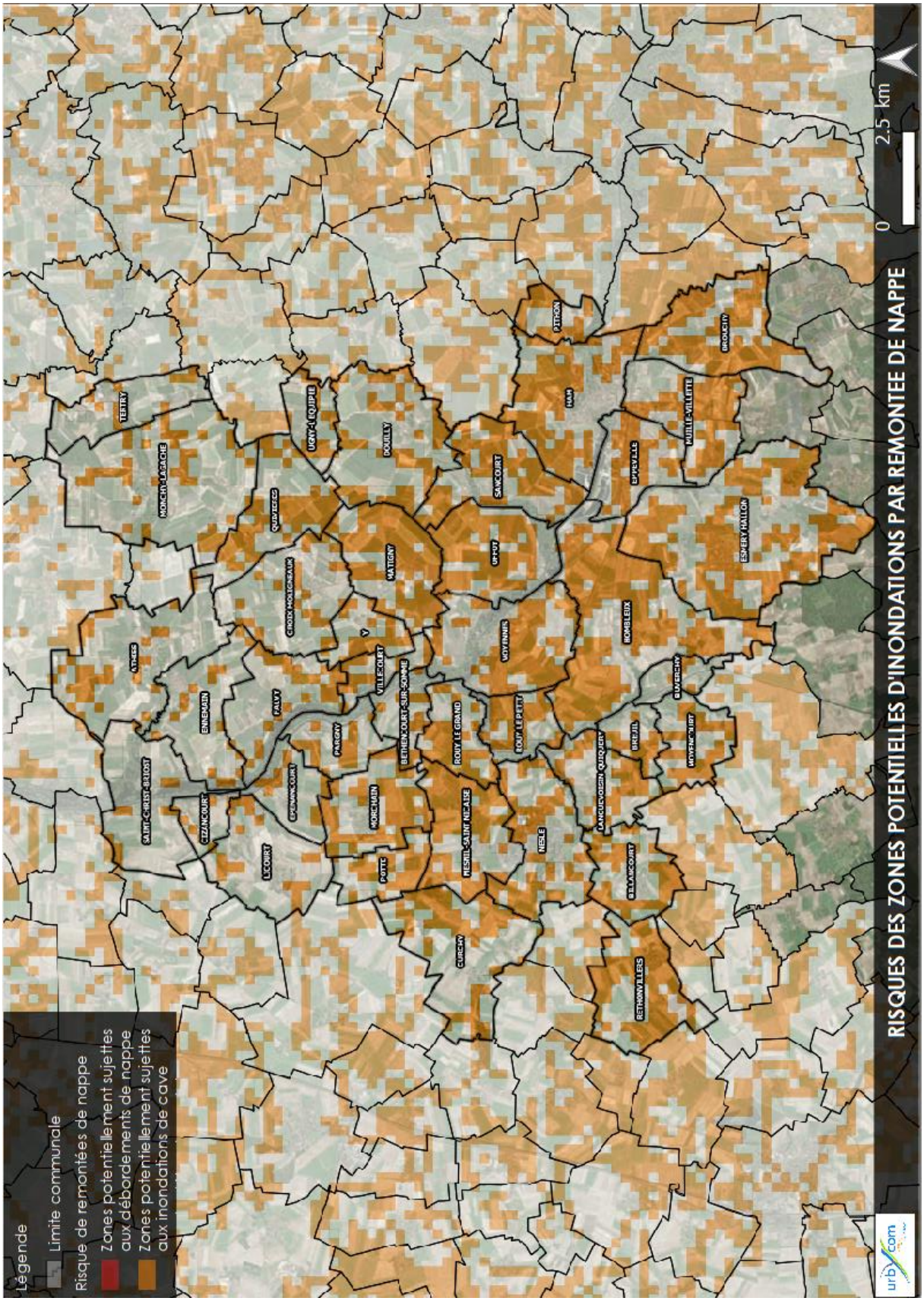
On conçoit que plus la zone non saturée est mince, plus l'apparition d'un tel phénomène est probable.

La Communauté de Communes de l'Est de la Somme présente des zones potentiellement sujettes aux inondations de cave. En revanche, les débordements de nappe sont rares.

Prise en compte des remontées de nappes :

- *Eviter les constructions d'habitations dans les vallées sèches et dépression de plateaux calcaires ;*
- *Déconseiller la réalisation de sous-sol et règlementer leur conception ;*
- *Eviter la construction de bâtiments collectifs dans les secteurs soumis à cet aléa.*

Figure 124 - Carte de risques des zones potentielles d'inondation par remontée de nappe - CCES



Source : cartographie Urbycom

e. Risque de mouvement de terrain

Source : Prim.net et DDTM

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol, en fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il s'inscrit dans le cadre des processus généraux d'érosion mais peut être favorisé, ou provoqué, par certaines activités anthropiques.

Les paramètres naturels influençant ces aléas :

- *La géologie :* les matériaux ont une influence déterminante sur le déclenchement et l'évolution de ces phénomènes. Ils doivent être favorables à la création et au développement de cavités. La nature des terrains surmontant les cavités conditionne également le développement en surface du mouvement.
- *L'hydrogéologie :* la création de cavités naturelles dans le sous-sol est liée aux circulations d'eau qui entraînent des phénomènes d'érosion et d'altération dans les formations traversées. Dans les matériaux solubles tels que le calcaire, formation de réseaux karstiques ou le gypse, les écoulements souterrains d'eau dissolvent et entraînent les matériaux, formant ainsi une cavité.

Les paramètres anthropiques influençant ces aléas :

Ce sont généralement l'exploitation de matériaux du sous-sol dans les marnières, des carrières ou des mines, puis l'abandon de ces structures qui peuvent entraîner des affaissements ou des effondrements.

Le creusement de sapes de guerre pendant la Première Guerre Mondiale est également à l'origine de cavités, mal localisées pour la plupart du fait du contexte de leur création.

Une seule catastrophe naturelle concernant les mouvements de terrain a été arrêtée en 1999 lors de la tempête qui a touchée toute la France cette année-là.

i. Plan de prévention du risque de mouvement de terrain

Aucun PPRN pour des mouvements de terrain n'est prescrit sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme.

ii. Catastrophe naturelle de mouvements de terrain

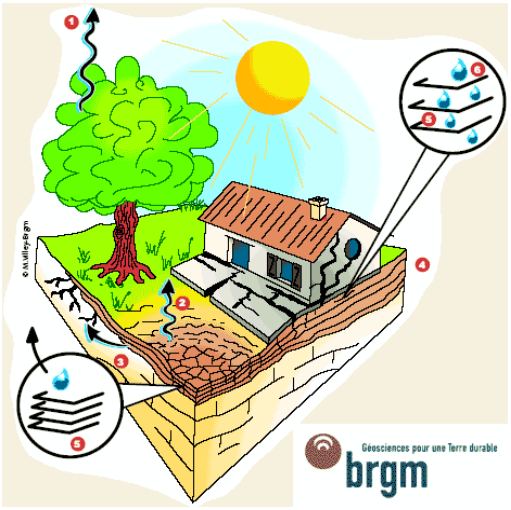
Les communes ont toutes été classées en secteur sinistré par **l'Arrêté de catastrophe naturelle de la tempête de 1999**.

f. Risque de retrait et gonflement des argiles

L'argile est un matériau dont la consistance et le volume varient selon la teneur en eau (c'est un silicate d'alumine hydraté). Lors des longues périodes de sécheresse, certaines argiles se rétractent de manière importante (sur 1 à 2 mètres de profondeur) et entraînent localement des mouvements de terrain non uniformes pouvant aller jusqu'à provoquer la fissuration de certains bâtiments.

Par ailleurs, la présence de drains et surtout d'arbres (dont les racines pompent l'eau du sol jusqu'à 3 voire 5 m de profondeur) accentue l'ampleur du phénomène en augmentant l'épaisseur de sol asséché.

Schéma illustrant le fonctionnement de l'aléa retrait/gonflement des argiles



Légende du schéma :
(1) Evapotranspiration
(2) Evaporation
(3) Absorption par les racines
(4) Couches argileuses
(5) Feuillets argileux
(6) Eau interstitielle

Représentation des dégâts liés au risque retrait gonflement des argiles



Dans les zones où l'aléa est qualifié de faible, la survenance de sinistres est possible en cas de sécheresse importante mais ces désordres ne toucheront qu'une faible proportion des bâtiments (en priorité ceux qui présentent des défauts de construction ou un contexte local défavorable, avec par exemple des arbres proches ou une hétérogénéité du sous-sol).

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles peut engendrer des désordres importants aux constructions. **L'enjeu n'est pas l'inconstructibilité des terrains, mais la qualité des constructions et la garantie de ne pas produire trop de facteurs favorables au phénomène.**

L'hydratation des sols argileux est sensible à certaines alimentations du sol en eau, infiltration par exemple ou à la présence d'arbres. Modifier un site peut favoriser le phénomène de retrait-gonflement. **Il conviendra donc d'avoir une réflexion globale sur l'assainissement, dans le cadre d'un zonage d'assainissement pluvial par exemple.**

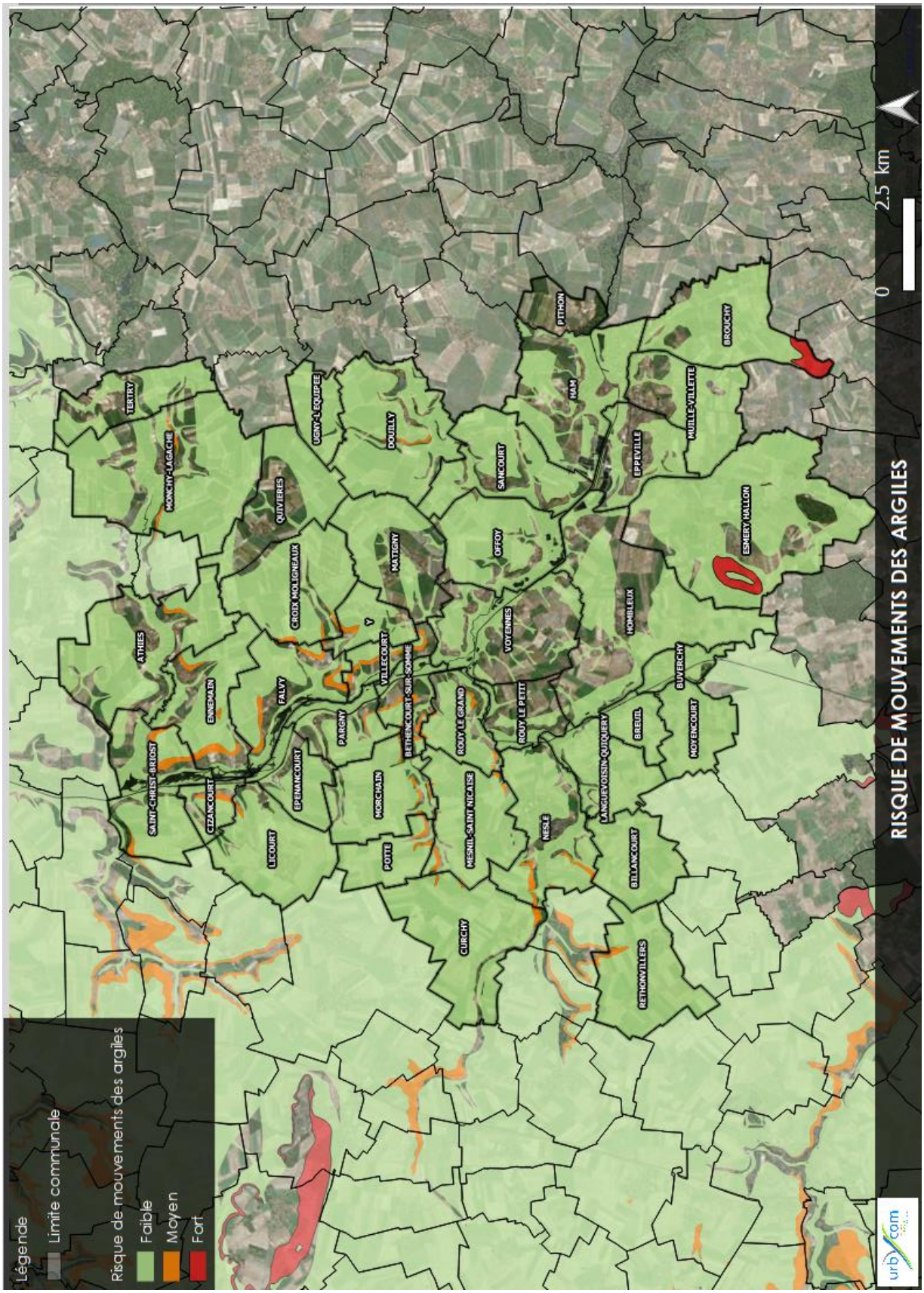
La connaissance de la constitution du sous-sol et de sa résistance est un préalable nécessaire à la bonne prise en compte du phénomène. Une étude de sol préliminaire à chaque projet devrait être recommandée à minima, pour ainsi connaître les particularités du terrain, pour éventuellement adopter des mesures constructives qui évitent à la construction de subir les effets du retrait-gonflement.

Les risques de mouvements des argiles sont majoritairement faibles sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme. Des risques moyens et forts sont ponctuellement recensés.

Les risques moyens sont recensés sur les communes suivantes : Saint-Christ-Briost, Cizancourt, Ennemain, Athies, Monchy-Lagache, Licourt, Falvy, Croix-Moligneaux, Douilly, Villecourt, Béhencourt-sur-Somme, Pargny Morchain, Potte, Curchy, Nesle, Rouy-le-Grand, et Rethonvillers.

Les risques forts sont localisés sur les communes d'Esmery-Hallon et Brouchy.

Figure 125 - Carte du risque de mouvement des argiles - CCES



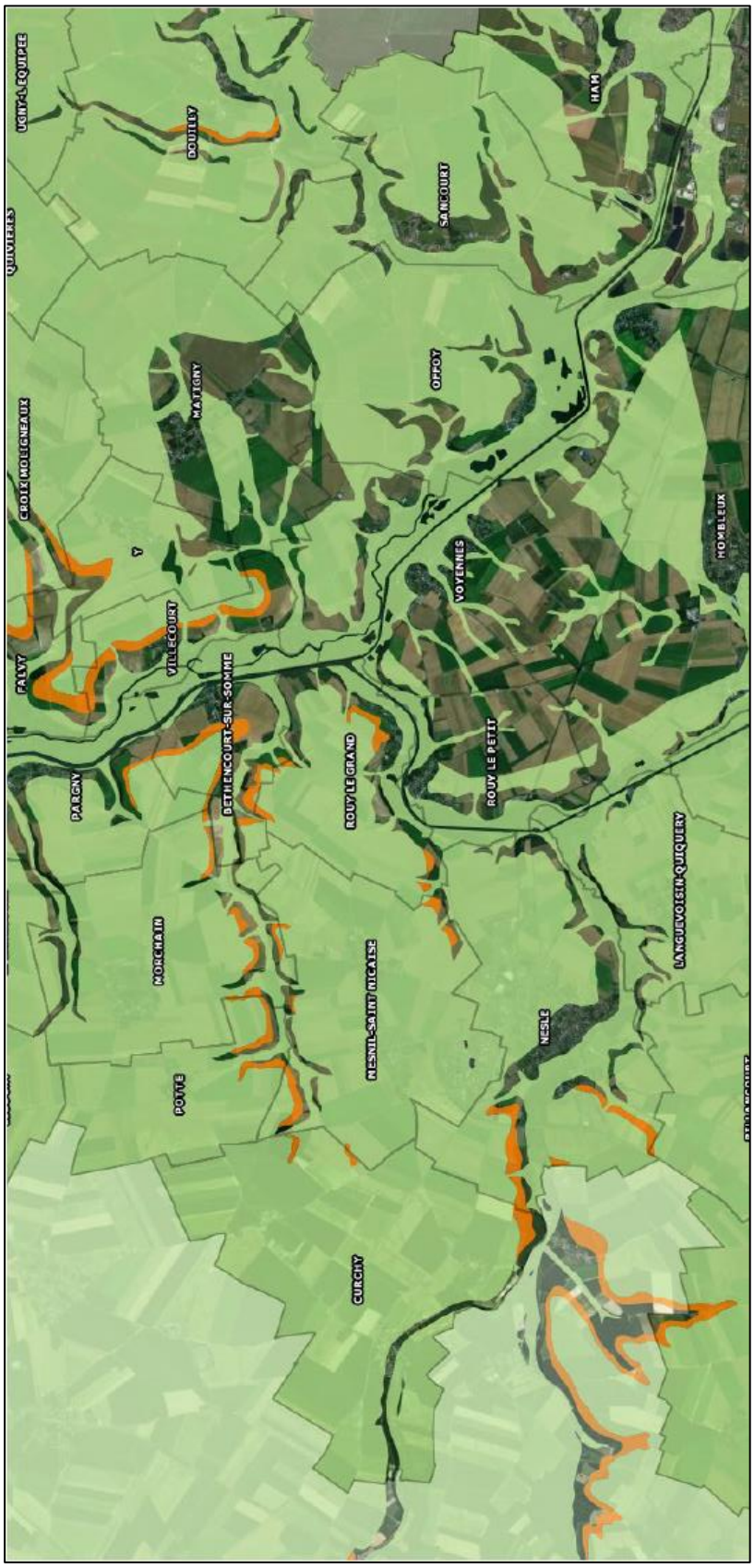
Source : cartographie Urbycom

Figure 126 - Carte du risque de mouvement des argiles zoom sur le nord - CCES



Source : cartographie Urbycom

Figure 127 - Carte du risque de mouvement des argiles zoom sur le centre - CCES



Source : cartographie Urbycom

Figure 128 - Carte du risque de mouvement des argiles zoom sur le sud - CCES



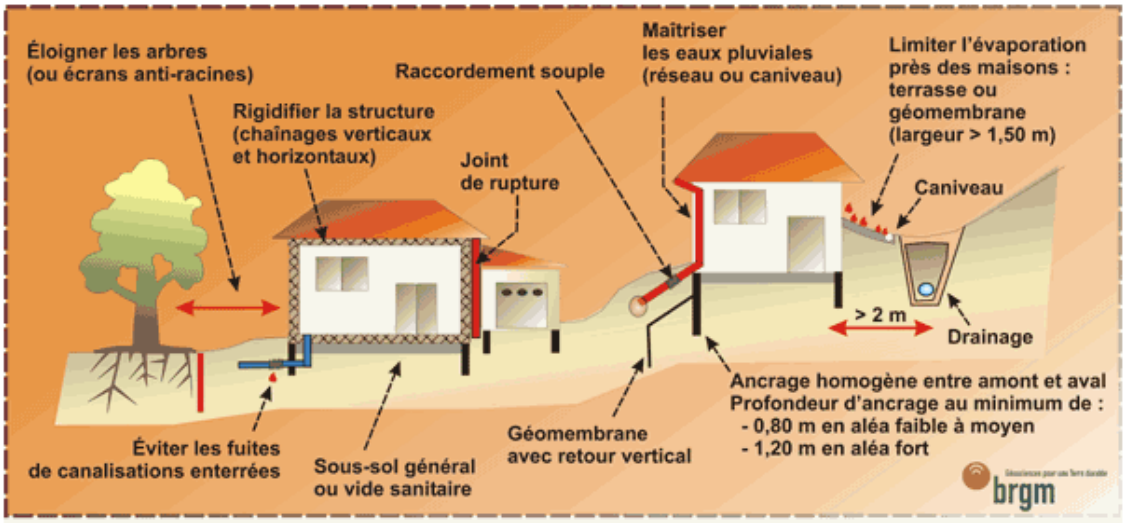
Source : cartographie Urbycom

Prise en compte de l'aléa de retrait et gonflement des argiles :

Un certain nombre de prescriptions techniques permettent de réduire les conséquences de ces mouvements différentiels, sur les structures des constructions :

- *Fondations sur semelles profondes ;*
- *Fondations ancrées de manières homogènes ;*
- *Structure du bâtiment rigide.*

Bonnes pratiques de construction :



g. Cavités souterraines

Soixante-et-onze cavités sont localisées sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme.

Tableau 52 - Liste des cavités recensées - CCES

Identifiant	Nom	Type	Commune	Précision (m)	Commentaires
PICCS00001626	Confidentiel	Ouvrage civil	ATHIES	Confidentiel	Confidentiel
PIC0000598CS	/	Carrière	ATHIES	25 m	/
PICCS00000926	Près de l'église	Ouvrage civil	ATHIES	Aucune	/
PICCS00001574	/	Ouvrage civil	ATHIES	Aucune	/
PICAW0004952	/	Indéterminé	BILLANCOURT	100 m	Effondrement existant
PICAW0004953	Route d'Herly	Indéterminé	BILLANCOURT	25 m	Effondrement existant
PICAW0004954	/	Indéterminé	BILLANCOURT	100 m	Effondrement existant
PICAW0004955	Rue verte	Indéterminé	BILLANCOURT	25 m	Effondrement existant
PICAW0004956	/	Indéterminé	BILLANCOURT	100 m	Effondrement existant
PICCS00001639	Château fort de Froidmont	Ouvrage civil	BILLANCOURT	25 m	/
PICAW0006039	/	Indéterminé	CURCHY	25 m	Effondrement existant
PICAW0006041	Section ZI 6	Indéterminé	CURCHY	25 m	Effondrement existant
PICAW0006043	/	Indéterminé	CURCHY	100 m	Effondrement existant
PICAW0006044	RD 337	Indéterminé	CURCHY	25 m	Effondrement existant
PICAW0006045	Cimetière	Indéterminé	CURCHY	25 m	Effondrement existant

PICAW0006046	/	Indéterminé	CURCHY	100 m	Effondrement existant
PICAW0006047	Section ZT 6	Indéterminé	CURCHY	100 m	Effondrement existant
PICAW0006048	Section ZS 21	Indéterminé	CURCHY	100 m	Effondrement existant
PICCS00001521	/	Ouvrage civil	DOUILLY	Aucune	/
PICCS00001049	/	Ouvrage civil	ENNEMAIN	Aucune	/
PICCS00001501	/	Ouvrage civil	ENNEMAIN	Aucune	/
PICCS00000907	/	Ouvrage civil	HAM	Aucune	/
PICCS00001040	/	Ouvrage civil	HAM	25 m	/
PICCS00001047	38 rue du Gal Foy – Sous statue Gal Foy	Ouvrage civil	HAM	25 m	/
PICCS00001457	/	Ouvrage civil	HAM	Aucune	/
PICAW0025867	Rue de Saint Christ	Naturelle	LICOURT	25 m	/
PICCS00001405	/	Ouvrage civil	MATIGNY	Aucune	/
PICCS00001132	Château fort de Gosencourt	Ouvrage civil	MORCHAIN	25 m	/
PICCS00001401	/	Ouvrage civil	MORCHAIN	Aucune	/
PICAW0004076	20 – 22 Place du Général Leclerc	Indéterminé	NESLE	25 m	Effondrement existant
PICAW0004153	3 rue de la Monnaie	Indéterminé	NESLE	25 m	/
PICAW0004470	Rue Gambetta	Indéterminé	NESLE	25 m	Effondrement existant
PICAW0004471	Rue Gambetta	Indéterminé	NESLE	25 m	Effondrement existant
PICAW0004473	Rue Gambetta	Indéterminé	NESLE	25 m	Effondrement existant
PICAW0004474	Rue Gambetta	Indéterminé	NESLE	25 m	Effondrement existant
PICAW0004475	Rue Gambetta	Indéterminé	NESLE	25 m	Effondrement existant
PICAW0004476	Place du Général Leclerc	Indéterminé	NESLE	25 m	Effondrement existant
PICAW0004477	Place du Général Leclerc	Indéterminé	NESLE	25 m	Effondrement existant
PICAW0004478	Place du Général Leclerc	Indéterminé	NESLE	25 m	Effondrement existant
PICAW0004479	Place du Général Leclerc	Indéterminé	NESLE	25 m	Effondrement existant
PICAW0004480	Place du Général Leclerc	Indéterminé	NESLE	25 m	Effondrement existant
PICAW0004481	Place du Général Leclerc	Indéterminé	NESLE	25 m	Effondrement existant
PICAW0004482	Place du Général Leclerc	Indéterminé	NESLE	25 m	Effondrement existant
PICAW0004484	Rue Saint Nicolas	Indéterminé	NESLE	25 m	Effondrement existant

PICAW0004485	Rue de la monnaie	Indéterminé	NESLE	25 m	Effondrement existant
PICAW0004486	Rue de la monnaie	Indéterminé	NESLE	25 m	Effondrement existant
PICAW0004487	Rue de la monnaie	Indéterminé	NESLE	25 m	Effondrement existant
PICAW0004488	Rue de la monnaie	Indéterminé	NESLE	25 m	Effondrement existant
PICAW0004489	Rue de la monnaie	Indéterminé	NESLE	25 m	Effondrement existant
PICCS00001384	/	Ouvrage civil	NESLE	Aucune	/
PICCS00001728	Frémont	Ouvrage civil	NESLE	25 m	/
PICCS00001729	/	Ouvrage civil	NESLE	25 m	/
PICCS00001373	/	Ouvrage civil	NESLE	Aucune	/
PICAW0004049	Ferme de Tilloi	Indéterminé	RETHONVILLERS	25 m	/
PICAW0004050	Ferme de Tilloi	Indéterminé	RETHONVILLERS	25 m	/
PICAW0004051	Ferme de Tilloi	Indéterminé	RETHONVILLERS	25 m	/
PICAW0004490	Sept-Fours	Ouvrage militaire	RETHONVILLERS	25 m	Dépôts de munition
PICAW0008794	/	Indéterminé	RETHONVILLERS	100 m	Effondrement existant
PICAW0008795	/	Indéterminé	RETHONVILLERS	100 m	Effondrement existant
PICAW0008796	/	Indéterminé	RETHONVILLERS	100 m	Effondrement existant
PICAW0008797	/	Indéterminé	RETHONVILLERS	100 m	Effondrement existant
PICAW0008798	/	Indéterminé	RETHONVILLERS	100 m	Effondrement existant
PICAW0008799	/	Indéterminé	RETHONVILLERS	100 m	Effondrement existant
PICAW0008800	/	Indéterminé	RETHONVILLERS	100 m	Effondrement existant
PICAW0008801	/	Indéterminé	RETHONVILLERS	100 m	Effondrement existant
PICAW0008802	/	Indéterminé	RETHONVILLERS	100 m	Effondrement existant
PICAW0008803	/	Indéterminé	RETHONVILLERS	1000 m	Effondrement existant
PICCS00001342	/	Ouvrage civil	ROUY-LE-PETIT	Aucune	/
PICAW0002556	RD 62, en sortant vers Brie	Ouvrage militaire	SAINT-CHRIST-BRIOST	100 m	/
PICCS00001339	/	Ouvrage civil	SANCOURT	Aucune	/
PICCS00001604	/	Ouvrage civil	VOYENNES	Aucune	/

Source : Géorisques

Détails des types de cavités anthropiques (Source : Géorisques)

Carrières :

Origine : exploitation des matières premières minérales (pour la construction, l'industrie ou l'agriculture).

Milieu :

- Géologie variée (calcaire, gypse, craie, argile, ardoise, etc.) ;
- Nombreuses régions (plus grandes concentrations dans le Nord, la Normandie, les Pays-de-la-Loire, la région parisienne, l'Aquitaine, et à moindre titre les Pyrénées, la Provence et le Lyonnais, le Jura, la Bourgogne, etc.) ;
- À faible profondeur (en général entre 5 et 50 mètres) ; parfois inférieure à 5 mètres comme en Gironde, la carrière peut localement atteindre 60 à 70 mètres dans certaines exploitations de craie, aux environs de Meudon ou en Normandie, ou de gypse dans le Bassin de Paris, la Provence ou le Jura, et exceptionnellement plus d'une centaine de mètres pour certaines exploitations de roches dures situées à flanc de montagne dans le Jura, les Pyrénées, les Alpes.

Géométrie : une surface parfois importante (plusieurs dizaines d'hectares) ou une exploitation centrée autour d'un puit (cas des marnières : exploitations de craie à des fins d'amendement des terres agricoles, en Normandie) ; hauteur exploitée variant en fonction de l'épaisseur du matériau exploité, parfois exploitation sur plusieurs niveaux superposés ; présence possible d'un ou plusieurs puits (pour l'accès à la carrière, l'évacuation des matériaux ou l'aération des travaux souterrains).

Evolution : les carrières abandonnées, lorsqu'elles ne sont plus surveillées et confortées, peuvent parfois s'effondrer localement ou en masse, du fait de la lente dégradation du toit (plafond), des parois, des piliers ou du mur (plancher) de l'exploitation. Les éventuels puits peuvent aussi s'effondrer, même lorsqu'ils ne sont plus visibles en surface. Les accès (galeries, puits) se dégradent souvent plus rapidement que le reste de la cavité.

Ouvrage civil :

Origine : cette catégorie regroupe les cavités à usage d'adduction et de transport (aqueducs, tunnels routiers, tunnels ferroviaires, souterrains pour les piétons…), ainsi que les souterrains et abris refuges qui bordent parfois de nombreuses demeures historiques.

Géométrie : la géométrie de l'ouvrage dépend directement de son utilisation. En règle générale, on s'attend à des sections de 0 à 100 m².

Evolution : l'état de conservation de ces ouvrages abandonnés peut être très médiocre dans la mesure où les soutènements ne sont plus entretenus. A ce titre, leur éventuel effondrement peut provoquer des désordres importants en surface selon les dimensions et la position de la cavité.

Ouvrages militaires enterrés (sapes, tranchées et galeries) :

Origine : objectifs d'abriter les troupes, de pénétrer les lignes ennemies, etc.

Milieu : ces ouvrages sont en général creusés dans des zones à topographie relativement plate. Si l'on connaît les régions potentiellement affectées, et si des cartes historiques ont permis de localiser une partie des ouvrages militaires, la localisation précise de chaque ouvrage n'est le plus souvent pas connue (certaines entrées ont été remblayées rapidement sans être repérées). La découverte de nouveaux ouvrages résulte le plus souvent de travaux de terrassement.

Géométrie : les tranchées sont des éléments de surface, et ont une profondeur et une largeur de l'ordre de 1 à 2 m. Les galeries d'accès s'enfoncent rapidement en marquant parfois des paliers jusqu'à la (aux) salle(s) souterraine(s), de taille très variable. Répartis en véritables réseaux, ces ouvrages étaient reliés entre eux d'une façon difficilement repérable.

Evolution : En raison des faibles volumes des vides, les effondrements provoqués par leur dégradation se limitent le plus souvent à des désordres aux divers réseaux de surface (canalisation d'eau, de gaz…), mais avec dans certains cas, des conséquences qui peuvent être plus importantes.

Figure 129 - Carte de localisation des cavités - CCES



Source : cartographie Urbycom

Figure 130 - Carte de localisation des cavités zoom sur les communes concernées



Source : cartographie Urbycom

Figure 131 - Carte de localisation des cavités zoom sur les communes concernées



Source : cartographie Urbycom

Figure 132 - Carte de localisation des cavités zoom sur les communes concernées



Source : cartographie Urbycom

Figure 133 - Carte de localisation des cavités zoom sur les communes concernées



Source : cartographie Urbycom

Prise en compte du risque lié aux cavités :

- *Informer la population des risques ;*
- *Réglementer les constructions dans les zones à risques.*

Des techniques de constructions permettent les constructions en zone sensible aux effondrements : renforcement des piliers existants, construction de piliers, boulonnage du toit, coulis ou remplissage des cavités, renforcement des structures, création de fondations profondes …

Il est impératif d'informer la population des risques, la construction dans les zones à risque doit être réglementée.

h. Risque sismique

La France dispose d'un nouveau zonage sismique réglementaire divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante basées sur un découpage communal et sur la probabilité d'occurrence des séismes.

La zone 5, regroupant les îles antillaises, correspond au niveau d'aléa le plus élevé du territoire national.

La métropole et les autres DOM présentent quatre zones sismiques, de la zone 1 de très faible sismicité (Bassin aquitain, bassin parisien...) à la zone 4 de sismicité moyenne (fossé rhénan, massifs alpin et pyrénéen).

Deux décrets du 22 octobre 2010 donnent les nouvelles dénominations de zones sismiques et de catégories de bâtiments et le nouveau découpage géographique des 5 zones sismiques :

- Le décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français fixe le périmètre d'application de la réglementation parasismique applicable aux bâtiments.

- Le décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique permet la classification des ouvrages et des bâtiments et de nommer et hiérarchiser les zones de sismicité du territoire.

Le territoire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme est classé en zone de sismicité 1 (très faible).

Sachant que des mesures préventives, notamment des règles de construction et d'aménagement sont à appliquer aux bâtiments selon leur catégorie d'importance. Ces règles sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Comme le montre le tableau suivant, les bâtiments de catégorie 3 et 4 qui pourraient être édifiés sur la commune ou agrandis, surélevés, transformés, devront respecter un certain nombre de règles de constructions parasismiques selon une classification définie par l'arrêté du 22 octobre 2010 (NOR : DEVP1015475A), relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal ».

Exigences sur le bâti neuf

Les exigences sur le bâti neuf dépendent de la catégorie d'importance du bâtiment et de la zone de sismicité.

	I	II		III	IV
					
Zone 1	aucune exigence				
Zone 2				Eurocode 8 [3] a_{gr}=0,7 m/s²	
Zone 3		PS-MI[1]	Eurocode 8 [3] a_{gr}=1,1 m/s²	Eurocode 8 [3] a_{gr}=1,1 m/s²	
Zone 4		PS-MI[1]	Eurocode 8 [3] a_{gr}=1,6 m/s²	Eurocode 8 [3] a_{gr}=1,6 m/s²	
Zone 5		CP-MI[2]	Eurocode 8 [3] a_{gr}=3 m/s²	Eurocode 8 [3] a_{gr}=3 m/s²	

[1] Application **possible** (en dispense de l'Eurocode 8) des PS-MI sous réserve du respect des conditions de la norme PS-MI
[2] Application **possible** du guide CP-MI sous réserve du respect des conditions du guide
[3] Application **obligatoire** des règles Eurocode 8

Remarque :

Les éléments non structuraux du bâti (cloisons, cheminées, faux-plafonds, etc.) peuvent se révéler dangereux pour la sécurité des personnes, même sous un séisme d'intensité modérée. Pour limiter cette vulnérabilité, l'ajout ou le remplacement d'éléments non structuraux dans le bâtiment doit s'effectuer conformément aux prescriptions de l'Eurocode 8 partie 1 :

- **pour les bâtiments de catégories III et IV en zone de sismicité 2 ;**

- pour l'ensemble des bâtiments de catégories II, III et IV dans les zones 3, 4 et 5.

Il appartient au pétitionnaire de prendre toutes les dispositions nécessaires pour adapter tout projet de construction en prévention du risque sismique.

2. Risques technologiques

a. Les installations classées pour la protection de l'environnement

Depuis 1976, la loi sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) prend en compte la prévention des risques technologiques.

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une **installation classée**.

Les activités relevant de la législation des installations classées sont énumérées dans une nomenclature qui les soumet à un régime d'autorisation ou de déclaration en fonction de l'importance des risques ou des inconvénients qui peuvent être engendrés :

- **Déclaration :** pour les activités les moins polluantes et les moins dangereuses. Une simple déclaration en préfecture est nécessaire.

- **Enregistrement :** conçu comme une autorisation simplifiée visant des secteurs pour lesquels les mesures techniques pour prévenir les inconvénients sont bien connues et standardisées. Ce régime a été introduit par l'ordonnance n°2009-663 du 11 juin 2009 et mis en œuvre par un ensemble de dispositions publiées au Journal Officiel du 14 avril 2010.
- **Autorisation :** pour les installations présentant les risques ou pollutions les plus importants. L'exploitant doit faire une demande d'autorisation avant toute mise en service, démontrant l'acceptabilité du risque. Le préfet peut autoriser ou refuser le fonctionnement.

Trente-neuf installations classées sont recensées sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme.

Tableau 53 - Liste des installations classées - CCES

Nom de l'établissement	Code postal	Commune	Régime	Statut Seveso
LE FOLL TP	80200	ATHIES	Enregistrement	Non Seveso
Centrale Eolienne Haute Borne THEOLIA	80190	BILLANCOURT	Autorisation	Non Seveso
Nordex France SAS	80400	DOUILLY	Autorisation	Non Seveso
Parc éolien FE 10 Nesloise Idex Groupe	80190	EPENANCOURT	Autorisation	Non Seveso
SICA Pulpe Haute Picardie	80190	EPENANCOURT	Autorisation	Non Seveso
Centrale Biogaz du Vermandois	80400	EPPEVILLE	Autorisation	Non Seveso
Dossin	80400	EPPEVILLE	Autorisation	Non Seveso
Saint Louis Sucre	80400	EPPEVILLE	Autorisation	Seuil bas
Sovalen Picardie	80400	EPPEVILLE	Autorisation	Non Seveso
Valnor Onyx Eppeville	80400	EPPEVILLE	Inconnu	Non Seveso
Veolia Propreté Nord Normandie (ex-Onyx)	80400	EPPEVILLE	Enregistrement	Non Seveso
Du Pont de Saint-Mitry	80400	ESMERY-HALLON	Autorisation	Non Seveso
Guintoli	80190	FALVY	Enregistrement	Non Seveso
Aluminium France Extrusion (ex Constel)	80400	HAM	Enregistrement	Non Seveso
Déchetterie – CC du Pays Hamois	80400	HAM	Enregistrement	Non Seveso
Evonik Rexim Ham	80400	HAM	Autorisation	Seuil Bas
Lav Alim (Carlier) Ham	80400	HAM	Autorisation	Non Seveso

Picardie Valves Industries ex Pentair	80400	HAM	Autorisation	Non Seveso
Parc Eolien Hombleux 1 Eurowatt	80400	HOMBLEUX	Autorisation	Non Seveso
Parc Eolien Kallista Energy – Hombleux 2	80400	HOMBLEUX	Autorisation	Non Seveso
Noriap	80190	LANGUEVOISIN-QUIQUERY	Autorisation	Non Seveso
Boinet Pierre	80320	LICOURT	Inconnu	Non Seveso
Les Sablières du Santerre	80320	LICOURT	Autorisation	Non Seveso
Parc Eolien MSE Champ Delcourt Maiaeolis	80320	LICOURT	Autorisation	Non Seveso
Ajinomoto Foods Europe	80190	MESNIL-ST-NICAISE	Autorisation	Seuil Haut
Picardie Recup Mesnil	80190	MESNIL-ST-NICAISE	Enregistrement	Non Seveso
Tereos Starch & Sweetener Europe	80190	MESNIL-ST-NICAISE	Autorisation	Seuil Bas
Lefrant Rubco	80400	MUILLE-VILLETTE	Autorisation	Non Seveso
Akwel ex-Coutier MGI	80190	NESLE	Enregistrement	Non Seveso
Communauté de Communes du Pays Neslois	80190	NESLE	Enregistrement	Non Seveso
Kogeban	80190	NESLE	Autorisation	Non Seveso
Lav Alim (Carlier et fils)	80190	NESLE	Autorisation	Non Seveso
Nigay SAS	80190	NESLE	Enregistrement	Non Seveso
Picardie Récup site 1 Nesle	80190	NESLE	Enregistrement	Non Seveso
SAS Innovafeed	80190	NESLE	Enregistrement	Non Seveso
Noriap	80400	QUIVIERES	Enregistrement	Non Seveso
Parc éolien Voyennes Energie	80190	ROUY-LE-PETIT	Autorisation	Non Seveso
SARL de l'Omignon	80200	ST-CHRIST-BRIOST	Autorisation	Non Seveso
SARL de l'Omignon	80200	ST-CHRIST-BRIOST	Inconnu	Non Seveso

Figure 134 - Carte de localisation des installations classées



Source : cartographie Urbycom

Figure 135 - Carte de localisation des installations classées - zoom sur les communes concernées



Source : cartographie Urbycom

Figure 136 - Carte de localisation des installations classées - zoom sur les communes concernées



Source : cartographie Urbycom

Figure 137 - Carte de localisation des installations classées - zoom sur les communes concernées



Source : cartographie Urbycom

b. *Les risques majeurs*

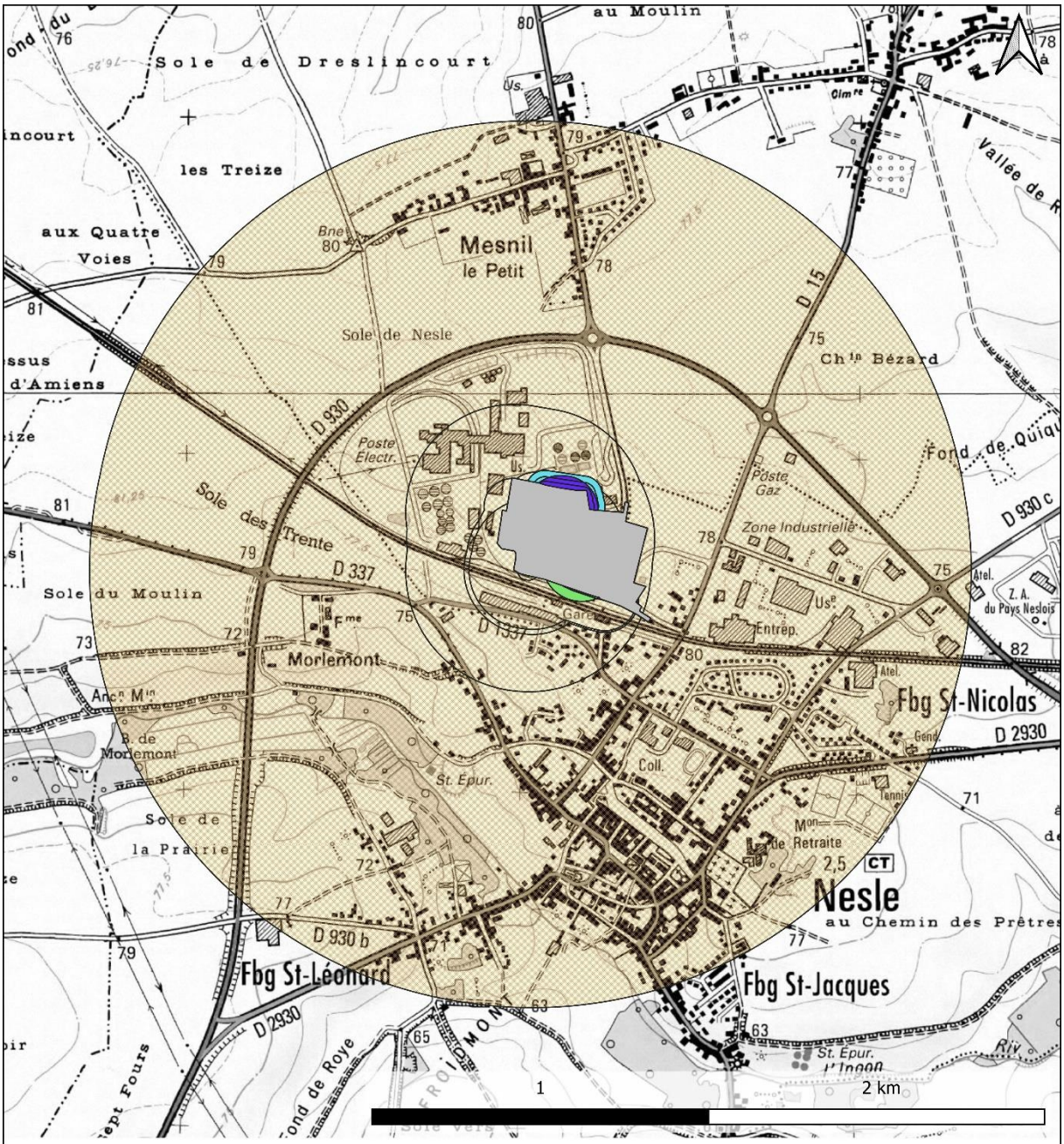
Le territoire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme est concerné par le risque SEVESO. En effet la commune de Nesle accueille l'entreprise Ajinomoto Fodds Europe soumis au seuil d'autorisation ICPE et Seveso seuil Haut.

Le cadre de la prévention des risques majeurs est la directive européenne 96/82/CE de 1966 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses appelée **directive Seveso II** qui remplace la directive Seveso de 1982.

Cette directive renforce la notion de prévention des accidents majeurs en imposant notamment à l'exploitant la mise en œuvre d'un système de gestion et d'organisation (ou système de gestion de la sécurité) proportionné aux risques inhérents aux installations.

Le PPRT est un outil réglementaire qui participe à la prévention des risques technologiques dont l'objectif principal est d'agir sur l'urbanisation existante et nouvelle afin de protéger, si possible, les personnes des risques technologiques résiduels (après une réduction des risques à la source) et de limiter l'exposition de la population aux risques technologiques.

Une parcelle peut être partagée entre deux ou plusieurs zones. Chaque partie de la parcelle doit respecter les réglementations concernant son classement.
Si la totalité ou une partie d'une construction (en projet ou existante) se situe sur deux ou plusieurs zones, la réglementation qui s'applique sur le bâtiment est la réglementation la moins favorable.



Localisation du site classé SEVESO

Légende

Site industriel à seuil SEVESO Haut

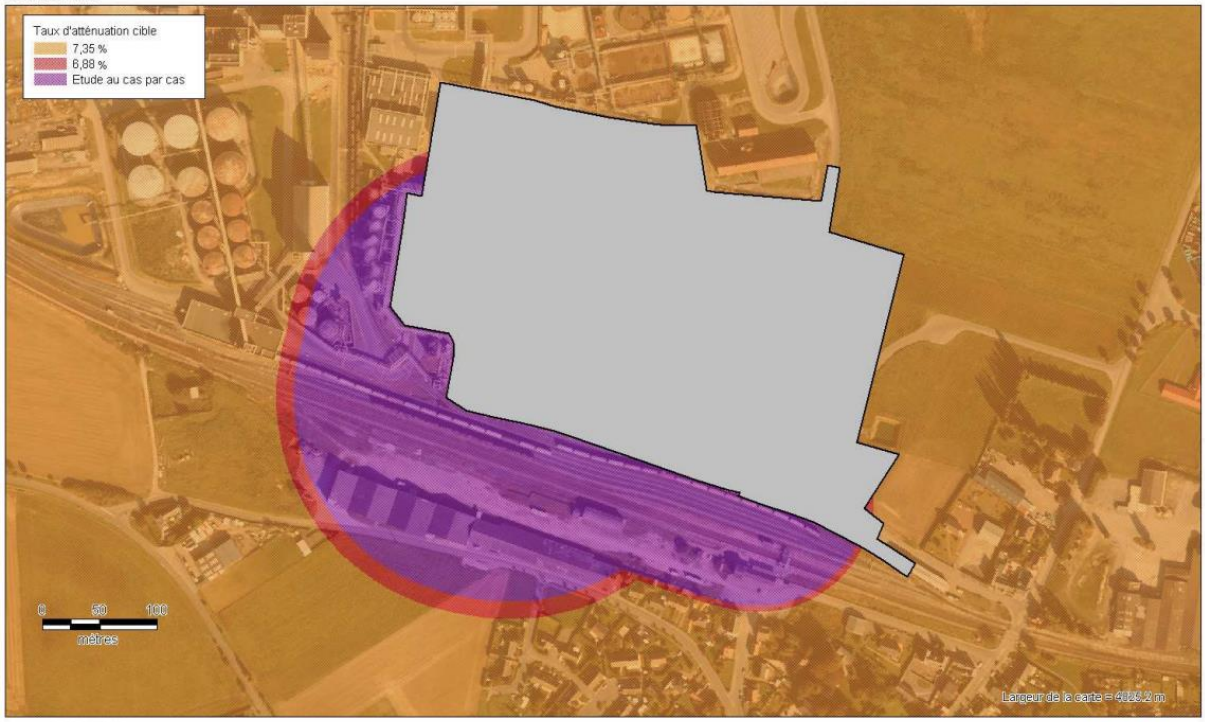
Zone d'Aléa du Plan de Prévention des Risques Technologiques

- risque industriel - effet de surpression, thermique, toxique
- risque industriel - effet de surpression, toxique
- risque industriel - effet de thermique, toxique
- risque industriel - effet toxique

Source(s) des données : IGN ; Géorisques ; URBYCOM
Fond : IGN SCAN 25
Réalisation : ©URBYCOM - 5/2022
Échelle : 1/15000

Effets toxiques

PPRT de Mesnil-Saint-Nicaise/Nesle (Ajinomoto Foods Europe)
Enveloppes des effets toxiques à cinétique rapide potentiels



Sources: BD ORTHO
Dossier: SIGALEA\AFE_Nesle\Calculs_du_20130403_1
Rédaction/Edition: DREAL Picardie - 11/04/2013 - MAPINFO® V 10 - SIGALEA® V 4.0.4 - ©INERIS 2011

Effets de surpression

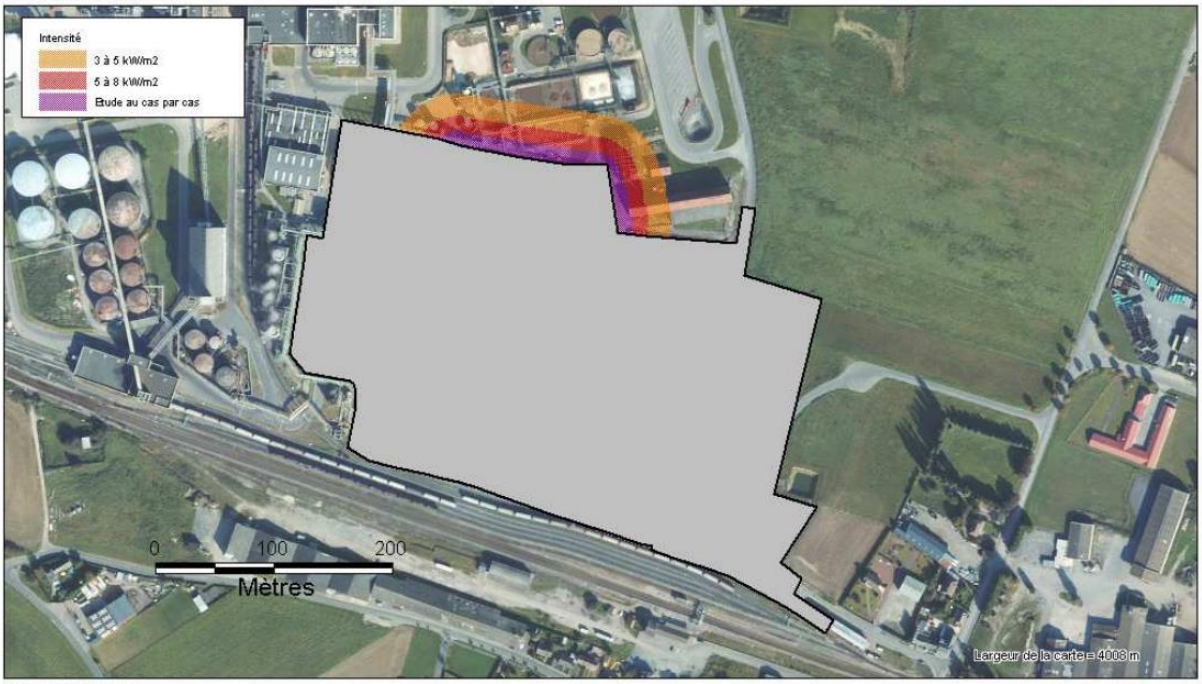
PPRT de Mesnil-Saint-Nicaise/Nesle (Ajinomoto Foods Europe)
Enveloppes des effets de surpression à cinétique rapide potentiels



Sources: BD ORTHO
Dossier:
Rédaction/Edition: DREAL Picardie - 22/04/2013 - MAPINFO® V 9.5 - SIGALEA® V 4.0.4 - Sp V 1.2 - ©INERIS 2011

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PPRT de Mesnil-Saint-Nicaise/Nesle (Ajinomoto Foods Europe)
Enveloppes des effets thermiques à cinétique rapide potentiels



Sources: BD ORTHO
Dossier: SIGALEA\AFE_Nesle\Calculs_du_20130417_1
Rédaction/Edition: DREAL Picardie - 22/04/2013 - MAPINFO® V 9.5 - SIGALEA® V 4.0.4 - ©INERIS 2011

SIGALEA

c. *Le transport de matière dangereuse*

Une matière dangereuse est une **substance qui peut présenter un danger grave pour l'Homme, les biens ou l'environnement**, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou encore par la nature des réactions qu'elle est susceptible de provoquer. Elle **peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive**.

Le transport de matières dangereuses ne concerne pas que des produits hautement toxiques, explosifs ou polluants. Tous les produits dont nous avons régulièrement besoin, comme les carburants, le gaz ou les engrais peuvent, en cas d'événement, présenter des risques pour la population ou l'environnement.

Les principales conséquences engendrées par ce risque sont : l'incendie, le dégagement de nuage toxique, l'explosion, la pollution sol et ou des eaux …

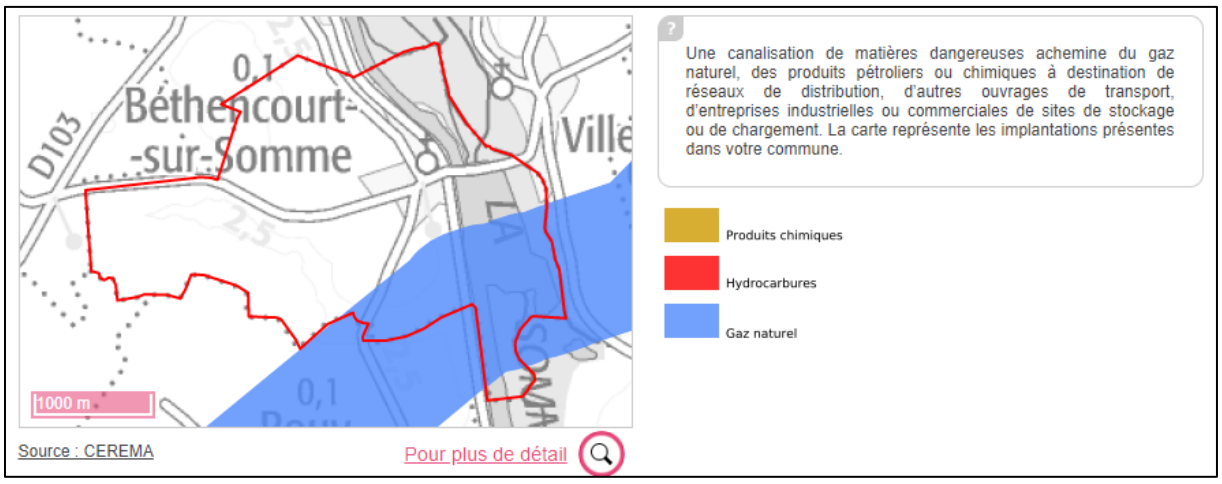
On peut observer **4 types d'effets** qui peuvent être associés :

- Les **effets thermique**s, liés à une **combustion** d'un produit inflammable ou à une explosion. Il en résulte des brûlures plus ou moins graves.
- Les **effets mécaniques**, liés à une **surpression**, résultant d'une onde de choc (déflagration ou détonation), provoquée par une explosion. Il en résulte des lésions aux tympans, poumons ….
- Les **effets toxiques,** résultant de l'**inhalation**, de **contact** ou d'**ingestion** d'une substance chimique toxique (chlore, ammoniac, phosgène, acides …) à la suite d'une fuite sur une installation. Les effets peuvent être, par exemple, un œdème du poumon ou une atteinte au système nerveux.
- Les **effets dus aux substances radioactives**, liés aux **rayonnements ionisants** qui peuvent atteindre tous les organes ou organismes vivants. En cas d'accident de transport des matières dangereuses, les autorités et secours doivent être alertés pour limiter et contenir les dégâts (Police, Gendarmerie, SNCF (accident ferroviaire), Pompiers (Cellule Mobile d'Intervention Chimique ou Cellule Mobile d'Intervention Radiologique) …). Chaque accident donne lieu à une déclaration des services de police ou de gendarmerie auprès de la direction des Transports terrestres et donne lieu à une enquête.

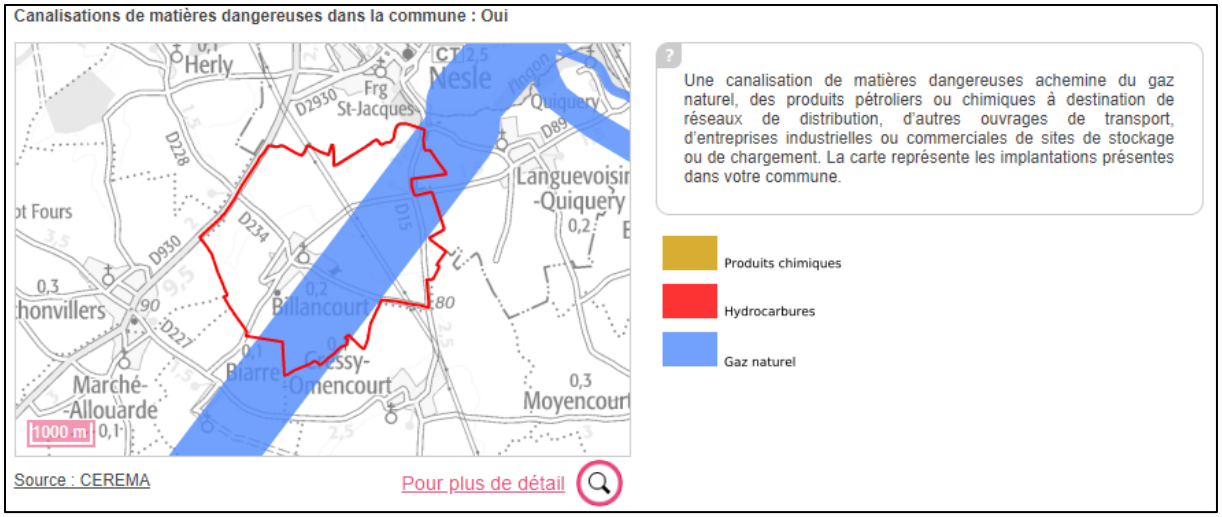
Le Transport de Matières Dangereuses regroupe aussi bien le transport par route, voie ferrée, avion, voie fluviale et maritime que par canalisation. Comme chaque moyen de transport est très différent des autres, il existe une réglementation propre à chacun. C'est pourquoi la législation existante dans ce domaine est très abondante.

La Communauté de Communes de l'Est de la Somme est concernée par le risque de transport de matières dangereuses. En effet, des canalisations transportant du gaz existent sur le territoire.

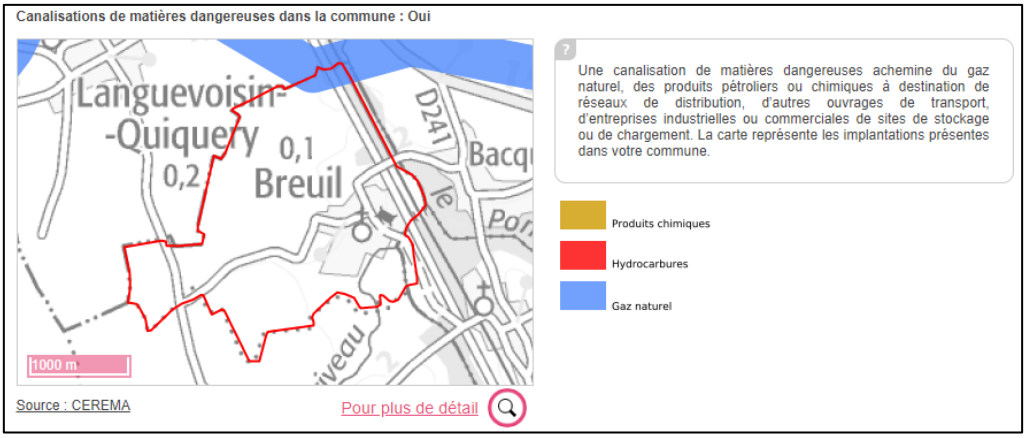
A Béthencourt-sur-Somme :



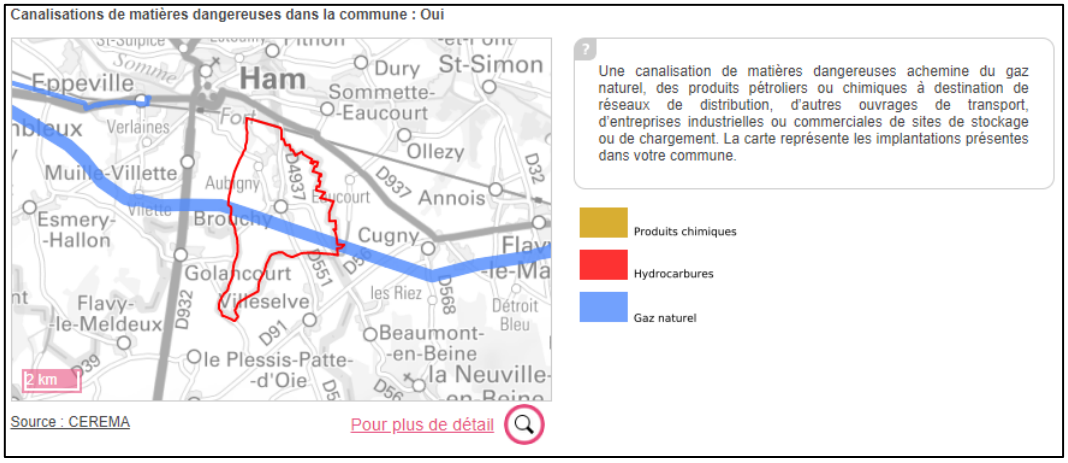
A Billancourt :



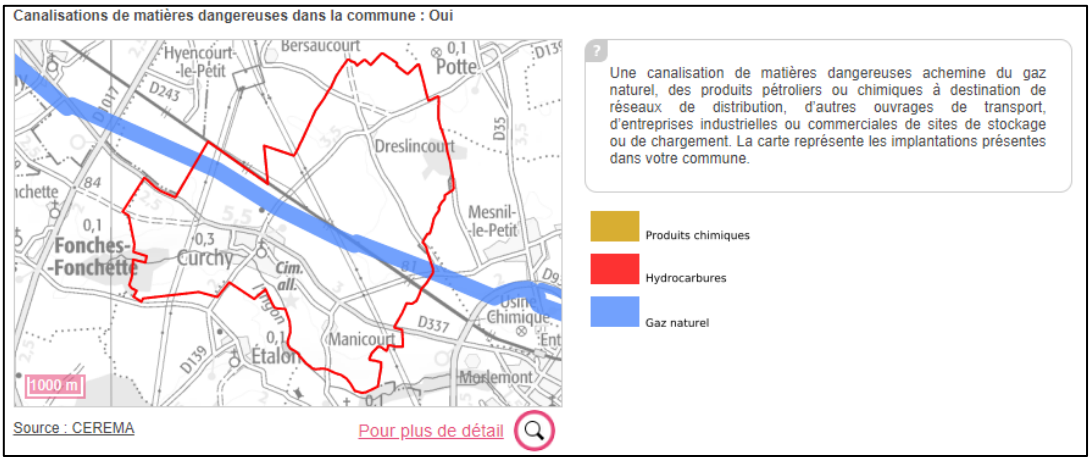
A Breuil :



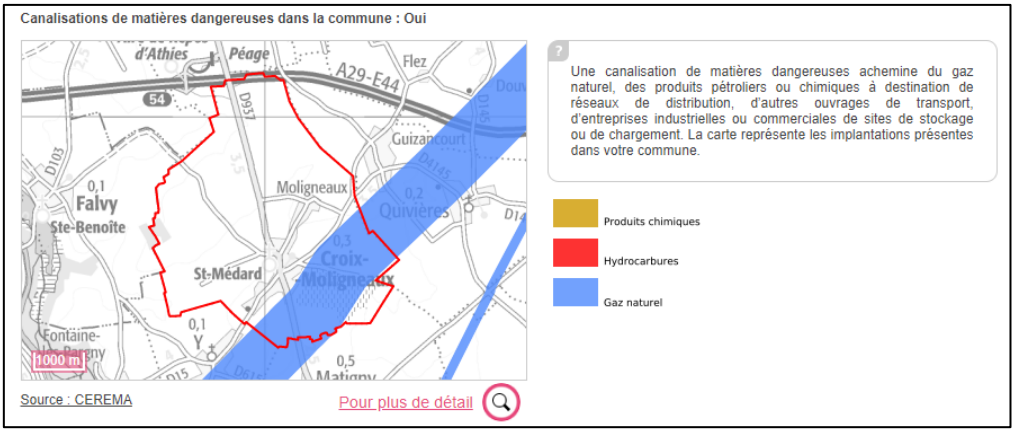
A Brouchy :



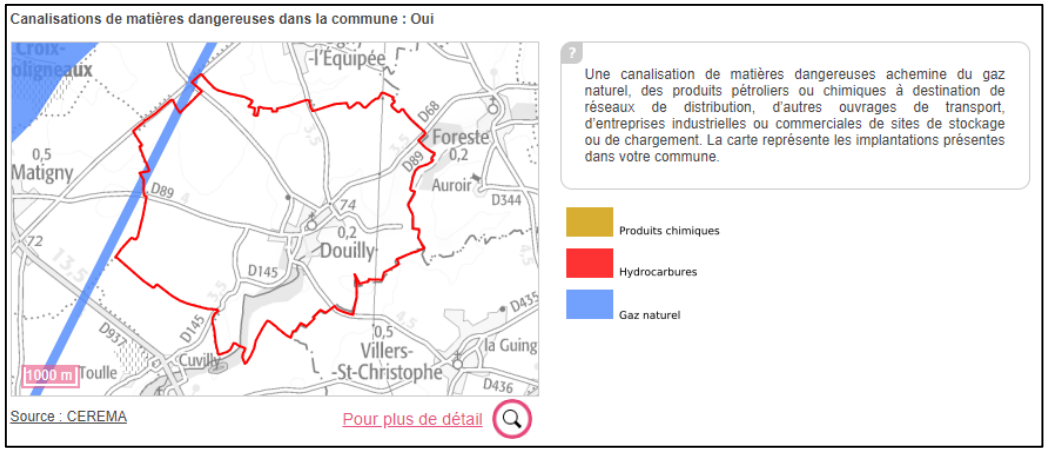
A Curchy :



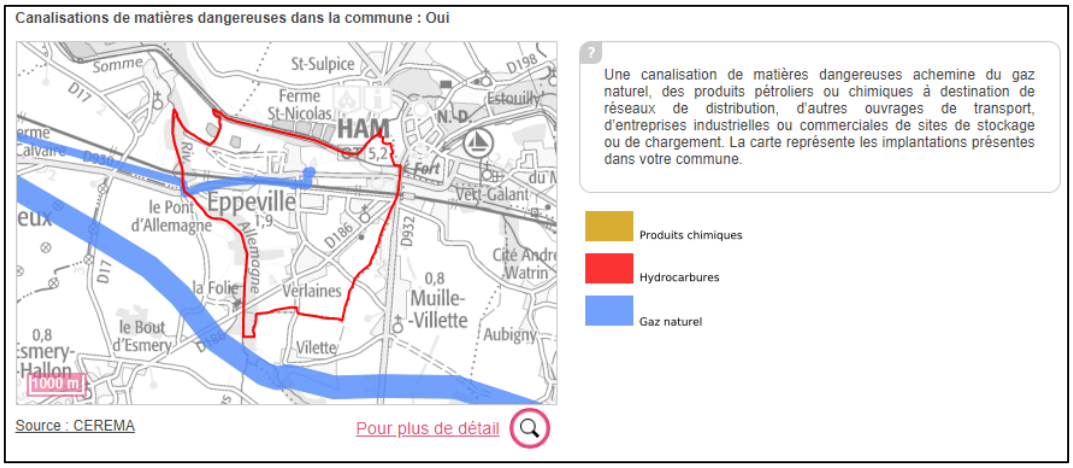
A Croix-Moligneaux :



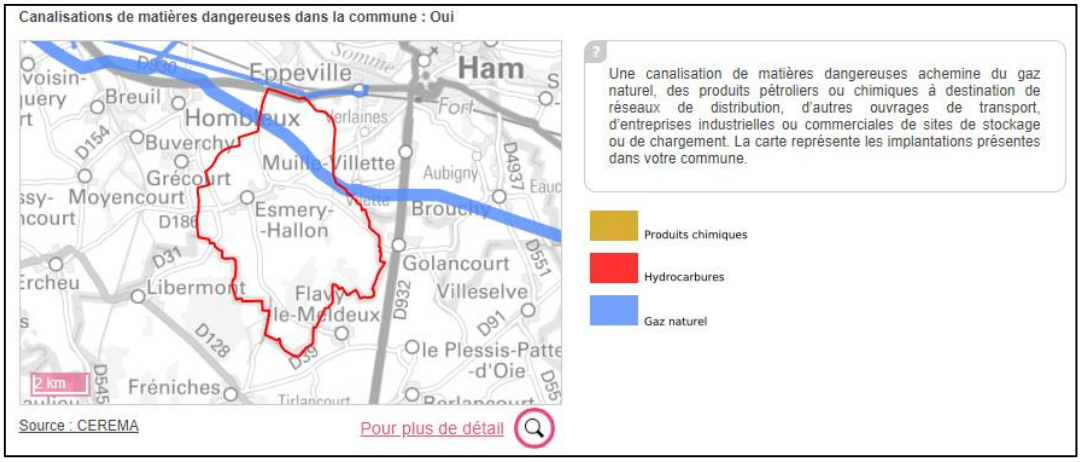
A Douilly :



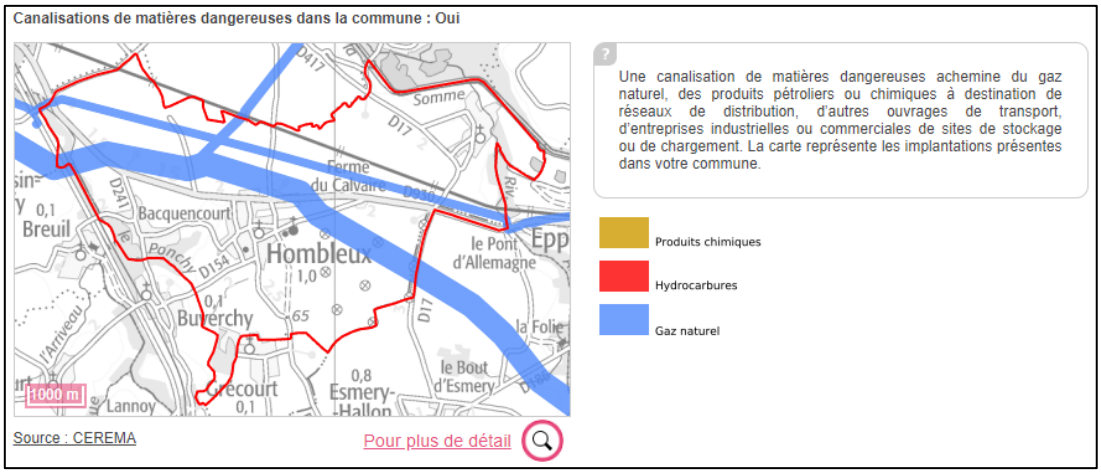
A Eppeville :



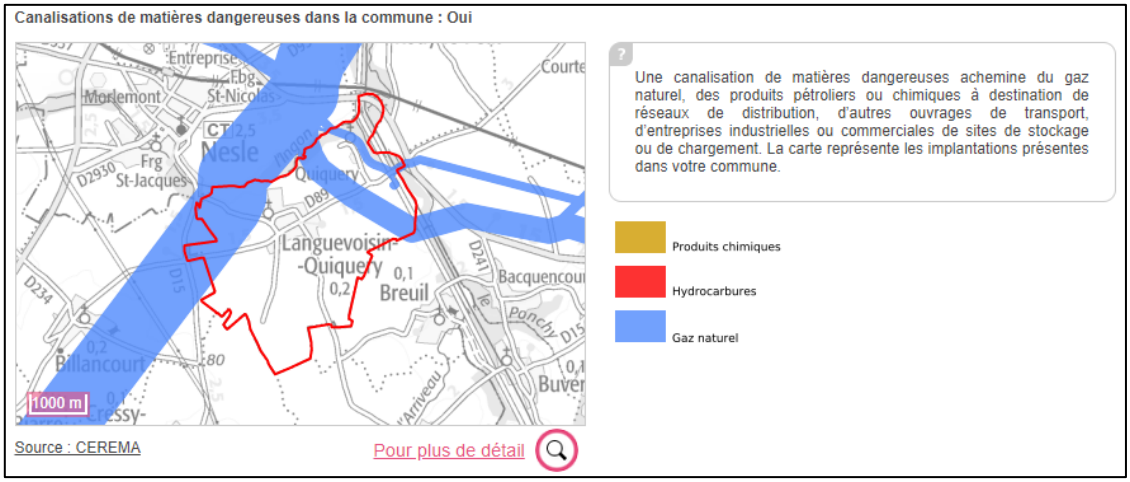
A Esmery-Hallon :



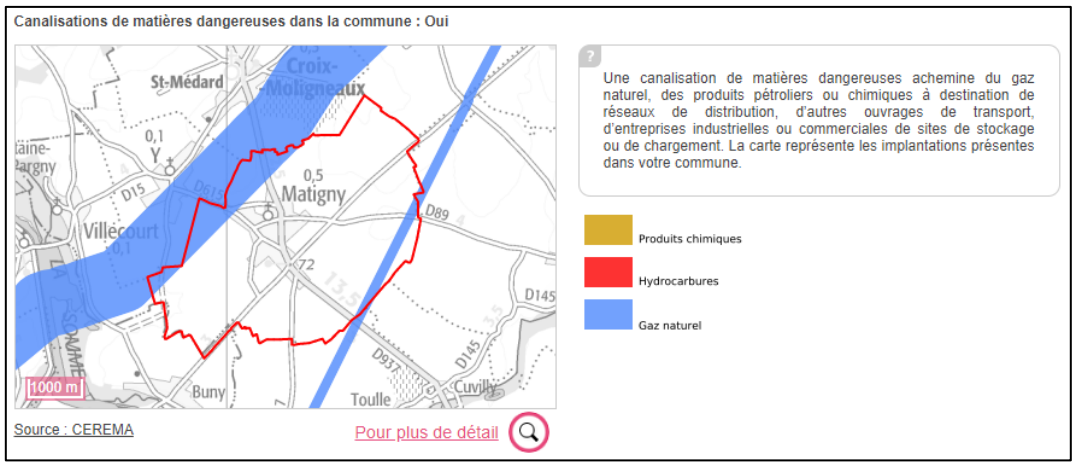
A Hombleux :



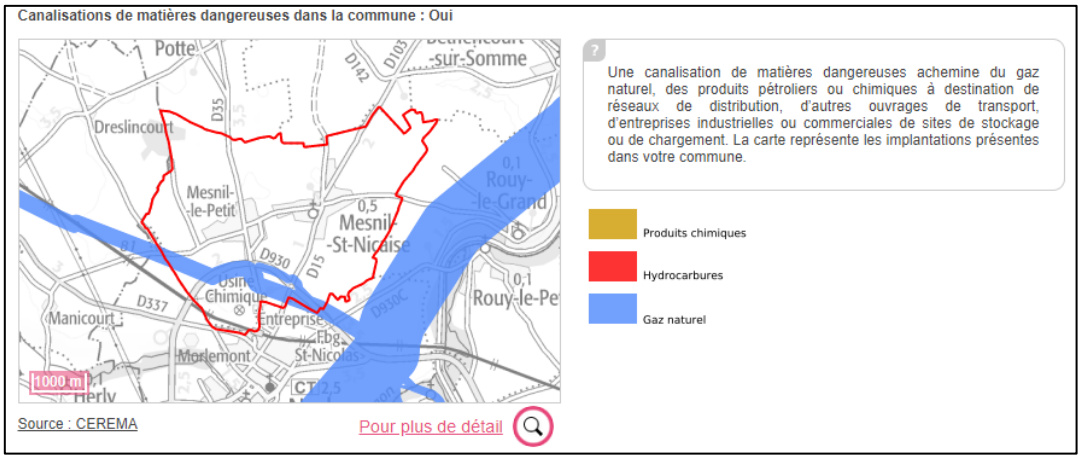
A Languevoisin-Quiquery :



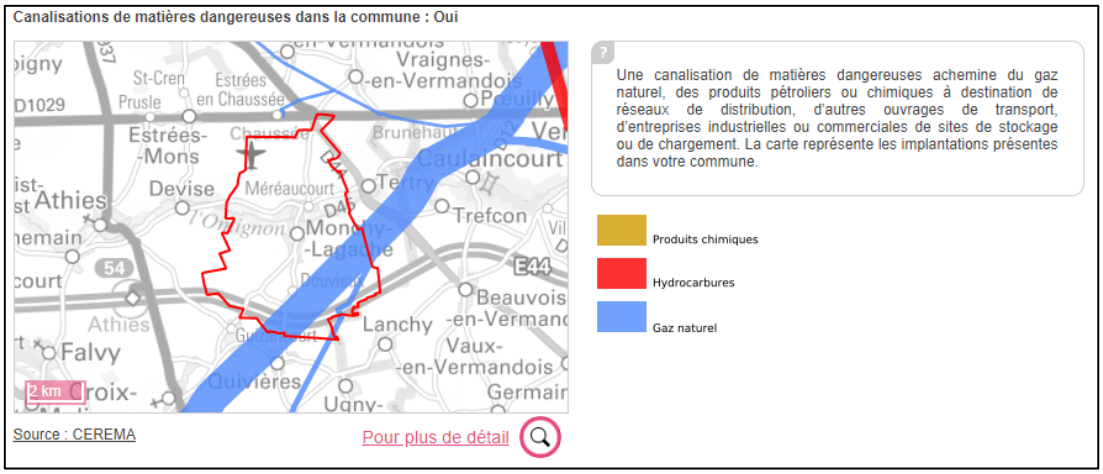
A Matigny :



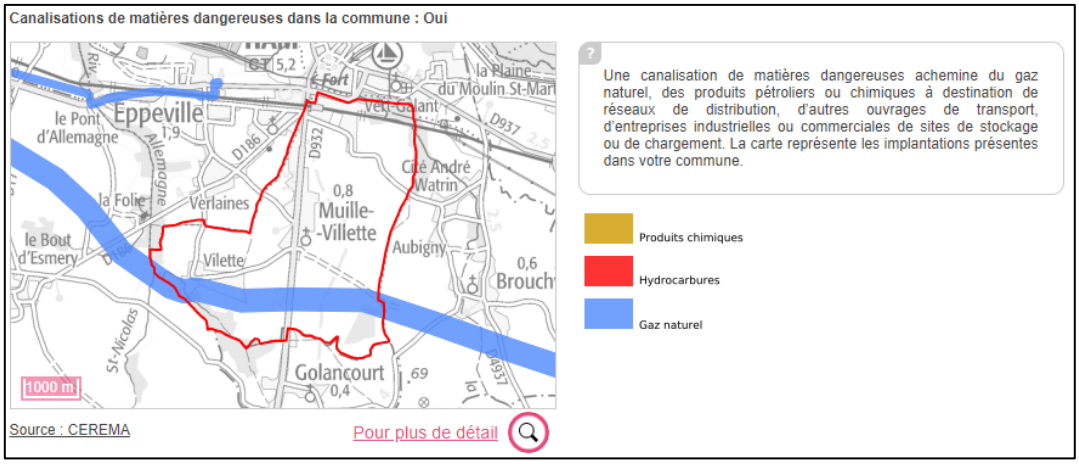
A Mesnil-St-Niçaise :



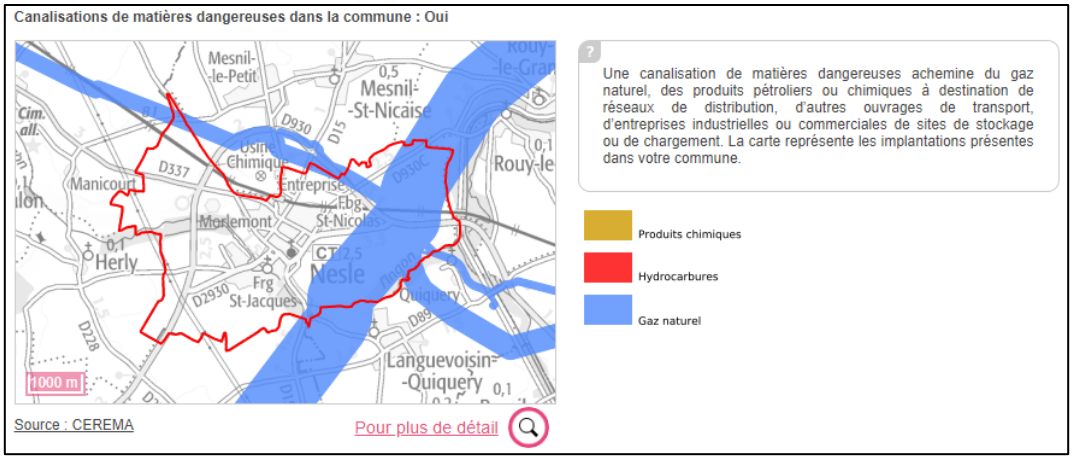
A Monchy-Lagache :



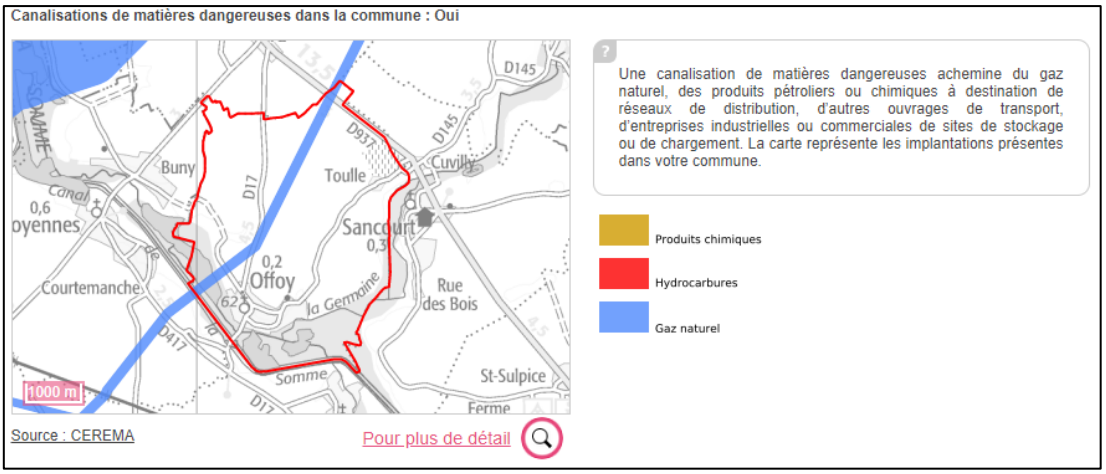
A Muille-Villette :



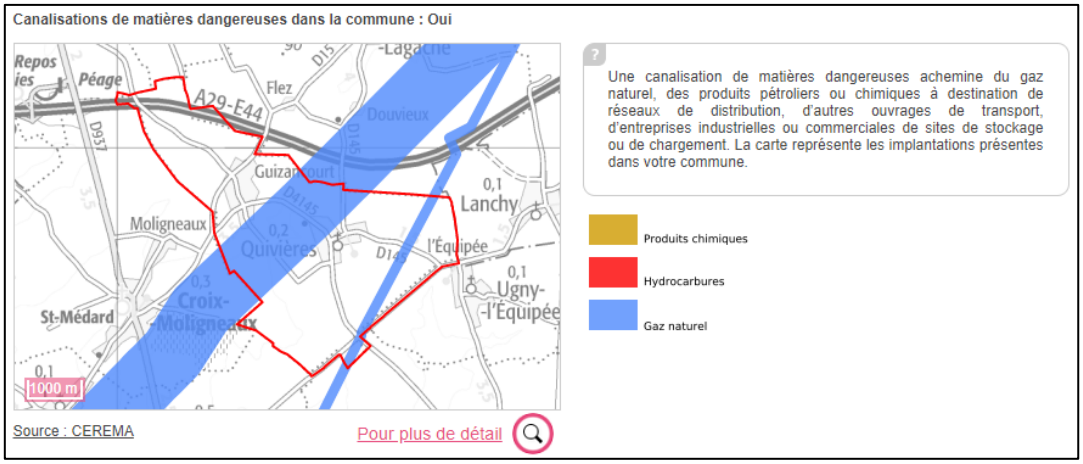
A Nesle :



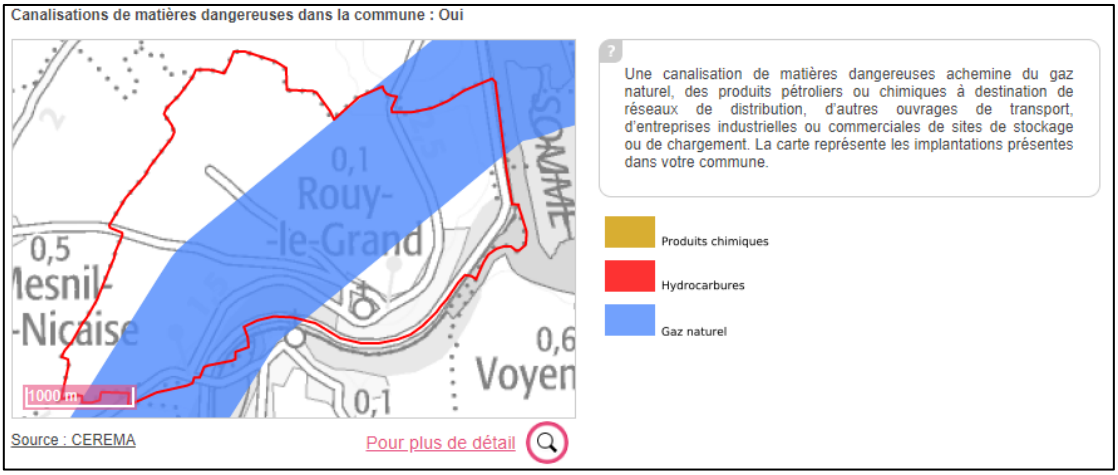
A Offoy :



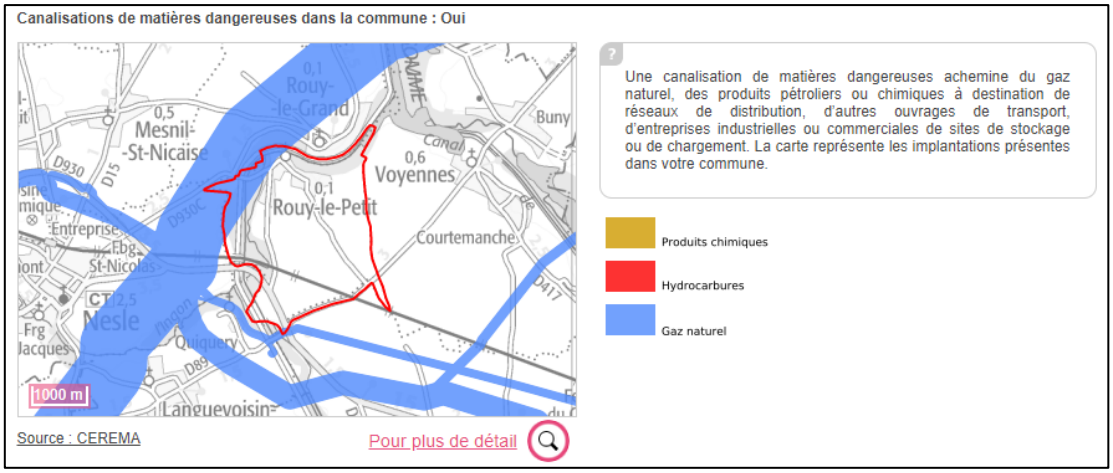
A Quivières :



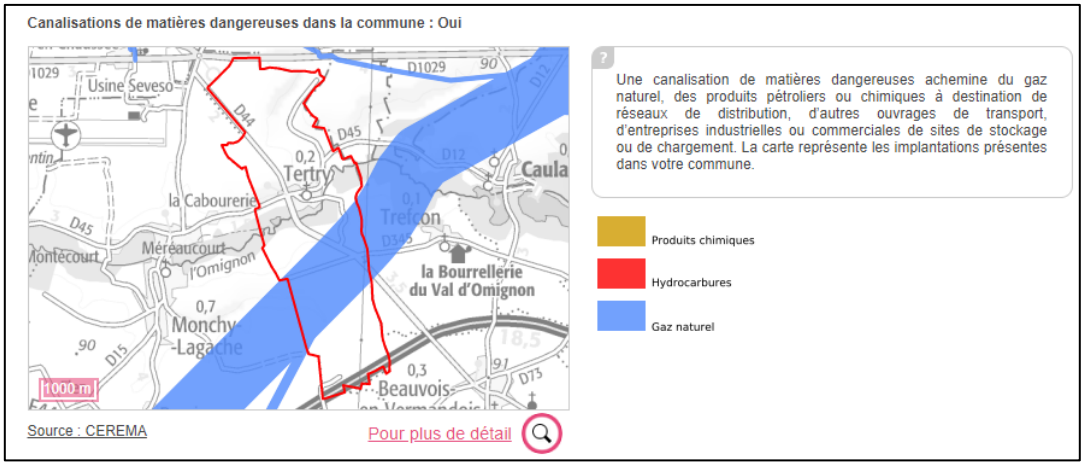
A Rouy-le-Grand :



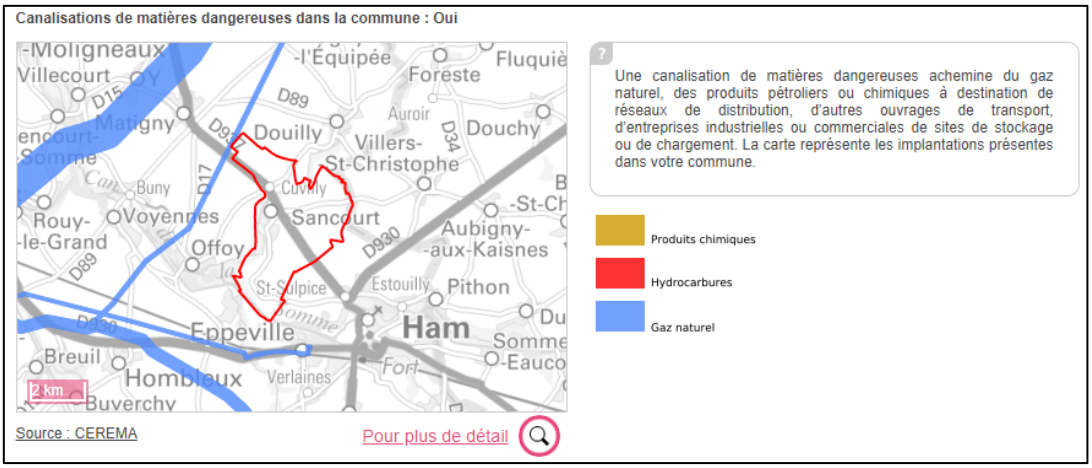
A Rouy-le-Petit :



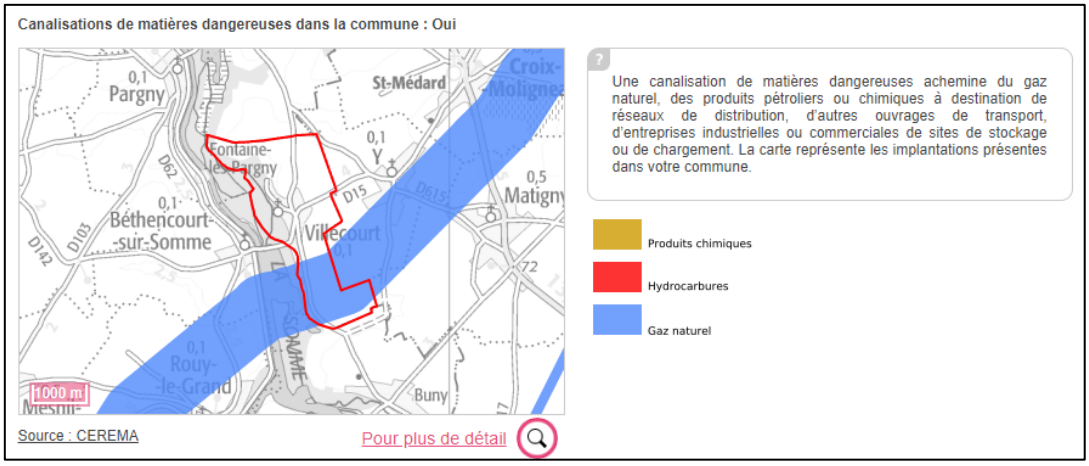
A Tertry :



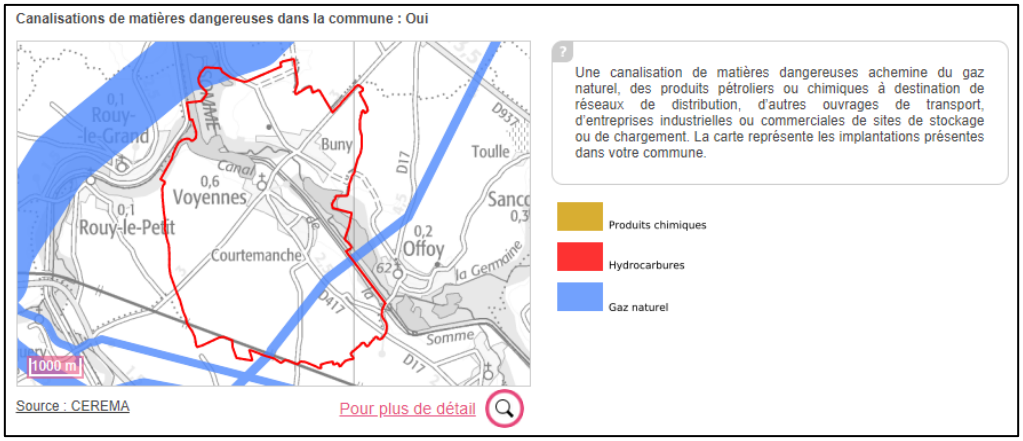
A Sancourt :



A Villecourt :



A Voyennes :



A Y :

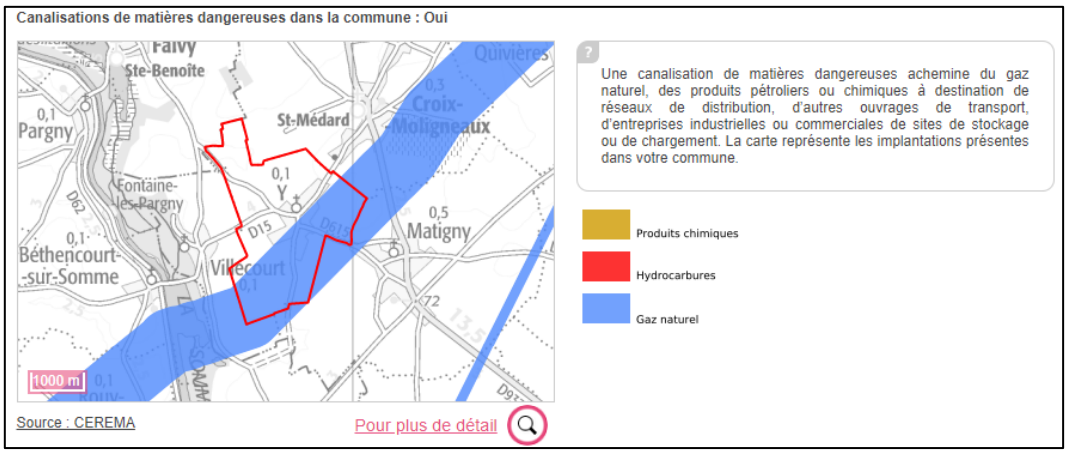


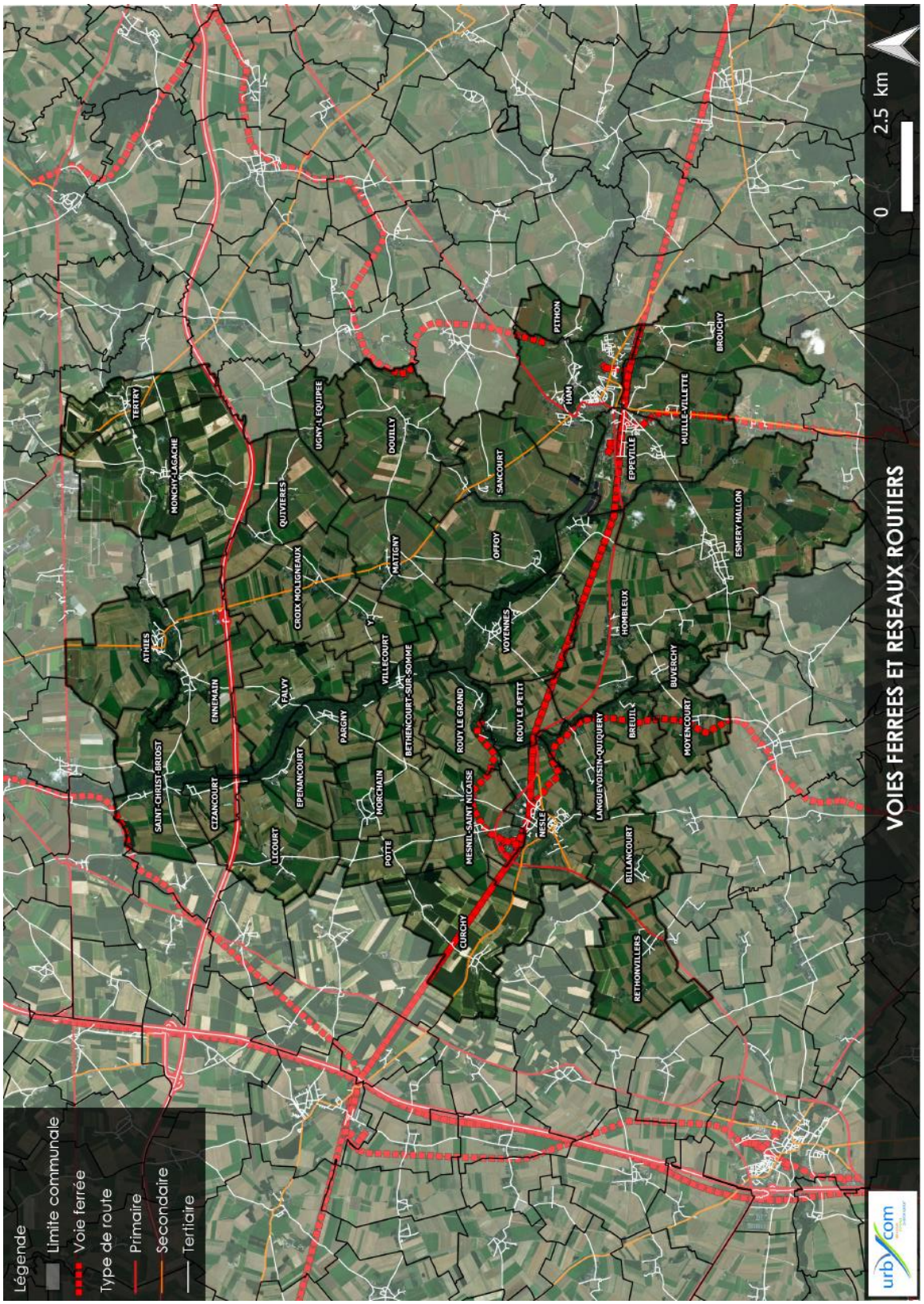
Figure 138 - Carte de localisation de la servitude I3 - CCES



Source : cartographie Urbycom

Des voies ferrées et des axes routiers permettant le transport de matières dangereuses sont localisés sur le territoire intercommunal.

Figure 139 - Carte de localisation des voies ferrées et du réseau routier - CCES



Source : cartographie Urbycom

d. Les engins de guerre

Le territoire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme est concerné par le risque lié aux munitions anciennes de guerre (obus, mines, et autres engins de guerre), au même titre que l'ensemble du département qui fut fortement impliqué lors des deux guerres mondiales (source DDRM).

Un « engin de guerre » est une arme utilisée par l'armée en période de conflit. Il s'agit, la plupart du temps, d'engins explosifs qui peuvent prendre différentes formes, telles que bombes, grenades, obus, détonateurs ou mines. La découverte d'«engins de guerre» peut représenter un danger mortel pour la ou les personnes présentes sur place lorsqu'il y a manipulation.

Les vestiges de guerre constituent dans la région des Hauts-de-France, sinon un risque majeur, du moins une menace constante pour les populations susceptibles d'y être déposées. S'il est difficile de proposer une cartographie précise de ce risque dans le département, les statistiques établies par le Service de Déminage d'Amiens révèlent cependant des zones particulièrement sensibles.

Une attention toute particulière sera portée face à ce risque lors des travaux. Il sera nécessaire de prendre toutes les dispositions nécessaires en cas de découverte d'un engin de guerre.

En cas de découverte d'engins explosifs, les risques peuvent être :

- L'explosion à la suite d'une manipulation, un choc ou au contact de la chaleur ;
- L'intoxication par inhalation, ingestion, ou contact ;
- La dispersion dans l'air de gaz toxiques : les armes chimiques, utilisées pendant la guerre, renferment en effet des agents toxiques mortels ; si leur enveloppe se rompt, des gaz toxiques sont susceptibles de contaminer l'air.

En cas de découverte d'un engin explosif, prévenir la gendarmerie, la police ou le centre de secours compétents selon le cas qui demandera l'intervention du déminage à la préfecture de la Somme.

Si l'engin présente un danger immédiat ou important pour la population, le maire doit :

- Prendre les dispositions pour tenir la population éloignée ;
- Repérer l'engin et en faire interdire l'approche ;
- Eventuellement mettre en place des dispositifs interdisant de toucher ou voir l'engin (pneus, barrières, tresses…).

e. Sites et sols potentiellement pollués

La pollution du sol présente un risque direct pour les personnes et un risque indirect par pollution de nappe phréatique. Les sites pour lesquels une **pollution des sols ou des eaux est avérée**, faisant appel à une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif, sont inventoriés dans la **base de données BASOL** réalisée par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

La **base de données BASIAS**, accessible au public, répertorie les anciens **sites industriels et activités** de services **potentiellement pollués**. Il s'agit d'un inventaire historique régional, réalisé par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).

Les bases de données sont alimentées par l'inspection des installations classées et évoluent par les actions entreprises sur les sites référencés (études, suivi, traitement), elle est donc périodiquement mise à jour. Après traitement, les sites sont transférés dans BASIAS (Base des Anciens Sites Industriels et Activités de Service).

A la différence de BASOL, les sites incorporés dans **BASIAS ne sont pas considérés comme pollués**. On considère simplement que des produits polluants (ex : hydrocarbures pétroliers) ont été manipulés sur ces derniers à une période donnée et que le site peut être potentiellement pollué. A ce titre, le référencement d'un site en particulier dans BASIAS est simplement une indication que des contrôles environnementaux préliminaires doivent être engagés avant tout projet de réaménagement.

Sept sites pollués avérés (BASOL) sont localisés sur le territoire intercommunal :

- **MEWA (ex Euronet) à Eppeville :** Ce site effectuant du nettoyage de serviettes industrielles a été exploité de 1992 à 2006 par Euronet puis cédé en 2006 à la société MEWA. La fermeture définitive est intervenue en 2007. Le site se trouve sur la zone industrielle d'Eppeville, il est composé d'un unique bâtiment de 2700 m^2.
- **Saint Louis Sucre à Eppeville :** Le site d'Eppeville de la Société Saint Louis Sucre est une sucrerie distillerie. Le traitement des betteraves implique des opérations de lavage. Ces lavages génèrent d'importantes quantités d'eaux boueuses qui sont dirigées vers des bassins de décantation. La société Saint Louis Sucre dispose d'un parc de bassins de décantation qu'elle utilise successivement mais également d'un bassin de stockage des eaux condensées provenant principalement de la constitution propre de la betterave. Compte tenu de l'utilisation des bassins à eau et à terre de la sucrerie depuis plus de 70 ans, de la géologie du sous-sol et la présence de la nappe alluviale à quelques mètres de profondeur, il apparaît probable que les terrains occupés aient engendré des pollutions.
- **Valnor SA à Eppeville :** Ce site est une ancienne usine d'incinération de résidus urbains dont l'activité a été suspendue par l'arrêté préfectoral du 22/06/1998. Actuellement, subsiste sur le site un centre de transit de déchets ménagers et assimilés. L'unité se trouve implantée à environ 100 m des premières habitations et est proche de la rivière l'Allemagne.
- **Evonik Rexim à Ham** : Cette ancienne sucrerie de betteraves est utilisée depuis 1965 pour des activités de chimie en relation avec la séparation et la purification d'acides aminés par différents procédés et à partir de matières premières variées (mélasses et résidus sucriers puis poils de porc et plumes de volaille et désormais hydrolysats de protéines provenant de l'extérieur).
- **Installation technique de Gaz de France à Ham :** Le site de Ham de 158 m^2, propriété de Gaz de France, a accueilli une usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille. Actuellement, il est utilisé pour les besoins d'EDF/GDF.
- **SOFTAL (lagune des boues d'aluminium) à Ham :** C'est un site comportant 2 anciennes lagunes de stockage de boues d'hydroxyde d'aluminium de 8000 et 2000 m^2 provenant de la

dépollution des eaux résiduaires d'anodisation de profilés d'aluminium. Les déchets ont été évacués et valorisés en cimenterie. La phase de remise en état des lieux est engagée.

- **Orsan – Amylum à Nesle :** Une lentille de pollution des eaux souterraines par des matières organiques et des sels d'ammonium (jusque 150 mg/l) affecte une zone de 125 Ha entre l'usine et la rivière INGON. Elle résulte du rejet par infiltration d'effluents de l'activité de bio fermentation de l'usine qui utilise des mélasses de betterave et de l'ammoniac pour fabriquer du glutamate de soude (sel d'acide aminé essentiel). Cette pratique a cessé en 1976.

Deux-cent-six sites potentiellement pollués (BASIAS) sont enregistrés sur le territoire intercommunal, cependant, tous ne bénéficient pas d'une localisation précise.

Tableau 54 - Liste des sites potentiellement pollués (BASIAS) - CCES

Identifiant	Raison (s) sociale(s) de l'entreprise (s) connue (s)	Nom (s) usuel (s)	Dernière adresse	Commune	Code activité	Etat d'occupation du site
PIC8000730	Ex Baré abel (Ets)	Ex-Fabrique d'allumettes	Grand chemin de la Brie	ATHIES	C20.51Z	Activité
PIC8000731	Ex Souplet Jean-Baptiste (Ets)	Ex-Fabrique d'allumettes	80200 Athies	ATHIES	C20.51Z	Activité terminée
PIC8000732	Ex Théry Henri (ex. Théry louis (Ets))	Ex-Sucrerie, mécanique générale	Rue du Caire	ATHIES	C25.62B C10.7 D35.30Z	Activité terminée
PIC8001295	Ex-Marchand (Ets)	Ex-Vente de moteurs à gaz ou au pétrole	80200 Athies	ATHIES	C28.30Z C10.6 D35.30Z C25.62B	Activité terminée
PIC8001373	Ex Deteil Père et Fils (Ets)	Ex-Atelier de construction de chaudronnerie	80200 Athies	ATHIES	C25.22Z D35.30Z	Activité terminée
PIC8000716	Ex S.C.A. de Nesle	Ex-Silo	80190 Béthencourt sur Somme	BETHENCOURT-SUR-SOMME	A01.6	Activité terminée
PIC8000775	Ex Lhote honoré (Ets)	Ex-Sucrerie	80400 Brouchy	BROUCHY	C10.7 D35.30Z	Activité terminée
PIC8000776	Ex Dixmier désiré (Ets)	Ex Clos d'équarrissage	80400 Brouchy	BROUCHY	C10.1	Activité terminée
PIC8000777	François Hubert (Ets)	Dépôt souterrain 5 m3 Ess, réparation de machines agricoles	234 rue de Chauny	BROUCHY	C28.30Z V89.03Z	En activité et partiellement en friche
PIC8001438	S.C.A. La Santerroise	Silo	Rue Nesle de	CURCHY	A01.6	En activité
PIC8002006	(Ex-Normand & Cie (Ets) (ex. Blondin (Ets)) (ex. Horrie et Cie (Ets)))	(Ex-Sucreries et fermes de Mesnil et Dreslincourt)	Rue des Marronniers - chemin dit du Bosquet. Hameau de Dreslincourt.	CURCHY	C10.7 D35.30Z C10.1 C23.5 A01.2 D35.30Z	Activité terminée
PIC8001413	Ex S.C.A. d'achat et d'utilisation en commun de machines et instruments agricoles de Croix-Moligneaux	Ex Coopérative	Croix Moligneaux	CROIX-MOLIGNEAUX	A01.6	Activité terminée
PIC8002191	Ex Tampigny Gabriel (Ets)	Ex-Distribution de carburants, garage	Rue du Général de Gaulle	CROIX-MOLIGNEAUX	G45.20 G47.30Z V89.03Z	Activité terminée
PIC8002356	Pointier Jean-Louis	Ligne électrique souterraine	80400 Croix Moligneaux	CROIX-MOLIGNEAUX	C27.32Z	Activité terminée

PIC8000931	Ex Magnier Adolphe (Ets	Ex-Tannerie	80400 Douilly	DOUILLY	C10.1 C15.11Z	Activité terminée
PIC8000933	Ex Bonniére, Cardon et Cie (Ets)	Ex-Sucrerie	Rue de Matigny	DOUILLY	C10.7 D35.30Z	Activité terminée
PIC8001594	Ex Gauchy a. et Cie (Ets)	Ex-Sucrerie de l'Espérance	23 route de Matigny	DOUILLY	C10.7 D35.30Z A01.2 C10.6	Activité terminée
PIC8001906	Ex Defay Hector (Ets)	Ex-Distribution de carburant, garage	37 rue Grande	EPENANCOURT	G47.30Z G45.21A V89.03Z	Activité terminée
PIC8002549	Ex Dersens (Ets)	Ex-Sucrerie	80190 Epénancourt	EPENANCOURT	C10.7 D35.30Z	Activité terminée
PIC8002749	SICA Pulpe (ex Boinet e. et cie (Ets) (ex Ets Boinet, Bourbion et cie) (ex. Dersu jules Etienne (Ets)))	Fabrication et raffinage de sucre (ex-Sté des Sucreries et Distilleries Boinet)	1 rue Grande	EPENANCOURT	V89.03Z C11.01 D35.30Z C10.7	Activité terminée
PIC8003920	SICA Pulpe (ex Boinet e. et cie (Ets) (ex Ets Boinet, Bourbion et cie) (ex. Dersu jules Etienne (Ets)))	Fabrication et raffinage de sucre (ex-Sté des Sucreries et Distilleries Boinet)	2 rue Grande	EPENANCOURT	C10.7 D35.30Z C11.01 V89.03Z	Activité terminée
PIC8000680	Rougier Emile (Ets)	Mécanicien en automobile	80400 Eppeville	EPPEVILLE	G45.21A	Activité terminée
PIC8000986	Armatures du Nord (exNozal Armatures S.A. (ex. S.A. Armatures du Nord et de l'Ouest) (ex. Sté des Clouteries et Tréfileries du Nord) (ex. Sté Hamoise de tréfilerie et clouterie)	Armatures pour béton (ex-Tréfilage des métaux, DLI)	6 rue de la Clouterie	EPPEVILLE	C25.62B V89.03Z C24.3 V89.07Z	En activité
PIC8000987	Mairie d'Eppeville (ex Bibaut marcel (Ets))	Atelier municipaux (ex-Entretien et réparation de véhicules automobiles)	137 rue Jean Moulin (ex-rue de Roye)	EPPEVILLE	G45.21A	Activité terminée
PIC8000988	(Ex Souply Jean-Louis (Ets))	(Ex Mécanique générale)	40 rue Jean Moulin (ex-rue de Roye)	EPPEVILLE	C25.62B	Activité terminée
PIC8000990	Belbezet et Decroloy (ou Devroly) (Ets)	Fabrique de machines de toutes sortes	80400 Eppeville	EPPEVILLE	C28	Activité terminée
PIC8000991	(Ex Kléber-Vassent (Ets))	Carrosserie (ex DLI, garagiste et station de graissage)	22 bis route Maréchal Leclerc (ex	EPPEVILLE	G45.21B G45.20 V89.03Z G47.30Z	En activité et partiellement réaménagé

			route de Nesle)			
PIC8000993	(Ex Dacheux et Cie (Ets) (ex. Ets Dacheux, Ancelin ainé et Lagache))	(Ex-Sucrerie)	80400 Eppeville	EPPEVILLE	C10.7 D35.30Z	Activité terminée
PIC8000994	(Ex Dive e. fils (Ets))	(Ex-Savonnerie, fabrique d'huile)	80400 Eppeville	EPPEVILLE	C20.41Z D35.30Z C10.4	Activité terminée
PIC8000995	(Ex-Gaillard (Ets))	(Ex-Fabrique d'huile)	80400 Eppeville	EPPEVILLE	C10.4	Activité terminée
PIC8000996	(Ex-Gaillard (Ets))	(Ex-Sucrerie)	80400 Eppeville	EPPEVILLE	C10.7	Activité terminée
PIC8000997	(Ex-Crampon Paul (Ets) (ex. Crampon-Leroy (Ets)))	(Ex-Usine de produits agricoles et chimiques de Ham)	5 rue du Sommier	EPPEVILLE	C10.4 C20.15Z	Activité terminée
PIC8000999	La petite Marquise (ex-Comptoirs des carburants (Sté))	Boulangerie (ex-Dépôt de liquides inflammables)	30 rue André Delorme	EPPEVILLE	V89.03Z	Activité terminée
PIC8001603	(Ex Letombe p. et Cie (Ets))	(Ex-Sucrerie)	80400 Eppeville	EPPEVILLE	C10.7 D35.30Z	Activité terminée
PIC8001604	(Ex Fanchan constant (Ets))	(Ex Mécanique générale)	80400 Eppeville	EPPEVILLE	C25.62B D35.30Z	Activité terminée
PIC8001605	(Ex Blenze (Ets))	(Ex-Charronnage)	Rue de la Clouterie	EPPEVILLE	C30.9 D35.30Z	Activité terminée
PIC8001606	Declety et Dessin (Ets)	Ateliers de constructions mécaniques et de chaudronnerie de fer et de cuivre	80400 Eppeville	EPPEVILLE	D35.30Z C25.22Z C28	Activité terminée
PIC8002071	Aubine Onyx S.A. (ex. S.A. Union des Services Publics)	Décharge de déchets industriels banals, enlèvement des OM	Rue Nouvelle	EPPEVILLE	E38.44Z E38.11Z	En activité
PIC8002364	Saint-Louis Sucre SNC (ex. Générale Sucrière SNC, SA Cie nouvelle de Sucreries Réunies, SA Sucrière d'Eppeville, Bocquet et cie, Bostenne et Cie, Bostenne et Leconte)	Fabrication de produits azotés et d'engrais, DLI souterrain (essence)	90 rue Maréchal Leclerc (ex rue de Nesle)	EPPEVILLE	V89.03Z C20.15Z C25.62B D35.30Z C20.12Z C10.1 C10.7 C11.01 V89.01Z	En activité et partiellement réaménagé
PIC8002748	(Ex-Monceaux e. et cie (Ets))	(Ex-Sucrerie)	80400 Eppeville	EPPEVILLE	D35.30Z C10.7	Activité terminée
PIC8002966	(Ex Tésual (Ets))	(Ex-Ateliers de mécanique)	80400 Eppeville	EPPEVILLE	C25.62B D35.30Z	Activité terminée
PIC8003072	Dossin et fils S.A.R.L.	Silos de céréales	Rue Nouvelle. Z.I.	EPPEVILLE	A01.6	En activité
PIC8003643	Euronet S.A.	Blanchisserie- Essuyage industriel	Rue Nouvelle	EPPEVILLE	D35.30Z S96.01	En activité
PIC8003645	(Ex Valnor S.A. (ex USP, Union de services publics))	(Ex-Installation d'incinération d'ordures ménagères, Déchetterie)	80400 Eppeville	EPPEVILLE	E38.47Z E38.11Z	Activité terminée
PIC8003646	Lanvin (SA)	Mélange et compostage de sciures et sels d'ammonium	80400 Eppeville	EPPEVILLE	V89.01Z	En activité
PIC8003831	(Ex Huilcombus) (ex Leclerc robert (Ets))	Desserte de carburants	17 rue Jean Moulin (ex rte de Roye)	EPPEVILLE	G47.30Z V89.03Z V89.03Z V89.03Z	Activité terminée
PIC8001010	Labarre (Ets)	Sucrerie	80400 Esmery-Hallon	ESMERY-HALLON	C10.7	Activité terminée
PIC8001011	Bonard R. (Ets) (ex Warme marcel (Ets))	Couverture générale - (ex DLI 6.3 m3, garagiste)	60 rue Grande	ESMERY-HALLON	G45.20 V89.03Z	Activité terminée

PIC8002197	S.C.A. de la région Est d'Esmery-Hallon	Coopérative	80400 Esmery Hallon	ESMERY-HALLON	A01.6	Ne sait pas
PIC8002203	S.C.A. de motoculture d'Esmery-Hallon	Coopérative	80400 Esmery Hallon	ESMERY-HALLON	A01.6	Ne sait pas
PIC8000807	Ex S.C.A. de forçage d'endives de Falvy	Ex Coopérative	80190 Falvy	FALVY	A01.6	Activité terminée
PIC8001018	Ex Chiraux louis François (Ets)	Ex-Sucrerie	Rue de Pargny	FALVY	C10.7 D35.30Z	Activité terminée
PIC8001019	Ex Debray (Ets)	Ex-Sucrerie	Rue de la Chapelle	FALVY	C10.7 D35.30Z	Activité terminée
PIC8000406	(Ex Paux Alfred (Ets))	(Ex-Dépotoir à vidange)	Chemin de Douilly	HAM	E38.42Z	Activité terminée
PIC8000606	Ex Digeon Arthur (Ets)	Ex-Transports urbains et routiers	5 rue Charles Gronier	HAM	H49.39	Activité terminée
PIC8000649	Ex Maurel (Ets)	Ex-Sucrerie	80400 Ham	HAM	C10.7 D35.30Z	Activité terminée
PIC8000670	Ex-Sté des Engrais de Roubaix S.A.	Ex-Fabrication d'engrais	Route de Chauny	HAM	C20.15Z	Activité terminée
PIC8000955	(Ex Hénon Léon (Ets))	(Ex Mécanique générale, chaudronnerie)	29 route de Saint Quentin	HAM	C25.22Z C25.62B	Activité terminée
PIC8000984	Ex-Corne et cie (Ets)	Ex-Fabrique de papier	80400 Ham	HAM	D35.30Z C17.1	Activité terminée
PIC8000989	NOREPI (ex S.C.A. de stockage et de vente de blé de la région de Ham)	Coopérative	65 rue de Noyon	HAM	A01.6	En activité et partiellement en friche
PIC8001178	Ex Marotine (ets)	Ex-Fabrique d'huile	Digue Saint Grégoire - Faubourg de Noyon	HAM	C10.4 D35.30Z	Activité terminée
PIC8001183	Ex Leroy-Bertaux (Ets)	Ex-Atelier à enfumer les sabots	80400 Ham	HAM	C25.50A	Activité terminée
PIC8001184	Ex Goard a. (Ets)	Ex-Fabrique d'allumettes	Faubourg de Noyon	HAM	C20.59Z	Activité terminée
PIC8001190	Ed (ex-Sté des comptoirs picards)	Supermarché (ex-Dépôt aérien 12m3 de mazout)	10 rue de Noyon (ex-rue Edouard Daladier)	HAM	V89.03Z	Activité terminée
PIC8001194	(Ex Boitel et Cie (Ets))	(Ex-Usine à gaz)	37 avenue Delorme	HAM	D35.2	Activité terminée
PIC8001195	Ex-Barbier (Ets)	Ex-Revivification du noir animal	80400 Ham	HAM	C10.4	Activité terminée
PIC8001197	Ex Lofferon Charles (Ets)	Ex-Industrie chimique de base, fabrique d'engrais	80400 Ham	HAM	C20.1 C20.15Z	Activité terminée
PIC8001203	Ex Commun jean (Ets)	Contrôle technique des véhicules ex-Garagiste, dépôt souterrain 10m3 de DLI	2 rue de Verdun	HAM	V89.03Z G45.20	Activité terminée
PIC8001204	(Ex Briot-Gronier (Ets))	Négoce de matériaux de construction - (ex-Dépôt aérien et souterrain de DLI)	3 avenue Delorme	HAM	V89.03Z V89.03Z V89.03Z V89.03Z	Activité terminée
PIC8001206	Ex-Barbier Armande et Philipe (Ets)	Ex-Fabrique d'allumettes	80400 Ham	HAM	C20.51Z	Activité terminée
PIC8001208	Ex Fernet Raymond (Ets)	Ex-Dépôt de pneus neufs et réparation de pneumatiques	63 boulevard du Général de Gaulle	HAM	C20.17Z	Activité terminée
PIC8001209	Rexim S.A. (ex. SICAC ; Sté Sucrière de Ham ; Sté Industrielle et Agricole de la Somme ; Bernot	Fabrique de potasse, bassin de décantation, industrie chimique de base, industries pharmaceutiques...	33 rue de Verdun ; route de Chauny	HAM	V89.03Z C24.47Z C21.10Z C10.1 V89.01Z C21.10Z	En activité

	Fils ; Bernot Achille ; Gérault et Cie ; Arrachart et Lafeuille ; Lafeuille, Théry, Gottineau et Cie)				C20.1 E37.00Z A01.2 D35.30Z C20.15Z C11.01 C10.7	
PIC8001219	Fernet René (Ets) (ex : Juglair Flavio)	"Garage de l'avenir" - Dépôt souterrain 12 m3 de DLI	22 rue Salvador Allendé (ex 49 due de Grande St-Quentin)	HAM	V89.03Z V89.03Z	En activité
PIC8001220	Ex-Sté des Cars Perdigeon	Ex-Transports urbains et routiers	Résidence du Bois (ex rue du Bois)	HAM	F42 H49.39	Activité terminée
PIC8001343	Ex-Gaillard (Ets)	Ex-Sucrerie	80400 Ham	HAM	D35.30Z C10.7	Activité terminée
PIC8001392	Ex Dacheux et cie (Ets)	Ex-Sucrerie	80400 Ham	HAM	C10.7 D35.30Z	Activité terminée
PIC8001569	Ex Bedu frères et Guerin (Ets)	Ex-Ateliers de constructions mécaniques et chaudronnerie	80400 Ham	HAM	C28.2 C24.20Z C25.22Z D35.30Z	Activité terminée
PIC8001638	SOPTOL (ex-Mahot Rathier (Ets) (ex. Mahot (Ets))	Tôlerie industrielle (ex Equipements mécaniques, fabrication de machines-outils, fours aérothermes)	18 rue de Verdun (ex 18 route de Chauny)	HAM	C28.41Z C28.1 C28.2 C28.49Z C28.30Z C25.22Z D35.30Z	Activité terminée
PIC8001642	(Ex Vatin v. (Ets))	(Ex-Serrurerie)	Rue Marchande	HAM	D35.30Z C25.62B	Activité terminée
PIC8001679	(Ex Geiger Charles (Ets))	(Ex-Serrurerie)	10 rue de Saint Quentin	HAM	C28.30Z C25.71Z	Activité terminée
PIC8002076	(Ex Vilpoix robert (Ets))	(Ex-Distribution de carburants)	43 boulevard du Général de Gaulle	HAM	G45.20 V89.03Z G47.30Z	Activité terminée
PIC8002181	Ex Fossier-Bouchy (Ets)	Exs Constructeur mécanicien	24 rue Marchande	HAM	C28.1 D35.30Z	Activité terminée
PIC8002182	Ex Dive E. fils (Ets)	Ex-Industrie des corps gras	80400 Ham	HAM	D35.30Z C10.4	Activité terminée
PIC8002193	S.C.A. d'approvisionnement de Ham	Coopérative	80400 Ham	HAM	A01.6	Ne sait pas
PIC8002376	Ex Debray Raymond (Ets)	Ex-Distribution d'essence	53 boulevard du Général de Gaulle	HAM	V89.03Z G45.21A G47.30Z	Activité terminée
PIC8002566		Station d'épuration	80400 Ham	HAM	E37.00Z	Ne sait pas
PIC8002612	Sapag S.A. (ex. Sté Comap ; Cie générale de robinetterie ; Ateliers de Saint-Sulpice)	Fonderie, usine de fabrication de robinetterie industrielle	2 rue du Marais	HAM	C28.2 C24.5	En activité
PIC8002615	Caura Alexandre (Ets)	Fabrique de robinet, fonderie de cuivre	80400 Ham	HAM	C25.71Z D35.30Z C24.44Z	Ne sait pas
PIC8002622	Ex Duroisel (Ets)	Ex-Sucrerie	Route de Paris	HAM	C10.7	Activité terminée
PIC8002623	Ex Leblanc aimé (Ets)	Ex Fabrique de lames de râpes pour sucrerie	Boulevard de l'Est	HAM	D35.30Z C25.9	Activité terminée
PIC8002624	Ex Allard (Ets)	Ex Fabrication de tubes en cuivre et en fer,	Boulevard du Nord	HAM	C25.22Z C28.49Z C25.62B	Activité terminée

		mécanique générale (CM)			D35.30Z C24.20Z C24.5 C28.2	
PIC8002626	Ex Bayard-Pollet (Ets)	Ex Sciage de sucre	2 rue de Chauny	HAM	C10.7 D35.30Z	Activité terminée
PIC8002673	Patin (Ets)	Fabrique d'engrais	80400 Ham	HAM	C20.15Z	Activité terminée
PIC8002795	Ex Gronier Charles (Ets)	Ex Quincaillerie	5 rue aux Poulets	HAM	D35.30Z C25.71Z	Activité terminée
PIC8002868	DMS (TOTAL) ; ex Les Distributeurs de Combustibles Associés S.N.C. (ex. S.A. Orange)	Dépôt de liquides inflammables avec réservoirs enterrés	66 rue de Noyon	HAM	V89.03Z	Activité terminée
PIC8003036	Tetrel-Pluche (Ets) (ex : Tétrel (Ets))	Mécanique et fonderie	80400 Ham	HAM	C24.5 C25.62B C28 D35.30Z	Activité terminée
PIC8003118	Durand Garages	Station Total, DLI de 60 m3	37 route de Chauny	HAM	V89.03Z	En activité
PIC8003119	Sté du Comptoir du Plastic	Atelier de transformation de matières plastiques	35 ter route de Chauny	HAM	C20.16Z	En activité
PIC8003120	Comod	DLI au supermarché Stock	27 route de Chauny	HAM	G47.30Z V89.03Z	En activité et partiellement réaménagé
PIC8003127	(Ex Gomart (Ets))	(Ex Tannerie)	6 rue des Hardines + 3 rue Salvador Allendé	HAM	D35.30Z C15.11Z	Activité terminée
PIC8003131	(Ex Cassel-Vasset (Ets))	Librairie - papeterie (ex-Imprimerie, librairie, papeterie, journal de Ham)	22 rue du Général Foy	HAM	C20.70Z C18.1 C26.70Z C15.11Z C18.11Z	Activité terminée
PIC8003137	Softal S.A. (ex. Sté Cegedur Pechiney ; Sté Rhenalu ; S.A. Cuivres et Alliages ; Cie Française des Produits Métallurgiques ; Omnium Industriel de Ham ; S.A. Distllerie de Sébastopol)	Usine de production de demi-produits en métaux non ferreux, traitement et revêtement des métaux	38 route de Chauny - (ex 18 rue de Verdun)	HAM	D35.30Z C25.50A C25.61Z C24.4 V89.07Z V89.03Z C11.01	En activité

PIC8003242	Cétrel (Ets)	Fonderie	80400 Ham	HAM	D35.30Z C24.5	Ne sait pas
PIC8003323	Cie du Chemin de fer du Nord	Transport et installations ferroviaires	4 Place de la gare	HAM	H49.10Z D35.30Z	En activité et partiellement réaménagé
PIC8003476	(Ex Basset Henri et cie (Ets))	(Ex Production et distribution de combustibles gazeux)	Rue de Saint Quentin (ex Grande rue)	HAM	D35.2 C28 C25.62B C25.22Z	Activité terminée
PIC8003477	Alexander jules (Ets)	Mécanique générale	80400 Ham	HAM	C28 C25.62B	Activité terminée
PIC8003503	EDF/GDF	Installation technique de Gaz de France	Avenue André Delorme	HAM	C19.10Z D35.28	Activité terminée
PIC8003558	Ex Delaruelle pierre (Ets)	Ex Rechapage de pneus	40 rue du Général Leclerc	HAM	G45.20 C20.17Z	Activité terminée
PIC8003806	Ex Lavoirs modernes (Sté des) (SARL)	Laverie automatique (ex-Blanchisserie)	24 rue de Noyon	HAM	S96.01	En activité et partiellement réaménagé
PIC8001246	Vassent Sté	Sté des transports VASSENT	1 rue Nesle	HOMBLEUX	G45.21B V89.07Z V89.03Z H49.39 G45.21A	En activité
PIC8001247	Damiens Françoise (ex Hanssart père et fils (Ets))	Atelier d'art "sculpture et ébéniste" (ex-Sté de constructions métalliques Hanssart)	4 rue des Forges	HOMBLEUX	C25.1	Activité terminée
PIC8001248	Hanssart père et fils (Ets)	Sté de constructions métalliques Hanssart	20 rue Nesle	HOMBLEUX	C25.1	En activité
PIC8001249	Ex Secret André (Ets)	Ex Dépôt souterrain FOD	80400 Hombleux	HOMBLEUX	F42 V89.03Z	Activité terminée
PIC8001250	Berriot jacques (Ets)	Garage Berriot (dépôt souterrain de DLI)	80400 Hombleux	HOMBLEUX	G45.20 V89.03Z	Activité terminée
PIC8001251	(Ex Boulet et Cie (Ets))	(Ex Sucrerie, distillerie)	Route de Nesle	HOMBLEUX	D35.30Z C11.02 C11.01 D35.30Z C10.7 D35.30Z	Activité terminée
PIC8001252	Ex Griffon (Ets)	Ex Clos d'équarrissage	80400 Hombleux	HOMBLEUX	C10.1	Activité terminée

PIC8001609	S.C.A. de motoculture d'Hombleux-Grécourt	Coopérative	80400 Hombleux	HOMBLEUX	A01.6	Activité terminée
PIC8001612	Ex Lesne a. et Cie (Ets) (ex.Barre J. et Cie (Ets)) (ex. Baudet et Cie)	Ex Sucrerie d'Hombleux	80400 Hombleux	HOMBLEUX	C10.7 D35.30Z	Activité terminée
PIC8001816	Ex Etienne Victor (Ets)	Ex Fabrication de motocycles et de bicyclettes et véhicules pour invalides	80400 Hombleux	HOMBLEUX	C30.91Z	Activité terminée
PIC8002180	Ex Caboche, Gruet et Cordelle vve (Ets) (ex. Gruet, Cordelle et cie (Ets))	Ex Sucrerie	80400 Hombleux	HOMBLEUX	C10.7 D35.30Z	Activité terminée
PIC8002398	Ex Dechamps Yves (Ets)	Ex-Desserte de carburants	80400 Hombleux	HOMBLEUX	G45.3 G47.30Z	Activité terminée
PIC8002660	De Tocqueville R. (Ets)	Fabrication d'équipements mécaniques (pulsomètre)	80400 Hombleux	HOMBLEUX	D35.30Z C28.2	Activité terminée
PIC8002661	Ex Bernot Achille (Ets)	Ex-Sucrerie	80400 Hombleux	HOMBLEUX	D35.30Z C10.7	Activité terminée
PIC8001267	Ex Villain Charles (Ets)	Ex-Industrie des corps gras, travail des grains, production de boissons alcoolisées	80190 Languevoisin Quiquery	LANGUEVOISIN-QUIQUERY	C10.4 C10.6 D35.30Z C11.01 A01.2 C10.6	Activité terminée
PIC8001381	S.C.A. de production et de transformation de produits agricoles du Santerre	Coopérative	80190 Languevoisin Quiquery	LANGUEVOISIN-QUIQUERY	A01.6	Ne sait pas
PIC8003737	S.C.A. Agro Picardie	Silo de stockage de céréales	Hameau Quiquery	LANGUEVOISIN-QUIQUERY	A01.6	En activité
PIC8001632	Boinet, Bourbion et Cie (Ets) (ex. Ets Lesquendieu frères) (ex. Ets Lesquendieu éloy)	Sucrerie	80320 Licourt	LICOURT	C10.7 D35.30Z	Activité terminée
PIC8002400	Beaumont (Ets) (ex ets Poiré louis)	Dépôt de liquides inflammables	80320 Licourt	LICOURT	G47.30Z V89.03Z	Activité terminée
PIC8001334	Ex Ouarnier, Javat et Cie (Ets) (ex : Ouarnier, Jadat et Cie (Ets) ; ex : Maurel fils, Mauduit et cie (Ets))	Ex-Sucrerie	4 rue Nationale	MATIGNY	C10.7 D35.30Z	Activité terminée
PIC8001466	Ex-Carette et Cie (Ets)	Ex-Sucrerie	10 rue Nationale	MATIGNY	C10.7 D35.30Z	Activité terminée
PIC8002289	Ex Mauroy et Baudoin (Ets)	Ex-Sucrerie	80400 Matigny	MATIGNY	D35.30Z C10.7	Activité terminée
PIC8002633	Ex Ouarnier et cie (Ets) (ex. Maurel fils, Mauduit et cie (Ets)) (ex. Maurel (Ets))	Ex-Sucrerie	80400 Matigny	MATIGNY	C10.7 D35.30Z	Activité terminée
PIC8002665	Ex Macherez a. (Ets)	Ex-Sucrerie	80400 Matigny	MATIGNY	D35.30Z C10.7	Activité terminée
PIC8003143	Gauchy et Cie (Ets)	Sucrerie, ferme, travail des grains	80400 Matigny	MATIGNY	C10.7 C10.6	Ne sait pas

					A01.2 D35.30Z	
PIC8003363	ANYCA (S.A.R.L) - ex-Société Sucrière Agricole de Matigny S.A.	Entreposage non frigorifique - ex-Sucrerie	42 rue Nationale	MATIGNY	C10.7 D35.30Z	Activité terminée
PIC8001474	Orsan S.A. (ex Savary J. et Cie (Ets))	Ajinomoto Foods Europe (ex-Distillerie de Nesle)	48 rue Nesle	MESNIL-SAINT-NICAISE	D35.30Z C10.7 C11.01 C20.1	En activité et partiellement réaménagé
PIC8001475	S.A. de Récupération de Produits Chimiques	Fabrique d'ammoniaque, d'acides organiques, de sulfate de potasse et de cyanure de sodium	Rue de Nesle	MESNIL-SAINT-NICAISE	C10.7 C20.1	En activité
PIC8001476	Ex-Cavalier (Ets) (ex : Ets Caviller-Lespine)	Ex-Sucrerie, travail de grains	46 rue de Nesle	MESNIL-SAINT-NICAISE	C10.7 D35.30Z C10.6	En activité
PIC8001698	Picardie électricité (ex Bonanni gino (Ets))	Electricité générale (ex-Garagiste (essence))	12 route de Nesle	MESNIL-SAINT-NICAISE	G45.21A	Activité terminée
PIC8002417	Michaux Georges (ex Gaillez jean (Ets))	Serrurerie, chaudronnerie (ex-Garage et desserte de carburants)	1 rue de Roisel	MESNIL-SAINT-NICAISE	G47.30Z G45.21A	Activité terminée
PIC8002659	S.C.A. Agro Picardie	Silos de céréales	80190 Mesnil-Saint-Nicaise	MESNIL-SAINT-NICAISE	A01.6	Ne sait pas
PIC8003241	Orsan S.A.	Ajinomoto Foods Europe "Industrie chimique de base"	48 rue de Nesle	MESNIL-SAINT-NICAISE	C20.1	En activité
PIC8003243	Produits Organiques du Santerre	Ateliers de fabrication de produits organiques	48 rue de Nesle	MESNIL-SAINT-NICAISE	C20.14Z	En activité et partiellement réaménagé
PIC8003244	Picardie Récup S.A.R.L.	Décharge de déchets industriels banals	18 rue Péronne	MESNIL-SAINT-NICAISE	E38.44Z	En activité
PIC8003245	Amylum France S.A.S.	Industrie chimique de base	46 rue de Nesle	MESNIL-SAINT-NICAISE	C20.1	En activité
PIC8003369	Théry Henri (Ets) (ex. Ets Horrie Vve et cie)	Sucreries et Fermes de Mesnil et Dreslincourt	80190 Mesnil St Nicaise	MESNIL-SAINT-NICAISE	C25.62B C10.7 C11.02 A01.2 D35.30Z	Ne sait pas
PIC8000729	Ex S.C.A. de Nesle	Ex-Silo	80200 Monchy Lagache	MONCHY-LAGACHE	A01.6	Activité terminée
PIC8001143	C.U.M.A. de Monchy-Lagache (ex. S.C.A. de battage et de culture mécanique de Monchy-Lagache)	Coopérative	15 rue Grande	MONCHY-LAGACHE	A01.6	En activité
PIC8002226		Aérodrome de Péronne-Mons en Chaussée	Bosse de la Laby	MONCHY-LAGACHE	H51	En activité
PIC8002424	T.R.A.P.I.L. (Sté de transport par pipeline)	Pipeline de liaison aérodromes de Péronne et Pipeline Cambrai- Châlon-sur-Saône	80200 Monchy Lagache	MONCHY-LAGACHE	H49.50Z	En activité
PIC8002482	Ex Dubois Roger (Ets) (ex Ets Castel Maurice ; ex-Castel Georges)	Ex-Dépôt de liquides inflammables	26 rue Grande	MONCHY-LAGACHE	G47.30Z V89.03Z	Activité terminée
PIC8002500	Trincart julien (Ets)	D.L.I. souterrain, garage	9 rue Grande	MONCHY-LAGACHE	V89.03Z G45.21A G47.30Z	Activité terminée

PIC8002663	S.N.C. PMG (ex. Sicomex-Plastiques S.A.R.L.) (ex. S.A.R.L. Saureval) (ex. Sté Plastiques Mitry ; Cie Nouvelle des Sucreries Réunies ; Ets réunis Prague Schneider et Cie) *	Ancienne râperie puis compagnie sucrière de Monchy-Lagache (S.A.)	8 rue de Douvieux	MONCHY-LAGACHE	D35.30Z C10.7 C10.6 C20.16Z	Partiellement réaménagé et partiellement en friche
PIC8001834	Griffon Jean-Baptiste (Ets)	Équarrissage	80190 Morchain	MORCHAIN	C10.1	Ne sait pas
PIC8002188	S.C.A. de motoculture de Morchain, Epénancourt et Béthencourt-sur-Somme	Coopérative	80190 Morchain	MORCHAIN	A01.6	Ne sait pas
PIC8001277	(Ex Amyot (Ets))	(Ex-Sucrerie)	80400 Moyencourt	MOYENCOURT	C10.7 D35.30Z	Activité terminée
PIC8001396	Société Woerst France (ex. Legrand Simon (Ets))	Matières plastiques (ex-sucrerie de Moyencourt)	11 rue du Parc	MOYENCOURT	C20.16Z C10.7 D35.30Z	Activité terminée
PIC8002644	(Ex-Thomas et Cie (Ets))	(Ex-Sucrerie)	80400 Moyencourt	MOYENCOURT	D35.30Z C10.7	Activité terminée
PIC8002883	AGRI SERVICE (ex. Topart adonis (Ets))		6 rue Fourchelle	MOYENCOURT	C28.30Z D35.30Z	En activité
PIC8001527	Ex Courtois André (Ets)	Ex-Commerce de cycles	Rue de Paris (ex 32 route Nationale)	MUILLE-VILLETTE	G45.40Z	Activité terminée
PIC8001847	Fontaine François (Ets)	Équarrissage	80400 Muille-Villette	MUILLE-VILLETTE	C10.1	Activité terminée
PIC8001850	Rigaux-Fidel (Ets)	Fabrique d'allumettes	Place de la gare	MUILLE-VILLETTE	C20.51Z	Activité terminée
PIC8003124	Fournitures Plastiques et Caoutchoucs S.A.R.L.	Atelier de découpage et de transformation de produits finis en matière plastique et caoutchouc	155 rue de Paris - Muille-Villette ; (ex-route de St Quentin)	MUILLE-VILLETTE	C20.16Z	En activité
PIC8003390	Axe conditionnement (ex Duroisel (Ets))	Entreprise de conditionnement, emballages à façon (ex-Sucrerie)	5 rue de Paris	MUILLE-VILLETTE	D35.30Z C10.7	Activité terminée
PIC8003522	Lefrant-Rubco Sté (ex. Ets Lefrant Dargaud et Cie ; Lefrant jules ; Lefrant Bienfait ; Lefrant et Rigaud)	Fabrique et épuration d'huiles minérales	64 route de Paris ; route de Noyon	MUILLE-VILLETTE	C20.16Z C19.20Z D35.30Z C10.4 C20.17Z	En activité
PIC8003835	S.A. Vilmurier (ex. Odelot Annie (Ets)) (ex. S.A. Vilmurier)	Supermarché Intermarché	80 route de Paris	MUILLE-VILLETTE	G47.30Z V89.03Z V89.07Z S96.01	En activité
PIC8000229	Ringdex S.A. (ex. Orsan Sté) (ex. Savary et Cie (Ets))	Ajinomoto Foods Europe "Usine Orsan " (ex. distillerie de Nesle)	Route de Péronne	NESLE	C20.13B C10.7 D35.30Z C20.15Z C11.01	En activité
PIC8000576	Lefevre Christiane (Ets)	Fabrication de machines et équipements + munitions	54 avenue Maréchal Foch	NESLE	C28	Activité terminée
PIC8001192	Frayer S.A.R.L. (Ets)	Chaudronnerie, tonnellerie	44 route de Chaulnes	NESLE	C25.22Z	En activité
PIC8001492	S.C.A. de stockage et de vente de blé	Coopérative	80190 Nesle	NESLE	A01.6	En activité

	de la région de Nesle					
PIC8001758	Durez Fernand (Ets)	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Chaudronnerie, tonnellerie	Rue des Champs	NESLE	C25.62B C28 C28.41Z C25.22Z C28.30Z G45.21A D35.30Z	Activité terminée
PIC8001852	Ex Dieudonné (Ets)	Ex-Sucrerie	80190 Nesle	NESLE	D35.30Z C10.7	Activité terminée
PIC8001855	Richard Edmond (Ets)	Moulin, Apprêt et tannage des cuirs	43 rue du Faubourg St-Jacques	NESLE	C15.11Z D35.30Z C10.6	Activité terminée
PIC8001856	Leroy-Farey (ou Farcy) (Ets)	Fabrique d'eau de javel	Rue du Faubourg Saint-Jacques	NESLE	D35.30Z C20.41Z C20.4	Activité terminée
PIC8001857	Preiber (Ets)	Gazomètre	Chemin de la Fontaine	NESLE	D35.2	Activité terminée
PIC8002059	Terlez Eugène (Ets) (ex : Ets Capelle)	Imprimerie	Place du Général Leclerc	NESLE	C18.1 D35.30Z	Activité terminée
PIC8002060	Liabastre auguste (Ets)	Chaudronnerie, tonnellerie	80190 Nesle	NESLE	D35.30Z C25.22Z	Activité terminée
PIC8002064	Ex-Merlin et Courtois (Ets)	Ex-Sucrerie	80190 Nesle	NESLE	D35.30Z C10.7	Activité terminée
PIC8002065	Deligny-Boisin (Ets)	Chaudronnerie, tonnellerie	80190 Nesle	NESLE	D35.30Z C25.22Z	Activité terminée
PIC8002190	Bourbier (Ets)	Industrie des corps gras	Rue du Faubourg Saint-Jacques	NESLE	C10.4 D35.30Z	Activité terminée
PIC8002192	Lallouette (Ets)	Sucrerie de Nesle	35 rue du Faubourg Saint Marcoult - ex route de Ham	NESLE	E36.00Z C10.7 D35.30Z	Activité terminée
PIC8002505	François Georges (Ets)	Garage Citroën (Dépôt de liquides inflammables)	20 rue du Faubourg Saint Nicolas	NESLE	V89.03Z G47.30Z G45.21A	En activité
PIC8002647	Ex Savary et cie (Ets)	Ex-Sucrerie	80190 Nesle	NESLE	C20.15Z D35.30Z C10.7 C11.01	Ne sait pas
PIC8002926	Capelle (Ets)	Imprimerie	80190 Nesle	NESLE	C18.1 D35.30Z	Activité terminée
PIC8003016	Mascré marcel (Ets)	Entretien et réparation de véhicules automobiles, Distribution d'essence	2 rue du Hocquet	NESLE	G47.30Z G45.20	Activité terminée
PIC8003195	Ex Bonon frères et Cie (Ets)	Ex-Sucrerie	80190 Nesle	NESLE	C10.7 D35.30Z	Activité terminée

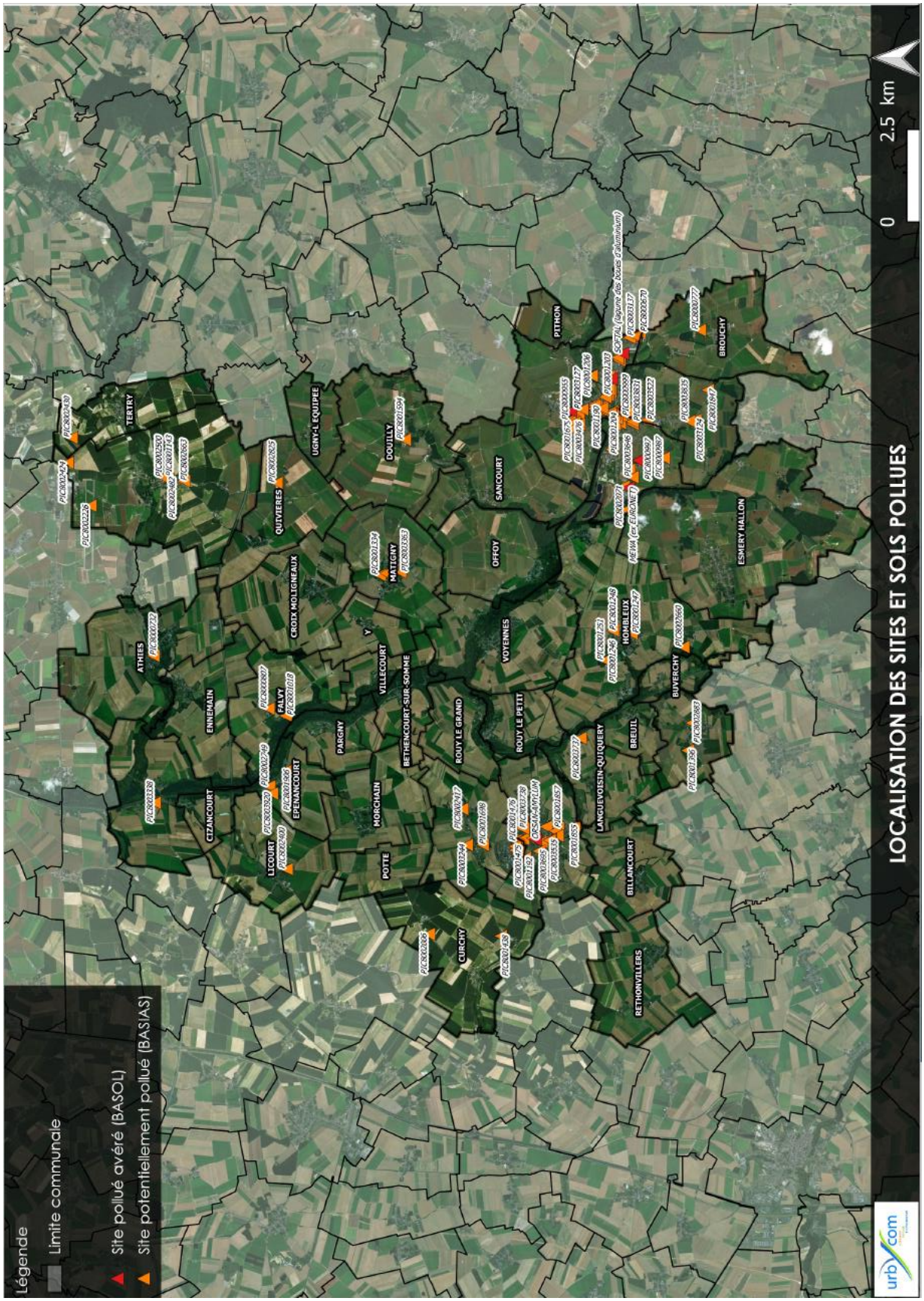
PIC8003528	Boilet Bernard (Ets)	Blanchisserie, Teinturerie	8 Place du Général Leclerc	NESLE	S96.01	Activité terminée
PIC8003535	Mounier (Ets) (ex. Mouton Christian (Ets))	Garage Renault (Carrosserie, peinture)	16 Place du Général Leclerc	NESLE	G45.21B	En activité
PIC8003594	Avenir Expansion S.A.	Dépôt de liquides inflammables	80190 Nesle	NESLE	V89.03Z	Ne sait pas
PIC8003600	Betty S.A.R.L.	Commerce de gros, détail, desserte de carburant	Avenue Clémenceau	NESLE	V89.03Z G47.30Z	Activité terminée
PIC8003614	MGI Coutier Charnières S.A.S. (ex. Pinet S.A., ex-Sté Pinet Léon)	Serrurerie, métallerie	Route de la Zone Industrielle	NESLE	C25.6 C29.31Z	En activité
PIC8003695	Manier Roland (Ets)	Entretien et réparation de véhicules automobiles, Dépôt de liquides inflammables	22 rue de Chaulnes	NESLE	G45.20 V89.03Z	Activité terminée
PIC8003738	S.C.A. Agro Picardie	Silos de stockage de céréale	Bis Hameau Pont	NESLE	A01.6	En activité
PIC8003829	Vanoote Leclercq S.A.	Silo de stockage de céréales	Rue de Grand Mesnil	NESLE	A01.6	En activité
PIC8002230	Ex S.C.A. de motoculture de Pargny-Falvy	Ex Coopérative	80190 Pargny	PARGNY	A01.6	Activité terminée
PIC8001948	Ex Carbonneaux ad. (Ets) (ou Carbonot (Ets)) (ou Carbonneux (Ets)) (ou Carbonnant (Ets))	Ex-Fabrique de sucres de Guizancourt	80400 Quivières	QUIVIERES	C10.7 D35.30Z	Activité terminée
PIC8002825	S.C.A. Agro Picardie	Silo de stockage de céréales	11 rue d'Ugny	QUIVIERES	A01.6	En activité
PIC8002222	(Ex C.U.M.A. de Rethonvillers et de Marché-Allouarde (ex.S.C.A. de motoculture de Rethonvillers et Marché-Allouarde))	(Ex Coopérative)	80700 Rethonvillers	RETHONVILLERS	A01.6	Activité terminée
PIC8002220	S.C.A. de motoculture de St Christ Briost et Cizancourt	Coopérative	80200 St Christ Briost	SAINT-CHRIST-BRIOST	A01.6	Ne sait pas
PIC8003338	Louandre Bernard (ex Léger marceau (Ets))	Dépôt de liquides inflammables, mécanique générale	1 rue Canton des Vignes	SAINT-CHRIST-BRIOST	C25.62B G47.30Z V89.03Z	En activité
PIC8001637	Ex S.C.A. de motoculture de Tertry	Ex Coopérative	80200 Tertry	TERTRY	A01.6	Ne sait pas
PIC8002430	T.R.A.P.I.L. (Sté de transport par pipeline)	Pipeline de liaison aérodromes de Péronne et Pipeline Cambrai - Châlon-sur-Saône	80200 Tertry	TERTRY	H49.50Z	En activité
PIC8001999	Ex Delacourt (Ets)	Ex-Sucrerie, culture	80400 Sancourt	SANCOURT	C10.7 D35.30Z A01.2	Activité terminée
PIC8001935	Ex Sovaux paul (Ets)	Ex-Équarrissage	80400 Voyennes	VOYENNES	C10.1	Activité terminée
PIC8002101	Ex S.C.A. de motoculture de Voyennes-Buny	Ex Coopérative	80400 Voyennes	VOYENNES	A01.6	Activité terminée

PIC8003265	Ex Reux joseph (Ets)	Ex-Transports fluviaux	80400 Voyennes	VOYENNES	H50.30Z D35.30Z	Activité terminée

Prise en compte des sites pollués :

Si des sites et sols pollués sont retenus pour l'aménagement de projet (habitats, activités …), il est du devoir de l'aménageur de s'assurer de la compatibilité du site avec l'usage prévu et de définir des mesures de gestion de la pollution des sols et les mettre en œuvre afin d'assurer la compatibilité entre l'état des sols et la protection de la sécurité, de la santé ou de la salubrité publiques, l'agriculture et l'environnement au regard du nouvel usage projeté.

Figure 140 - Carte de localisation des sites et sols pollués - CCES



Source : cartographie Urbycom

Figure 141 - Carte de localisation des sites et sols pollués - zoom sur les communes concernées



Source : cartographie Urbycom

Figure 142 – Carte de localisation des sites et sols pollués - zoom sur les communes concernées



Source : cartographie Urbycom

Figure 143 - Carte de localisation des sites et sols pollués - zoom sur les communes concernées



Source : cartographie Urbycom

Figure 144 - Carte de localisation des sites et sols pollués - zoom sur les communes concernées



Source : cartographie Urbycom

Figure 145 - Carte de localisation des sites et sols pollués - zoom sur les communes concernées



Source : cartographie Urbycom

Figure 146 - Carte de localisation des sites et sols pollués - zoom sur les communes concernées



Source : cartographie Urbycom

Figure 147 - Carte de localisation de s sites et sols pollués - zoom sur les communes concernées



Source : cartographie Urbycom

Figure 148 - Carte de localisation des sites et sols pollués - zoom sur les communes concernées



Source : cartographie Urbycom

f. Les nuisances sonores

Le préfet, par arrêté, procède au classement sonore des infrastructures, après avis des communes concernées.

Les infrastructures concernées sont :

- Les routes et rues écoulant plus de 5000 véhicules par jour.
- Les voies de chemin de fer interurbaines de plus de 50 trains par jour ; les voies de chemin de fer urbaines de plus de 100 trains par jour.
- Les voies de transports en commun en site propre de plus de 100 autobus ou rames par jour.
- Les infrastructures en projet sont également concernées, dès publication de l'acte d'ouverture d'enquête publique ou inscription en emplacement réservé dans le PLUi ou institution d'un projet d'intérêt général.

Le classement a pour effet de définir des secteurs affectés par le bruit et d'y affecter des **normes d'isolement acoustique de façade à toute construction érigée**.



Le classement aboutit à la détermination du secteur de part et d'autre de la voirie, où une isolation acoustique renforcée des bâtiments est nécessaire.

Les secteurs affectés par le bruit par catégorie sont les suivants :

	Catégorie 1	*Catégorie 2*	*Catégorie 3*	*Catégorie 4*	*Catégorie 5*
Largeur affectée par le bruit	300 m	250 m	100 m	30 m	10 m

Le territoire intercommunal présente des Axes Terrestres Bruyants. Le classement porte sur la route départementale 930 et la route départementale 1029 qui sont de catégorie 3.

Les communes concernées par le bruit émis par la RD1029 : Licourt, Cizancourt, Epénancourt, Ennemain, Falvy, Athies, Croix-Moligneaux, Quivières, Monchy-Lagache, et Tertry.

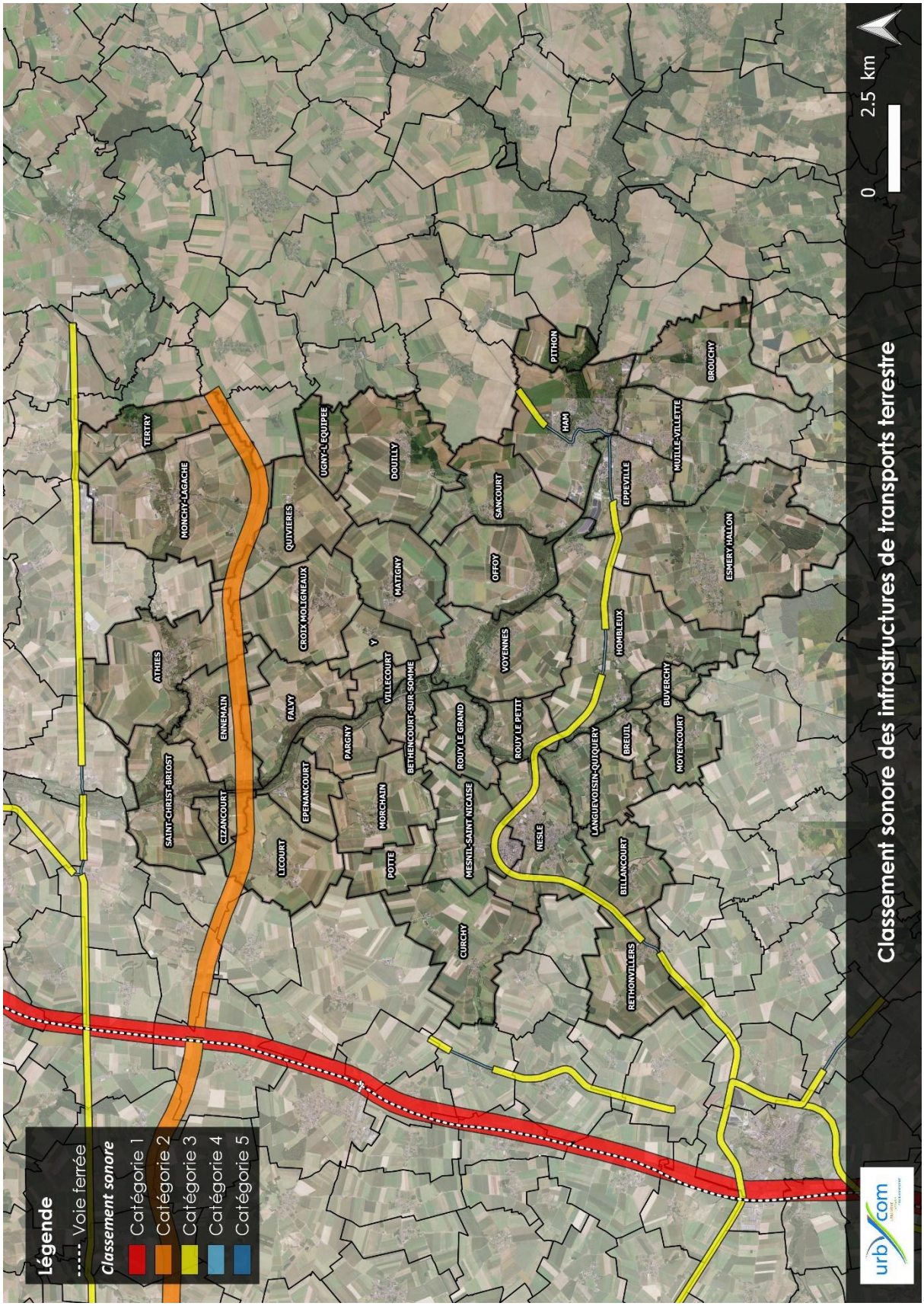
Les communes concernées par le bruit émis par la RD930 sont : Rethonvillers, Billancourt, Nesle, Mesnil-Saint-Nicaise, Languevoisin-Quiquery, Rouy-le-Petit, Hombleux, Esmery-Hallon, Eppeville et Ham.

Le territoire intercommunal est également concerné par les bruits dus à présence d'un réseau ferré traversant les communes de Ham, Muille-Villette, Eppeville, Hombleux, Voyennes, Rouy-le-Petit, Languevoisin-Quiquery, Breuil, Moyencourt, Nesle, Mesnil-Saint-Nicaise et Curchy.

Prise en compte des nuisances sonores liées aux infrastructures :

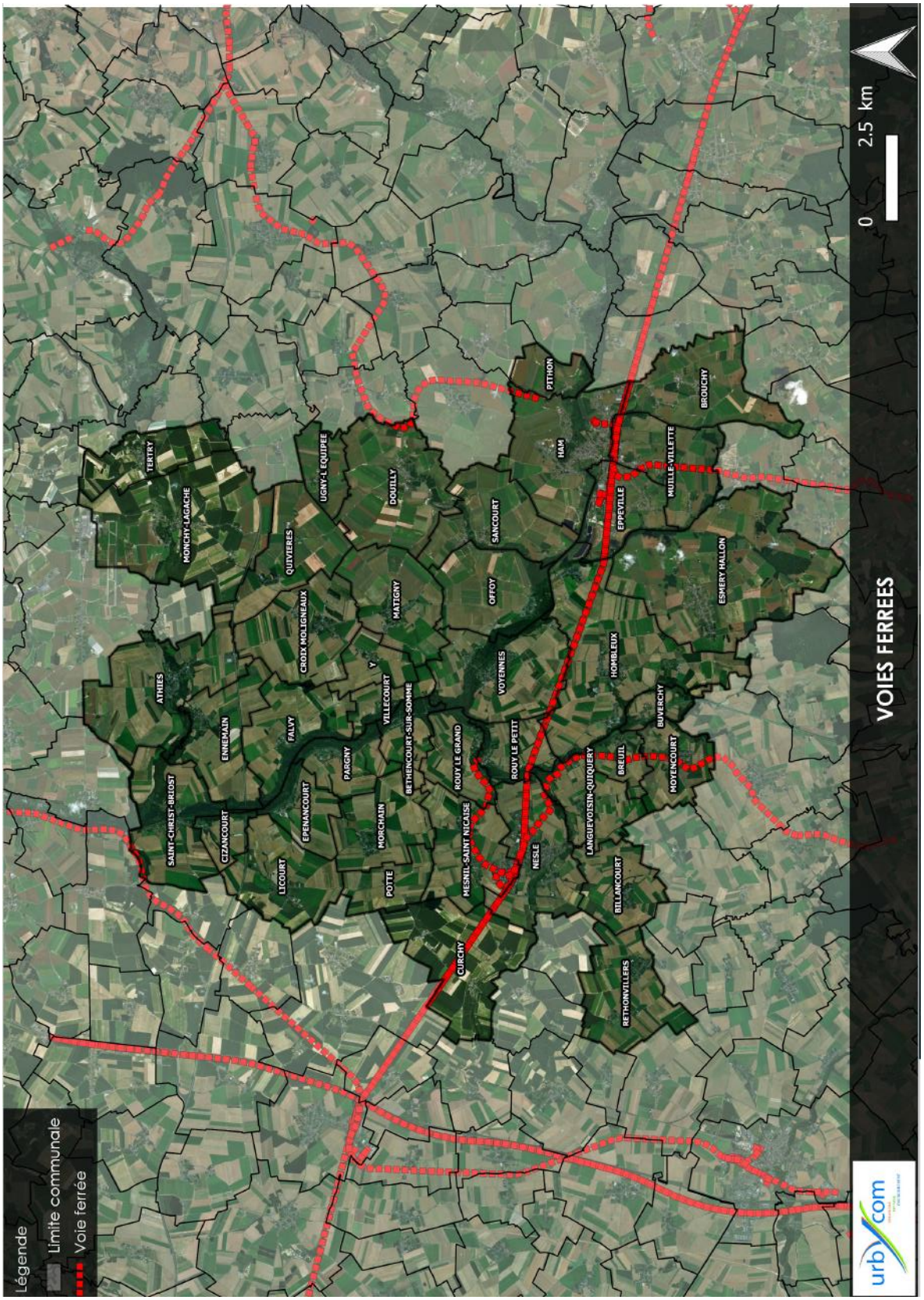
La construction en zones soumises aux nuisances sonores respectera l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit.

Figure 149 - Carte de classement sonore des infrastructures de transport terrestre - CCES



Source : cartographie Urbycom

Figure 150 - Carte de localisation des voies ferrées - CCES



Source : cartographie Urbycom

NB : D'après la Direction Générale de l'Aviation Civile, Monchy-Lagache et Tertry sont impactés par le plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aérodrome de Péronne-Saint-Quentin adopté le 1er décembre 1982. L'urbanisation dans ces secteurs est interdite ou limitée en application de l'article L.112-10 du Code de l'Urbanisme.

3. *Synthèse des risques, aléas et nuisances*

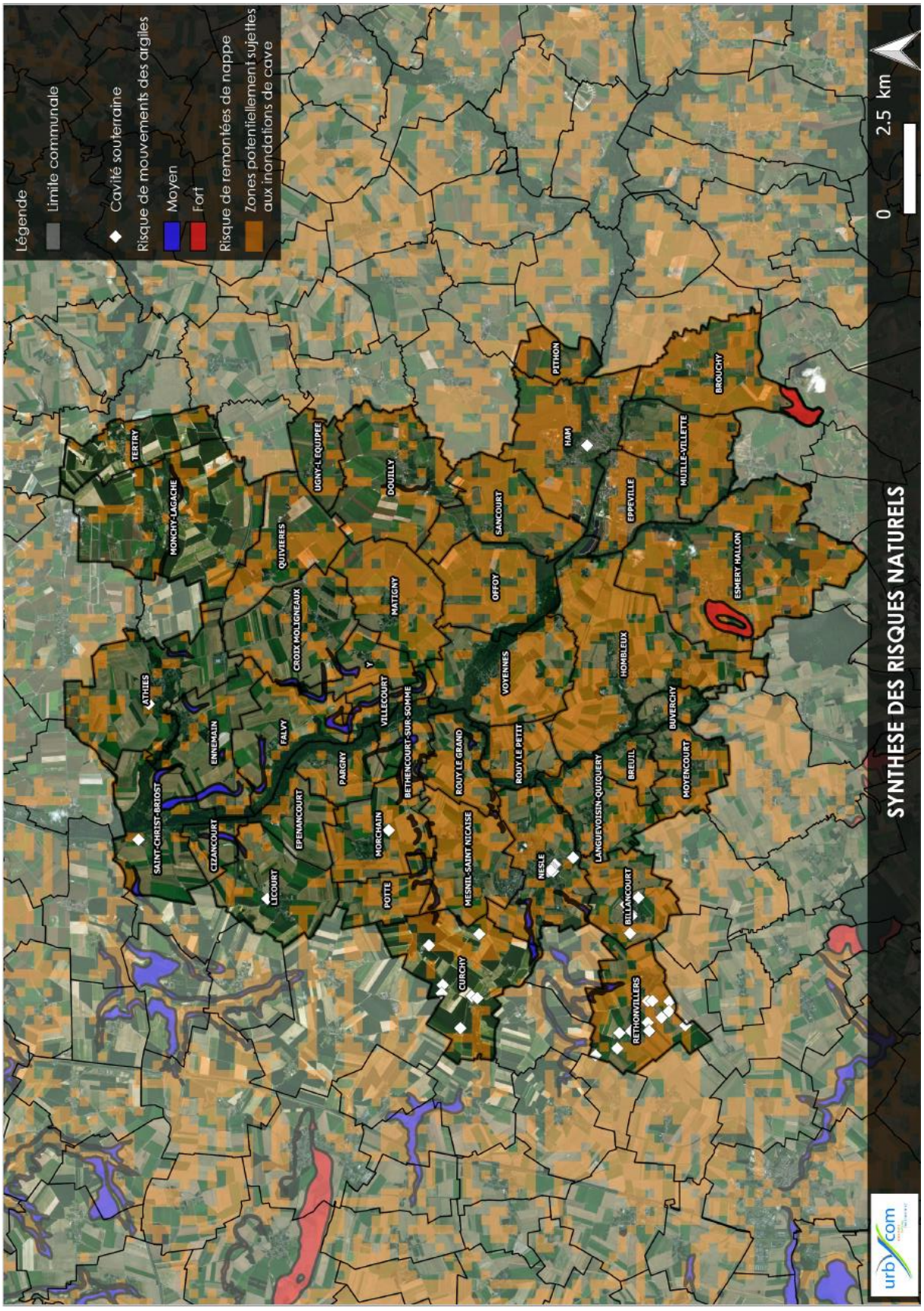
Les enjeux sont de préserver la population des risques naturels et technologiques recensés au sein du territoire communal.

En conclusion, la Communauté de Communes de l'Est de la Somme est concernée par les risques suivants : risque inondation (zones potentiellement sujettes aux inondations de caves), risque de mouvements de terrain (majoritairement faible et ponctuellement moyen et fort, présence de cavités), risque de pollutions ou de nuisances dues à des ICPE, sites pollués, nombreux sites potentiellement pollués et nuisances sonores liées à des axes routiers et ferrés.

Tableau 55 - Synthèses des constats et objectifs des risques aléas et nuisances - CCES

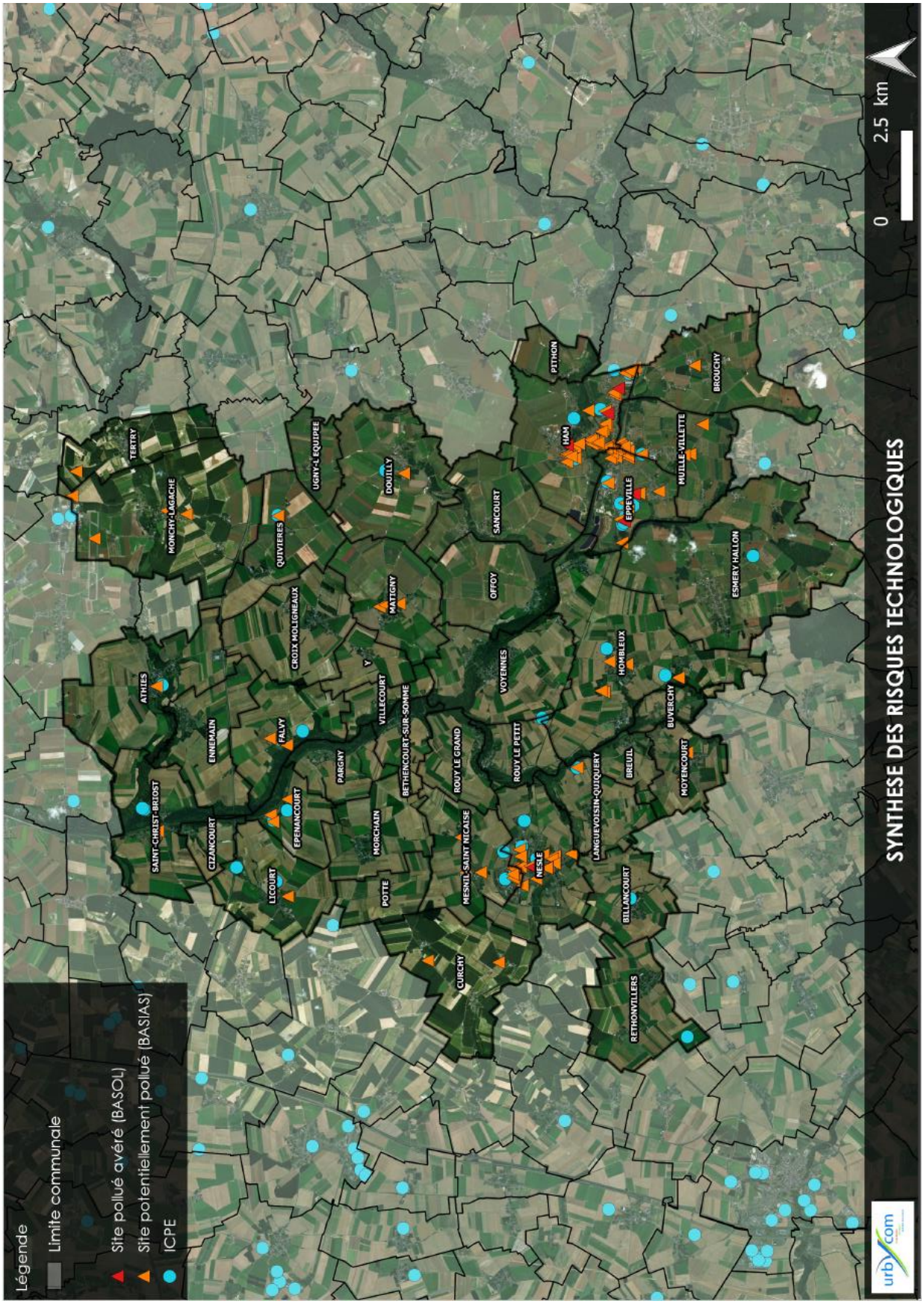
CONSTATS	OBJECTIFS
Risque inondation	- Gérer les eaux pluviales afin de ne pas augmenter ce risque. - Lutter contre le ruissellement.
Nuisances sonores	- Les nouveaux logements devront être insonorisés s'ils sont construits dans des zones soumises aux nuisances sonores.
Sites pollués et potentiellement pollués	- En cas de projet d'urbanisation sur ce type de sol, des études et mesures devront être prises afin de préserver la population.
Autres risques : ICPE, Industries Seveso et risques miniers	- Ces risques devront être pris en considération lors des orientations d'aménagement.

Figure 151 - Carte de synthèse des risques naturels - CCES



Source : cartographie Urbycom

Figure 152 - Carte de synthèse des risques technologiques - CCES



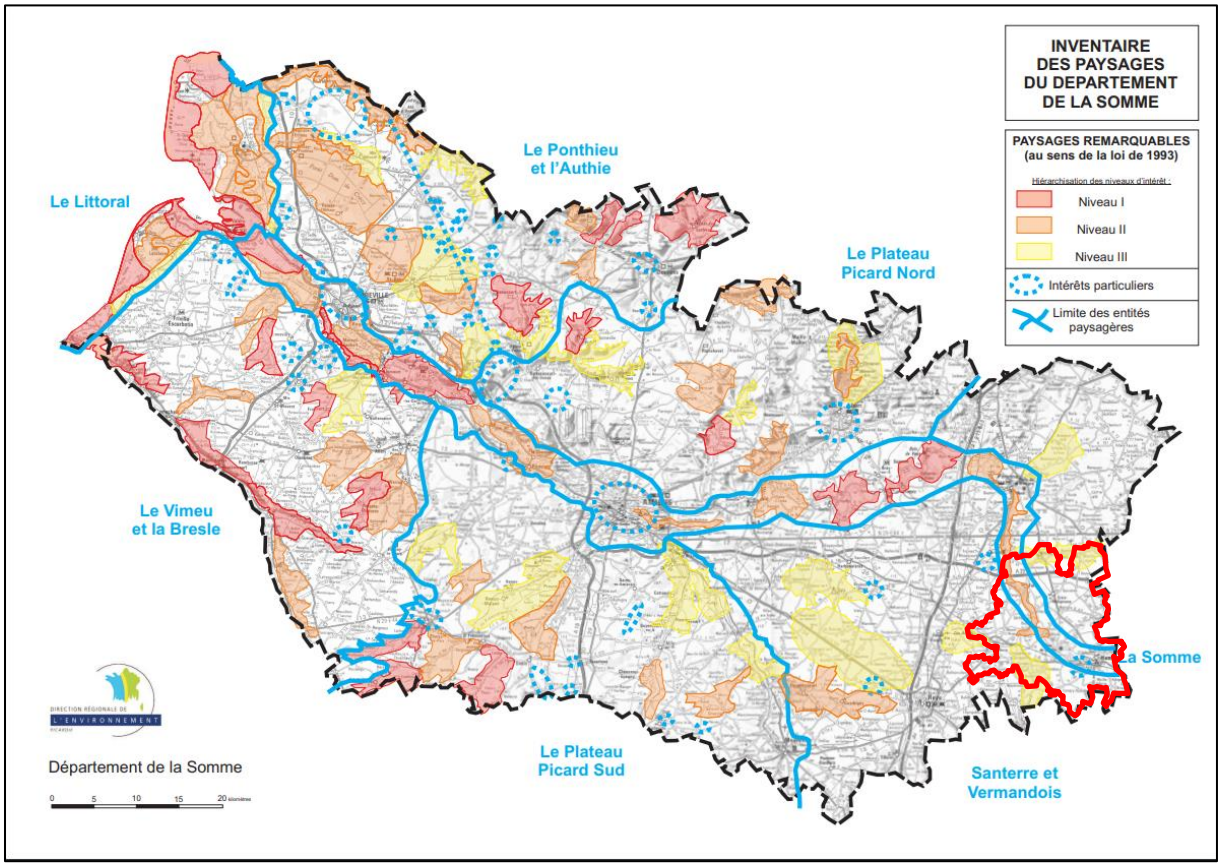
Source : cartographie Urbycom

IV. ENTITES PAYSAGERES, NATURELLES, ET PATRIMOINE

1. *Paysage intercommunal*

D'après l'inventaire des paysages du département de la Somme, le territoire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme se situe au sein des entités paysagères de la Somme ainsi que du Santerre et du Vermandois.

Carte – Inventaire des paysages du département de la Somme



Source : hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Au niveau du paysage du Santerre et du Vermandois, les remembrements ont fait disparaitre une grande partie des structures pluriséculaires de ces paysages d'openfield. Les horizons sont ouverts et ponctués de petits bois qui témoignent généralement de résidus argileux moins fertiles. Par opposition, les vallées sont identifiables dans le territoire par leur végétation ripisylve et leurs populicultures. Les larris et les rideaux sont rares à l'exception des versants de vallées. Quelques exemples de dissymétrie de versants sont perceptibles dans les collines du Vermandois, au nord-est de Péronne.

Au niveau du paysage de la Somme, plus précisément, au niveau de la Somme-amont et du canal du Nord, situé en limite est du département, ce territoire présente un paysage plat, peu urbanisé et traversé par le canal du Nord. Ses horizons, sans limite, accrochent peu de repères. Les destructions successives des 3 guerres en moins d'un siècle masquent souvent la longue mémoire de ses paysages.

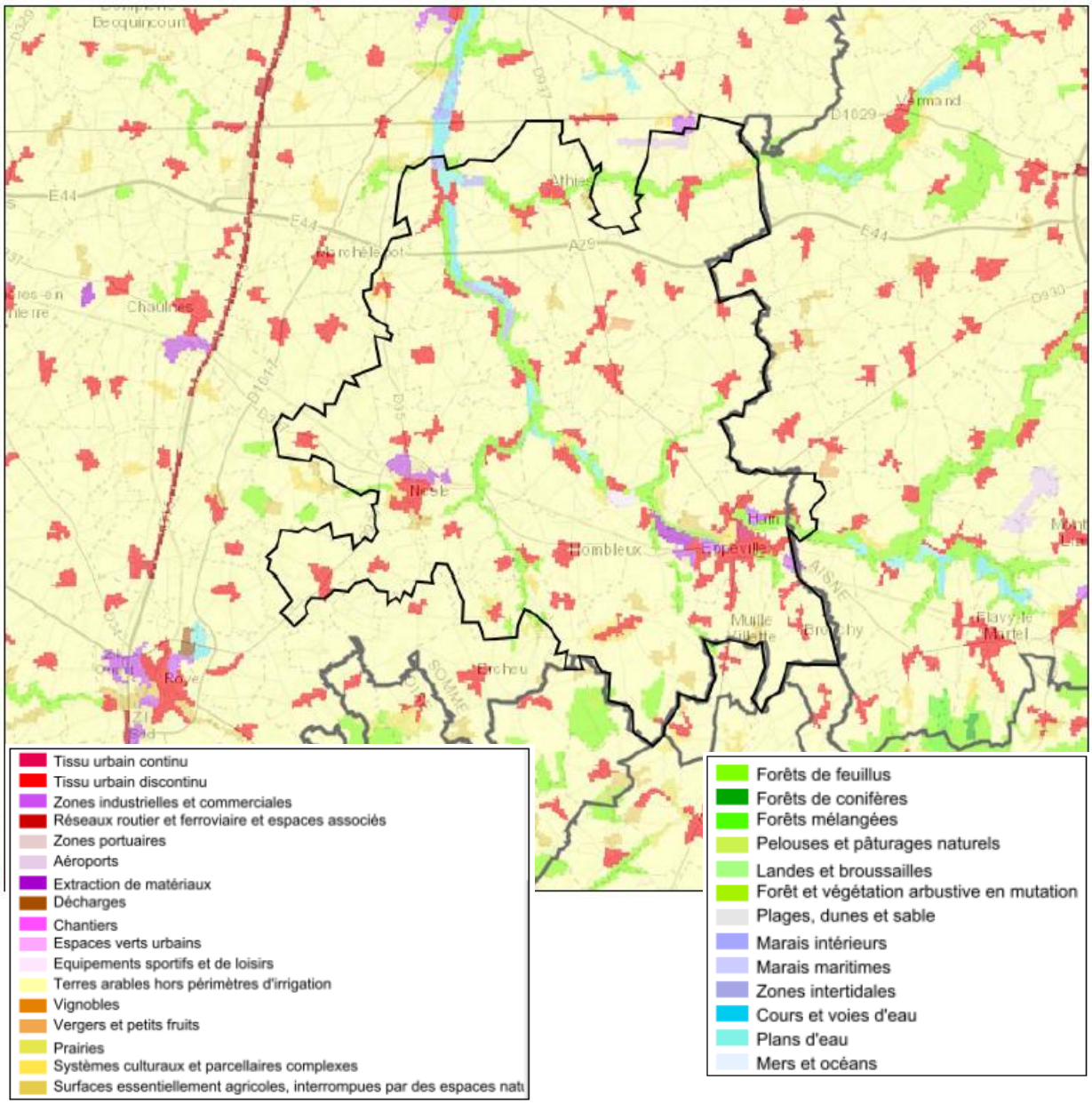
2. *Entités naturelles et continuités écologiques*

a. *Occupation du sol*

Le territoire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme est majoritairement couvert par des cultures et du tissu urbain. Sachant que les cultures sont généralement assez peu favorables à un cortège faunistique et floristique large, l'intensité et la nature des pratiques agricoles ont tendance à réduire la diversité au sein de ces espaces. Néanmoins, les cultures permettent tout de même le déplacement d'individus.

Les zones de biodiversité sont directement accolées au tissu urbain : prairies, forêts mélangées et cours d'eau. Les forêts sont à préserver, étant donné la rareté des sites boisés dans les plateaux agricoles.

Occupation du sol - *Source : aep.maps.arcgis.com*



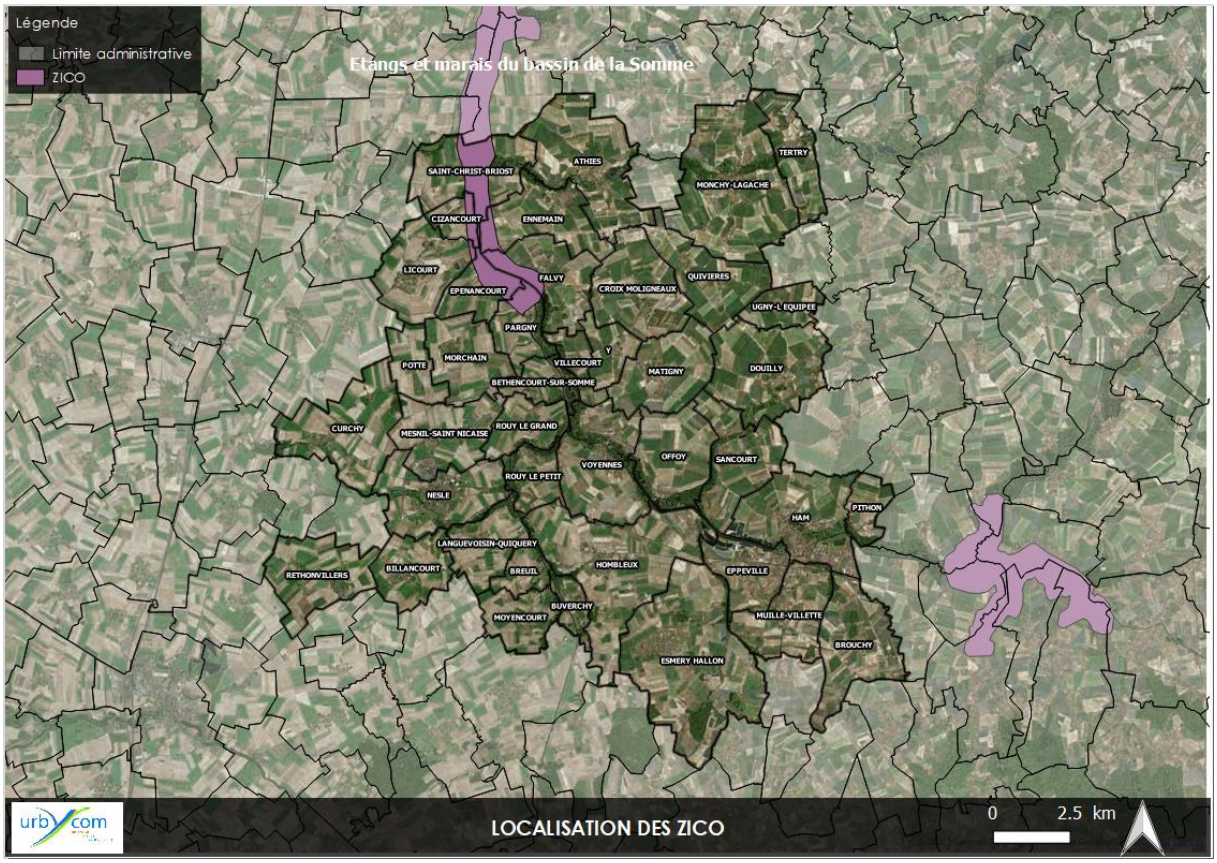
b. *Les outils de protection et d'inventaire sur le territoire communal*

i. *ZICO*

Les **Zones d'Importance Communautaire pour les Oiseaux sauvages (ZICO)** sont établies en application de la directive CEE 79/409/ sur la protection des oiseaux et de leurs habitats. Elles ont été délimitées par le réseau des ornithologues français sur la base des critères proposés dans une note méthodologique. Après validation, elles sont appelées à être désignées en Zone de Protection Spéciale (ZPS).

L'intercommunalité abrite une ZICO, « Etangs et Marais du bassin de la Somme », au nord de son territoire.

Figure 153 - Carte de localisation des ZICO - CCES



Source : cartographie Urbycom

ii. *ZNIEFF*

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) se définit par l'identification d'un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, où ont été identifiés des éléments rares, remarquables, protégés ou menacés du patrimoine naturel.

L'inventaire ZNIEFF, commencé en 1982 par le secrétariat de la faune et de la flore du Muséum National d'Histoire Naturelle pour le ministère de l'Environnement, permet d'identifier, de localiser et de décrire la plupart des sites d'intérêt patrimonial pour les espèces végétales et les habitats.

On distingue deux types de ZNIEFF : les ZNIEFF de type I et de type II.

Les **ZNIEFF de type I** correspondent à des **petits secteurs d'intérêt biologique remarquables par la présence d'espèces et de milieux rares**. Ces zones définissent des secteurs à haute valeur patrimoniale et abritent au moins une espèce ou un habitat remarquable, rare ou protégé, justifiant d'une valeur patrimoniale plus élevée que le milieu environnant.

Les **ZNIEFF de type II**, de superficie plus importante, correspondent aux **grands ensembles écologiques ou paysagers et expriment une cohérence fonctionnelle globale**. Elles se distinguent de la moyenne du territoire régional par leur contenu patrimonial plus riche et leur degré d'artificialisation moindre. Ces zones peuvent inclure des ZNIEFF de type I.

La présence de zones répertoriées à l'inventaire ZNIEFF, ne constitue pas en soi une protection réglementaire du terrain concerné mais l'état s'est engagé à ce que tous les services publics prêtent une attention particulière au devenir de ces milieux. Il s'agit d'un outil d'évaluation de la valeur patrimoniale des sites servant de base à la protection des richesses.

Cet inventaire est devenu aujourd'hui un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature. Il doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (document d'urbanisme, création d'espaces protégés, élaboration des schémas départementaux de carrière …).

Un premier inventaire des ZNIEFF a été édité en 1988, il s'agit des « ZNIEFF de première génération ». Aujourd'hui, cet inventaire est en cours de réactualisation afin de passer aux « ZNIEFF de deuxième génération ».

Cette modernisation nationale a été lancée en 1996 afin :

- D'améliorer l'état des connaissances ;

- D'harmoniser la méthode de réalisation : homogénéisation des critères d'identification des ZNIEFF ;

- De faciliter la diffusion de leur contenu.

En 2004, près de 2 000 ZNIEFF ont été modernisées et validées au plan national sur 3 régions (Limousin, Normandie, Champagne-Ardenne).

En région Hauts de France, ces zones sont en cours d'inventaire. Aucune donnée actualisée technique n'est disponible pour le moment. A terme, ces « ZNIEFF de deuxième génération » remplaceront donc les « ZNIEFF de première génération ».

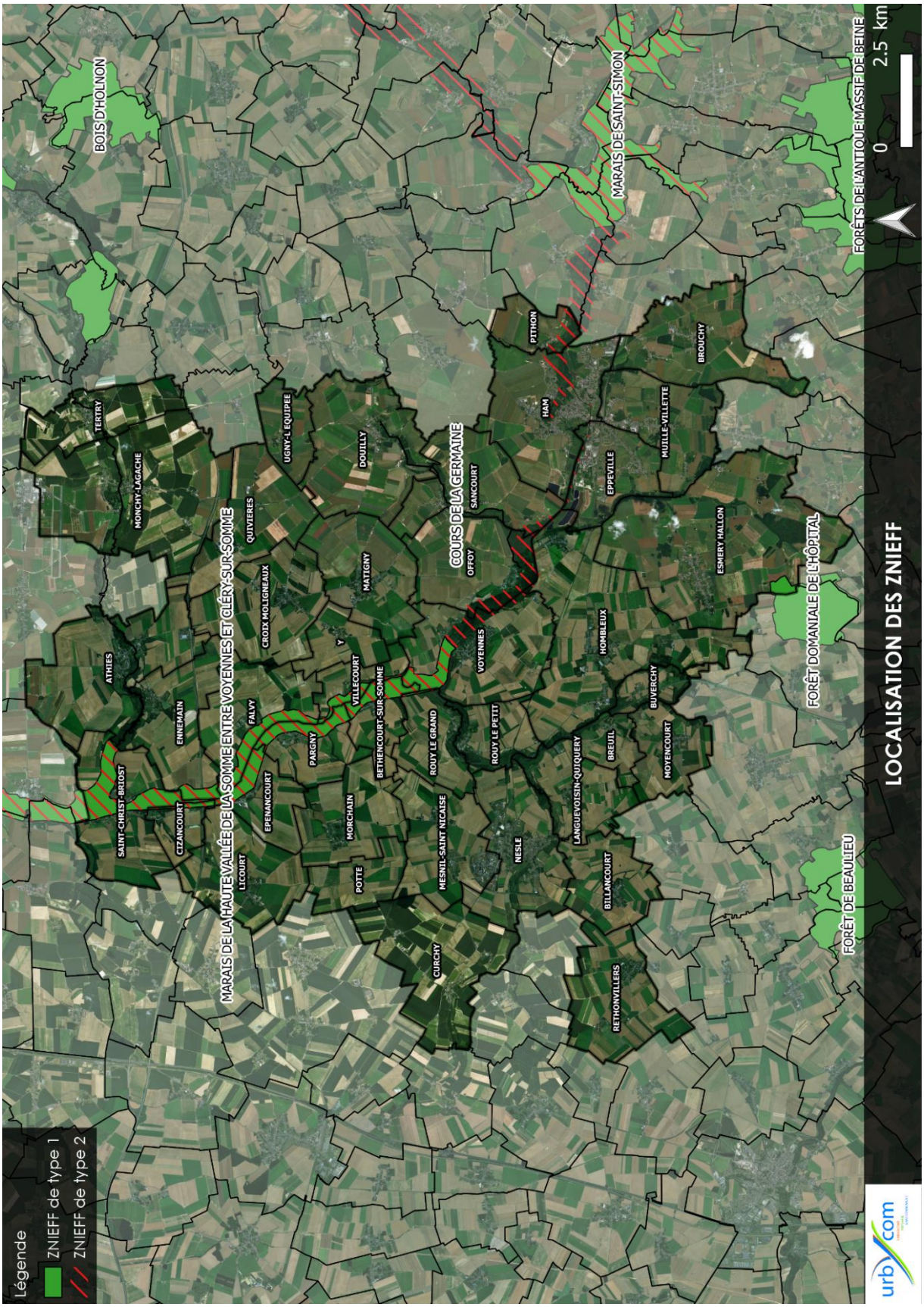
Sur le territoire intercommunal, cinq ZNIEF sont recensées :

➔ Marais de la Haute Vallée de la Somme entre Voyennes et Cléry-sur-Somme (ZNIEFF de type I),
➔ Forêt domaniale de l'Hôpital (ZNIEFF de type I),
➔ Etangs de Vermand, Marais de Caulaincourt et cours de l'Omignon (ZNIEFF de type I),
➔ Cours de la Germaine (ZNIEFF de type I)
➔ Haute et moyenne Vallée de Somme entre Croix-Fonsommes et Abbeville (ZNIEFF de type II).

D'autres ZNIEFF de type I sont à proximité : Bois d'Holnon à 6.3 km, Marais de Saint-Simon à 2.3 km de la limite communale, Forêts de l'Antique Massif de Beine à 2.2 km, et Forêt de Beaulieu à 3.5 km.

D'autres ZNIEFF de type II sont à proximité : Vallée de l'Oise de Hirson et Thourotte à 11.9 km de la limite intercommunale, Vallée de l'Avre, des trois Doms et confluence avec la Noye à 12.6 km, et Bocages de Rollot, Boulogne-la-Grasse et Bus-Marotin, Butte de Coivrel à 11.1 km.

Figure 154 - Carte de localisation des ZNIEFF - CCES



Source : cartographie Urbycom

- **Présentation de la ZNIEFF de type I « Marais de la Haute Vallée de la Somme entre Voyennes et Cléry-sur-Somme » (identifiant : 220005026)**

Source : INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel)

Le site fait une superficie de 1 342 Ha.

Description :

Ce tronçon appartient à la grande vallée tourbeuse alcaline de la Somme, unique en France, formant une entité écologique à part entière. Cette zone de la haute vallée de la Somme constitue un important corridor fluviatile, parsemé de nombreux étangs tourbeux, favorable aux flux migratoires de multiples espèces végétales et animales.

De Voyennes à Péronne, la Somme s'écoule selon un axe nord/sud, dans une vallée qui présente très peu de méandres. La vallée est étroite et s'encaisse faiblement dans le plateau crayeux.

Ce secteur représente la partie amont de la région des étangs de la haute Somme (la première chaussée se situant à Béthencourt-sur-Somme). Les milieux et les paysages ont été fortement influencés par l'homme depuis l'époque romaine, période à partir de laquelle la construction de chaussées-barrages s'est développée. Ces digues, qui permettaient de franchir la vallée, retenaient également les eaux en amont. La ZNIEFF étudiée comprend sept de ces biefs, surtout construits à l'époque médiévale. C'est grâce à ces retenues que les milieux aquatiques et amphibies ont acquis un tel développement.

Ce tronçon est touché par le vieillissement quasi-généralisé du fond de vallée, conduisant à la fermeture des milieux par boisement et par envasement. Le paysage, qui était autrefois façonné par l'extraction de la tourbe, à des fins de combustible domestique et par la récolte des roseaux, est aujourd'hui constitué de tremblants, de roselières et de forêts alluviales (bois tourbeux à saules, à aulnes et à bouleaux).

Cette dynamique entraîne, localement, un processus d'acidification de la tourbe basique et forme un complexe original d'habitats acidoclines à acidophiles.

Le tronçon de Voyennes à Biaches présente une succession d'unités assez bien individualisées :

- les biefs de Voyennes à Falvy, très boisés et seulement ouverts de quelques étangs utilisés pour la pêche ;

- le bief de Falvy-Epénancourt, possédant un grand plan d'eau bordé de quelques roselières et des boisements humides déjà âgés ;

- le bief d'Epénancourt à Saint-Christ-Briost, avec son vaste étang et des surfaces en roselières déjà importantes ;

- la partie aval de la vallée de l'Omignon, qui accueille une pisciculture, des boisements marécageux et des reliquats de prairies ;

- le bief de Saint-Christ-Briost à Brie, caractérisé par de vastes roselières à l'amont, et l'étang de Brie à l'aval ;

- le tronçon de Brie à Péronne, marqué par de grandes surfaces de roselières en cours de boisement, entrecoupées d'un lacis de chenaux et de mares de hutte ;

- les "Aulnaies de Bruntel", caractérisées par un gradient d'inondation, décroissant de l'est vers l'ouest, et qui représentent les plus vastes surfaces d'aulnaies de la Haute-Somme ;

- l'étang du "Paté Noyé", à Péronne, très tranquille, peu profond, avec un peu de roselières à l'aval ;

- les marais de Biaches, limités à l'aval par le canal du nord, dont les roselières sont assez atterries et en voie de boisement.

Les milieux aquatiques et amphibies de ce secteur sont très diversifiés. On notera la présence dans les étangs et les fossés :

- des voiles de Lentilles d'eau (dont *Lemno trisulcae-Spirodeletum polyrhizae*) ;

- des herbiers aquatiques du *Myriophyllo verticillati-Nupharetum luteae* ;

- des herbiers du *Potamo berchtoldii-Najadetum marinae* ;

- des groupements submergés à Cératophylle (*Ceratophyllum demersum*) ;

- des herbiers nageants de *l'Hottonietum palustris* ;

- des herbiers nageants de *l'Hydrocharietum morsus-ranae* ;

- des herbiers des rivières lentes eutrophes à Potamot pectiné (*Potamogeton pectinatus*).

Les ceintures hélophytiques comprennent :

- les roselières tourbeuses du *Thelypterido palustris-Phragmitetum* ;

- les roselières atterries du *Solano dulcamarae-Phragmitetum* ;

- les roselières du *Glycerietum maximae*, ponctuelles ;

- les cladiaies turficoles ;

- les cariçaies rivulaires du *Caricetum elatae*, du *Caricetum ripario-acutiformis*, du *Caricetum paniculatae* ;

- les cariçaies continentales du *Cicuto virosae-Caricetum pseudocyperi* ;

- la végétation des dépressions peu profondes du *Rorippo amphibiae-Oenanthetum aquaticae*.

Des végétations prairiales résiduelles existent çà et là :

- les prairies pâturées eutrophes et mésophiles du *Cynosurion cristat*i ;

- les mégaphorbiaies tourbeuses du *Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae*, dans les zones de déprises.

Les boisements spontanés présents dépendent :

- du *Ribo nigri-Alnetum glutinosae*, dans les parties tourbeuses ;

- du *Dryopterido cristatae-Betuletum pubescentis*, sur les tourbes acidifiées ;

- de *l'Alno-Salicetum cinereae*, pour ce qui est des fourrés rivulaires ;

- des aulnaies humides à grandes laîches.

Les secteurs interstitiels des zones humides sont fréquemment plantés de peupliers (souvent sur d'anciennes prairies).

Intérêt des milieux :

Sur le secteur considéré, les influences subcontinentales se font sentir très nettement (présence du *Cicuto-Caricetum*).

La diversité des milieux aquatiques, souvent développés sur des sols tourbeux, confère au site un intérêt national à international. De nombreux milieux présents sont reconnus d'intérêt communautaire et inscrits à la directive "Habitats" de l'Union Européenne :

- les voiles de Lentilles d'eau (*Lemno-Spirodelletum polyrhizae*) ;

- les herbiers aquatiques du *Myriophyllo verticillati-Nupharetum luteae*, présents uniquement en Picardie, dans les grandes vallées tourbeuses ;

- les herbiers du *Potamo berchtoldii-Najadetum marinae* ;

- les herbiers nageants de *l'Hottonietum palustris* ;

- les herbiers nageants de *l'Hydrocharietum morsus-ranae* ;

- les cladiaies turficoles, très restreintes sur le site ;

- les roselières tourbeuses du *Thelypterido palustris-Phragmitetum*, dont les localités picardes sont les mieux conservées de France ;

- les mégaphorbiaies tourbeuses du *Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae* ;

- les bétulaies à Sphaignes du *Dryopterido cristatae-Betuletum pubescentis*, très rares et en danger de disparition en Picardie.

D'autres milieux ont un intérêt régional à national :

- les cariçaies continentales du *Cicuto virosae-Caricetum pseudocyperi*, unité subcontinentale rarissime, en limite occidentale de répartition ;

- du *Ribo nigri-Alnetum glutinosae*, rare et en régression en Picardie ;

- les cariçaies rivulaires du *Caricetum elatae*, du *Caricetum ripario-acutiformis*, du *Caricetum paniculatae*.

Ce tronçon de la vallée de la Somme présente un intérêt exceptionnel pour l'accueil d'oiseaux nicheurs rares et forme un couloir de passage apprécié des espèces migratrices.

Intérêt des espèces :

Flore

Très grande diversité d'espèces palustres remarquables :

- la Renoncule langue (*Ranunculus lingua**), rare en France ;

- le Dryoptéride à crête (*Dryopteris cristata**), dont les populations de haute Somme, régulièrement réparties sur ce tronçon, sont sans doute les plus importantes de France ;

- la Ciguë vireuse (*Cicuta virosa**), caractéristique des cariçaies pionnières sur les vases exondées ;

- le Peucédan des marais (*Peucedanum palustre**), présent presque partout sur le site, mais rare ou absent ailleurs en Picardie.

Renoncule langue



Source : INPN

Dryoptéride à crête



Source : INPN

Ciguë vireuse

Peucédan vireuse



Source : INPN



Source : INPN

Faune

- la Bouvière (*Rhodeus sericeus amarus*), inscrite à l'annexe II de la directive "Habitats" ;

- le Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*), exceptionnel en Picardie, qui a niché quelques années près de Péronne, ce qui représente l'un de ses deux sites de nidification connus en Picardie (avec la plaine maritime picarde) ;

- le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*), inscrit à la directive "Oiseaux", en situation critique en Europe, en France comme en Picardie et qui a niché jusqu'en 1989 sur le site ;

- le Blongios nain (*Ixobrychus minutus*), inscrit à la directive "Oiseaux", dont les populations picardes sont parmi les plus importantes de France ;

- le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), inscrit à la directive "Oiseaux" ;

- la Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*) et la Locustelle luscinioïde (*Locustella luscinioides*), deux passereaux paludicoles assez rares en Picardie en tant que nicheurs ;

- la Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*), en voie d'extinction en Picardie, à la suite du boisement des grandes roselières et de la disparition des prairies.

Bouvière



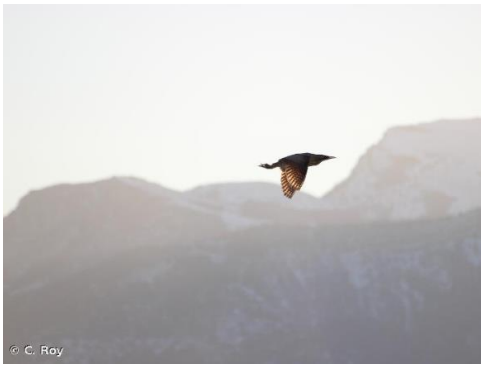
Source : INPN

Bihoreau gris



Source : INPN

Butor étoilé



Source : INPN

Blongios nain



Source : INPN

Martin-pêcheur



Source : INPN

Bouscarle de cetti



Source : INPN

Locustelle luscinioïde



Source : INPN

Pie-grièche grise



Source : INPN

<u>Facteurs influençant l'évolution :</u>

- Dynamique spontanée des milieux, qui conduit à la fermeture des espaces dégagés (boisement des roselières, apparition de mégaphorbiaies dans les prairies…).

- Accélération des phénomènes de fermeture, soit par l'intervention humaine (plantation de peupliers), soit par la non-intervention (abandon des prairies).

- Envasement et atterrissement des étangs, provoqués en partie par les limons des plateaux, entraînés par les pluies.

- Acidification superficielle des tourbes par les pluies, permettant l'apparition de végétations acidophiles.

- Développement très important des Habitats Légers de Loisirs (HLL), provoquant des pollutions diffuses (pas de raccordement des habitations aux réseaux d'assainissement), un mitage de l'espace et des dégradations des milieux naturels aux points de forte concentration.

- Disparition des pratiques d'entretien des marais (récolte des roseaux, coupe des saules, bousinage…) qui entretenaient des stades pionniers de la végétation (souvent remarquables).

- Accélération des processus d'eutrophisation par apport d'éléments nutritifs (azote, phosphore), d'origines urbaine et agricole.

- Opérations de curage des étangs, trop souvent réalisées aux dépens des milieux palustres rivulaires (dépôts des boues de curage sur les berges…).

N.B. : Les espèces végétales dont le nom latin est suivi d'un astérisque sont légalement protégées.

- **Présentation de la ZNIEFF de type I « Forêt domaniale de l'Hôpital » (identifiant : 220013819)**

Source : INPN

Le site fait une superficie de 330 ha.

Description :

La Forêt de l'Hôpital est située en bordure septentrionale du Noyonnais, à cheval sur la limite avec le département de la Somme. Ces terres, relativement froides et sableuses, sont favorables à la production sylvicole. Elles sont développées sur des affleurements tertiaires résiduels comprenant :

- les sables de Cuise (Cuisien), sur la plus grande surface des versants ;

- les argiles sparnaciennes, dans les fonds de vallons.

Les boisements dominants sont essentiellement des chênaies-charmaies, du *Lonicero-Carpinenion*.

Des clairières et des sous-bois clairs, sur les buttes de sables où se développent des chênaies plus acidophiles (*Quercion robori-petraeae*), sont parfois envahis par les Fougères aigles (*Pteridium aquilinum*) et parsemés de quelques touffes de molinies (*Molinia caerulea*).

Dans les peuplements plus denses, développés sur des sols un peu plus riches, se trouvent notamment des tapis d'Aspérule odorante (*Galium odoratum*) et de Jacinthe (*Hyacinthoides non-scripta*). Les éclaircies génèrent souvent des envahissements de ronces.

Les traitements sylvicoles sont essentiellement orientés vers les futaies, notamment issues de reconversions des taillis sous futaie. Des petites plantations de peupliers ont été effectuées par endroits.

Les fonds humides à proximité des sources (nappe cuisienne reposant sur le plancher sparnacien) abritent quelques aulnaies-frênaies à grandes herbes (*Alno-Padion*), avec des petites cariçaies (*Caricion acutiformis-ripariae*). Ces fonds ont souvent été drainés. Des petites mares, ou flaques boisées (du *Carici remotae-Fraxinetum*), y sont dispersées.

Intérêt des espèces :

Flore

Les fonds humides hébergent le Lychnide fleur de coucou (*Lychnis flos-cuculi*) et la Laîche vésiculeuse (*Carex vesicaria*), notamment au bord de mares.

La Laîche des lièvres (*Carex ovalis*), la Salicaire pourpier (*Lythrum portula*) et la Digitale pourpre (*Digitalis purpurea*) sont également présentes.

Lychnide fleur de coucou



Source : INPN

Laîche vésiculeuse



Source : INPN

Laîche des lièvres



Source : INPN

Salicaire pourpier



Source : INPN

Digitale pourpre



Source : INPN

Faune

Ces bois abritent la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), rapace insectivore inscrit en annexe I de la directive "oiseaux" de l'Union Européenne.

Les ornières inondées et les mares favorisent la reproduction de la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), située ici non loin de sa limite nord d'aire de répartition, et de nombreuses autres espèces de batraciens et de reptiles : Grenouille rousse (*Rana temporaria*), Crapaud commun (*Bufo bufo*), Triton palmé (*Triturus helveticus*), Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) et Couleuvre à collier (*Natrix natrix*).

Plusieurs espèces de papillons aujourd'hui très rares et menacées, ont été observées dans le massif et en lisière, dans les années 1960 et 1970, et restent à rechercher.

Grenouille agile



Source : INPN

Grenouille rousse



Source : INPN

Crapaud commun



Source : INPN

Triton palmé



Source : INPN

Salamandre tachetée



Source : INPN

Couleuvre à collier



Source : INPN

Bondrée apivore



Source : INPN

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

La plupart des lisières ont perdu une bonne part de leur intérêt tant paysager que biologique et cynégétique, à la suite du retournement des pâtures et de la réduction du linéaire de haies.

L'actuelle sylviculture, privilégiant plutôt les espèces locales et une diversité structurale, est favorable au maintien d'une certaine variété végétale et animale.

Les peuplements animaux arboricoles gagneraient à être encouragés par un accroissement de l'âge moyen de quelques îlots de futaies de chênes (180 à 200 ans par exemple) et/ou par le maintien d'arbres morts ou sénescents, de-ci de-là, notamment pour les espèces d'oiseaux, de chauves-souris et d'insectes cavernicoles.

Le maintien des mares et des trous d'eau est tout à fait essentiel pour les populations de batraciens ; un réseau de petites mares supplémentaires, particulièrement en bordure de clairières, permettrait le renforcement et le développement de la flore et de la faune aquatiques.

- **Présentation de la ZNIEFF de type II « Haute et moyenne vallée de la Somme entre Croix-Fonsommes et Abbeville » (identifiant : 220320034)**

Source : INPN

Le site fait une superficie de 16 280 ha.

Description :

Cette zone correspond à la grande vallée tourbeuse alcaline de la Somme, unique en Europe. L'éventail des habitats aquatiques, amphibies, hygrophiles à mésohygrophiles, est particulièrement développé dans le fond de vallée. L'ensemble de la vallée joue un rôle évident de corridor fluviatile, favorable aux flux migratoires de multiples espèces végétales et animales. De l'amont vers l'aval, se succèdent des influences subcontinentales à atlantiques, expliquant en partie l'extrême biodiversité observée. Sur le

plan géomorphologique, la Somme présente ici un exemple typique et exemplaire de large vallée tourbeuse en "U" à faible pente.

Les versants en continuité caténale permettent d'accroître encore la diversité coenotique. Dans la zone de méandres, les versants offrent, par le jeu des concavités et des convexités, un ensemble diversifié et original d'éboulis, de pelouses, d'ourlets et de fourrés calcicoles, opposant les versants froids aux versants bien exposés, où se mêlent les caractères thermophiles et submontagnards.

--> Les différents tronçons du fond de vallée sont décrits ci-après :

* De Croix Fonsommes à Ham

Les sources de la Somme se situent au milieu du plateau agricole du Vermandois, à Croix-Fonsommes. Le fleuve s'écoule globalement dans la direction nord-ouest/sud-est. Deux principales zones s'individualisent : les marais d'Isle et d'Harly et les marais de Saint-Simon, qui représentent deux vastes zones marécageuses d'intérêt patrimonial élevé.

* De Voyennes à Corbie

La Somme s'écoule d'abord entre Voyennes et Péronne, selon un axe nord/sud, dans une vallée très peu méandrée, étroite et qui s'encaisse faiblement dans le plateau crayeux. A l'aval de Péronne, la Somme change brusquement de direction pour adopter une orientation globalement est-ouest. Cette portion de vallée se caractérise par un encaissement puissant du cours du fleuve dans sa vallée et par une succession de méandres très marqués. Cette géomorphologie est héritée de la fin de la période glaciaire, à une époque où l'action conjuguée des eaux et des alternances gel / dégel donnait au cours d'eau un pouvoir de creusement sans commune mesure avec ce que l'on observe aujourd'hui.

Les milieux et les paysages ont été fortement influencés par l'homme depuis l'époque romaine, période à partir de laquelle la construction de chaussées-barrages s'est développée. Ces digues, qui permettaient de franchir la vallée, retenaient également les eaux en amont. C'est grâce à ces retenues que les milieux aquatiques et amphibies ont acquis un tel développement.

Ce tronçon est touché par le manque d'entretien quasi-généralisé du fond de vallée, conduisant à la fermeture des milieux par boisement, par envasement et par disparition des dernières prairies tourbeuses. Le paysage, qui était autrefois façonné par l'extraction de la tourbe, à des fins de combustible domestique, et par la récolte des roseaux, était composé d'étangs, de tourberies et de marais fauchés et pâturés. Aujourd'hui, la vallée est constituée de tremblants, de roselières et de forêts alluviales (bois tourbeux à saules, aulnes et bouleaux). Cette dynamique s'accompagne localement d'un processus d'acidification de la tourbe basique et forme un complexe original d'habitats acidoclines à acidiphiles.

* De Corbie à Amiens

Ce tronçon comprend notamment les marais de Daours/Corbie, le marais de Blangy-Tronville, les marais de Glisy, de Camon et les hortillonages. Ce secteur correspond à un vaste ensemble marécageux, comprenant une mosaïque de biotopes tourbeux alcalins, à caractère subatlantique/subcontinental. Il présente une morphologie et des affinités biogéographiques intermédiaires entre la basse vallée élargie et sublinéaire et la moyenne vallée méandreuse. Il se

compose de prairies humides, de roselières, de bas-marais tourbeux, de plans d'eau et de boisements humides.

* D'Amiens à Abbeville

Entre Amiens et Breilly, les très nombreux plans d'eau aux formes géométriques résultent de l'exploitation récente de granulats. Dans les espaces hors plans d'eau, quelques roselières, quelques mégaphorbiaies et des fragments de bas-marais tourbeux se partagent le territoire. Ce secteur présente de fortes potentialités, peu exprimées actuellement compte-tenu de l'utilisation du site.

Entre Breilly et Yzeux, le fond de vallée conserve un caractère plus naturel que le précédent secteur. Les plans d'eau trouvent leur origine dans l'exploitation ancienne de la tourbe.

Entre Hangest-sur-Somme et Fontaine-sur-Somme, le paysage comprend un ensemble d'étangs de grande superficie, résultant de l'extraction de matériaux alluvionnaires. Ces étangs sont entourés de végétations arbustives ou arborescentes, de plantations de peupliers, de mégaphorbiaies ainsi que de quelques fragments de prairies, de bas-marais et de roselières.

Entre Fontaine-sur-Somme et Pont-Rémy, le paysage est davantage voué à une activité agricole : prairies de fauche relictuelles, mais néanmoins remarquables, et prairies mésophiles pâturées occupent le territoire.

Entre Eaucourt-sur-Somme et Abbeville, un complexe exceptionnel d'étangs, de roselières, de bas-marais tourbeux et de prairies humides tourbeuses prend place. Ce secteur accueille, en particulier, les dernières prairies à Fritillaire pintade*.

--> Les versants de la vallée de la Somme, entre Péronne et Abbeville, ainsi que les versants des vallées attenantes comprennent un réseau de pelouses calcicoles et de boisements. Les versants s'inscrivent dans les craies blanches du Turonien, du Coniacien, du Santonien et du Campanien inférieur.

Les principaux sites se succèdent de la manière suivante, d'amont en aval :

- les coteaux de Frise et d'Eclusier-Vaux ;

- le "Mont Clairon", intégrant les versants surplombant « la Tourbière » à Cappy et ceux développés le long de la "Vallée de l'Enfer" ;

- le coteau du "Gros Mont", surplombant le "Marais du Couchant" ;

- l'ensemble de coteaux situés sur la rive droite de la Somme, entre Etinehem et Chipilly ;

- les coteaux du « Bois des Célestins », comprenant les bois attenants et les coteaux surplombant l'« Etang du Brache » et le "Marais Gobet" ;

- les larris relictuels situés sur les versants des vallées sèches "Bois de Tilloy" et "le Martimont" ;

- le vallon d'« Ornival » situé à l'ouest de Sailly-le-Sec ;

- les larris relictuels situés sur le versant de la vallée sèche "Vallée du Bosquet Duval", à l'est de Vaux-sur-Somme,

- les coteaux de "la Terrière" et de "la Falaise", surplombant le marais de la Barette à Corbie ;

- les larris de "la Falaise", entre Daours et Corbie ;

- les larris de la vallée d'Acon ;

- les larris de Picquigny et de ses environs ;

- les larris entre Bourdon et Yzeux ;

- les larris d'Hangest-sur-Somme ;

- les larris entre l'Etoile et Long ;

- les larris entre Longpré-les-Corps-Saints et Liercourt ;

- les « Monts de Caubert. »

Certains larris sont colonisés par les Genévriers communs (*Juniperus communis*), ce qui témoigne de l'utilisation pastorale ancestrale des coteaux de la vallée de la Somme. Aujourd'hui, la végétation de certains larris est maintenue rase grâce à l'activité des Lapins de garenne. Certains facies pelousaires sont favorisés par ces activités cuniculigènes, notamment les banquettes à Hélianthème nummulaire (*Helianthemum nummularium*). Des éboulis crayeux s'observent également. L'évolution spontanée de la végétation vers le boisement est localement accélérée par des plantations diverses (pins, feuillus).

Un grand nombre de groupements végétaux s'expriment dans le fond et sur les versants de la vallée. On trouvera la liste des principaux groupements ci-après.

--> Les milieux aquatiques et amphibies sont très diversifiés. On notera la présence, dans les étangs et les fossés :

- des herbiers pionniers à Characées (*Charetalia hispidae*) ;

- des herbiers flottants du *Lemnion gibbae* (dont *Lemno-Spirodeletum polyrhizae*) ;

- des herbiers bryophytiques flottants du *Riccio fluitantis-Lemnion trisulcae* ;

- des herbiers flottants de *l'Hydrocharition morsus-ranae* (dont *Lemno trisulcae-Utricularietum vulgaris*) ;

- des herbiers du *Scorpidio scorpioidis-Utricularion minoris* (*Sparganietum minimi*) ;

- des herbiers à nénuphars du *Nymphaeion albae* (dont *Myriophyllo verticillati-Nupharetum luteae*) ;

- des herbiers submergés du *Potametalia pectinati* (*Potamo berchtoldii-Najadetum marinae*, *Potametum colorati*, groupement à *Groenlandia densa*, groupement à *Myriophyllum verticillatum*, groupement à *Potamogeton pectinatus*, à *Elodea canadensis*, à *Ceratophyllum demersum* ...) ;

- des herbiers du *Ranunculion aquatilis* (*Hottonietum palustris*, groupement à *Callitriche obtusangula* ...) ;

- des herbiers du *Ranunculion fluitantis* (*Sparganio emersi-Potametum pectinati*, groupement à *Sagittaria sagittifolia* ...) ;

- des herbiers d'atterrissement de *l'Hippuridetum vulgaris* ;

- des banquettes amphibies du *Glycerio-Sparganion* ;

- des végétations amphibies des bords de mares de *l'Oenanthion aquaticae* ;

- des groupements amphibies oligo-mésotrophes de *l'Hydrocotylo vulgaris-Baldellion ranunculoidis* ;

- des végétations pionnières des rives tourbeuses du *Cyperion flavescenti-fusci* (*Cyperetu*m *flavescenti-fusci*) ;

- des végétations des dépressions peu profondes du *Rorippo amphibiae-Oenanthetum aquaticae* ;

- du gazon subcontinental de *l'Eleocharietum acicularis*.

--> Les végétations terrestres du fond de vallée comprennent :

- des roselières tourbeuses du *Thelypterido palustris-Phragmitetum* et du *Lathyro palustris-Lysimachietum* ;

- des roselières du Phragmition australis (dont *Solano dulcamarae-Phragmitetum*) ;

- des roselières du *Scirpo lacustris-Phragmitetum* ;

- des cladiaies turficoles ;

- des mégaphorbiaies turficoles du *Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae* ;

- des mégaphorbiaies eutrophes du *Calystegion sepium* ;

- des cariçaies rivulaires du *Caricetum elatae*, du *Caricetum ripario-acutiformis*, du *Caricetum paniculatae* et du *Caricetum pseudocyperi* ;

- des cariçaies tourbeuses du *Caricion rostratae* ;

- des cariçaies continentales du *Cicuto virosae-Caricetum pseudocyperi* ;

- des bas-marais tourbeux alcalins de *l'Hydrocotylo-Schoenion* (*Hydrocotylo vulgaris-Juncetum subnodulosi*) ;

- des bas-marais tourbeux alcalins du *Junco subnodulosi-Caricion lasiocarpae* ;

- des prairies hygrophiles du *Mentho aquaticae-Juncion inflexi* (*Pulicario dysentericae-Juncetum inflexi*) ;

- des prés inondés de *l'Oenanthion fistulosae* (*Eleocharo palustris-Oenanthetum fistulosae*) ;

- des prairies oligotrophes du Molinion (*Selino carvifoliae-Juncetum subnodulosi*) ;

- des prés de fauche subhygrophiles du *Colchico autumnalis-Arrhenatherion elatioris* ;

- des prés de fauche mésophiles du *Centaureo jaceae-Arrhenatherion elatioris* ;

- des prairies mésophiles du *Lolio-Cynosurion cristati* ;

- des aulnaies-frênaies de *l'Alno-Padion* (*Filipendulo ulmariae-Alnetum glutinosae*) ;

- des boulaies à Sphaignes du *Dryopterido cristatae-Betuletum pubescentis*, habitats acidophiles ombrogènes ;

- des boisements du *Ribo nigri-Alnetum glutinosae* dans les parties tourbeuses ;

- des aulnaies humides à grandes laîches ;

- de *l'Alno-Salicetum cinereae* pour les fourrés rivulaires ;

- de *l'Irido pseudacori-Alnetum* sur les sols minéraux et eutrophes ;

- des ourlets eutrophes de *l'Aegopodion podagrariae*.

--> Les groupements végétaux représentés sur les coteaux calcaires sont les suivants :

- des pelouses calcicoles rases de *l'Avenulo pratensis-Festucetum lemanii subass. polygaletosum calcarae* ;

- des pelouses marnicoles de l'Ave*nulo pratensis-Festucetum lemanii subass. blackstonietosum perfoliatae* ;

- des pelouses calcicoles rases thermophiles de *l'Avenulo pratensis-Festucetum lemanii subass. seselietosum montani* ;

- des pelouses calcicoles rases présentant des affinités submontagnardes de *l'Avenulo pratensis-Festucetum lemanii subass. anthericetosum ramosi* ;

- des pelouses de *l'Avenulo pratensis-Festucetum lemanii var. submontagnarde à Seseli libanotis* ;

- des facies cuniculigènes à Hélianthème nummulaire (*Helianthemum nummularium*) et à Epipactis brun rouge (*Epipactis atrorubens*) ;

- des éboulis crayeux à Epervière tachetée (*Hieracium maculatum*) et à Laitue vivace (*Lactuca perennis)* du *Leontodontion hyoseroidis*, uniquement représentés sur le coteau de Frise/Eclusier-Vaux ;

- des éboulis crayeux du *Resedo luteae-Chaenorhinetum minoris* ;

- des pelouses "mobiles" à Seslérie bleuâtre (*Sesleria caerulea*), du *Rumici acetosae-Seslerietum caeruleae*, uniquement représentées sur le coteau de Frise/Eclusier-Vaux ;

- des ourlets calcicoles du *Trifolion medii* (*Centaureo nemoralis-Origanetum vulgare*), parfois sous facies de brachypodiaies denses ;

- des fourrés de recolonisation du *Rubo-Prunetum mahaleb laburnetosum* ;

- les fourrés à Genévriers communs (*Juniperus comm*unis) ;

- des prairies mésophiles calcicoles du *Lolio-Cynosurion* ;

- des bois de pente du *Carpinion betuli* ;

- les hêtraies thermophiles du *Cephalanthero-Fagion*, très localisées ;

- les hêtraies neutrophiles à Aspérule ;

- des plantations de conifères et bois de feuillus.

La ZNIEFF de type II "Haute et moyenne vallée de la Somme ; entre Croix-Fonsommes et Abbeville" contient les ZNIEFF de type I suivantes :

- haute vallée de la Somme, à Fonsommes ;

- marais d'Isle et d'Harly ;

- marais de Saint-Simon ;

- marais de la haute vallée de la Somme, entre Voyennes et Cléry-sur-Somme ;

- marais de la vallée de la Cologne, aux environs de Doingt ;

- méandres et cours de la Somme, entre Cléry-sur-Somme et Bray-sur-Somme ;

- méandres et cours de la Somme, entre Bray-sur-Somme et Corbie ;

- marais et larris de Daours/Corbie ;

- marais de la vallée de la Somme, entre Daours et Amiens ;

- marais de la vallée de la Somme, entre Ailly-sur-Somme et Yzeux ;

- vallée d'Acon à La Chaussée-Tirancourt ;

- marais de la vallée de la Somme, entre Crouy-Saint-Pierre et Pont-Rémy ;

- marais de la vallée de la Somme, entre Eaucourt-sur-Somme et Abbeville ;

- réseau de coteaux de la vallée de la Somme, entre Curlu et Corbie ;

- larris de la vallée de la Somme, entre Dreuil-lès-Amiens et Crouy-Saint-Pierre ;

- larris de la vallée de la Somme, entre Bourdon et Yzeux ;

- larris d'Hangest-sur-Somme ;

- larris de la vallée de la Somme, entre Long et l'Etoile ;

- larris de la vallée de la Somme, entre Longpré-les-Corps-Saints et Liercourt ;

- larris de la vallée de Nielle, à Cocquerel ;

- larris des « Monts de Caubert » et cavités souterraines de Mareuil-Caubert et de Yonval.

Intérêt des milieux :

Ce corridor naturel unique en Europe offre un dégradé de conditions climatiques, depuis l'atlantique atténué jusqu'au subcontinental. La plupart des habitats présentent un intérêt exceptionnel pour la Picardie et accueillent de très nombreuses espèces remarquables. Cette zone présente un intérêt de niveau européen tant pour les groupements végétaux que pour la flore et la faune.

La vallée de la Somme présente un intérêt exceptionnel pour l'accueil d'oiseaux nicheurs rares et forme un couloir de passage apprécié des espèces migratrices.

Elle constitue une limite pour de nombreuses espèces thermophiles qu'on ne retrouve quasiment plus (ou en faible abondance) au nord, telles que la Globulaire (*Globularia bisnagarica*) et la Pulsatille commune (*Pulsatilla vulgaris*).

De nombreux milieux présents sont reconnus d'intérêt communautaire et inscrits, à ce titre, à la directive "Habitats" :

- des herbiers pionniers à Characées (*Charetalia hispidae*) ;

- des voiles de lentilles d'eau (*Lemno-Spirodeletum polyrhizae*) ;

- des herbiers aquatiques du *Myriophyllo verticillati-Nupharetum luteae*, présent uniquement, en Picardie, dans les grandes vallées tourbeuses ;

- des herbiers du *Lemno trisulcae-Utricularietum vulgaris* ;

- des herbiers du *Potamo berchtoldii-Najadetum marinae* ;

- des herbiers nageants de *l'Hottonietum palustris* ;

- des herbiers nageants de *l'Hippuridetum vulgaris* ;

- des herbiers nageants de *l'Hydrocharietum morsus-ranae* ;

- des herbiers des vasques tourbeuses du *Potametum colorati* ;

- des herbiers nageants du *Sparganio emersi-Potametum interrupti* ;

- la végétation pionnière de rives exondées du *Cyperetum flavescenti-fusci* ;

- le gazon subcontinental de *l'Eleocharietum acicularis*, très localisé ;

- les banquettes amphibies de *l'Hydrocotylo vulgaris-Baldellion ranunculoidis* ;

- les bas-marais tourbeux du *Junco subnodulosi-Caricion lasiocarpae* ;

- les bas-marais tourbeux alcalins de *l'Hydrocotylo vulgaris-Juncetum subnodulosi* ;

- les cladiaies turficoles, très localisées ;

- les roselières tourbeuses du *Thelypterido palustris-Phragmitetum*, dont les localités picardes sont les mieux conservées de France ;

- les roselières tourbeuses du *Lathyro palustris-Lysimachietum vulgaris* ;

- les mégaphorbiaies tourbeuses du *Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae* ;

- les prairies tourbeuses du *Selino carvifoliae-Juncetum subnodulosi* ;

- les aulnaies-frênaies du *Filipendulo ulmariae-Alnetum glutinosae* ;

- les bétulaies à Sphaignes du *Dryopterido cristatae-Betuletum pubescentis*, très rare et en danger de disparition en Picardie ;

- les pelouses calcicoles relevant de *l'Avenulo pratensis-Festucetum lemanii*, groupement végétal rare et menacé en Picardie, du fait de la disparition de l'élevage ovin, lequel permettait d'entretenir ces

milieux herbacés. Plusieurs sous-associations, témoignant de conditions variées, sont présentes dans la zone, parmi lesquelles la sous-association "blackstonietosum perfoliatae" (variation atlantique atténuée) et la sous-association "*anthericetosum ramosi*" (affinités submontagnardes) ;

- les éboulis crayeux du *Rumici acetosae-Seslerietum caeruleae* sont exceptionnels en Picardie et témoignent de conditions submontagnardes. Précisons que la position submontagnarde de la Seslérie, dans le nord de la France, est particulièrement originale par rapport au reste du territoire national, où elle est thermophile ;

- les éboulis crayeux hébergent le Sisymbre couché (*Sisymbrium supinum**), inscrit à l'annexe II de la directive "Habitats" ;

- les fourrés à Genévriers communs (*Juniperus communis*) ;

- les hêtraies thermophiles du *Cephalanthero-Fagion*, très rare en Picardie et observées habituellement, pour le département de la Somme, au niveau de l'îlot thermophile Sud-Amiénois ;

- les hêtraies neutrophiles à Aspérule.

D'autres milieux ont un intérêt régional à national :

- les herbiers flottants du *Sparganietum minimi*, en grande régression en Picardie ;

- les roselières du *Scirpo lacustris-Phragmitetum*, qui accueillent une avifaune riche ;

- les cariçaies rivulaires du Caricetum elatae, du Caricetum ripario-acutiformis, du *Caricetum paniculatae* et du *Caricetum pseudocyperi* ;

- les cariçaies continentales du *Cicuto virosae-Caricetum pseudocyperi*, unité subcontinentale rarissime, qui est en limite occidentale de répartition ;

- les prairies de fauche mésophiles à mésohygrophiles oligotrophes du *Colchico autumnalis-Arrhenatherion elatioris* et du *Centaureo jaceae-Arrhenatherion elatioris*, exceptionnelles pour le département de la Somme ;

- les boisements humides du *Ribo nigri-Alnetum glutinosae*, rare et en régression en Picardie.

<u>Intérêt des espèces :</u>

Flore remarquable

--> En fond de vallée, sont notés (nous ne citons ici que les espèces protégées) :

- la Renoncule langue (*Ranunculus lingua**), rare en France ;

- le Peucédan des marais (*Peucedanum palustre**), bien représenté dans cette zone ;

- le Potamot coloré (*Potamogeton coloratus**), typique des gouilles tourbeuses aux eaux alcalines ;

- le Rubanier nain (*Sparganium natans**), rare en Picardie ;

- le Ményanthe trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata**), se développant sur les tremblants tourbeux ;

- l'Eleocharide pauciflore (*Eleocharis quinqueflora**), espèce pionnière des tourbières basiclines ;

- la Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium**), vulnérable en Picardie ;

- la Stellaire des marais (*Stellaria palustris**), rare et vulnérable en Picardie ;

- le Dactylorhize négligé (*Dactylorhiza praetermissa**), typique des prairies humides non amendées ;

- le Dactylorhize incarnat (*Dactylorhiza incarnata**), rare et vulnérable en Picardie ;

- la Gesse des marais (Lathyrus p*alustris**), exceptionnelle en Picardie ;

- la Pédiculaire des marais (*Pedicularis palustris**), inféodée aux zones de tourbes oscillantes ;

- l'Eleocharide épingle (*Eleocharis acicularis**), très rare en Picardie ;

- la Laîche arrondie (*Carex diandra**), exceptionnelle en Picardie ;

- la Véronique à écussons (*Veronica scutellata**), bien représentée en vallée de la Somme ;

- l'Utriculaire commune (*Utricularia vulgaris**), espèce exceptionnelle et en danger en Picardie ;

- la Laîche filiforme (*Carex lasiocarpa**), très rare et en danger en Picardie ;

- la Ciguë vireuse (*Cicuta virosa**), caractéristique des cariçaies pionnières sur les vases exondées ;

- l'Ophioglosse commune (*Ophioglossum vulgatum**), fougère prairiale particulièrement menacée ;

- la Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris**), qui s'observe dans les environs d'Abbeville. Il s'agit de son unique secteur de présence pour toute la Picardie. Elle y forme des populations relictuelles, dispersées sur plusieurs microsites. Ces stations représentent un remarquable isolat de population.

- l'Ache rampante (*Apium repens**), espèce inscrite à l'annexe II de la directive "Habitats" ;

- la Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe**), espèce des molinaies, exceptionnelle en Picardie ;

- la Berle à larges feuilles (*Sium latifolium**), assez rare en Picardie ;

- l'Euphorbe des marais (*Euphorbia palustris**), espèce typique des mégaphorbiaies tourbeuses ;

- le Mouron délicat (*Anagallis tenella**), présent notamment sur les berges de certaines mares ;

- le Gymnocarpion du chêne (*Gymnocarpium dryopteris**), exceptionnel et en danger en Picardie ;

- le Dryoptéride à crête (*Dryopteris cristata**), dont les populations sont ici parmi les plus importantes de France.

D'autres espèces étaient également présentes par le passé, mais semblent avoir disparu aujourd'hui. C'est le cas du Potamot des Alpes (*Potamogeton alpinus**), exceptionnel en Picardie ; du Luronium nageant (*Luronium natans**), disparu de Picardie ; du Faux-nénuphar pelté (*Nymphoides peltata**), présumé disparu de Picardie ; de la Pyrole à feuilles rondes (*Pyrola rotundifolia**), très rare en Picardie, et du Gaillet boréal (*Galium boreale**), espèce continentale en isolat d'aire sur le site.

Plusieurs espèces de Sphaignes de grand intérêt ont également été observées parmi lesquelles : *Sphagnum capillifolium, Sphagnum fimbriatum, Sphagnum flexuosum, Sphagnum palustre, Sphagnum squarrosum, Sphagnum subnitens et Sphagnum papillosum var. laeve*.

--> Les coteaux calcaires abritent également de nombreuses espèces d'intérêt patrimonial élevé :

- la Phalangère rameuse (*Anthericum ramosum**), espèce rare en Picardie ;

- l'Orobanche élevée (*Orobanche major**), espèce thermophile exceptionnelle en Picardie ;

- le Polygala chevelu (*Polygala comosa**), espèce thermophile rare en Picardie ;

- la Seslérie bleuâtre (*Sesleria caerulea**), graminée montagnarde exceptionnelle et vulnérable en Picardie ;

- l'Alisier de Fontainebleau (*Sorbus latifolia**), arbuste thermophile ;

- l'Ophrys araignée (*Ophrys sphegodes**), rare et en danger en Picardie ;

- le Sisymbre couché (*Sisymbrium supinum**), espèce inscrite à l'annexe II de la directive "Habitats" de l'Union Européenne ;

- l'Herminion caché (*Herminium monorchis**), espèce très rare en Picardie ;

- la Parnassie des marais (*Parnassia palustris**), espèce typique des sols marneux.

De nombreuses autres espèces végétales remarquables ont également été notées sur la zone : le Séséli libanotide (*Seseli libanotis*), assez rare en Picardie ; l'Ophrys frelon (*Ophrys fuciflora*), très rare dans le département de la Somme ; l'Acéras homme-pendu (*Aceras anthropophorum*), rare en Picardie ; l'Orchis militaire (*Orchis militaris*) ; l'Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*) ; l'Epipactis brun rouge (*Epipactis atrorubens*) ; la Digitale jaune (*Digitalis lutea*), assez rare en Picardie ; le Polygala d'Autriche (*Polygala amarella*), rare et vulnérable en Picardie,...

Avifaune remarquable

Citons :

- le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*), inscrit à la directive "Oiseaux", en situation critique en Europe, en France comme en Picardie ;

- le Blongios nain (*Ixobrychus minutus*), inscrit à la directive "Oiseaux", dont les populations picardes sont parmi les plus importantes de France ;

- le Bihoreau gris (*Nycticorax*), exceptionnel en Picardie, qui a niché quelques années près de Péronne ;

- le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), rapace inscrit à la directive "Oiseaux" ;

- la Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*), inscrite à la directive "Oiseaux", qui a colonisé la vallée à la fin des années 80 ;

- la Rousserolle turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*), inscrite sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de Picardie ;

- la Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*) et la Locustelle luscinioïde (*Locustella luscinioides*), passereaux paludicoles assez rares en Picardie ;

- la Marouette ponctuée (*Porzana*), espèce en danger en France, inscrite à la directive "Oiseaux" ;

- la Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*), en voie d'extinction en Picardie à la suite du boisement des grandes roselières et de la disparition des prairies ;

- la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), espèce exceptionnelle dans le département de la Somme ;

- le Canard souchet (*Anas clypeata*), nicheur rare en Picardie ;

- la Sarcelle d'été (*Anas querquedula*), nicheur très rare en Picardie ;

- le Vanneau huppé (*Vanellus*), nicheur rare à l'intérieur des terres ;

- le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), inscrit à la directive "Oiseaux" ;

- le Râle d'eau (*Rallus aquaticus*), assez rare en Picardie ;

- la Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*), espèce en régression, typique des milieux bocagers ;

- l'Hypolaïs ictérine (*Hippolais icterina*), vulnérable en Picardie.

Batrachofaune remarquable

Citons :

- le Triton crêté (*Triturus cristatus*), inscrit à l'annexe II de la directive "Habitats" ;

- le Triton alpestre (*Triturus alpestris*), vulnérable au niveau national ;

- le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*), très rare en Picardie et vulnérable en France ;

- la Rainette verte (*Hyla arborea*), vulnérable au niveau national.

Herpétofaune remarquable

Signalons la présence de la Vipère péliade (*Vipera berus*), rare en Picardie.

Entomofaune remarquable

Pour les odonates, signalons :

- la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii**), exceptionnelle en Picardie, inscrite à l'annexe II de la directive "Habitats" ;

- la Cordulie à taches jaunes (*Somatochlora flavomaculata*), vulnérable en Europe ;

- le Sympétrum jaune d'or (*Sympetrum flaveolum*), odonate très rare en Picardie ;

- le Sympétrum noir (*Sympetrum danae*), très rare en Picardie ;

- l'Agrion scitulum (*Coenagrion scitulum*), odonate rare en Picardie ;

- l'Agrion délicat (*Ceriagrion tenellum*), typique des milieux tourbeux ;

- l'Orthétrum brun (*Orthetrum brunneum*), espèce très rare en Picardie.

Pour les lépidoptères, citons le Sphynx de l'Epilobe (*Proserpinus proserpina**), dont la chenille se nourrit dans les mégaphorbiaies ; la Leucanie paillée (*Mythimna straminea*) ; la Leucanie du Roseau (*Senta flammea*) ; la Topaze (*Diachrysia chryson*) ; l'Herminie crible (*Macrochilo cribrumalis*) ; la Noctuelle des roselières (*Arenostola phragmitidis*). Le Cuivré des marais (*Thersamolycaena dispar**), n'a pas été revu depuis les années soixante-dix. La régression des surfaces en prairie lui est fatal.

Plusieurs lépidoptères, en régression en Picardie et typiques des pelouses rases, ont été notés : le Fluoré (*Colias australis*), l'Argus bleu-nacré (*Polyommatus coridon*) et l'Azuré bleu-céleste (*Polyommatus bellargus*).

Pour les orthoptères, citons le Conocéphale des roseaux (*Conocephalus dorsalis*), espèce des prairies humides, peu abondante en Picardie.

Ichtyofaune remarquable

Citons :

- la Bouvière (*Rhodeus sericeus*), poisson inscrit à l'annexe II de la directive "Habitats" ;

- la Truite de mer (*Salmo trutta*) ;

- la Truite de rivière (*Salmo trutta fario*) ;

- l'Anguille (*Anguilla*), en forte densité ;

- le Brochet (*Esox lucius*).

Mammalofaune remarquable

Citons :

- le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), inscrit à l'annexe II de la directive "Habitats" ;

- le Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), vulnérable en France et inscrit à l'annexe II de la directive "Habitats" ;

- le Grand Murin (*Myotis myotis*), inscrit à l'annexe II de la directive "Habitats" ;

- la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*), rare à très rare en Picardie ;

- la Musaraigne aquatique (*Neomys fodiens*), assez rare en Picardie.

<u>Facteurs influençant l'évolution de la zone :</u>

- Les marais se caractérisent par un vieillissement quasi-généralisé, avec accélération de la dynamique à la fois arbustive et préforestière (boisement des roselières, apparition de mégaphorbiaies dans les prairies ...). Les espèces remarquables, inféodées aux milieux ouverts, en subissent les conséquences.

- Ces phénomènes de fermeture sont accélérés, soit par l'intervention humaine (plantations de peupliers) soit par la non-intervention (abandon des pratiques d'entretien des milieux ouverts telles que l'exploitation de la tourbe et la fauche des roseaux).

- Certains marais marquent une tendance à l'assèchement, qui s'explique par la réalisation de fossés à pouvoir drainant, les plantations de peupliers... Ceci entraîne la raréfaction, voire la disparition d'espèces hygrophiles remarquables.

- La qualité des eaux a conduit à une régression des espèces aquatiques inféodées aux eaux oligotrophes.

- Certains étangs ont tendance à s'envaser. Ce phénomène est provoqué en partie par les limons des plateaux, entraînés dans le cours d'eau par les pluies.

- Le développement des Habitations Légères de Loisirs (HLL) entraîne une dégradation tant paysagère qu'écologique des marais.

- Les opérations de curage des étangs se réalisent parfois aux dépens des milieux palustres rivulaires (dépôts des boues de curage sur les berges...).

- L'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires entraîne une dégradation de la végétation des prairies. Le pâturage mis en œuvre dans les prairies humides mériterait d'être davantage adapté aux caractéristiques écologiques de la zone.

- Certaines pelouses calcicoles ont tendance à être envahies par les hautes herbes et les broussailles, du fait de l'absence d'entretien. Ceci entraîne la régression des espèces héliophiles remarquables. Notons que ce phénomène est en partie ralenti par l'activité des lapins.

- Certains larris, actuellement pâturés, mériteraient de bénéficier d'un pâturage davantage extensif.

- L'utilisation d'intrants sur les cultures du plateau est préjudiciable à la flore pelousaire oligotrophe à la suite du ruissellement des produits et de leur transport par le vent.

- Certaines parcelles, originellement en nature de larris, ont été transformées en cultures.

N.B. : les espèces dont le nom latin est suivi d'un astérisque sont légalement protégées.

- **Présentation de la ZNIEFF de type I « Cours de la Germaine » (identifiant : 220120044)**

Le site fait une superficie de 6 Ha.

Description :

La Germaine s'écoule selon un axe nord-est/sud-ouest. Elle traverse les zones cultivées du plateau du Vermandois. Elle entaille les craies blanches du Campanien inférieur.

Des pâtures, des cultures et surtout des peupleraies bordent le cours d'eau. Le cours de la Germaine est temporaire de Foreste à Douilly et sa vallée est sèche à l'amont (Elle n'irrigue même plus le village qui porte son nom) : c'est un excellent exemple du phénomène de descente des niveaux de source qui affecte nombre de cours d'eau picards.

La Germaine ne possède une allure de rivière qu'en aval de Sancourt. A l'amont, elle prend le profil d'un fossé surcreusé. A l'aval d'Offoy, le cours a été fortement rectifié.

Le fond du cours d'eau est très instable avec un envasement important. En effet, la faible pente limite le décolmatage naturel par le courant et, de ce fait, la diversification des habitats aquatiques.

Le cours n'est marqué par aucun barrage important.

Intérêt des milieux :

L'intérêt majeur de la Germaine repose sur la présence, dans la zone amont, de frayères naturelles à cyprinidés et à Brochet (*Esox lucius*). L'existence d'annexes hydrauliques nombreuses (fossés, bras d'eau) est un facteur très favorable à l'ichtyofaune.

La végétation aquatique, bien développée, joue un rôle majeur comme support du frai du Brochet.

La circulation n'étant pas entravée dans le cours d'eau, la Germaine est utilisée par les poissons de la Somme qui la remontent pour s'y reproduire.

Intérêt des espèces :

Dans le ruisseau :

- le Brochet (*Esox lucius*), espèce dont les populations sauvages sont vulnérables en France et qui est présent ici en forte biomasse ;

- l'Anguille (*Anguilla anguillla*), qui a de plus en plus de mal à réaliser naturellement son cycle migratoire, et dont la présence témoigne de conditions de milieux favorables à sa croissance.

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

- Manque d'entretien du lit et pratiques agricoles sur les terres riveraines favorisant le colmatage du fond des ruisseaux : les frayères potentielles deviennent impropres à la reproduction.

- Faibles débits, limitant la dynamique du cours d'eau et le décolmatage du substrat.

- Eaux riches en éléments nutritifs, faisant courir le risque d'eutrophisation.

- **Présentation de la ZNIEFF de type I « Etangs de Vermand, Marais de Caulincourt et cours de l'Omignon » (identifiant : 220005028)**

Description :

L'Omignon prend sa source dans l'Aisne et court sur environ 24 km, jusqu'à sa confluence avec la Somme. Dans sa partie axonaise, l'Omignon traverse les deux marais de Vermand et de Caulincourt.

La vallée s'inscrit dans les craies blanches du Coniacien et du Santonien, tandis que le fond de vallée est couvert par des alluvions modernes.

Le fond du cours d'eau est graveleux et sablonneux sur quelques tronçons et les herbiers aquatiques à base de formes rhéophiles de Rubaniers (*Sparganium sp. pl*.), d'Ache nodiflore (*Apium nodiflorum*) et de Callitriches (*Callitriche sp. pl.*) sont bien développés. Des boisements rivulaires d'aulnes et de frênes bordent l'Omignon sur une partie de son cours.

Les marais de Vermand et de Caulincourt présentent une grande variété d'habitats aquatiques et amphibies :

- herbiers submergés à Cératophylle (*Ceratophyllum demersum*) et à divers Potamots (*Potamogeton pl. sp*.) ;

- herbiers nageants à Myriophylle verticillé (*Myriophyllum verticillatum*), du *Myriophyllo-Nupharetum luteae ;*

- herbiers flottants à Lenticule mineure (*Lemna minor*) ou à Lenticule à trois lobes (*Lemna trisulca*) ;

- herbiers flottants fragmentaires de *l'Hydrocharition morsus*-ranae ;

- végétation des sources aux eaux calcaires (*Nasturtietea*) ;

- roselières des vases minéralisées à massette et à roseau (*Phragmition*) ;

- végétation des vases temporairement exondées méso-eutrophes.

En fond de vallée, des peupleraies, des fourrés denses de saules et des mégaphorbiaies eutrophes complètent le site.

Sur les versants de la vallée, se trouvent des forêts mélangées de pentes riches en érables et en tilleuls.

Intérêt des milieux :

- Grande diversité des milieux aquatiques et amphibies, remarquables dans cette région agricole.

- Bonne capacité d'accueil du cours d'eau pour les poissons.

- Existence d'herbiers propices à la reproduction du Brochet (*Esox lucius*).

- Présence de fonds graveleux décolmatés, favorables à un peuplement salmonicole.

- Roselières permettant la reproduction d'espèces animales rares.

- Etangs constituant une halte migratoire et hivernale importante pour les oiseaux d'eau.

- Groupement des vases exondées (à *Carex pseudocyperus*), présentant des affinités avec une association subcontinentale rare (*Cicuto virosae-Caricetum pseudocyperi*) présente en vallée de la Somme.

Intérêt des espèces :

Dans l'Omignon, présence d'espèces dont les populations sauvages sont vulnérables en France :

- la Lote de rivière (*Lota lota*) ;

- le Brochet (*Esox lucius*), reproducteur sur le site.

Dans les marais :

- la Morrène aquatique (*Hydrocharis morsus-ranae*), assez rare et en régression en Picardie ;

- la Rousserolle turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*), inscrite sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de Picardie ;

- le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*), menacé en France et en Europe, ;

- le Sympètre commun (*Sympetrum vulgatum*), en grande raréfaction en Picardie.

Facteur influençant l'évolution de la zone :

- Eutrophisation des milieux aquatiques, accélérant le processus d'envasement des étangs et éliminant la flore des eaux oligotrophes, au profit de nitrophiles banales.

- Abandon de l'utilisation des marais à des fins de production, faisant disparaître certains milieux dérivant des activités humaines (roselières, cariçaies pionnières...).

- Envahissement des roselières par les saules.

- Colmatage du substrat du fond de l'Omignon, dû aux éléments fins arrachés au plateau agricole par les précipitations et défavorable aux espèces du cortège salmonicole.

iii. *Natura 2000*

Le réseau Natura 2000 est un **réseau écologique européen cohérent** formé par les **Zones de Protection Spéciales (ZPS)** et les **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** en application respectivement de la **Directive Oiseaux** et de la **Directive Habitats**. Les états membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les types d'habitats et d'espèces concernées dans les zones de ce réseau.

Au niveau français, le réseau « Natura 2000 » terrestre comprenait, en 2009, 1 706 sites couvrant un total de 6.82 millions d'Ha, soit 12% du territoire terrestre français. Parmi ces sites, 371 (soit 4.2 millions d'hectares) constituent des zones de protections spéciales (ZPS) et 1 334 (4.6 millions d'hectares) des sites d'importance communautaire (ZSC) au titre de la Directive « Habitats-Faune-Flore » (Source : http://www.natura2000.fr).

Des documents d'objectifs (DOCOB) définissent de manière concertée des propositions de gestion des milieux et espèces. Ces documents sont rédigés ou en cours d'élaboration pour chaque site Natura 2000.

Un site Natura 2000 est recensé sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme. Il s'agit d'une Zone de Protection Spéciale : « Etangs et marais du bassin de la Somme ».

Figure 155 - Carte de localisation des sites Natura 2000 - CCES



Source : cartographie Urbycom

- **Présentation de la Zone de Protection Spéciale du « Etangs et marais du bassin de la Somme » (identifiant : FR2212007)**

Source : INPN

Le site fait une superficie de 5 243 Ha.

Il est composé de 30% de marais, 30% d'eaux douces intérieures, 20% de forêts caducifoliées, 10% de prairies semi-naturelles humides, et 10% de forêt artificielle en monoculture.

Ces portions de la vallée de la Somme entre Abbeville et Pargny comportent une zone de méandres entre Cléry-sur-Somme et Corbie et un profil plus linéaire entre Corbie et Abbeville ainsi qu'à l'amont de Cléry-sur-Somme. Le système de biefs formant les étangs de la Haute Somme constitue un régime des eaux particulier, où la Somme occupe la totalité de son lit majeur. Les hortillonnages d'Amiens constituent un exemple de marais apprivoisé intégrant les aspects historiques, culturels et culturaux (maraîchage) à un vaste réseau d'habitats aquatiques. Le site comprend également l'unité tourbeuse de Boves (vallée de l'Avre qui présente les mêmes systèmes tourbeux que ceux de la vallée de la Somme). L'ensemble du site, au rôle évident de corridor fluviatile migratoire, est une entité de forte cohésion et solidarité écologique des milieux aquatiques et terrestres.

L'expression du système tourbeux alcalin est marquée par un vieillissement généralisé avec accélération de la dynamique arbustive et préforestière, par une dégradation de la qualité des eaux, par un envasement généralisé. Après une époque historique d'exploitation active, quasiment sans végétation arbustive et arborée, d'étangs de tourbage, de marais fauchés et pâturés, ce sont donc les tremblants, roselières, saulaies et aulnaies, bétulaies sur tourbe, qui structurent aujourd'hui les paysages de la vallée (tandis que disparaissent les différents habitats ouverts).

Qualité et importance :

Ce site constitue un ensemble exceptionnel avec de nombreux intérêts spécifiques, notamment ornithologiques : avifaune paludicole nicheuse (populations importantes de Blongios nain, Busard des roseaux, passereaux tels que la Gorgebleue à miroir...), et plusieurs autres espèces d'oiseaux menacés au niveau national (Sarcelle d'hiver, Canard souchet...).

Outre les lieux favorables à la nidification, le rôle des milieux aquatiques comme sites de halte migratoire est fondamental pour les oiseaux d'eau.

Vulnérabilité :

Actuellement, la vallée de la Somme ne fonctionne plus comme un système exportateur : avec la régression ou la disparition des pratiques de fauche, pâturage, étrépage, tourbage, l'exportation de matière est le plus souvent insuffisante pour maintenir un état trophique correct du système. Il en résulte des phénomènes d'atterrissement et de minéralisation de la tourbe, de vieillissement des roselières, cariçaies, moliniaies au profit des mégaphorbiaies et fourrés hygrophiles. Ces processus ont été accélérés par la pollution du cours de la Somme et par l'envasement. Les vastes surfaces de roselières inondées qui dominaient de nombreux secteurs il y a 50 ans ont été considérablement réduites, de même que les herbiers aquatiques de qualité et les prairies humides pâturées.

Par ailleurs, les inondations de 2001 ont déposé des limons qui ont notamment altéré l'état de conservation des roselières et des habitats tourbeux et accéléré l'envasement de nombreux étangs.

Enfin, phénomène plus récent, la prolifération de la Jussie, dans un premier temps dans les étangs de la Haute Somme et plus récemment à l'aval d'Amiens, est une menace importante qui pèse sur les milieux aquatiques.

De ces différents phénomènes évolutifs ou ponctuels s'en suit une perte importante de diversité et une régression progressive de l'intérêt biologique. Quelques secteurs sont mieux préservés car bénéficient d'une gestion cynégétique adaptée, de mesures de protection (réserve naturelle, arrêtés préfectoraux de protection de biotope) ainsi que de projets de gestion conservatoire spécifiques.

A l'aval de Corbie, plusieurs marais font l'objet d'une gestion conservatoire contractuelle afin de limiter les phénomènes de vieillissement de la végétation et de préserver le patrimoine naturel en particulier ornithologique), en concertation avec les acteurs locaux. Citons, le Grand Marais de la Queue à Blangy-Tronville, les marais de Tirancourt et le marais communal de la Chaussée-Tirancourt, le marais communal de Belloy-sur-Somme, les Prés à Pion à Longpré-les-Corps-Saints et l'étang le Maçon à Mareuil-Caubert. Entre Amiens et Abbeville, la zone de préemption au titre des ENS du Conseil général de la Somme est un outil d'intervention utilisé à l'amiable.

c. *Site Ramsar*

Source : ramsar.org

La Convention a pour mission « La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier ».

Les zones humides sont parmi les écosystèmes les plus divers et les plus productifs. Elles fournissent des services essentiels et toute notre eau douce. Toutefois, elles continuent d'être dégradées et transformées pour d'autres usages.

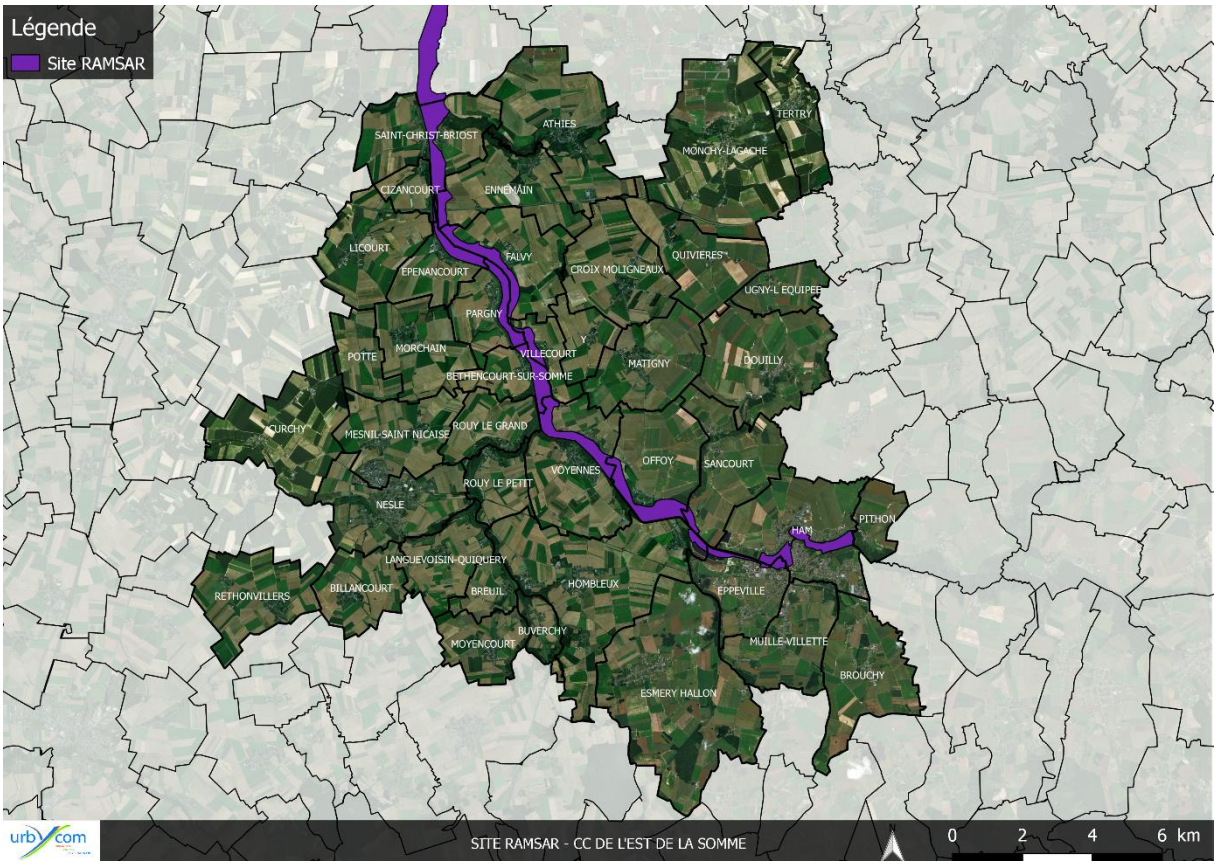
La Convention a adopté une large définition des zones humides comprenant tous les lacs et cours d'eau, les aquifères souterrains, les marécages et marais, les prairies humides, les tourbières, les oasis, les estuaires, les deltas et étendues intertidales, les mangroves et autres zones côtières, les récifs coralliens et tous les sites artifi ciels tels que les étangs de pisciculture, les rizières, les retenues et les marais salés.

Dans le contexte des « trois piliers » de la Convention, les Parties contractantes s'engagent :

- À œuvrer pour l'utilisation rationnelle de toutes leurs zones humides ;
- À inscrire des zones humides appropriées sur la Liste des zones humides d'importance internationale (la « Liste de Ramsar ») et à assurer leur bonne gestion ;
- À coopérer au plan international dans les zones humides transfrontières, les systèmes de zones humides partagés et pour les espèces partagées.

Le territoire intercommunal accueille un site RAMSAR.

Figure 156 - Carte de localisation des sites RAMSAR - CCES



Source : cartographie Urbycom

d. Les continuités écologiques

i. Définition et objectifs de la Trame Verte et Bleue (TVB)

La Trame Verte et Bleue est une mesure phare du Grenelle Environnement qui porte l'**ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité** au travers de la **préservation et de la restauration des continuités écologiques**.

L'enjeu de la constitution d'une Trame Verte et Bleue s'inscrit **bien au-delà de la simple préservation d'espaces naturels isolés et de la protection d'espèces en danger**. La Trame verte et bleue est un **outil d'aménagement durable du territoire** qui vise à **reconstituer un réseau écologique cohérent**, à l'échelle du territoire national, **pour permettre aux espèces animales et végétales**, **de circuler**, **de s'alimenter**, **de se reproduire**, **de se reposer** … En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'Homme leurs services.

Même si la Trame Verte et Bleue vise en premier lieu des objectifs écologiques, elle permet également d'atteindre des objectifs sociaux et économiques, grâce au maintien des services rendus par la

biodiversité : **qualité des eaux, production de bois énergie, production alimentaire, pollinisation, prévention des inondations, amélioration du cadre de vie** …

En complément des outils essentiellement fondés sur la connaissance et la protection d'espèces et d'espaces remarquables encadrés par la stratégie nationale de biodiversité 2011-2020 (stratégie de création des aires protégées, parcs nationaux, réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope, Natura 2000, parcs naturels régionaux, plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées, …). La Trame verte et bleue permet de franchir un nouveau pas en prenant en compte le fonctionnement écologique des espaces et des espèces dans l'aménagement du territoire et en s'appuyant sur la biodiversité ordinaire.

La Trame verte et bleue est un réseau formé de **continuités écologiques terrestres et aquatiques**. Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (**réservoirs de biodiversité**) et des éléments (**corridors écologiques**) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. La Trame verte et bleue est ainsi constituée de réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.

Les continuités écologiques

Les continuités écologiques constituant la Trame Verte et Bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

Les réservoirs de biodiversité

Espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou une partie de leur cycle de vie et où les habitants naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels important pour la préservation de la biodiversité (article L.371-1 II et R.371-19 II du Code de l'environnement).

Les corridors écologiques

Les corridors écologiques assurent des **connexions entre des réservoirs de biodiversité**, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être **linéaires, discontinus ou paysagers**.

Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées au I de l'Article L. 211-14 du Code de l'Environnement (Article L. 371-1 II et R. 371-19 III du Code de l'Environnement).

Cours d'eau et zones humides

Les cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux classés au titre de l'Article L. 214-17 du Code de l'Environnement et les autres cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux importants pour la préservation de la biodiversité **constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques** (Article L. 371-1 III et R. 371-19 IV du Code de l'Environnement).

Les zones humides dont la préservation ou la remise en bon état contribue à la réalisation des objectifs visés au IV de l'Article L. 212-1 du Code de l'Environnement, et notamment les zones humides mentionnées à l'Article L. 211-3 ainsi que les autres zones humides importantes pour la préservation de la biodiversité constituent des réservoirs de biodiversité et/ou des corridors écologiques.

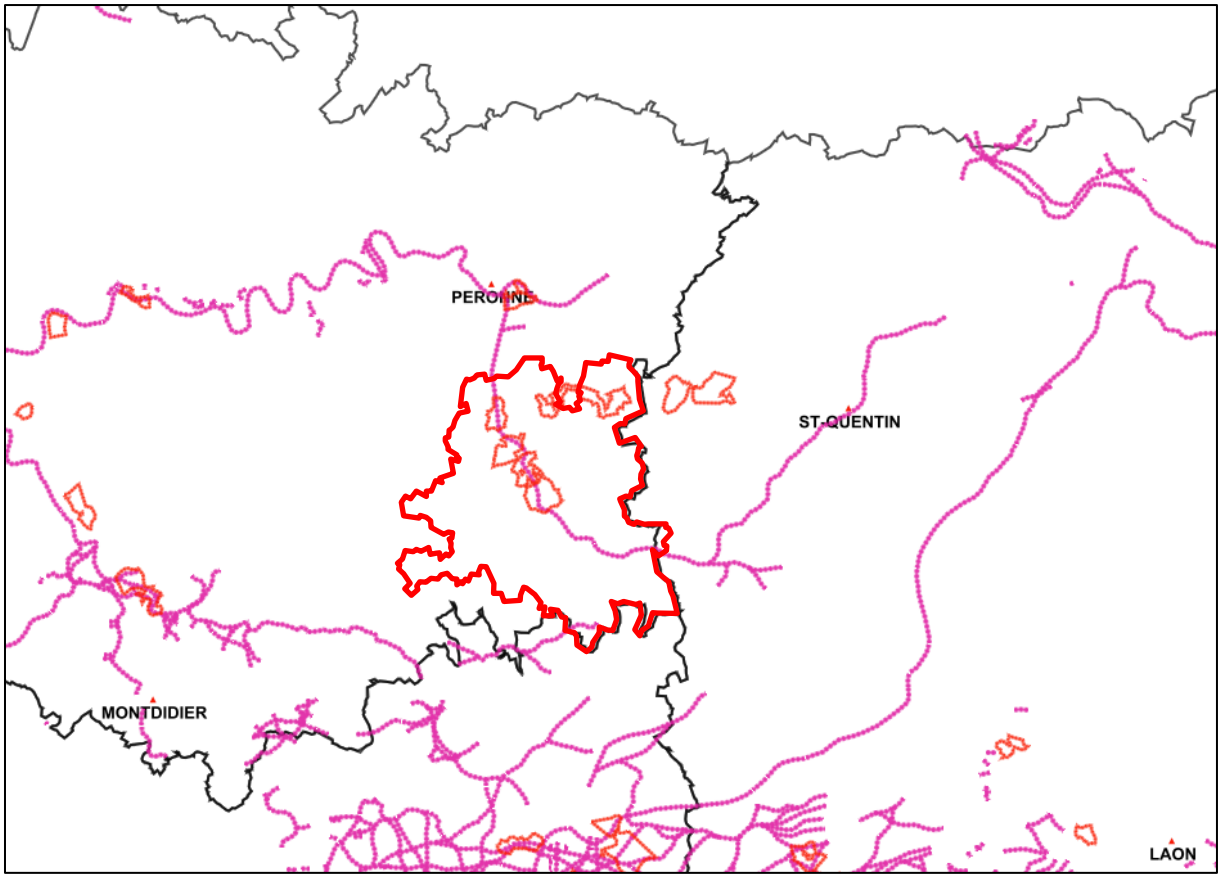
Objectifs de la Trame Verte et Bleue

Le maillage de ces différents espaces, dans une logique de conservation dynamique de la biodiversité, constituera à terme, la Trame Verte et Bleue dont les objectifs sont de :

- Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces ;
- Identifier et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ;
- Atteindre ou conserver le bon état écologique ou le bon potentiel des eaux de surface ;
- Prendre en compte la biologie des espèces migratrices ;
- Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvage ;
- Améliorer la qualité et la diversité des paysages ;
- Permettre le déplacement des aires de répartition des espèces sauvages et des habitats naturels dans le contexte du changement climatique.

Sur le territoire intercommunal de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, des biocorridors ont été répertoriés. Le territoire comprend des biocorridors le long des cours d'eau et des biocorridors pour la grande faune au nord du territoire.

Localisation des biocorridors



Source : carmen.developpement-durable.gouv.fr

Légende :



ii. *Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Picardie*

À la suite de la loi de programmation du 3 août 2009, dite « Loi Grenelle 1 » qui fixe l'objectif de constituer, d'ici 2012, une Trame Verte et Bleue nationale, la loi du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement dite « Loi Grenelle 2 », précise ce projet au travers un ensemble de mesures destinées à préserver la diversité du vivant.

Elle dispose que dans chaque région, un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) doit être élaboré conjointement par l'Etat et le Conseil Régional. Elle prévoit par ailleurs l'élaboration d'orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, qui doivent être prises en compte par les SRCE pour assurer une cohérence nationale à la Trame Verte et Bleue.

Le SRCE doit identifier, maintenir et remettre en bon état les réservoirs de biodiversité qui concentrent l'essentiel du patrimoine naturel de la région, **ainsi que les corridors écologiques qui sont indispensables à la survie et au développement de la biodiversité**.

Le SRCE doit ensuite se donner les moyens d'agir, au travers un **plan d'action stratégique** : en définissant des actions prioritaires, ce plan propose des mesures pour permettre la mise en œuvre du SRCE qui se décline à des échelles infrarégionales et repose sur les acteurs locaux.

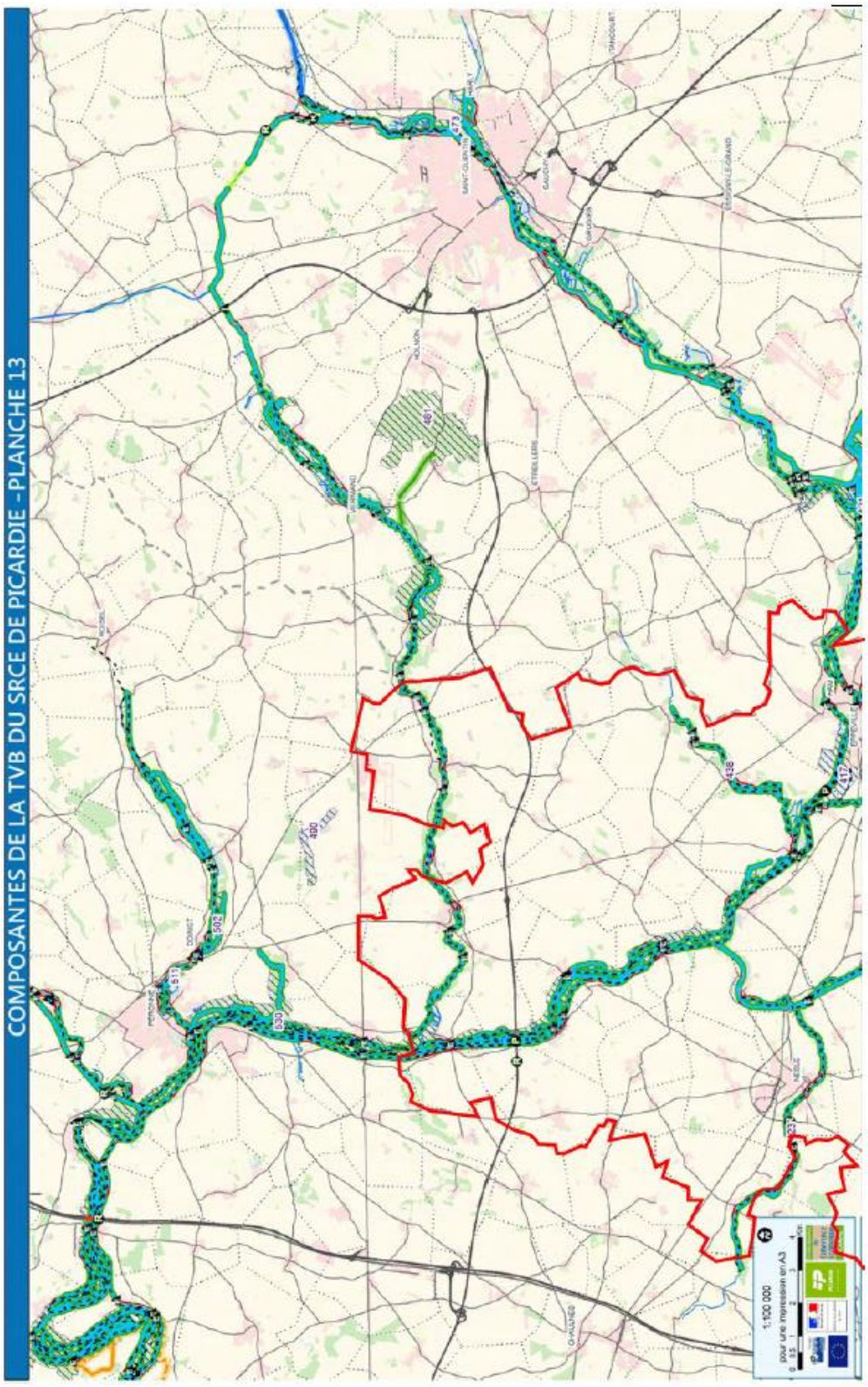
La prise en compte de la Trame verte et bleue au niveau local permet d'intégrer les continuités écologiques et la biodiversité dans les projets de territoire, notamment par le biais des **documents d'urbanisme** réalisés par les collectivités (SCoT, **PLUi** et PLU) mais aussi grâce à la **mobilisation d'outils contractuels**.

Le projet de SRCE de Picardie a été arrêté le 20 février 2015.

Sur le territoire intercommunal de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, des corridors multitrames (combinant milieux aquatiques, formations herbacées et boisés) sont recensés.

Les zones d'intérêts sur le territoire reposent aussi sur les ZNIEFF.

Prise en compte dans le PLUi : Les espaces naturels sont présents sur le territoire. Les reliques naturelles doivent donc être préservées.



Corridors de la sous-trame littorale
- Cordon de galet
- Dune grise
- Estran / dune vive
- Falaise
- Schorre

Corridors de la sous-trame des milieux ouverts calcicoles
- Corridor des milieux ouverts calcicoles

Corridors de la sous-trame herbacée humide
- Corridor herbacé alluvial des cours d'eau
- Autre corridor herbacé humide

Corridors de la sous-trame herbacée
- Corridor prairial et bocager

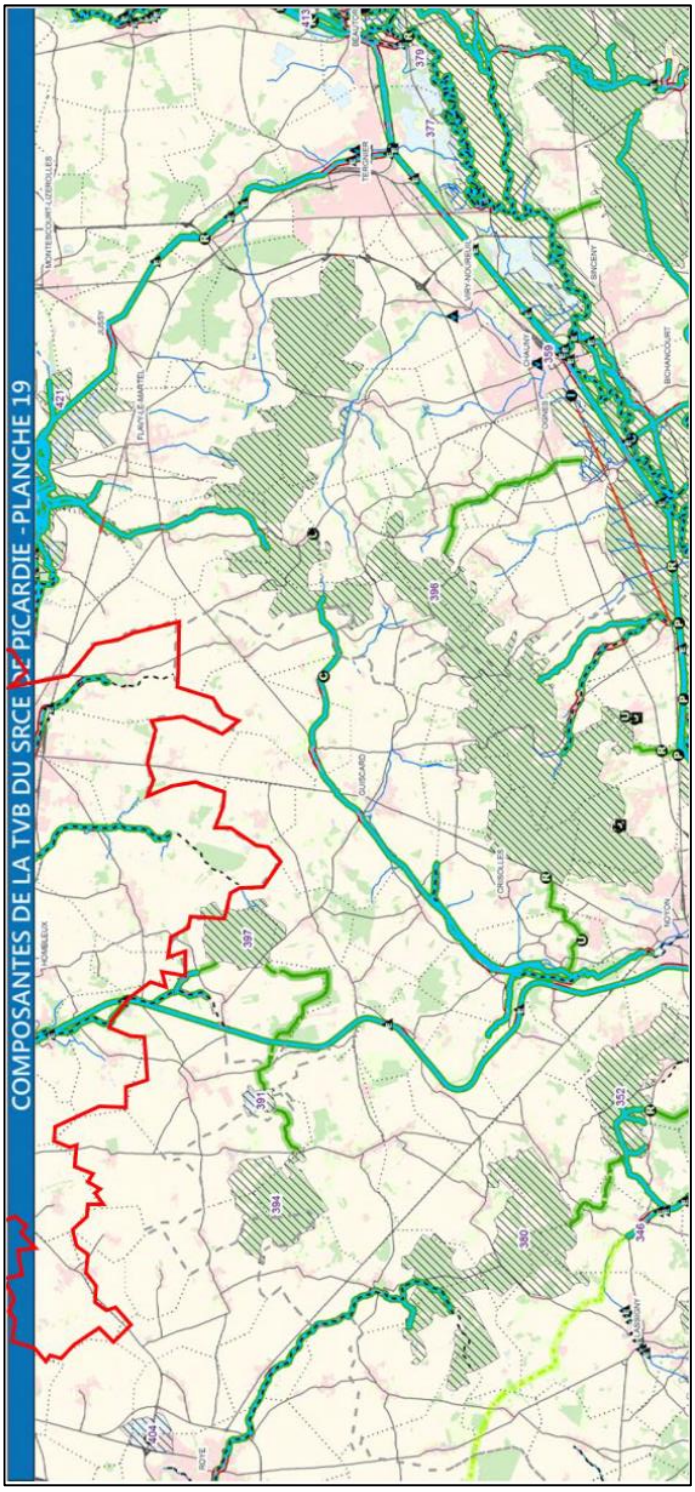
Corridors de la sous-trame arborée
- Corridor arboré

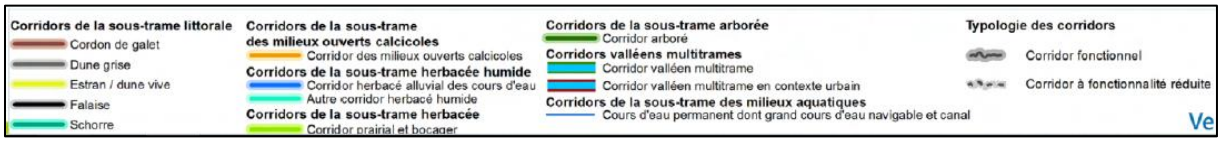
Corridors valléens multitrames
- Corridor valléen multitrame
- Corridor valléen multitrame en contexte urbain

Corridors de la sous-trame des milieux aquatiques
- Cours d'eau permanent dont grand cours d'eau navigable et canal

Typologie des corridors
- Corridor fonctionnel
- Corridor à fonctionnalité réduite

Ve


COMPOSANTES DE LA TVB DU SRCE DE PICARDIE - PLANCHE 19


Corridors de la sous-trame littorale
Cordon de galet
Dune grise
Estran / dune vive
Falaise
Schorre
Corridors de la sous-trame des milieux ouverts calcicoles
Corridor des milieux ouverts calcicoles
Corridors de la sous-trame herbacée humide
Corridor herbacé alluvial des cours d'eau
Autre corridor herbacé humide
Corridors de la sous-trame herbacée
Corridor prairial et bocager
Corridors de la sous-trame arborée
Corridor arboré
Corridors valléens multitrames
Corridor valléen multitrame
Corridor valléen multitrame en contexte urbain
Corridors de la sous-trame des milieux aquatiques
Cours d'eau permanent dont grand cours d'eau navigable et canal
Typologie des corridors
Corridor fonctionnel
Corridor à fonctionnalité réduite

3. Synthèse des contraintes et enjeux environnementaux

Le territoire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme est principalement occupé par des terres agricoles, les zones naturelles et semi-naturelles doivent être préservées. Certaines zones naturelles sont recensées en tant que ZNIEFF sur le territoire. Aucune zone Natura 2000 n'est recensée sur le territoire.

Tableau 56 - Synthèse des constats et objectifs sur les contraintes et enjeux environnementaux - CCES

CONSTATS	OBJECTIFS
Cinq ZNIEFF sur le territoire	- Préserver la qualité écologique des ZNIEFF, - Maintenir l'intégrité des ZNIEFF.
Un site Natura 2000	- Préserver la zone Natura 2000
Eléments du SRCE et de TVB	- Les réservoirs de biodiversité recensés doivent être préservés ainsi que les corridors écologiques identifiés.

Table des illustrations (figures et tableaux)

Figure 1 – Carte du périmètre du PLUi 5
Figure 2 - Carte du réseau routier et ferroviaire - CCES 11
Figure 3 - Carte de la population en 2016 dans le département de la Somme 12
Figure 4 - Carte de la population en 2016 - CCES 13
Figure 5 - Evolution de la population entre 2011 et 2016 - CCES 15
Figure 6 - Carte de la population et des tranches d'âges en 2016 - CCES 19
Figure 7 – Carte de la taille des ménages en 2016 - CCES 21
Figure 8 - Carte de l'évolution de la taille des ménages entre 2011 et 2016 - CCES 22
Figure 9 - Carte du taux de logements vacants en 2016 - CCES 28
Figure 10 - Carte de l'évolution de la vacance entre 2011 et 2016 - CCES 29
Figure 11 - Carte du taux d'appartements en 2016 - CCES 31
Figure 12 - Carte du taux d'appartements et de la typologies des logements en 2016 - CCES 34
Figure 13 - Carte de la part des locataires en 2016 - CCES 36
Figure 14 - Carte de la part des actifs salariés et non-salariés en 2016 - CCES ***Erreur ! Signet non défini.***
Figure 15 - Carte du taux de chômage en 2016 - CCES 45
Figure 16 - Carte de l'évolution du taux de chômage entre 2011 et 2016 - CCES 46
Figure 17 - Carte sur les indices de concentration d'emploi en 2016- CCES 48
Figure 18 - Carte sur l'activité économique en 2016 - CCES 52
Figure 19 - Carte sur le tourisme en 2016 68
Figure 20 - Carte sur l'enseignement en 2016 - CCES 72
Figure 21 - Carte sur les pôles de scolarité en 2016 - CCES 74
Figure 22 - Carte sur les équipements de santé en 2016 - CCES 77
Figure 23 - Carte des équipements sportifs en 2016 - CCES 80
Figure 24 - Carte sur les lignes électriques et canalisations de transport de gaz - CCES 82
Figure 25 - Carte sur le réseau routier en 2016 - CCES 95
Figure 26 - Carte des ménages possédant 1 voiture en 2016 - CCES 116
Figure 27 - Carte des ménages possédant 2 voitures ou plus en 2016 - CCES 117
Figure 28 - Carte du réseau pluvial - CCES 104
Figure 29 - Carte sur le stationnement - CCES 113
Figure 30 - Carte sur le déplacement doux - CCES 107
Figure 31 - Carte de synthèse sur le déplacement - CCES 120
Figure 32 - Carte sur la topographie - CCES 122
Figure 33 - Carte sur les entités paysagères - CCES 132
Figure 34 - Carte sur les entités paysagères zoom sur le nord - CCES 133
Figure 35 - Carte sur les entités paysagères zoom sur le sud - CCES 134
Figure 36 - Carte sur les limites et ruptures du paysage - CCES 162
Figure 37 - Carte sur les limites et ruptures du paysage zoom sur le nord - CCES 163
Figure 38 - Carte sur les limites et ruptures du paysage zoom sur le sud - CCES 164
Figure 39 - Carte sur les auréoles bocagères - CCES 181
Figure 40 - Carte sur les auréoles bocagères zoom sur le nord - CCES 182
Figure 41 - Carte sur les auréoles bocagères zoom sur le sud - CCES 183
Figure 42 - Carte sur les liaisons douces - CCES 190
Figure 43 - Carte sur les liaisons douces zoom sur le nord - CCES 191
Figure 44 - Carte sur les liaisons douces zoom sur le sud - CCES 192
Figure 45 - Carte sur les perspectives visuelles - CCES 197
Figure 46 - Carte sur les perspectives visuelles zoom sur le nord - CCES 198

Figure 47 - Carte sur les perspectives visuelles zoom sur le sud - CCES..... 199
Figure 48 - Carte sur les composantes paysagères - CCES..... 202
Figure 49 - Carte sur les composantes paysagères zoom sur le nord - CCES..... 203
Figure 50 - Carte sur les composantes paysagères zoom sur le sud - CCES..... 204
Figure 51 - Carte sur le patrimoine naturel - CCES..... 208
Figure 52 - Carte sur le patrimoine naturel zoom sur le nord - CCES..... 209
Figure 53 - Carte sur le patrimoine naturel zoom sur le sud - CCES..... 210
Figure 54 - Carte de localisation du patrimoine - CCES..... 219
Figure 55 - Carte de localisation du patrimoine zoom sur le nord - CCES..... 220
Figure 56 - Carte de localisation du patrimoine zoom sur le sud- CCES..... 221
Figure 57 - Carte de synthèse sur le patrimoine - CCES..... 222
Figure 58 - Carte de synthèse sur le patrimoine zoom sur le nord - CCES..... 223
Figure 59 - Carte de synthèse sur le patrimoine zoom sur le sud - CCES..... 224
Figure 60 - Carte de localisation des zones humides - CCES..... 254
Figure 61 - Carte de localisation des zones humides zoom sur le nord - CCES..... 255
Figure 62 - Carte de localisation des zones humides zoom sur le sud-ouest - CCES..... 256
Figure 63 - Carte de localisation des zones humides zoom sur le sud-est - CCES..... 257
Figure 64 - Carte de localisation des aires d'alimentations de captage - CCES..... 263
Figure 65 - Carte de localisation des captages et leurs périmètres de protection - CCES..... 265
Figure 66 - Carte de localisation des captages et leurs périmètres de protection zoom sur le nord - CCES 266
Figure 67 - Carte de localisation des captages et leurs périmètres de protection zoom sur le centre - CCES 267
Figure 68 - Carte de localisation des captages et leurs périmètres de protection zoom sur le sud - CCES268
Figure 69 - Carte de synthèse des enjeux eau - CCES..... 270
Figure 70 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - CCES..... 304
Figure 71 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Athies..... 305
Figure 72 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Béthencourt-sur-Somme..... 306
Figure 73 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Billancourt..... 307
Figure 74 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Breuil..... 308
Figure 75 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Brouchy..... 309
Figure 76 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Buverchy..... 310
Figure 77 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Cizancourt..... 311
Figure 78 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Croix-Moligneaux..... 312
Figure 79 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Curchy..... 313
Figure 80 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Douilly..... 314
Figure 81 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Ennemain..... 315
Figure 82 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Epénancourt..... 316
Figure 83 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Eppeville..... 317
Figure 84 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Esmery-Hallon..... 318
Figure 85 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Falvy..... 319
Figure 86 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Ham..... 320
Figure 87 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Hombleux..... 321
Figure 88 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Languevoisin-Quiquery..... 322
Figure 89 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Licourt..... 323
Figure 90 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Matigny..... 324
Figure 91 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Mesnil-St-Nicaise..... 325
Figure 92 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Monchy-Lagache..... 326
Figure 93 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Morchain..... 327
Figure 94 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Moyencourt..... 328

Figure 95 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Muille-Villette..... 329
Figure 96 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Nesle..... 330
Figure 97 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Offoy..... 331
Figure 98 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Pargny..... 332
Figure 99 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Pithon..... 333
Figure 100 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Potte..... 334
Figure 101 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Quivières..... 335
Figure 102 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Rethonvillers..... 336
Figure 103 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Rouy-le-Grand..... 337
Figure 104 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Rouy-le-Petit..... 338
Figure 105 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Saint-Christ-Briost..... 339
Figure 106 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Sancourt..... 340
Figure 107 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Tertry..... 341
Figure 108 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Ugny-l'Equipée..... 342
Figure 109 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Villecourt..... 343
Figure 110 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Voyennes..... 344
Figure 111 - Carte sur le risque inondation par ruissellement - Y..... 345
Figure 112 - Carte de risques des zones potentielles d'inondation par remontée de nappe - CCES... 349
Figure 113 - Carte du risque de mouvement des argiles - CCES..... 353
Figure 114 - Carte du risque de mouvement des argiles zoom sur le nord - CCES..... 354
Figure 115 - Carte du risque de mouvement des argiles zoom sur le centre - CCES..... 355
Figure 116 - Carte du risque de mouvement des argiles zoom sur le sud - CCES..... 356
Figure 117 - Carte de localisation des cavités - CCES..... 362
Figure 118 - Carte de localisation des cavités zoom sur les communes concernées..... 363
Figure 119 - Carte de localisation des cavités zoom sur les communes concernées..... 364
Figure 120 - Carte de localisation des cavités zoom sur les communes concernées..... 365
Figure 121 - Carte de localisation des cavités zoom sur les communes concernées..... 366
Figure 122 - Carte de localisation des installations classées..... 371
Figure 123 - Carte de localisation des installations classées - zoom sur les communes concernées.. 372
Figure 124 - Carte de localisation des installations classées - zoom sur les communes concernées.. 373
Figure 125 - Carte de localisation des installations classées - zoom sur les communes concernées.. 374
Figure 126 - Carte de localisation de la servitude I3 - CCES..... 389
Figure 127 - Carte de localisation des voies ferrées et du réseau routier - CCES..... 390
Figure 128 - Carte de localisation des sites et sols pollués - CCES..... 406
Figure 129 - Carte de localisation des sites et sols pollués - zoom sur les communes concernées 407
Figure 130 – Carte de localisation des sites et sols pollués - zoom sur les communes concernées.... 408
Figure 131 - Carte de localisation des sites et sols pollués - zoom sur les communes concernées 409
Figure 132 - Carte de localisation des sites et sols pollués - zoom sur les communes concernées 410
Figure 133 - Carte de localisation des sites et sols pollués - zoom sur les communes concernées 411
Figure 134 - Carte de localisation des sites et sols pollués - zoom sur les communes concernées 412
Figure 135 - Carte de localisation de s sites et sols pollués - zoom sur les communes concernées ... 413
Figure 136 - Carte de localisation des sites et sols pollués - zoom sur les communes concernées 414
Figure 137 - Carte de classement sonore des infrastructures de transport terrestre - CCES..... 417
Figure 138 - Carte de localisation des voies ferrées - CCES..... 418
Figure 139 - Carte de synthèse des risques naturels - CCES..... 420
Figure 140 - Carte de synthèse des risques technologiques - CCES..... 421
Figure 141 - Carte de localisation des ZICO - CCES..... 424
Figure 142 - Carte de localisation des ZNIEFF - CCES..... 427
Figure 143 - Carte de localisation des sites Natura 2000 - CCES..... 456

Figure 144 - Carte de localisation des sites RAMSAR - CCES 459

Tableau 1 - Compétences de la CCES 9
Tableau 2 - Evolution démographique de la population depuis 1968 - CCES 14
Tableau 3 - Tableau de variation de la population depuis 1968 - CCES 14
Tableau 4 - Evolution des indicateurs démographiques depuis 1968 - CCES 16
Tableau 5 - Répartition de la population par tranches d'âge en 2016 - Comparaisons territoriales 17
Tableau 6 - Evolution des classes d'âges entre 2011 et 2016 - CCES 19
Tableau 7 - Evolution de la taille des ménages entre 1968 et 2016 - Comparaisons territoriales 20
Tableau 8 - Composition des familles en 2016 - Comparaisons territoriales 23
Tableau 9 - Evolution de la composition des familles entre 2011 et 2016 - CCES 24
Tableau 10 - Part des catégories de logements - Comparaisons territoriales 25
Tableau 11 - Evolution du nombre de logements depuis 1968 - CCES 26
Tableau 12 - Evolution annuelle moyenne du parc de logements de 1968 à 2016 - CCES 27
Tableau 13 - Taux de variation de la population et du nombre de logements entre 1968 et 2016 - CCES28
Tableau 14 - Part des maisons et appartements en 2016 - Comparaisons territoriales 30
Tableau 15 - Typologies de logements en 2016 - CCES 32
Tableau 16 - Typologies des logements en 2016 - Comparaisons territoriales 33
Tableau 17 - Part des statuts d'occupations du parc de logements en 2016 - Comparaisons territoriales35
Tableau 18 - Taux d'ancienneté d'emménagements en 2016 - Comparaisons territoriales 37
Tableau 19 - Taux d'achèvement des résidences principales en 2016 - Comparaisons territoriales 38
Tableau 20 - Taux d'activité et taux d'emploi - Comparaisons territoriales 41
Tableau 21 - Indicateur de concentration d'emplois en 2016 - Comparaisons territoriales ***Erreur ! Signet non défini.***
Tableau 22 - Emploi selon le statut professionnel en 2016 - Comparaisons territoriales 42
Tableau 23 - Taux d'emploi par catégorie socioprofessionnelles 43
Tableau 24 - Taux d'emploi par catégorie socioprofessionnelles en 2016 - Comparaisons territoriales 43
Tableau 25 - Taux de chômage en 2016 - Comparaisons territoriales 44
Tableau 26 - Taux de chômages selon le sexe en 2016 - CCES ..... ***Erreur ! Signet non défini.***
Tableau 27 - Indicateur de concentration d'emplois en 2016 - Comparaisons territoriales 47
Tableau 28 - Liste des commerces et activités en 2016 - CCES 52
Tableau 29 - Liste des hébergements en 2016 - CCES 64
Tableau 30 - Liste des monuments historiques en 2016 - CCES 65
Tableau 31 - Liste des sentiers de randonnées en 2016 - CCES 66
Tableau 32 - Liste des randonnées VVT et cyclos en 2016 - CCES 67
Tableau 33 - Liste du tourisme équestre en 2016 - CCES 67
Tableau 34 - Liste des autres loisirs en 2016 - CCES 67
Tableau 35 - Liste des services administratifs en 2016 - CCES 69
Tableau 36 - Liste sur l'enseignement en 2016 - CCES 71
Tableau 37 - Liste des effectifs scolaires 2017/2018 - CCES 73
Tableau 38 - Liste des services et équipements de santé en 2016 - CCES 75
Tableau 39 - Liste des équipements sportifs en 2016 - CCES 78
Tableau 40 - Liste des structures d'intérêt supra-communal 81
Tableau 41 - Eau potable - CCES 86
Tableau 42 - Temps de trajet vers les grands pôles - CCES 94
Tableau 43 - Motorisation des ménages en 2016 - CCES 115
Tableau 44 - Part modale des déplacements en 2016 - CCES 115
Tableau 45 - Lieu de travail des actifs en 2016 - CCES 118

Tableau 46 - Liste des sentiers pédestres et cyclables - CCES..... 188
Tableau 47 - Liste des villages associés aux hameaux - CCES 201
*Tableau 48 - Orientations et dispositions du SDAGE.....**Erreur ! Signet non défini.***
Tableau 49 - Synthèse des constats et objectifs sur l'eau - CCES..... 269
Tableau 50 - Liste des sources de pollution - CCES..... 288
Tableau 51 - Synthèse des constats et objectifs sur la pollution - CCES..... 299
Tableau 52 - Liste des arrêtés de catastrophes naturelles pour inondation - CCES..... 301
Tableau 53 - Liste des cavités recensées - CCES..... 357
Tableau 54 - Liste des installations classées - CCES..... 369
Tableau 55 - Liste des sites potentiellement pollués (BASIAS) - CCES 393
Tableau 56 - Synthèses des constats et objectifs des risques aléas et nuisances - CCES 419
Tableau 57 - Synthèse des constats et objectifs sur les contraintes et enjeux environnementaux - CCES466